



22 NOVEMBRE 1972

CHER CONFRÈRE,

POUR CÉLÉBRER NOTRE FÊTE TRADITIONNELLE DE L'IMMACULÉE
CONCEPTION, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS JOINDRE À NOUS, LE 8 DÉCEMBRE
PROCHAIN, AU COLLÈGE SAINT-JEAN.

AU PROGRAMME

1-CONCÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE À 17.15, DANS LA VIEILLE CHAPELLE.

HOMÉLIE PAR LE P. SERRUROT.

FR. GUIBERT RENOUVELLE SES VOEUX (70ANS DE VIE RELIGIEUSE)

2-BANQUET À 18.15

3-SOIRÉE SOCIALE AU SALON DES OBLATS.

S'IL VOUS PLAÎT, REpondre AVANT LE 4 DECEMBRE,

J. Ferland O.M.V.

CONCÉLÉBRATION

OUI

NON

BANQUET

OUI

NON

SIGNATURE:

College
S. Dean

HOMÉLIE DONNÉE par le P. Arthur Jacarte, O.M.I., prou du Mon
à la messe concélébrée à 5:30 pm au Collège St-Jean - 29 Oct 1972
en la fête de la Reconnaissance aux O.M.I. pour leur
œuvre de blous au Collège.

Il est légitime, donc, juste et bon, que, en ce jour de
reconnaissance, nous nous réunissions, ~~assise~~ pour cette célébration
eucharistique. D'autres moments de la journée seront consacrés
~~à se remémorer des souvenirs~~ à se remémorer des souvenirs qui ou hérités
du passé d'un pensionnat qui a vécu 60 ans. D'autres seront
réservés pour évaluer la contribution de ce centre de culture pour
son apport à la vie culturelle française de l'Alberta; des Oblats, par exemple,
le P. Supérieur Général en dirait sa contribution au personnel de la
province Oblate. Mais en ce moment, il s'agit de l'auréli, pour contempler
à la lumière de la foi, la vie du pensionnat Collège St Jean.

Il est juste et bon de le faire, parce que, le pensionnat est bien typique
de la vie catholique au Canada. Il en est un symbole et il ~~présente en~~ ^{de cette vie, symbole}
~~est qui~~ ^{est qui} ~~élémentaire au repos eucharistique, source et abritant de la vie de l'institution~~
Ces ~~quelques~~ ^{certains} caractéristiques ~~intéressantes~~.

Reconnaissance, peut signifier, n'est ce pas, connaître de nouveau ^{Essayer de connaître}
sorte de ~~comme une~~ rétrospective d'une institution ^{centrale} ~~de la vie de l'Eglise.~~
le pensionnat et le cours secondaire fut une réaction bien canadienne pour
reparaître à un projet de l'Eglise de la première moitié de siècle. Il a servi
une conception ^{spéciale} de l'homme, qui appelait une pédagogie appropriée, et qui
soutenait une théologie que d'aucuns estiment dépassée.



Journée de la reconnaissance.

29 oct.

Déroger quelque peu aux règles de l'honnêteté ~~pour~~ dans le but de tirer de l'événement vécu en ce jour quelques réflexions.

Des réunions de ce genre portent naturellement à évoquer des souvenirs de la petite histoire - souvenirs tristes et heureux, dramatiques et saugrenus. qui de quelque façon, ont frappé la personne que nous sommes, bien que enfouis dans le sans conscience. Sur un plan différent, des orateurs évoqueraient l'apport substantiel de d'une institution dont le motte était de regarder vers l'idéal et dont les produits (des hommes) se préparaient à servir l'autel et la patrie (Dieu et le prochain).

Dans une sorte de rétrospective, regardons ^{une dernière fois} avec amour et bienveillance l'institution qui n'est plus, que nous portons avec nous, qui se retrouve jusque dans la moelle de nos os, et qui cependant a eu une vie, ^{une âme} bien à soi.

Le collège - i.e. son personnel et son cours secondaire - ont disparu. Il a servi une conception de l'homme, aujourd'hui dépassée, qui appelait une pédagogie appropriée, et que soutenait une Théologie

Père Hennessy: they starved us, they kicked us, they made men out of us. L'homme qui on cherchait à déconter, à sculpter, était l'homme de la Renaissance; celui qui avait enterré l'ignorance de Loyola; un soldat, un chercheur; un individu; qui se débrouille seul, armé pour la compétition sans peur, ni reproche; et qui jendout des années des influences ~~masculines~~ féminines; donc ~~est~~ tellement homme; ~~adus~~ au fait; ambitionnant les premiers places; ~~est petit~~

Le petit homme, ordinairement, de provenance rurale; issu de parents paysans, appelé à ~~par~~ devenir membre d'une élite; porteur d'une mission spirituelle, voué à transmettre le flambeau de la foi aux siens et aux autres mains choisies.

et la pédagogie était à l'avenant: on insistait sur la mortification, la pénitence; il y avait tout un code de punitions; certains éducateurs plus "sadiques", parlaient de briser les jeunes poésimes de caractères; il y avait un mode, de horaires, de devoirs, des leçons; c'était le royaume du classicisme. Classique se disait d'abord du livre. Le livre faisait loi. C'était écrit, était souvent l'argument péremptoire.

L'obéissance (à l'aveugle) était à l'honneur. Les rapports de professeurs à élève, ou d'éducateurs à disciple étaient marqués au coin de l'atmosphère paternaliste existant dans la société familiale, ~~parentale~~ et ecclésiastique.

ET si la discipline était sévère, ~~distante~~ les murs étés, les sorties en ville, bien comptées, si la ville était marginale, c'est que ce petit homme était un être qui il fallait protéger.

Au point de vue théologique, disons que nous avons été fortement entaché de gallicanisme et de jansénisme. Parce que gallicans, nos directives venaient de Rome; parce que jansénistes, l'éthique du travail difficile, peu agréable, était à l'honneur; qui il fallait qu'on s'occupe à brimer sur la terre; Dieu était un père exigeant, dont le bras vengeur n'était arrêté que par une mère compatissante. Propriété... Église pyramidale -

Et le lieu Hemsey, de continuer: they were the happiest four years of my life. L'adolescent est un être malléable; il a des capacités de retournements extraordinaires. Et toutes ces exigences qui au lui imposait, était éclairé (levé ou cédé) par un idéal qui lui disait quelque chose de bon, ce lui parlait.

Et d'ailleurs, le collège était le reflet de la société familiale et ecclésiastique. Il n'était pas dans un monde inconnu en venant au collège. D'ouest, le Canada, n'était pas un pays de tout confort; son climat est rigoureux; on était encore à l'oree des "fractious days". Ça détient tout cela. L'amour le Dieu et le prochain était coulé dans un moule bien concret de la culture consacrée de la première moitié du XX^e siècle.

Le personnel ^{du Collège} de l'enseignement secondaire en somme le chargé de la responsabilité.

Le collège a bien servi la cause⁴ cath. de que de l'époque. Il en a été le reflet
et une de ses sources vives. Il a droit à notre reconnaissance. De qui demain en-t-à l'act
Reconnaitre, veut dire aussi ~~se réunir~~ ^{se réunir} ensemble de nouveau... En 1910, on avait
pour répondre à des besoins de chrétiens. Aujourd'hui, dans quelle note, nous allons nous exprimer
~~Assurément que le passé n'est ni éternel plus, que le~~

~~Cours secondaires est démantelé ailleurs, quel profit pour nous~~
~~avoir de ces événements.~~ ^{En} nous quittant ce soir, quel message
chrétien, ^{quel enthousiasme creché} apporterons-nous, pour éclairer nos lendemains, reconforter votre âme
et exaucer vos ^{projets}. Peux de directives d'en haut.

D'abord, ne perdons pas trop de temps à faire l'éloge des temps passés,
ou à décrier ces années du temps où j'étais au collège. Je crois
qu'il faut croire, que Dieu les a voulu ou permis, et qu'il essayait
de nous parler par ces expériences. aujourd'hui quel est-il et où nous appelle-t-il à créer

~~Il faut~~ ^{Il faut} essayer de faire le bilan des transformations actuelles:
afin de voir nos valeurs d'antan dans le contexte d'aujourd'hui et
de demain. Changer n'est pas facile, certes, mais changer devrait être
facilité pour l'éduqué, ^{habilité} ^{qui d'at} à reconnaître les valeurs dont il
a besoin. L'éduqué, ^{à vrai} est un universaliste; ses intérêts évoluent au milieu
des ~~trans~~ ^{trans} ~~profession~~ ^{profession}; il ne se sert de son rétroviseur que de temps en temps;
ordinairement, il regarde en avant: (brave oculor).

Passer, L'individualiste d'antefois, se fera membre d'une équipe,
il devient perméable aux appels de la communauté, des communautés
dont il fait partie; il dirigera en dialoguant.

Et l'ancien ~~du~~ ^{il} ~~collège~~, ouvrira son cœur aux cris de son époque:
aux démunis, aux sans-voix; aux pauvres, aux misérables; ~~mais~~
aussi à ceux qui sont seuls, aux non-aimés, à ceux qui sont
mal-aimés; à ceux qui sont ~~solitaires~~ ^{solitaires}; incapables de se dire, parce que
trop-souvent ni compris, ni compris, retournés dans leurs arcanes;

Ancien du collège, t'es-tu demandé aujourd'hui, si tu es solidaire,
peut-elle ni consciemment, d'une société qui ne pratique pas encore
l'égalité; la fraternité; la liberté - ^{à l'égard} ~~pour~~ des Indiens, les veuves, les orphelins,
les groupes ethniques, les célibataires, les divorcés, les alcooliques, les drogués....

Si es-tu fait de ton Dieu; qu'es-tu fait de ton père; et qu'entends-tu faire.
Vale les questions, qu'en votre être intime, chacun est appelé, à se demander pour être
dignes des anciens et renaitre à nouveau après avoir reconnu ce qui fut. Puisse l'Échecrite
nous aider.

ARCHIVES OBLATES
O. M. I.
EDMONTON, ALBERTA



Collège Saint-Jean
Edmonton

MEMORANDUM

A: Anciens Professeurs Oblats du Collège

De: Guy Lacombe, chargé des relations publiques

Date: 18 octobre 1972

Sujet: Fête de la Reconnaissance du 29 octobre

Ces quelques lignes sont pour vous rappeler que c'est très bientôt que se tiendra la grande fête organisée par l'Amicale pour souligner la fermeture de la section secondaire du Collège Saint-Jean.

Tout semble indiquer que cette nouvelle a été reçue avec enthousiasme par un grand nombre d'Anciens qui s'attendent particulièrement à avoir le plaisir de revoir le plus grand nombre possible de leurs anciens professeurs oblats.

Je me permets de vous rappeler un peu le programme de la journée, espérant que s'il vous était impossible d'être présent durant toute la journée, vous pourriez néanmoins participer à l'une ou l'autre des activités.

2h.30: Vin d'honneur

*Rencontre informelle des professeurs
et des Anciens au salon des élèves
(édifice universitaire)*

5h.00: Célébration Eucharistique

*Tous ceux qui le désirent sont invités
à concélébrer avec le Supérieur du Collège,
le Père Hector Ferland.*

7h.00: Banquet à la Cafétéria

*Offert gracieusement à tous les anciens
professeurs oblats du Collège.*

Quelques brefs discours

Remise par l'A.C.F.A. d'une plaque commémorative

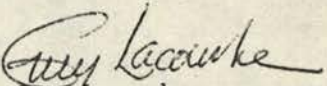
9h.00: Veillée de famille

Rencontres informelles

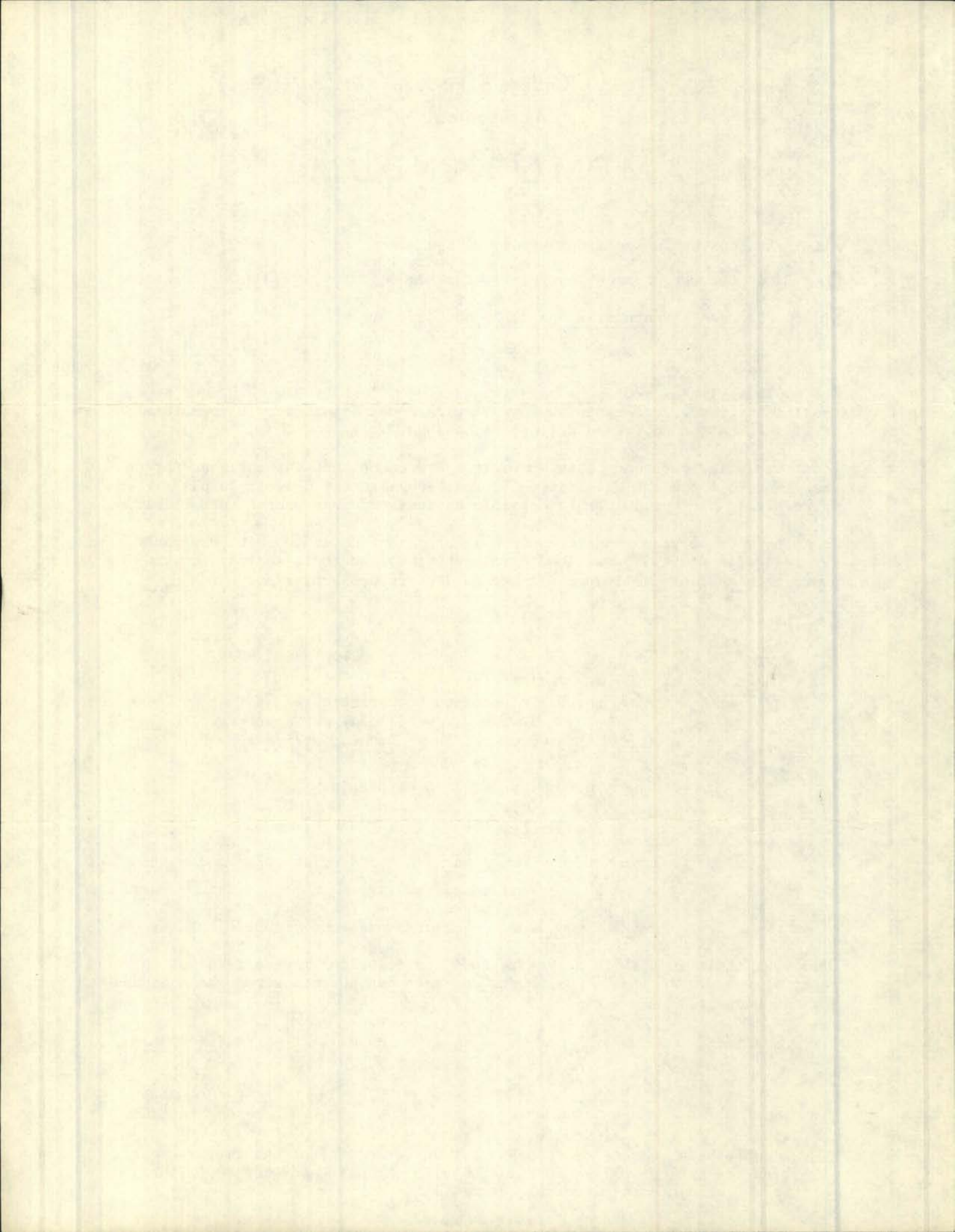
Des consommations seront disponibles.

S'il vous était impossible de venir, nous apprécierions recevoir un mot de votre part, si vous le désirez. Ces courts messages des absents seront communiqués lors du banquet.

Au plaisir de vous revoir.


Guy Lacombe.

N.B. L'expression *anciens professeurs* est un terme général qui embrasse aussi bien les Anciens Oblats du Collège qui n'ont pas enseigné: supérieurs, frères coadjuteurs, économes, etc.



Collège St-Jean

Discours du P. M.
Bugeaud de Bourguille
donné au Collège St-Jean
d'Edmonton lors d'une
fête de reconnaissance
aux Oblats -
Dec 1972

1



Chateau Lacombe

EDMONTON, ALBERTA

"In medio stat virtus". La vertu est entre les deux.

Cette traduction libre m'a partient et je vous prie d'en excuser l'inexactitude, s'il y a lieu, en considération des trente années qui me séparent de ma dernière traduction latine.

Je me vois aujourd'hui l'heureux porte-parole d'une génération d'étudiants au Juniorat-Collège St-Jean qui ~~siéant~~ s'intercale entre une génération plus ancienne et une plus jeune.

Quand je me dis fier et heureux, c'est que l'occasion de cette rencontre unique en est une de reconnaissance et que toute reconnaissance est douce au coeur de l'homme ... qui embrasse la femme.

Et si, en effet, j'attribue dans l'histoire du Collège St-Jean un encadrement plus vertueux à la génération que je représente, n'allez pas croire à un esprit de dénigrement à l'endroit des deux autres, ni à une dénégation de ce qui leur est dû. Mais enfin, nous ne pouvons parler qu'en connaissance de cause et ne sommes pas en mesure d'énumérer les hauts faits qui ont illustré les deux autres faisceaux du spectre johannien.

1871

1871

2


Château Lacombe

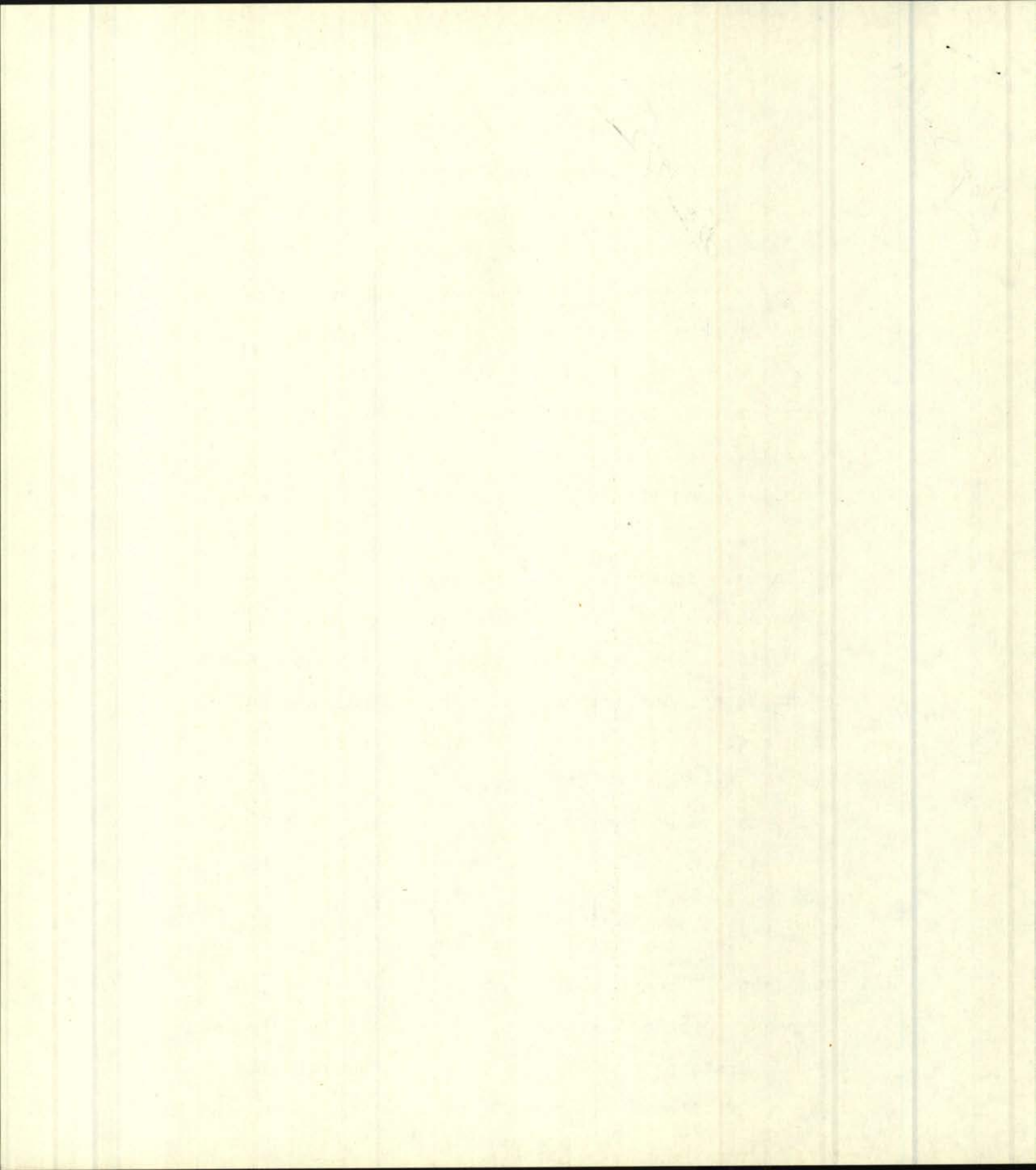
EDMONTON, ALBERTA

Et si au cours de cet entretien j'allais souligner les vertus, les qualités ou les réussites de ceux qui ont passé avec moi par cette enceinte, n'allez pas croire non plus à un faux orgueil ou à une pompeuse vanité, mais bien au contraire voyez-y plutôt l'humble témoignage d'un groupe d'anciens dont les vies bien remplies veulent être un rejaillissement glorieux à l'adresse des Oblats de Marie Immaculée, ces victimes, ces sacrifiés, ces parsemeurs d'étoiles.

Ils nous sont venus de partout, ces Pères et Frères, ces thaumaturges, ces penseurs, ces gréco-latinistes, ces littérateurs, ces historiens: ils se sont succédés ces artistes, ces mathématiciens, ces philosophes, ces religieux, ces patriotes et tous, chacun à sa façon, ils ont été des faiseurs d'hommes.

Ils ont vu en chacun de nous les possibilités d'efflorescence humaine intégrale et ils se sont mis à l'oeuvre.

Ils ont défriché et labouré ces terrains juvéniles - pensons à ces levers tôt, ces douches où l'eau froide succédait à l'eau chaude comme la nuit suit le jour: ces repas propices au sain développement des diverses couches histologiques de nos organismes humains mais pas toujours flatteurs à nos papilles gustatives: songeons ~~à~~





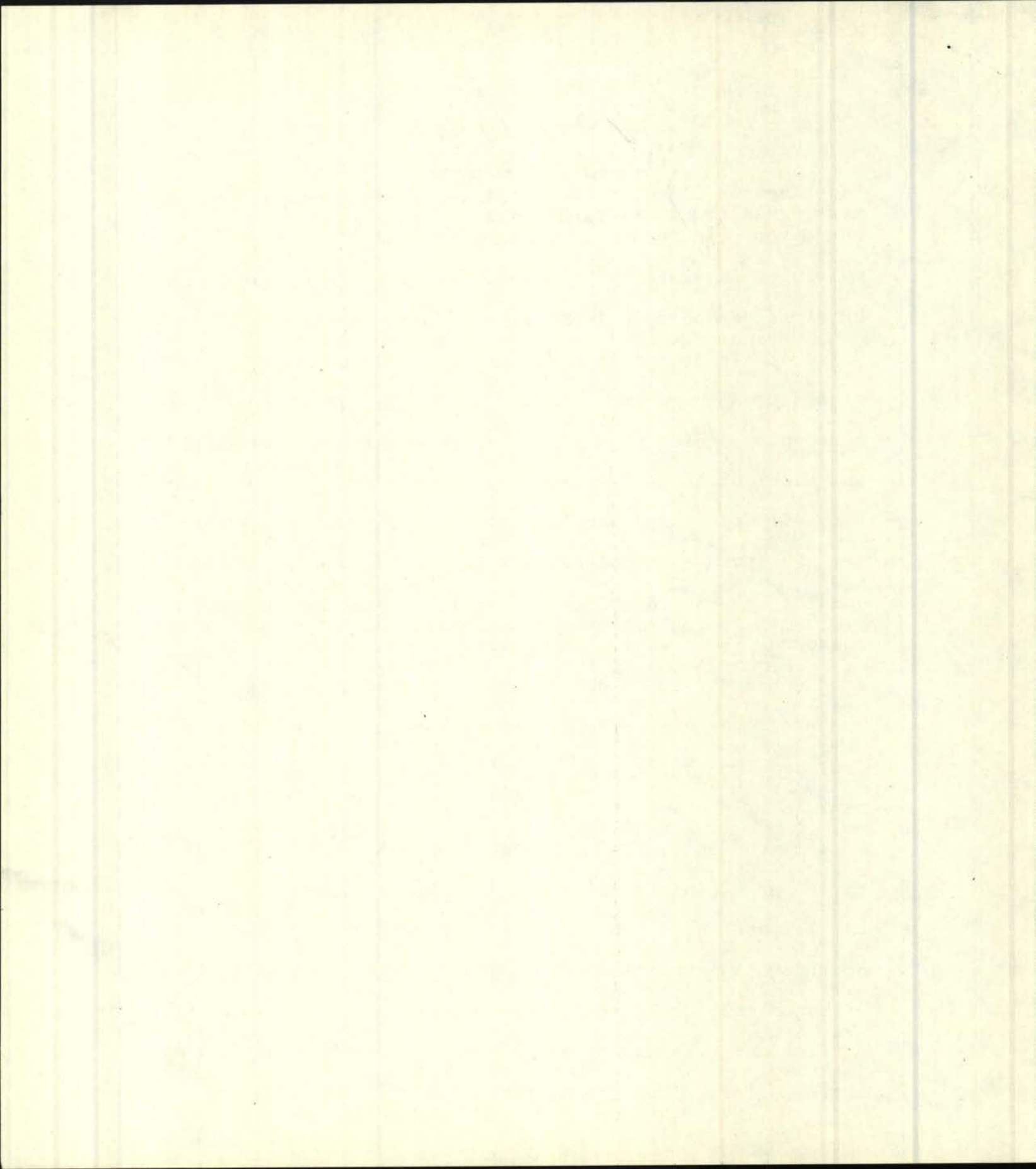
Chateau Lacombe

EDMONTON, ALBERTA

à ces heures d'études astreignantes mais fécondes; songeons
~~à ces heures d'études astreignantes mais fécondes; songeons~~
 aux divers règlements disciplinaires qui mâtaient nos
 multiples impulsions juvéniles. Et que dire de ces équipes
 notoires de hockey qui ont si fièrement représenté le
 et que dire de
 Collège: ces joutes de baseball et de "touch rugby" dont
 plusieurs d'entre nous conservent encore les traces physi-
 qués en appendice nasal dévié ou en cartilage traumatisé
 du genou: et la balle-au-mur et les anneaux - que de paumes
 n'ont-ils pas ensanglantées et durcies. Et les pierres
 que nous avons accumulées pour la grotte sous le regard
 annuelle
 candide du bon frère Antoine: et la récolte ~~annuelle~~ des
 les grands nettoyages du Vendredi-Saint coupés d'un
 pommes de terre - toutes activités qui ont contribué à
 dîner à genoux
 des degrés divers, à notre formation d'hommes.

En ces terres ferventes, nos maîtres ont ensuite jeté
 des germes de vérité, de sagesse, de bonté et d'assoiffe-
 ment pour le beau.

Ils nous ont initié à l'esprit de recherche: ils ont
 dirigé nos premiers pas dans l'immense couloir qui débouche
 sur les arcanes du haut savoir; ils ont répété les efforts
 pour développer chez nous un sens du fini, du travail bien
 fait, un goût de la précision, une aspiration vers la
 perfection. Ils ont su entretenir chez nous l'amitié du
 livre. C'est d'eux que nous avons appris que la vie est





Chateau Lacombe

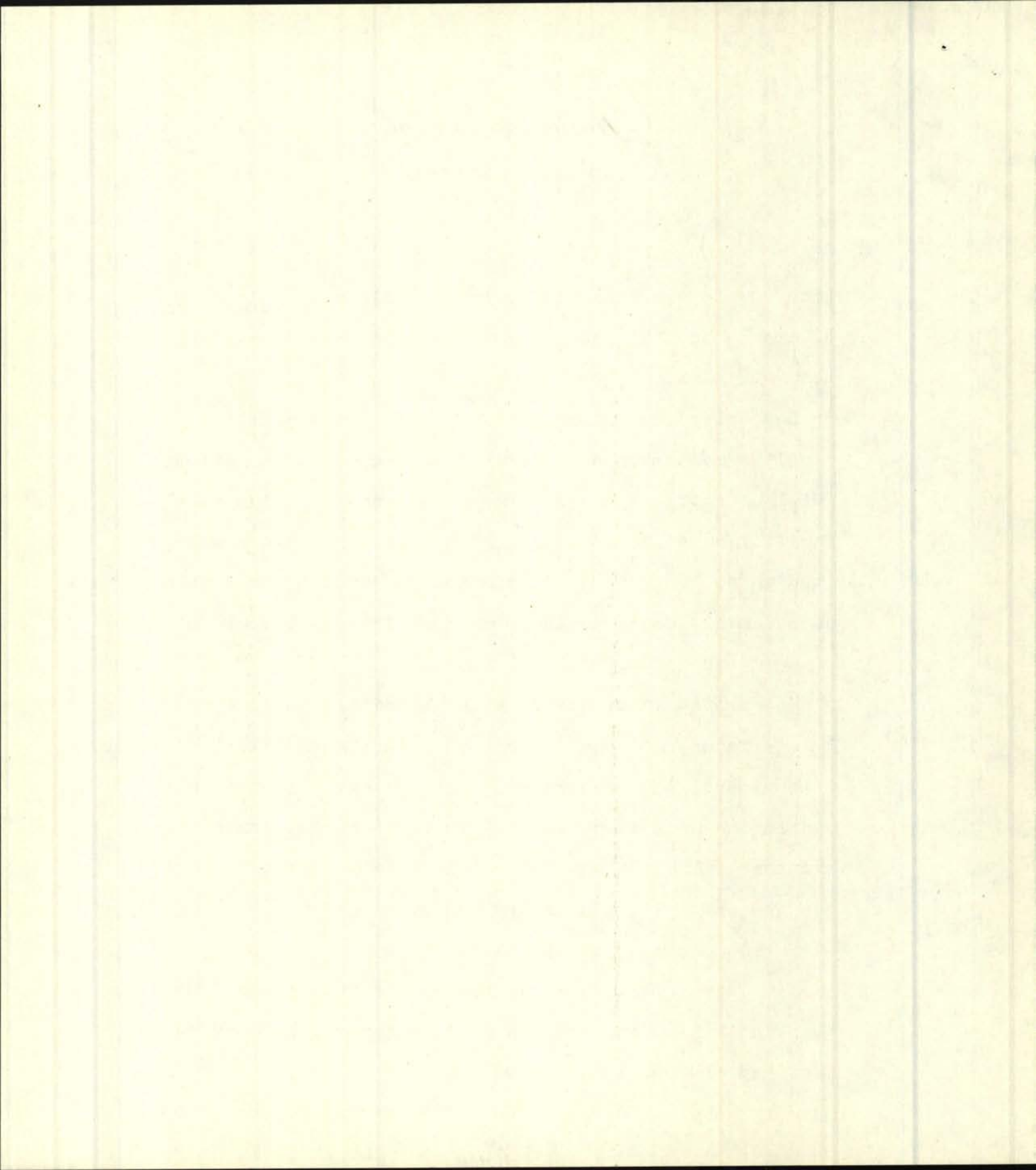
EDMONTON, ALBERTA

trop courte, le ~~temps~~ temps trop précieux pour le dissiper à lire de bons livres; il faut s'astreindre à ne lire que les meilleurs.

Les Oblats du Collège St-Jean nous ont appris très tôt que l'homme est un apprenti, la douleur est son maître. QU'il se soit agi d'une épreuve personnelle, d'un deuil familial ou d'une tragédie qui affecte toute la communauté étudiante, leur sage appréciation du grand drame humain nous servait de phare lumineux dans le noir troublé d'une vie de jeune étudiant.

Nos professeurs, nos directeurs spirituels nous ont dit à leur façon qu'il ne fallait pas s'habituer à la souffrance, à la misère, à la pauvreté à force de cotoyer et de cheminer quotidiennement avec ces fidèles compagnes de ~~nos~~ nos vies ~~humaines~~; ils nous ont dit qu'il fallait demeurer inquiet devant ces réalités de notre monde.

Voilà donc pour la vérité, la sagesse et la bonté. En ce qui à trait à la beauté, leur sollicitude exemplaire traduisait bien en action ce qu'exprimait récemment avec force et clarté, le grand Soljenitsyne dans son discours du prix Nobel. Je vous réfère à ~~l'édification~~ au numéro du



(5)



Chateau Lacombe

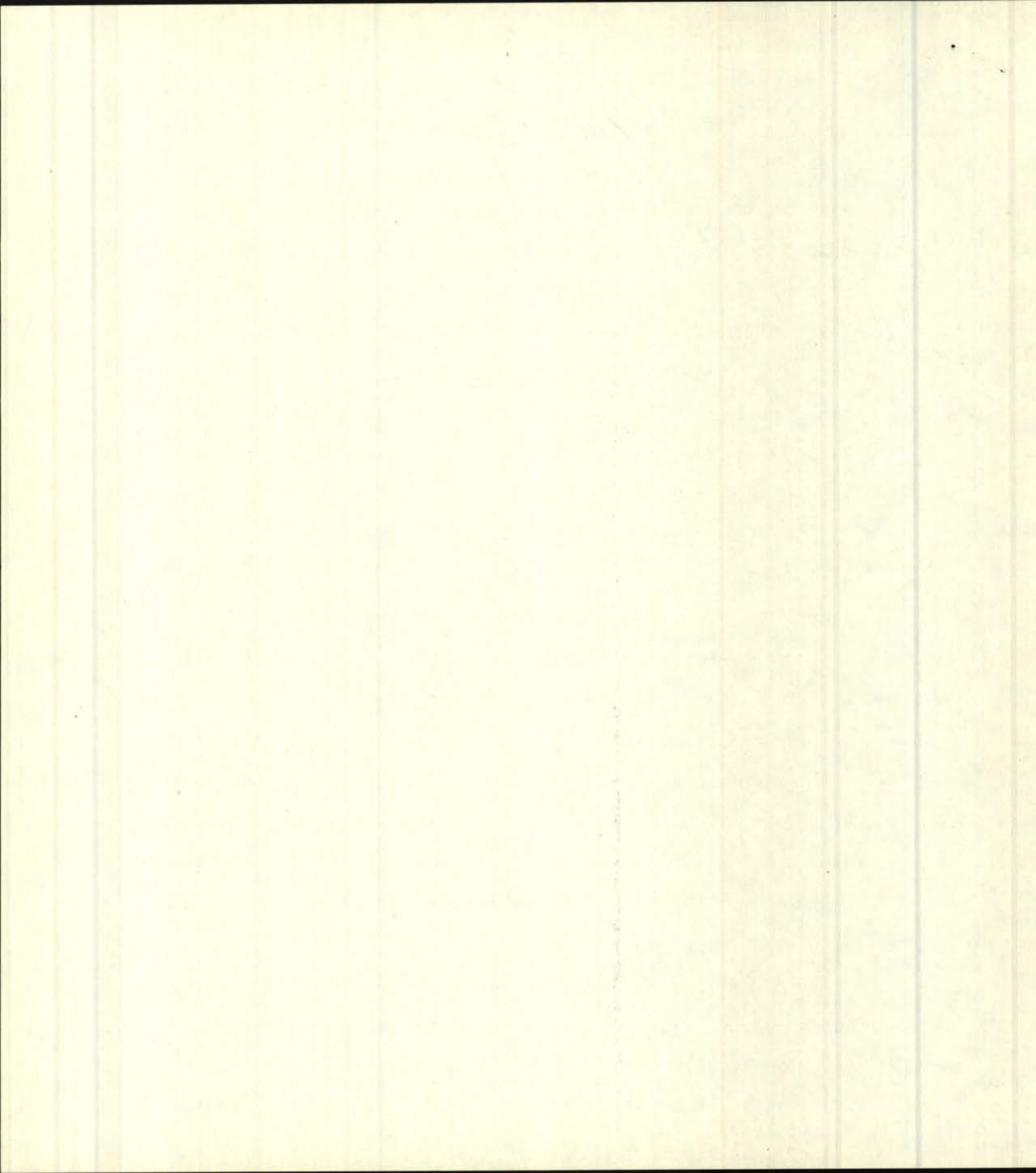
EDMONTON, ALBERTA

4-10 septembre 1972 de la revue l'Express, et je cite:

"Ainsi cette ancienne trinité que composent la vérité, la bonté et la beauté n'est peut-être pas simplement une formule vide et flétrie, comme nous le pensions aux jours de notre jeunesse présomptueuse et matérialiste. Si les cimes de ces trois arbres convergent, comme le soutiennent les humanistes, mais si les deux troncs trop ostensibles et trop droits que sont la vérité et la bonté sont écrasés, coupés, étouffés, alors peut-être surgira le fantastique, l'imprévisible, l'inattendu, et les branches de l'arbre de beauté perceront et s'épanouiront exactement au même endroit et rempliront ainsi la mission des trois à la fois".

C'est bien ce que des Levasseurs et des Drogin en art dramatique, des Nadeau en art photographique, des Pépin en chant choral, des Roussel en solfège, des Pelletier en poésie, des Gaudet avec la fanfare, tentaient de faire avec les têtes folles que nous étions alors. Et sabretache, J'aime à croire que leurs efforts n'ont pas été futiles et je m'excuse d'oublier une foule d'autres noms.

Rappelons, en passant, les concerts de la chorale, les auditions au poste CKUA, la participation au festival de la chanson: l'opéra du samedi après-midi, le chant de la Passion à l'Immaculée, les tournées de fanfares à Beaumont





6

Holiday Inn OF EDMONTON

107th STREET & 100th AVENUE • EDMONTON, ALBERTA, CANADA
403-429-2861

à Hobbema, les pièces théâtrales présentées à Norinville,
Legal, St-Paul, St-Edouard et Bonnyville. et au théâtre
Garneau.

Après le défrichement et les semailles, ces infatigables
travailleurs ont fait la pluie et le beau temps pour que
s'épanouissent les vies dont ils se sentaient en bonne
partie responsables.

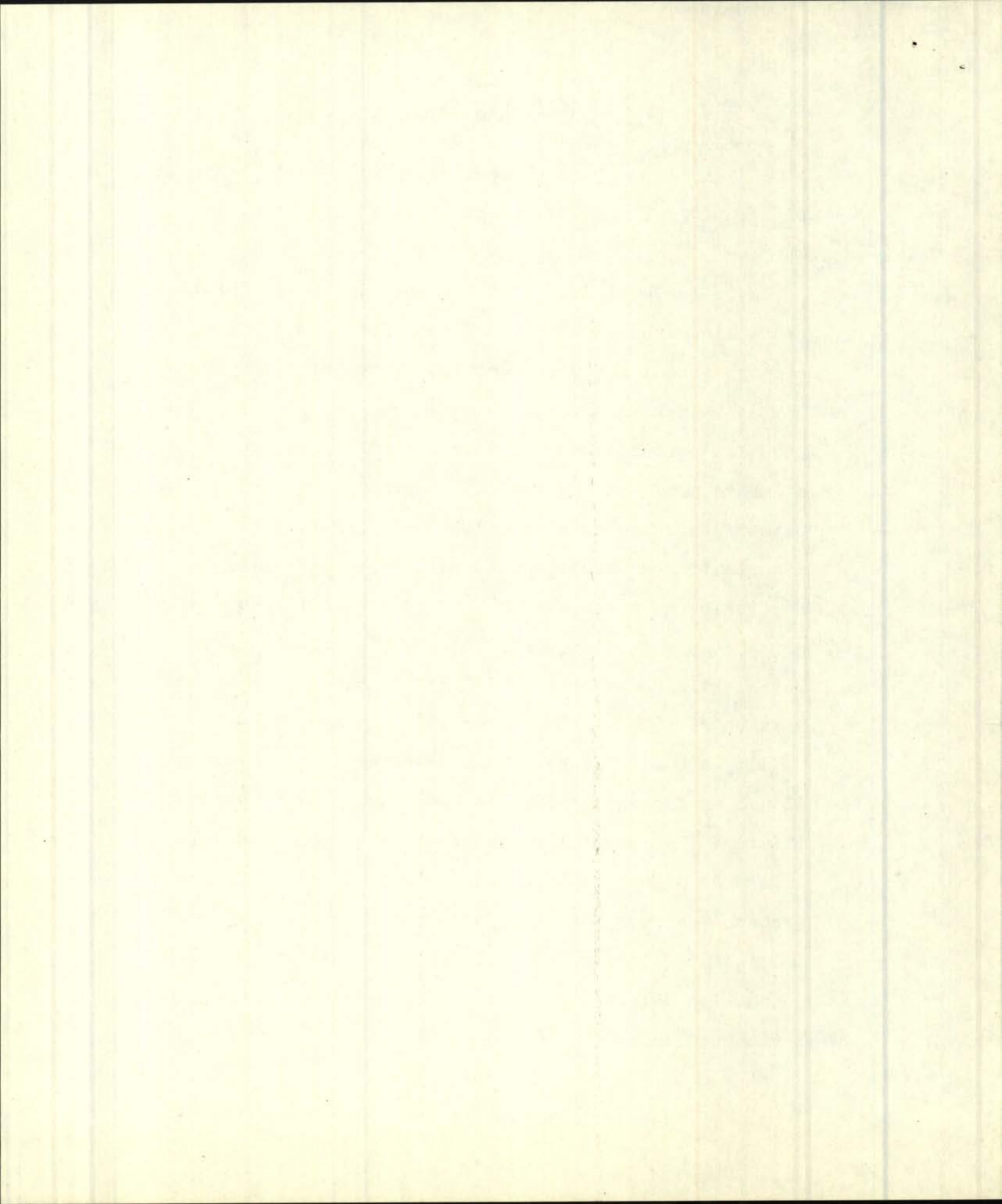
Tel l'horticulteur qui émonde ou qui ente, qui arrose et
alimente, qui protège des intempéries et qui expose aux
bienfaisants rayons d'un soleil fortifiant, ils ont continué
à enrichir notre bagage culturel, moral et social. Ils ont
su développer chez nous un profond sens liturgique: ils
nous ont permis d'acquérir une compréhension véritable de la
messe: ils nous ont initié à notre rôle d'homme communautaire
et à notre rôle missionnaires.

Il y a eu le Corpo; il y a eu divers organismes étudiants;
il y a eu des mots d'ordre comme "Tous pour un - un pour tous".
il y a eu les multiples occasions pour nous de développer la
fierté de ce que nous sommes vraiment et d'apprécier la
richesse de notre héritage culturel.

Toujours fidèles à la noble devise qu'ils nous avaient
donné, les Oblats n'ont pas manqué de fixer nos regards ^{haut} -
Levate Oculos.

Pour ce faire ils nous ont appris à respecter le passé et
à braver l'avenir en sachant vivre intensément le présent.

Mes chers amis, je n'ai rappelé là que quelques faits de





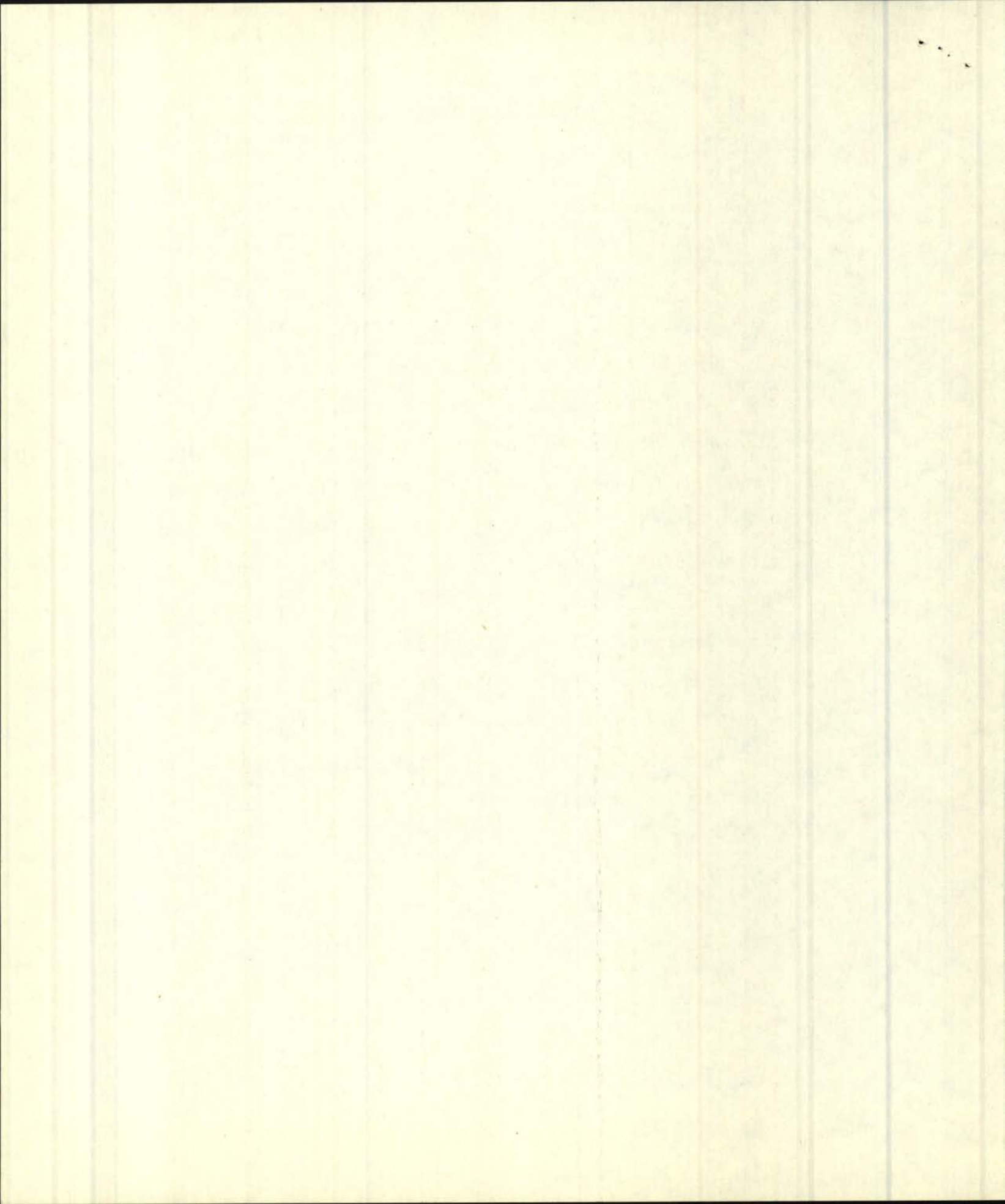
Holiday Inn OF EDMONTON

107th STREET & 100th AVENUE • EDMONTON, ALBERTA, CANADA
403-429-2861

de nos années de collège. Il eut fallu plusieurs jours pour épuiser le réservoir de nos souvenirs. Mais du moins, ce que j'ai tenté de faire, c'est de vous encourager à continuer ce retour dans le passé, à évoquer au cours de cette journée les multiples raisons que nous avons tous d'être reconnaissants envers les Oblat.s.

Plusieurs d'entre eux ne sont plus de ce monde; ils ont vraiment donné leur vie pour la cause qu'ils défendaient. Que leur âme repose en paix tant méritée. D'autres attendent paisiblement le jour du grand passage en demeurant disponibles aux besoins des âmes alors qu'un dernier groupe continue à servir l'Eglise et l'humanité en des domaines variés.

Que notre chant d'hommage et de reconnaissance monte aujourd'hui vers notre Père commun pour qu'Il les bénissent tous abondamment, qu'Il les fortifie et surtout qu'Il fasse que tous leurs sacrifices n'aient pas été en vain.



Certaines précisions quant à la gérance et aux relations
des personnes impliquées dans la gérance de la Corpora-
tion du Collège Saint-Jean.

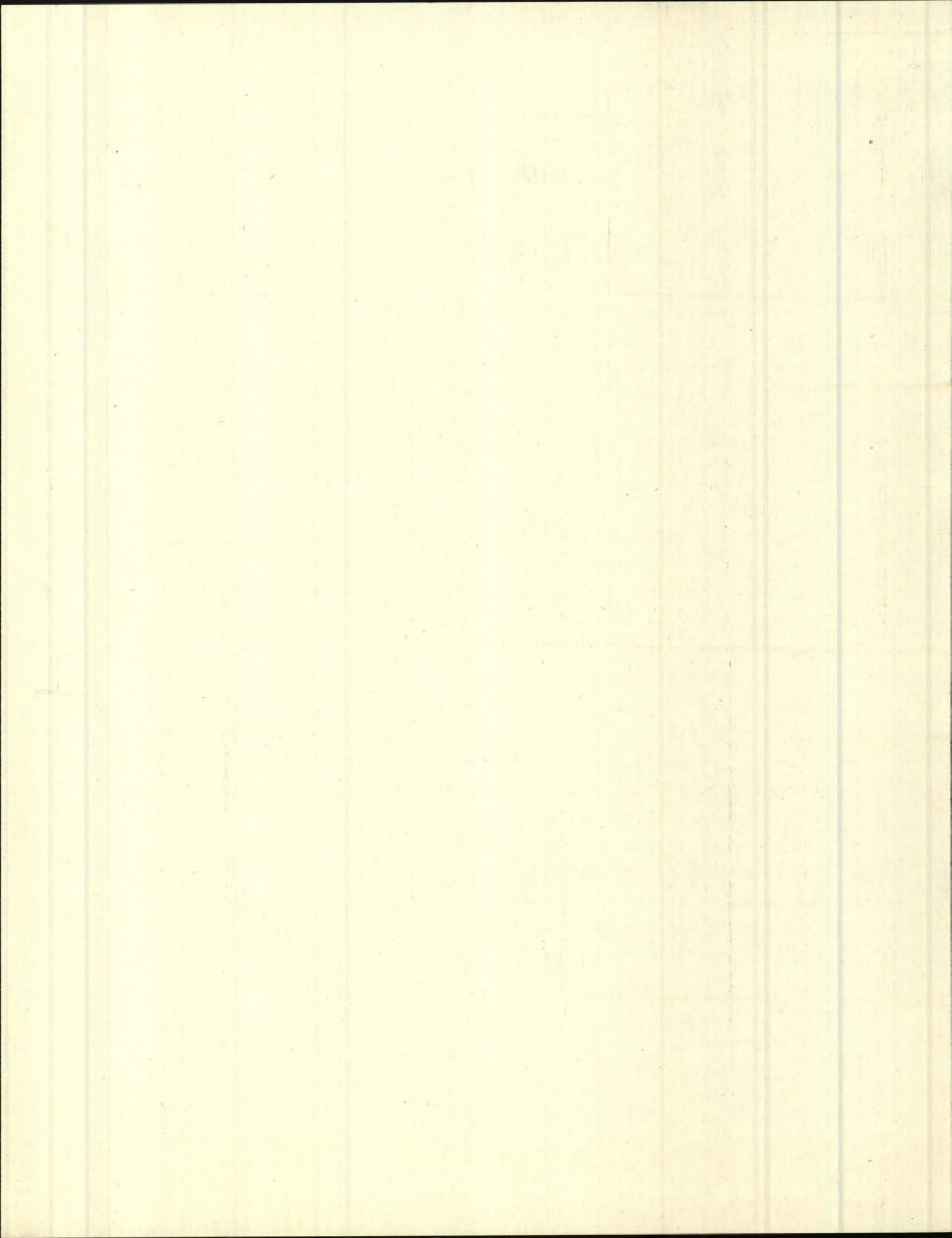
Depuis longtemps, l'on se plaint qu'il y a trop de "bosses", que les domaines de responsabilité chevauchent l'un sur l'autre, etc... Il semble y avoir un problème qui est particulièrement aigu en ce qui regarde la fonction du gérant (business manager) de la Corporation. En vue de cela, il me semble qu'il nous faut commencer à clarifier les rôles et les relations des personnes impliquées.

Les déterminations qui suivent ne sont qu'un premier pas en vue d'une clarification plus adéquate. Elles ne concernent que le rôle du gérant et les rapports que les divers membres sur le campus ont avec le gérant. La coopération de plusieurs personnes sera requise pour que la clarification soit réelle dans le concret. C'est bien beau de préciser sur papier mais si l'on ne tient pas compte des précisions dans le concret de la vie, on continuera à se plaindre qu'il y a confusion et pagaille.

Il semble qu'il faille assurer deux choses dans la précision du rôle du gérant: (a) que le gérant ait un seul boss- le Recteur (b) que personne ne s'arroge le droit de donner des ordres aux subalternes de Van (ie. les autres Frères Oblats, le personnel de la cuisine, le personnel de conciergerie engagé par la Corporation).

Au moins de façon temporaire, toute requête que l'on veut faire au gérant parce que l'on croit qu'elle relève de son domaine sera faite au Recteur qui la transmettra au gérant. De même si l'on veut demander un service d'un subalterne du gérant, on s'adressera au Recteur qui verra à transmettre la requête.

Cette façon de procéder sera onéreuse par moments. D'un autre côté, c'est la seule façon concrète à laquelle j'ai pensé qui nous permettra de commencer à clarifier les rapports que plusieurs ont avec le gérant et ses subalternes et à permettre au gérant de sentir qu'il n'a qu'un seul patron.



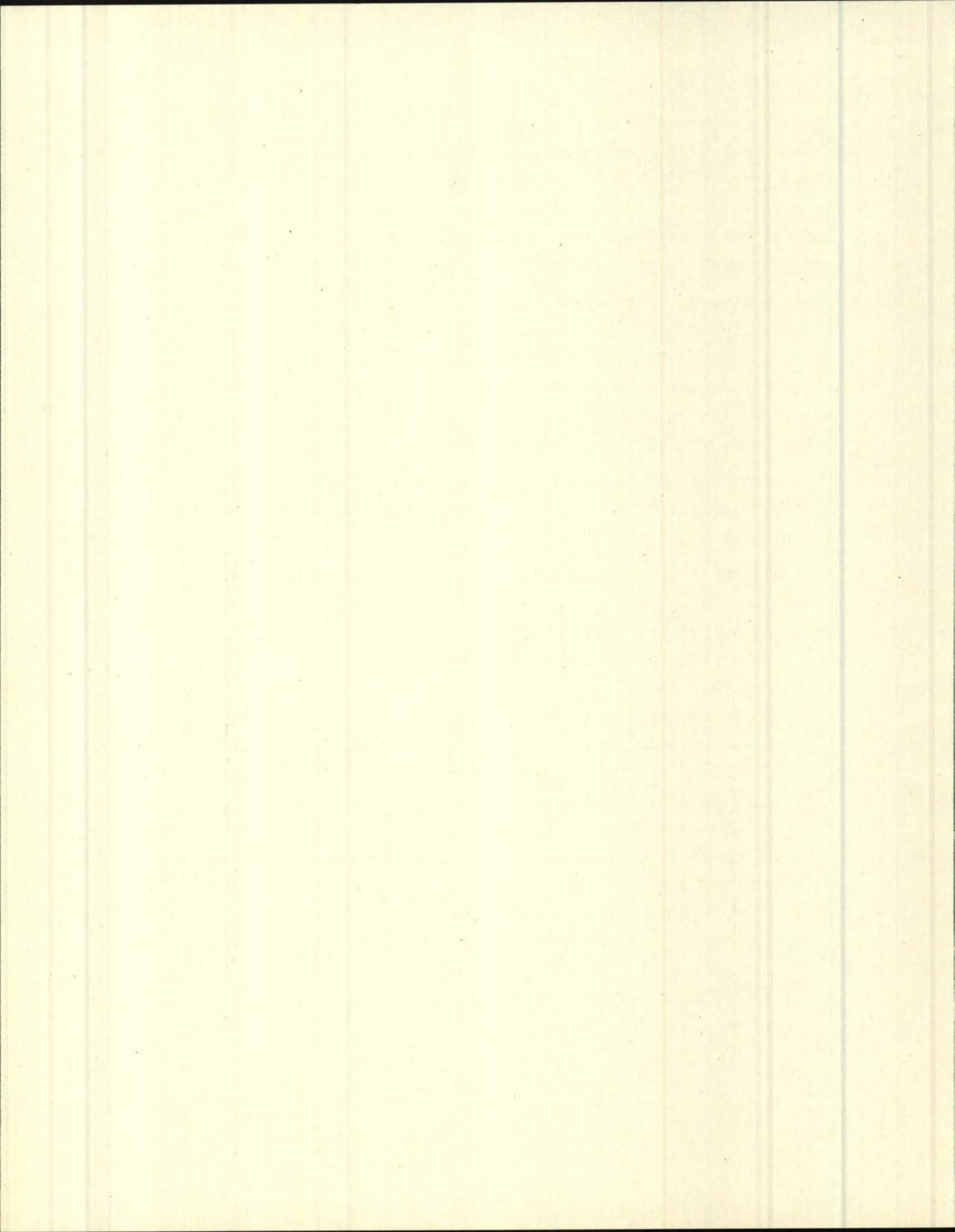
Cette façon de procéder implique que les subalternes du gérant n'acceptent de prêter leurs services à personnes à moins que le gérant ne leur fassent savoir. Si quelqu'un leur adresse une requête, ils devront renvoyer cette personne au Recteur. S'ils ne font pas cela, ils continueront à nourrir le malaise qui entoure le gérant.

Egalement, ceci implique que ni le Doyen, ni les professeurs, ni le secrétaire-trésorier, ni le personnel non-académique, ni le Supérieur ou les autres Oblats ne feront directement des requêtes au gérant ou aux subalternes du gérant en ce qui concerne leur travail; ils devront faire passer leurs requêtes par le Recteur qui verra à les transmettre au gérant et le gérant, à son tour, les transmettra à ses subalternes.

Ceci implique que le gérant, exception faite des requêtes provenant de ses subalternes, renverra au Recteur les personnes qui lui adressent des requêtes directement.

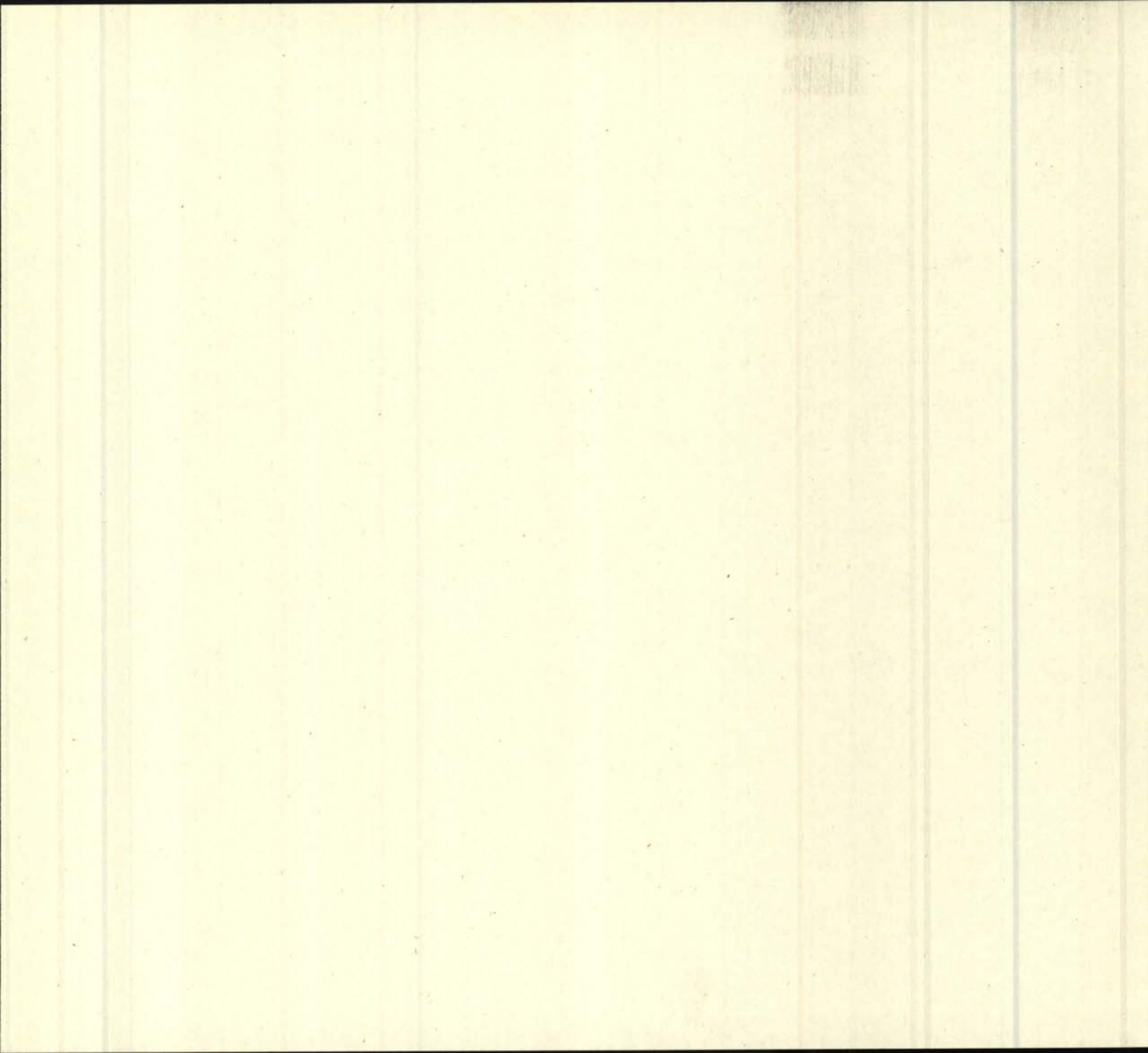
Il importe d'indiquer les domaines de responsabilité du gérant. Il est responsable de:

- a) des maisons louées. Les gens qui louent, un peu à la façon des subalternes proprement dits, adressent leurs requêtes à lui directement.
- b) du personnel de la cuisine et de leur travail. Le secrétaire-trésorier travaillera intimement avec la cuisinière en chef pour l'informer et l'aider du côté financier, Cependant, il ne lui donnera aucun ordre.
- c) du personnel de l'entretien des édifices et leur travail.
- d) du personnel de conciergerie (Mme Bérubé, Mme Caccia, Mme Poirier, Mme Rioux) et leur travail. Le secrétaire-trésorier sera responsable de Drew's Janitor Service qui à partir du 1er septembre, verra seulement à la conciergerie de l'aile du Collège Universitaire en excluant l'auditorium.
- e) des relations avec les commis-voyageurs, etc...
- f) des locataires non-étudiants.



A l'occasion de ce document, il est peut-être bon d'ajouter que le Recteur est responsable de recevoir toute requête d'un groupe de l'extérieur qui désire employer les locaux du campus - même les locaux qui ont été loués à l'Université. Par une entente faite avec le Doyen, il a été entendu que le Recteur était délégué par le Doyen pour passer à des groupes les locaux de l'aile universitaire. Le Recteur demandera l'autorisation au Conseil étudiant en ce qui regarde le Salon des étudiants et la Salle à café.

préparé par: Paul A. Poirier.

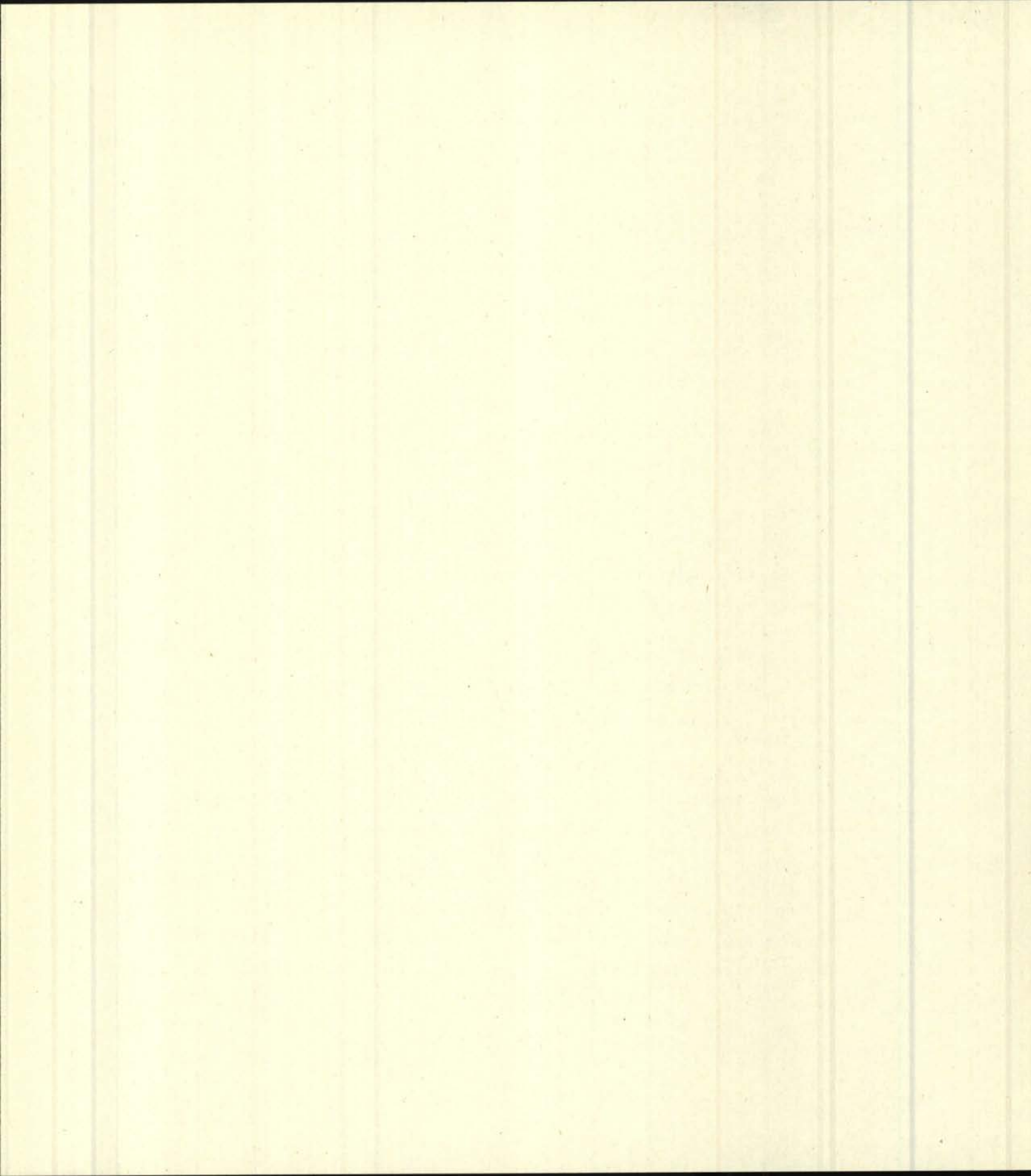


Rapport sur l'état des travaux dans le Collège Universitaire.

1. Les copies des lettres ci-jointes expliqueront pourquoi les "alterations" ne seront pas faites si ce n'est la division de la salle 215.
2. La division de la salle 215 sera faite quand les matériaux commandés arriveront.
3. Les téléphones seront posés en 215, 207 et l'Auditorium quand les frères auront eu le temps de poser du "piping".
4. L'ameublement du Collège Universitaire a été complété. Nous avons tâché de mettre dans les salles communes tout le mobilier qui était là originairement. Aux membres de la communauté universitaire de voir à ce qu'il y demeure.
5. Il y a un nombre limité de classeurs. La Corporation n'en fournira pas davantage jusqu'à ce qu'elle soit assurée de fonds de l'université pour ce genre de matériel.
6. S'il y a des requêtes spéciales, faites les connaître au Doyen immédiatement. Le lundi 28 août sera la dernière journée dont je disposerai de personnel pour transporter des meubles, armoires, etc...
7. J'inclus une copie du mémo qui a circulé au mois de février et auquel la Corporation n'a pas eu de réponse à ce temps là. Une autre année, il importera que le Collège Universitaire fasse connaître ses requêtes à temps si elle désire obtenir satisfaction.

préparé par Paul A. Poirier

le 22 août 1972





le 18 février 1972

Frank McMahon
Doyen
Collège Universitaire St-Jean
Edmonton, Alberta

Cher Frank,

Le contrat entre le Bureau des Gouverneurs de l'Université de l'Alberta et Le Collège Saint-Jean d'Edmonton prévoit que certaines catégories de matériel doivent être fournies par le Collège Saint-Jean en vue de l'opération du Collège Universitaire.

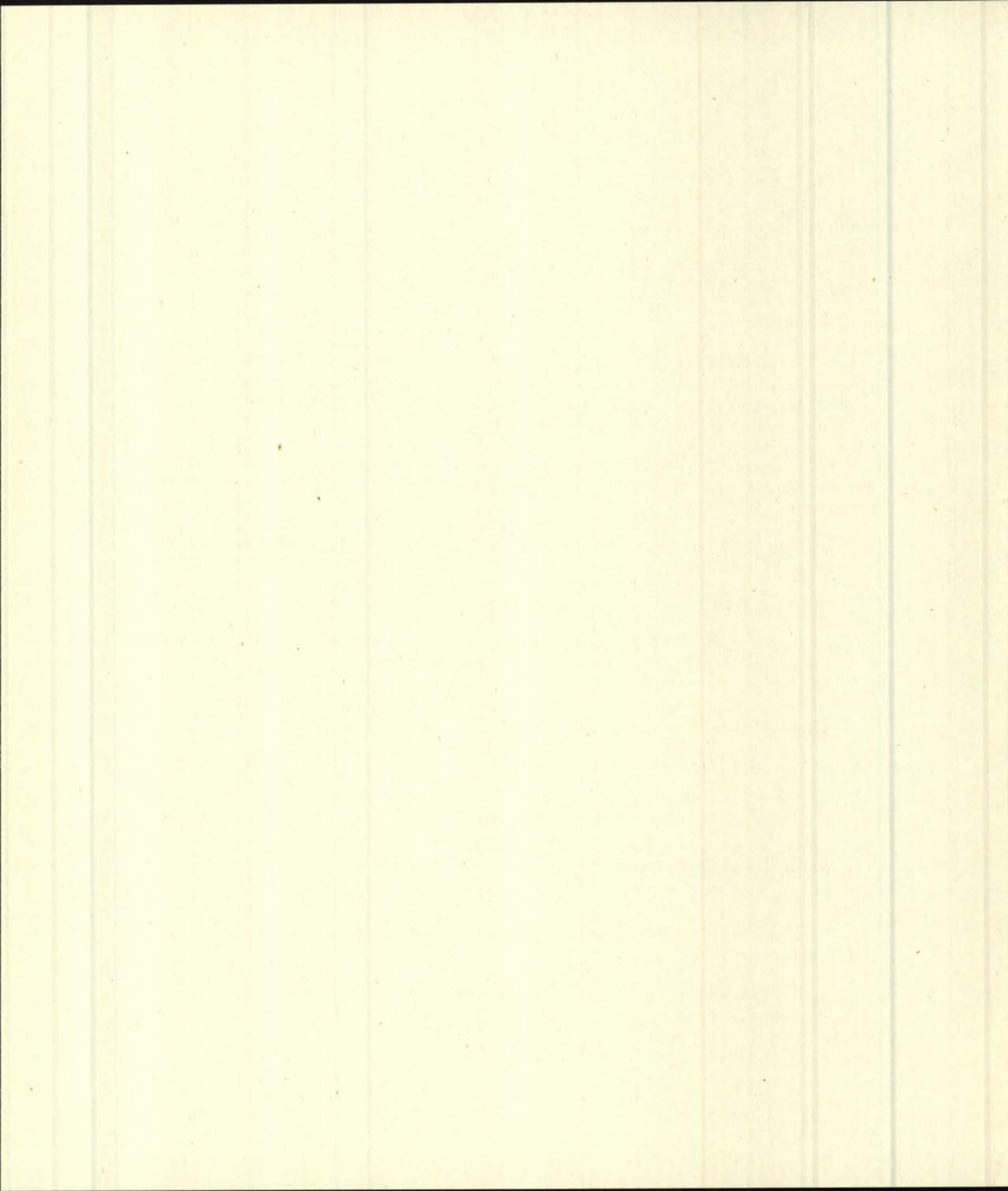
Voici le mécanisme que le Conseil d'Administration propose pour que les desiderata des membres du personnel du Collège Universitaire lui parviennent:

- 1) Le Doyen annonce et explique les catégories de matériel que le personnel académique et clérical peut demander au Conseil d'Administration.
- 2) Les requêtes sont remises au Doyen.
- 3) Le Doyen voit à la coordination et à l'évaluation avec tous les intéressés du Collège Universitaire Saint-Jean.
- 4) Le Doyen remet une liste avec les items en ordre de priorité au Conseil d'Administration AVANT le 8 mars.
- 5) Le Conseil d'Administration étudie la liste.
- 6) Le Conseil d'Administration fait savoir au Doyen ce qu'il croit pouvoir faire pour satisfaire aux desiderata.
- 7) Le Doyen et les intéressés reconsidèrent et réorganisent ou mettent au point leurs desiderata (s'il y a besoin).
- 8) Le Doyen remet la liste révisée AVANT le 30 mars.
- 9) Le Conseil d'Administration fait de son mieux pour satisfaire aux desiderata.

Le Conseil d'Administration est prêt à ajuster ce mécanisme si les intéressés le désirent. Cependant, il s'attend à ce que le 30 mars il sache ce que sont leurs desiderata et il ne veut pas traiter directement avec les individus parce qu'il estime qu'une évaluation commune est requise.

Sincèrement,

Paul A. Poirier





T6C 4G9

July, the 8th 1972

Dr. W.D. Neal
Vice-President (Planning and Development)
University Hall
University of Alberta
Edmonton, Alberta

Dear Dr. Neal,

Dr. Willard Allen, associate vice-president, has suggested that I write to you regarding a number of minor alterations that we are planning to effectuate and that have been requested by the personnel and the students of the Collège Universitaire Saint-Jean.

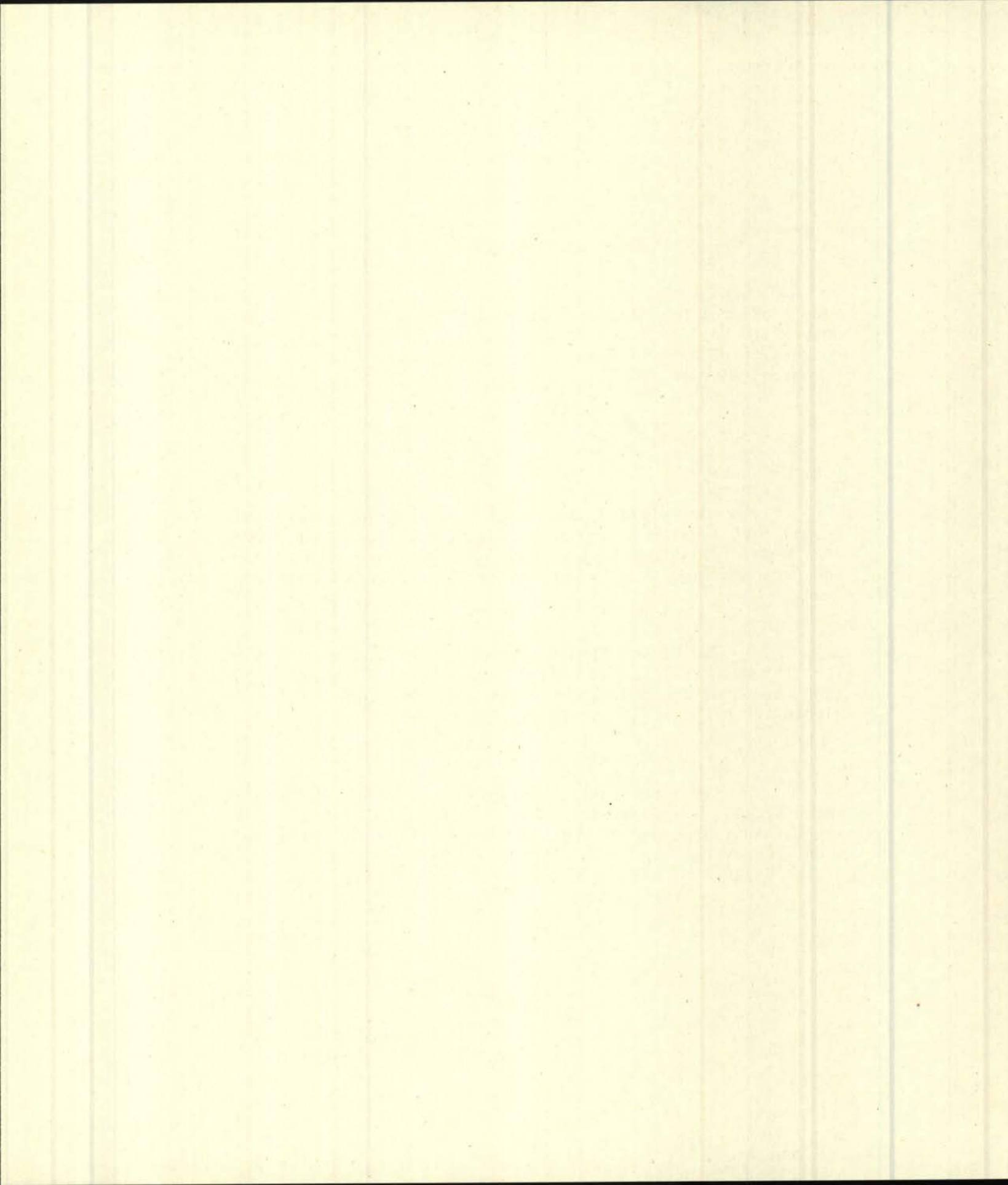
The Clause #2 of the "Supplemental Agreement" states that the University is to approve and control the planning, financing, construction and the other matters relating to alterations within the premises leased to the University.

Since the Collège Saint-Jean is interested in having these alterations finished for the beginning of September, may I suggest that a member of your staff contact me. Together, we could then go over the suggested alterations with some of the members of the Collège Saint-Jean.

Yours truly,

Acting Rector.

cc: Willard Allen
Tony Keroack
Arthur Van Hecke





THE UNIVERSITY OF ALBERTA
EDMONTON, CANADA

OFFICE OF THE VICE PRESIDENT
(PLANNING AND DEVELOPMENT)

August 1, 1972

Mr. Paul Poirier
Acting Rector
College Saint-Jean
8406-91E Street
EDMONTON 81, Alberta

Dear Mr. Poirier:

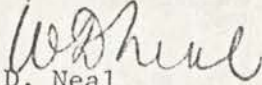
RE: Alterations Request

I am acknowledging your letter of July 8th which was awaiting me on my return from overseas. I am not sure what can be done about your request for alterations since all available funds were allocated some months ago. In fact, some hundreds of requests for alterations have been turned down because of the lack of funds.

Requests for alterations are submitted together with the other budget requests sometime prior to the commencement of the financial year. This is the only way to give us a chance to assess what the total need may be and then to allocate our resources to best advantage.

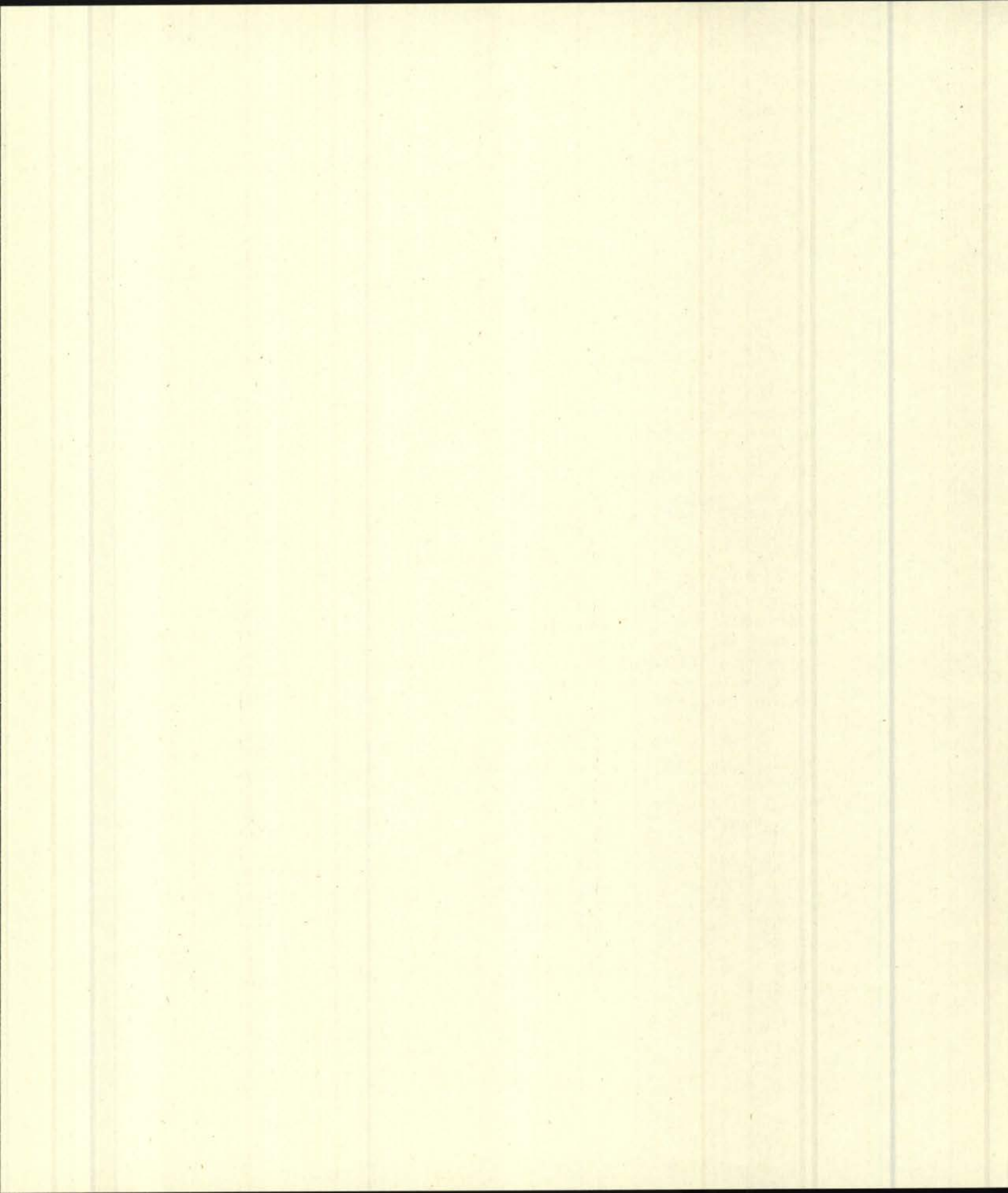
However, by copy of this letter I am asking Mr. Ballash of the Department of Physical Plant to get in touch with you so that I can be given an indication of what might be involved in the alterations that you have in mind.

Yours sincerely,


W.D. Neal
Vice President
(Planning and Development)

WDN/sm

cc: Mr. G. Ballash
Dr. W.F. Allen



Fraser, Matthews & Co.
CHARTERED ACCOUNTANTS

107 CROWN BUILDING
10046-101 STREET
EDMONTON. ALBERTA

PHONE 429-0602

July 25, 1972

Les Reverend Peres Oblats de Marie
Immaculee Des Territoires du Nord Ouest,
9916-110 Street,
Edmonton, Alberta.

Attention: Father Hudon

Dear Reverend: Re: College St. Jean

In accordance with our recent discussion concerning College St. Jean and the apparent management problems therein, we would like to make the following comments and observations.

A. Accounting Controls

At the present time, there seems to be some difficulty in employing the budget as an accounting control. The budget is a tool of management to exercise control over the results of operations on a current basis and is a measure of the success (or failure) of management to follow a planned course of action.

It would appear that if an expenditure budget is carefully and restrictfully drawn up for each significant department, then periodic measurement of the results of operations could be reviewed with the applicable department head. Perhaps the barn door could be locked in time.

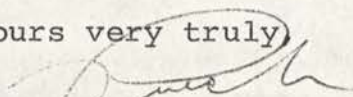
B. Designation of Authority and Responsibility

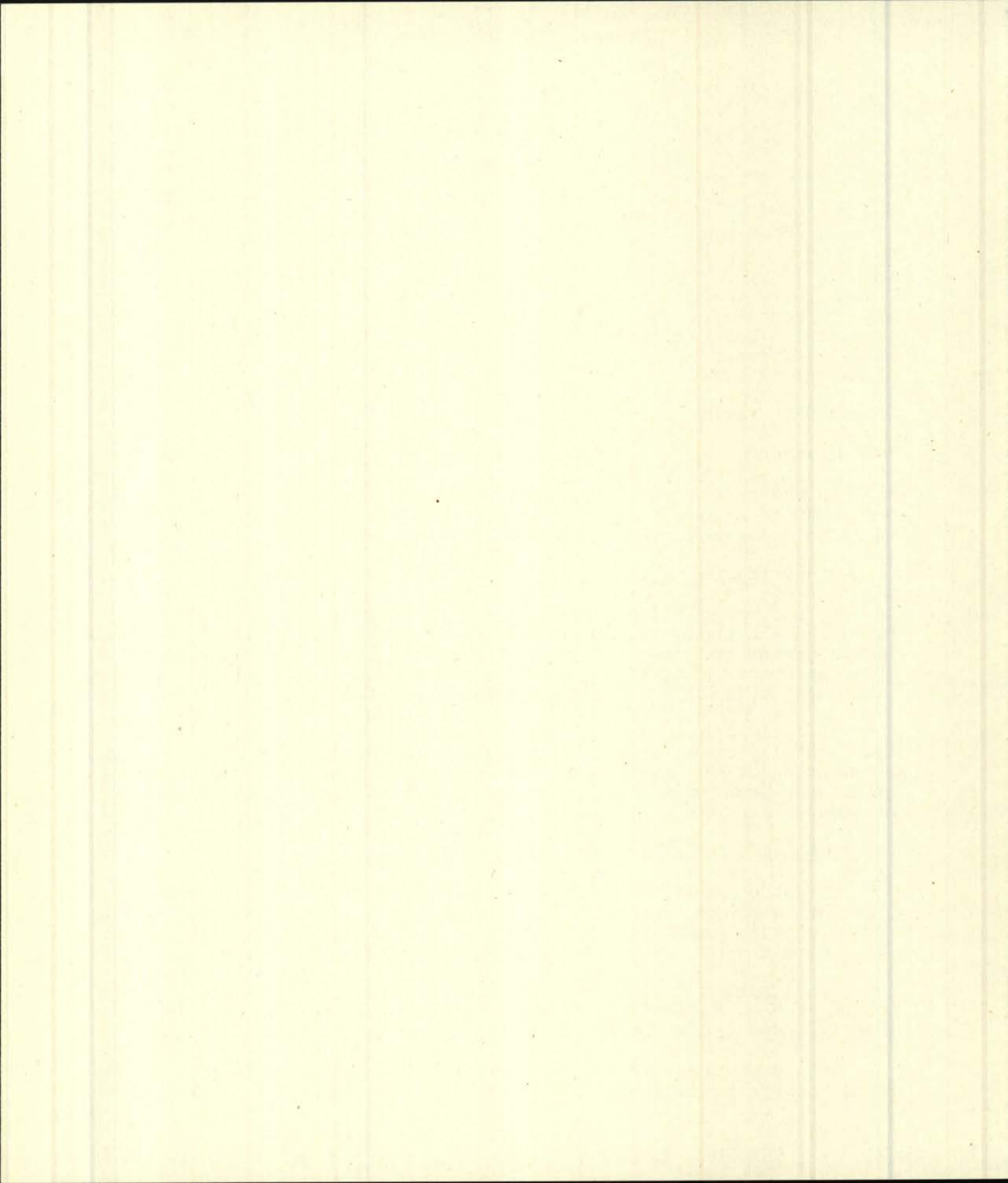
The other area in which we believe some improvement can be effected is the functions of Department Heads. Each Department Head should clearly understand his function and management should ensure that there are no "gaps" or "overlaps" in areas of responsibility.

Coordination of the operations of the organization can be facilitated by periodic meetings with the Department Heads once each clearly understands the areas for which he is responsible.

Should you require any further information concerning the above noted, please contact the writer at your convenience.

Yours very truly



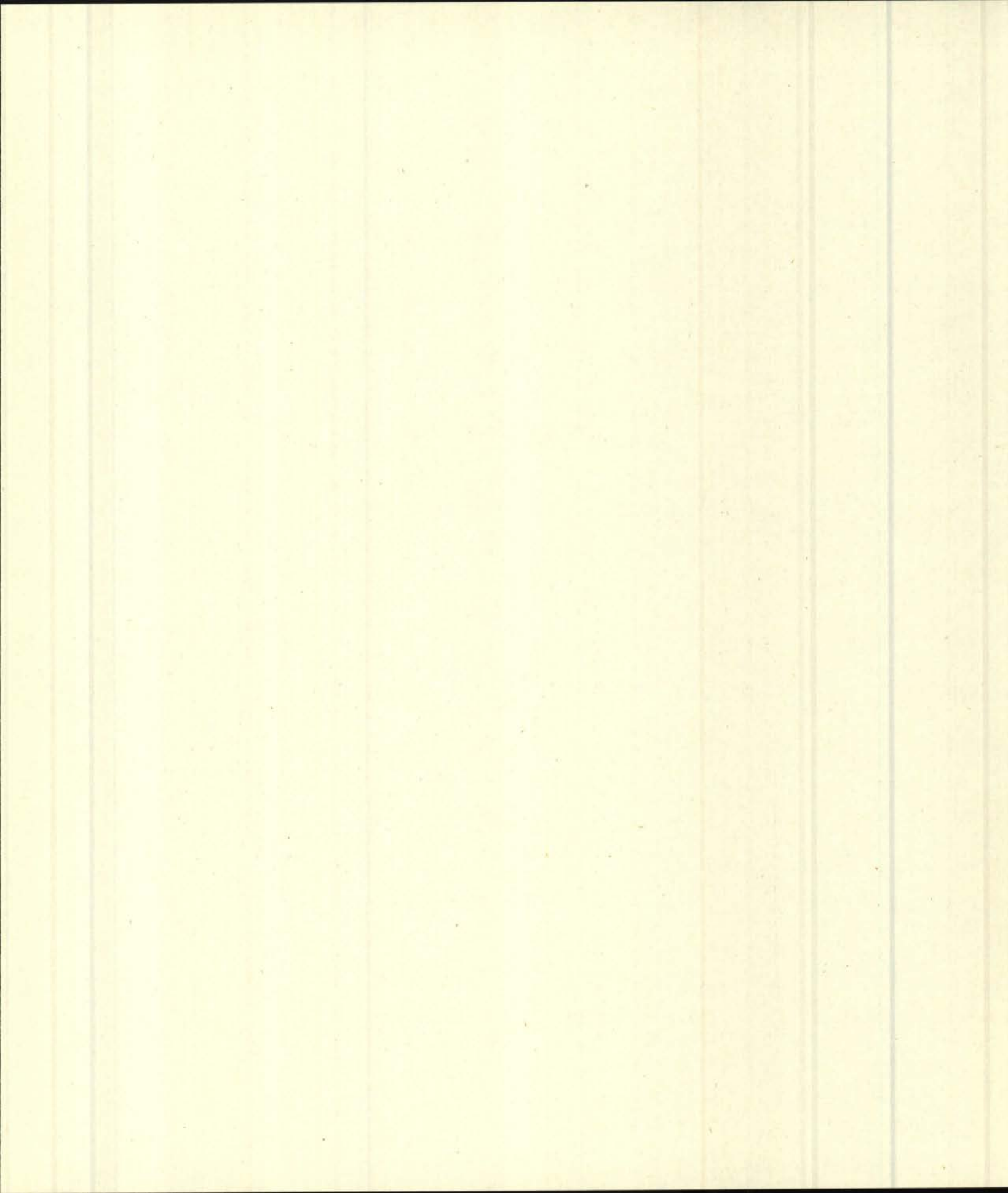


RAPPORT SUR
les
STRUCTURES INTERNES
du
COLLEGE UNIVERSITAIRE SAINT-JEAN
(4ème version)

présenté
pour le comité
(Julien Forcier et Ed Blackburn)

par
Albert La France

le 12, août 1972



INTRODUCTION

Tout en cherchant une explication qui justifierait les structures proposées dans ce rapport, un certain nombre de personnes, surtout parmi les nouveaux dans la communauté du Collège Universitaire Saint-Jean se demanderont peut-être pourquoi il est nécessaire qu'un comité étudie la restructuration du C.U.S.J.

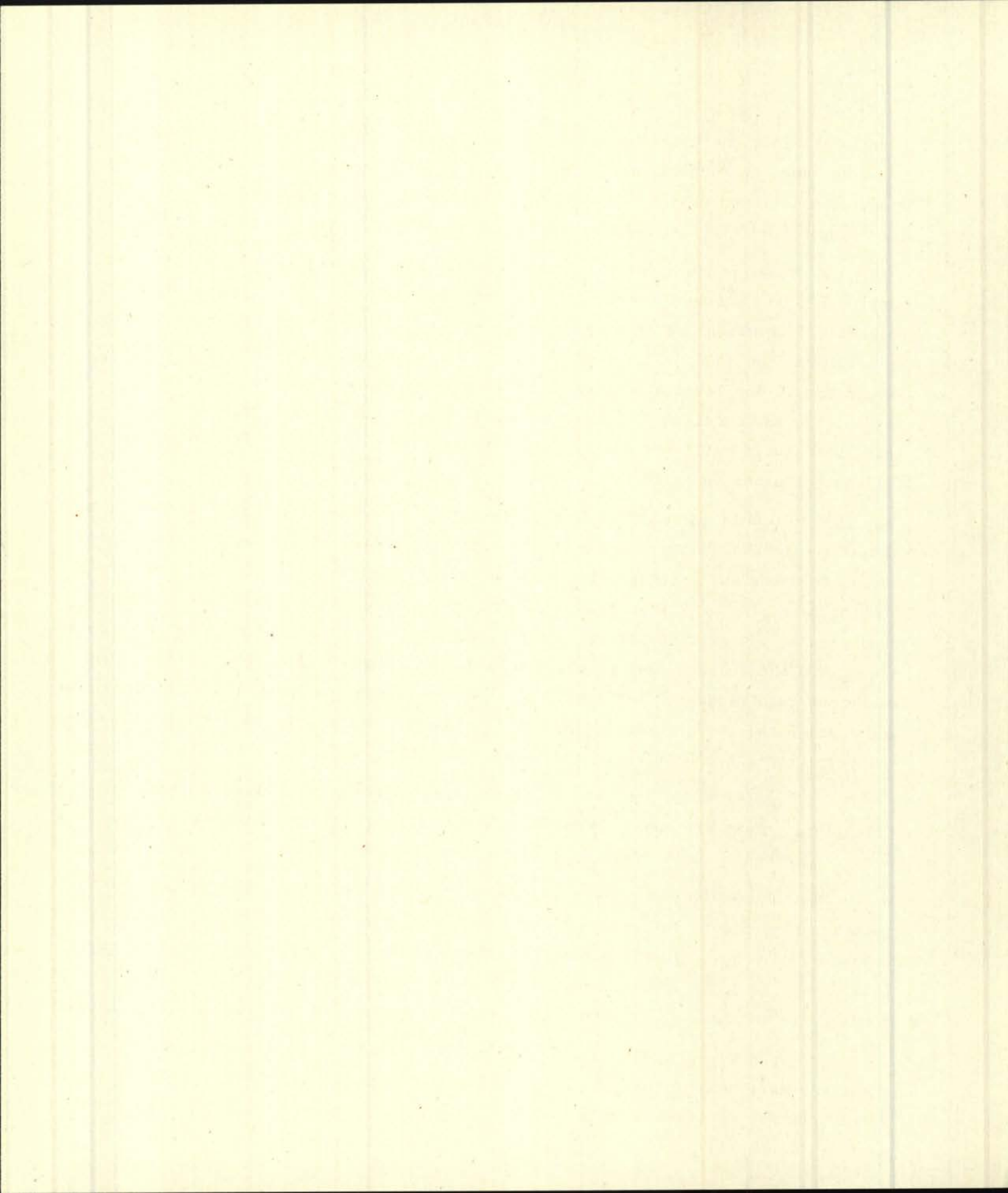
La réponse à cette question remonte à un certain temps. Elle s'est manifesté plus particulièrement lors de la journée d'étude du 26 janvier 1972. On déplorait à ce moment là le manque d'organisation, de structure, de communication et d'information au C.U.S.J. On accusait le Doyen de détenir tous les pouvoirs, on constatait que les professeurs ne se connaissaient pas, qu'ils ne se rencontraient jamais, que le Conseil Académique ne faisait pas un bon travail, que le Conseil Etudiant faisait faillite, que le climat français n'existait réellement pas au Collège, et ainsi de suite.

Depuis ce temps un certain travail a été accompli, mais la situation actuelle est la suivante. Les pouvoirs sont tout autant centralisés au Bureau du Doyen, de sorte que lorsque celui-ci s'absente, l'administration du C.U.S.J. se fige. D'autre part, le Conseil académique, est le seul organisme qui regroupe professeurs, étudiants et administrateurs en vue de prendre une décision légale en matière académique. En conséquence, le Conseil Académique se voit obligé de traiter de toutes les questions académiques et parfois il empiète sur le non-académique, (qui n'est pas de son domaine mais bien de celui du Conseil d'Administration) faute d'autres mécanismes qui permettraient d'aborder la question efficacement.

De plus, le Conseil Académique dans sa forme présente est un mécanisme très lourd et peu efficace. (On passe des heures en réunions interminables pour arriver à prendre une ou deux décisions définitives).

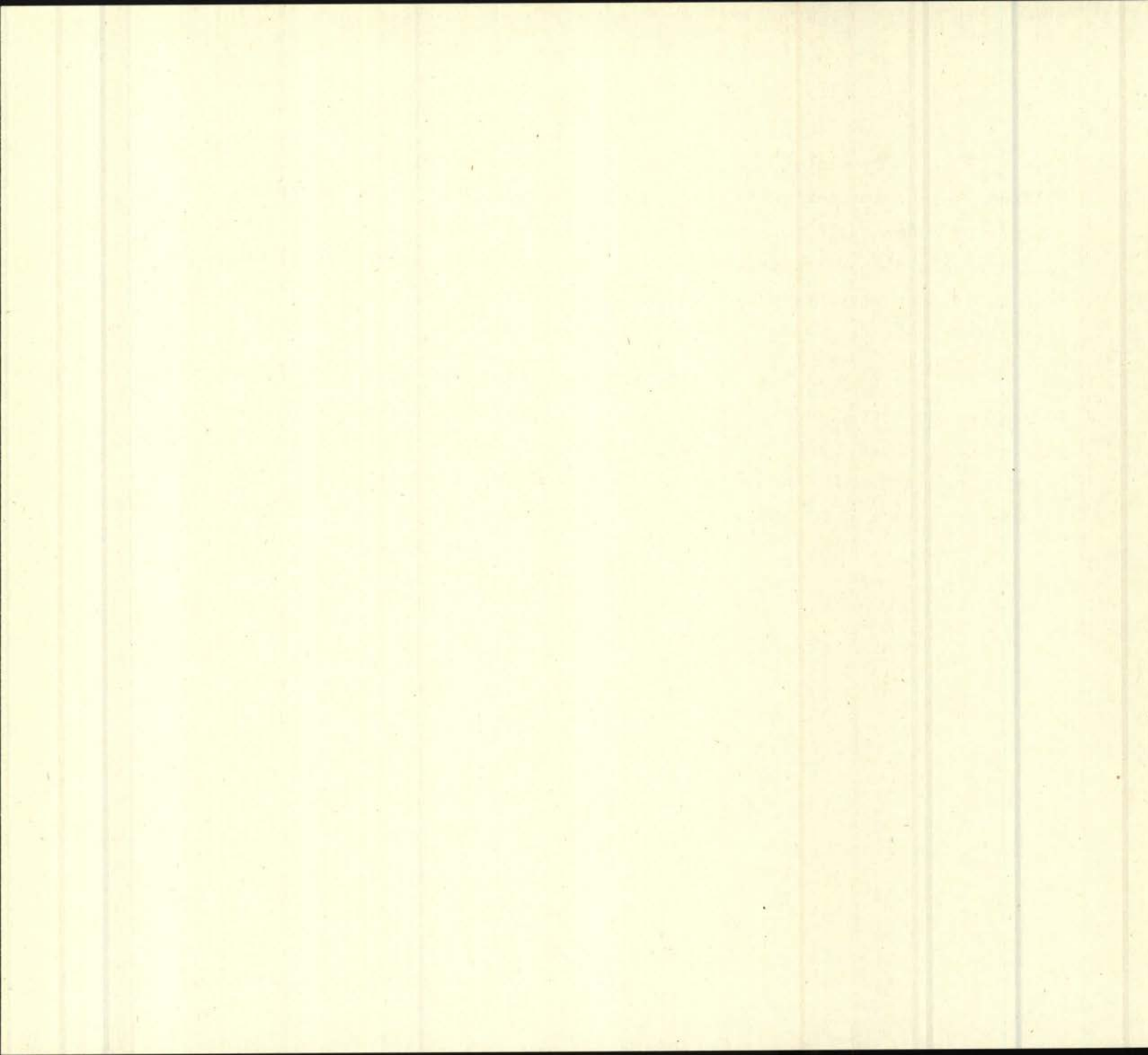
D'où vient cette lourdeur, cette lenteur pénible? Elle est due partiellement au grand nombre de personnes qui composent le Conseil Académique sans doute, et le nombre ne fera qu'augmenter à près de 40 cette année. Nous croyons cependant que la raison se loge d'avantage dans le fait que les problèmes n'ont pas été préalablement étudiés, et débattus en groupes plus restreints avant d'arriver au Conseil Académique.

En dernière instance, il n'est pas normal que le non-académique (le parascolaire) devienne ou risque de devenir la préoccupation du Conseil Académique malgré son importance capitale pour la survie du C.U.S.J. Mais comment allons nous faire autrement si le Conseil Académique^{est} la seule structure qui existe?



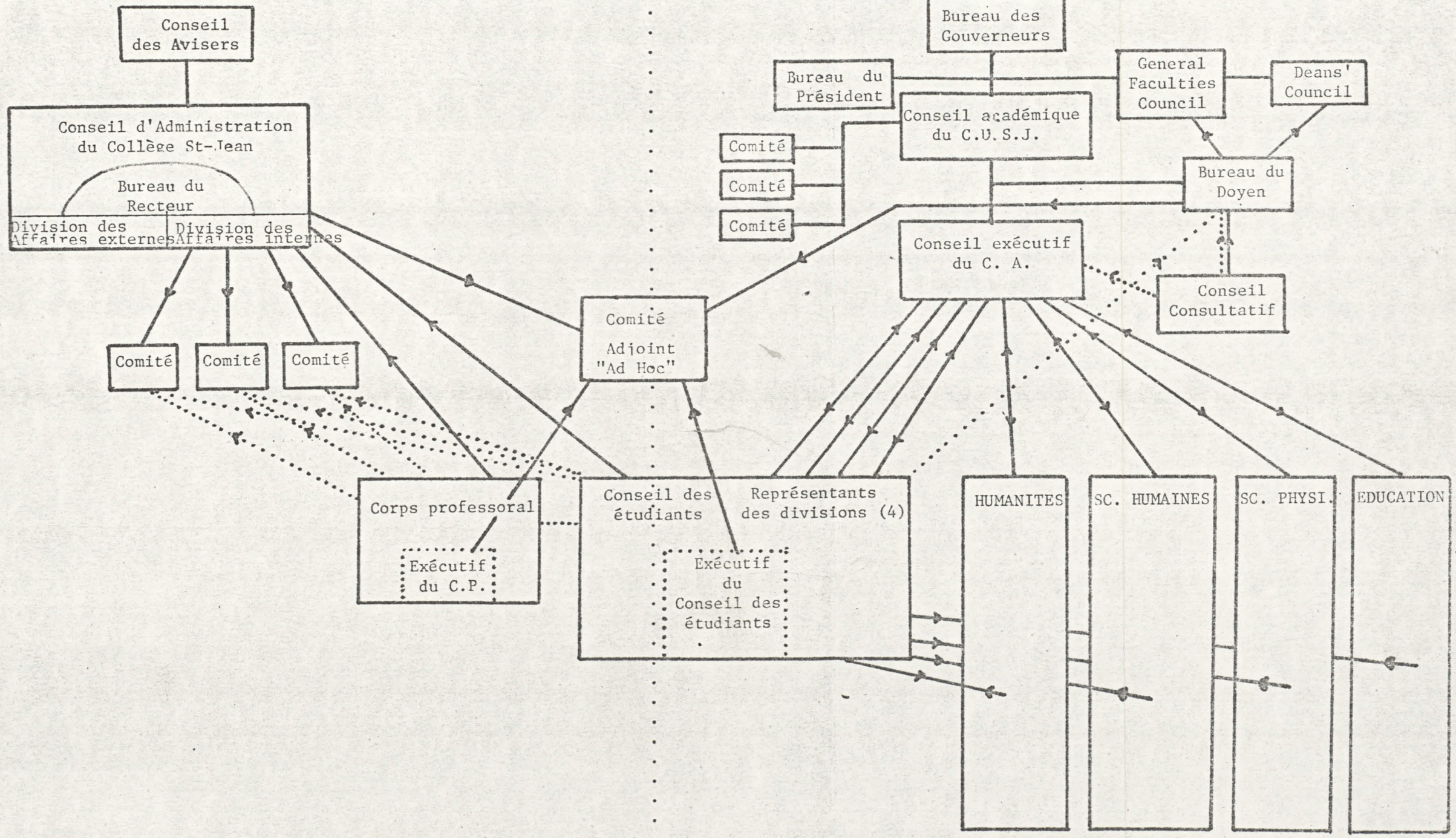
Ce sont-là des raisons pour lesquelles un comité a été formé pour étudier le regroupement du personnel académique, lors de la réunion du 15 mai dernier. Ce comité cependant s'est vite rendu compte qu'il était virtuellement impossible d'étudier sérieusement le regroupement du personnel académique du C.U.S.J. sans toucher à toute la structure globale de la corporation du Collège Saint-Jean et du Collège Universitaire Saint-Jean.

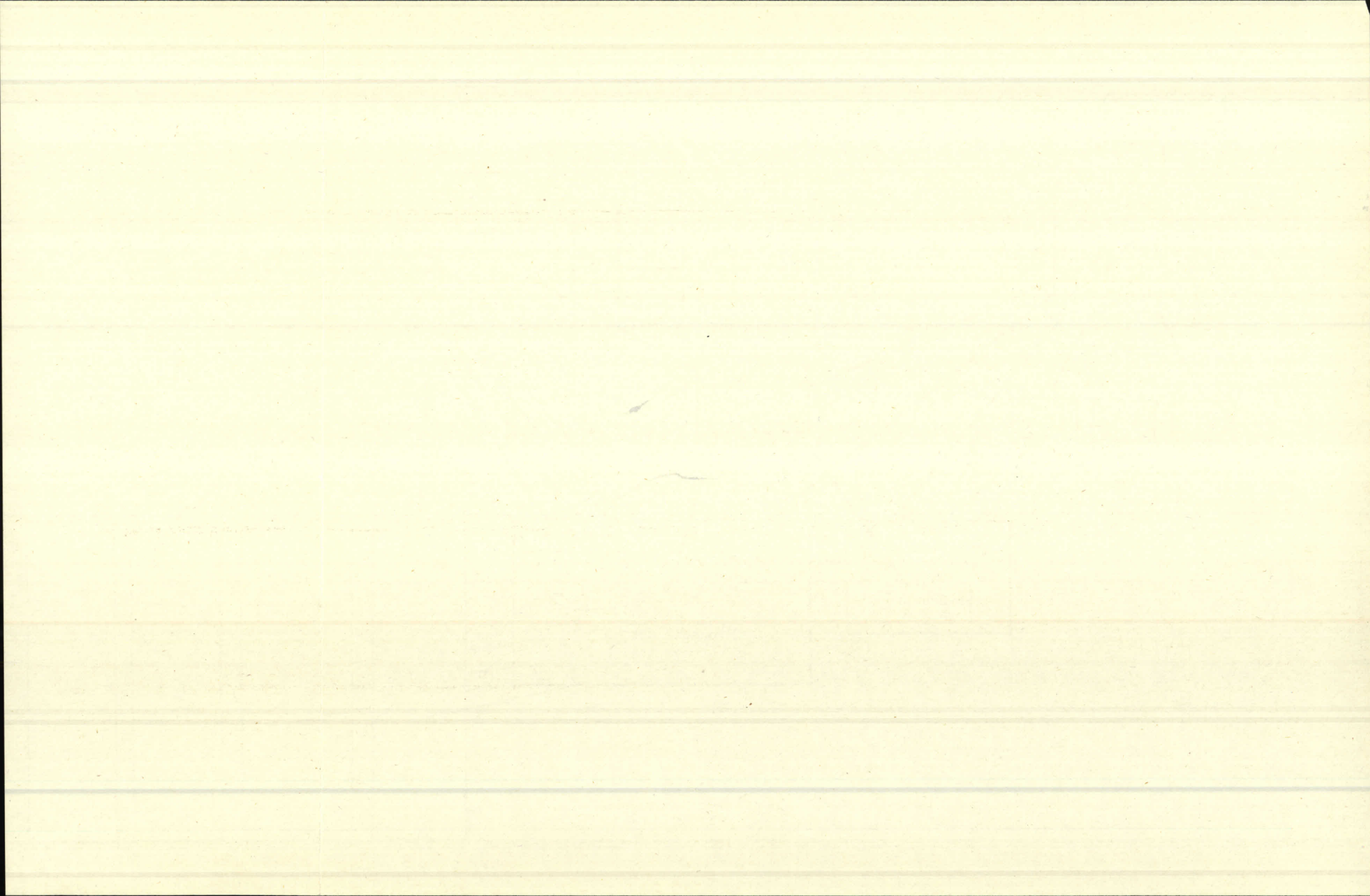
Le document que nous vous présentons est la quatrième ébauche du rapport de notre comité. Il veut être un instrument de travail qui devra faciliter notre tâche à tous. Nous vous demandons de l'étudier, d'y réfléchir afin que la réunion du 18 -19 août nous permette d'aboutir à des résultats concrets qui pourront être soumis au Conseil Académique de la semaine du 25 août.



CORPORATION DU COLLEGE ST. JEAN
(Le Para-scolaire)

COLLEGE UNIVESITAIRE ST. JEAN
(L'Académique)





L'ACADEMIQUE
(Le Collège Universitaire St-Jean)

I. LES DIVISIONS

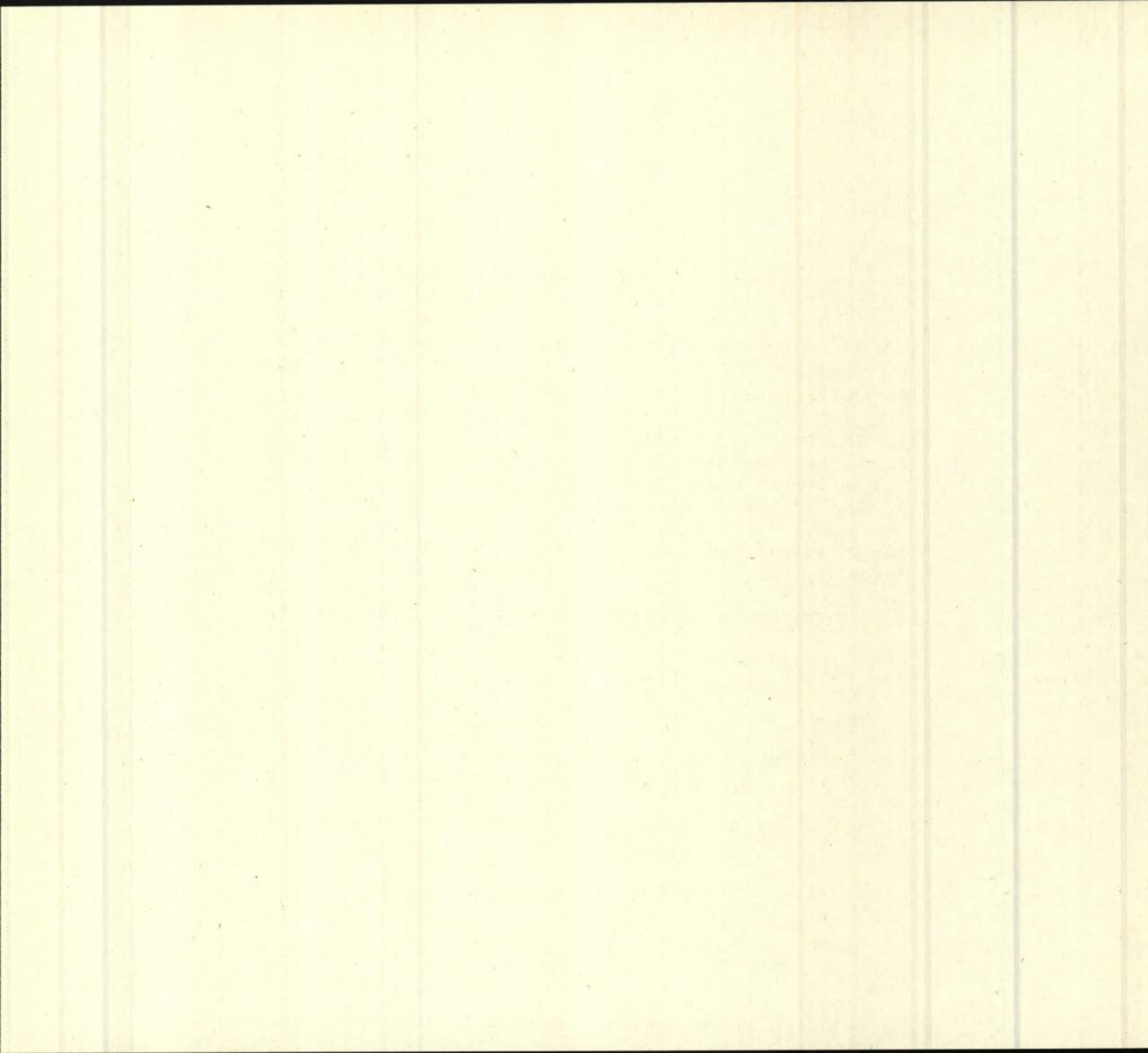
- A. Dans un but administratif le personnel enseignant et les étudiants du Collège Universitaire St-Jean seront groupés en quatre divisions.
- B. Les divisions seront formées selon la classification des cours enseignés (cf. Annuaire du C.U.S.J. - 72/73, # 172.3), et elles prendront le nom respectif de ces classifications soit:
1. La Division des Humanités
 2. La Division des Sciences Humaines
 3. La Division des Sciences Physiques
 4. La Division de l'Education
- C. Les Divisions du Collège Universitaire St-Jean sont constituées de la façon suivante:

1. DIVISION DES HUMANITES

- a. Les professeurs de:

	Permanent	Non-Permanent			
	Plein-T	Plein-T	1/2 T	1/3 T	1/6 T
Anglais	Lacasse	Olsen			
Art Dramatique				Forcier	
Français	TBA	I. LaFrance		TBA	
Lettres Classiques	Fortier				
Lit. Canadienne-Fr.	Kapetanovic				
Musique	A. LaFrance				
Linguistique Romane				Patterson	
	5	2		3	

- b. Un représentant des étudiants en Humanité si possible.



2. DIVISION DES SCIENCES HUMAINES

a. Les professeurs de:

	Permanent		Non-Permanent			
	Plein T,		Plein T.	1/2 T	1/3 T	1/6 T
Economie					Willis	
Etudes Religieuses					Poirier	
Géographie Humaine	-		-		-	-
Histoire	Trottier					
Philosophie	Godbout &					
Sciences Politiques	Bilodeau (1/3)				Boisvert	
Psychologie	Carey					
Sociologie	Silla					
	5				3	

b. Un représentant des étudiants en Sciences Humaines si possible.

3. DIVISION DES SCIENCES PHYSIQUES

a. Les professeurs de:

	Permanent		Non-Permanent			
	Plein T.		Plein T.	1/2 T	1/3 T	1/6 T
Biologie et Entomologie	Sheridan					
Chimie	Blackburn					
Maths	Desmarais					
Physique	Desmarais					
Géographie physique			Mabru			
	3		1			

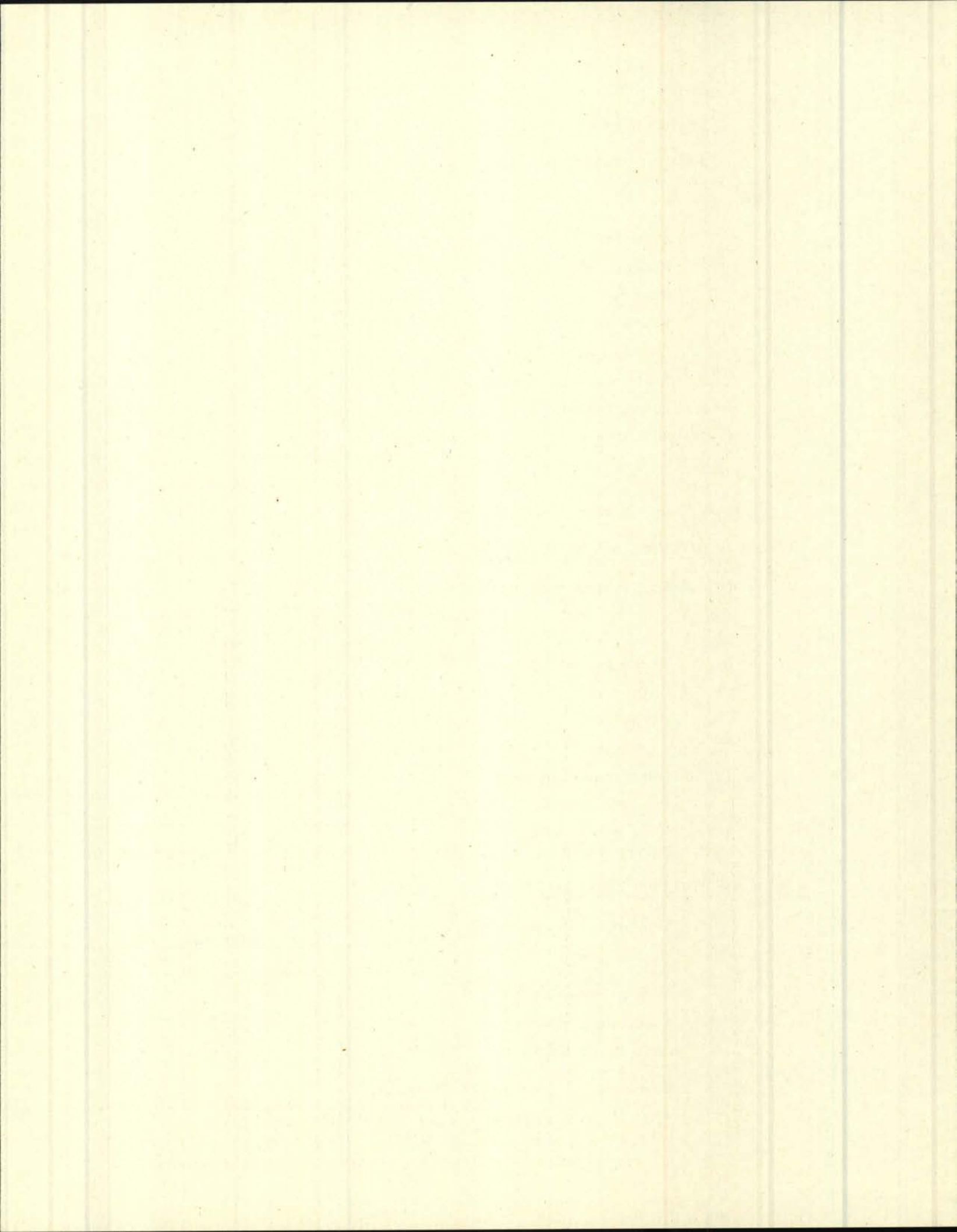
b. Un représentant des étudiants en Sciences Physiques si possible.

4. DIVISION DE L'EDUCATION

a. Les professeurs de:

	Permanent		Non-Permanent			
	Plein T.		Plein T.	1/2 T	1/3 T	1/6 T
Admin. Scolaire &						TBA
Fond. de l'Education	-----		-----		-----	-----
Cu & Me du Franç.	Boucher					Lamou reu
Psych de L'Education	Tremblay					
	2					2

b. Un représentant des étudiants en Education si possible.



D. Au point de vue administratif les étudiants relèveront des divisions de la façon suivante:

1. Relèvera de La Division des Humanités tout étudiant inscrit dans le programme du B.A. mais dont la spécialisation est soit: Anglais, Art Dramatique, Français, Lettres Classiques, Littérature Canadienne-Française, Musique, ou Linguistique Romane.
2. Relèvera de La Division des Sciences Humaines tout étudiant inscrit dans le programme du B.A. mais dont la spécialisation est soit Economie, Etudes Religieuses, Géographie Humaine, Histoire, Philosophie, Sciences Politiques, Psychologie ou Sociologie.
3. Relèvera de La Division des Sciences Physiques tout étudiant inscrit au programme du B.Sc.
4. Relèvera de La Division de l'Education tout étudiant inscrit au programme du B.Ed.

* N.B.: Tout étudiant inscrit dans une autre faculté (Commerce, Economie Domestique, Pharmacie, Education Physique, Science Médicale en Laboratoire et autres) mais qui suit au Collège des cours de Lettres et/ou de sciences relèvera de la division dans laquelle il prendra le plus de cours.

E. Pouvoirs et Devoirs des Divisions

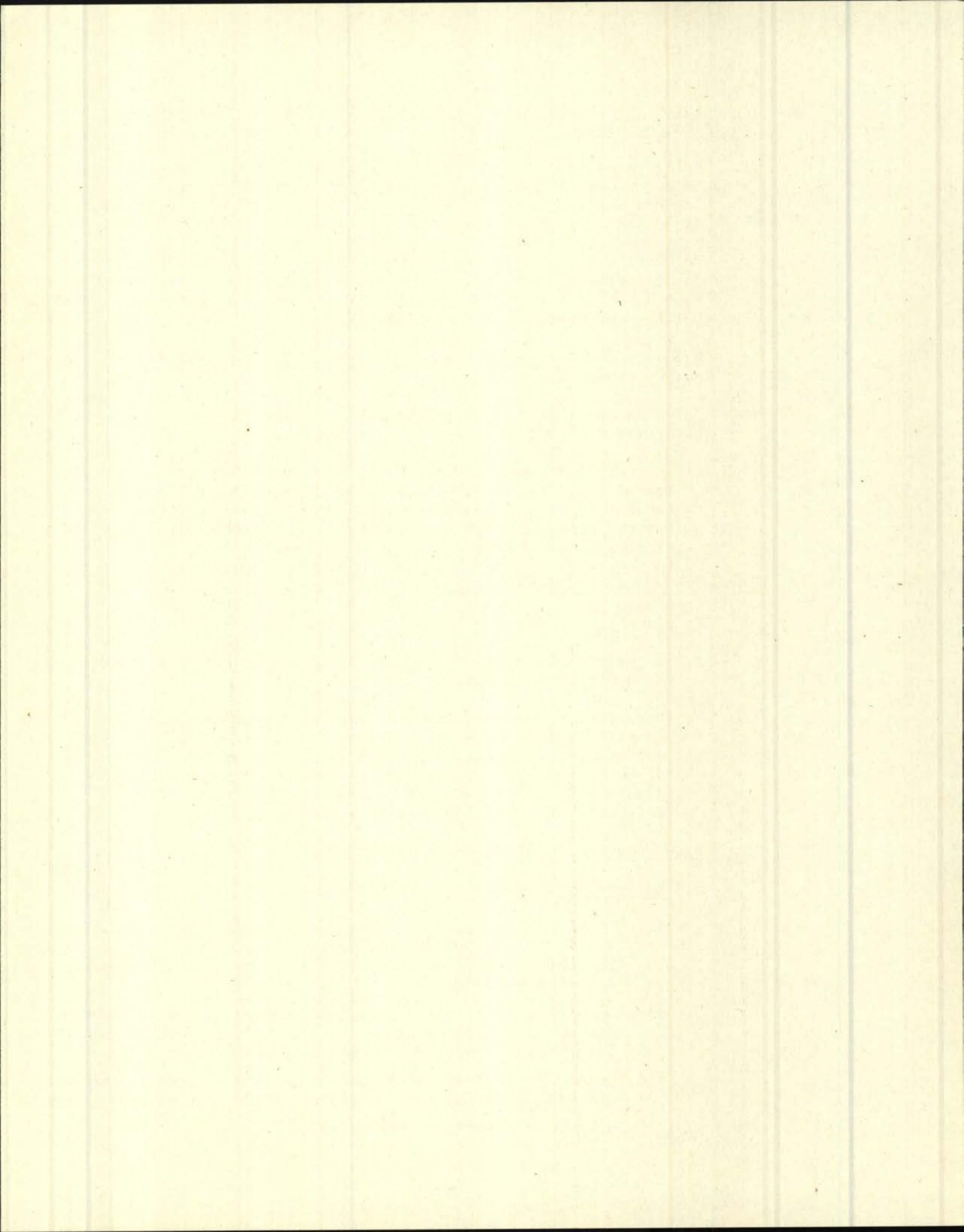
1. En général:

- a. Le principal devoir de la division est de pourvoir aux besoins académiques du C.U.S.J.
- b. Normalement, toute matière qui doit être décidée par le Conseil Académique (et en certains cas par le Conseil Exécutif du Conseil Académique) doit préalablement avoir été étudiée discutée au niveau des divisions, et du Conseil Etudiant afin d'assurer autant que possible une prise de décision plus effective au niveau du Conseil Académique.

2. Plus spécifiquement

a. Matières académiques

- i. Les divisions feront des recommandations au Conseil Académique via le Conseil Exécutif du Conseil Académique en ce qui regarde les conditions d'admission au C.U.S.J. et aux programmes d'études des diverses Facultés.
- ii. Les divisions feront des recommandations au Conseil Académique via le Conseil Exécutif du Conseil Académique en ce qui regarde les programmes d'études et les cours offerts au C.U.S.J.
- iii. Les divisions feront des recommandations au Conseil Académique via le Conseil Exécutif du Conseil Académique en ce qui regarde
 - Les changements du curriculum
 - Le changement de programmes d'études
 - Les prérequis pour l'obtention d'un degré
 - Les prérequis pour l'obtention d'un certificat
 - Les changements à l'annuaire



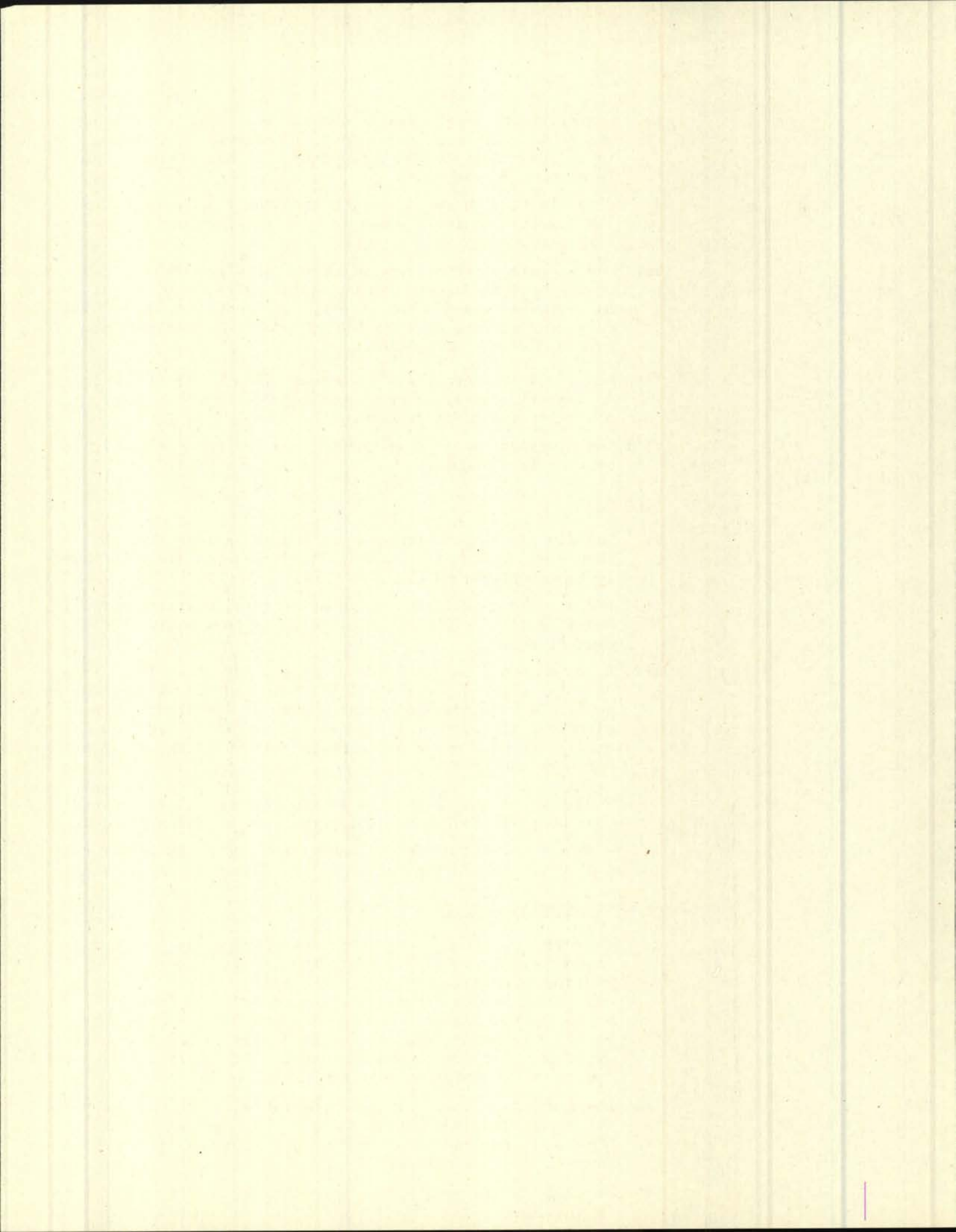
- iv. Les divisions feront des recommandations au Conseil Académique via le Conseil Exécutif du Conseil Académique en ce qui regarde la création de nouveaux cours offerts par une division, ainsi que le contenu de ces cours.
- v. S'il s'agit d'un cours qui fut créé par et pour le C.U.S.J. la division décidera quels seront les prérequis pour ce cours s'il y a lieu.
- vi. Les divisions feront des recommandations au Conseil Académique via le Conseil Exécutif du Conseil Académique en ce qui regarde la détermination des conditions sous lesquelles un étudiant devra se retirer, ou aura l'autorisation de continuer son programme d'études au C.U.S.J.
- vii. Les divisions feront des recommandations au Conseil Exécutif du Conseil Académique en ce qui regarde la création de nouvelles positions académiques.
- viii. Les divisions décideront quelle sera la langue d'enseignement de leurs cours.

b. Le Budget

- i. Les divisions soumettront un budget de leur division au Conseil Exécutif du Conseil Académique en vue de préparer le budget global du C.U.S.J.
- ii. Les divisions décideront comment se fera la distribution du budget à l'intérieur de la division selon les diverses disciplines.
- iii. Si un membre d'une division n'est pas satisfait de la façon dont le budget a été réparti à l'intérieur de sa division et qu'il n'arrive pas à s'entendre avec sa division et son directeur il pourra faire appel au Conseil Exécutif du Conseil Académique qui, après avoir étudié la question, acceptera ou refusera son cas.
 - Si son cas est refusé, il pourra faire appel de nouveau au Conseil Académique, qui prendra une décision finale.
 - Si son cas est accepté, la division devra reconsidérer la distribution de son budget à l'intérieur de la division.

c. Rencontres entre divisions

- i. Il y aura sans doute des questions d'ordre académique qui intéresseront deux, trois ou toutes les divisions. (Par exemple: l'enseignement inter-disciplinaire, les moyens audio-visuels les services et les acquisitions pour la bibliothèque, les nouveaux cours à offrir). A ce moment là des réunions regroupant les divisions concernées pourront avoir lieu, et les recommandations, s'il y a lieu de les faire seront faites conjointement par les divisions.
- ii. Les rencontres inter-divisions auront lieu par entente mutuelle entre les divisions par l'entremise de leurs directeurs.
- iii. L'exécutif du Conseil Académique peut demander qu'une rencontre inter-division ait lieu.
- iv. Les réunions inter-division seront présidée par un directeur de division.

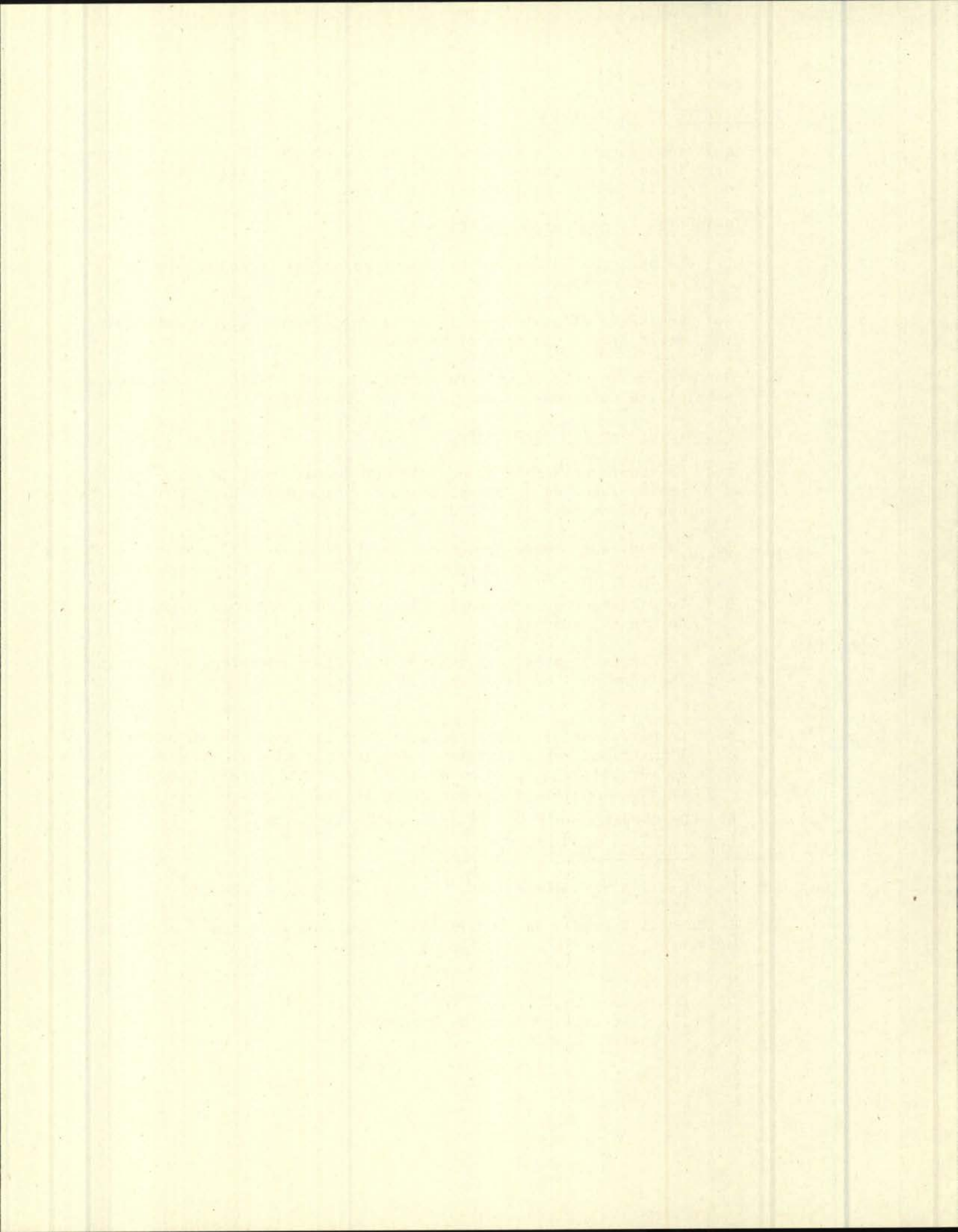


II. LES DIRECTEURS DE DIVISION

- A. A la tête de chaque division, il y aura un DIRECTEUR, qui ex officio sera l'Administrateur de cette division et qui ex-officio sera un membre du Conseil Exécutif du Conseil Académique.
- B. Sélection et nomination des Directeurs
1. Le Directeur d'une division sera nommé par le Doyen sous la recommandation de la division.
 2. Pour être éligible pour la position de Directeur, un candidat devra être un professeur permanent.
- C. Normalement un directeur sera nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement d'un deuxième terme.
- D. Pouvoirs et devoirs du Directeur
1. Le souci principal d'un Directeur devrait être le bien-être professionnel du personnel de sa division et le bien-être académique des élèves qui relèvent de sa division.
 2. En tant que membre du Conseil Exécutif du Conseil Académique il sera soucieux de la bonnemarche du C.U.S.J. sur le plan administratif
 3. Le Directeur sera le porte-parole de sa division au Conseil Exécutif du Conseil Académique.
 4. Le Directeur présidera aux réunions de sa division, et convoquera les réunions spéciales de sa division.
 5. Le Directeur sera le signataire pour les dépenses du budget à l'intérieur de sa division. Par le fait même il devient responsable de surveiller de près et d'une façon continue l'état du budget de sa division afin de ne pas créer de déficit.
 6. Un directeur n'a pas le droit de créer un déficit.

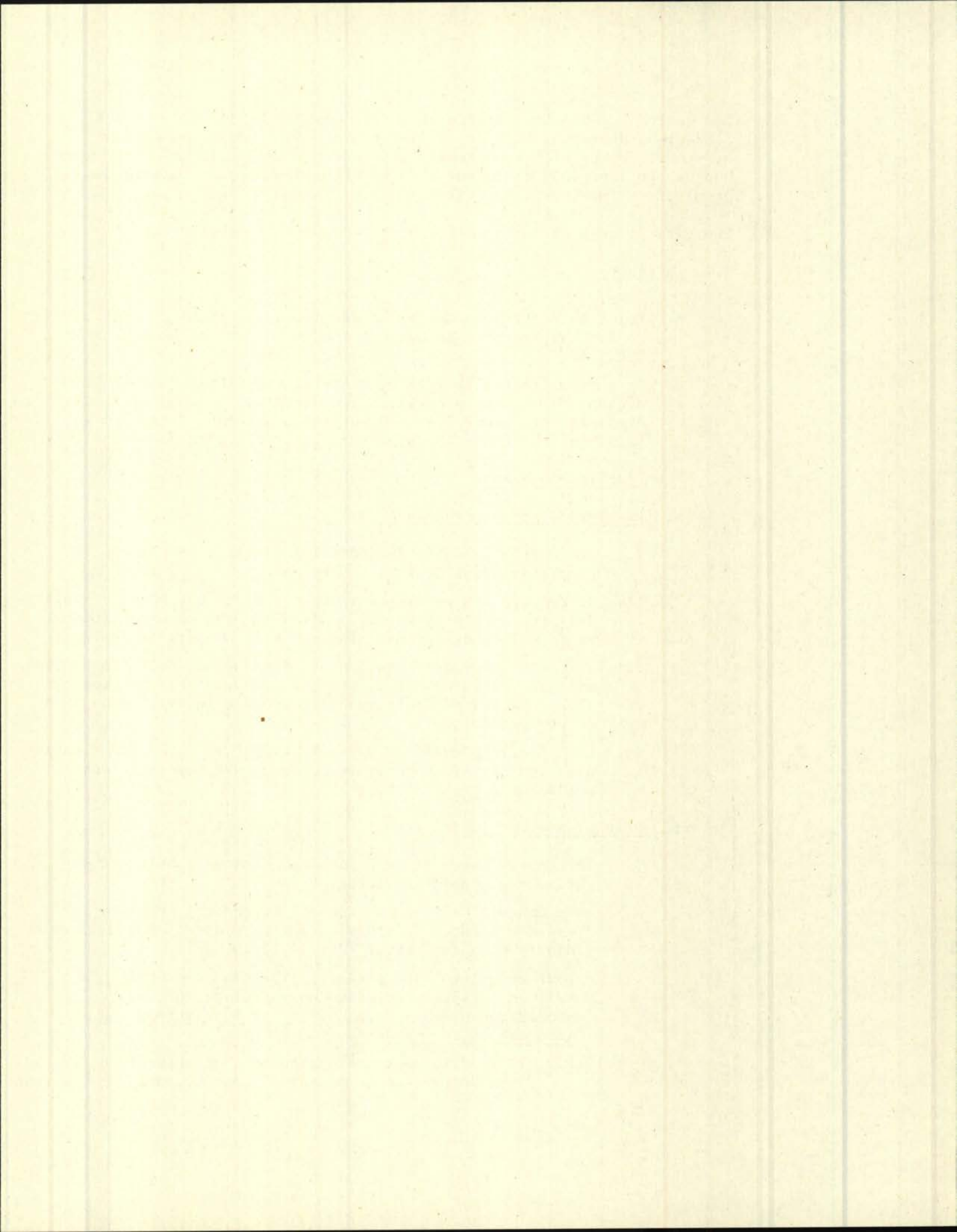
III. LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL ACADEMIQUE

- A. Le Conseil Académique du C.U.S.J. aura un Conseil Exécutif
- B. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique sera constitué de la façon suivante:
1. Du Doyen
 2. Du Recteur
 3. Des quatre Directeurs de Division
 4. De quatre étudiants.



- C. Les quatre étudiants qui siègent sur le Conseil Exécutif du Conseil Académique devraient être ex-officio membres du Conseil des étudiants et membres du Conseil Académique. Les quatre représentants des étudiants auprès des divisions devraient être ex-officio membres du Conseil des étudiants et membres du Conseil Académique.
- D. Pouvoirs et devoirs du Conseil Exécutif du Conseil Académique.
1. En général
 - a. Sujet au contrôle du Conseil Académique, le premier devoir du Conseil Exécutif du Conseil Académique est de GOUVERNER le C.U.S.J.
 - b. Ce sera la responsabilité du Conseil Exécutif du Conseil Académique d'étudier les recommandations des divisions et du Conseil des étudiants et ensuite de préparer soigneusement, autant que possible sous forme de proposition, les réunions du Conseil Académique.
 2. Plus particulièrement
 - a. La planification académique
 - i. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique remplacera le comité de planification académique.
 - ii. Il recevra des recommandations des divisions et du conseil des étudiants à ce sujet. Il étudiera ces recommandations et formulera des propositions pour le Conseil Académique.
 - iii. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique après consultation avec les divisions et le conseil des étudiants déterminera l'orientation générale que doit prendre le Collège au point de vue académique.
 - iv. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique après consultation avec les divisions déterminera les nouvelles positions académiques.
 - b. Rôle et pouvoir judiciaire
 - i. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique remplacera le 'grievance committee' actuel.
 - Le Conseil Exécutif du Conseil Académique recevra le cas des membres de division qui font appel comme cela est décrit dans le contrat (cf. II, 2, b. 3.)
 - Pour ce qui est des plaintes provenant des étudiants soit en matière académique ou autre, on suivra les procédures prévues dans University Regulations and Information for Students, #16.7

N.B. Il faudra, pour notre situation structural au C.U.S.J. lire "Directeur de Division" pour "Department Chairman"



- ii. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique décidera lorsqu'il s'agira de refuser le droit à un étudiant de s'inscrire à un examen final. (cf. Annuaire, C.U.S.J. #172.4)
- iii. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique jugera des cas particuliers lorsqu'il s'agira de décider si un élève doit se retirer d'un programme d'étude.

d. Le Budget

- i. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique étudiera les budgets sou mis par les divisions et préparera le budget global du C.U.S.J. et le fera approuver par l'Université.
- ii. Lorsque le Budget aura été approuvé, le Conseil Exécutif du Conseil Académique distribuera le budget parmi les divisions de la façon la plus juste possible.
- iii. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique aura accès au "Dean's Contingency Fund" et il déterminera comment se fera le contrôle du "Collège Travel Fund".

N.B.: Le Staff Travel fund continue être sous le contrôle d'un comité du Conseil Académique.

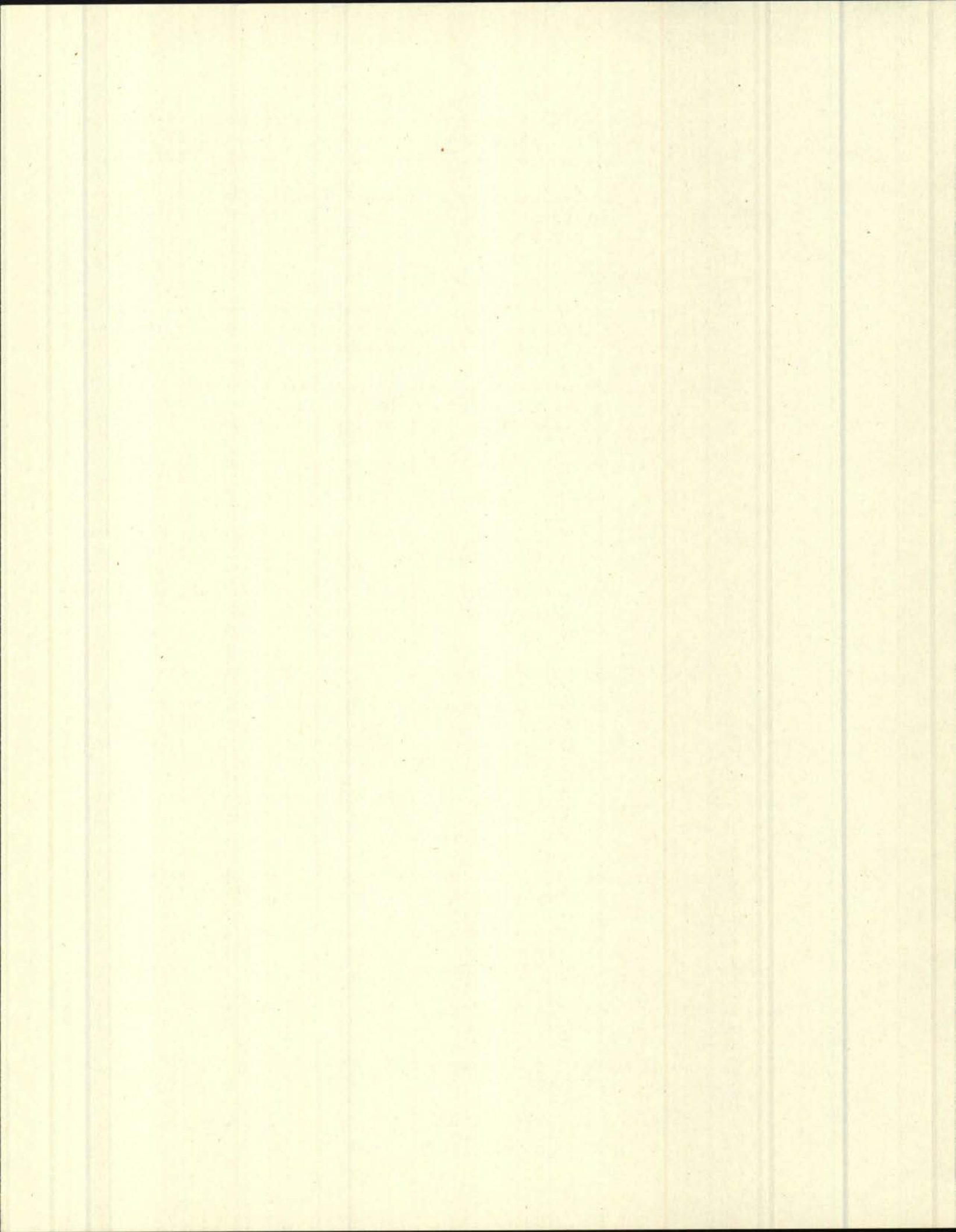
- iv. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique décidera au sujet des recommandations pour acheter du matériel éducatif qui n'entrent pas dans le budget des divisions.

e. Autres fonctions

- i. Ce sera la responsabilité du Conseil Exécutif du Conseil Académique d'établir l'horaire des classes et des examens et de formuler les procédures à suivre pour effectuer des changements à l'horaire.
- ii. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique proposera au Conseil Académique les noms des candidats qui recevront des degrés ou des certificats.
- iii. Après consultation avec les divisions le Conseil Exécutif du Conseil Académique déterminera quel sera le "workload" pour un professeur au C.U.S.J.
- iv. Déterminer l'usage des locaux loués par l'Université et faire le partage selon les besoins.

IV. LE CONSEIL ACADEMIQUE DU COLLEGE UNIVERSITAIRE SAINT-JEAN

- A. Le Collège Universitaire Saint-Jean a un Conseil Académique comme cela est dans le contrat. (cf. III, 8. p. 8-10.) indiqué
- B. Le Conseil Académique est composé de: comme dans le contrat.



C. Pouvoirs et Devoirs du Conseil Académique

Comme cela est décrit dans le contrat sauf:

1. "determine the language of instruction in each course" (III 8 (b) (b) ii; p.9) qui est délégué aux divisions.
2. "determine the timetables for examinations, lectures, and other instruction of the Collège" (III, 8, (b) (1b), p. 10). qui est délégué au Conseil Exécutif du Conseil Académique.

D. Les réunions régulières du Conseil Académique auront lieu quatre fois par années aux dates établies par le Doyen.

V. LE BUREAU DU DOYEN

A. Nomination, responsabilités et pouvoirs de délégation, tel que décrit dans le contrat. (III, 7, a, b)

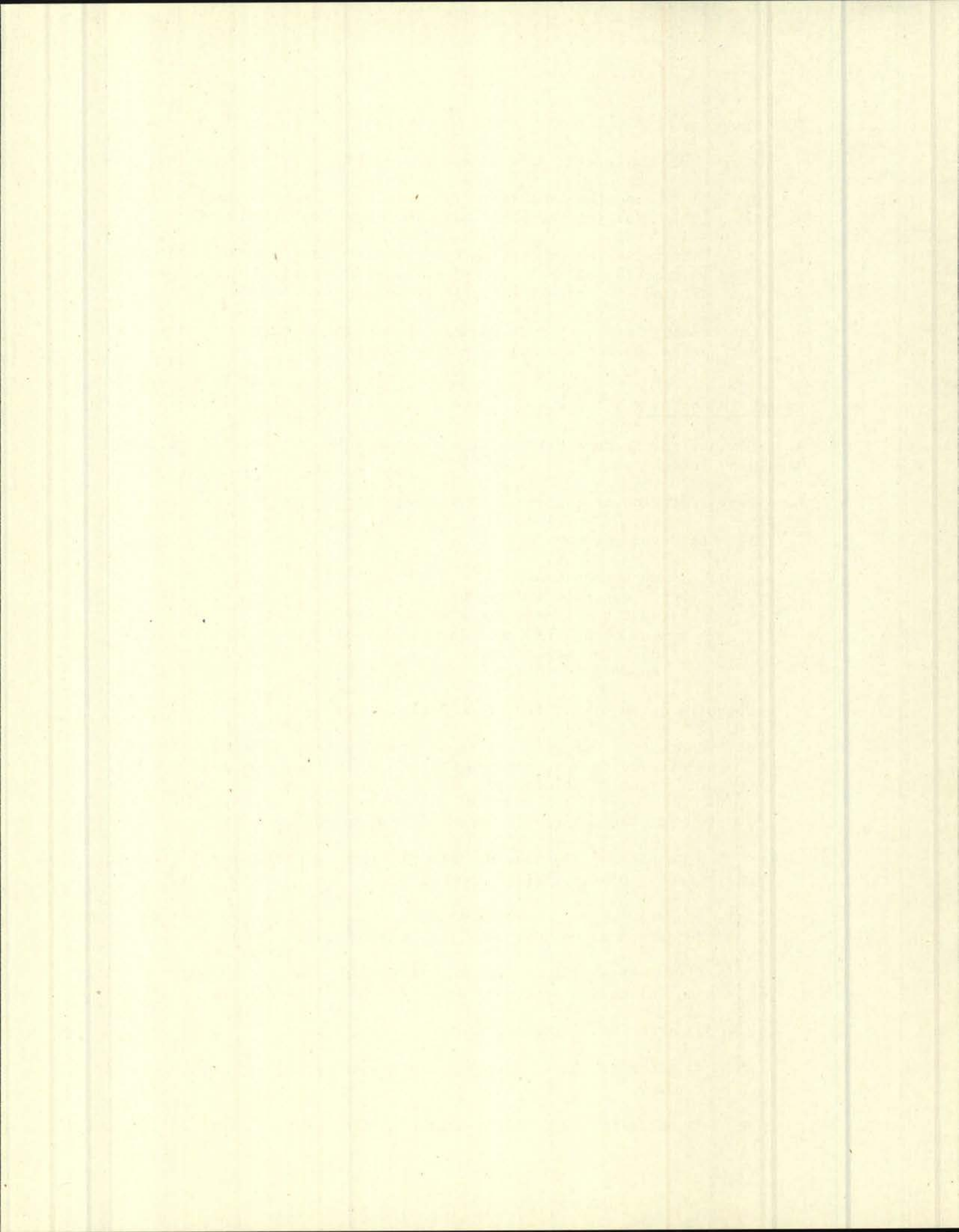
B. Représentation et autres responsabilités ex-officio:

1. Le Doyen est membre:

- du Dean's Council
- du General Faculty Council
- du Conseil Académique qu'il préside
- du Conseil Exécutif du Conseil Académique
- du Corps Professoral
- du Comité adjoint

C. Pouvoirs et devoirs relevant du Bureau du Doyen.

1. Choisir et engager le personnel académique non-permanent avec l'aide de deux membres du Conseil Académique dont l'un est le Directeur de la division.
2. Choisir et engager le personnel non-académique.
3. Présider aux réunions des comités permanents du Conseil Académique et du Conseil Consultatif.
4. Prendre part aux décisions concernant la suspension d'un membre du personnel académique. (cf. Contrat III 9, e p.12)
5. Il autorise l'admission au Collège des élèves d'autre Facultés que celles des Arts, des Sciences et de l'Education.
6. Il autorise les changements d'inscription.
7. Il autorise un étudiants à abandonner un cours ou de quitter le C.U.S.J.
8. Il autorise un étudiant à prendre plus de cinq cours.



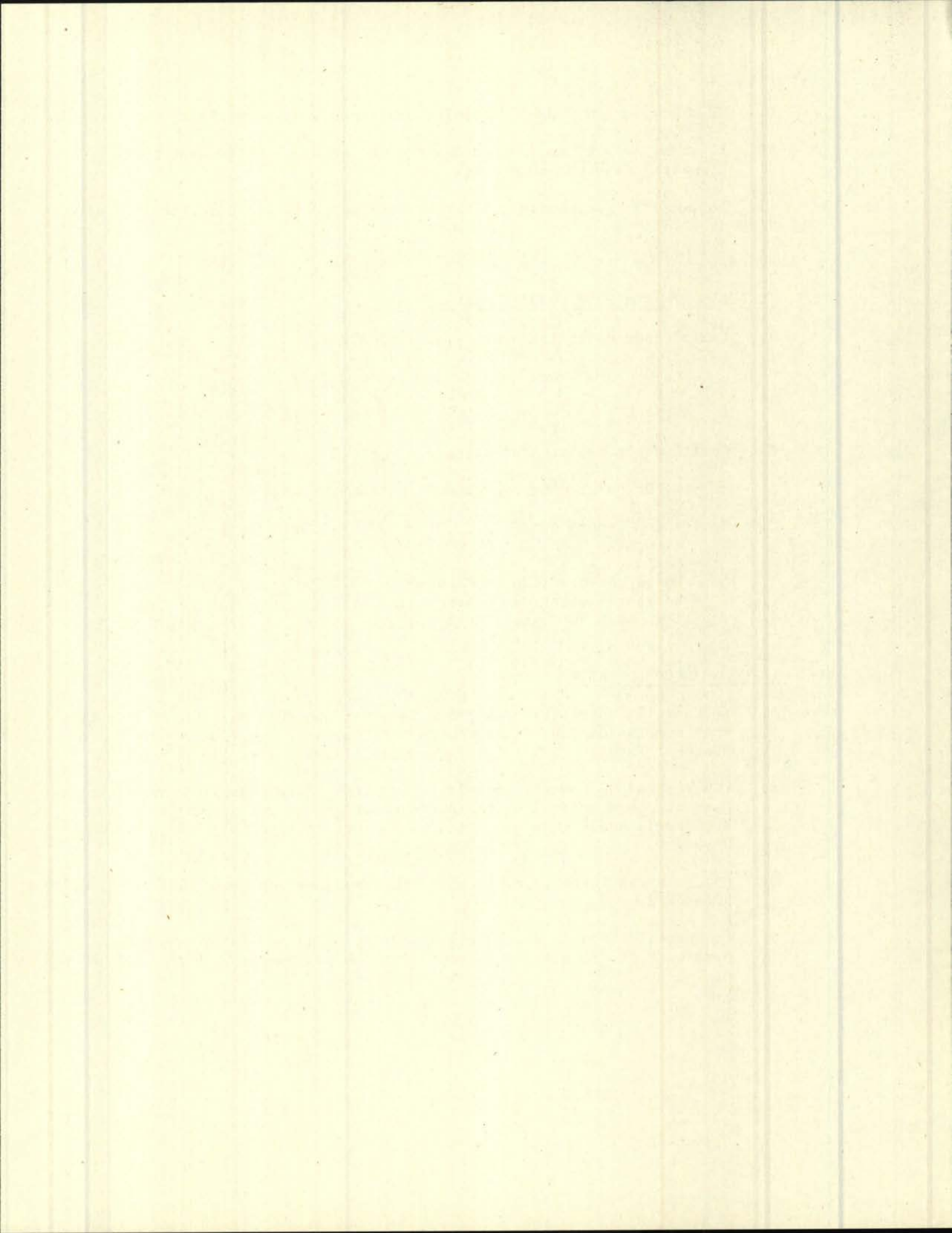
9. Il autorise un élève à refaire une année plus d'une fois.
10. Il autorise un étudiant en Sciences d'inclure plus de sept cours "juniors" dans son programme.
11. Il autorise un étudiant à passer plus de trois ans à l'obtention de son B.Sc.

VI. COMITES PERMANENTS DU CONSEIL ACADEMIQUE

- A. Comité contrôlant le "Staff Travel Fund".
 - Le Doyen et deux professeurs permanents.
- B. Comité de Promotion Académique
 - Le Doyen et deux professeurs permanents.
- C. Comité de "Tenure"
 - Le Doyen
 - Un représentant de la Faculté
 - Un représentant du Département
 - 4 membres du Conseil Académique

VII. LE CONSEIL CONSULTATIF

- A. Le Conseil Consultatif rassemble les représentants de l'Université qui sont membres du Conseil Académique et toute autre personne nommée par "General Faculty Council" (cf. contrat III, 8, a) i, iii et vii)
- B. Les membres du Conseil Consultatif pourront être consultés individuellement ou comme groupe sur certaines questions en vue de préparer les réunions du Conseil Académique ou face à certaines décisions à prendre par le Doyen.
- C. En cas exceptionnel, le Doyen pourra convoquer ces gens en Conseil, qu'il présidera.
- D. Le Conseil Exécutif du Conseil Académique pourra s'adjoindre une ou plusieurs de ces personnes comme personne de ressource dans son travail.



VIII. LE CONSEIL DES ETUDIANTS

N.B. Ici nous allons faire certaines suggestions en vue d'aider les étudiants à s'organiser en fonction de ces structures.

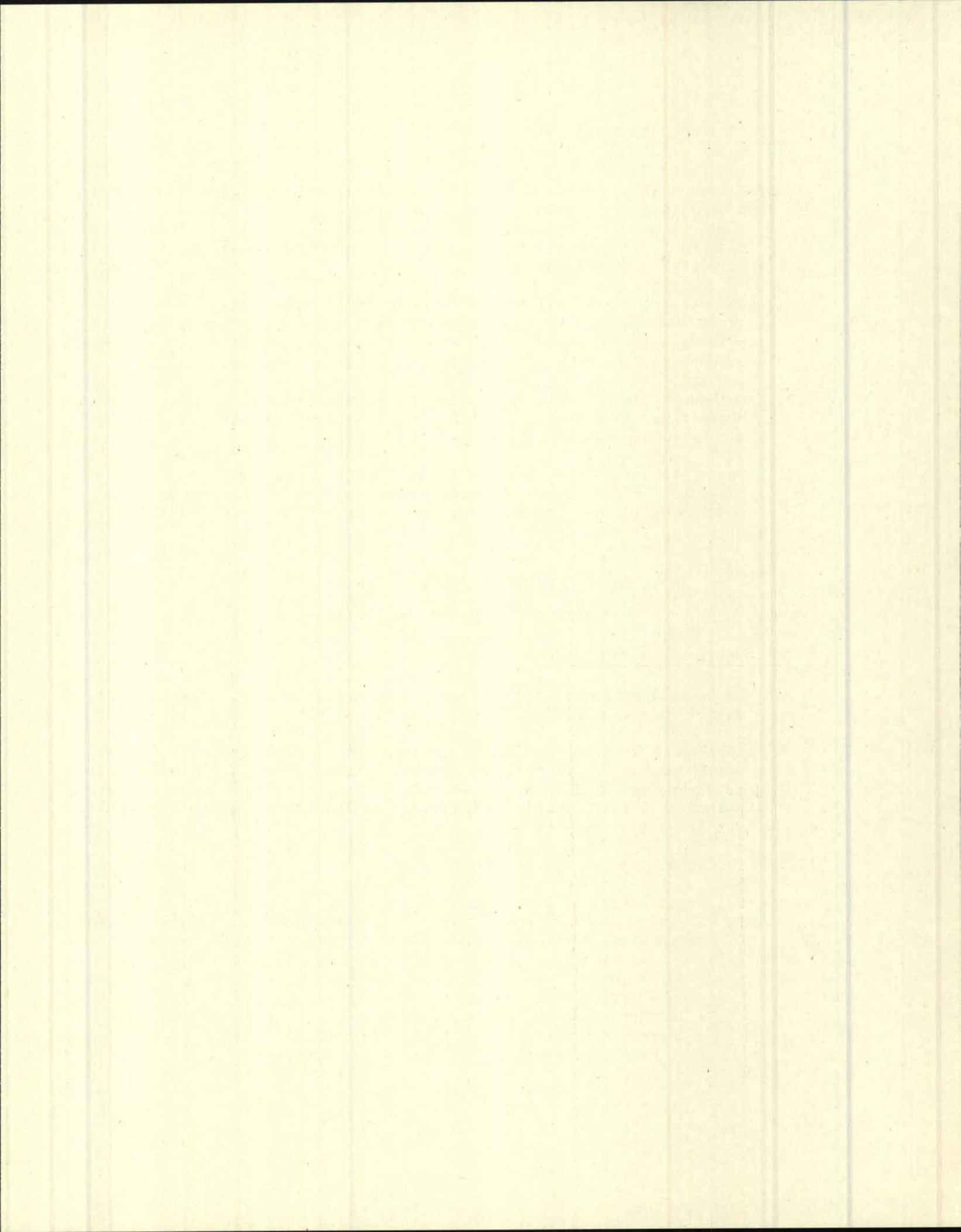
1. D'abord il nous semble important que les étudiants aient un conseil fort et efficace à la fois.
2. Du côté académique, il semble qu'ils affermieraient leur Conseil s'ils pouvaient exercer un contrôle quelconque sur toute personne qui joue un rôle dans les structures. En d'autres mots ces personnes doivent répondre au Conseil Exécutif, et si possible en faire partie.
3. Puisque le Conseil des étudiants sera nombreux, il serait peut-être sage d'avoir un exécutif et peut-être certaines divisions ou comités. Ceci s'avèrera nécessaire pour le para-scolaire.
4. Peut-être sera-t-il bon que les étudiants mettent sur papier une constitution de leur structures. Nous pourrions l'intégrer à ce document en vue d'en faire une constitution globale de tout le C.U.S.J.

LE PARA-SCOLAIRE

(La Corporation du Collège St.Jean)

IX. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- A. Le Conseil d'Administration est l'organisme dirigeant de la Corporation du Collège St-Jean d'Edmonton.
- B. Légalement le Conseil d'Administration est composé seulement d'Oblats nommés par le Provincial. Le Conseil est consultatif; c'est le recteur qui prend les décisions. Cependant, le recteur peut inviter d'autres personnes à faire partie du Conseil d'Administration et il peut se lier par les votes qui sont pris.
- C. Le Conseil se partage en deux divisions.
 1. Division des affaires externes.
 2. Division des affaires internes. Lorsque le Conseil d'Administration se réunira pour traité des affaires internes il sera composé:
 - du Recteur
 - de quatre membres oblates
 - du chargé des relations publiques
 - de deux représentants du Corps Professoral
 - de deux représentants du Conseil des Etudiants.

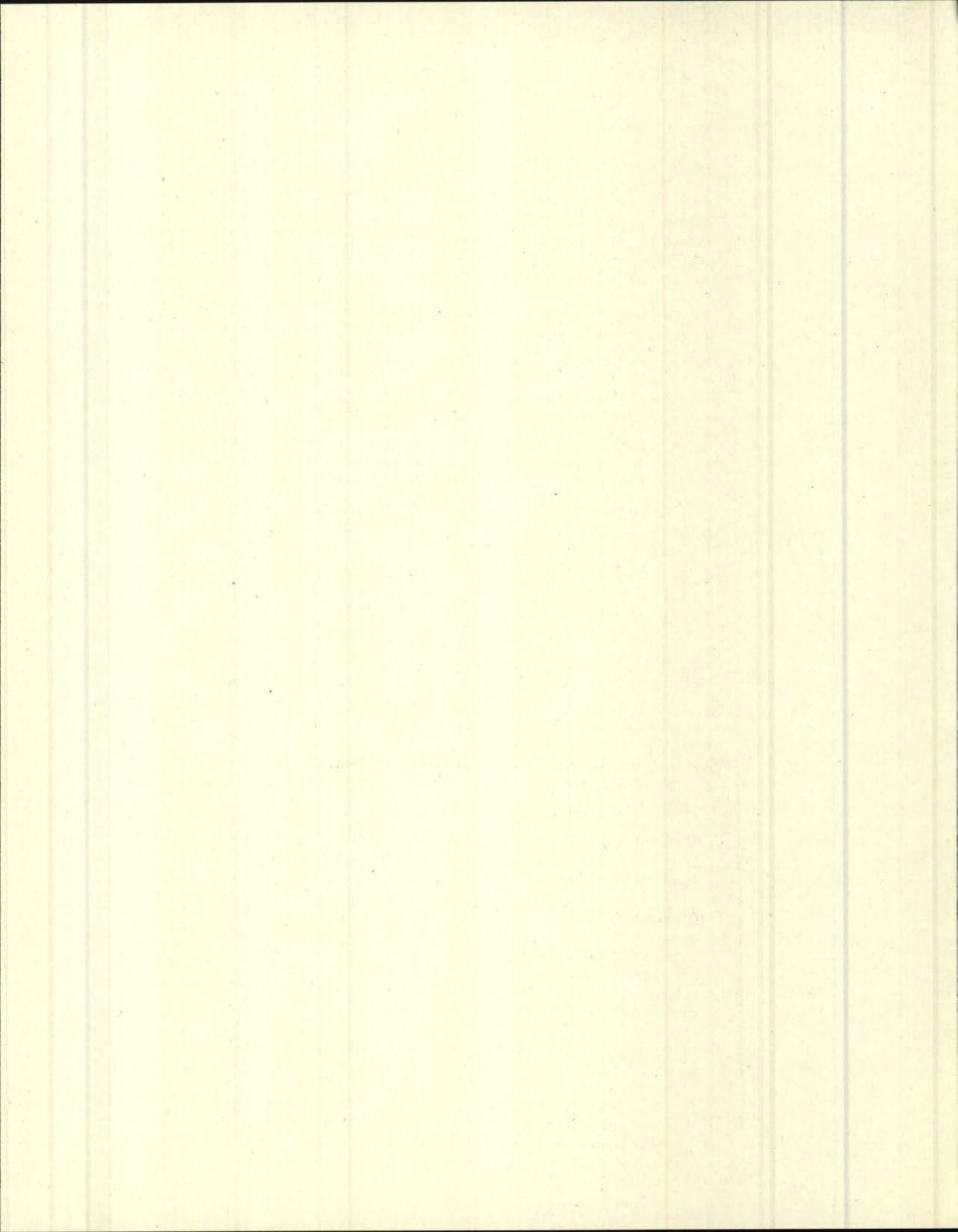


D. Pouvoirs et Devoirs

1. Voir le contrat - II, 6, a) b) c) d) pp. 6-7.
2. Afin de poursuivre son travail, surtout celui d'assurer un climat français, le Conseil d'Administration formera un certain nombre de comités, sur lesquels travailleront, membre du Conseil d'Administration, membres du Corps Professoral, membres du Conseil des étudiants ainsi que toute autre personne intéressée .
3. Le Conseil d'Administration est également en charge du recrutement, devoir auquel professeurs et étudiants devront collaborer.
4. C'est au Conseil d'Administration:
 - a. D'étudier la question du renouvellement du contrat entre la corporation et le Bureau des Gouverneurs.
 - b. D'établir les règlements nécessaires pour assurer une certaine sécurité pour l'édifice, l'ameublement, l'équipement éducationnel et les personnes qui font usage de ces biens.
 - c. De régler les problèmes de stationnement qui pourront surgir.

X. LE CORPS PROFESSORAL

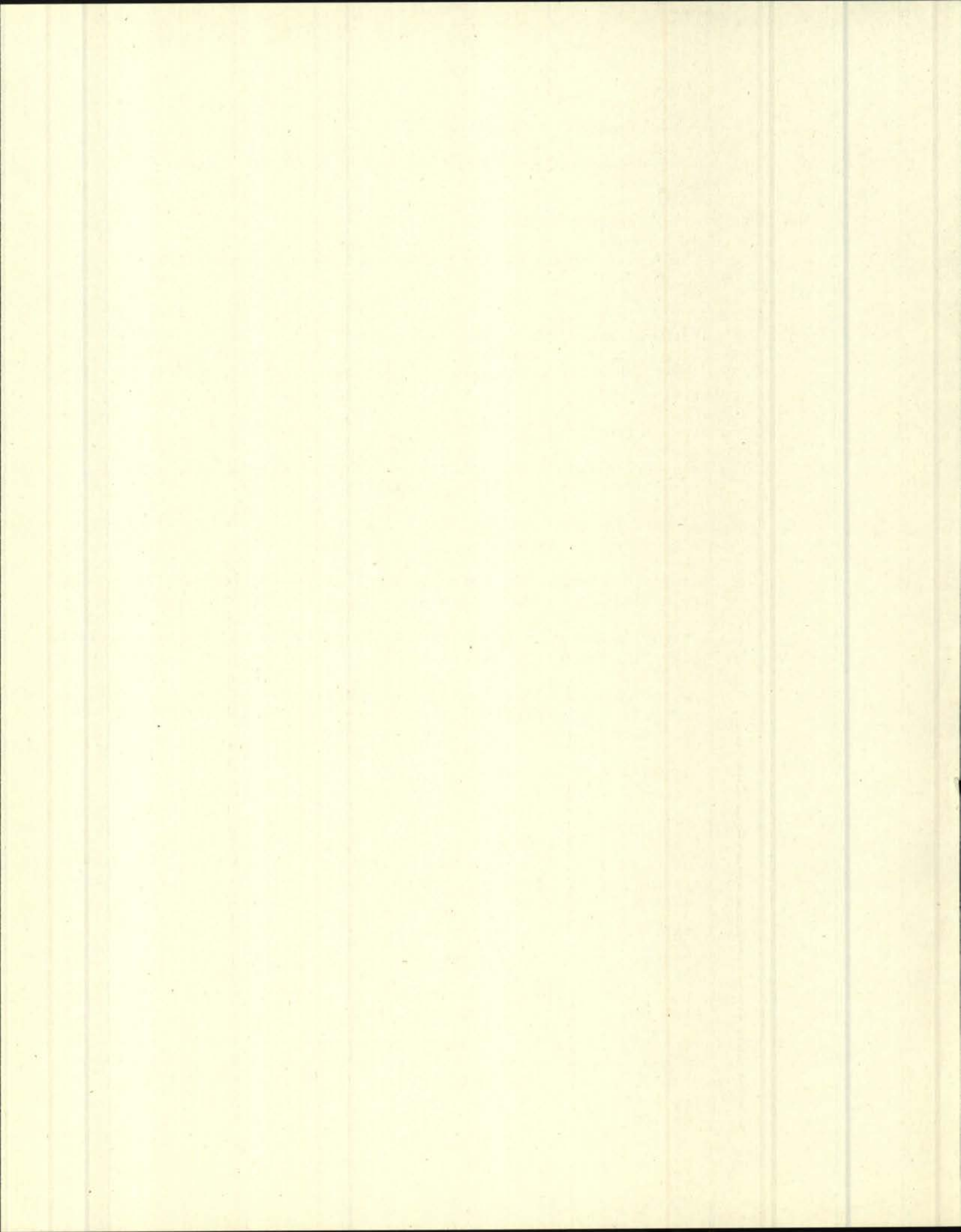
- A. Le Corps Professoral groupera en assemblée général tout le personnel académique du CUSJ mais non pas pour traiter de questions académiques.
- B. Le domaine, ou le champ d'action du Corps Professoral, devrait consister dans le para-scolaire, qui est d'une importance capitale pour le C.U.S.J. Il s'agirait:
 1. D'abord, de travailler d'une façon étroite avec le Conseil d'Administration et le Conseil des étudiants pour s'assurer qu'un climat français existe au C.U.S.J.
 2. D'assurer la responsabilité de voir à ce que les étudiants soi organisés que leurs affaires marchent. (Il n'est pas question de diriger leurs affaires ou de faire du paternalisme, mais d'exercer un certain leadership dont ils ont besoin et qu'ils exigent de nous. Pourquoi ne pas l'exercer d'une façon collective ou du moins organiser ce leadership?)
 3. De traiter des questions propres à la profession, la déontologie par exemple.
 4. De prendre l'initiative et les moyens nécessaires pour développer des relations interpersonnelles entre professeurs et étudiants et professeurs entre-eux. ("Si l'amitié ne se commande pas, l'on peut créer un cadre qui permet qu'elle s'épanouisse.")



- C. Le Corps Professoral aura un exécutif:
1. Un Président qui ex-officio est membre du Conseil Adjoint et qui préside
 2. Deux Vice-Présidents
 3. L'exécutif convoquera les réunions du Corps Professoral.
- D. Le Corps Professoral aura deux représentants sur le Conseil d'Administration. Ce dernier co-ordonnera jusqu'à un certain point le travail du Corps Professoral et du Conseil des étudiants en ce qui regarde le para-scolaire.
- E. Pouvoirs et fonctions
1. Assumer la responsabilité, avec le Conseil d'Administration, de travailler à créer un climat français au C.U.S.J.
 2. Assumer la responsabilité de voir à ce que les étudiants soient effectivement organisés.
 3. Traiter des questions propres à la profession de professeur et comment cela s'applique concrètement au C.U.S.J. - Déontologie.
 4. Pourvoir à créer un climat qui favoriserait l'épanouissement de relations inter-personnelles saines au C.U.S.J.
 5. Assurer, avec le Conseil d'Administration la création de comités, constitués de personnes intéressées - i.e. professeurs, étudiants et membres du Conseil d'Administration.
 6. Travailler au recrutement.

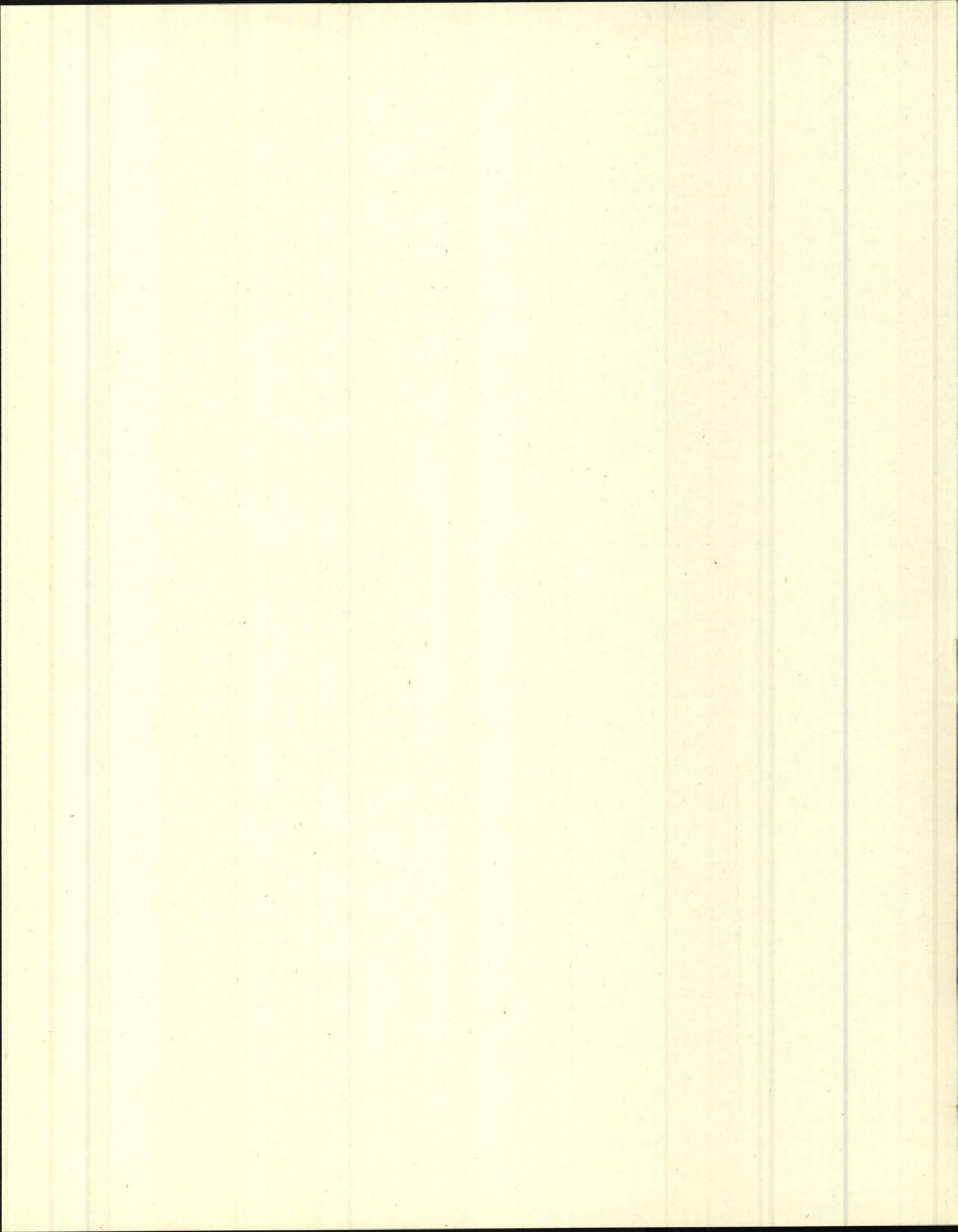
XI. LE COMITE ADJOINT "AD HOC"

- A. Afin de traiter de façon efficace de questions qui touchent et l'académique et le para-scolaire ou afin de décider de qui relève certaines questions il y aura un Comité Adjoint "Ad Hoc".
- B. Le Comité Adjoint sera composé:
- du Recteur, qui présidera aux réunions.
 - du Doyen
 - du Président du Corps Professoral
 - du Président du Conseil des Etudiants.
- C. Tout les membres de ce comité peuvent convoquer une réunion après s'être assuré que le problème en question ne relève pas exclusivement du Conseil Académique, du Conseil d'Administration ou des autres structures ou corps déjà constitués.



Voici un certain nombre de remarques après une étude rapide du document.

1. Organigramme - à le regarder, il me semble que c'est bien compliqué. Peut-être serons-nous trop structurés. Il me semble que le plus de structures il y aura, le plus de temps dont nous aurons besoin pour arriver à des décisions. Ce qui me laisse songeur: pouvons-nous réellement trouver assez de personnes prêtes à investir de l'effort et du temps pour qu'elles deviennent réellement compétentes et qu'elles voient à ce que leur domaine fonctionne.
2. Deux autres remarques quant à l'organigramme - a) Il ne me semble pas bon que les comités du Conseil Académique ne soient pas coordonnés par le Conseil exécutif du Conseil Académique. C'est le risque de gouvernement parallèle.
b) Il me semble que le Conseil Académique peut et doit avoir des liens directs avec General Faculties Council et qu'il n'a pas besoin nécessairement de passer par le Bureau du Doyen.
3. Page 1 - Division de l'Education - Tout en reconnaissant que dans les projets du Collège Universitaire cette division est très importante comment va-t-elle concrètement fonctionner avec seulement deux professeurs. Il me semble que l'on ne peut pas compter que Lamoureux et le TBA passent beaucoup de temps et d'effort à la faire fonctionner. Je ne sais pas quoi faire mais c'est un problème, il me semble.
4. Page 3, a. VIII - Je ne suis pas d'accord. Cette question a trop d'importance et doit être vue au niveau de l'ensemble du Collège Universitaire. La décision doit relever au moins de l'Exécutif du Conseil Académique.
5. Page 3 - viii - Je ne suis pas d'accord que dans ces questions un professeur puisse faire appel au Conseil Académique. Ce n'est pas tous les membres du Conseil Académique qui seront compétents. Je crois que le plus que nous pouvons espérer c'est que l'Exécutif du Conseil Académique devienne compétent et sache les répercussions de ses décisions dans ce domaine. Il me semble que permettre l'appel au Conseil Académique c'est permettre l'appel à un groupe qui n'aura pas toute l'information voulue.
6. Page 5, D-2-iii - Ce n'est pas au Conseil Exécutif du Conseil Académique mais au Conseil Académique lui-même de déterminer l'orientation générale que doit prendre le Collège Universitaire au point de vue académique.
7. Page 5, D-2-iv - la même remarque qu'au numéro 11.



8. Remarques générales sur la section III: l'Exécutif du Conseil Académique.

Il me semble qu'il faut permettre à l'Exécutif de pouvoir constituer ses propres comités. Par exemple, pour la planification académiques, l'Exécutif pourrait constituer un comité avec d'autres personnes - quitte à ce que très peu de membres de l'Exécutif siègent sur ce comité.

Egalement, je reviens sur une remarque déjà faite: le travail de tous les comités du Conseil Académique doit être coordonné par l'Exécutif.

9. Page 7 C-1 - pas d'accord. Voir remarque numéro 5.
10. Page 7 D - Nous pouvons suggérer cela mais ne nous lions pas. Il peut y avoir des réunions plus souvent ou moins souvent.
11. Page 10 X - A - Je ne fais que soulever le problème suivant: les professeurs n'auront jamais l'occasion de parler formellement de questions académiques seuls car ils devront le faire en divisions ou en rencontres inter-divisions où des étudiants sont toujours présents. Est-ce une bonne chose?

Commentaires et suggestions apportés par les étudiants.

1. P. 3 C-viii - Il serait mieux que cette décision soit prise par le Conseil Exécutif du Conseil Académique. Elle pourrait demeurer au niveau de la division, pourvu que l'on vise à enseigner le plus de cours possible en français.
2. P. 4, II - B -2 - Vu que le Conseil Exécutif n'est pas le "stamping ground". Le directeur n'aurait pas nécessairement besoin d'être permanent.
3. P. 5, D - 2 - b - i - Pas d'accord. Le comité des griefs devrait exister indépendamment des structures.
4. P. 6, d - iii - Que le comité du "Staff Travel Fund" soit dissous et que cela devienne la responsabilité du Conseil Exécutif du Conseil Académique.
5. P. 8, VI - B - Le Doyen, un étudiant et un professeur.
6. P. 8, VI - C - D'après une recommandation faite par les étudiants l'an passé d'abolir "tenure" ce comité devrait devenir stagnant jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise. (cf. Worth Report - Tenure p. 249).
7. P. 8 VII - A - Un ancien étudiant qui a été très actif dans le Conseil des Etudiants devrait siéger sur ce conseil.
8. P. 9, VIII - De la part des étudiants merci pour ces suggestions ou les garde en têtes.
9. P. 10, X - B - 2 - De la façon que c'est formulé, il y a dangé que ce ne soit pas leadership mais de l'ingérance. Il vaudrait mieux peut-être de dire "agir comme personnes de ressources aurès de tous les étudiants et de leur union.
10. P. 11, E -2- Reformuler à ceci: "Aider, s'il y a une demande à l'organisation du Conseil des Etudiants.





TO ALL DEANS AND DIRECTORS

DATE January 25, 1972

FROM Mrs. M. M. Midgley, Asst Secretary
General Faculties CouncilRE: Cancellation of Classes for
Student Election Rally

The Executive Committee of General Faculties Council, on January 24, 1972, agreed to a request from the Students' Union that the cancellation of classes for the Student Election Rally be changed from Friday March 10, 1972 (as publicised in the Academic Schedule) to Wednesday, February 16, 1972 from 11:00 a.m. to 12:20 p.m.

MMM/als

28 janvier 1972

A qui de droit,

Les rapports que voici vous sont présentés tels qu'ils nous sont parvenus des secrétaires de chacun des groupes. Si vous trouvez qu'ils ne représentent pas assez fidèlement les délibérations de votre groupe, il sera possible de vous faire entendre à la réunion générale lundi prochain.

Les organisateurs se proposent de compiler les idées, suggestions et propositions contenues dans ces rapports sous quelques thèmes généraux que vous aurez l'occasion d'étudier lundi et qui pourraient vous aider à orienter votre action.

Mercredi, vous avez accepté de vous situer face à la problématique du Collège St-Jean; les éléments de solution que contiennent ces rapports sont bien les vôtres. Méfiez-vous cependant de croire qu'au Collège les choses ont changé - le changement ne s'effectuera que par vous, de la façon dont vous l'envisagerez et quand vous déciderez de passer à l'action.
LUNDI?

RAPPORT - GROUPE DES PROFESSEURS FRANCOPHONES

Animateur: Guy Lacombe

- 1) Au sein des structures actuelles (étudiants, professeurs, administration) il est possible de procéder à des réaménagements. Nous avons surtout essayé de réorganiser la structure du corps professoral: par la formation d'un groupe (groupe qui comprendra tous les enseignants qui se donnera des para-structures pour agir. (Voir les points suivants)
- 2) Problème de la stabilité du corps professoral. Savoir le plus tôt possible les postes vacants.
- 3) L'Echelle des salaires est-elle respectée? Y a-t-il faute avec les professeurs de l'Université de l'Alberta.
- 4) Définition précise de la question du tiers temps, des 2/3 de temps et du plein temps. (Madame LaFrance s'occupe de cette question, ainsi que Guy Escande pour les points 2 et 3.)
- 5) Quels sont les critères de recrutement des professeurs? Le groupe exige que les professeurs nouvellement engagés soient bilingues.
- 6) Antagonismes entre certains professeurs, qui pourront être résolus par des rencontres fréquentes entre les professeurs.
- 7) L'ensemble du corps professoral procédera à l'élection d'un président du groupe (ce président devra être bilingue). Cette "para-structure" permettra d'exercer des "pressions" et des contacts avec les autres groupes existants.
- 8) Une communauté d'intérêts: connaissances réciproques (une réunion par mois avec discussion des problèmes qui se posent à ce moment-là)
Recherches pour présenter des cours interdisciplinaires.
- 9) Question de la représentativité des étudiants au Conseil Académique.
(Les étudiants qui siègent au Conseil ont-ils été élus, nommés, qui représentent-ils?)
- 10) Rencontres sociales professeurs-étudiants
(Invitation par un professeur d'un groupe pour écouter des disques, discuter de certains problèmes, excursion etc... invitation acceptée par les professeurs si elle vient des étudiants.)

Rapport présenté par: Michel Mabru



RAPPORT - ETUDIANTS FRANCOPHONES

Animateur: Guy Duchesne

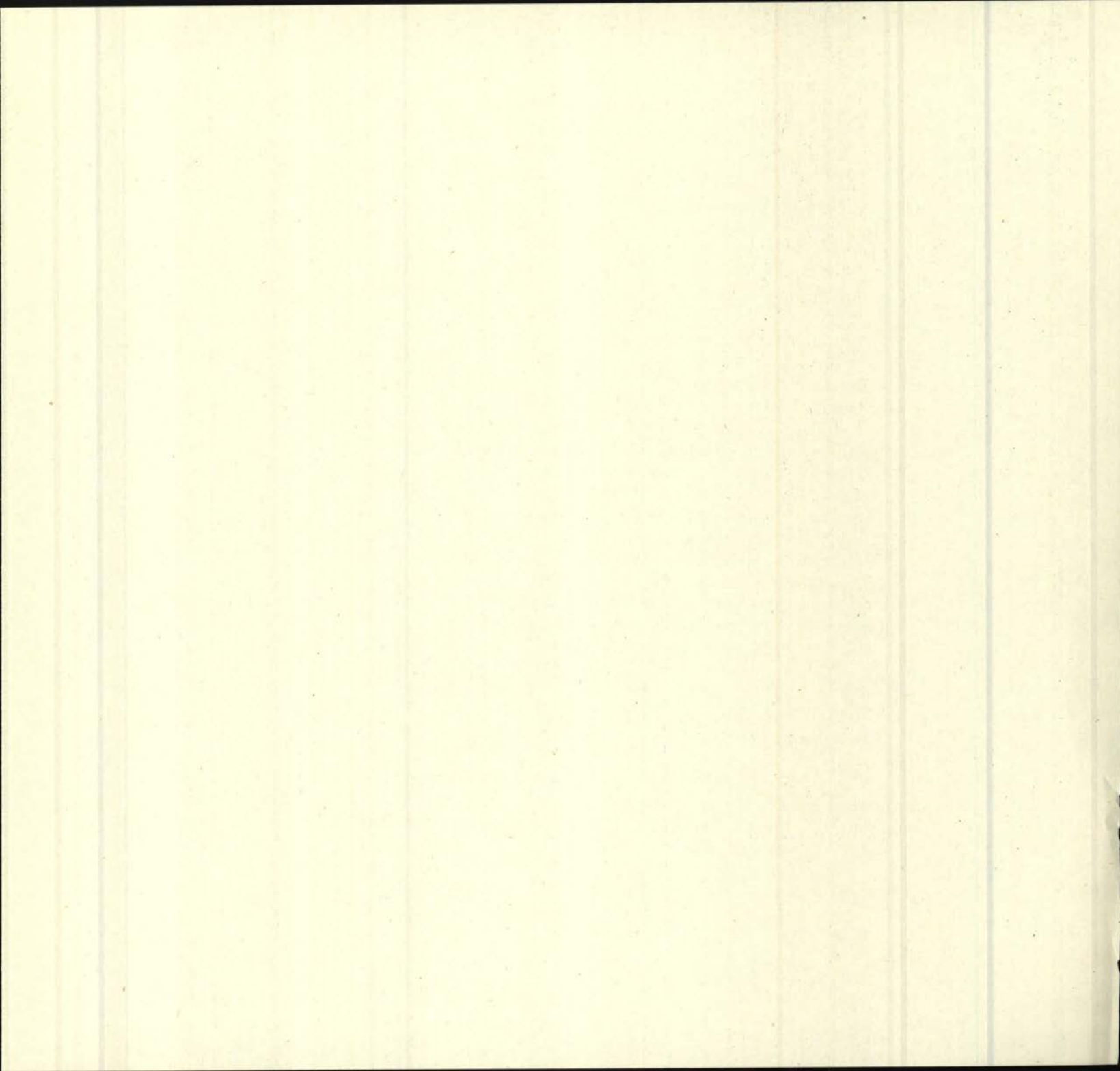
- 1) Raisons pour venir au Collège
 - a) seulement pour les cours
 - b) petites classes
 - c) français

- 2) On s'est demandé ce qu'on voulait du Collège - Voici les réponses.
 - a) plus de participation, de solidarité
 - b) que les réunions de la cité étudiantes soient pendant la journée
 - c) réunion "pacifique"
 - d) plus de communications à tous les niveaux
 - e) j'aimerais connaître chaque élève et chaque professeur
 - f) que les garde-malades et les étudiants du Collège se connaissent plus
 - g) atmosphère française et amicale
 - h) plus d'activités sportives
 - i) que les franco-Albertains soient eux-mêmes et qu'ils ne copient pas les Québécois en ayant du "vins et fromages", cabane à sucre, etc...
 - j) des cours intéressants
 - k) pas de cours le soir
 - l) que toutes les classes soient supprimées quand il y a une réunion
 - m) que Sociologie 202B change de livre
 - n) des petites classes seulement
 - o) que l'on puisse choisir les professeurs pour nos cours
 - p) qu'on enlève les professeurs étrangers.
 - q) que la bibliothèque achète des livres en français et en anglais pour les cours de biologie, chimie et physique

D'après ces suggestions, que ceux qui sont intéressés à des suggestions particulières, se réunissent, qu'ils fassent des structures s'il en sentent le besoin et qu'ils agissent dès maintenant. C'est à nous d'agir et non pas aux autres

PARTONS DES GROUPES INTERESSES ET NON PAS DES STRUCTURES

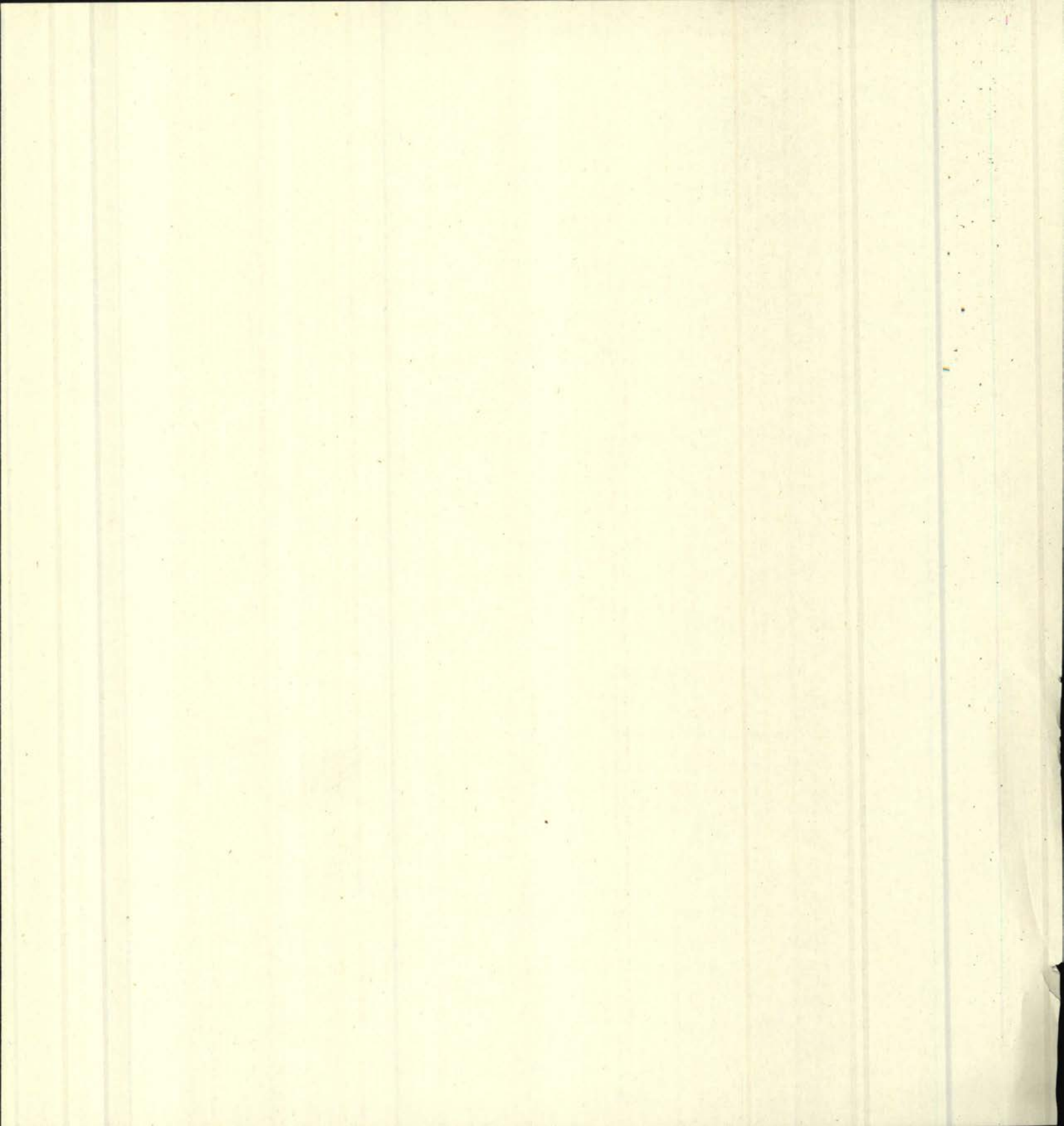
Rapport présenté par: Solange Bourassa



Animateur: Richard Hudon

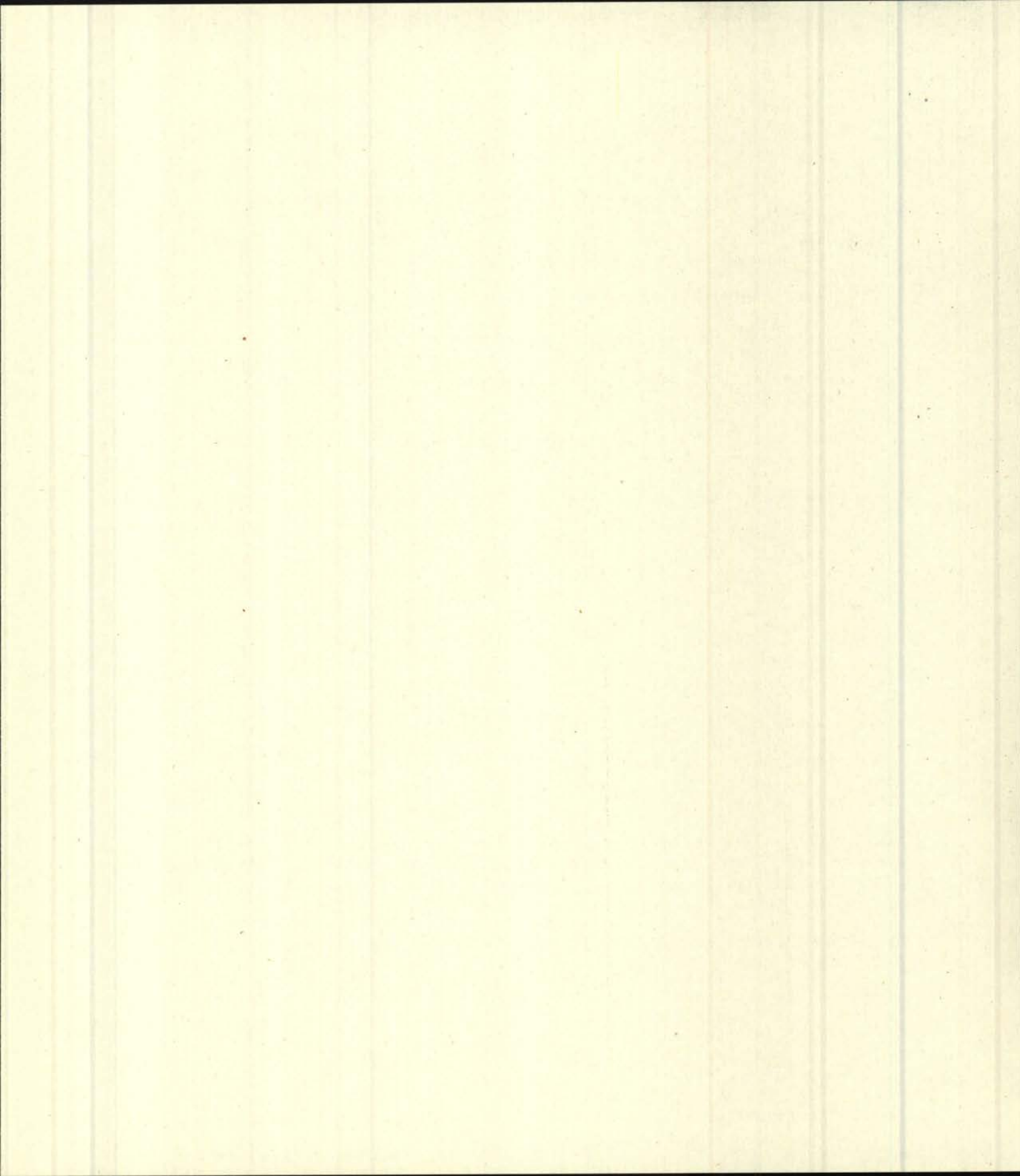
CONCENTRATION:

- 1) Enseignement du français.
 - a) on veut que l'enseignement du français suive des phases telles que l'étudiant puisse évoluer selon son potentiel.
 - b) le franco-Albertain connaît plus la littérature anglaise que la littérature française; que le professeur d'outre-mer le prenne en considération
- 2) Représentation des étudiants au conseil académique.
 - a) on doute de la représentativité de certains d'entre eux.
 - b) on suggère qu'ils aient une réunion précédant celle du conseil académique afin d'avoir plus d'unité.
 - c) ils devraient communiquer leur position à la masse au sujet des items discutés au conseil académique.
 - d) certains d'entre eux devraient participer aux réunions estivales
 - e) il devraient non pas se porter volontaires mais êtres élus par la masse en mars.
- 3) Journal-information.
 - a) ce journal devrait publier tout événement se rapportant directement ou indirectement à l'étudiant.
 - b) cinq étudiants se sont portés volontaires pour créer ce bulletin hebdomadaire. (Gérard Nicolet, Richard Duret, Laurier Gareau, Roger Délâge et Paul Pelchat)
- 4) Notre identité.
 - a) on suggère fortement que tous les travaux présentés par les étudiants soient en français.
 - b) il y aura difficultés à cause du matériel anglais, mais on croit valable que le professeur tienne compte de l'effort de l'étudiant.



Animateur: Daniel Creurer

1. First year students didn't realized the probvlems of C.U.S.J. until they attended the assembly's meetings
2. There is a lack of communication between the executive and the student body.
3. There should be an information body for the students.
4. There should be structures for information to be past on.
5. First year students have a lack of knowledge of the different committees.
6. The goal of the student union is to gather information that is relevant to all students.
7. What is the reason for all these questionnaires? Since we don't know we feel that we are not part of College and this is where you get your apathy.
8. First year student: We come here and we are faced with all these problems what do they expect from us?
9. Don't know our rights.
10. Where does our money go to? \$439 - where
Athletic Board
Student's Union
11. Don't know what things are withheld from us.
12. Purpose of C.US.J.?
13. Has it been defined?
14. What is C.U.S.J. goals?
15. The students decided to start an information bureau. The following 11 people are ready to start working: Donna Boyce, Diane Bilodeau, Francine Diamond, Robert Joly, Pierre Motut, Gilbert Bilodeau, Laurier Turgeon, Brian Bricker, Karen Cotterill, Kathy Black, Marisa Pasqual.
16. The information bureau will:
 - pass out information that has been received at C.U.S.J.
 - information that the coordinators have received from the various committees - social, culture etc.
 - Job information
 - course information
 - guest and speaker who are coming
 - information of C.U.S.J.
 - information of U. of A. social activities, politics etc.
 - how to get loans, where -



- compose a booklet to answer all the first year student's questions
 - have an information booth
17. How would we get our information transmitted?
 - Radio
 - An office
 - Bulletin Board
 - A Booth
 - Papers
 18. Who will start this information bureau
 19. The above 12 students and any one else who is interested
 20. When will it be started? - Right away, beginning of February
 21. The students would like to have the library open at their convenience

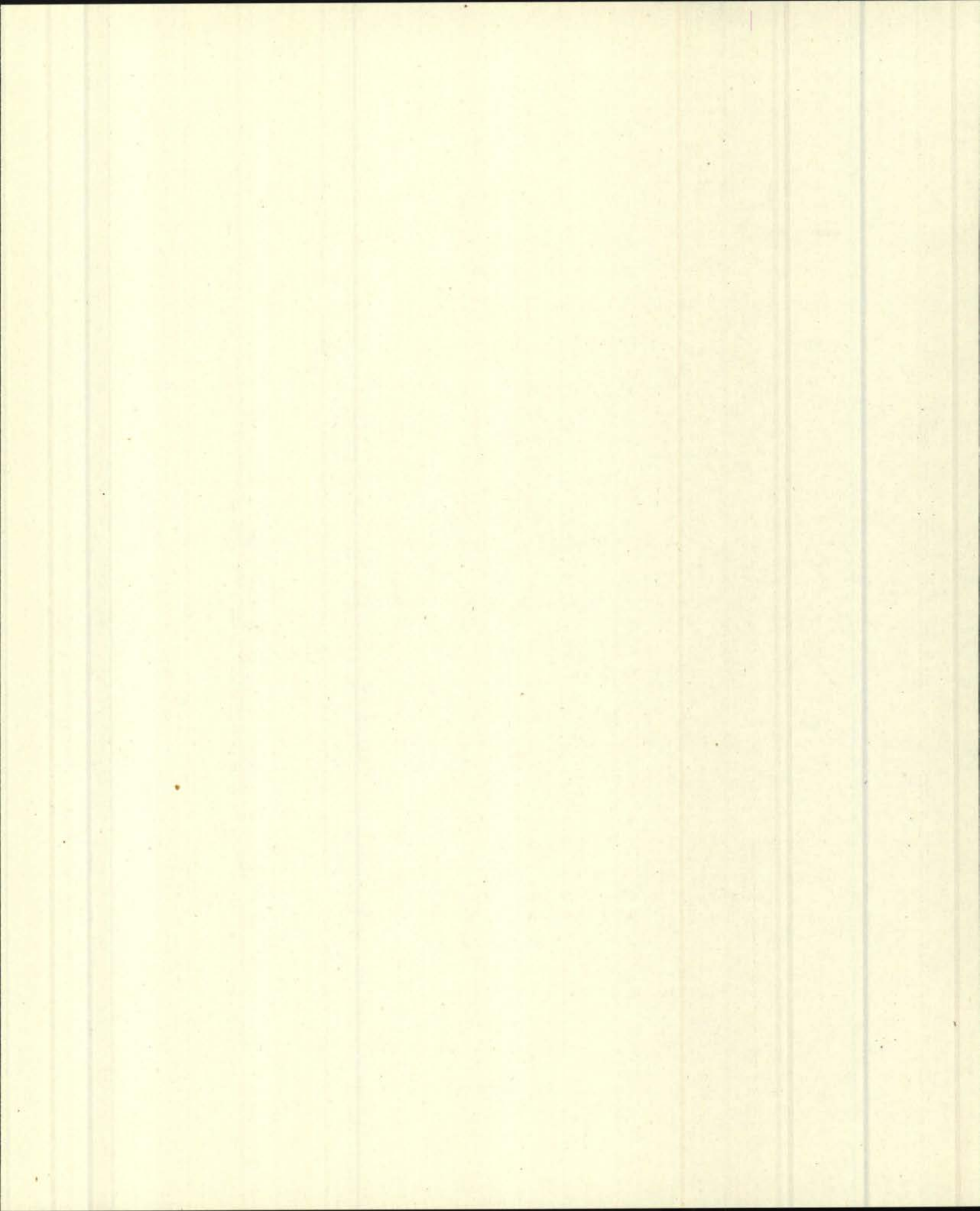
Report presented by: Diane Bilodeau

RAPPORT - ETUDIANTS FRANCOPHONES

Animateur: Lucien Royer

1. Que la population étudiante sans connaissance suffisante du français ne dépasse pas 20% de la population totale du Collège.
2. Que 50% des cours au niveau 200 soient enseignés en français.
3. Que tous les cours (sauf les sciences pures et les cours de littérature Anglaise) au niveau 300, 400, etc. soient enseignés en français.
4. Dans la mesure du possible que les cours enseignés au Collège soient orientés vers l'information et à la recherche reliées à la problématique franco-Albertaine (sociologie, géographie humaine, psychologie sociale, etc...)
5. Que l'emploi des professeurs du Collège St-Jean soit principalement basé sur leur capacité de comprendre le français.
6. Que le Collège crée la position d'un "Ombudsman". Celui-ci aurait le même mandat légal que l'Ombudsman de l'Université de l'Alberta.
7. Que toutes les propositions du référendum (Paul McGaffey) soient étudiées et appliquées

Rapport présenté par: Lucien Royer



Animateur: Adrien Tremblay

Priorities:

1. Organization of Profs.
 - a) Faculty Organization
 - b) Departments - three
 - c) Administrative Assistant
 - d) That the chairmen of the departments be representatives to the Arts, Education, and Science Faculties
 - e) That the Dean be required to delegate power permanently to the department heads in all policy making decisions.
 - f) That all teaching members have a full vote in these depts.
 - g) That Adrien Tremblay (with this mandate) shall call a meeting of the Faculty within 10 days.
Carried unanimously

2. Re-organization of the Academic Council.
 - a) Suggest the possibility of instituting an Academic Council composed of: Dean, Dept. Heads (3), Students with Parity, Administrators and University Personnel (Total body 9) Vote recorded: 5 for/2 against /1 abstention.
 - b) Meetings of College Faculty Council may be called by any three members of that Council (5/1/1)
 - c) Form a committee for Constitutional amendment. (6/1/1)
 - d) Instead of General Meetings, opinion should be sought through referendum. (5/2)
 - e) That motions on both referendums be discussed at the next faculty meeting and Faculty Council Meeting. Suggest that the student body discuss these also. Unanimous.

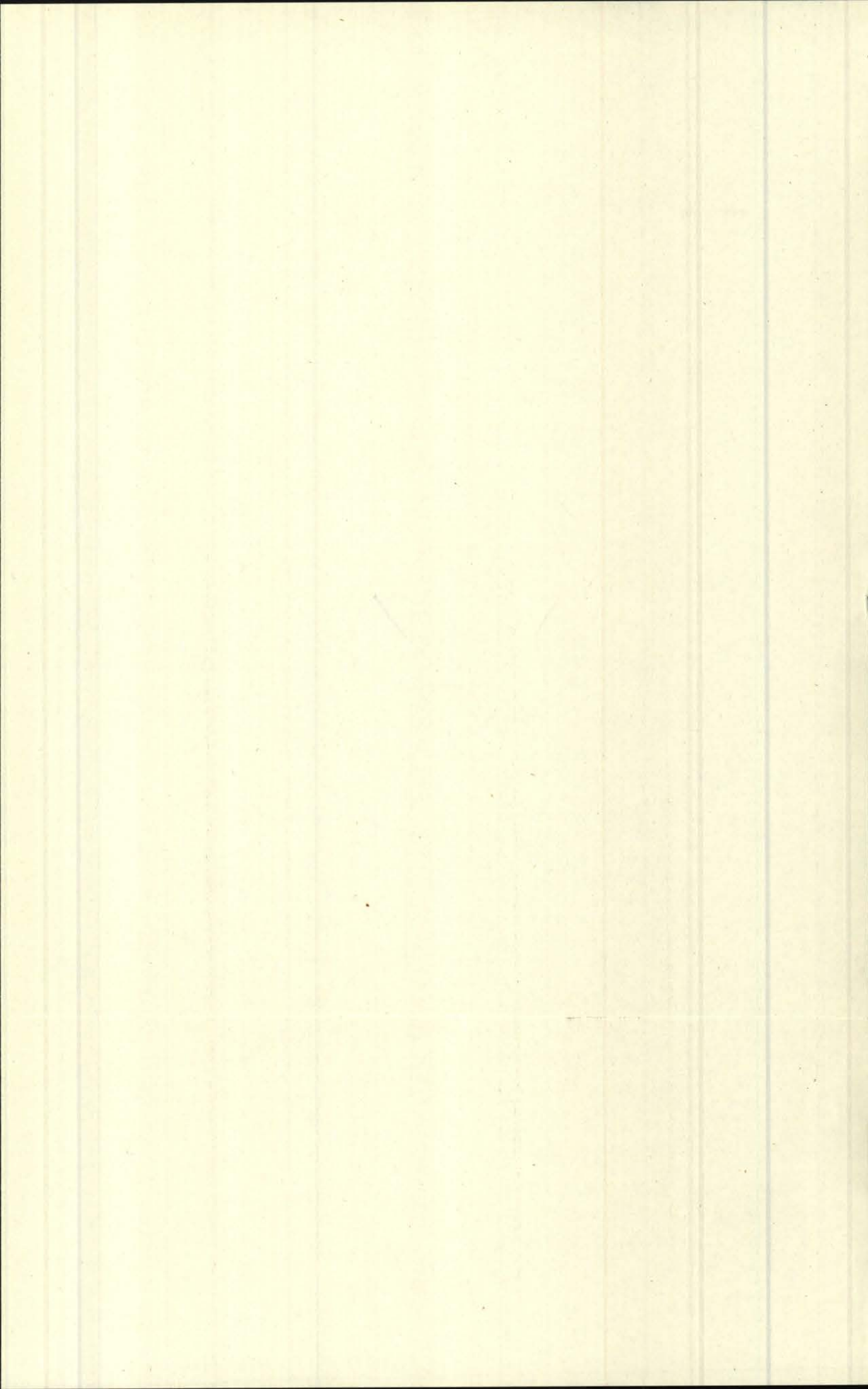
Suggestions : Administrative

- 1) Apoint an Administrative Assistant to establish structures, organize meetings, etc. Responsible to staff organization.
- 2) Structure:
 - a) Organization of profs.
 - b) Urge the students to organize.
 - c) Reorganize Academic Council.
- 3) College should establish its goal and express it in contract. Should be given a formal academic public focus.
- 4) Public meetings do not necessarily represent general opinion. There are disadvantages to conducting business at General Meetings: they may create animosities and communication breakdowns that could ruin the College.
- 5) Full year general seminar course for all students (3 hours a week)

- 1) One week teach-in in both 1st and 2nd term.
- 2) Establish tutorial system - with each Prof. acting as tutorial advisor, confident, etc. for the year. This would be both a social and an academic relationship to improve student-staff relationships. eg: Memorial Un. Newfoundland.

Academic

- 1) Re-structure courses - emphasis on interdisciplinary aspects.
- 2) Common 1st year - a Foundation year.
- 3) Interdisciplinary course on French Canadian Studies.
- 4) One week teach-in in 1st and 2nd term.



JOURNEE D'ETUDE AU COLLEGE UNIVERSITAIRE ST-JEAN

26 janvier 1972

AUDITORIUM

9h30 a) Résumé du travail accompli au Collège en ce qui regarde l'organisation interne des structures et la culture française.

b) Présentation du document magnétoscopique.

PRESENTATION: FRANK McMAHON
PAUL POIRIER

10h00 Visionnement du document magnétoscopique

10h45 Pause

11h00 Vérification de la représentativité des opinions exprimés dans le documentaire.

ANIMATEURS: GUY DUCHESNE
GUY LACOMBE

11h45 Procédure à suivre pour l'après-midi.

PRESENTATION: DANIEL CREURER

CAFETERIA

12h00 a) Dîner - sandwichs; soupe; café.

b) Formation des groupes

SALLES DE CLASSE

13h00 Travail en groupes

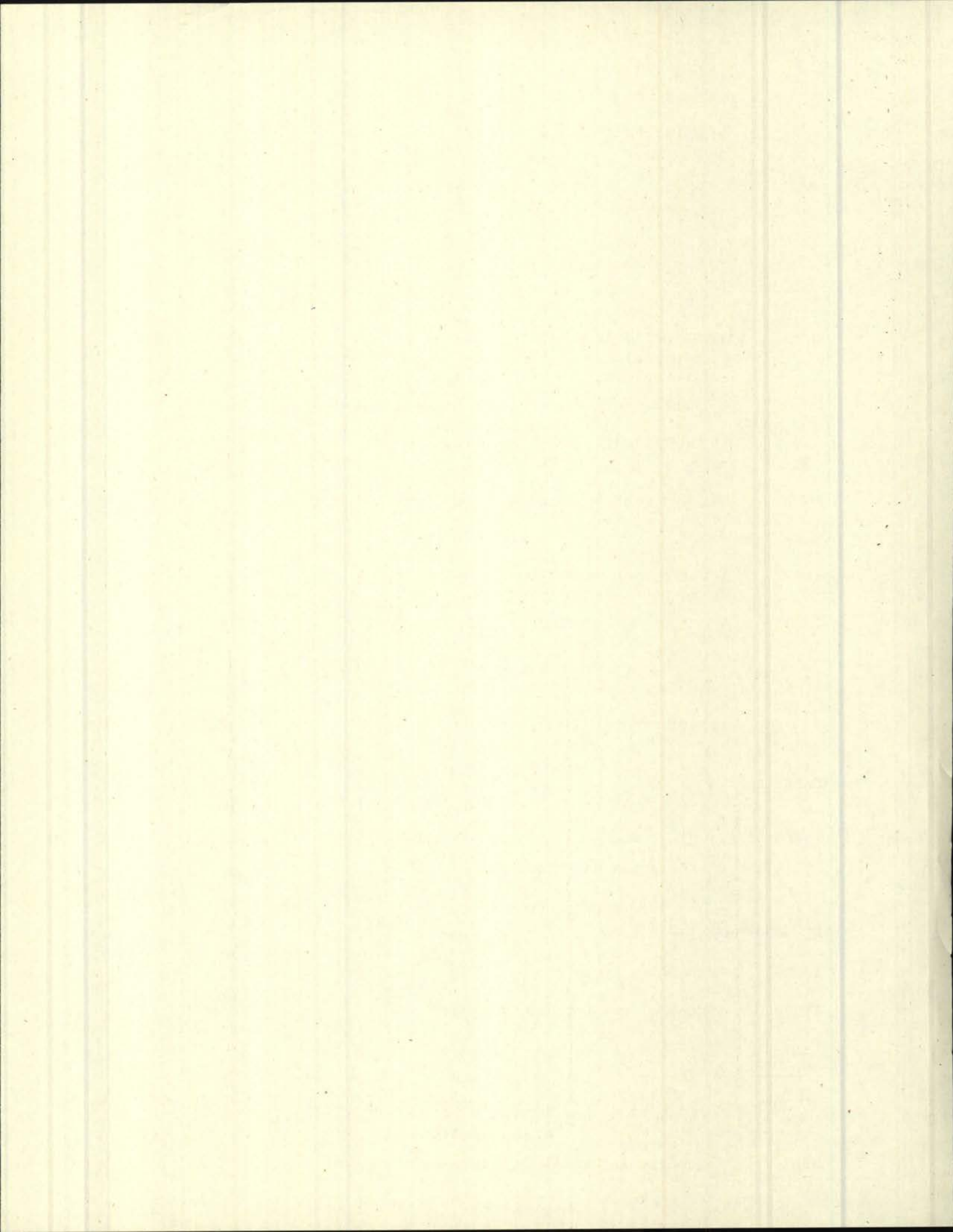
15h00 Synthèse sous forme de rapport

SALON DES ETUDIANTS

15h30 Session plénière a) Rapport des activités des groupes

b) Information

16h30 Rencontre informelle - vente de bière



Rapport sur le climat français; les recommandations votées par l'assemblée générale du début de décembre 1971.

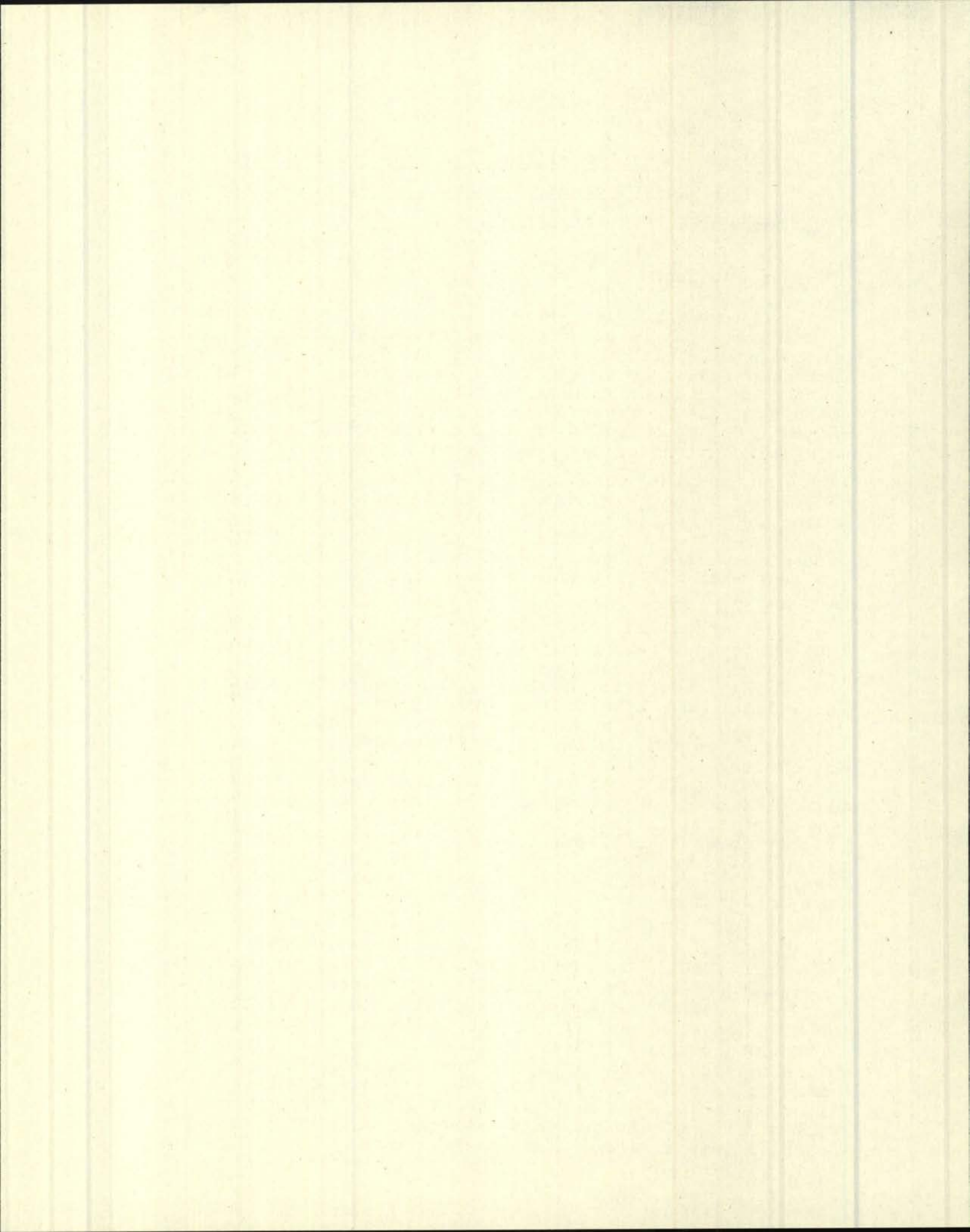
I. Introduction:

Vous vous souviendrez qu'au cours du premier semestre plusieurs membres de la communauté universitaire estimaient que le climat français (langue et culture) laissait beaucoup à désirer au COSJ. Le Conseil académique se saisit de ce problème lors de sa réunion du mois de novembre et proposa de se transformer en assemblée générale pour permettre à tous les intéressés de travailler sur un pied d'égalité à trouver des éléments de solution.

Une première assemblée générale eut lieu vers la fin novembre; un certain nombre de recommandations furent formulées. Un comité fut créé à la fin de cette première assemblée en vue de mettre de l'ordre dans ces recommandations et de les proposer à une deuxième assemblée générale qui voterait sur certaines recommandations et prévoirait les moyens requis à leur exécution.

À la deuxième assemblée générale le comité présenta une série de recommandations reformulées et précisées, indiqua qu'à son avis il y avait avantage à ne voter que sur celles susceptibles d'exécution à brève échéance et de laisser pour l'instant les autres en suspens. L'assemblée ne vota qu'un certain nombre de recommandations et trouva un certain nombre de personnes prêtes à voir à leur exécution. À la fin de cette deuxième assemblée générale l'on suggéra qu'une personne de chaque comité chargé de l'exécution d'une recommandation fasse partie d'un comité de coordination et que je sois responsable de rédiger un rapport avec la collaboration de ce comité de coordination à une autre assemblée générale - un rapport qui mettrait l'assemblée générale au courant de l'état d'exécution des recommandations votées. C'est une des raisons du rapport que je soumetts.

Peu de temps après la deuxième assemblée générale j'ai contacté individuellement les responsables des comités chargés de voir à l'exécution des recommandations votées. Tous m'ont dit que leur mandat était précis et qu'ils n'avaient qu'à se mettre au travail. Au début du deuxième semestre j'ai convoqué une réunion du comité de coordination. À cause de l'heure seulement quelques membres de ce comité purent assister à la réunion. Cependant j'ai pu contacter individuellement les membres du comité qui me firent soit oralement soit par écrit un bref rapport du travail d'exécution de la recommandation dont ils



étaient responsables. La deuxième partie de ce rapport est un bref résumé de ces rapports.

II. Exécution des recommandations votées:

1. Etudier la possibilité de changer l'horaire (Paul McGaffey, Ed Blackburn et Solange Bourassa)

Ed Blackburn a rédigé et fait circuler un questionnaire sur l'emploi du temps à tout le personnel académique et Paul McGaffey a fait circuler un référendum à tous les membres de la communauté universitaire. Pour l'instant il n'y a aucun changement à l'horaire - comme vous vous en êtes aperçus. Il s'avère qu'il n'est pas facile de contempler un changement d'horaire au cours de l'année scolaire. Il me semble que le travail qui a été fait et qui se poursuit sera précieux surtout en ce qu'il nous permet de dégager certains principes que les membres de la communauté universitaire désirent voir diriger l'horaire. Ces principes pourraient être appliqués dans la construction de l'horaire de septembre 1972.

2. "Graffiti wall" (Jean Roulin, Michael McEvoy)

Dès le lendemain de l'assemblée générale le "mur" était en place. Il me semble que c'est la continuité qui manque dans l'exécution de cette recommandation car le "mur" ne semble pas être permanent. Peut-être la communauté universitaire ne veut qu'un "mur épisodique".

3. Films français (Guy Escande, Irène LaFrance, Jeanne Moreau et Paul Pelchat)

Un programme de films français a été prévu; des affiches apparaissent régulièrement annonçant les films; un effort a été fait pour que les heures de projection soient pendant la journée.

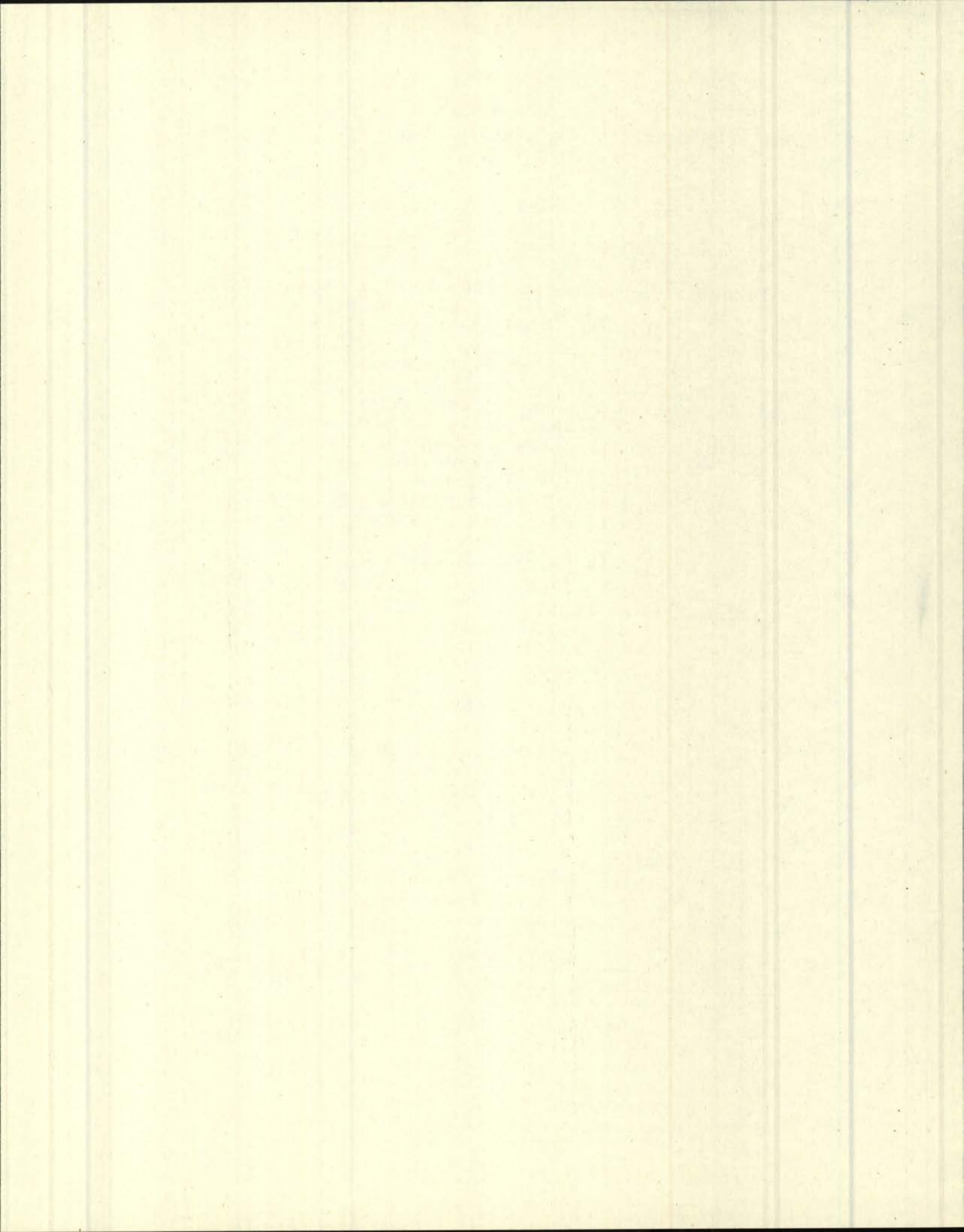
4. Don d'un téléviseur (Denis Lord, Gérard Nicolet)

Certaines démarches ont été entreprises auprès de groupes ou d'individus mais aucun résultat tangible. J'ignore si les démarches se poursuivent.

5. Un groupe qui s'occuperait de la rédaction d'une page dans le Gateway et le Franco (Richard Duret, Laurier Gareau, Roland Genereux)

Richard Duret et Laurier Gareau qui travaillent comme pigistes pour le Franco m'ont fait savoir qu'ils ne sont pas intéressés à la rédaction d'une page sur le CUSJ dans le Franco mais qu'à l'occasion ils font paraître certains articles se rapportant à la jeunesse (ce qui n'exclut pas des articles portant sur les activités de la jeunesse au CUSJ).

Le groupe m'a fait savoir qu'il n'était pas intéressé



Le groupe m'a fait savoir qu'il n'était pas intéressé à s'occuper de la page dans le Gateway. Aucune démarche n'a été entreprise pour se servir du Gateway. Il faudrait un groupe d'intéressés prêts à rédiger cette page du Gateway.

6. Obtenir d'autres abonnements à des journaux et revues (Roland Gèneroux, Stéphane Szentes)

Jusqu'à date aucun abonnement nouveau. Les responsables ont écrit des lettres en vue d'obtenir le nom de revues susceptibles d'intéresser les étudiants. Roland Gèneroux m'a dit qu'il avait l'intention de demander au Conseil de l'ACSJ de voter un certain montant d'argent pour ces abonnements.

7. Activités sociales - qu'un groupe s'en occupe (Jean Foulin, Laurier Turgeon, Gilles Pelletier, Georges Régimbald, Mike McEvoy, Marc Bugeaud)

Depuis Noël deux activités ont été organisées: la "sleigh ride" et la "barn dance". Lorsque j'ai rencontré Jean Foulin il m'a donné l'impression que le groupe ne s'était pas réuni et qu'il n'avait pas planifié les activités du deuxième semestre. Peut-être n'attendent-ils que des suggestions.

8. Boîte chez Pierrot (des soirées là) (même groupe qu'au no. 7)

Lorsque j'ai rencontré Jean Foulin aucun contact n'avait été pris avec le groupe qui dirige la boîte chez Pierrot. Jean prévoyait des difficultés à obtenir des soirées régulières organisées en fonction des étudiants du CSJ parce que la boîte n'est ouverte que toutes les deux semaines.

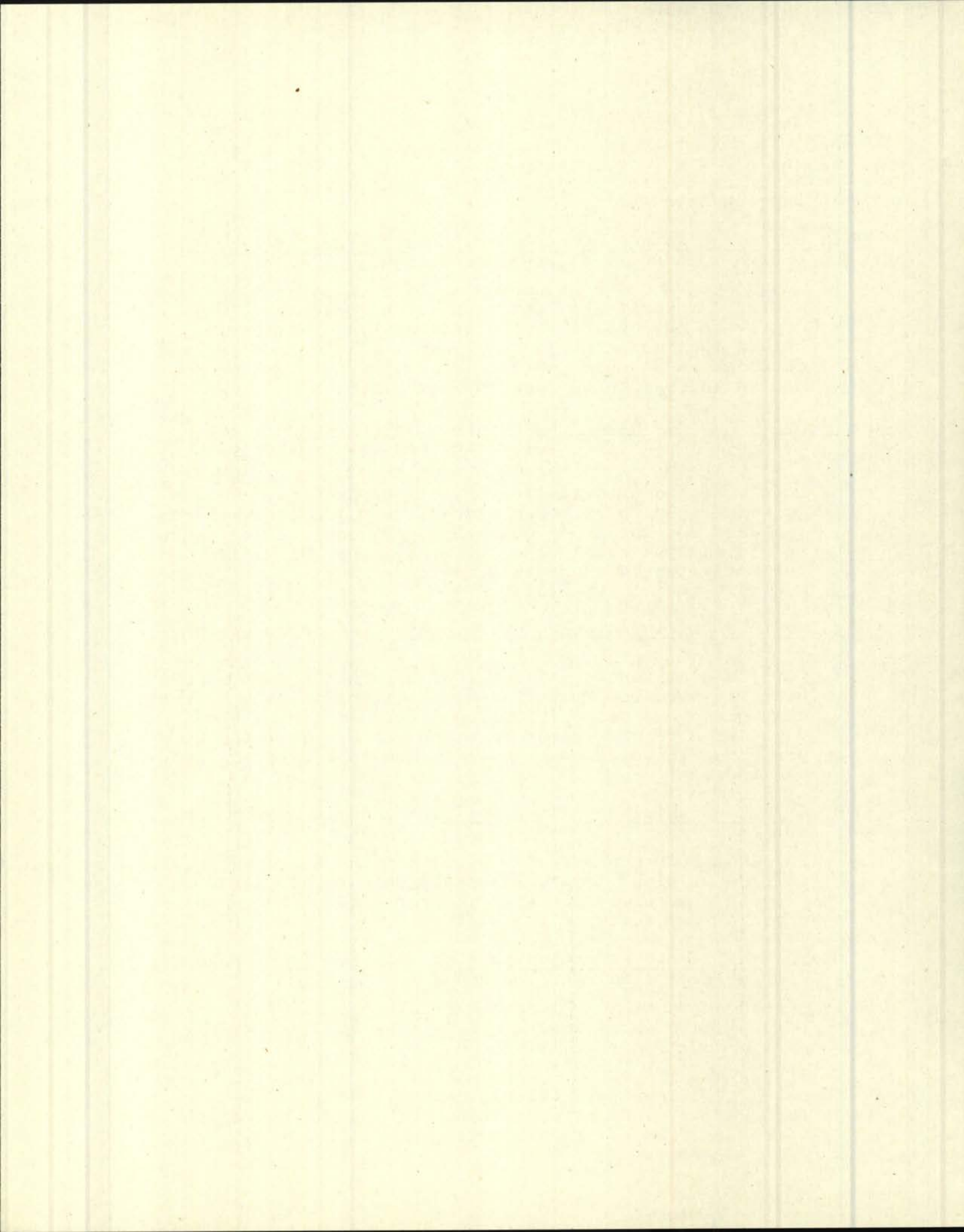
9. Organisation d'une soirée de Noël (même groupe qu'au no. 7)

Le jeudi soir avant la fin de la semaine des examens une soirée eut lieu - soirée où seulement une vingtaine de personnes se présentèrent. Il semble que la journée choisie pour cette soirée n'était pas la plus propice.

10. Trouver d'autres membres pour la Chorale (Paul Pelchat, Georges Régimbald, Marc Bugeaud)

La recommandation suggère que la radio du CSJ fasse de la publicité pour encourager d'autres étudiants à faire partie de la Chorale.

Il y a une dizaine de jours M. Albert LaFrance, directeur de la Chorale, demissionnait pour raison de santé. Après avoir parlé avec lui, on a cru bon de ne pas tenter d'embaucher un autre directeur pour cette année. Ceci



veut dire que la Chorale sera en veilleuse jusqu'en septembre prochain.

11. Organiser la Radio étudiante (Paul Felchat, Georges Regimbald)

Les responsables ont fait beaucoup de travail. Plus de 20 étudiants travaillent à la radio; un programme d'initiation a été prévu. La programmation des émissions est terminée. Si quelques autres étudiants s'adjoignaient au groupe déjà en place les quelques demi-heures encore vides pourraient être remplies. Le groupe de la radio assure aussi l'émission Jeune-Jeunesse à CHFA (le vendredi à 19h00). La radio voudrait être un des moyens qui faciliteraient la communication parmi les membres de la communauté universitaire; elle est prête à transmettre l'information que vous desirez. La radio a comme principe de faire les émissions exclusivement en français. Les responsables sont présentement en train de rédiger un bulletin qui vous fera savoir avec plus de détail ce qui se passe à la radio étudiante.

12. Devanture d'heures où la bibliothèque serait ouverte (Jacinthe Ferreault, Lise Ferreault, Antoine Laramee, Brian Brecker)

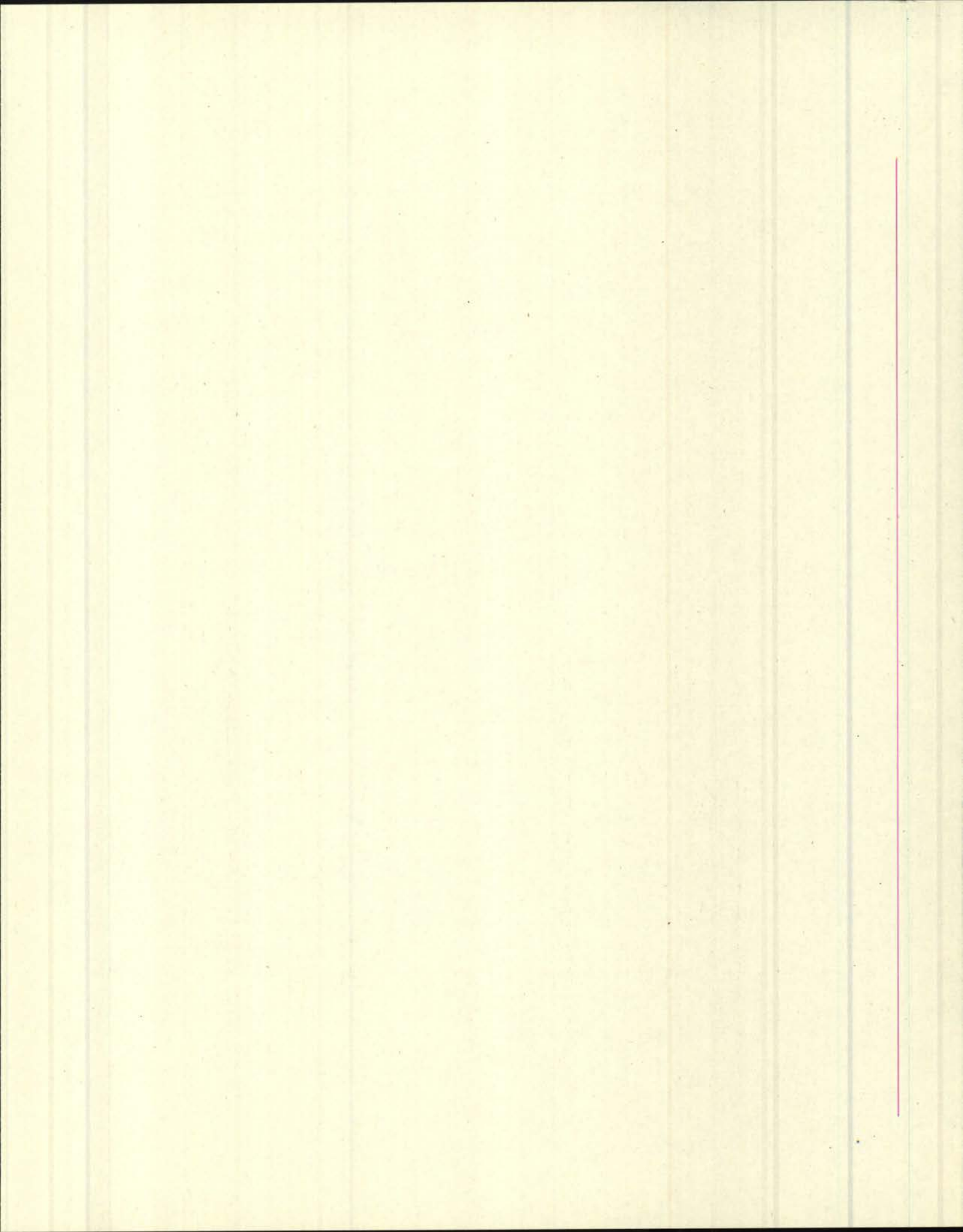
quelques démarches ont été entreprises mais elles n'ont pas abouti.

13. Assurer la présence d'un responsable du "Student Finance Board" sur le campus au début du deuxième semestre (Howard Olson)

M. Larry Henderson de ce bureau a passé une journée sur le campus. On m'a dit que 6 ou 7 étudiants avaient profité de ses services. Howard Olson dit qu'au début de chaque semestre il est possible d'assurer ce service si nous le désirons.

III. Les mécanismes pour voir à l'entretien du climat français

Par ce qui précède l'on voit que certaines recommandations votées ont été très bien exécutées (v.g. films, radio, "Student Finance Board"); d'autres n'ont pas abouti; et d'autres prennent plus de temps que prévu pour voir à leur exécution. Il est à remarquer que toutes les recommandations votées ne touchaient pas directement à l'amélioration du climat français.



Plusieurs autres recommandations avaient été formulées lors de l'assemblée générale du mois de novembre mais n'avaient pas été votées lors de l'assemblée suivante. Ces recommandations sont présentement en suspens; ces recommandations ont de la valeur. Que faire?

Il me semble que le problème des moyens requis pour voir à leur exécution s'insère dans le cadre de la journée du 26 janvier, journée d'étude consacrée à prévoir comment s'organiser pour résoudre les problèmes qui affectent toute la communauté universitaire. Nous sommes tous assez bien sensibilisés à ce problème qu'est le climat français au CUSJ; nous savons qu'il en va de la raison d'être du CUSJ, i.e. que si nous n'entretiens pas la langue et la culture française sur le campus nous ne pouvons pas justifier l'existence du Collège.

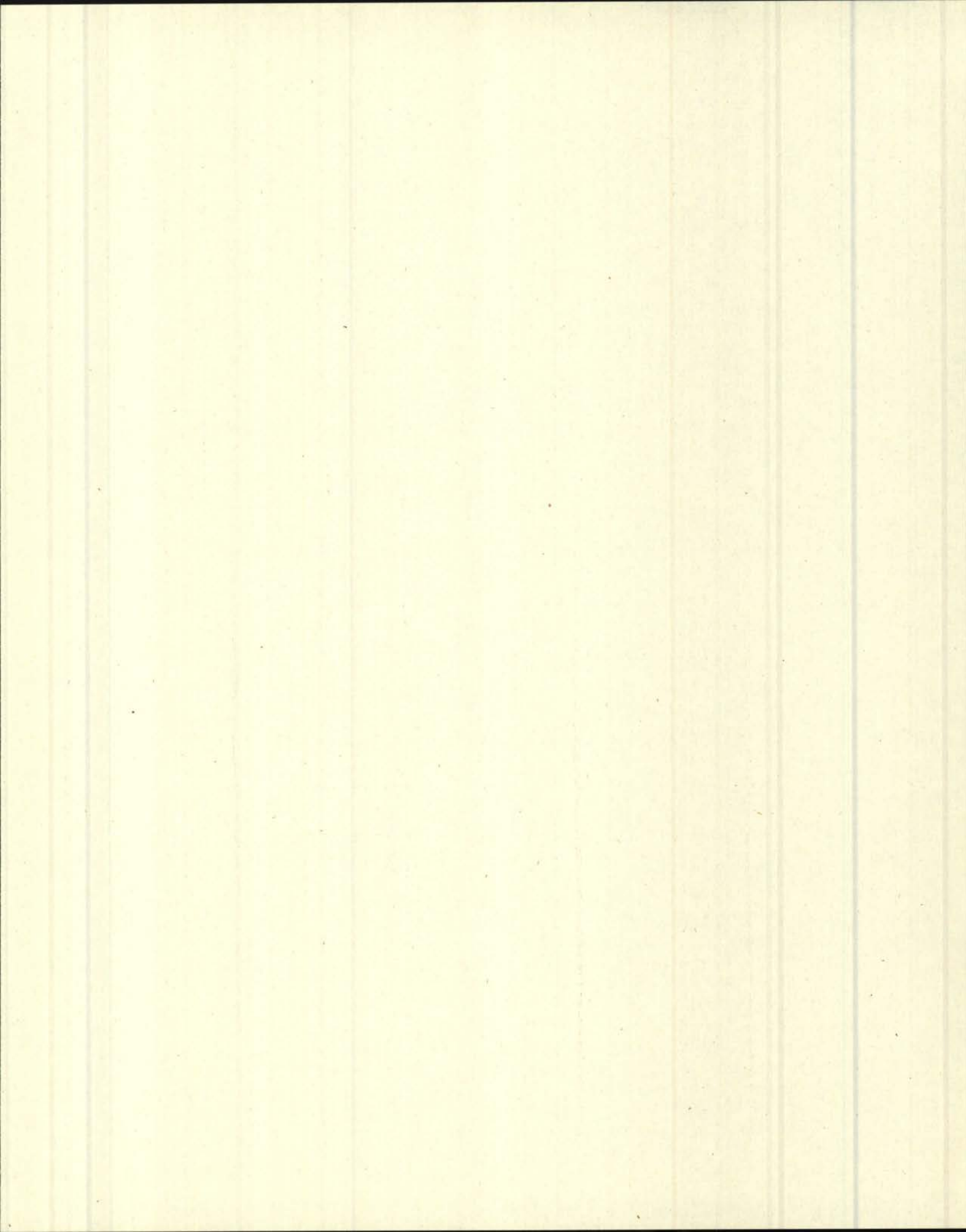
Jusqu'à date pour améliorer le climat français au Collège nous avons choisi comme mécanisme ou moyen de nous rassembler en assemblées générales. Est-ce le meilleur mécanisme ou moyen? est-ce la structure la plus adéquate pour travailler à l'entretien du climat français?

Personnellement j'entrevois certaines difficultés à entretenir le climat français en employant ordinairement comme structure le Conseil académique qui se transforme en assemblée générale:

- 1) la lourdeur du mécanisme (je crains que nous nous lassions des assemblées générales);
- 2) le danger de décisions prises trop hâtivement et d'expectatives non réalistes;
- 3) il me semble difficile de décaler les cours de façon régulière;
- 4) sauf en ce qui a trait à l'académique proprement dit le Conseil académique n'est pas responsable de l'entretien du climat français.

Pour l'instant au CUSJ le Conseil académique est la seule structure qui rejoint l'administration, les professeurs et les étudiants. Il me semble important que nous songions à la création d'une autre structure qui nous permettra de mieux entretenir le climat français au collège, surtout en ce qui a trait aux activités non-académiques et culturelles.

Lorsque nous parlons de structures il me semble important de nous rappeler qu'un facteur psychologique important entre en jeu. Une structure n'aura d'efficacité auprès de la population qu'elle veut servir qu'en autant que cette population est disposée à la voir ou



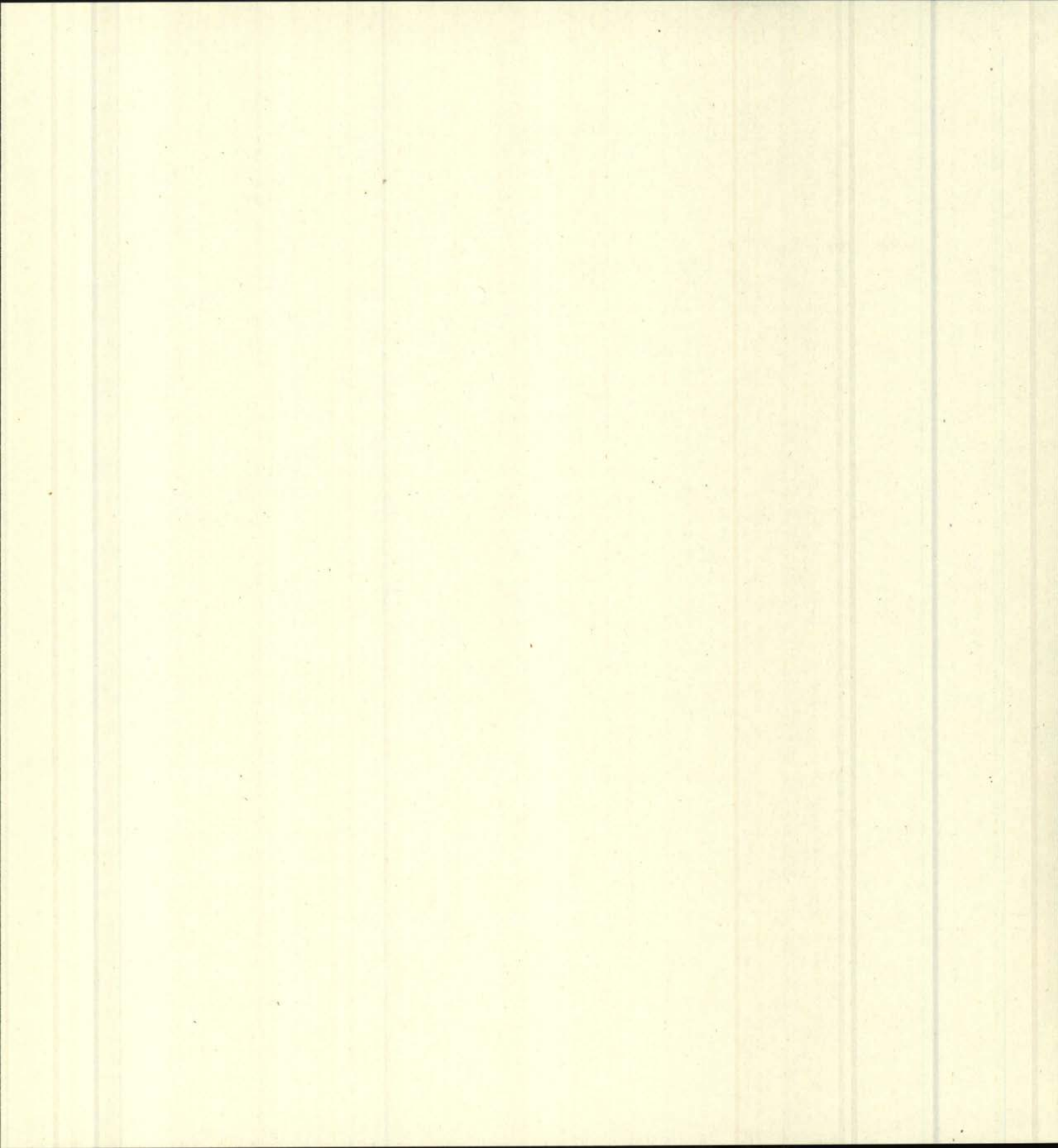
la concevoir comme importante, i.e. comme susceptible de répondre à un ou des besoins importants. La structure elle-même après avoir été mise en place justifiera l'importance que la population lui donne pour autant qu'elle sera efficace à répondre aux besoins de cette population.

Il me semble que nous sommes d'accord pour voir l'entretien du climat français comme un besoin important du milieu universitaire. Sommes-nous prêts à mettre sur pied une structure qui verra à répondre à ce besoin? Il me semble qu'il vaut la peine d'y songer à condition de donner une chance au départ à cette structure, i.e. de la voir ou concevoir comme susceptible de répondre à ce besoin important. Si cette condition ne peut pas se réaliser il est peut-être préférable de ne pas investir nos efforts en cette création.

Il me semble qu'un mécanisme ou une structure susceptible de voir au maintien et à l'entretien du climat français devrait regrouper des représentants des étudiants, des professeurs et de l'administration. Ceci, parce qu'il s'agit de rejoindre toutes les personnes qui contribuent au climat français au CUSJ. Les représentants en plus de travailler à améliorer le climat français devraient faire le pont dans les deux sens entre leur groupe et la structure.

Si nous établissions une telle structure il me semble qu'une de ses premières tâches serait de voir à l'exécution des recommandations formalées mais non votées lors des deux assemblées générales du premier semestre et de voir à ce que les recommandations votées soient mises en exécution ou continuent de l'être.

Lors de la journée d'étude du 26 janvier, je ne m'attendais pas à ce que la journée soit consacrée à étudier le problème d'une structure particulière que je viens de soulever. Il me semble plus important pour l'instant que les étudiants tentent de s'organiser entre eux; que les professeurs fassent de même et que l'administration fasse de même. Une fois que cette première étape sera franchie, il me semble qu'il devrait être question de voir aux "relations extérieures" des trois groupes, c'est-à-dire à l'interaction qui devrait avoir lieu entre eux pour solutionner les problèmes du milieu, dont l'un est l'entretien du climat français au CUSJ.



RAPPORT DU COMITE POUR ETUDIER LES STRUCTURES DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

A. Description du travail

A la réunion de novembre du Conseil académique, on a formé un comité pour étudier les problèmes de participation des professeurs et des étudiants à l'intérieur du Collège et des structures internes dont le Collège devrait se doter.

Le Comité s'est réuni une première fois le 20 novembre et, après de longues discussions, a décidé de rencontrer M. Jean-Pierre Lamonde, spécialiste des relations de groupe, qui était de passage à Edmonton entre deux tâches.

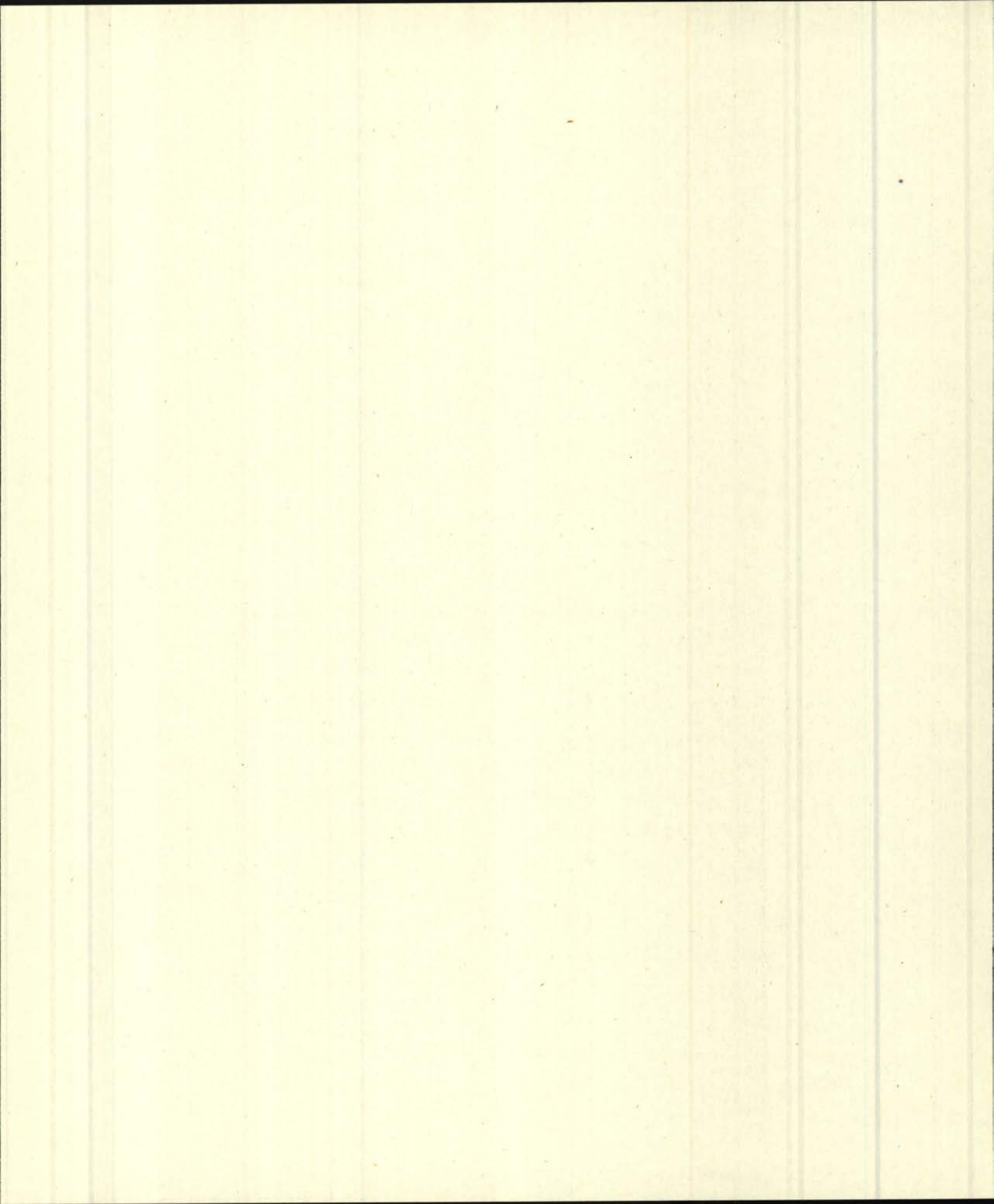
De nouveau après de longues discussions, on s'est fixé sur le procédé qui suit. Quatre groupes, relativement restreints en nombre, se rencontreraient avec M. Lamonde pour mieux cerner le problème. On chercherait à découvrir les mécanismes et procédures qui favoriseraient la participation du plus grand nombre possible de personnes dans les décisions qui les concernent.

Ces réunions ont été filmées sur ruban magnétoscopique (vidéo). M. Lamonde a tourné un total de 6 heures de film avec les 4 groupes, le Doyen et le Recteur. Il a procédé ensuite à l'édition de ces rubans pour produire un ruban d'une quarantaine de minutes qui résume l'ensemble des interviews.

M. Lamonde a ensuite demandé de rencontrer des personnes de chaque groupe ainsi que le Doyen pour visionner le film, afin d'en vérifier la représentativité. Cela s'est fait les 16 et 17 décembre. MM. Olson, Lord, McMahon, Kapetanovic, et Mlle J. Perreault y assistaient.

A l'occasion de ces rencontres, on a discuté des moyens d'utiliser ce film. L'idée retenue est de présenter le film à l'ensemble des professeurs et des étudiants du Collège. L'ensemble pourrait alors vérifier la problématique présentée, la corriger s'il y a lieu et, ensuite, se diviser en ateliers de travail pour approfondir le problème et élaborer des éléments de solution.

A cause du contenu de la problématique, qui affecte à la fois les étudiants, les professeurs et l'administration, on a proposé également d'utiliser les services de M. Guy Lacombe, nouvel employé du Collège et ancien animateur de groupe auprès du Gouvernement Fédéral ainsi que du Service d'Animation Sociale. Il apparaissait important que les personnes responsables des procédures ne soient pas impliquées dans le contenu.



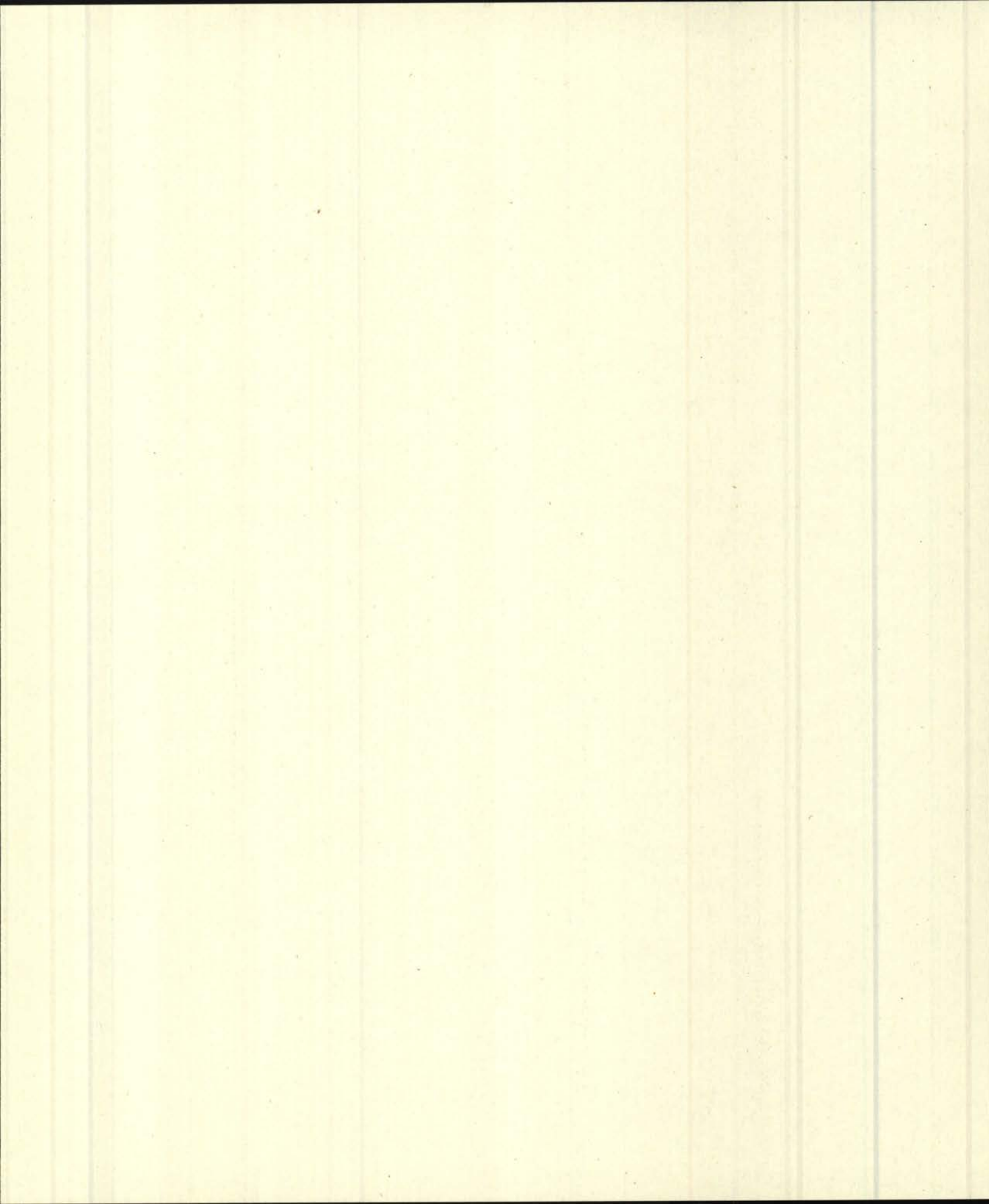
Le samedi 8 janvier, le Comité a rencontré M. Lacombe, les trois animateurs du Service d'Animation Sociale, soit MM. Guy Duchene, Daniel Creurer et Richard Hudon, en plus de M. Henri Lemire, technicien du magnétoscope. MM. Olson et Lord ainsi que Mlle Jacinthe Perreault étaient également présents. Dr. Kapetanovic et M. Michel Perreault n'ont pas pu y assister.

Au cours de la réunion, le plan de travail proposé et établi à la réunion de décembre fut accepté et ensuite mis au point.

B. Recommandations

- 1) Le Comité recommande au Conseil académique qu'une journée de classe soit supprimée pour que l'ensemble du Collège étudie les structures internes.
- 2) Que cette journée d'étude soit structurée de la façon suivante :
 - i) On présente rapidement le contexte du film magnétoscopique préparé sur place pour préciser la problématique de l'organisation interne du Collège.
 - ii) Tous visionnent le film. Durant la projection, des personnes se chargent de noter sur de grandes feuilles collées au mur les points soulevés par le film.
 - iii) MM. Lacombe et Duchene animent une discussion générale avec tout le groupe pour vérifier si la problématique présentée par le film a bien été saisie par tous et s'il faut y faire des additions ou des changements.
 - iv) On présente un plan précis de travail : soit 2 ateliers de travail pour les professeurs et environ 7 ateliers pour les étudiants. Dans chaque atelier, (une quinzaine de personnes maximum) :
 - 1c) on complètera la problématique et on la précisera en fonction du groupe de personnes présentes dans l'atelier.
 - 2c) on établira les pistes de solution aux problèmes soulevés.
 - 3c) on fera l'inventaire des ressources disponibles et, en particulier, de ce que chacune des personnes dans le groupe est en mesure de faire.

Une personne agira comme secrétaire dans chaque groupe. Les animateurs et les secrétaires de chaque groupe devront se rencontrer le soir après la journée pour rassembler et organiser le travail qui aura été fait durant la journée.



Cette synthèse sera présentée à une assemblée générale, relativement courte, qui aurait lieu pas plus tard que deux ou trois jours après la journée d'étude. A cette assemblée générale, les tâches pourront être distribuées et l'étape suivante planifiée.

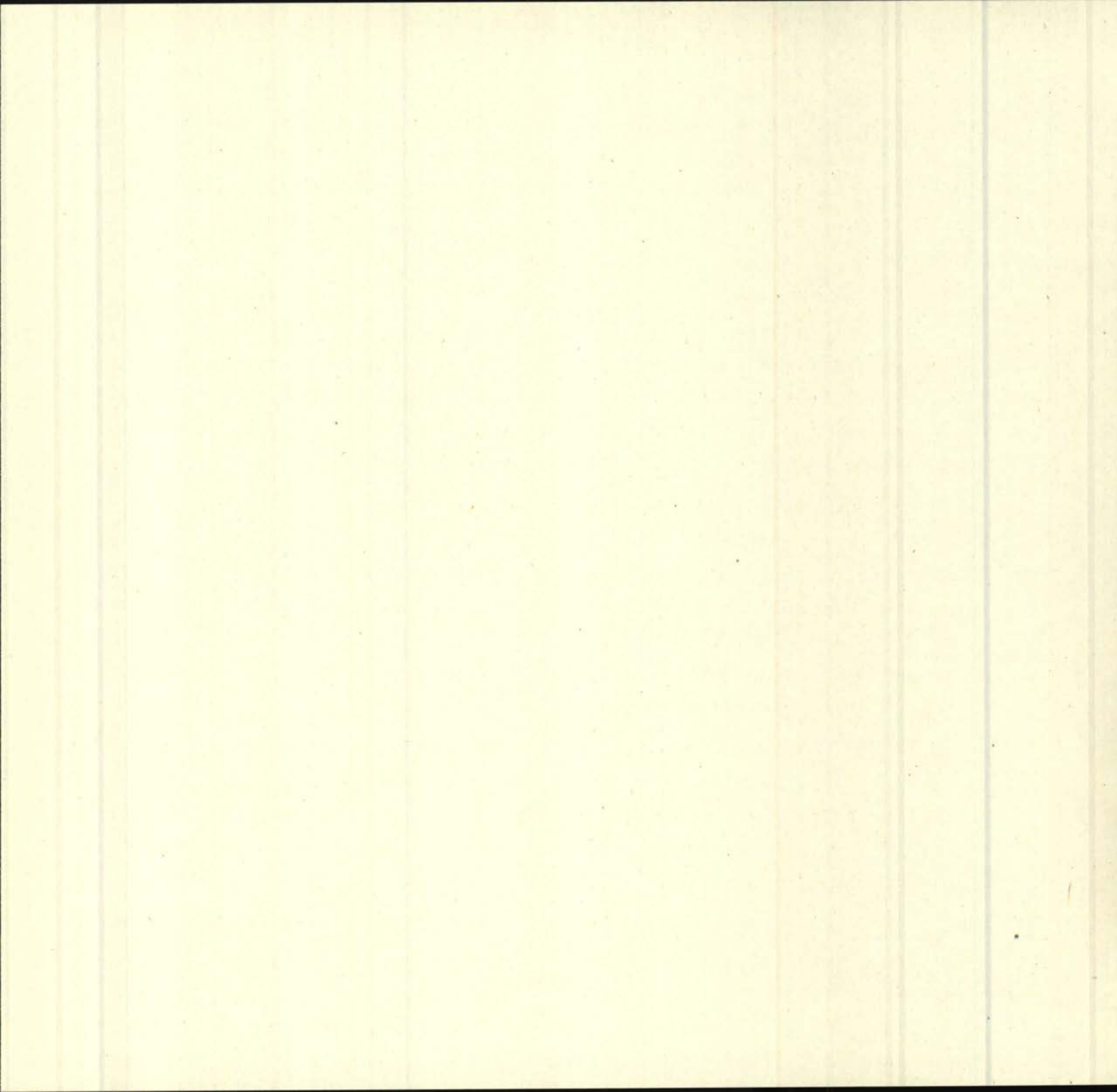
C. Raisons

1) Plusieurs personnes au Collège ont un sentiment d'impuissance devant les problèmes posés par le milieu. Parmi ces problèmes, il faut noter des problèmes très vastes, tel celui de l'identité chez les minoritaires, l'avenir relativement précaire du Collège Universitaire, le statut instable de certains membres du personnel, la motivation variée chez les étudiants, etc..

2) De façon plus concrète toutefois, à peu près tous soulignent un besoin aigu de communication et d'organisation. Les professeurs ne se rencontrent que rarement, les étudiants manifestent ne pas savoir ce qui se passe, à qui s'adresser pour des renseignements ; le Recteur dit manquer de mécanismes pour réussir son travail ; le Doyen exprime un besoin de décentralisation ; etc.. Combler ce manque de communication et d'organisation doit se faire avant de pouvoir résoudre les problèmes soulevés au no.1.

3) Le contrat qui crée le Collège Universitaire ne précise que quelques-unes des structures internes. Par ailleurs, les structures internes des autres facultés de l'Université ne répondraient qu'imparfaitement à nos besoins particuliers (interdisciplinarité, aucune étude supérieure / grad. studies / caractère franco-phonie, unité petite et relative autonomie, etc..)

4) Plusieurs expriment une volonté de collaborer plus efficacement aux buts du Collège, mais se sentent bloqués par l'absence de structures qui canaliserait toutes les énergies.



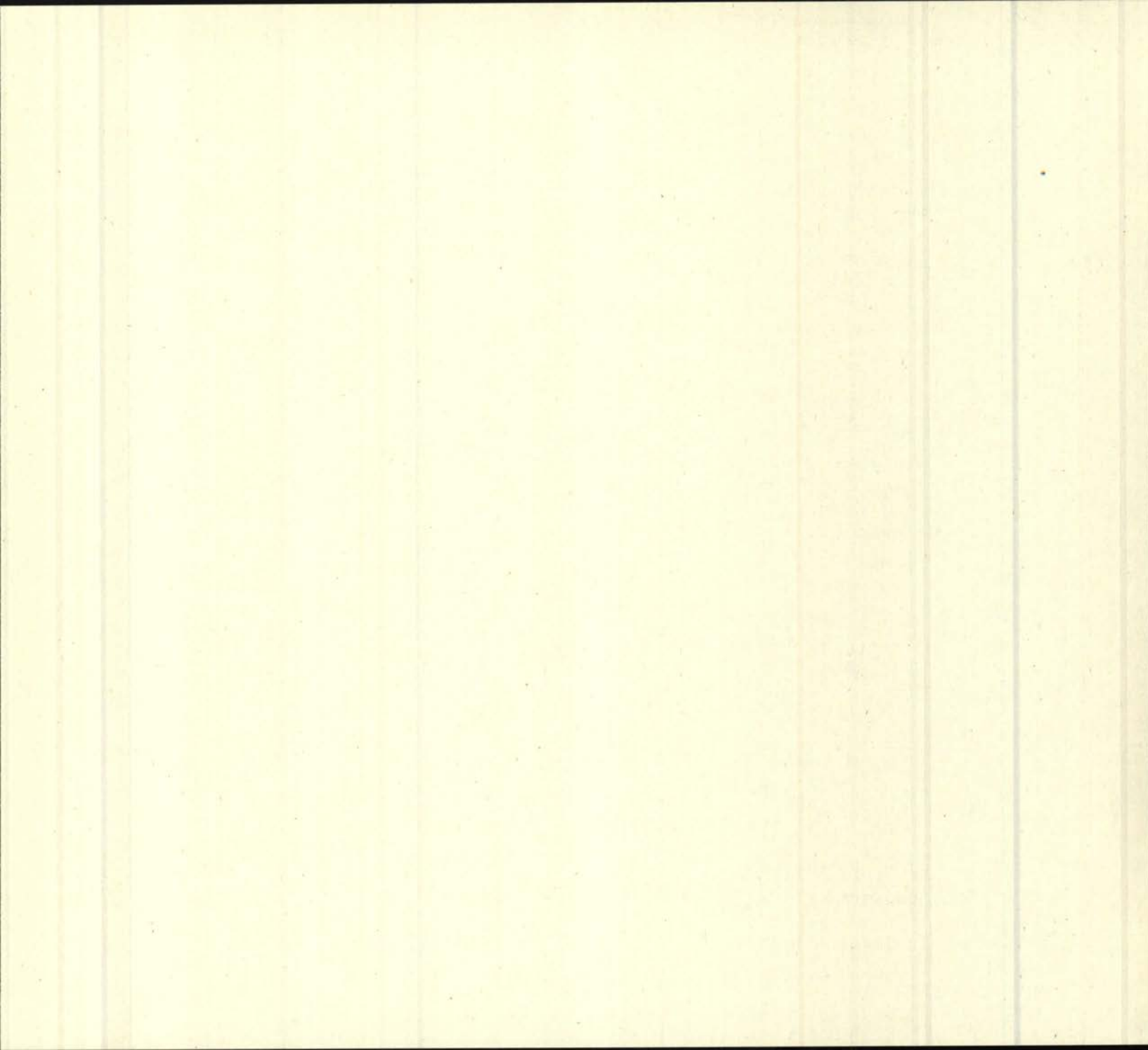
RAPPORT du PRESIDENT DE L'A.U.C.S.J.

1. En consultation avec un groupe d'étudiant de 1^{ère} et de 2^{ème} années l'exécutif de l'A.U.C.S.J. note un échec de l'A.U.C.S.J. causé (peut-être) par
 - a) démission de plusieurs de l'exécutif durant l'été
 - b) attitude des étudiants de 2^{ème} et de 3^{ème} années
 - c) confusion
 - d) échec de la semaine d'orientation

2. Position du Président re: causes de l'échec
 - a) les 2^{ème} et 3^{ème} années n'ont pas aidé les nouveaux à s'adapter
 - b) l'exécutif de l'A.U.C.S.J. a manqué d'organisation
 - c) manque de communication, de coopération et de participation à tous les niveaux au Collège
 - d) présence de 3 groupes au Collège:
 - i) les intéressés à la politique du Collège et qui aiment parler et dire de belles choses
 - ii) ceux qui ont de l'intérêt au Collège
 - iii) les apathiques
 - e) certains veulent seulement détruire ce que d'autres veulent accomplir
 - f) l'exécutif aurait dû organiser plus d'activités
 - g) situation d'apathie chez tous, au Collège.

L'AVENIR

1. Une étude sérieuse des structures au Collège en vue de la représentativité et la flexibilité
2. Sensibilisation de tous à cause du contrat de 5 ans. L'apathie des étudiants va tuer le Collège
3. Insister sur les activités sociales, culturelles et sportives
4. Devancer l'élection du nouvel exécutif.



de l'A.U.C.S.J.

Vous trouverez ci-inclus les points qui m'ont apparu les plus importants de la Constitution et des Règlements de l'A.U.C.S.J. qui d'ailleurs datent de quelques années. Des exemplaires de toute la Constitution et de tous les règlements dont est tiré ce qui est ci-inclus peuvent s'obtenir chez la réceptionniste.

- Cette organisation porte le nom de l'Association des Universitaires du Collège St-Jean.
- Centraliser les différentes organisations universitaires et stimuler les étudiants en vue de promouvoir l'aspect étudiant et canadien-français de toutes leurs activités.
- Sont membres de l'A.U.C.S.J. tous les étudiants qui ont payé leur cotisation annuelle, tel qu'indiqué dans les règlements.

BUT PRIMAIRE:

- Créer une atmosphère académique et sociale par l'épanouissement de vie française et chrétienne des élèves.

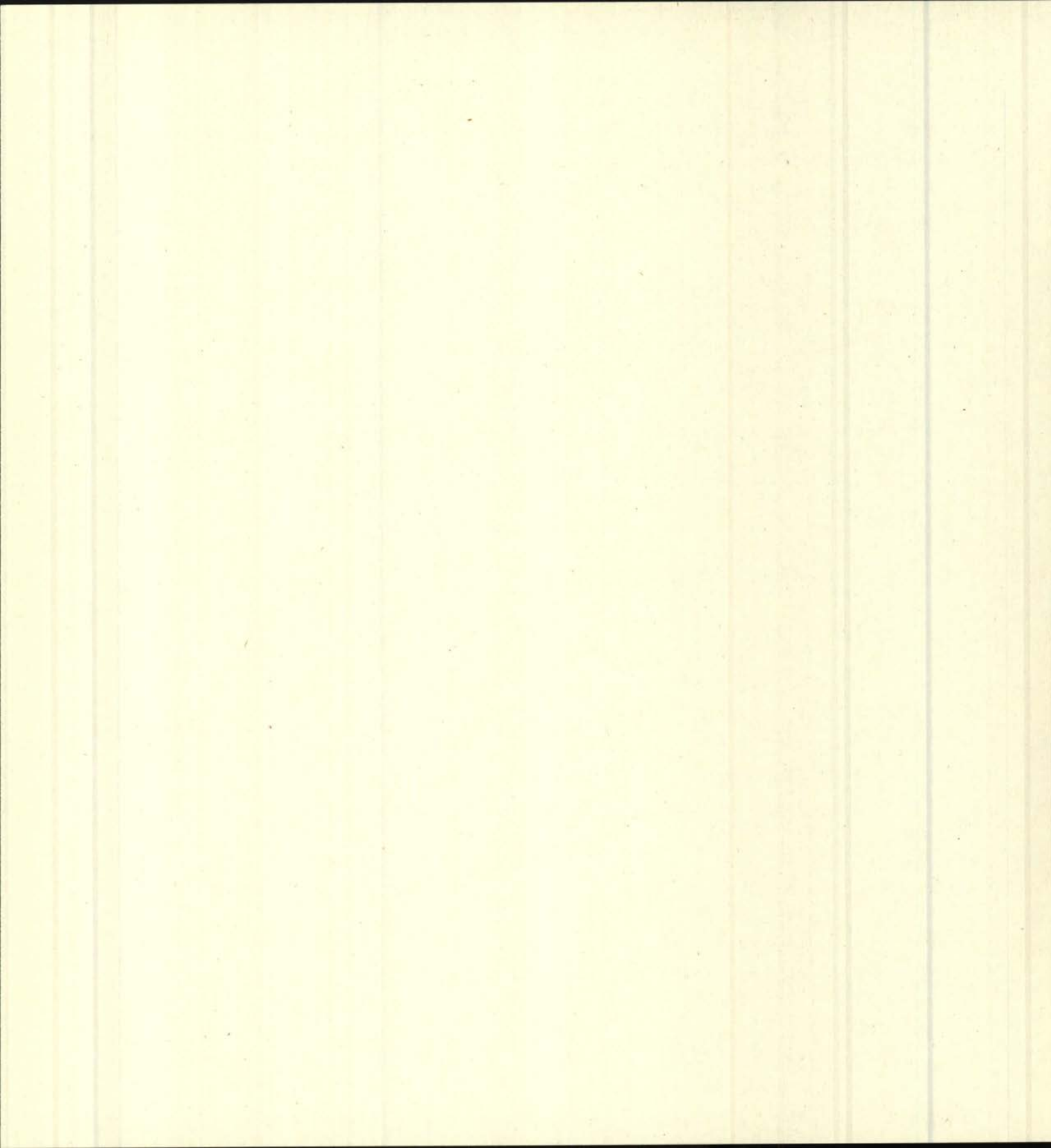
BUT SECONDAIRE:

- Représenter officiellement les membres de l'A.U.C.S.J.
 - a) dans les relations entre les élèves et l'administration du Collège Universitaire
 - b) dans les relations à l'extérieur du Collège
 - c) dans les relations entre les élèves du Collège.

MEMBRES:

CONSEIL: :

- Constituent l'exécutif: un président, un vice-président des affaires externes, un vice-président des affaires internes, 2 coordonnateurs et un trésorier
- Constituent le conseil législatif:
 - a) l'aviseur sans droit de vote
 - b) le Président de classe
 - c) l'exécutif.



DEVOIRS ET DROITS:

DU CONSEIL:

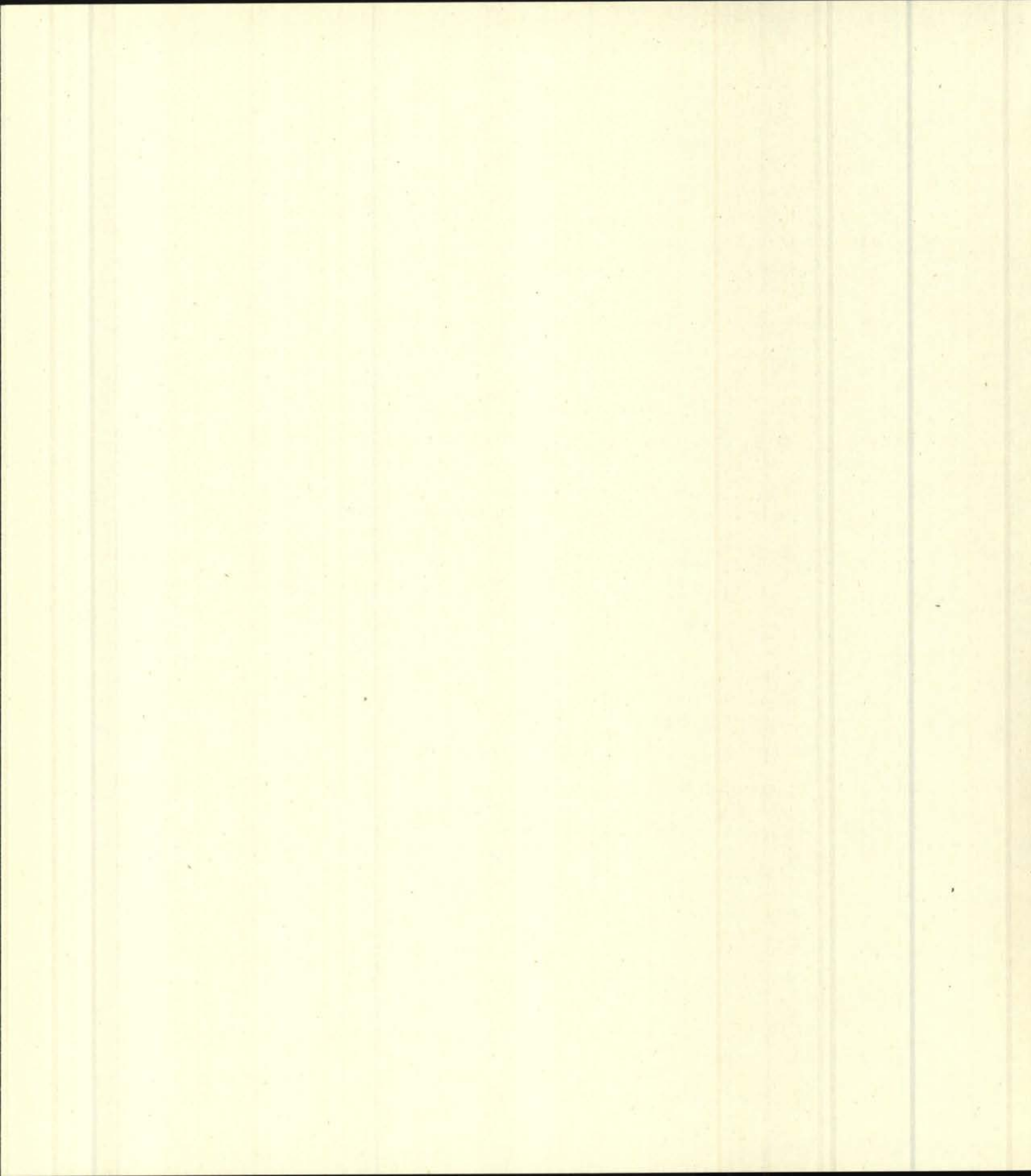
- Le conseil doit accepter ou modifier, au besoin, le programme de l'exécutif.
- Le conseil doit voir à ce que tout point prévu par les règlements soit mis en vigueur.
- Le conseil doit confirmer ou rejeter les décisions prises par l'exécutif hors de session.
- Le conseil doit se réunir toutes les deux semaines pendant les sessions de classe.

DE L'EXECUTIF:

- L'exécutif doit se réunir avant toutes les réunions du conseil pour préparer celles-là.
- L'exécutif doit voir à ce que le programme déterminé par les membres présents aux réunions du conseil soit mis en vigueur après chaque réunion par l'entremise des représentants officiels du conseil.
- L'exécutif doit mettre l'administration au courant des activités du conseil.
- L'exécutif doit présenter un budget au début de l'année au conseil.

DES MEMBRES DU CONSEIL:

- Le Président convoque le conseil de l'A.U.C.S.J. à une réunion plénière toutes les deux semaines.
- Le Président doit se tenir constamment en relation avec:
 - a) l'administration
 - b) les membres du conseil
 - c) les organisations extérieures, s'il y a lieu.
 - d) le Président présente le programme de l'exécutif à chaque réunion du Conseil
 - e) Le Président est payé la somme de trois cents dollars pour le mois d'août (pendant ce temps, il n'a pas le droit à autre emploi que de remplir ses fonctions comme président.)
 - f) Le Président est payé la somme de \$34.00 par mois pendant l'année scolaire (ceci inclut toute dépense à part de conférence).
 - g) Le Président n'a pas le droit à un emploi à plein temps ou temps partiel.
- Du Vice-président:
 - a) Le Vice-président remplace le président en son absence et alors ses droits et ses pouvoirs sont ceux du président.
 - b) Le Vice-président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions.

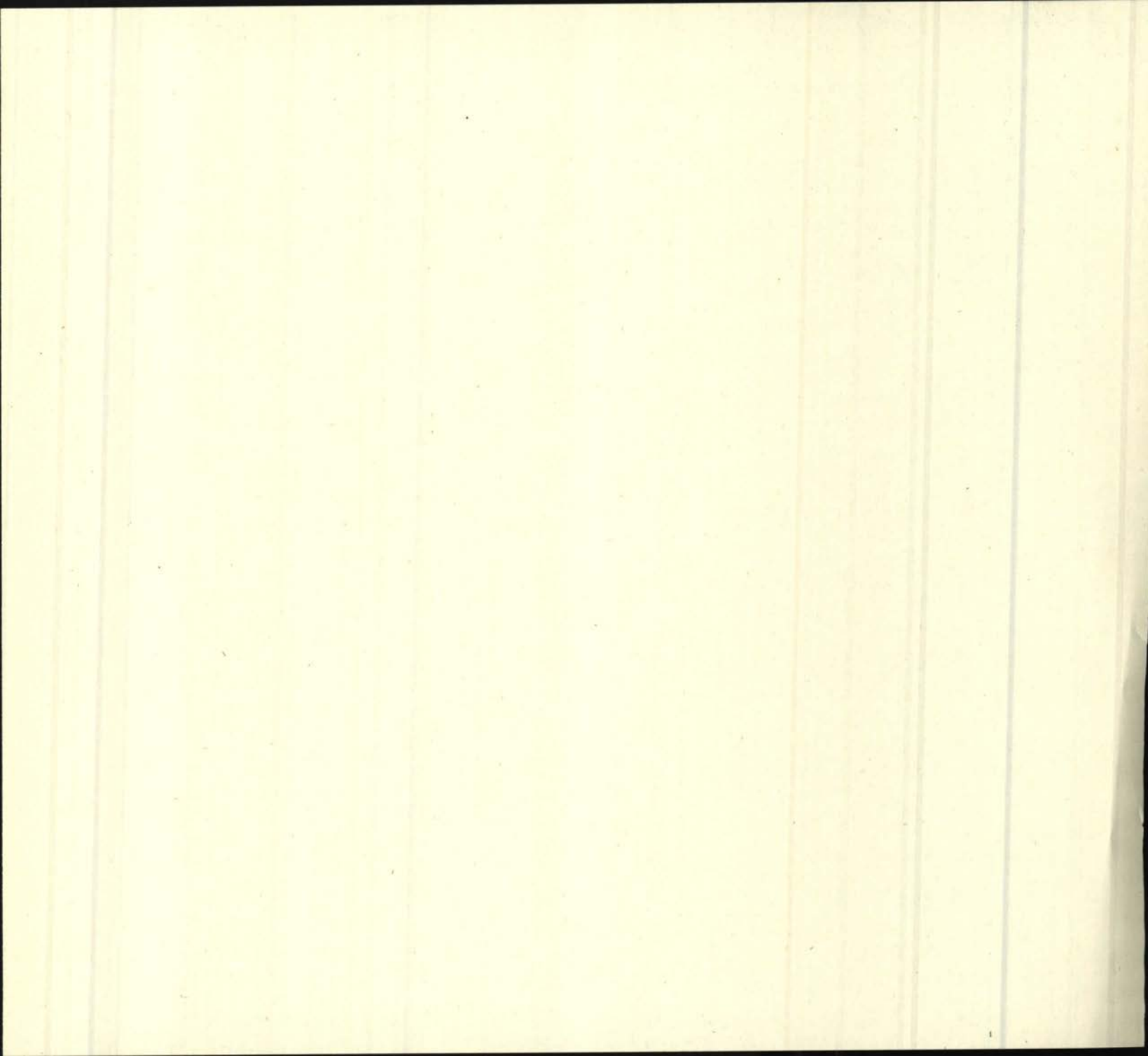


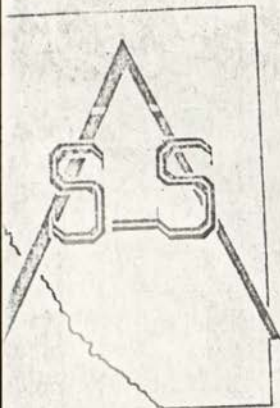
- Du Vice-président des Affaires extérieures:
 - a) Le Vice-président représente l'A.U.C.S.J. aux organisations à l'extérieur du Collège.
 - b) Le Vice-président se charge du recrutement dans l'exercice de ses fonctions.

- Du Coordonnateur:
 - a) Le coordonnateur sert d'agent de liaison entre les différents comités de l'A.U.C.S.J. et le conseil. A chaque réunion du conseil, il doit présenter le programme de ces comités pour l'information et l'approbation du conseil.

- Du Trésorier:

- Des Présidents de Classes:
 - a) Il est le représentant officiel de la classe.
 - b) Il est le porte-parole officiel actif du conseil de l'A.U.C.S.J. auprès de sa classe.





SERVICE ANIMATION SOCIALE

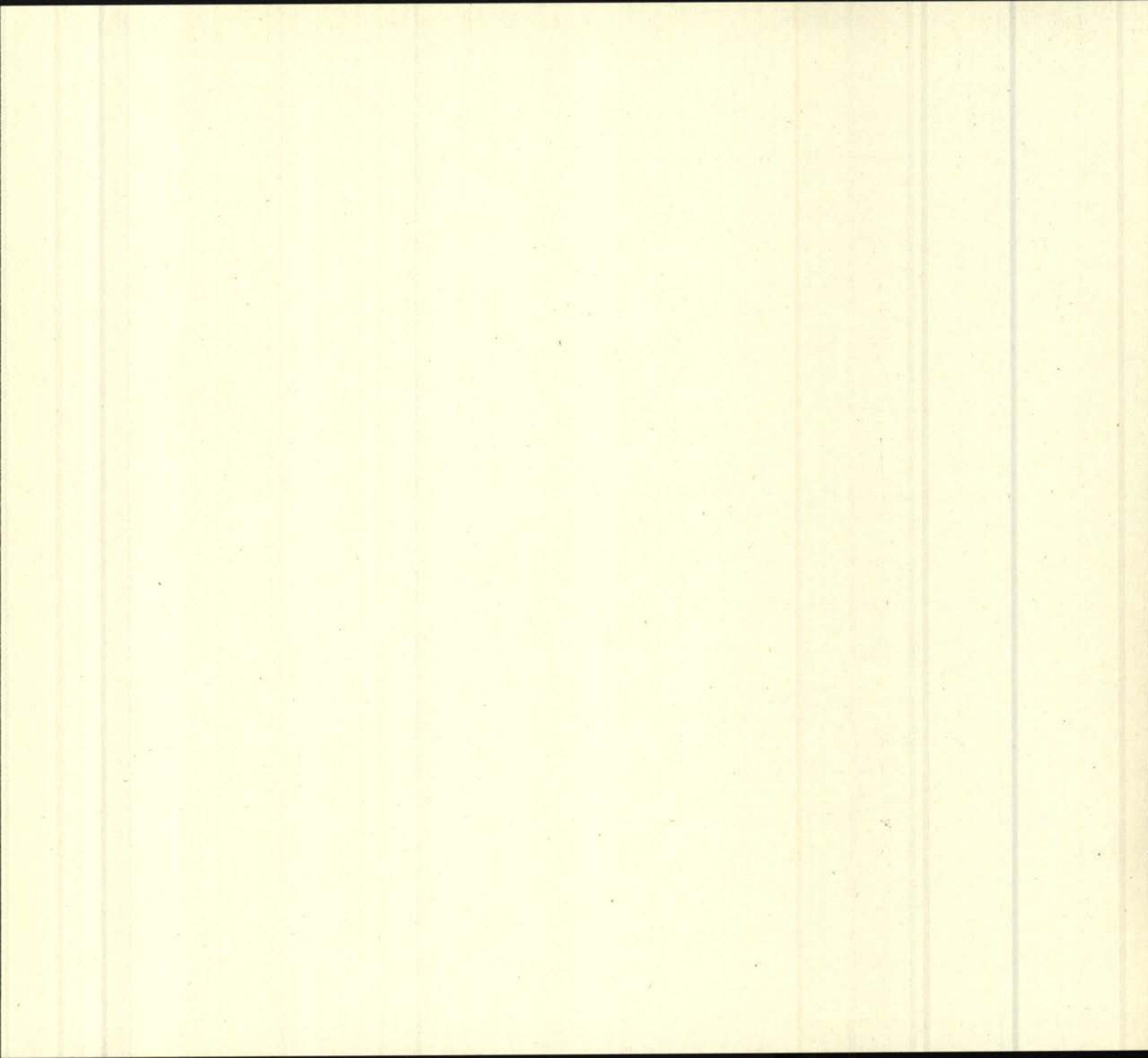
No 24, 10012 - 109^e RUE
EDMONTON 14, ALBERTA
TÉLÉPHONE 424-8944

Réunion des animateurs pour la journée d'étude.

Ordre du Jour

1. Présentation de la Journée d'Etude et discussion des buts de cette journée.
2. Discussion du mode d'action pour l'animation des petits groupes.
3. Partage des groupes.
4. Rapports des groupes: donnés à 4:15?
5. Rencontre des animateurs et des secrétaires à la suite de la Journée d'Etude. Quand?
6. Autres items.
7. Ajournement.

samedi, le 22 jan., 1972.



RAPPORT DU COMITE POUR ETUDIER LES STRUCTURES DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

A. Description du travail

A la réunion de novembre du Conseil académique, on a formé un comité pour étudier les problèmes de participation des professeurs et des étudiants à l'intérieur du Collège et des structures internes dont le Collège devrait se doter.

Le Comité s'est réuni une première fois le 20 novembre et, après de longues discussions, a décidé de rencontrer M. Jean-Pierre Lamonde, spécialiste des relations de groupe, qui était de passage à Edmonton entre deux tâches.

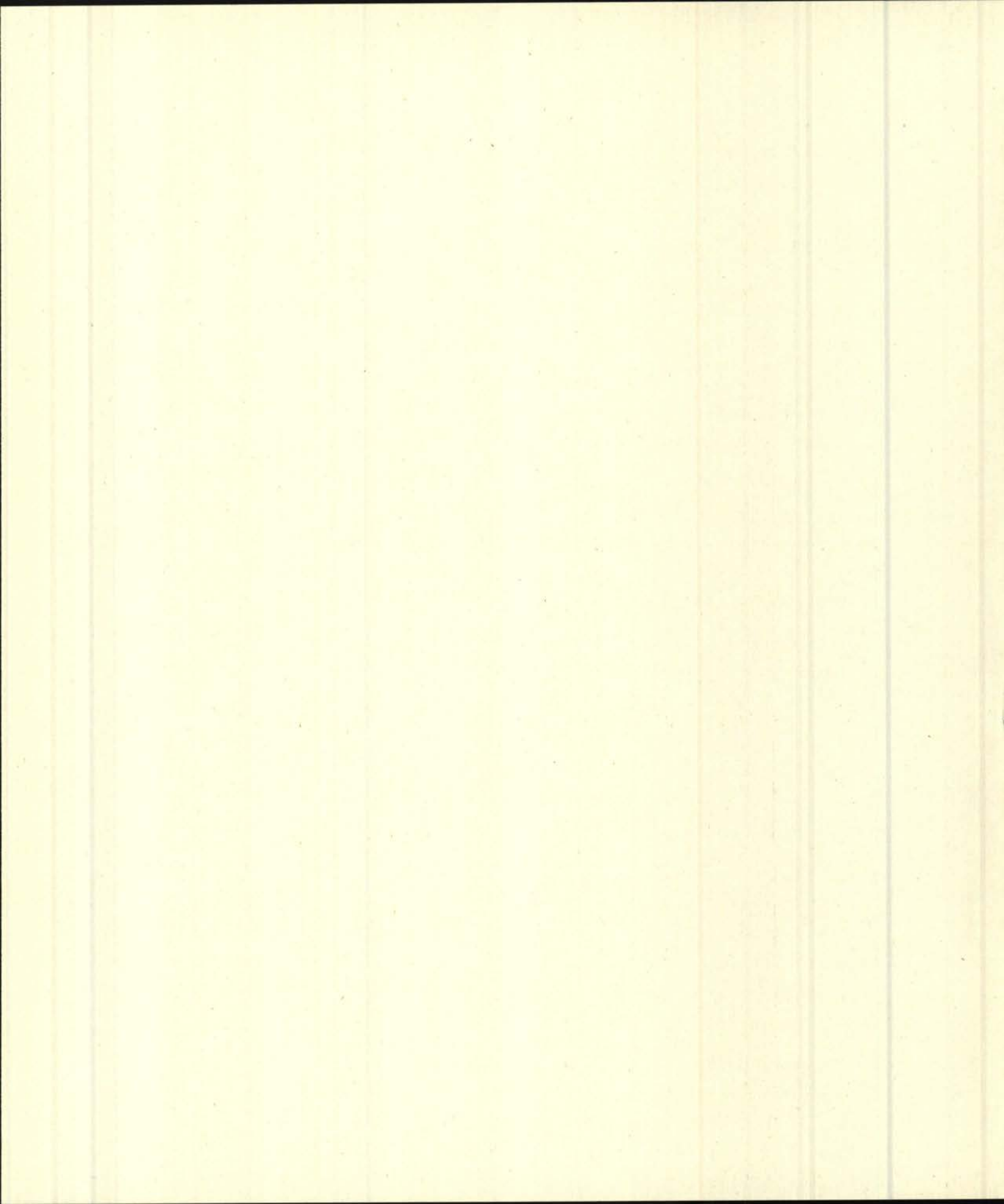
De nouveau après de longues discussions, on s'est fixé sur le procédé qui suit. Quatre groupes, relativement restreints en nombre, se rencontreraient avec M. Lamonde pour mieux cerner le problème. On chercherait à découvrir les mécanismes et procédures qui favoriseraient la participation du plus grand nombre possible de personnes dans les décisions qui les concernent.

Ces réunions ont été filmées sur ruban magnétoscopique (vidéo). M. Lamonde a tourné un total de 6 heures de film avec les 4 groupes, le Doyen et le Recteur. Il a procédé ensuite à l'édition de ces rubans pour produire un ruban d'une quarantaine de minutes qui résume l'ensemble des interviews.

M. Lamonde a ensuite demandé de rencontrer des personnes de chaque groupe ainsi que le Doyen pour visionner le film, afin d'en vérifier la représentativité. Cela s'est fait les 16 et 17 décembre. MM. Olson, Lord, McMahon, Kapetanovic, et Mlle J. Perreault y assistaient.

A l'occasion de ces rencontres, on a discuté des moyens d'utiliser ce film. L'idée retenue est de présenter le film à l'ensemble des professeurs et des étudiants du Collège. L'ensemble pourrait alors vérifier la problématique présentée, la corriger s'il y a lieu et, ensuite, se diviser en ateliers de travail pour approfondir le problème et élaborer des éléments de solution.

A cause du contenu de la problématique, qui affecte à la fois les étudiants, les professeurs et l'administration, on a proposé également d'utiliser les services de M. Guy Lacombe, nouvel employé du Collège et ancien animateur de groupe auprès du Gouvernement Fédéral ainsi que du Service d'Animation Sociale. Il apparaissait important que les personnes responsables des procédures ne soient pas



Le samedi 8 janvier, le Comité a rencontré M. Lacombe, les trois animateurs du Service d'Animation Sociale, soit MM. Guy Duchene, Daniel Creurer et Richard Hudon, en plus de M. Henri Lemire, technicien du magnétoscope. MM. Olson et Lord ainsi que Mlle Jacinthe Perreault étaient également présents. Dr. Kapetanovic et M. Michel Perreault n'ont pas pu y assister.

Au cours de la réunion, le plan de travail proposé et établi à la réunion de décembre fut accepté et ensuite mis au point.

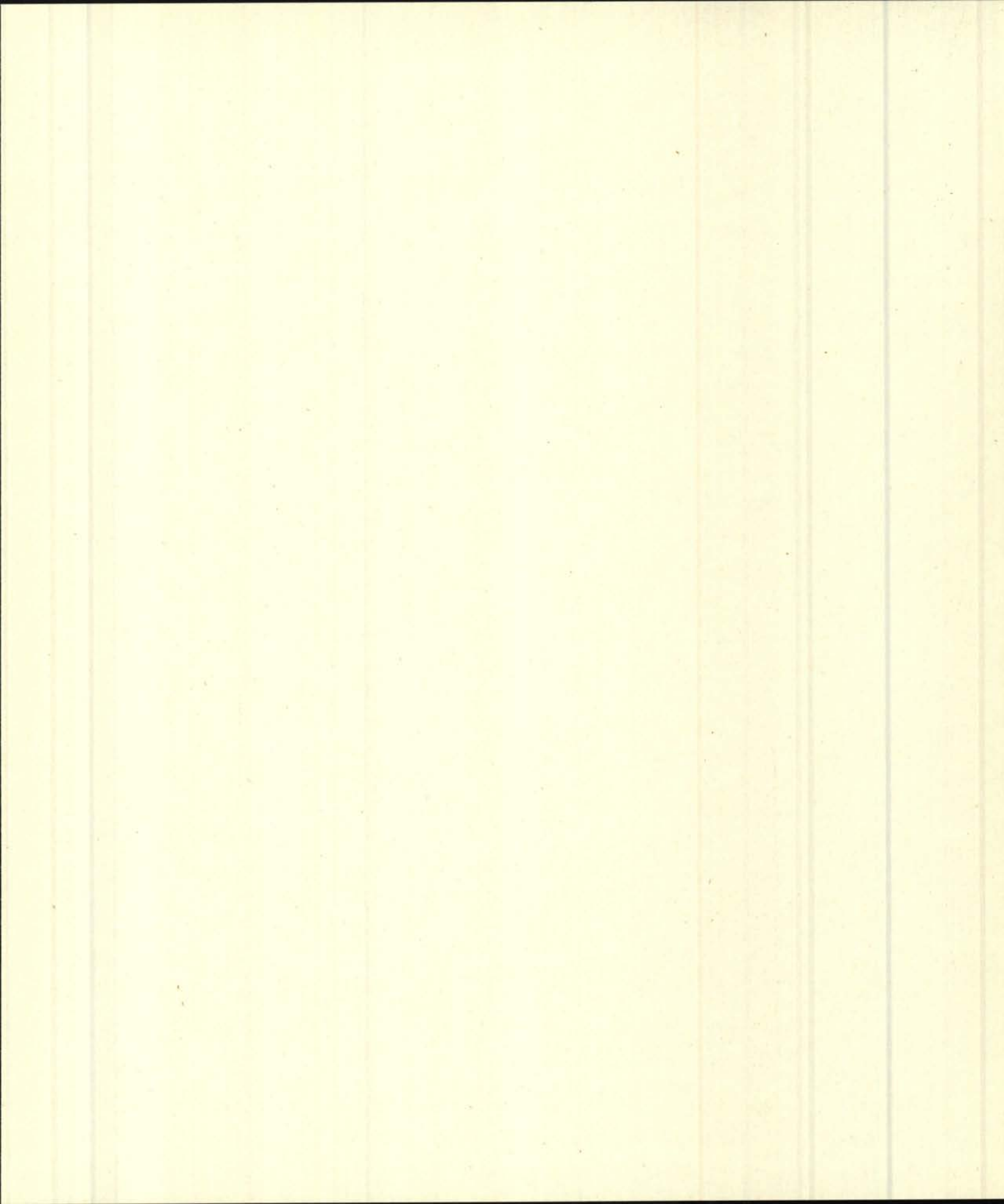
B. Recommandations

1) Le Comité recommande au Conseil académique qu'une journée de classe soit supprimée pour que l'ensemble du Collège étudie les structures internes.

2) Que cette journée d'étude soit structurée de la façon suivante :

- i) On présente rapidement le contexte du film magnétoscopique préparé sur place pour préciser la problématique de l'organisation interne du Collège.
- ii) Tous visionnent le film. Durant la projection, des personnes se chargent de noter sur de grandes feuilles collées au mur les points soulevés par le film.
- iii) MM. Lacombe et Duchene animent une discussion générale avec tout le groupe pour vérifier si la problématique présentée par le film a bien été saisie par tous et s'il faut y faire des additions ou des changements.
- iv) On présente un plan précis de travail : soit 2 ateliers de travail pour les professeurs et environ 7 ateliers pour les étudiants. Dans chaque atelier, (une quinzaine de personnes maximum) :
 - 1e) on complètera la problématique et on la précisera en fonction du groupe de personnes présentes dans l'atelier.
 - 2e) on établira les pistes de solution aux problèmes soulevés.
 - 3e) on fera l'inventaire des ressources disponibles et, en particulier, de ce que chacune des personnes dans le groupe est en mesure de faire.

Une personne agira comme secrétaire dans chaque groupe. Les animateurs et les secrétaires de chaque groupe devront se rencontrer le soir après la journée pour rassembler et organiser le travail qui aura été fait durant la



Cette synthèse sera présentée à une assemblée générale, relativement courte, qui aurait lieu pas plus tard que deux ou trois jours après la journée d'étude. A cette assemblée générale, les tâches pourront être distribuées et l'étape suivante planifiée.

C. Raisons

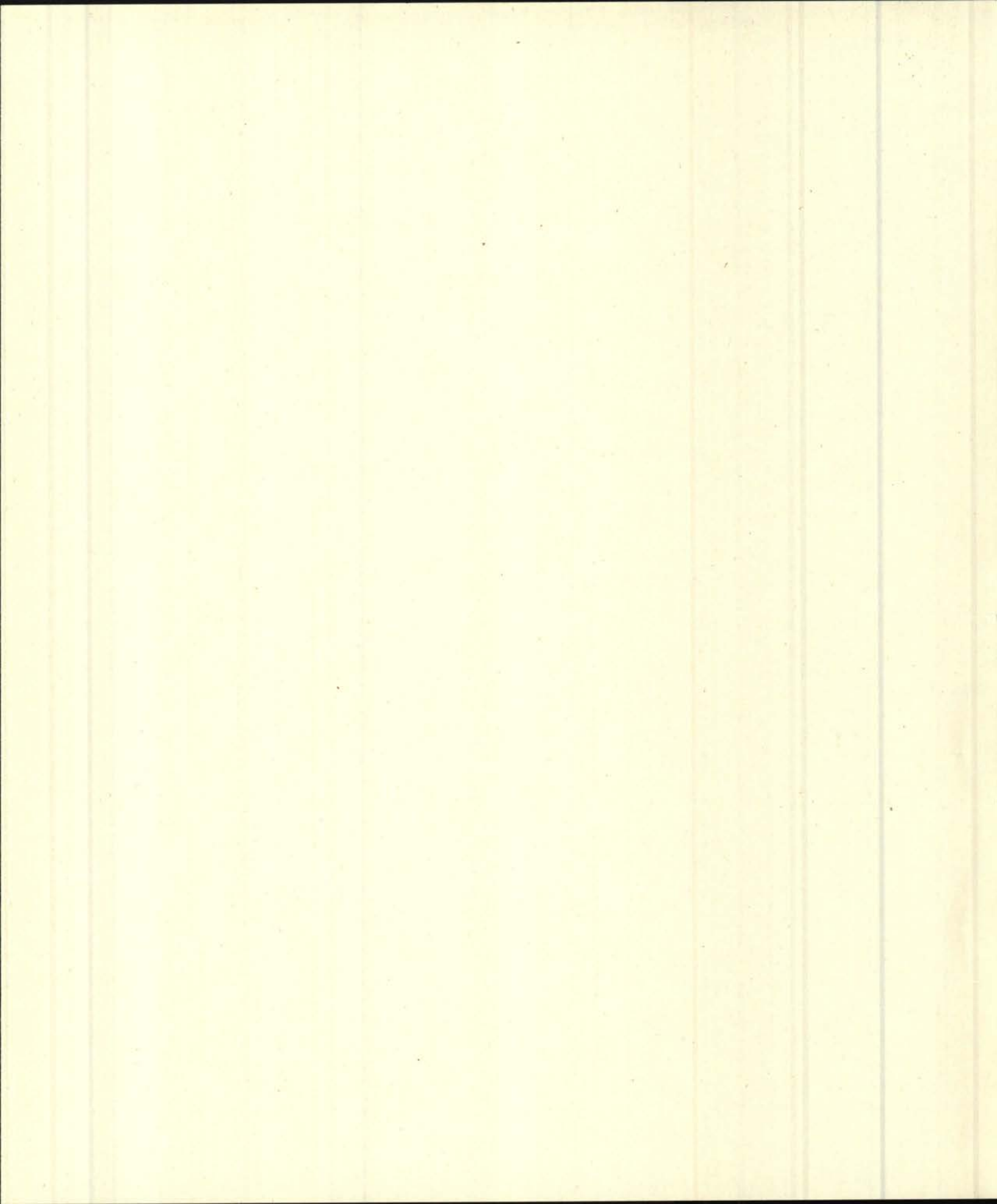
1) Plusieurs personnes au Collège ont un sentiment d'impuissance devant les problèmes posés par le milieu. Parmi ces problèmes, il faut noter des problèmes très vastes, tel celui de l'identité chez les minoritaires, l'avenir relativement précaire du Collège universitaire, le statut instable de certains membres du personnel, la motivation variée chez les étudiants, etc..

2) De façon plus concrète toutefois, à peu près tous soulignent un besoin aigu de communication et d'organisation. Les professeurs ne se rencontrent que rarement, les étudiants manifestent ne pas savoir ce qui se passe, à qui s'adresser pour des renseignements ; le Recteur dit manquer de mécanismes pour réussir son travail ; le Doyen exprime un besoin de décentralisation ; etc.. Comblé ce manque de communication et d'organisation doit se faire avant de pouvoir résoudre les problèmes soulevés au no.1.

3) Le contrat qui crée le Collège Universitaire ne précise que quelques unes des structures internes. Par ailleurs, les structures internes des autres facultés de l'Université ne répondraient qu'imparfaitement à nos besoins particuliers (interdisciplinarité, aucune étude supérieure / grad. studies / caractère franco-phoné, unité petite et relative autonomie, etc..)

4) Plusieurs expriment une volonté de collaborer plus efficacement aux buts du Collège, mais se sentent bloqués par l'absence de structures qui canaliserait toutes les énergies.

F.J. McMahon pour le Comité



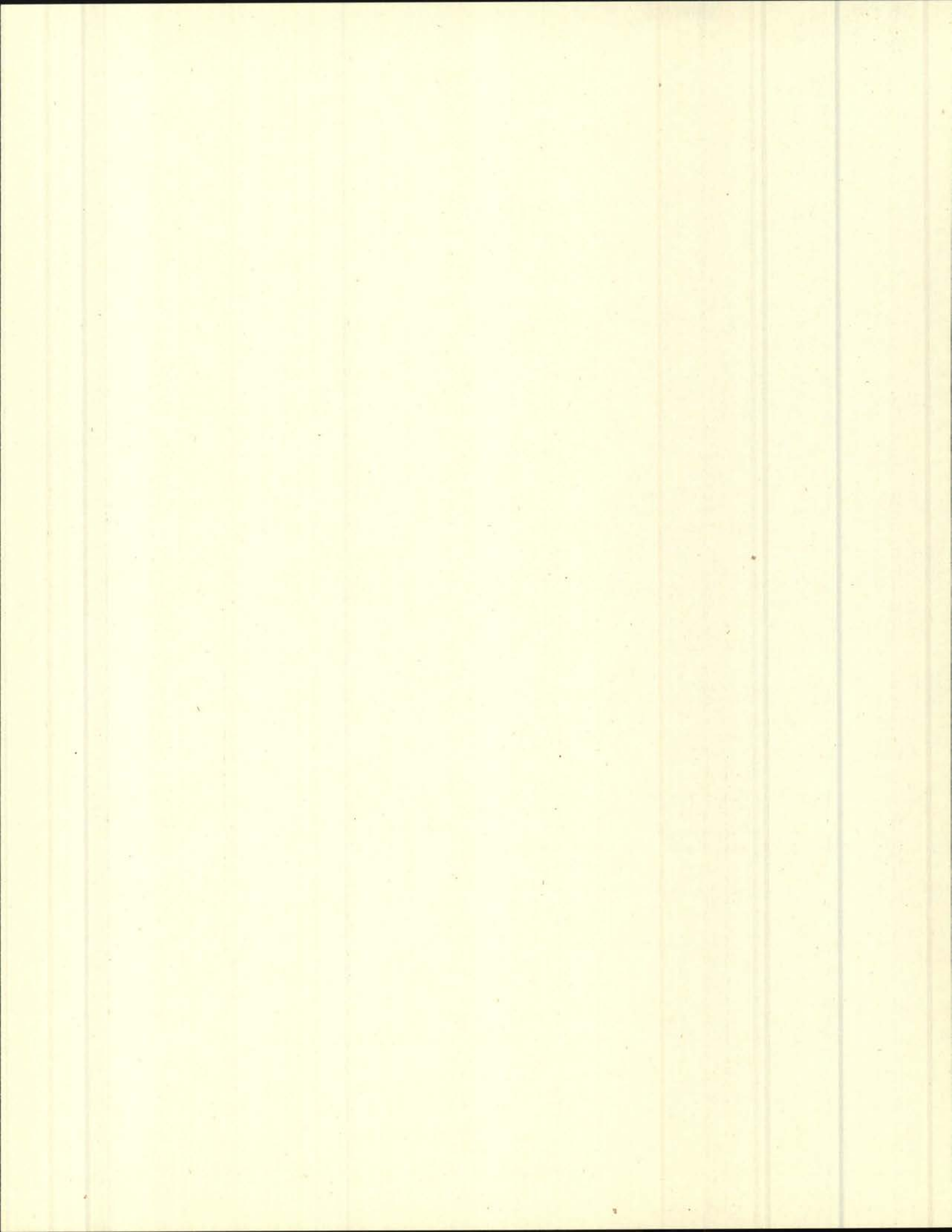
COMITE DE STRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier

Présents: A. Nault, D. Creurer, G. Lacombe, F. McMahon, H. Lemire, R. Hudon, J. Perreault, H. Olson.

1. On établit une liste d'animateurs pour les petits groupes, soit : G. Lacombe, H. Lemire, D. Creurer, R. Hudon, G. Duchesne, L. Royer, T. Bilodeau, E. Martin, Y. Hébert, A. Tremblay, G. Fortier. McMahon est chargé du contact à prendre avec les animateurs prévus. Il en communiquera les résultats à Daniel qui organisera une réunion des animateurs.
2. On accepte le rapport McMahon présenté au Conseil Académique comme document d'explication qui servirait d'information à tout le groupe.
3. J. Perreault se charge de voir à ce que le document qui résume le film et qui servira de fondement pour le travail en atelier se fasse avec M. Kapetanovic avant le 21 janvier (vendredi). Elle verra également à ce qu'une transparence pour épidioscope soit préparée.
4. A. Nault confirme qu'il se chargera de trouver les feuilles et cartons, les dessins à afficher et de voir à ce que la radio transmette durant la journée de la musique appropriée.
5. Réunion générale re: culture française.
J. Perreault soulève le problème du danger que les gens aient le sentiment que les réunions générales d'avant Noël n'aient pas de suite. Le groupe accepte que le R. Poirier (i) fasse circuler un rapport de ce qui s'est fait depuis ces réunions,
(ii) propose à l'assemblée, lors de la réunion du 26, que l'on tienne compte des problèmes d'organisation par rapport à la vie française au Collège, i.e. que la réunion du 26 serve de suite aux réunions générales de novembre.
6. M. Lacombe accepte de voir à la publicité concernant la journée. Il note toutefois la nécessité d'une participation de l'A.U.C.S.J. pour bien annoncer la journée aux professeurs et aux étudiants du Collège.
7. R. Généreux est chargé de voir à ce qu'un permis de bière soit obtenu et que l'on obtienne et serve de la bière au salon à partir de 4h30, le 26.
8. G. Duchesne est chargé de préparer un horaire précis de la journée.

A noter: rien n'a été prévu pour le repas de midi.



HORAIRE

JOURNEE D'ETUDE AU COLLEGE ST-JEAN

Le 26 janvier, 1972.

10h00.....a) Résumé du travail accompli au Collège en ce qui regarde l'organisation interne des structures et la culture française.

b) présentation du document magnétoscopique.

PRESENTATION: FRANK MCMAHON

10h30.....Visionnement du document magnétoscopique.

11h15.....Discussion pour vérifier la représentation des opinions du documentaire.

ANIMATEURS: GUY LACOMBE
GUY DUCHESNE

11h45.....Présentation de la procédure à suivre pour l'après-midi.

PRESENTE PAR: DANIEL CREURER

12h00.....Diner et formation des groupes.

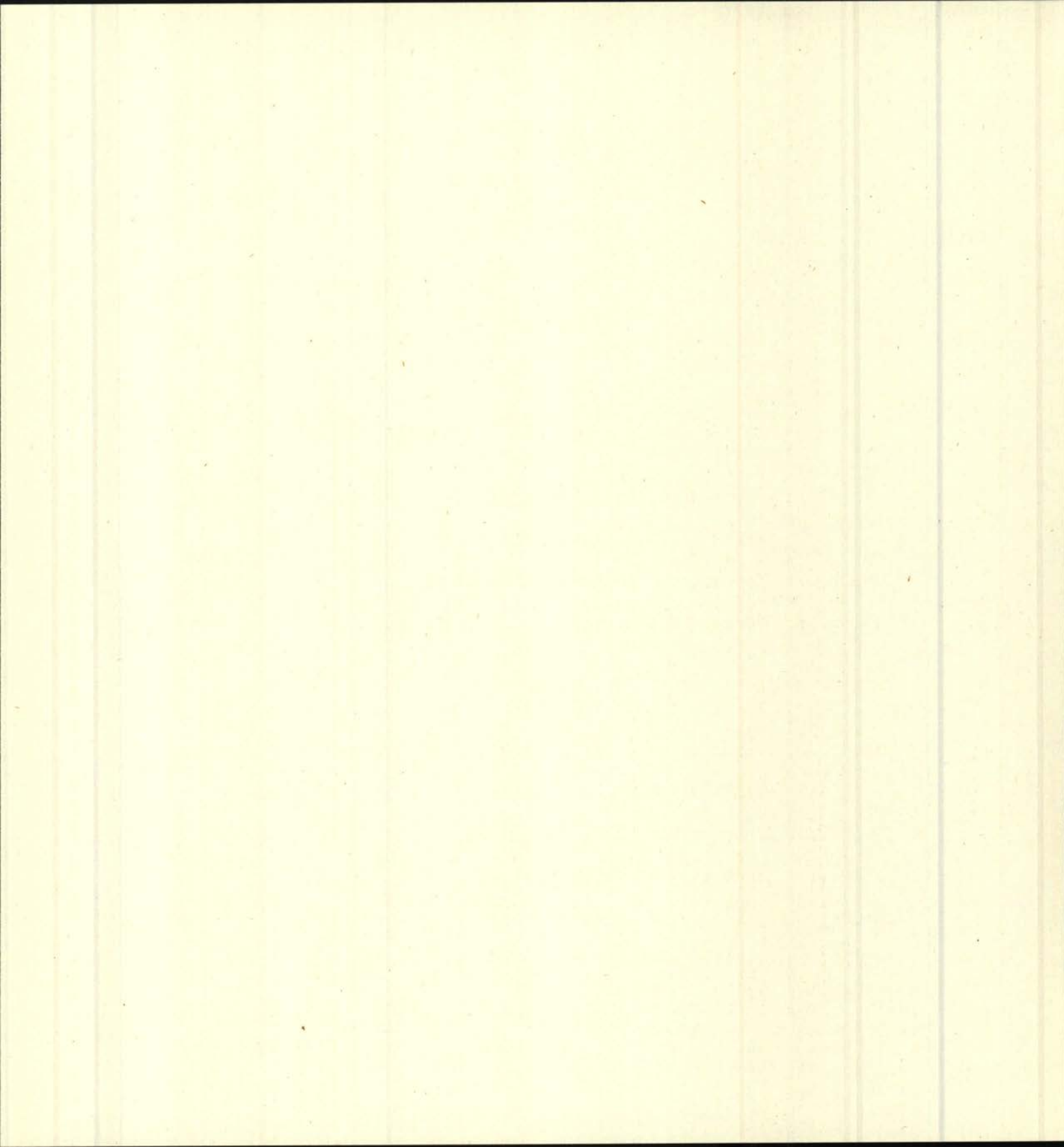
14h00.....Discussion en petits groupes.

16h00.....Synthèse sous forme de rapport.

16h15.....Plénière au salon des étudiants.

ANIMATEURS: GUY LACOMBE
GUY DUCHESNE

16h30.....Rencontre informelle.



SYNTHESE DES PROBLEMES DU DOCUMENT MAGNETOSCOPIQUE

1) Problèmes de la francophonie en général

"La francophonie est un organisme social frustré"
"Notre problème est un problème d'identité"
"Inutilité de la langue française en Alberta"

2) Au Collège

En général:

"Manque généralisé de communications"
"Le Collège risque de périr tel qu'il est maintenant"
"Le Collège dépend trop de l'Université matériellement; il ne doit pas en dépendre culturellement"
"En différant de l'Université, l'Institution apportera quelque chose à l'Université"

"Le milieu français n'existe pas au Collège"
"Le Collège devrait être de plus en plus français"
"Qu'est-ce qu'on a pour aider les étudiants à mieux parler français?"
"L'identification au Québec est la solution"

Bref: les buts du Collège semblent mal définis.

Les étudiants

Pourquoi vient-on au Collège? "Le recrutement met l'emphase sur les petites classes; pas sur le bilinguisme"
"Certains n'aiment pas l'Université; donc ils viennent au Collège"
Les étudiants sont mal informés: ils ne sont pas au courant du contrat entre Collège et Université.
"L'AUCSJ ne communique pas l'information qu'elle reçoit"
"J'ai perdu toute confiance dans la Cité étudiante"
"Les étudiants ne sont pas unis"
"L'information est trop dans un petit groupe"
"Je me sens détruit; je ne puis être créateur; je ne puis rien faire ici"

Les professeurs

"Chaque professeur tient compte seulement de ses propres intérêts"
"Les professeurs ne se connaissent pas"
"Personne n'anime les professeurs"
"Il y a un trou entre les professeurs et l'administration"
Manque de stabilité chez les professeurs
"Au Conseil académique, les professeurs n'osent rien dire devant les étudiants"
"Malaise parce que les étudiants ont parité" au Conseil académique
"Les professeurs prennent l'arrière-plan"
"English professors are out of place"



"Qu'est-ce que les professeurs font durant les vacances?"

"Il faut chercher des professeurs qui veulent épouser la problématique franco-albertaine et celle du Collège"

L'Administration

"Frank est le pilier; il fait tourner toute la maison"

"Le Conseil académique n'a pas bien joué son rôle"

"Très peu prennent des responsabilités"

"Most of the problem is due to no Faculty meeting"

"Les mécanismes sont trop faibles pour assurer une pleine communication entre les professeurs, les étudiants et l'administration"

"Il faut distribuer les tâches si on veut utiliser les ressources qui sont là"

"Frank is the only one who can call a meeting"

"Si les gens veulent le pouvoir qu'ils se mettent à travailler" (Frank)

"Que les gens sérieux s'y mettent" (id.)

"Si les gens veulent travailler, ils l'auront le pouvoir" (id.)

"On veut donner de l'information dans la mesure où l'on sent que les gens sont responsables" (Id.)

"Je n'ai pas l'impression que je bloque l'information" (Id.)

EN RESUME

- Les buts du Collège mal définis
- Les structures en place sont faibles et pas suffisantes
- Le mandat de chacun n'est pas assez clair
- Manque de communication aux différents palliers
- En général, manque d'information
- Manque de solidarité
- Manque de participation

*Western Branch
Canada*

ELEMENTS DE SOLUTIONS

- Définir les tâches
- Révolution des structures
- Décentralisation des pouvoirs
- Plus de pouvoirs au Conseil Académique
- L'AUCSJ doit s'organiser et faire pression auprès de l'Administration
- La bibliothèque devrait avoir plus de livres pour l'enseignement du français.

CONCLUSION

Après étude attentive du document magnétoscopique, le Comité des structures estime que le travail de la journée devrait être axé sur la mise en place de structures qui nous permettraient de régler la plupart des problèmes énoncés dans ce document...



Total Sample = 98

Staff - 11

Students - 87

REFERENDUM SUR L'EMPLOI DU TEMPS DU C.U.S.J.

Les points abordés ci-dessous et qui traitent de changements possibles dans les horaires académiques veulent vous informer et vous inciter à donner votre avis.

Ils ont été rassemblés par un groupe qui s'est constitué pour donner suite à vos désirs, tels que vous les avez exprimés lors de la dernière réunion générale en décembre. Paul McGaffey, Ed Blackburn, Solange Bourassa et Gérald Chauvet

Reconnaissant que ces propositions nécessiteraient encore un travail considérable pour coller à la réalité, nous vous demandons instamment de donner votre avis sur chacune d'entre elles (en entourant un des chiffres), de signer et de retourner votre réponse à l'un des membres du groupe mentionnés ci-dessus.

NB. La plupart de ces modifications entraîneraient des changements compliqués dans les horaires actuels. Nous avons donc essayé de mettre au point un système de calcul qui rende ces changements possibles. S'il marche, nous serons en mesure de réaliser une partie de ces changements ce printemps.

NB. L'idée principale de beaucoup de ces propositions est de nous permettre d'adopter un emploi du temps qui ne soit pas lié à celui du campus, mais adapté aux besoins et aux programmes propres au C.U.S.J.

Propositions:

- 1. Qu'il n'y ait pas de cours du soir. Ceci amènerait un regroupement des étudiants aux cours donnés pendant la journée.

("0" signifie "je m'abstiens de répondre")

tout à fait POUR 3 2 1 0 -1 -2 -3 tout à fait CONTRE
32 14 9 19 8 3 13

- 2. Que les cours commencent à 7h30 le matin.

tout à fait POUR 3 2 1 0 -1 -2 -3 tout à fait CONTRE
8 5 3 6 7 7 62
j'aimerais que les cours commencent à

- 3. Que l'on ait une certaine latitude pour fixer le début et la fin de l'année scolaire. Ceci permettrait à l'une ou l'autre classe d'organiser des réunions extraordinaires (e.g. excursions champêtres d'une semaine, travail de laboratoire intensif, etc.), alors que les autres classes ne travaillent pas.

3 2 1 0 -1 -2 -3
26 21 17 11 4 7 12

- 4. Que les restrictions du curriculum imposées par l'Université soient pratiquement levées. Ce qui donnerait la liberté aux professeurs ici de déterminer leurs propres "préalables", de décider du nombre de lectures nécessaires, et de la somme de travail à fournir au cours d'un semestre.

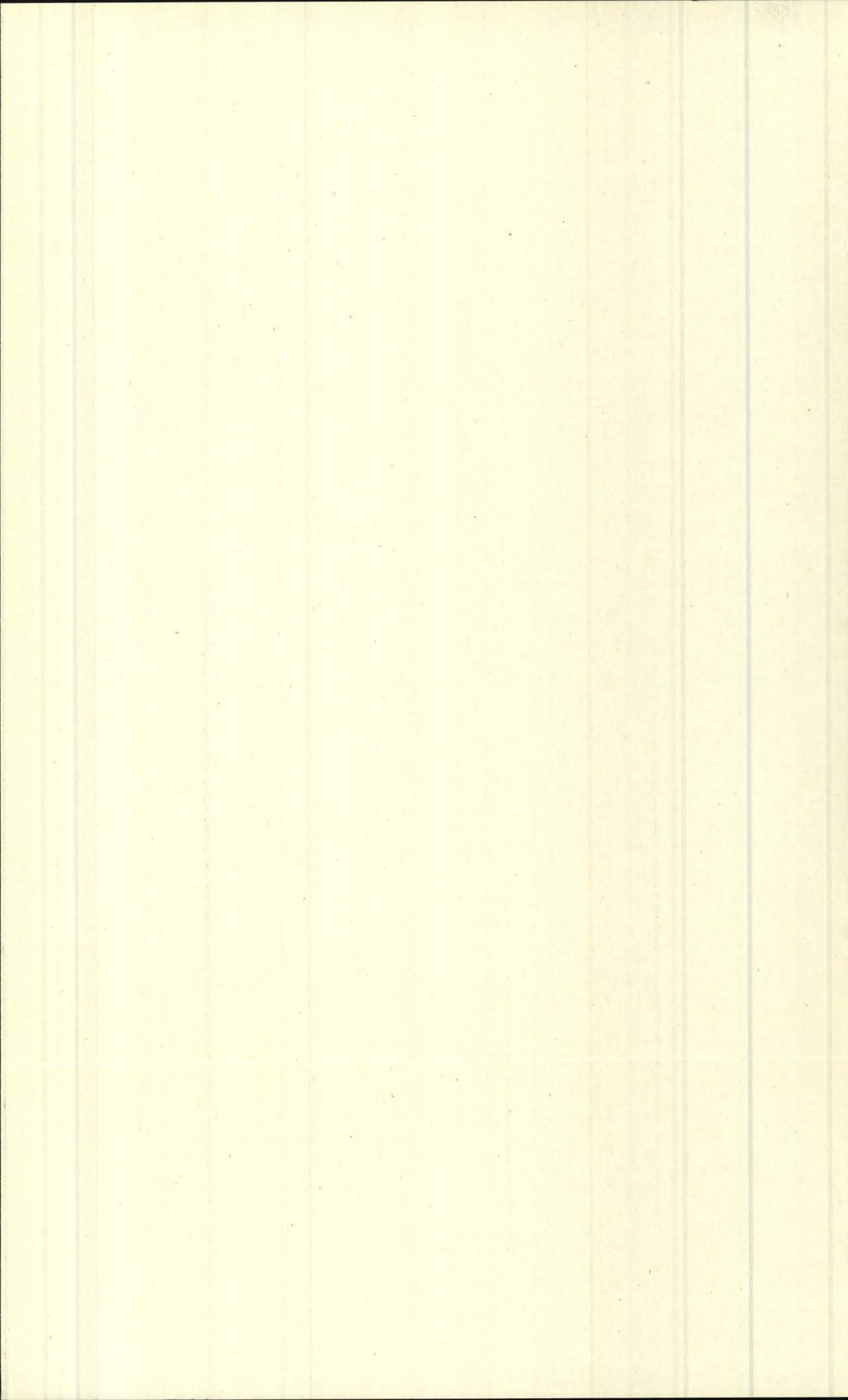
3 2 1 0 -1 -2 -3
41 20 15 5 5 5 7

- 5. Que la répartition de tous les examens soit laissée à la discrétion de chaque professeur qui consulterait la communauté du C.U.S.J. Ceci ferait baisser la tension qui règne généralement pendant la période des examens. Des examens isolés épouseraient mieux le rythme de cours isolés. On continuerait à rendre compte des résultats à l'université lorsqu'elle le demanderait.

3 2 1 0 -1 -2 -3
55 25 6 8 2 1 1

- 6. Qu'il y ait chaque semaine 2 à 3 heures de "temps libre", ce qui donnerait du temps pour toutes sortes de réunions, manifestations sportives intra muros, récréations, sommeil...

3 2 1 0 -1 -2 -3
32 19 11 23 4 2 7



7. Que le C.U.S.J. offre plus de cours en vue d'études dirigées et individuelles.

3 2 1 0 -1 -2 -3
41 16 20 21 0 0 0

8. Qu'un programme d'honors interdisciplinaire soit établi pour les études de Canadien-Français. Ceci pourrait constituer un apprentissage ou un programme d'études dirigées sous la conduite d'équipes composées d'étudiants et de professeurs.

3 2 1 0 -1 -2 -3
27 18 11 40 1 1 0

9. Que des crédits soient accordés pour du travail effectué l'été sur des projets de recherche en coordination avec le Centre de Recherche.

3 2 1 0 -1 -2 -3
33 16 11 28 2 2 6

10. Que des groupes destinés à résoudre les problèmes personnels, constitués d'un professeur et de plusieurs étudiants soient mis en place pour l'année entière.

3 2 1 0 -1 -2 -3
30 16 22 23 2 1 3

11. Que l'on puisse bloquer trois heures certains jours pour les classes qui désirent avoir des réunions prolongées une fois par semaine.

3 2 1 0 -1 -2 -3
28 13 21 20 10 3 3

12. Que l'on crée des cours interdisciplinaires qui combindraient deux ou trois sujets généralement séparés mais compatibles. Ces classes, qui seraient confiées à une équipe, pourraient se réunir au complet ou en groupes restreints, et pourraient fusionner pour l'année ou seulement pour des rencontres de temps à autre. Ce projet encouragerait la synthèse des sujets traités par différents cours, et fournirait l'occasion de cours vraiment bilingues, même si un des professeurs ne parlait que l'anglais.

3 2 1 0 -1 -2 -3
30 24 17 16 2 0 7

13. Que la "Reading Week" proposée par l'union des étudiants de l'Université de l'Alberta soit adoptée pour ce semestre au C.U.S.J.

3 2 1 0 -1 -2 -3
56 8 9 18 1 1 5

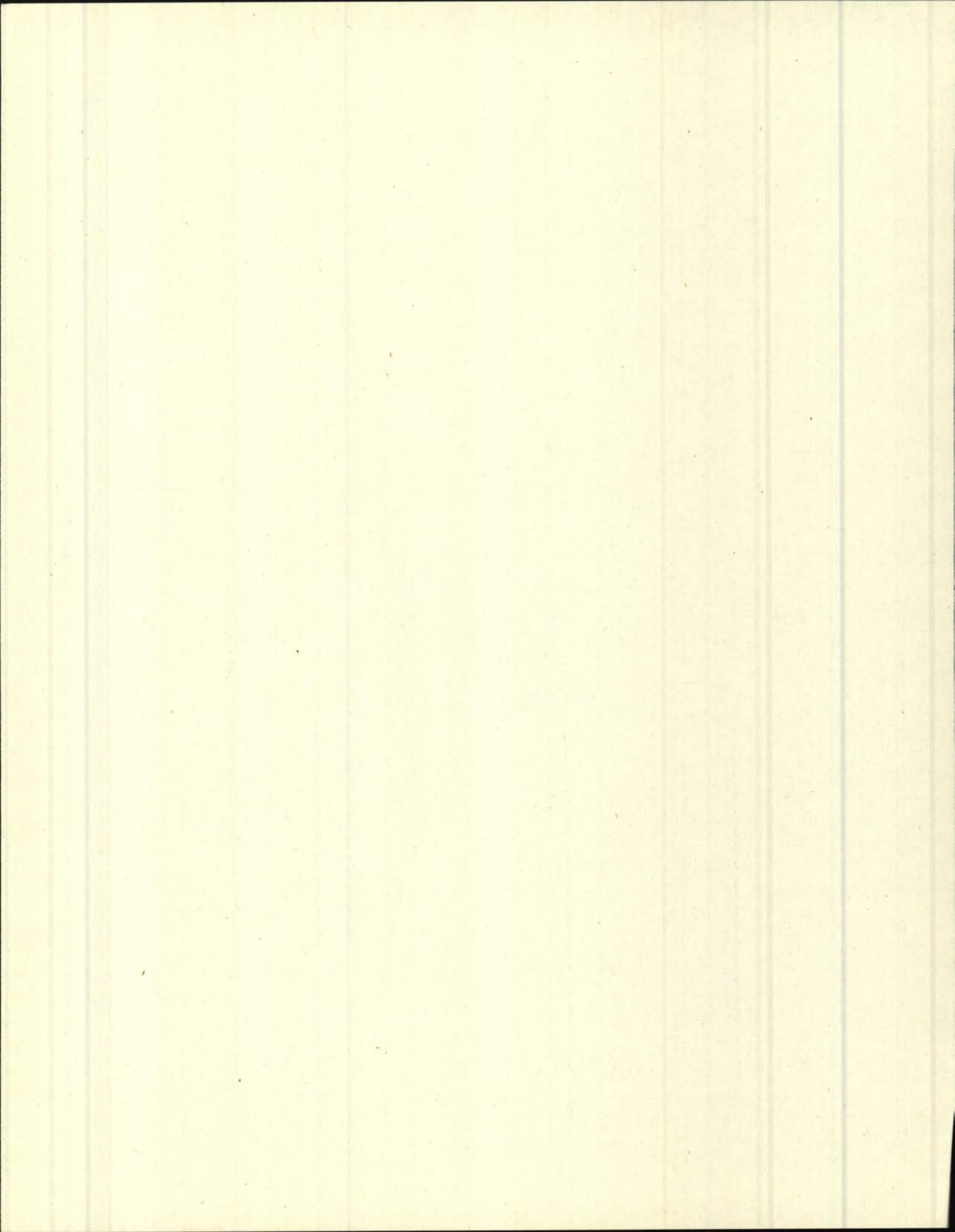
14. Que, si possible, certains de ces changements interviennent maintenant pendant le semestre de printemps.

3 2 1 0 -1 -2 -3
54 13 15 6 3 4 4

Veuillez-vous, s'il vous plaît, ajouter les suggestions relatives à tout changement que vous aimeriez voir apporter à notre emploi du temps.

NOM (en caractères d'imprimerie)

Signature :



Transformation de la Corporation du Collège St-Jean

J'ai préparé ce document comme moyen d'entamer la discussion. Les points suivants me semblent importants. J'ai soumis les grandes lignes de ces points au Conseil d'Administration du Collège; je n'ose pas dire que c'est son point de vue. Le Conseil d'Administration a plutôt dit qu'il ne trouvait pas les points ci-dessous trop farfelus. J'affirme sans justifier... la justification devra attendre la réunion du Conseil.

1) Il me semble important que les O.M.I. expliquent ou justifient pourquoi ils ne désirent et/ou ne peuvent plus, d'ici quelques années, continuer à assumer la responsabilité légale et financière de la Corporation du Collège St-Jean.

2) Voici ce qui me semble être l'éventail des possibilités (plus ou moins réalistes):

a) Option A: O.M.I. maintenant la responsabilité légale avec la corporation au moins financière et une ou de plusieurs communautés religieuses traditionnellement intéressées au bilinguisme dans l'Ouest (i.e.: Ste-Croix, Filles de Jésus, Assomption.)

2 formes possibles de coopération: 1) seul't au niveau de l'opération.

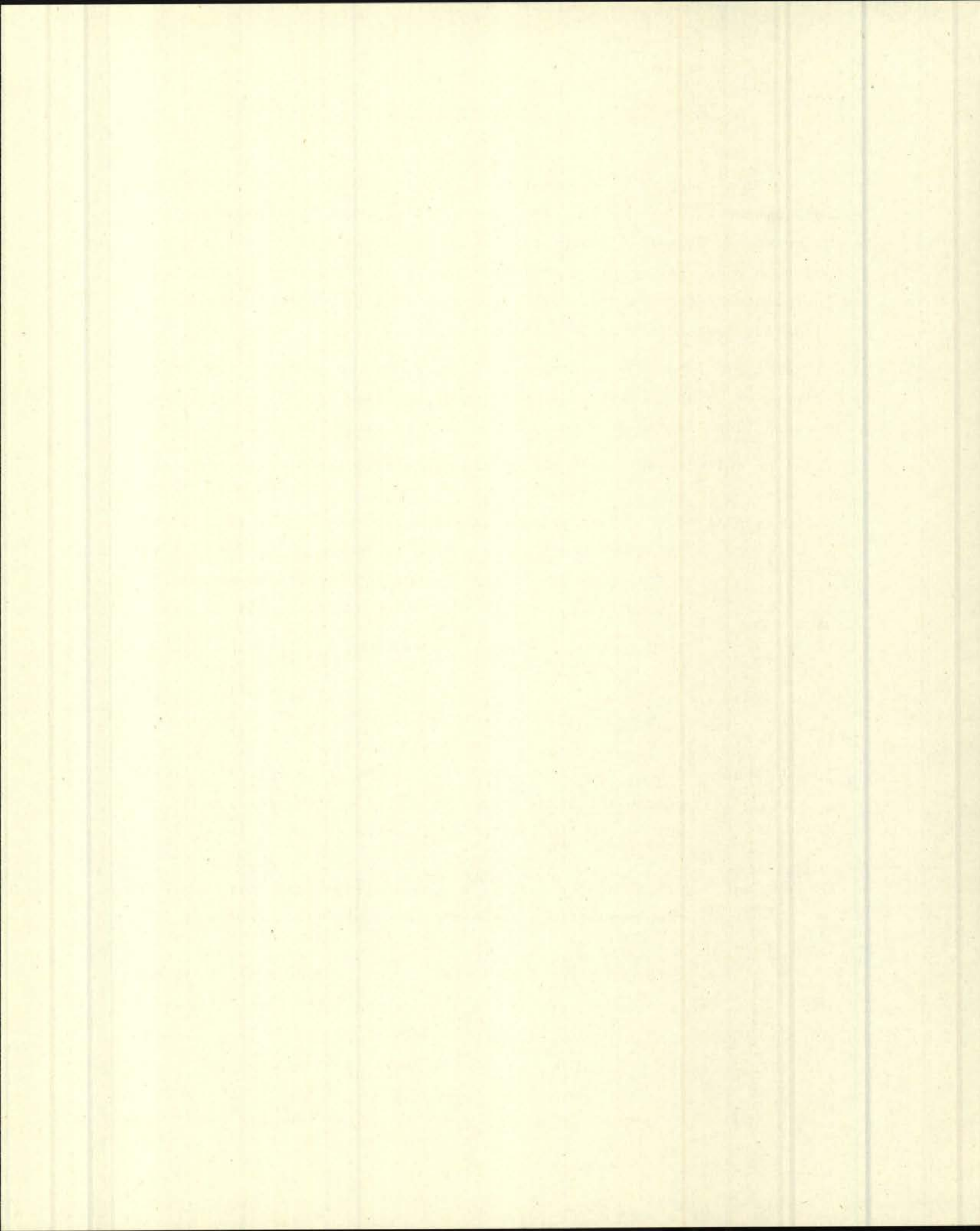
2) une compagnie "with shared capital".

b) Option B: O.M.I. demeurent propriétaires ~~des~~ du capital mais LOUENT ce capital à une groupe intéressé à l'éducation bilingue qui voit à l'opération de l'oeuvre.

c) Option C: O.M.I. se retirent de responsabilité légale mais la corporation transformée garde son autonomie.

2 formes possibles: 1) Les O.M.I. vendent toute la propriété à un groupe intéressé à l'éducation bilingue.

2) Les O.M.I. font DON de tout le capital et le groupe intéressé voit à trouver les ressources requises pour l'opération.



d) Option D: Dissolution et disparition de la corporation autonome par la vente:

- 1) soit à une autre institution d'éducation qui s'intéresse tant soit peu au bilinguisme (v.g. U. of A.; Grant MacEwan)
- 2) soit à une personne légale aucunement intéressée à l'éducation bilingue (v.g. Safeway).

3) Il me semble important de nous fixer sur une option et de la justifier et de justifier notre rejet des autres.

4) Selon moi, il me semble avantageux dès maintenant de nous arrêter sur l'Option C1 et de commencer à y travailler - quitte de se fixer une date d'échéance (v.g. la fin du contrat avec U.ofA. 31 août 1975). Si, à cette date les démarches n'avaient pas abouti, nous passerions à l'Option D1 et, si nécessaire à D2.

5) Si nous acceptons de travailler à réaliser l'Option C1, il me semble qu'une première étape est de réviser la charte du C.S.J. le plus tôt possible pour que des laïcs puissent être membres de la corporation du Collège.

A. Pourquoi des laïcs membres de la Corporation?

- a) ce sont des ressources mises à notre service pour l'opération et une vente éventuelle.
- b) l'Option C1 implique, en dernière analyse, que le gouvernement provincial investisse de l'argent et les laïcs ont plus de chance à convaincre le gouvernement que ça vaut la peine. Il s'agira de faire de la politique.
- c) les laïcs auraient un pouvoir réel dans la direction de l'oeuvre
- d) les laïcs commenceraient à prendre en main de façon effective la direction qui leur serait laissée lorsque les O.M.I. vendraient.
- e) il y aurait avantage pour l'évolution de l'oeuvre.

B. Modalités de cette révision: (je m'inspire de ce que j'ai retenu d'une CONVERSATION avec Tex Gallant, avocat.)

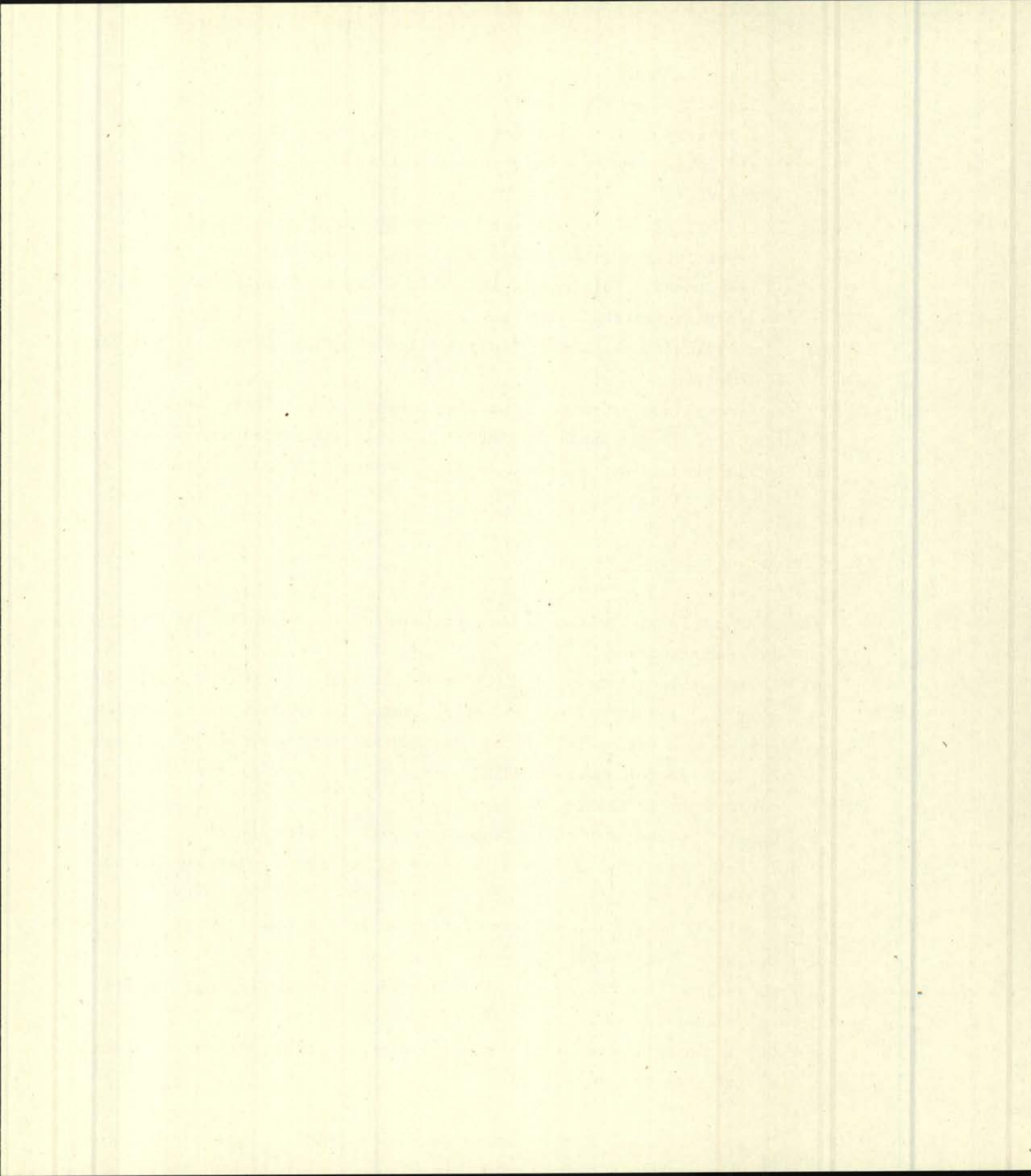
- a) Il s'agit de permettre la plus grande autonomie à la corporation du Collège St-Jean tout en sauvegardant les intérêts de la corporation des R.P. Oblats des T.N.O. (the parent organization).



- 1) Les R.P. O.M.I. des T.N.O. (the parent organization) nommeraient les MEMBRES (Oblats et laïcs) de la corporation du Collège St-Jean avec droit de les écarter selon leur bon plaisir (ou bien, ils nommeraient quelques membres qui auraient le droit d'en nommer d'autres)
 - 2) Les MEMBRES s'engageraient par une "declaration of trust" à respecter les intérêts des R.P. O.M.I. des T.N.O.
 - 3) Les MEMBRES choisiraient les DIRECTEURS qui verraient à l'Administration concrète.
- b) Cette révision exigerait l'introduction d'un bill privé à la session législative
 - c) Le Conseil des Aviseurs du Collège St-Jean disparaîtrait pour être remplacé par ce bureau de MEMBRES (i.e. un bureau des Gouverneurs).
 - d) Un des mandats de ce bureau de MEMBRES serait la réalisation de l'Option C1.

6. Suggestions ou questions:

- a) Qu'avant la mi-avril nous nous fixions sur les modalités de la révision de la charte.
- ~~h)~~ (Il me semble qu'il est difficilement réalisable de voir à l'introduction d'un bill avant le début de cette session législative mais on pourrait commencer à préparer le Bureau des MEMBRES pour que, dès le passage du Bill, le Bureau des MEMBRES prenne en main la direction de la corporation du Collège St-Jean.)
- b) Que le Recteur soit au courant du travail de révision et qu'il assure le lien avec le Conseil des Aviseurs et les laïcs intéressés au Collège St-Jean.
- c) Serait-il possible que l'Administration Provinciale rencontre les frais de cette révision?
- d) Qu'avant de nous fixer définitivement nous soumettions nos projets au Conseil des Aviseurs du Collège St-Jean.
- e) Que le Conseil provincial demande à ses avocats de rédiger la ~~charte~~ révision de la Charte.



THIS INDENTURE OF AGREEMENT made as of the 27th
day of November, A.D. 1970.

BETWEEN:

THE GOVERNORS OF THE UNIVERSITY
OF ALBERTA, (hereafter called
"the University")

OF THE FIRST PART,

-- and --

LE COLLEGE ST. JEAN D'EDMONTON,
(hereafter called "St. Jean")

OF THE SECOND PART.

A G R E E M E N T

WHEREAS the University and St. Jean have hitherto been parties to an Agreement made as of the 23rd day of September, 1963, wherein certain courses taught in the premises of St. Jean were accredited towards the University's degree of Bachelor of Education and other degrees or certifications as to professional qualifications by the University;

AND WHEREAS the parties have agreed to a change in the structure of their relationship which will in effect result in certain facilities of St. Jean being hereafter treated as University facilities, and certain of the staff and student



body of the College becoming staff and student body of the University;

AND WHEREAS the terms of the Agreement have been settled between the parties as hereafter set forth.

NOW THEREFORE THIS AGREEMENT WITNESSETH THAT in consideration of the covenants of the parties given each to the other, the parties agree as follows:

PART I. CREATION OF COLLEGE UNIVERSITAIRE SAINT-JEAN

1. The University and St. Jean hereby jointly establish an organization, to be named the College Universitaire Saint-Jean (the College), the composition of which shall be as set forth in Part III hereof.

2. The University, after consideration of the recommendations of its general faculties council, and with the approval of the Universities Commission, does hereby establish, insofar as University functions are involved, as an integral part of the University, the College Universitaire Saint-Jean (hereafter called "the College").

3. The nature of the College will be to provide a bilingual and bicultural (French and English) section of the



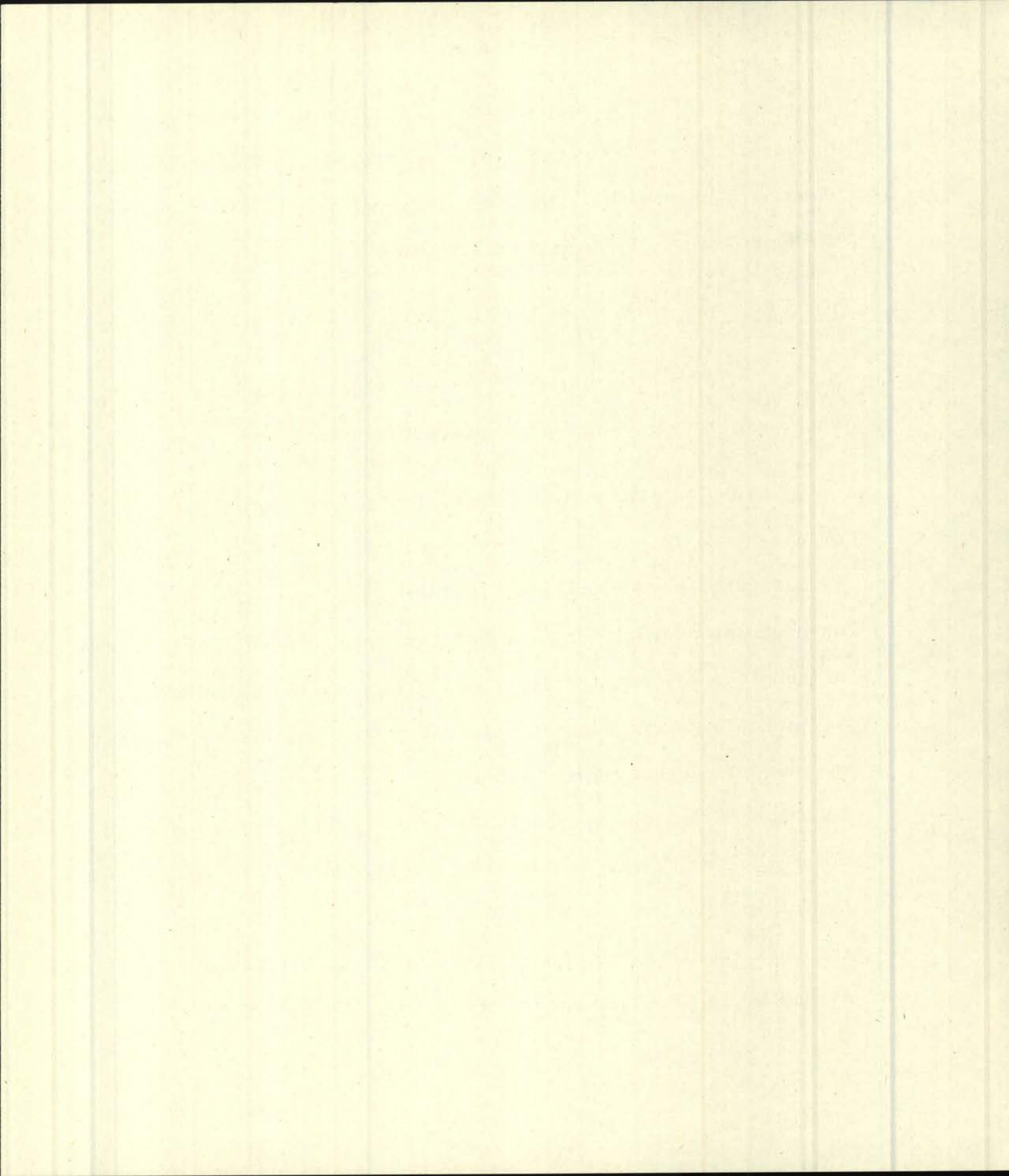
University of Alberta as part of the University.

4. The purpose of the College will be to provide University level education for students of the University who choose to pursue their studies in French and to live or study in a predominantly French environment.

PART II. DIVISION OF RESPONSIBILITIES.

5. The University shall assume authority and responsibility for and shall provide the following:

(a) The University will assume ultimate authority on all academic matters involving courses accredited towards certificates and/or degrees, including policy making on: academic standards, programs, admissions, staff qualifications and employment, examinations, and allied matters, and will furthermore assume such administration responsibility as control of the College budget and financing in all matters pertaining to the carrying out of the academic and professional programs with which the University is concerned, including the leasing from the Administrative Council of Le College St. Jean D'Edmonton (hereafter called "the Administrative Council") of such facilities as may be required to enable the University to offer, through the



College, the programs outlined in this Agreement.

(b) To make such regulations as seem fit for the proper use of the facilities it is leasing.

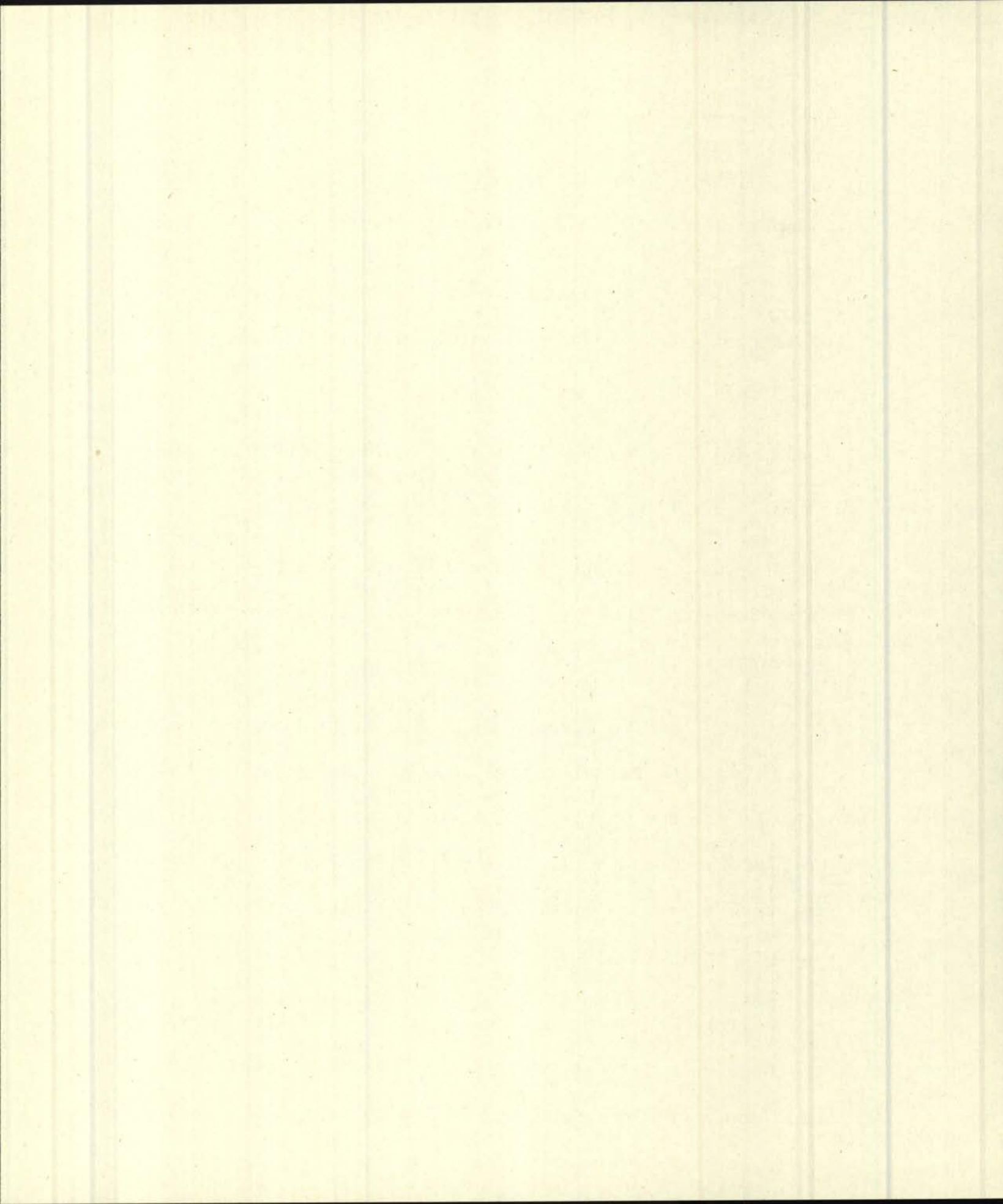
(c) To provide for the establishment of programs of instruction and other services as the University considers necessary.

(d) To determine and collect tuition and other fees.

(e) To approve and control the budget of the College in matters that are the immediate responsibility of the University.

(f) To arrange through the established procedures of the University for all entry into elementary and secondary schools for the purpose of, or in connection with, the academic work of the College, including specifically student teaching, internship, research, and other activities related to academic and professional programs.

(g) In accordance with the established procedures of the University, to appoint such non-academic staff, and on the recommendation of selection committees to appoint such academic staff, as it considers necessary for the proper conduct of the



College, to promote and to dismiss any such employee and to determine the salaries or remuneration of the academic and non-academic staff of the College.

(h) To approve recommendations from the Council of the College and the appropriate Faculty Councils of courses and programs to be offered in and/or by the College.

(i) To approve, based on recommendations of the College and of the appropriate Faculties, the procedures of the College Faculty Council regarding the appointment of examiners, conducting of examinations, and reporting of examination results.

(j) To provide for the granting and conferring of its degrees.

(k) To determine the date for the beginning and ending of lectures in the College and also the beginning and ending of each college term.

(l) To make rules and regulations respecting academic awards.

(m) To determine standards and policies respecting the admission of persons to the College as students.



(n) To provide the funds necessary for the academic program of the College, the salaries of the academic, administrative and clerical staff, and operating expenses.

(o) To make available to the Administrative Council a percentage of funds received by the University in the form of per capita fees and grants in order to allow the Administrative Council to finance non-academic services normally provided to university students.

6. The Administrative Council shall assume authority and responsibility for and shall provide the following:

(a) The primary responsibility for maintaining the bilingual environment of the College. With this purpose in mind, the Administrative Council will retain its charter, and the ownership of its premises; it will participate in the selection of the Dean; it will appoint a representative to the College Faculty Council; and it will provide non-academic services normally provided University students.

(b) To make available to the College its physical lands, premises and chattels to the extent that they may be required for the operation of the College on such terms as may be agreed upon with the University.



(c) To provide and finance certain non-academic services in the College supplementary to those provided by the University for all students.

(d) To maintain public relations for the College, including the relations with the Alumni of the College.

PART III. INTERNAL ORGANIZATION OF THE COLLEGE.

7. The Dean.

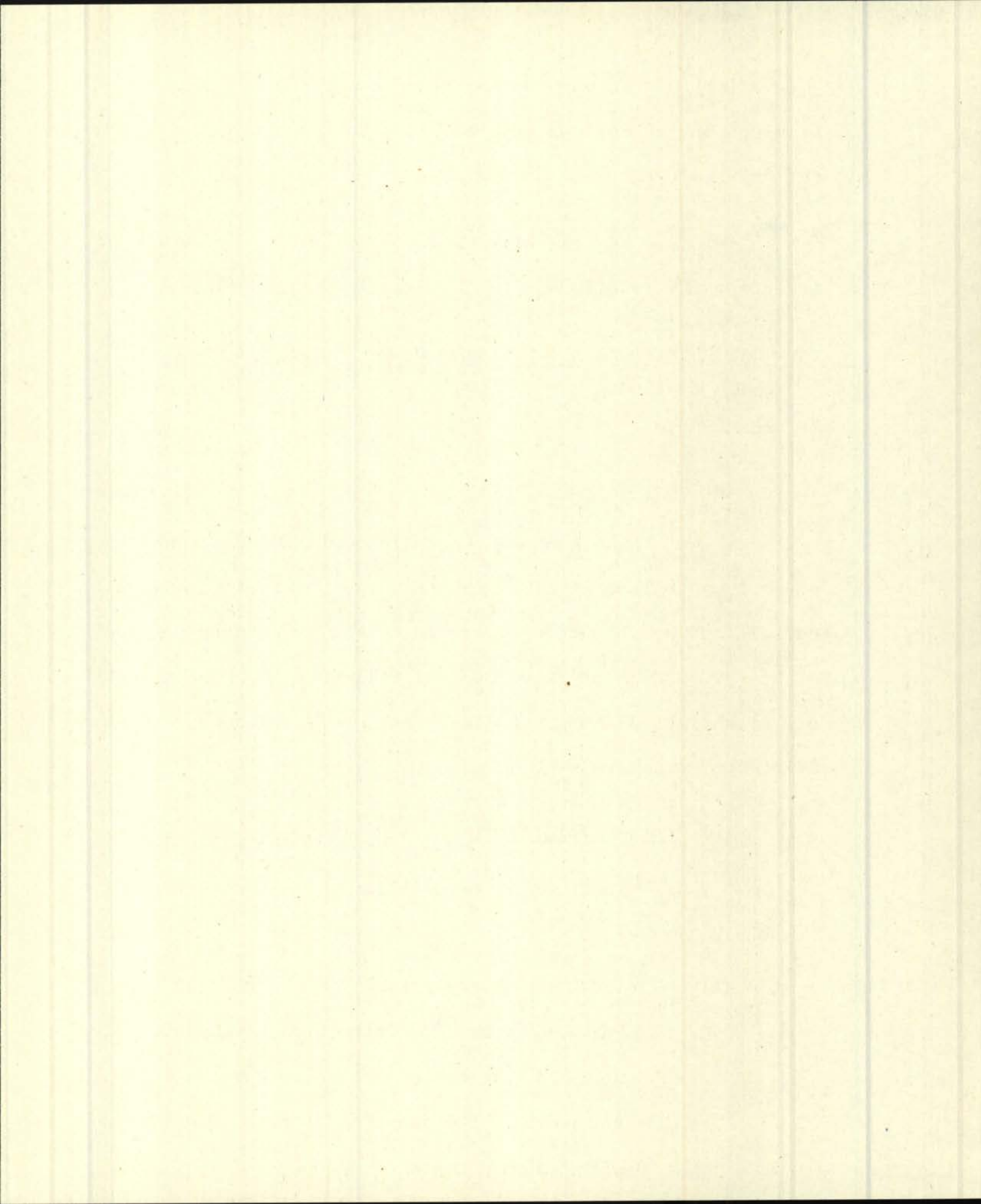
(a) Appointment.

The Dean of the College will have a rank equivalent to that of other deans at the University, and will be selected by the procedures used by the University to appoint deans. The Administrative Council will have two representatives, one of whom shall be an academic member of the College, on the Selection Committee.

(b) Responsibilities.

The Dean of the College shall assume the following responsibilities:

(i) the general supervision as an agent of the University over the direction of the academic work, the instructional staff and the officers and personnel employed in, or in connection with, that work; and



- (ii) such other powers, duties and functions as may be assigned to him by the University.

(c) Powers of Delegation.

The Dean of the College may, within usual University policies and practices, delegate any of his powers, duties and functions as he sees fit and prescribe conditions governing the exercise of any delegated power, duty, or function, including the power of subdelegation.

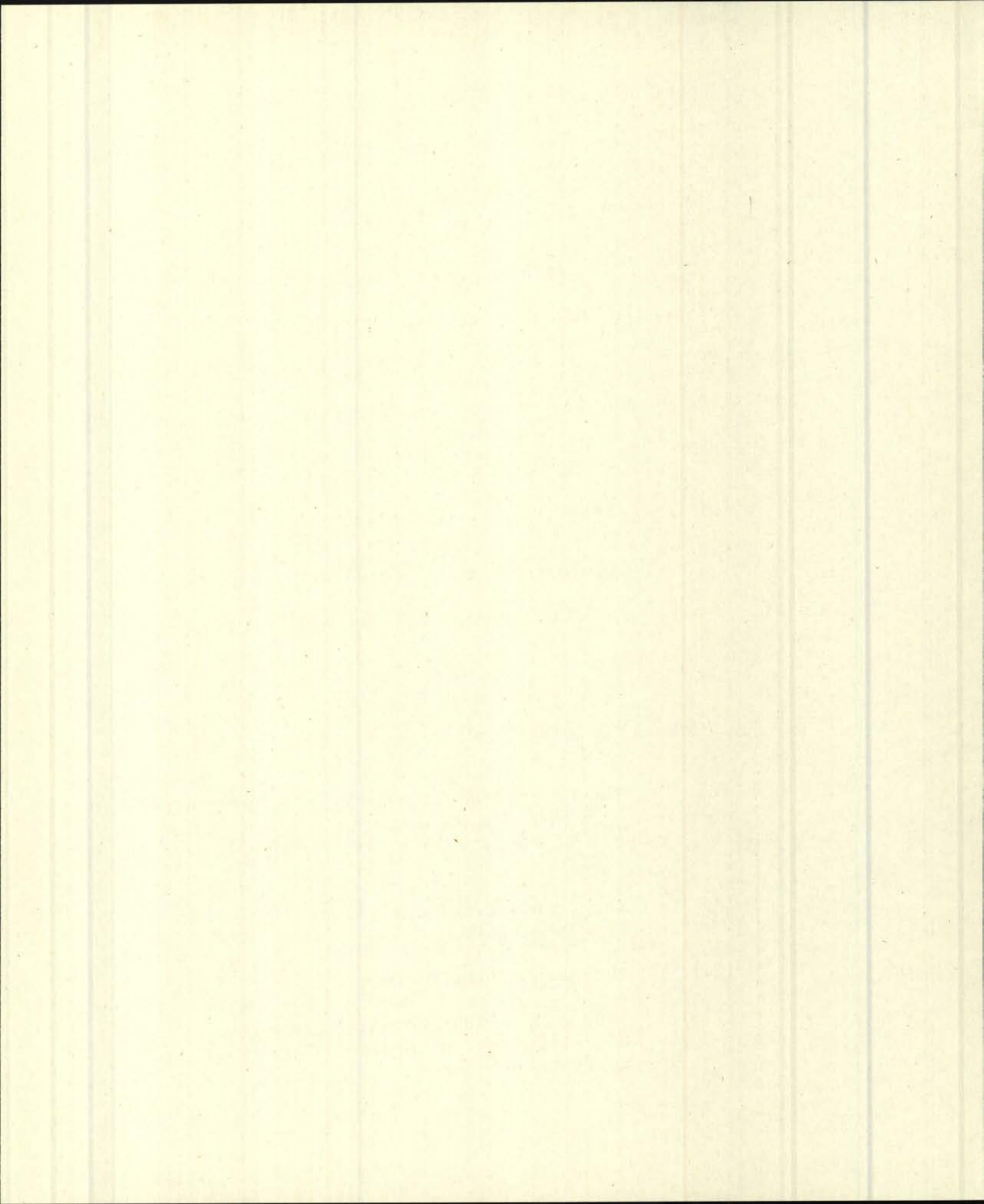
(d) Ex-officio Representation.

The Dean of the College or his representative shall be a member of the Deans' Council and of the General Faculties Council.

8. The College Faculty Council.

(a) The College shall have a College Faculty Council which shall be composed of:

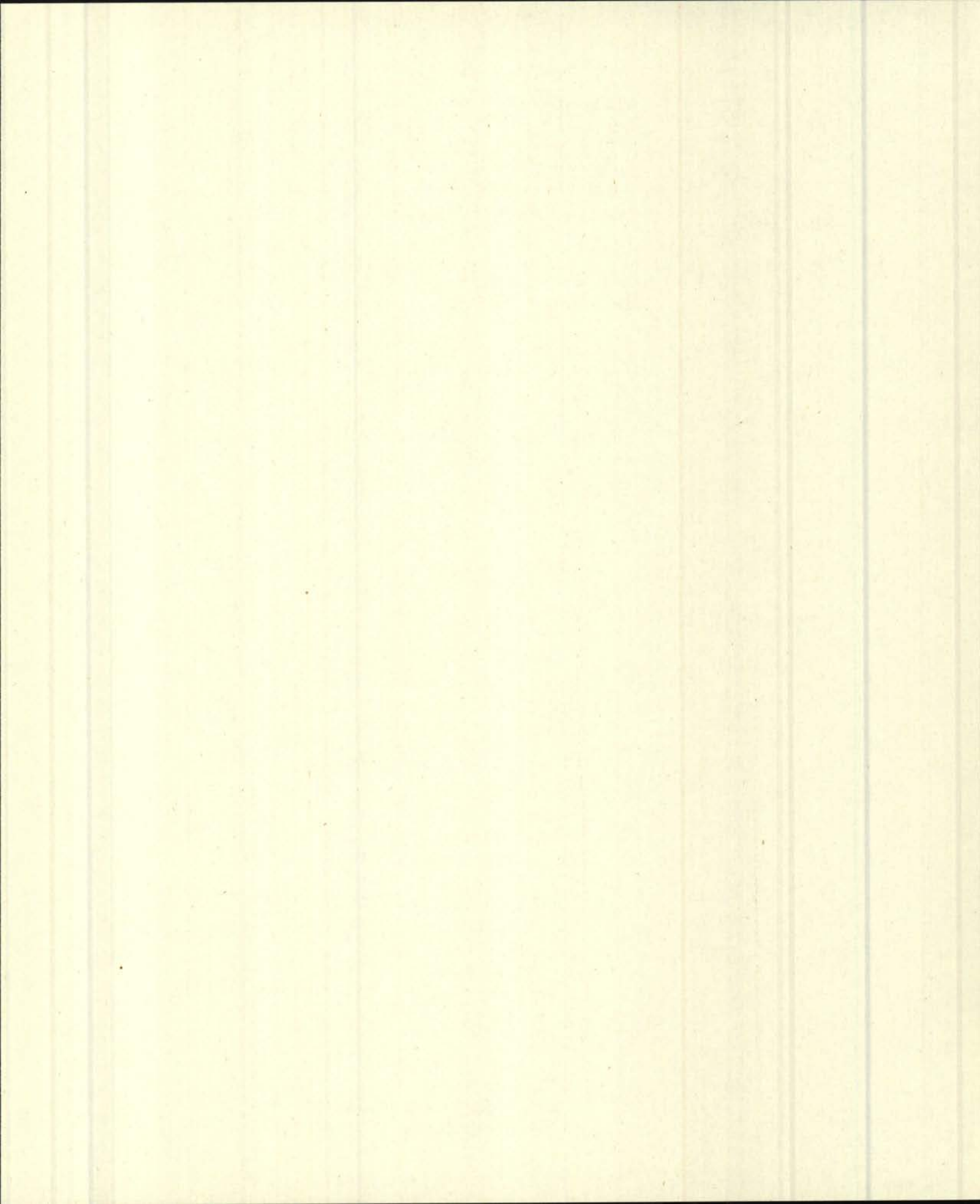
- (i) the President of the University or his representative;
- (ii) the Dean of the College;
- (iii) the Deans of the Faculties of Arts, Education and Science, or their representatives;



- (iv) all permanent full-time members of the academic staff of the College;
- (v) such number of students of the College as the student organization and the College Faculty Council may agree upon;
- (vi) a representative of the Administrative Council;
- (vii) and such other persons as may be appointed thereto by General Faculty Council including lay members of the French-Canadian community in Alberta on the recommendation of the College Faculty Council.

(b) Subject to the control of the University General Faculties Council, the functions of the College Faculty Council will be to:

- (a) provide for the admission of students to the College and to programs of the appropriate Faculties;
- (b)
 - i. determine annually from the courses and programs of the appropriate Faculties, subject to departmental approval, those to be offered by the College;
 - ii. determine the language of instruction in each course;
 - iii. make recommendations to the appropriate Faculties concerning the following:
 - a. curriculum changes
 - b. program changes
 - c. degree requirements
 - d. certification requirements;



- (c) appoint the examiners for examinations in the College, conduct the examinations and determine the results thereof;
- (d) determine, in accordance with University policy, the conditions under which a student must withdraw from, or may continue in, his program of studies in the College;
- (e) recommend the granting of degrees and the recommending for Teaching Certificates through the appropriate Faculties;
- (f) determine the timetables for examinations, lectures, and other instruction of the College;
- (g) supervise, subject to general regulations of the University, student affairs at the College, and exercise disciplinary jurisdiction over students attending the College.

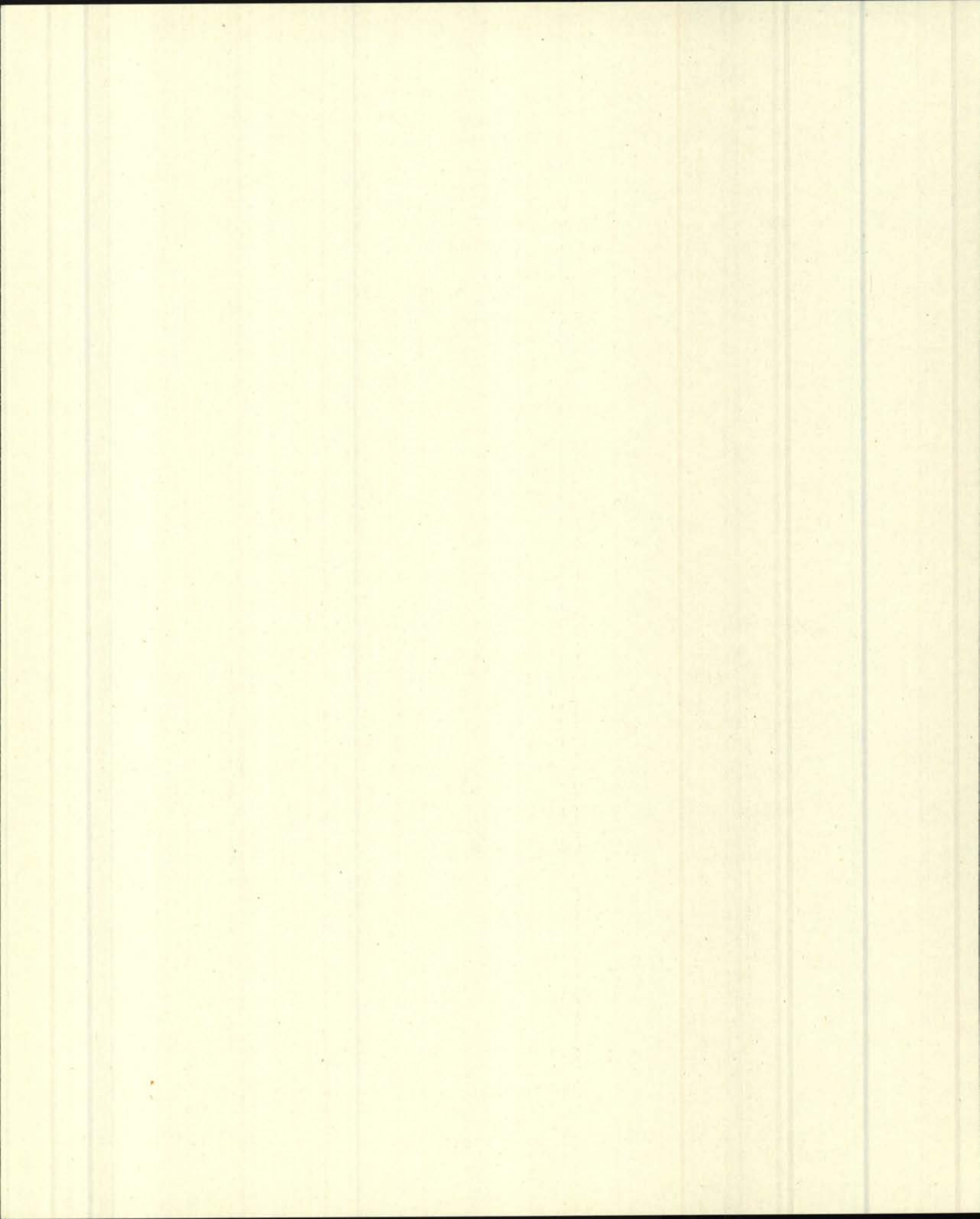
(c) Meetings of the College Faculty Council shall be scheduled by the Dean of the College.

(d) The College Faculty Council shall have a representative or representatives on the Council of each of the faculties of Arts, Education and Science of the University, the number of such representatives to be determined from time to time by agreement between the University and the Administrative Council.

9. College Academic Staff.

(a) Appointment.

Each member of the academic staff of the College will be appointed to the University, for service at the College, upon recommendation of the Dean through a Selection Committee comprised of the Dean of the College as Chairman, and representatives in equal number from the appropriate University department



and from the College Council, in accordance with the established procedure of the University. All appointments will be made subject to University regulations and for the duration of this Agreement and no longer.

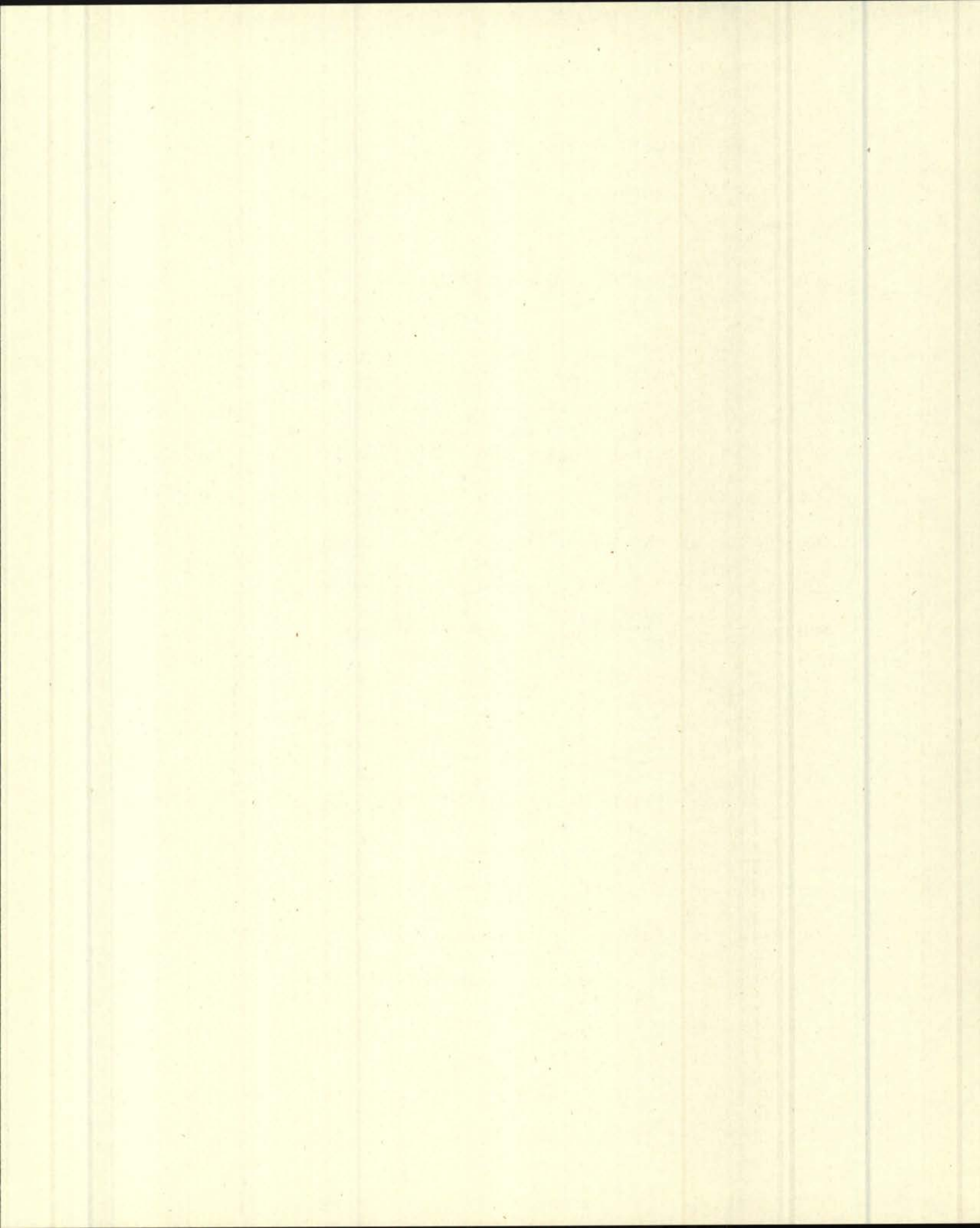
(b) Promotions.

Recommendations for advancement in salary or rank of academic staff of the College will be made by the College Council to the General Promotions and Salaries Committee at the University. Before making such recommendations, however, the College shall consult with the appropriate Department of the University.

(c) Tenure.

Tenure recommendations for academic staff of the College will be made following the procedures of the University except that the tenure committee will consist of the Dean of the College as Chairman, the appropriate Faculty Dean or his designee, a representative of the appropriate Department, and four Council members as specified in the Faculty Handbook for non-departmentalized faculties.

(d) Notwithstanding the provisions of sub-clauses (a), (b), and (c) hereof, the status of persons who are



members of the Academic staff of Saint-Jean when this Agreement becomes effective and who become members of the Academic Staff of the College shall be determined by the University's procedures unless exempted by name from those standards by the University and by the Administrative Council.

(c) Suspension.

The usual policies and procedures of the University as these apply in all of its Faculties and Schools with respect to suspension from duty and privileges of any academic employee or officer shall apply, it being understood that the Dean of the College would have a share in any decision made.

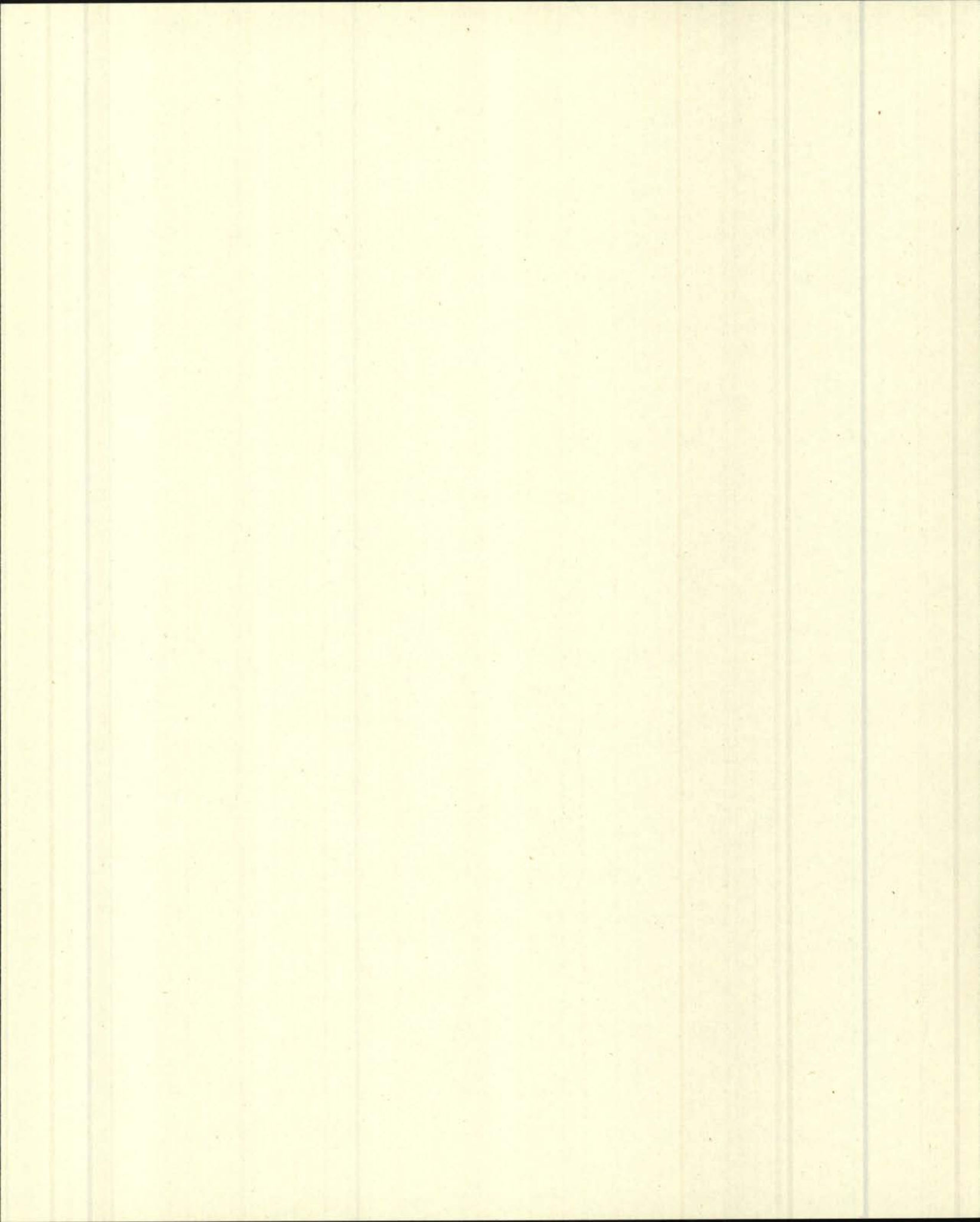
PART IV. FINANCING.

10. (a) University Revenues.

The University shall receive all revenues from tuition fees and/or grants arising from the students of the College.

(b) Revenues of the College.

The College shall be provided with sufficient facilities to fulfill its responsibilities within the



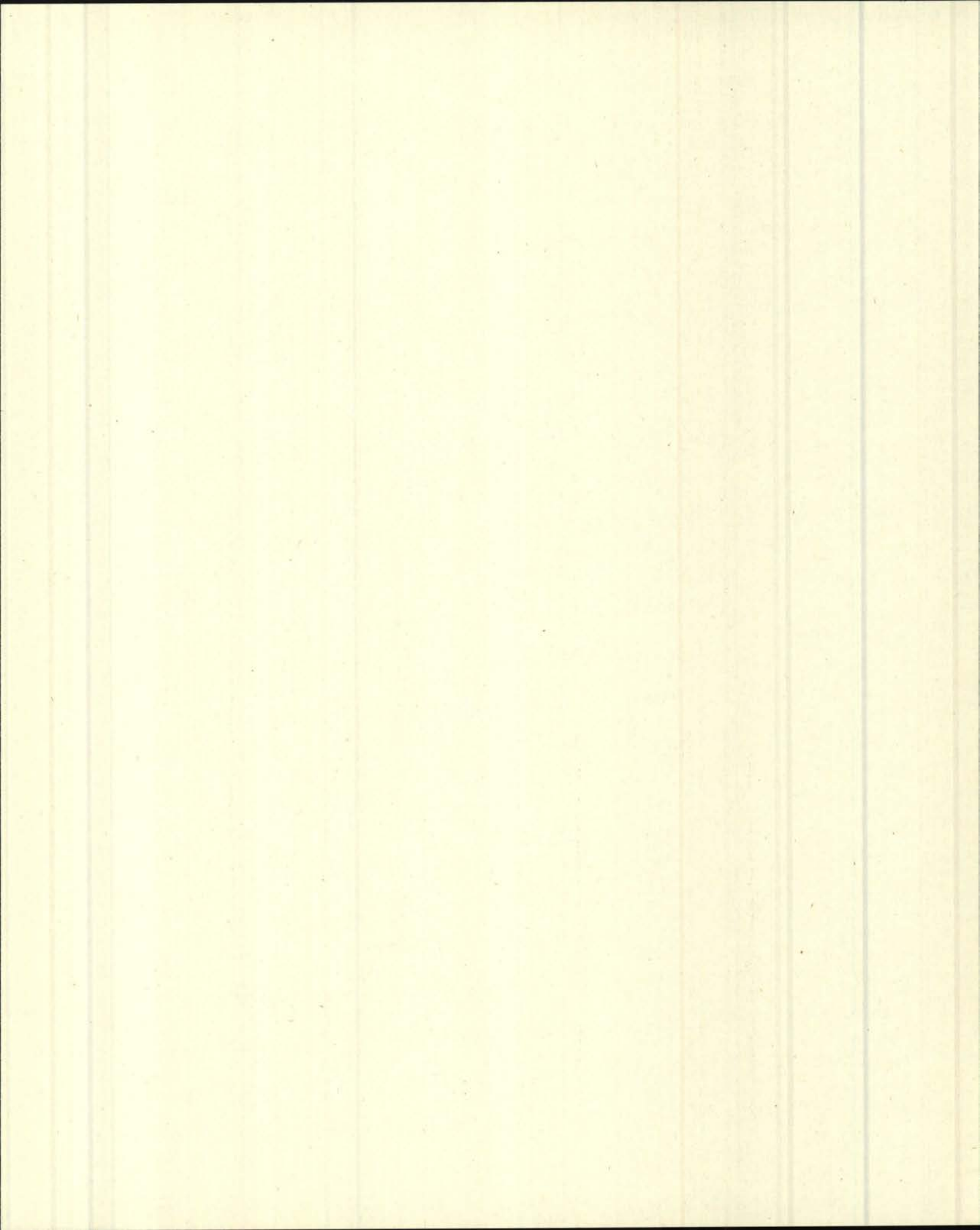
University, and accordingly the following guide lines will be followed:

- (i) the growth and development of the College shall be a joint responsibility of the University and the Administrative Council; and
- (ii) any bequests, gifts, or other gratuitous transfers of property to the College shall be the property of the Administrative Council, provided however, that any Academic Awards or funds to be used for such Awards shall be controlled and distributed in accordance with University procedure.

PART V. ADMINISTRATION.

11. (a) Registration.

All students of the College shall register at the University and must comply with the requirements of the University to become entitled to recommendations for teaching certificates, degrees, diplomas, certificates or other academic qualifications of the University. Subject to University



regulations, students registered at the College may register in any course at the University. Where appropriate, students registered at the University may register in courses offered at the College.

(b) Scheduling of Courses.

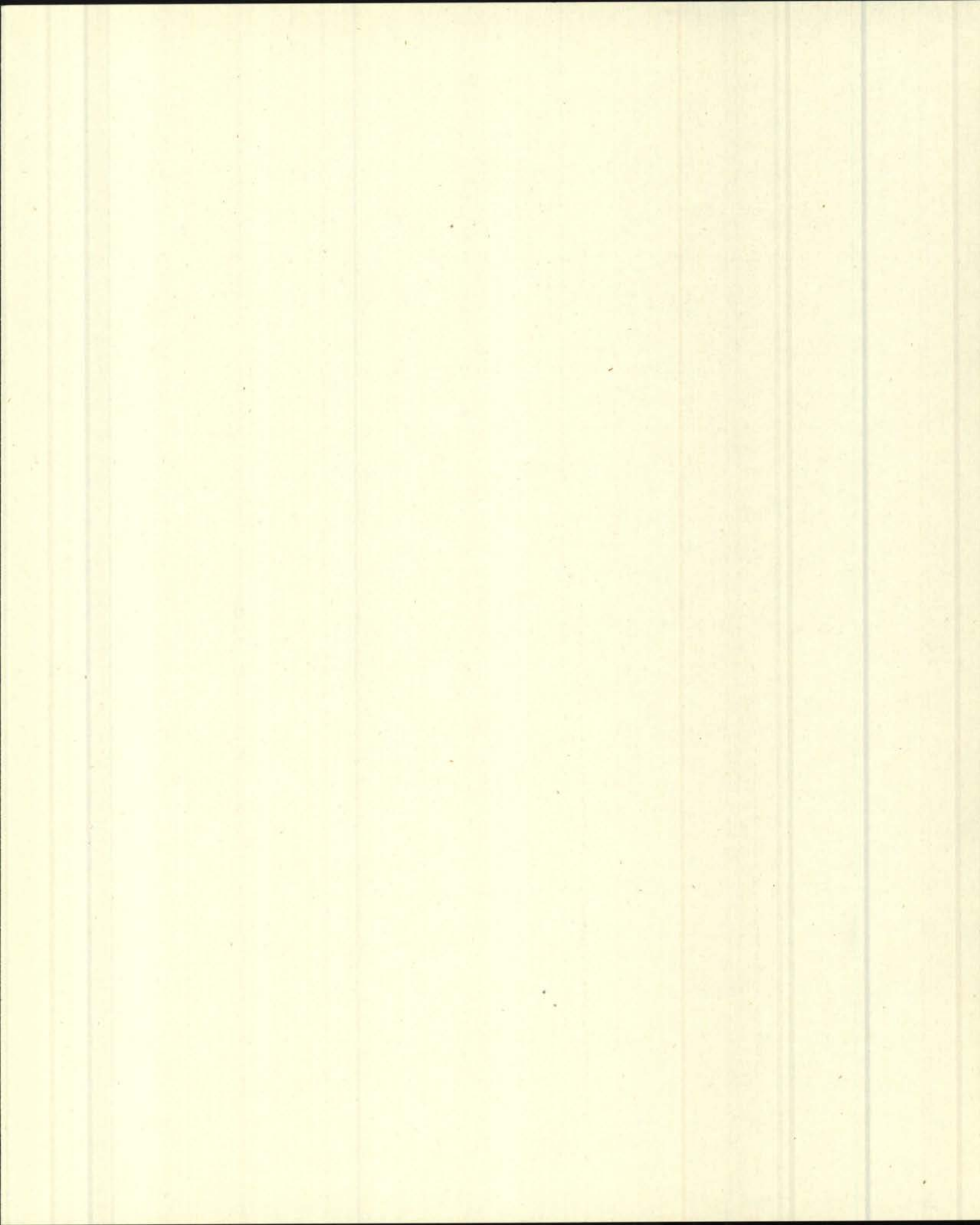
The University authorities responsible for the scheduling of courses will endeavor to make it possible for College students to follow University courses not offered at the College.

(c) Students' Union.

Students of the College will be full members in the University Students' Union but shall have self-government with respect of student facilities and activities at the College.

(d) Religious Affiliation.

No religious test shall be required of any officer or employee or student of the College, nor shall religious observances according to the form of any religious denomination or sect be imposed upon or required of any of them.



PART VI. FACILITIES.

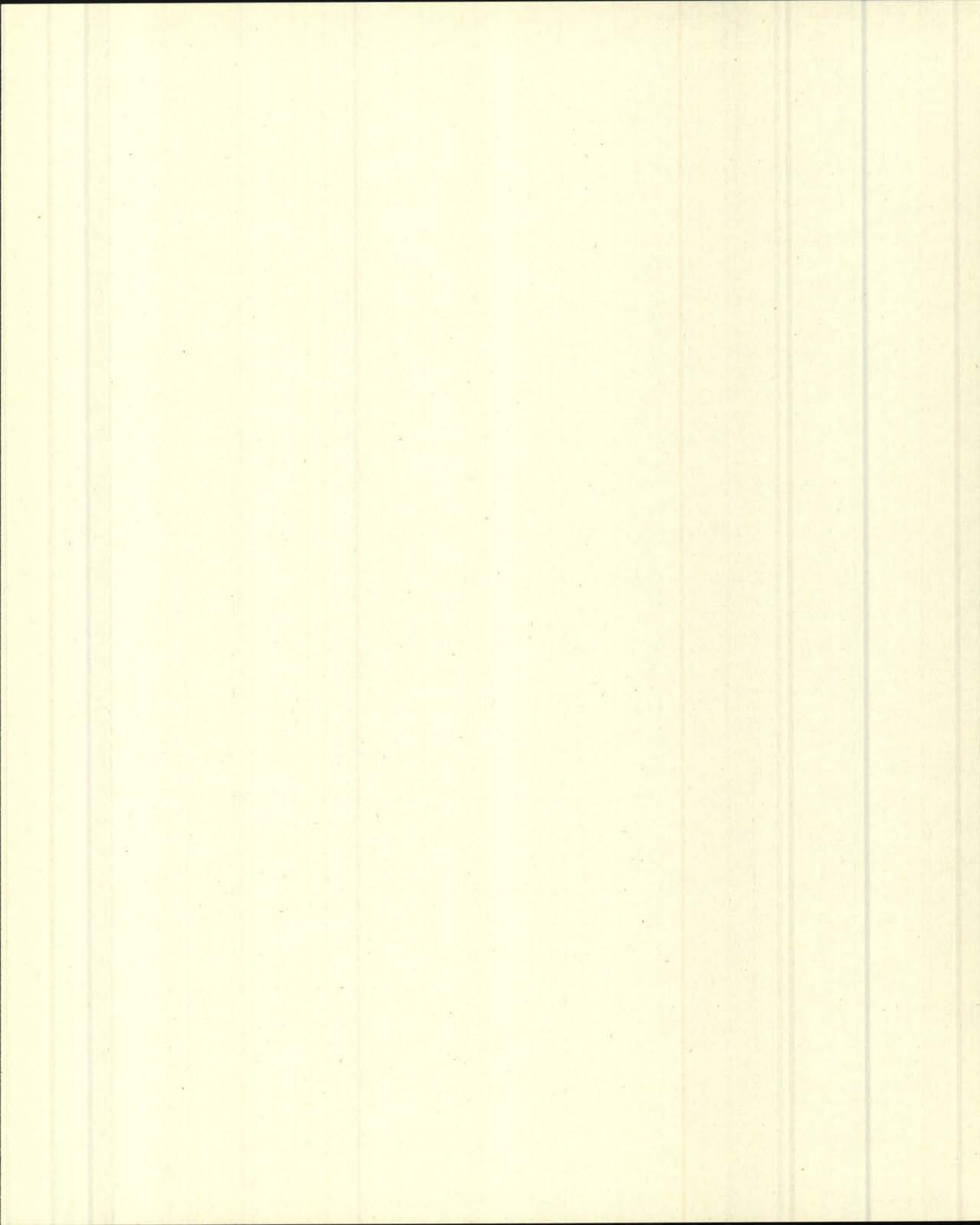
12. (a) Access to University Facilities.

General facilities provided by the University such as libraries, physical education, health and athletic facilities, and buildings and quarters provided for the use of the University Faculty and students shall be available to the Faculty and students of the College upon the same bases as those prevailing for Faculty and students of the University.

(b) Access to College Facilities.

(i) Temporarily vacant classroom space and other facilities of the College shall be available for the use of the University with the consent of the College;

(ii) where appropriate, special facilities at the College shall be available to the Faculty and students of the University.



(c) Utilization of Premises.

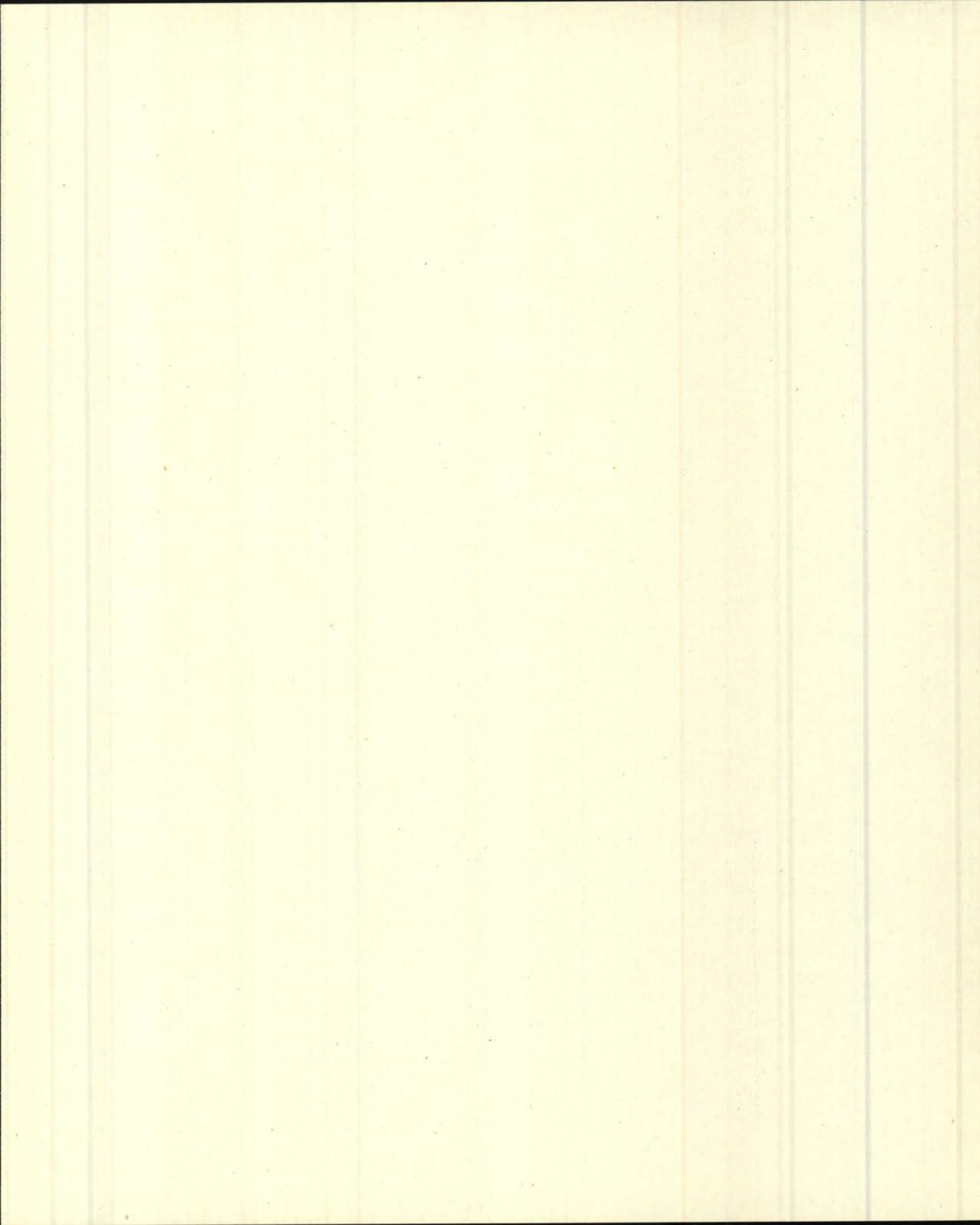
The Dean of the College may place at the disposal of any group the facilities of the College, provided that this does not in any way interfere with the normal operation of the College, and consent of the University has been obtained.

PART VII. TERMINATION AND GENERAL PROVISIONS.

13. This Agreement shall come into full force and effect upon the 1st day of September, 1970, and shall remain in force for a period of five years thereafter, and shall be renewable thereafter for such time or times as the parties may in writing agree upon.

14. In the event of termination hereof for any reason, the University covenants to take such steps as are reasonably feasible to provide for the continuance of the programs of studies of students of the College with a minimum of disruption thereof.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have



caused this document to be executed, under their respective corporate seals, by their duly qualified officers in that behalf, as of the day and year first above written.

THE GOVERNORS OF THE UNIVERSITY OF ALBERTA

Per:

J. S. [Signature]
Chairman

[Signature]
Secretary

LE COLLEGE ST. JEAN D'EDMONTON

Per:

[Signature]
Rector

[Signature]
Bursar

APPROVED this _____ day

of _____

19____:

THE MINISTER OF EDUCATION



REUNION DU CORPS PROFESSORAL

le 2 février 1972

Agenda

- Acceptation de l'agenda.
- Acceptation des minutes de la réunion du 29 janvier.
- ~~Présence de Frank McMahon dans ce groupe.~~
- Présence de Paul Poirier, Hector Ferland, Georges Durocher et Roderic Beaujot dans ce groupe. *Présence de chacun.*
- Est-ce que, en tant que corps, on doit prendre position vis à vis de l'action de Paul McGaffey ?
- Présentation de la position de Adrien Tremblay et Howard Olson.
- Publication des minutes de notre réunion. (*Dernier item*)
- Organisation des professeurs ("faculty", départements)
- Un porte-parole pour notre groupe. ✓
- spokesman -
- Stabilisation du corps professoral. ✓
- Prochaine réunion.
- 4 Ajournement.

P. Poirier } 2. contre
 } 7. abst.

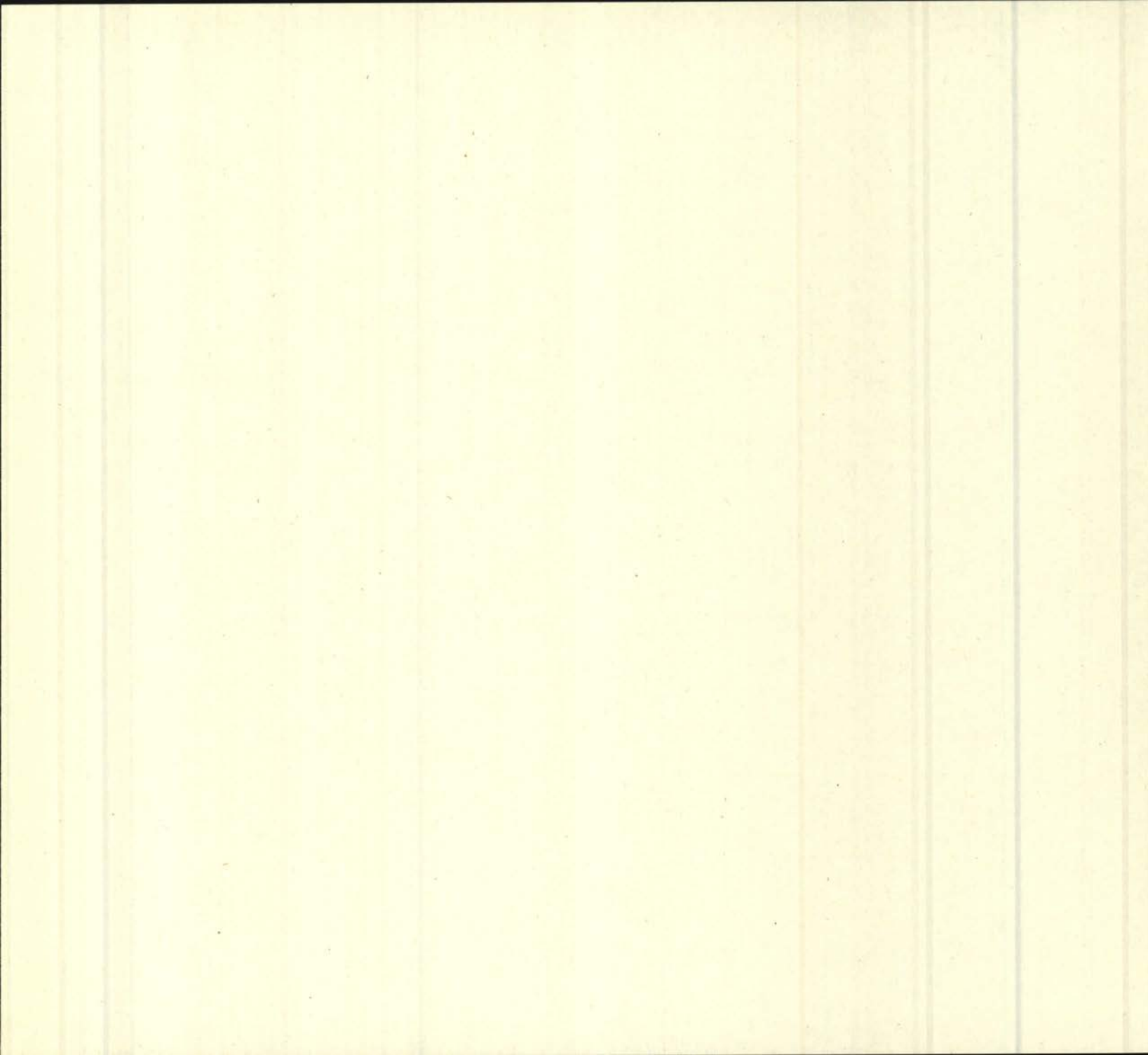
Ed:

Fr. McMahon }
(consultant)



- Paul Poirier
- Frank McMahon

Schezardolo!



Our personal positions vis à vis the action taken by Paul McGaffey on the 27th of January, 1972, were taken before a general student assembly (90 students) on January 28th, 1972, at which time were present Laurent Godbout, Irène Lafrance, Georges Liguori and other professors. These positions were as follows :

... that we find Paul McGaffey's action premature in the context of present discussions, planning and negotiations regarding the internal structures of the College... that if in one month significant progress towards alteration of these structures has not occurred, we would have to seriously consider supporting some similar action pending an evaluation of this progress.

(Note: These statements were made to direct questions by students as to whether we would join the boycott.)

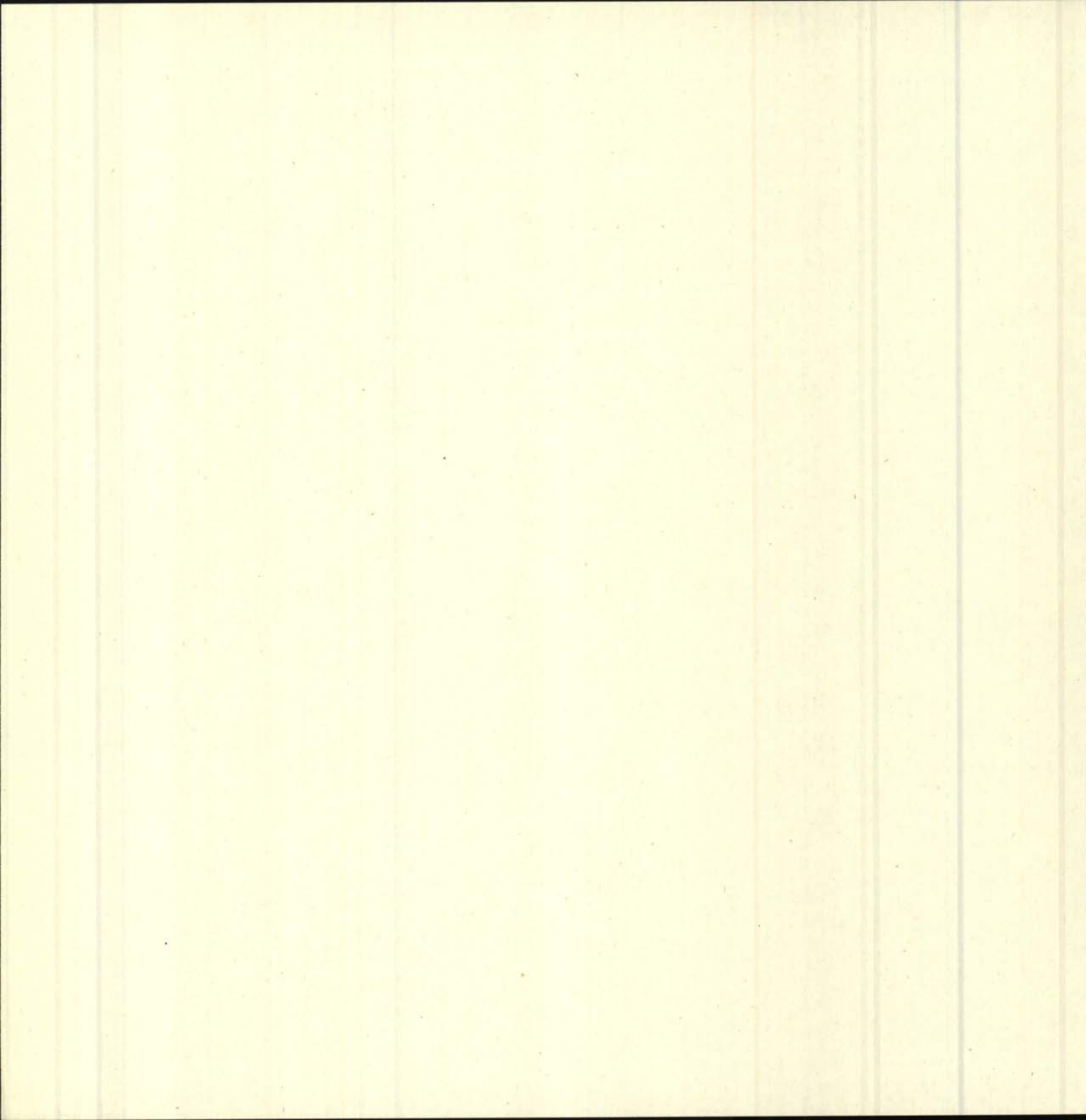
Regarding our withdrawal protest at the Faculty meeting, Saturday January 29th; this protest is not to be interpreted as support of Paul McGaffey's action. Our position was made public on Friday, January 28th, it remained the same on Saturday, it is still the same and will remain so. We legitimize our protest action as a fundamental dissociation with the majority vote.

In regards to this Faculty organization, we would like to state our willingness to fully cooperate with all its members towards its maximum functioning. It is assumed that this cooperation will be based on the complete respect for the integrity of all individuals in this organization.

Signed by:

Adrian J. Delaney
Howard V. Allan

February 2nd, 1972.



REUNION DU CORPS PROFESSORAL

DU 29 janvier 1972

Cette réunion du 29 janvier 72 s'est tenue à la salle de Conférences du C.U.S.J. après qu'un groupe de professeurs a manifesté l'intention le vendredi 28, d'examiner la situation présente au Collège. Ce groupe comprenait: Mrs Adrien Tremblay, Michel Mabru, Miodrag Kapetanovic, Howard Olson, Ed Blackburn, Laurent Godbout, Julien Forcier, Claude Chevallier, Paul Poirier, Guy Escande et Mme Irène La France. Ce groupe a décidé de contacter les professeurs absents pour les prévenir de la réunion du samedi 29. Professeurs présents à la dite réunion: Messieurs: Miodrag Kapetanovic, Michel Mabru, Claude Chevallier, Marcel Duciaume, Jean Fortier, Thomas Bilodeau, Guy Escande, Ed Blackburn, Hector Ferland, Albert LaFrance, Dollard Desmarais, George Liguori, Adrien Tremblay, Rodrigue Beaujot, Howard Olson, Paul Poirier, Georges Durocher et Mesdames, Mesdemoiselles et Soeurs: Irène LaFrance, Sylvia Sheridan, Alice Trottier, Margeruite Villeneuve.

Ceux qui ont été convoqués et ont légitimé leur absence: Laurent Godbout, Julien Forcier, Paul McGaffey et Edith Boucher. Personnes non convoqués: Nicole Clériot et Sandra Woods.

-Minutes de la réunion-
(21 présents)

1) Le groupe décide à l'unanimité qu'Adrien Tremblay soit président de cette réunion, mais conserve son droit de vote.

2) Proposition d'Howard Olson, secondée par Irène LaFrance: que Paul Poirier, Hector Ferland, et Georges Durocher fassent partie de cette réunion et que la question de leur présence soit discutée à la prochaine réunion.

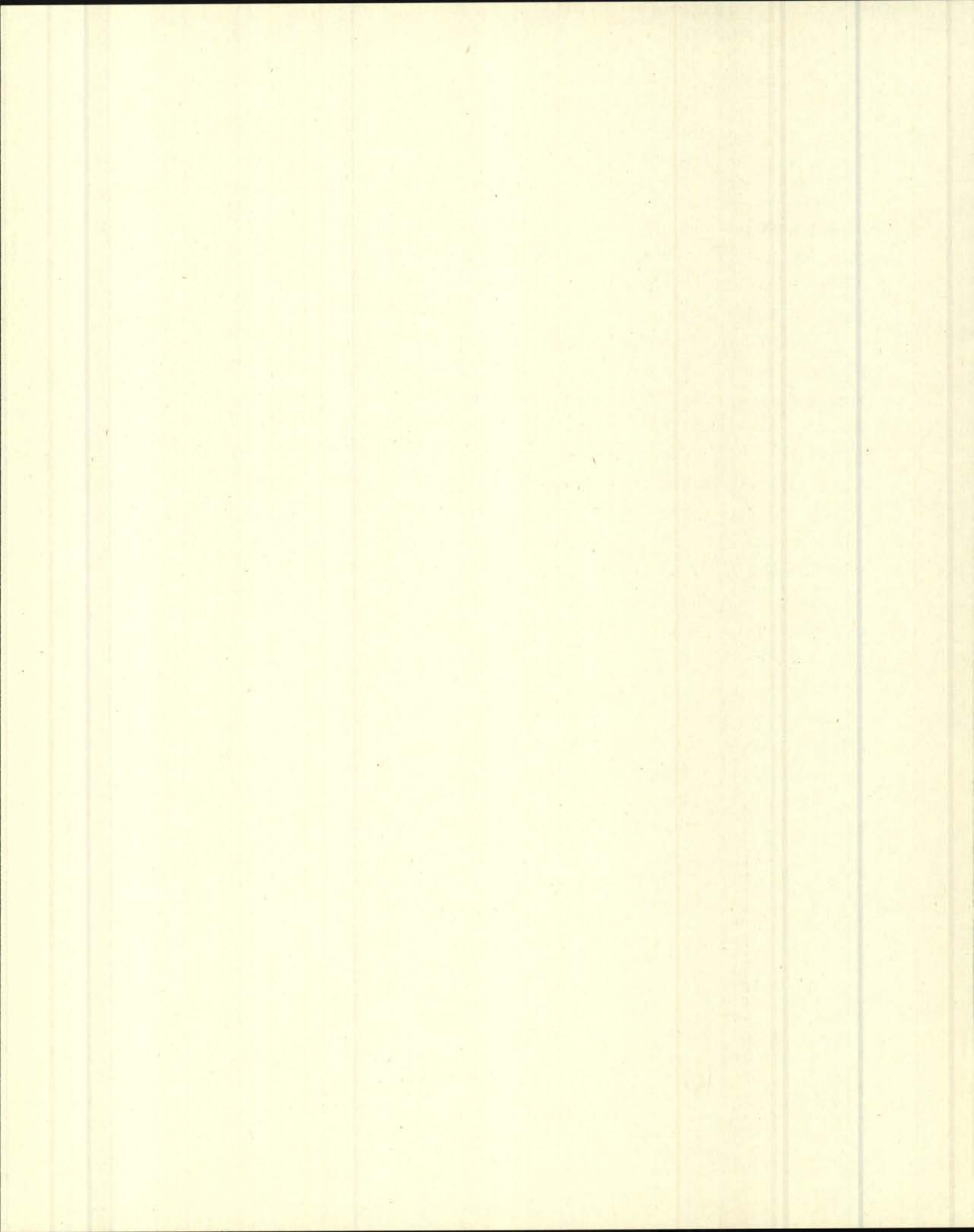
Vote: Oui 20 - Abstention 1 - Non 0

3) Question de représentativité: à l'unanimité nous avons voté que nous pouvions parler au nom du personnel enseignant tout entier.

4) Etablissement de l'agenda de discussion; points de discussion proposés:

a) Que le corps enseignant du Collège considère que le concept de "boycott" dans l'enseignement d'un cours assigné est inacceptable eu égard aux principes fondamentaux de l'éthique professionnelle de ses membres (proposé par Georges Liguori).

b) Que comme corps nous ne preñions ni décision, ni action concernant la lettre ou l'action de Paul McGaffey (proposé par Howard Olson).



- c) Rechercher quel est l'effet produit par l'action de Paul sur les étudiants (proposé par Thomas Bilodeau).
- d) Rechercher si le "boycott" de Paul implique les professeurs vu le fait que cette action a été prise immédiatement après la réunion de mercredi (proposé par Irène LaFrance).
- e) Rechercher si, nous les professeurs, en portant jugement sur Paul, nous ne remplissons pas le rôle de l'administration, car Paul, dans sa lettre, ne nous a pas impliqués directement. (Proposé par Claude Chevallier)
- f) Que nous les professeurs préparions un communiqué de presse sur notre position pour le donner aux médias, au cas où ceux-ci auraient l'intention de couvrir l'événement (proposé par Paul Poirier).
- g) Que l'on discute de la réorganisation du corps professoral (Faculty) (proposé par Howard Olson).
- h) Que les minutes de la discussion soient mises à la disposition des étudiants (proposé par Howard Olson).

5) Discussion portant sur les procédures:

- 1) Que la réunion ne se poursuive pas au-delà de 1h. P.M.
Vote: passé à l'unanimité
- 2) Que l'ordre de priorité des points de discussion à l'agenda soit le suivant:
 - 1^{ere} - proposition de Claude Chevallier (4-e)
 - 2^{eme} - proposition de Howard Olson (4-b)
 - 3^{eme} - proposition de Georges Liguori (4-a)

Note: Que les autres points de discussion proposés à l'agenda soient remis après que les trois premières propositions soient passées au vote.

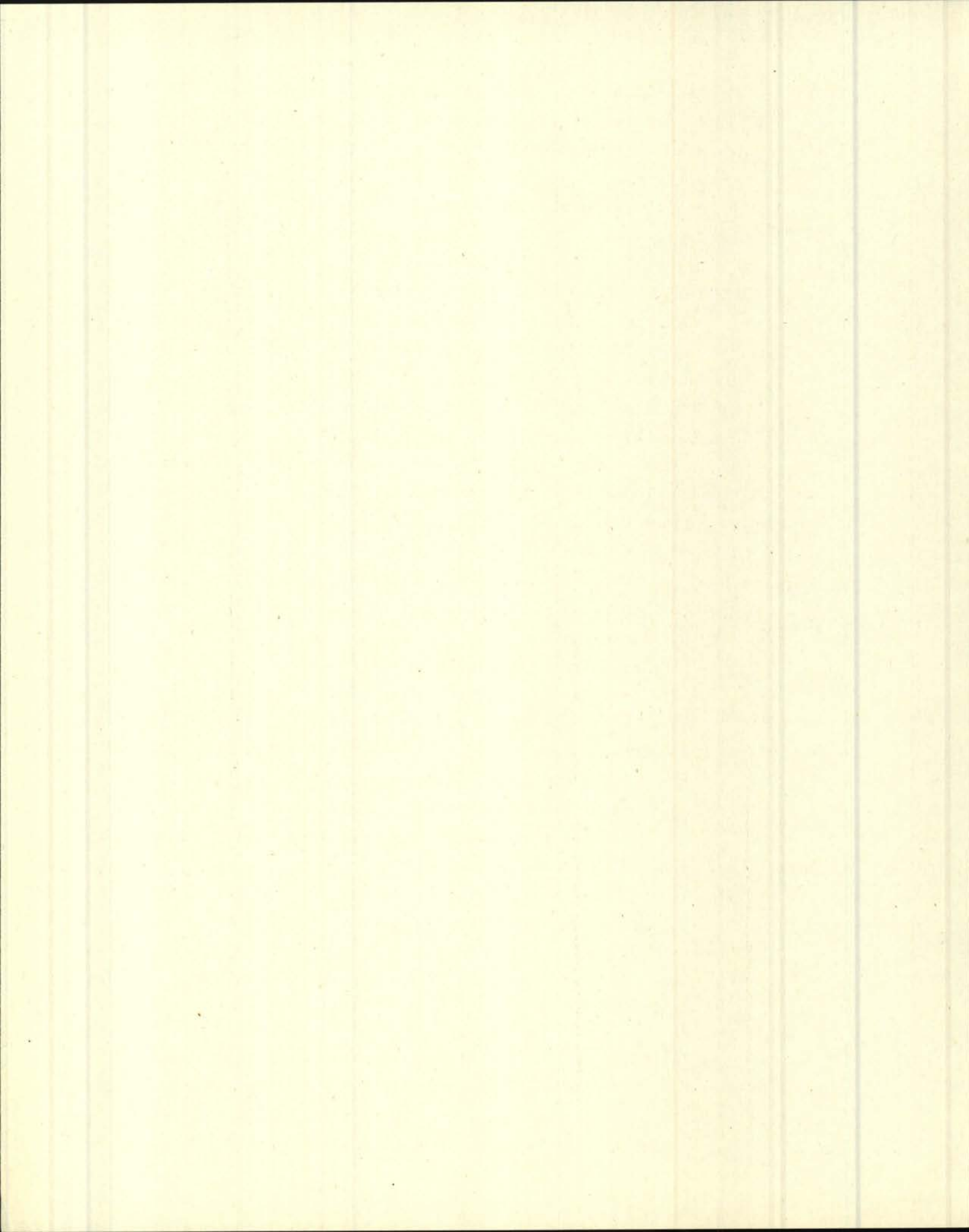
Vote sur l'ordre de priorité et sur la note: vote unanime.

6) Débats sur les trois premières propositions

- a) Première proposition de Claude Chevallier (4-e):

"Rechercher si, nous les professeurs, en portant un jugement sur Paul, nous ne remplissons pas le rôle de l'administration, car Paul, dans sa lettre, ne nous a pas impliqués directement."

Lors de la discussion Albert La France intègre la proposition de Georges Liguori (4-a et troisième à l'agenda); et en a faite une motion. Cette motion est secondée par Margeruite Villeneuve. Il n'y a pas d'objection à cette procédure. Il est ensuite proposé par Adrien Tremblay que l'on suspende



cette motion, secondé par Marcel Duciaume. On vote:

Oui 2 - Abstention 1 - Non 17

Point d'ordre: Howard Olson s'oppose à ce qu'on intègre la proposition de George Liguori (4-a troisième à l'agenda) à ce moment là; vu que l'on a voté sur un ordre de priorité.

Jugement du président: en faveur du point d'ordre et la motion d'Albert LaFrance est ~~rejetée~~^{rejetée}. (Il est maintenant 1h P.M.).

7) Cette réunion est maintenant close, et la discussion s'engage sur la prochaine réunion à tenir. Marcel Duciaume suggère qu'avant d'établir la date de la prochaine rencontre, il faudrait déterminer la nécessité de poursuivre; et cette question obtiendrait une réponse si l'on débattait la proposition de Howard Olson. Claude Chevallier seconde cette suggestion. Cette suggestion est passée au vote et l'on décide à l'unanimité de poursuivre la réunion une autre demi-heure afin de voter sur la proposition de Olson. La proposition de Olson est formulée en anglais de la façon suivante:

"I move that we as a body refrain from taking any decision or actions concerning Paul McGaffey's letter or action since it is an immediate concern of Paul McGaffey, his students, and the Administration and not within the jurisdiction or concern of this body."

Traduction française, acceptée par l'assemblée:

"Je propose qu'en tant que corps nous nous abstenions de prendre quelque décision que ce soit ou quelque action que ce soit à propos de la lettre ou de l'action de Paul McGaffey, puisque cela ne concerne directement que Paul McGaffey, ses étudiants et l'administration, et n'entre pas dans le cadre de cette juridiction et ne concerne pas ce corps."

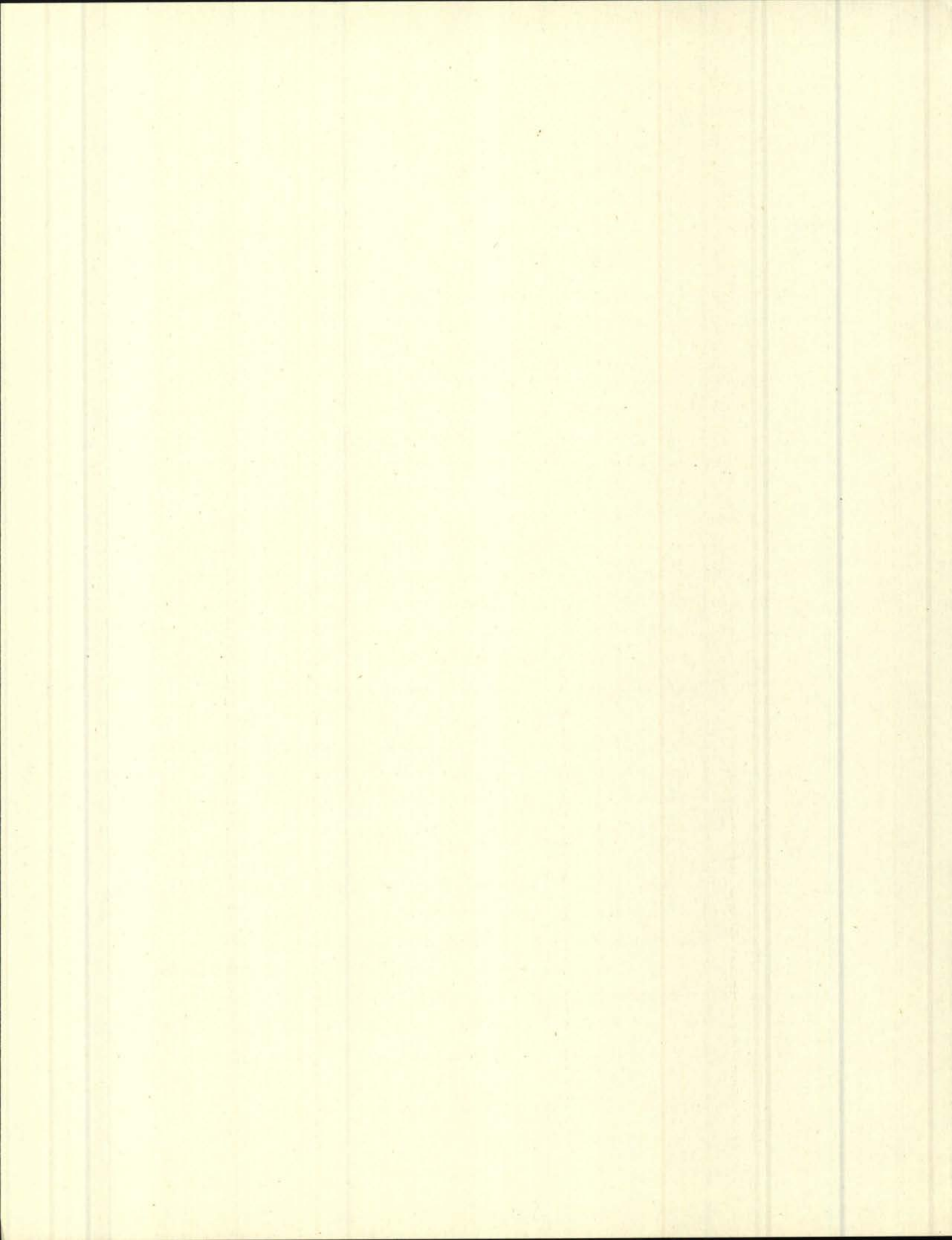
Vote: Oui 8 - Non 10 - Abstention 1 - Absents 2

Protestations:

-Howard Olson déclare qu'il fait objection à l'issue de ce vote, dit qu'il ne peut plus participer à cette réunion et il se retire.

-Adrien Tremblay déclare qu'il fait objection à l'issue de ce vote, dit qu'il ne peut plus participer à cette réunion et demande à l'assemblée de le relever comme président. Guy Escande propose qu'Albert LaFrance remplace Adrien Tremblay; l'assemblée accepte. Georges Liguori remercie au nom de l'assemblée Adrien Tremblay pour son travail et celui-ci se retire.

-Claude Chevallier déclare qu'il fait objection à l'issue de ce vote, dit qu'il ne peut plus participer à cette réunion, et passe son rôle de secré-



taire à Guy Escande qui accepte, et celui-ci se retire.

-Mio Kapetanovic déclare que devant la situation qui s'est créée pendant cette réunion et après la lettre de McGaffey tout le monde se sent de plus en plus mal à l'aise. Il annonce qu'il est obligé de se retirer et qu'il refuse de prendre part à l'avenir, à la discussion au sujet du cas McGaffey, mais qu'il demeure jusqu'à la fin de la réunion.

-Michel Mabru déclare qu'il ne peut plus participer à la réunion après ce vote, et il se retire.

La réunion se poursuit sous la présidence d'Albert La France.

-Motion présentée par George Liguori:

"That priority of discussion is no longer the boycott issue; the reorganization of the Faculty of the College is an imperative issue that will be discussion of top priority to be placed on the agenda of the next professor meeting."

Secondée par Thomas Bilodeau

Résultat: Unanimité

-Motion:

"Que l'on suspende tous les autres points de l'agenda de la réunion

spéciale."
Présentée par sur Escande
Secondée par Mio Kapetanovic

Résultat: Unanimité

-Motion: Marcel Duciaume

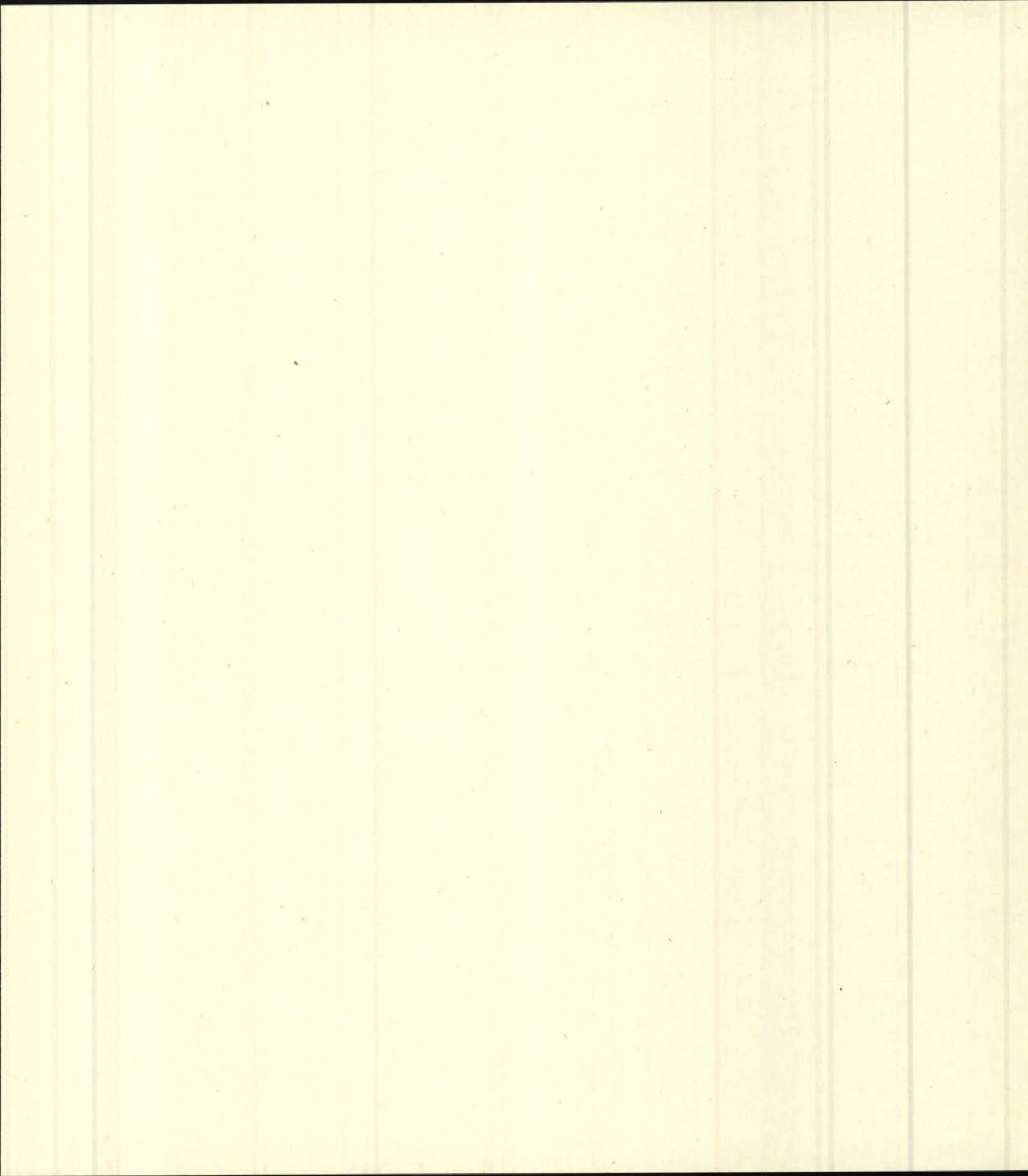
"Que le corps professoral suggère à la direction l'emploi d'un "dean of students" "Ombudsman"

RETIREE

Clôture de la réunion à 2h. P.M.

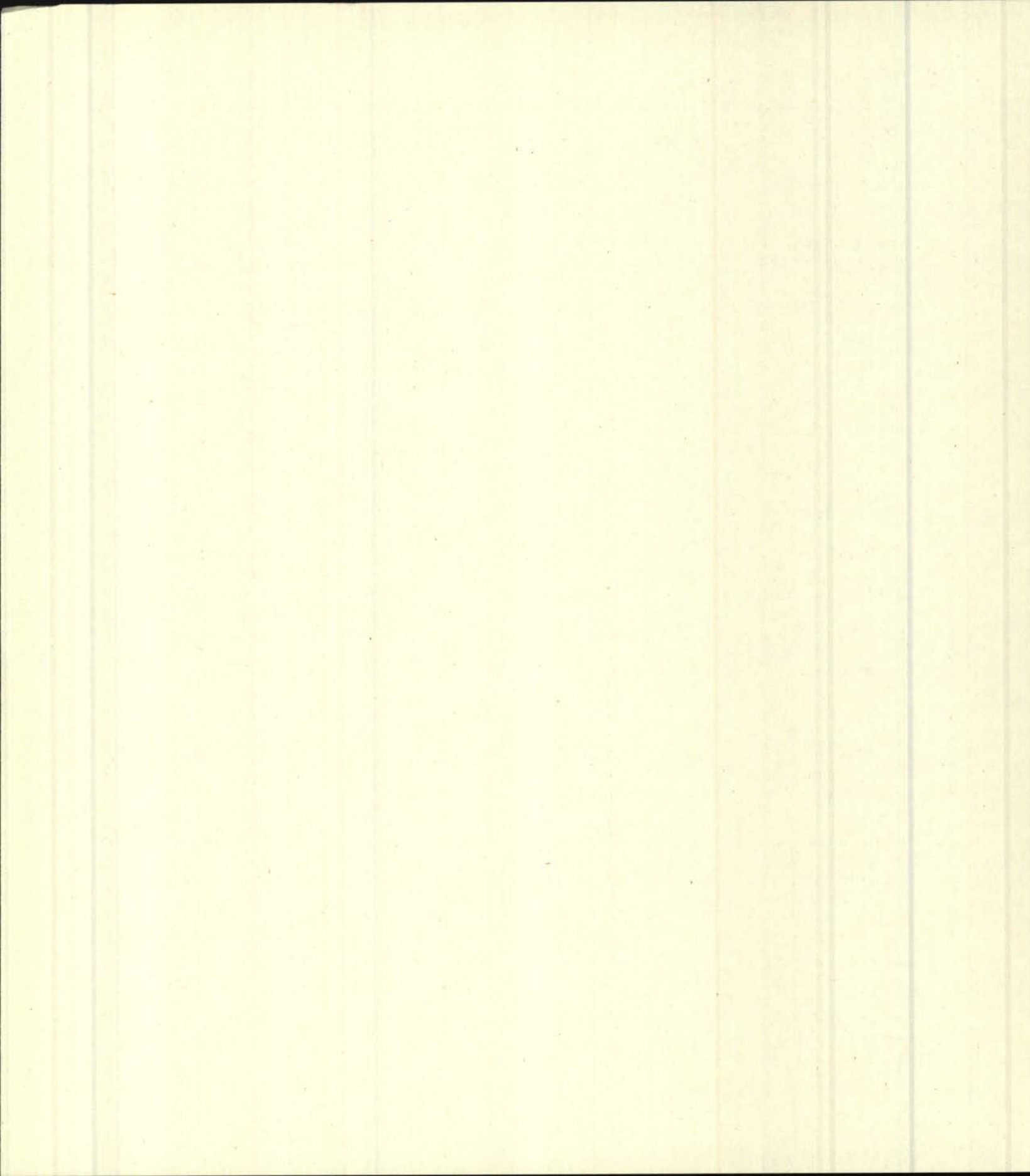
Ce rapport est rédigé par Adrien Tremblay avec l'assentiment de d'Albert LaFrance, Claude Chevallier, Guy Escande et avec l'aide appréciée d'Howard Olson, Claude Chevallier, Michel Mabru et Guy Escande.

Adrien Tremblay



List des Professeurs du Collège Universitaire avec numéro de téléphone et adresse

BEAUJOT, Roderic	433-2919 ou 435-3167	11134-70e avenue
BILODEAU, Thomas	482-5141	9916 - 110e rue
BLACKBURN, Ed	439-4766	10981-73e Avenue
DESMARAIS, Dollard	469-0220	Collège
DUCIAUME, Marcel	432-5681 ou 435-1492	291 Southridge
ESCANDE, Guy	488-1396	12514-106e Ave
FERLAND, Hector	469-0220	Collège
FORCIER, Julien	422-1919 ou 469-0829	908 Avord Arms
FORTIER, Jean	466-4327	8927-82e Avenue
GODBOUT, Laurent	465-4833	9103-84e Avenue
KAPETANOVIC, Miodrag	469-8150	9130-82 Avenue
LAFRANCE, Albert	465-5171	9137-84e avenue
LAFRANCE, Irène	465-5171	9137-84e avenue
LIGUORI, George	452-3842 ou 439-1846	10036-147e rue
McGAFFEY, Paul	433-0921	10716-79e avenue
McMAHON, Frank	469-0376	
MABRU, Michel	466-4327	8927-82 Avenue
OLSON, Howard	433-3751	10113-87e avenue
POIRIER, Paul	465-4789 ou 465-1735	Collège
SHERIDAN, Sylvia	433-4580	8510-111e rue, 605
TREMBLAY, Adrien	482-1991 ou 482-1747	11904-100e avenue
TROTTIER, Alice	467-5847	8924-85e avenue
VILLENEUVE, Marguerite	469-1954	9316-82e avenue
WOODS, Sandra	422-0224	3, 10706-100e avenue





May 26, 1972

Reverend Grattan Feehan, CSSR
12704 - 102 Avenue
Edmonton, Alberta

Dear Father Feehan,

As you are aware, the Administrative Council of Collège St-Jean has approached Father David Cottingham and has offered him the post of chaplain of its university students during the school year 1972-1973.

Besides a number of contacts made by Father Alfred Groleau, the present chaplain, a number of us met Father Cottingham last Saturday morning in order to give him further information regarding the chaplaincy and to see his reaction to this information. We feel that Father Cottingham would contribute to the pastoral work that we are attempting to do.

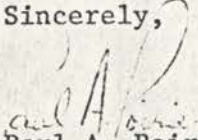
As Father Cottingham is interested in the work that we are offering him, I was asked to write to you in order to formally indicate Collège St-Jean's interest in securing Father Cottingham's services. We are hopeful that you will be agreeable to releasing Father Cottingham from his present posting and that you will assign him to the chaplaincy at Collège St-Jean.

Father Cottingham has indicated to us that you want him to reside in one of the Redemptorist communities during the coming year. You will notice that, in the job description that I have enclosed, we suggest that the chaplain reside on or near the Collège St-Jean campus. Though we feel that what we suggest has advantages, we do not preview any insurmountable obstacles if Father Cottingham does not reside on or near the campus as long as all concerned realize that the chaplain's work is not a 9 to 5 job but often requires his presence on the campus at odd hours of the day or night.

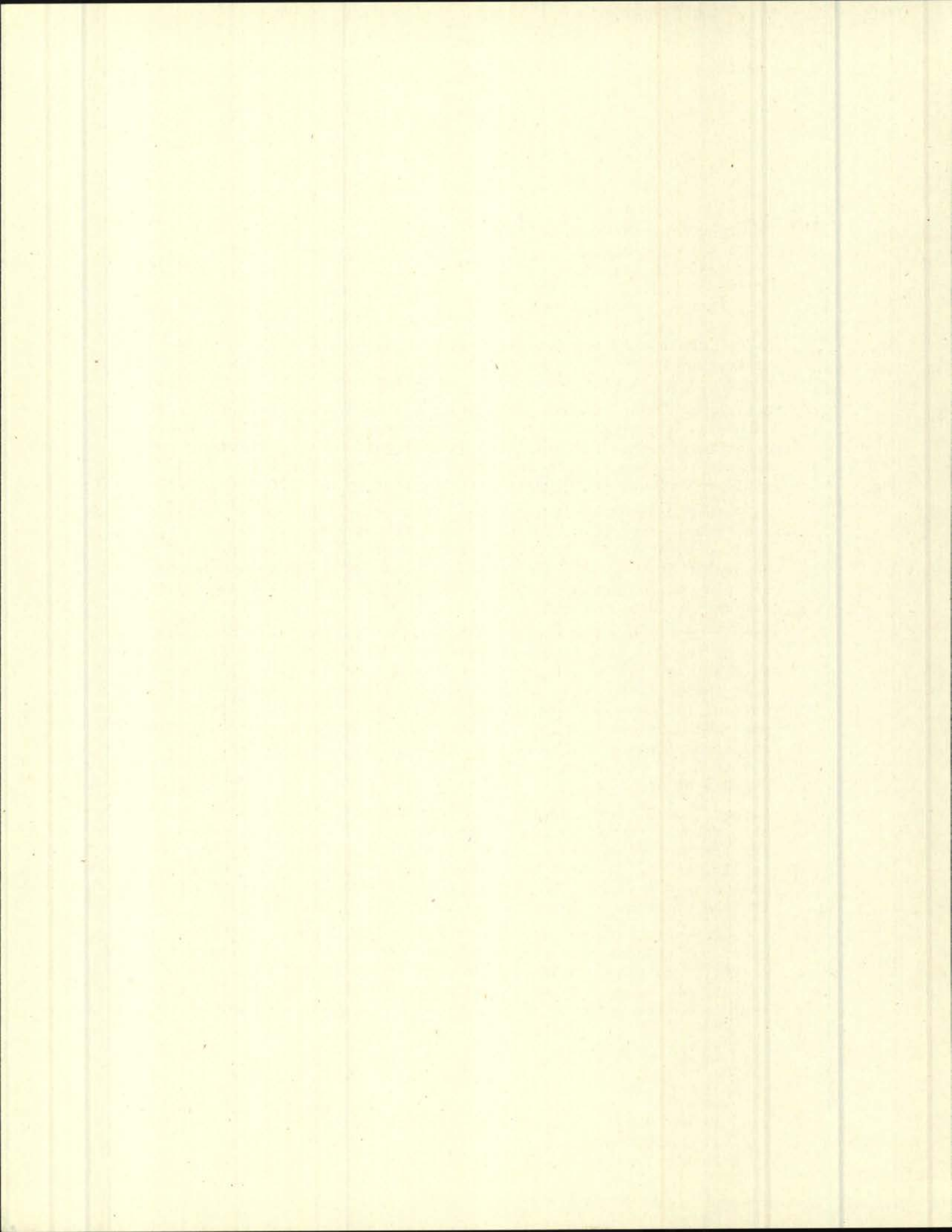
Father Thomas Bilodeau, the Oblate provincial, is cognizant of and agreeable to our attempt to secure the services of a person who is not an Oblate for the post of chaplain of our university students. If you felt the need to discuss the steps we have taken, please contact him. He is presently attending our General Chapter in Rome but should be back in Edmonton toward the end of June.

I would appreciate receiving a word from you as soon as possible informing us of our chances of securing the services of Father Cottingham for the coming year. The months are speeding by and if we were not able to count on Father Cottingham for the chaplaincy we would be obliged to explore other avenues as the presence of a chaplain on the campus is one of our priorities.

Sincerely,


Paul A. Poirier
Acting Rector

cc.: Father David Cottingham
(203-11029-84St)
Father Thomas Bilodeau



Le français comme critère d'embauchage d'un professeur.

A quelques occasions ce sujet a été soulevé aux réunions du Conseil académique. En relisant les comptes-rendus de ces réunions il me semble que nous n'avons pas adopté une politique précise, ni même ambiguë.

Comme le CUSJ, par l'entremise du Doyen, se propose de recommander à l'Université de nommer trois ou quatre professeurs à des postes permanents avant le début de l'année scolaire 1972-73 il me semble important d'essayer de préciser ce critère sur lequel les comités de sélection devront se baser. Si notre politique n'est pas suffisamment précise, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les comités de sélection en tiennent compte.

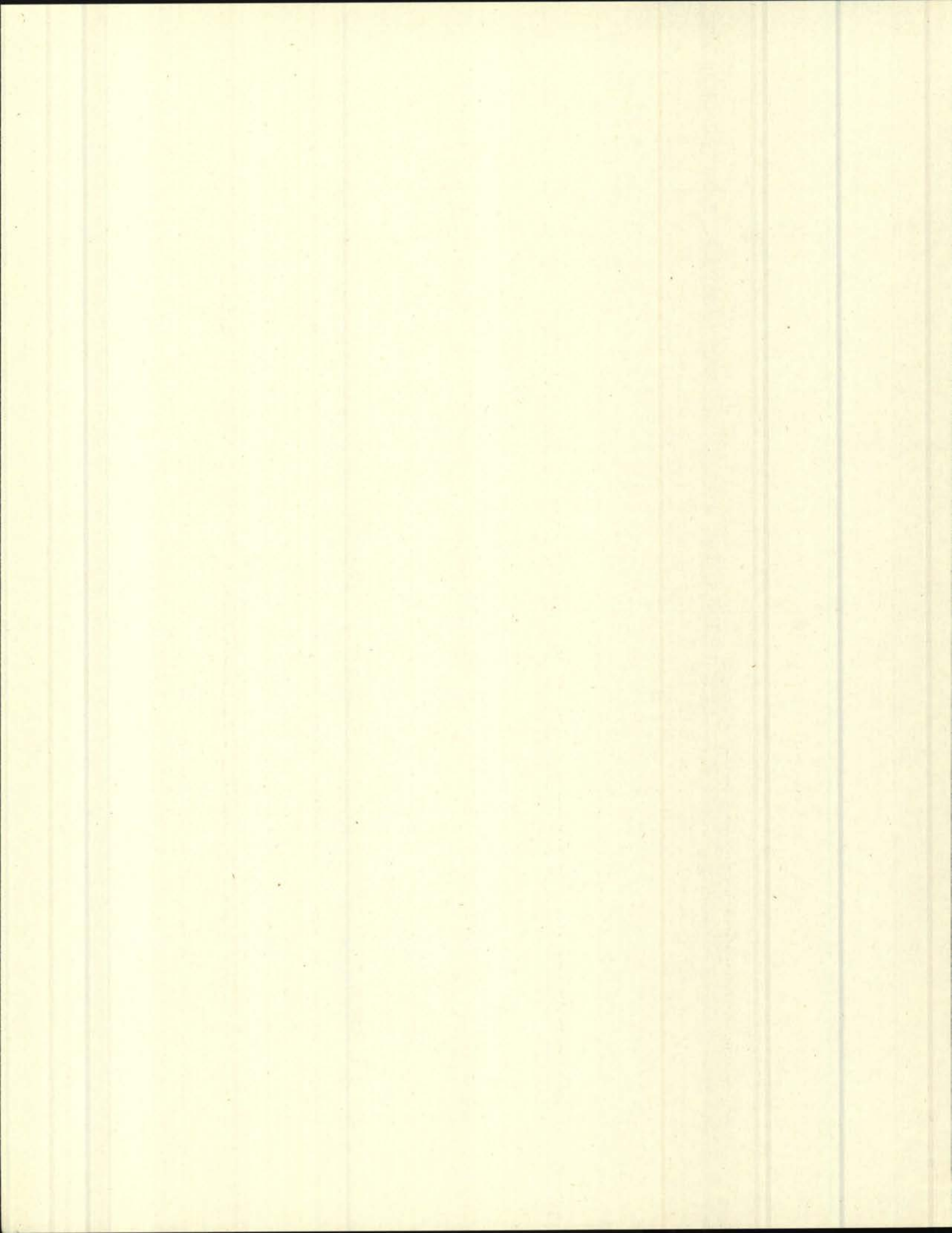
Je voudrais tenter de préciser ma pensée sur ce critère en expliquant comment je crois qu'il devrait jouer dans le choix des professeurs permanents et des professeurs temporaires. J'ai l'intention de présenter les propositions formulées ci-dessous comme motions à la prochaine réunion du Conseil académique.

I. Français et Professeurs Permanents:

Il me semble que le CUSJ a avantage à avoir le plus grand nombre possible de professeurs permanents (stabilité du corps professoral, plus grand engagement, etc.). Comme ces professeurs sont appelés à contribuer pour une large part au climat français du Collège Universitaire et que le but du Collège Universitaire est d'offrir une éducation aux étudiants de l'Université de l'Alberta qui choisissent de poursuivre leurs études en français et de vivre ou d'étudier dans un cadre où le climat est à prédominance française, il me semble indéniable que le choix des professeurs - et avant tout des professeurs permanents - doit s'insérer dans le contexte total de ce qu'est le Collège Universitaire et de ce qu'il est appelé à devenir.

Il me semble que nous désirons qu'à partir de la deuxième année l'étudiant suive le plus grand nombre possible de cours en français. Ceci présuppose que nous trouverons des professeurs capables d'enseigner en français. Si nous engageons des professeurs permanents qui ne peuvent pas enseigner en français nous sommes tenus à les employer - ce qui veut dire qu'ils enseigneront, en général, trois cours en anglais.

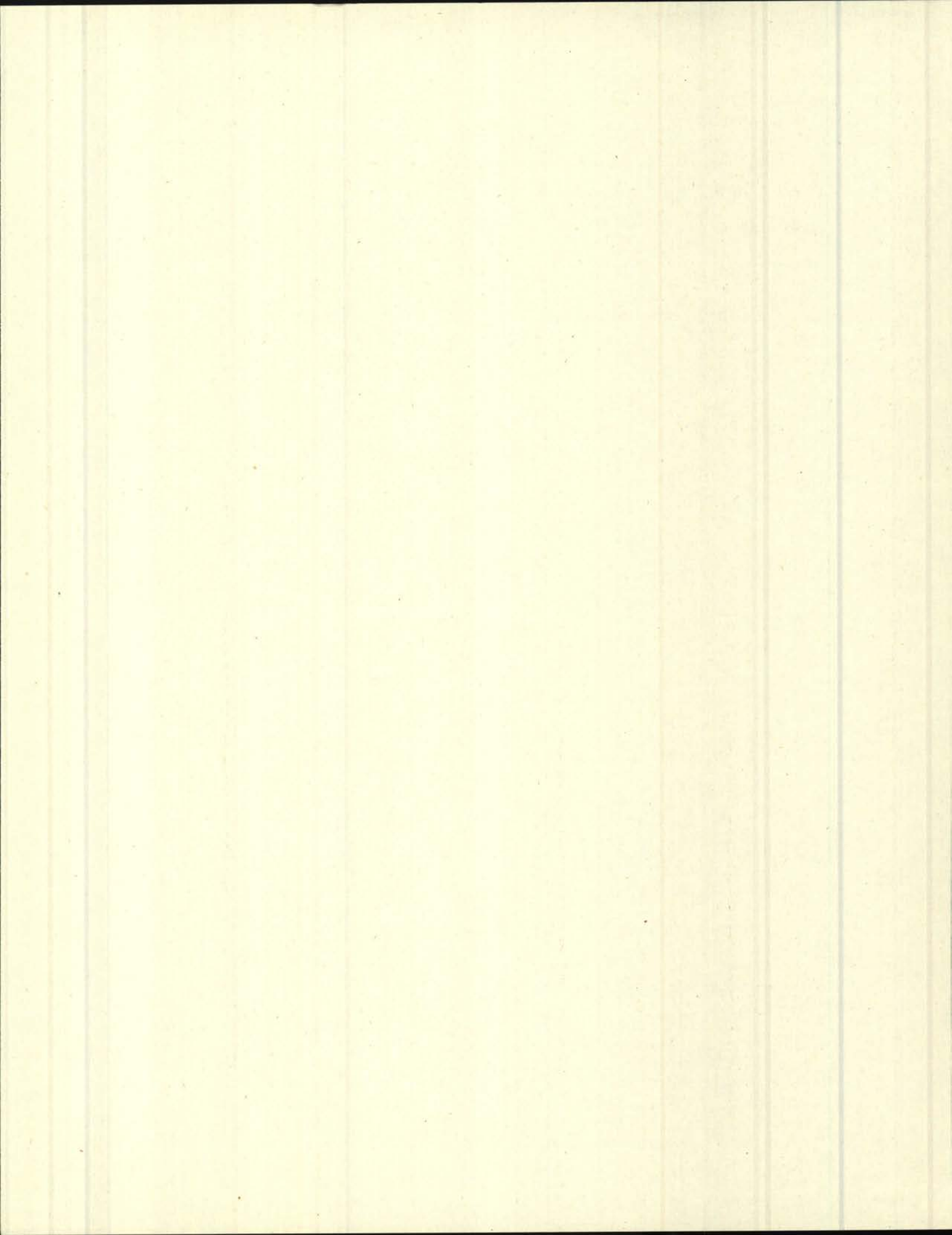
Voici une série de propositions qui tâchent de préciser ce que, jecrois, devrait être notre politique sur le français comme critère dans le choix des professeurs permanents:



- (1) que le Doyen et les membres du Conseil académique siégeant sur un comité de sélection s'assure que le candidat est capable de converser dans un français fondamental facilement intelligible, continu et grammaticalement correct;
- (2) que le Doyen et les membres du Conseil académique siégeant sur un comité de sélection s'assure que le candidat est capable d'offrir un cours dans sa discipline en français et de répondre en français aux questions qui lui seraient posées sur le cours enseigné; (Seuls les professeurs de langue anglaise et de littérature anglaise sont exclus de cette exigence.)
- (3) si après l'étude des dossiers (et les entrevues - si elles ont lieu) le Doyen et les membres du Conseil académique siégeant sur un comité de sélection ne sont pas convaincus que le candidat est capable de satisfaire aux exigences de (1) et de (2), qu'ils votent contre l'accession au poste du candidat;
- (4) dans le cas de votes négatifs en raison de l'incapacité de tous les candidats à satisfaire aux exigences de (1) et de (2), que le Doyen ne recommande pas à l'Université d'embaucher un candidat permanent mais que le Doyen embauche, pour la prochaine année scolaire, un ou plusieurs professeurs temporaires pour enseigner les sujets dans la discipline où un poste permanent était offert;
- (5) que le Doyen et les membres du Conseil académique siégeant sur un comité de sélection ne puissent pas baisser sur (1) et (2) - i.e. que la satisfaction des exigences de (1) et de (2) soient une condition sine qua non de l'embauchage à un poste permanent pour eux;
- (6) que le Doyen et les membres du Conseil académique du CUSJ siégeant sur un comité de sélection informent et tentent de convaincre les membres du département de l'Université siégeant sur le même comité des dispositions (1) à (5) inclusivement.

II. Français et Professeurs Temporaires:

Il me semble que nous devons être plus flexibles sur le français comme critère d'embauchage face à cette catégorie de professeurs. Bien que nous souhaitons que les professeurs temporaires soient capables de converser et d'enseigner en français, il est difficilement réalisable dans la situation du CUSJ d'embaucher seulement des professeurs temporaires capables d'enseigner et de converser

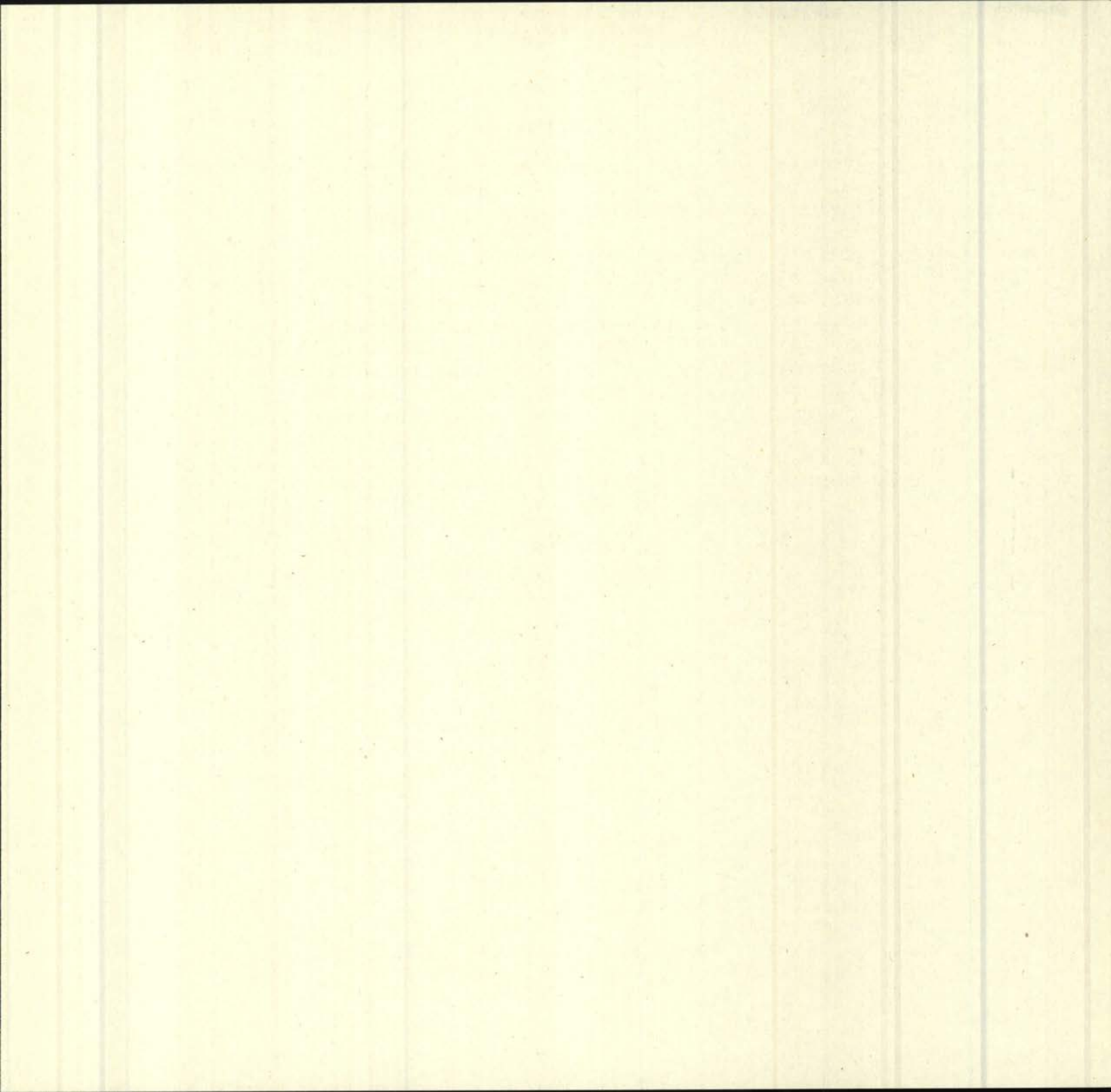


en français. Cependant, je recommande:

- (7) qu'un effort soit entrepris par le Conseil académique pour essayer de trouver des professeurs temporaires capables de satisfaire aux exigences de (1) et de (2);
- (8) que le poste d'un professeur temporaire incapable de satisfaire aux exigences de (1) et de (2) et qui a été embauché par le CUSJ pendant une année scolaire soit un poste qui soit automatiquement ouvert à d'autres candidats et qui soit annoncé au moins en Alberta au moins deux mois à l'avance d'une décision du Doyen quant au renouvellement du contrat du professeur temporaire (s'il y a question de renouvellement);
- (9) que la disposition (8) ne lie pas le Doyen quant aux cours qui doivent être enseignés au premier semestre de l'année scolaire 1972-73;
- (10) que la satisfaction des exigences de (1) et de (2) soit un critère important dans toute décision du Doyen quant au renouvellement du contrat d'un professeur temporaire;
- (11) que le Doyen fasse savoir à un professeur temporaire qu'il embauche mais qui est incapable de satisfaire aux exigences de (1) et de (2) que la satisfaction de ces exigences sera un critère important dans la décision du Doyen quant au renouvellement du contrat du professeur temporaire en question.

Comme les propositions sont nombreuses et relativement complexes je vais suggérer au Conseil académique de les voter séparément et non en bloc. Je n'ai pas l'intention de les faire voter en anglais. J'apprécierais toute remarque quant à la formulation de même faite avant la réunion du Conseil pour que je ne fasse pas perdre inutilement le temps des membres.

Paul A. Poirier

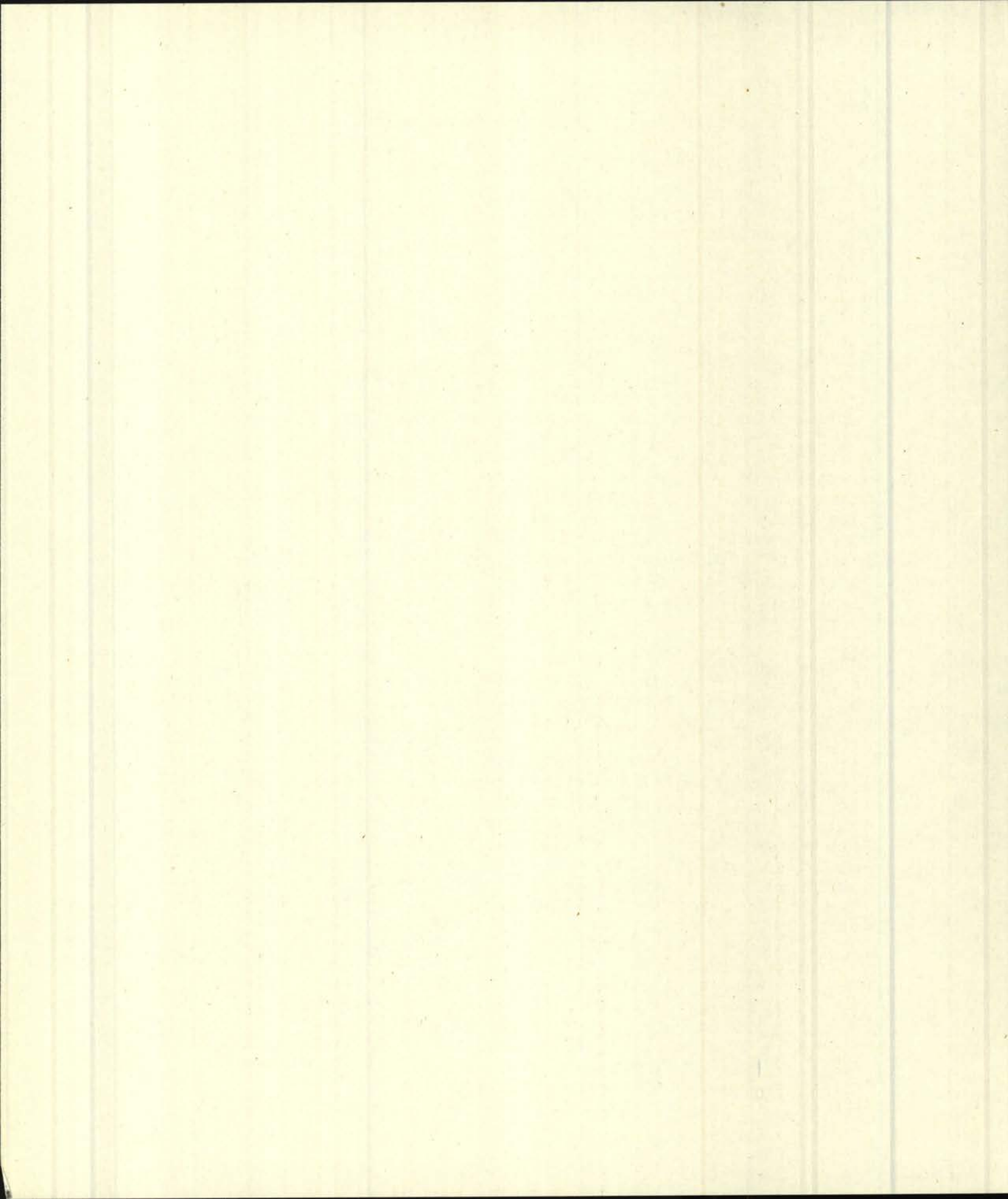


APPENDICE:

J'ai montré les pages précédentes à quelques personnes et je m'aperçois qu'il me faut apporter quelques explications supplémentaires.

A) Mon intention n'est pas de prôner que le CUSJ devienne unilingue au niveau de l'enseignement des cours. Ce qui me préoccupe avant tout c'est le climat français. Je trouve que la contribution de professeurs qui ne parlent pas français et qui peuvent difficilement apprécier la culture française est limitée. On pourrait souhaiter que le climat soit si français que les professeurs anglophones au bout d'une ou deux années soient tous à l'aise en français. Cependant, il me semble que l'expérience nous montre que le climat français est trop faible et qu'au bout d'une ou deux années les professeurs anglophones ne sont pas devenus bilingues, i.e. capables de converser facilement en français et d'enseigner en français. Il me semble que la politique adoptée jusqu'à date (i.e. qu'on embauche un professeur permanent anglophone avec entente qu'au bout de deux ans il sera bilingue) n'est pas une politique réaliste. Les choses ne se passent pas ainsi et nous nous illusionnons à maintenir cette politique. Si nous tenons à maintenir cette politique, il me semble que nous devrions être honnêtes et reconnaître qu'en réalité le français n'est pas un critère sérieux dans l'embauchage des professeurs permanents.

B) On m'a pose la question: est-ce que les propositions formulées ont pour intention de lier légalement le Doyen et les membres du Conseil académique siégeant sur un comité de sélection d'un professeur permanent? lient-elles légalement le Doyen en ce qui regarde la nomination d'un professeur temporaire? Non, ce n'est pas mon intention. Premièrement, j'ignore si le Conseil académique peut lier légalement le Doyen et les membres d'un comité de sélection. Deuxièmement, il me semble que c'est une question secondaire qui a peu d'importance. Ce qui importe pour moi c'est de nous fixer sur une politique sur le français comme critère d'embauchage de professeurs permanents et temporaires - une politique réaliste qui contribuera à améliorer le climat français du CUSJ. La raison pour laquelle je n'ai pas formulé ma conception de cette politique de façon générale (v.g. que seuls les professeurs capables de converser et d'enseigner en français soient embauchés de façon permanente; que le CUSJ favorise l'embauchage de professeurs temporaires capables de converser et d'enseigner en français) c'est afin d'éviter l'objection que c'est une politique générale inapplicable. J'ai fait un effort pour tenter d'incarner la politique au niveau des mécanismes de sélection des professeurs



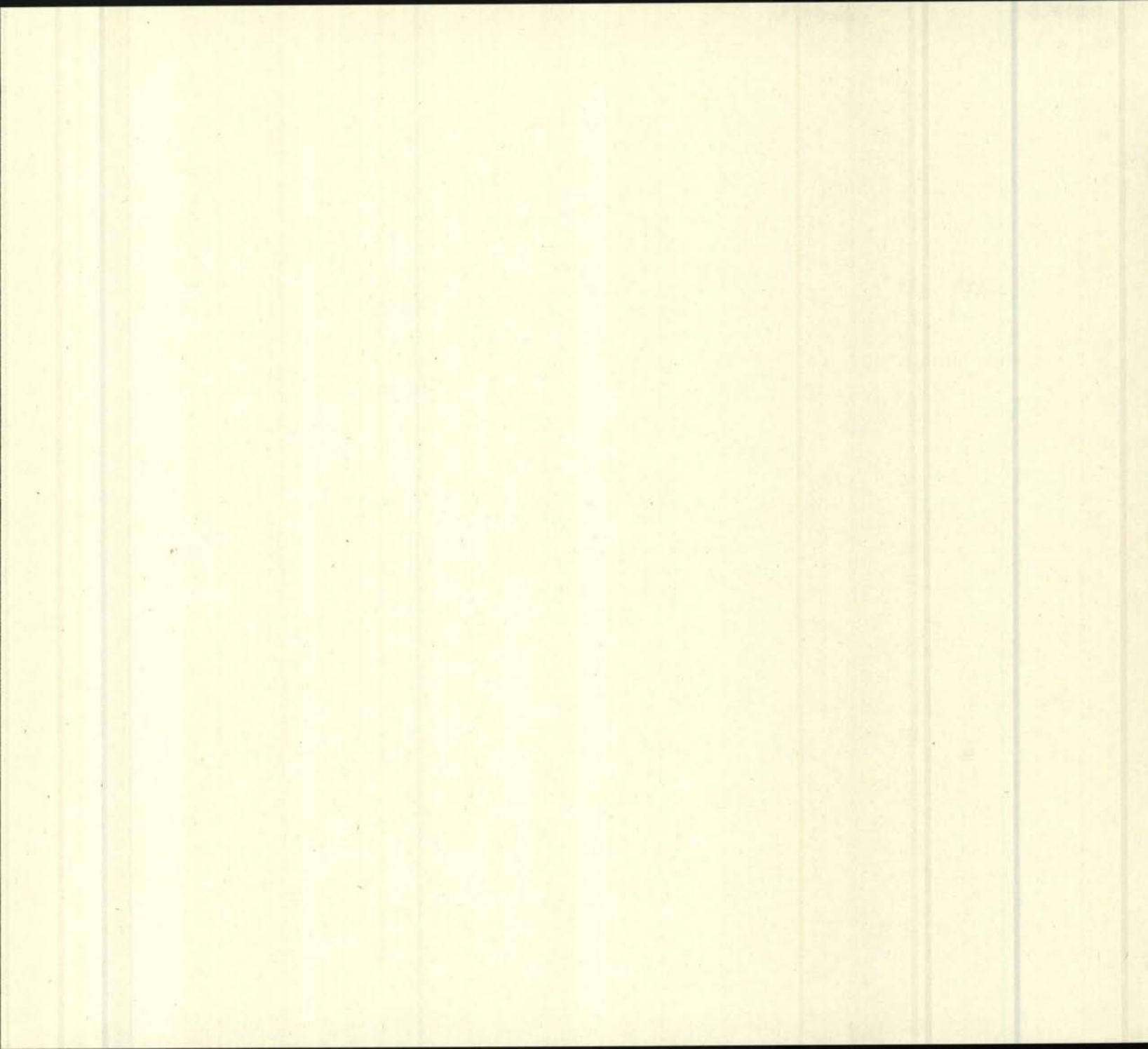
permanents et temporaires.

Ce qui importe à mon avis c'est de se mettre d'accord sur une politique réaliste et applicable. Si c'est la politique du Conseil académique je crois qu'elle aura un poids moral sur le Doyen et les autres membres du Conseil académique qui seraient appelés à siéger sur un comité de sélection. Il me semble que nous pouvons avoir confiance qu'ils verront à appliquer notre politique.

Pour éviter toute ambiguïté j'ajoute une douzième proposition:

(12) que les dispositions (1) à (11) inclusivement soient comprises comme une explicitation de la politique du CUSJ quant au français comme critère d'embauchage d'un professeur et que ces dispositions aient un poids moral sur le Doyen et les membres du Conseil académique appelés à siéger sur un comité de sélection.

C) Est-il honnête de demander à des membres du Conseil académique de participer à un comité de sélection où, avant d'examiner les dossiers des candidats, il ont formulé une condition sine qua non à la sélection du candidat? Je ne vois aucune différence à poser comme condition sine qua non de l'embauchage la capacité de parler et d'enseigner en français que de poser comme condition sine qua non l'obtention d'une maîtrise ou d'une licence dans une discipline. Il me semble que ce qui importe est de juger si la capacité d'un professeur permanent de parler et d'enseigner en français répond à un besoin réel de notre communauté universitaire. La teneur du document que je soumetts indique que j'estime que cela répond à un besoin réel au milieu.



Feb. 8 '72.

STABILISATION OF THE "CORPS PROFESSORAL"

The "Corps professoral" consists of thirteen non-permanent faculty members and twelve permanent staff if one includes Dean McMahon, Rector Poirier, Father Durocher, and Father Ferland. There are also two permanent staff members who are on leave of absence for 1971/72 but who will be considered as returning for the 1972/73 academic year. We therefore are faced with a situation in which approximately 50% of the academic staff are non-permanent. This seems to be hardly conducive to stability in the College.

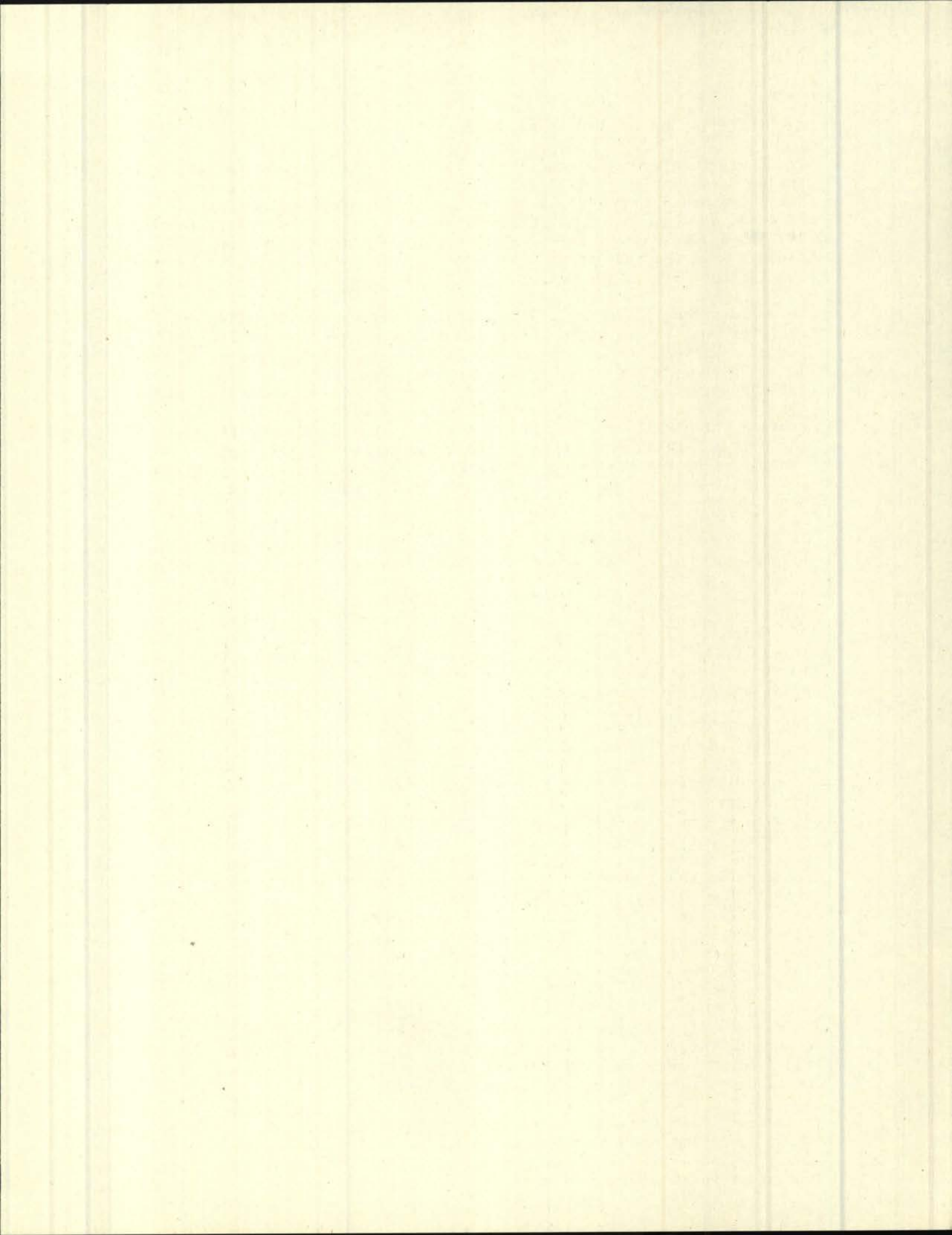
We would strongly suggest that the College attempts to stabilise the Faculty wherever possible by hiring permanent staff members. It was decided, subject to budget approval, to hire new permanent staff in the departments of French, Sociology, Psychology and possibly a professor to teach Ed.C.I. courses, on Thursday, 13th January 1972. This is a step in the right direction as it will provide a measure of stability in these departments and will permit some continuity of courses which will benefit all. We have had some continuity for these courses in the past (4 years for psychology and 3 for sociology) which should be seriously considered by the Academic Planning Committee. It is also to be hoped that the commitment made by the College to these staff members will ensure a reciprocal commitment.

It is obviously impossible to hire permanents in all departments owing to the size of the College and therefore we will continue to have a number of temporary or part-time academic staff at College for some time. Their terms of employment are published in "Rules and Regulations Governing the Employment of Temporary Staff" Section 7.1 of this document is of particular pertinence to the welfare of non-permanent Faculty. It reads "A staff member's appointment will normally terminate on the last day of the contract period. The University is not required to give him notice of that termination date nor is it required to advise him that he is not to be re-appointed."

Employment is at premium these days and it is often necessary to apply for positions in the Spring or even Winter months. It is appreciated that re-hiring is very much dependent on budget approval but if a teacher is definitely not to be hired for the following year we would request Dean McMahon to make this known to the person in question on or before January 31st. If a re-appointment is subject to budget-approval, we would like Dean McMahon to indicate this to the concerned parties as soon as the College budget has been submitted, with a final decision as soon as possible after the budget has been processed. If a permanent position is to be made of a temporary position, the post must be advertised as a result of a decision by G.F.C. and the temporary professor would have to apply through the normal channels. However it would be useful to the professor concerned if he knew of this possibility and that recommendations by the academic planning committee concerning the possibility that the present incumbent be seriously considered for permanency be made public and be given considerable attention in the deliberations of the selection committee.

It may benefit a temporary staff member to have an eight, ten or twelve month contract. This would not alter the net salary but purely the form in which it is received. We would suggest that temporary staff be given the choice of length of contract in terms of these three possibilities.

Permanent staff members have security in the commitment by the University which specifies the procedures to be followed re firing, extensions of contract, etc.. We would endorse the concept of giving a termination year to professors who are refused tenure by the tenure committee in order that they might find



employment elsewhere. It is to be hoped that this commitment made by the University will be reciprocated and that professors will work diligently to the betterment of College.

It might also be useful if either Dean McMahon or department heads (if departments are established) prepare reports on the progress of staff members. The member in question, the Dean and department head could then meet to discuss areas in which the faculty member could improve. This system is used with considerable success in industry.

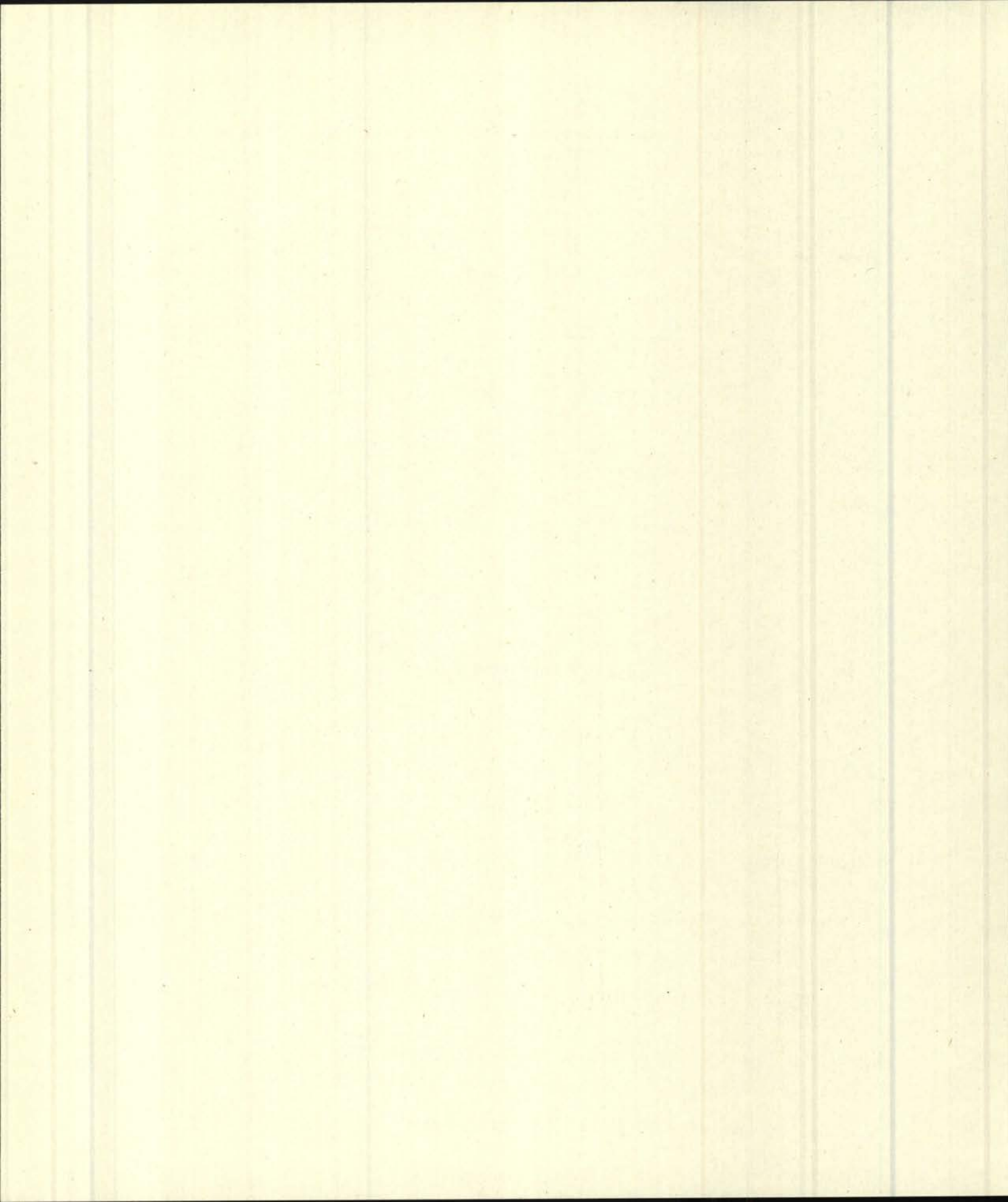
J. Scaupe
E. T. Blackburn

CONSEIL DES AVISEURS

9 février 1972

Ordre du Jour:

1. Rapport: les démarches avec Grant MacEwan Community College.
2. Etude du rapport du Père Bilodeau.
3. Quelle option ou orientation la Corporation du Collège doit-elle choisir et tendre à réaliser?
4. Une révision de la charte du Collège s'impose-t-elle?
Doit-on réorganiser et restructurer le Conseil des Aviseurs? Si oui, comment?
5. Quelles démarches suggérez-vous que le Conseil d'Administration entreprenne dans l'immédiat?





le 11 février

Tom,

Voici une copie du doc et que Tex Gallant a préparé, je crois qu'une partie - malgré le jargon d'avocat - pourrait t'intéresser. Peut-être devrions-nous voir à ajuster nos façons de faire selon les explications de Tex.

Sincèrement,

Paul

OGILVIE & COMPANY

BARRISTERS. SOLICITORS AND NOTARIES

J. H. OGILVIE, O.C.
R. V. LLOYD
W. E. OMOH
B. VANDEN BRINK

T. W. GALLANT
J. D. NEILSON
L. N. BODDY
B. R. TOUCHINGS

SUITE 700
10150-100TH STREET
EDMONTON, CANADA
TELEPHONE 429-5651
AREA CODE 403

30,002-3

February 10th, 1972

Reverend P. Poirier
Rector
Le College St. Jean D'Edmonton
8406 - 91st Street
Edmonton, Alberta

Dear Sir:

Re: Lease with The Governors of the
University of Alberta

I have reviewed all of the material that you left with me and pursuant to your request made to myself following our meeting in which you asked me for my general commentary on not only the Lease but as well the Operating Agreement and Supplemental Agreement.

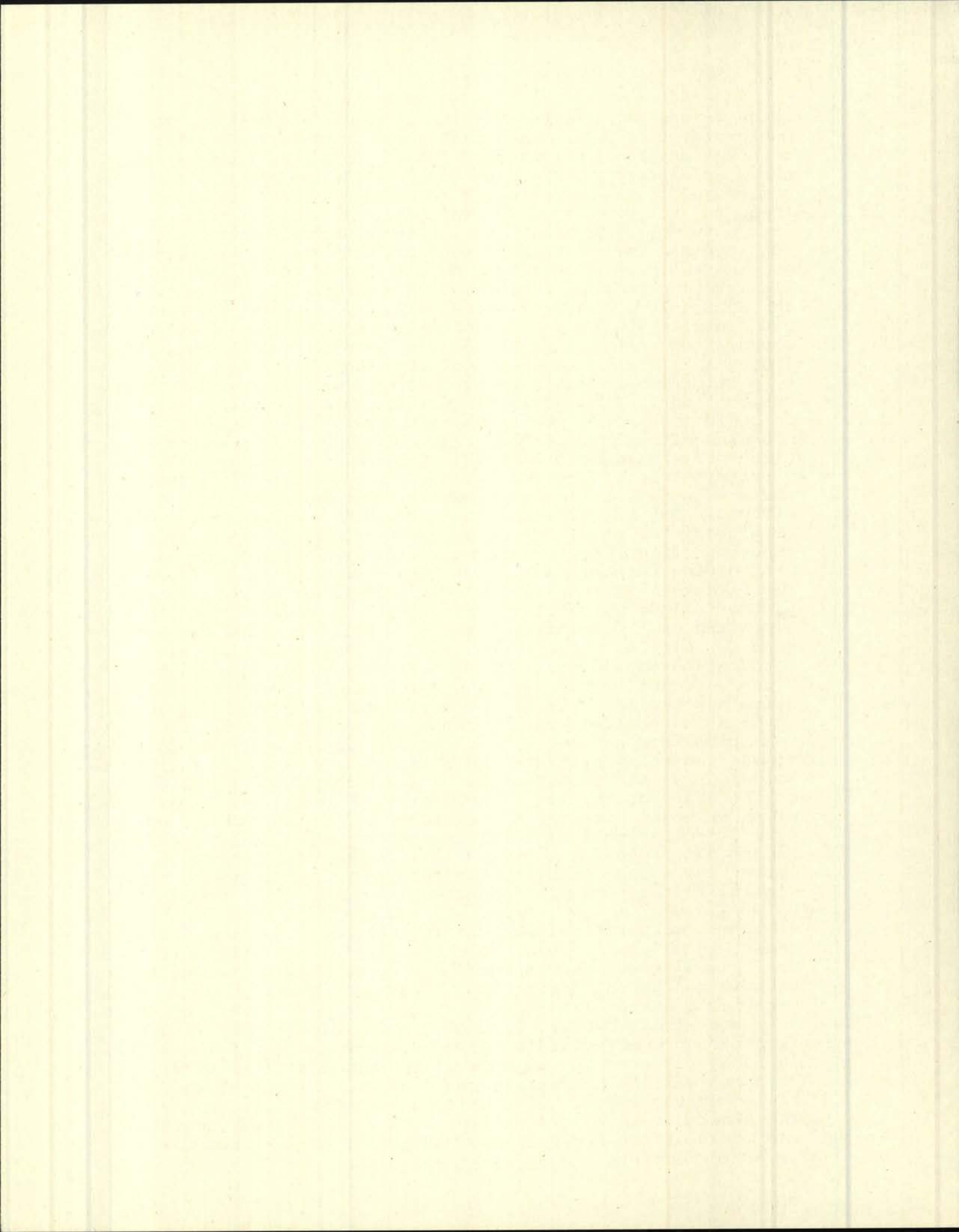
1. I have not had the benefit of perusing the Federal Statute which incorporated the "Oblate Fathers", being Chapter 96 of the Statutes of Canada 1883 (which I shall, for the sake of brevity and clarity, refer to as "The Oblate Act" hereafter). The Oblate Act is significant from the point-of-view of certain aspects of structure and procedure which must be kept in mind and followed, respectively, in at least one other Statute, being the one referred to in the next following paragraph. In my experience these Acts, whether provincial or federal, which incorporate religious bodies or institutions into a legal body corporate (i.e. a legal person) are reasonably summary in form and while they usually set out with adequate clarity the objects of the new corporate entity they do not set out in adequate detail the procedures that are to be followed in establishing and maintaining the chain of authority and the proprietary interests. Usually the procedure aspect is covered by provision for the passage of by-laws and rules and regulations of the corporation and it is contemplated that the incorporators will pass such by-laws and formulate such rules and regulations. Problems arise if such steps are not taken or not adequately taken. Difficulties are encountered from time to time if a Director or member dies or leaves the Order or becomes permanently incapacitated.

Points which must be borne in mind are that the corporation incorporated under the Act is in fact a legal person as much as



if he were a human being for the purposes and to the extent contemplated by law. When assets are transferred to that corporation they are, until disposed of by the corporation, owned solely and entirely by the corporation and not by the members of the corporation or the Directors of the corporation. It is the corporation which may mortgage or lease or otherwise deal with any such assets of the corporation according to law. In a typical corporation the "owners" of the corporation are the shareholders and while I do not intend to go into a long dissertation on such ownership, in a nutshell that ownership of the Shareholder consists principally of the right to receive his pro rata share of the residual value of the assets of the corporation upon its being wound up and all liabilities paid. Incidental to such ownership of the Shareholder are the rights to participate in determining most of the fundamentals of the corporation i.e. any changes in its objects or share structure or basic amendments to its constitution. The Shareholders do not manage the corporation. The corporation is managed by Directors who are chosen by the Shareholders and usually the Directors hold office for a term of one year and then resign and are subject to reappointment by the Shareholders. The Directors may but need not be Shareholders depending on the wording of the constitution of the corporation. The principal function of the Directors is to be responsible for the management of the corporation. Under the constitution of the corporation the Directors are usually empowered to choose a management team part or all of which must or need not be chosen from the Directors depending on the wording of the constitution. The management team is similar to an Executive Committee and in a typical corporation consists of a President and Secretary or a President, Vice-President and Secretary or President, Vice-President, Secretary and Treasurer. The President is normally required to be a Shareholder and the remaining members of the Executive Committee need not be. The Directors have the power ordinarily to suspend and substitute any officer at any time. The Shareholders have the power to remove and substitute any Directors on the Board ordinarily. Therefore you can see that the residue of power rests with the Shareholders. In a typical company this power is principally set out in the Companies Act and in the Memorandum of Association and Articles of Association, the latter two documents being the incorporation documents and similar to the constitution of any society.

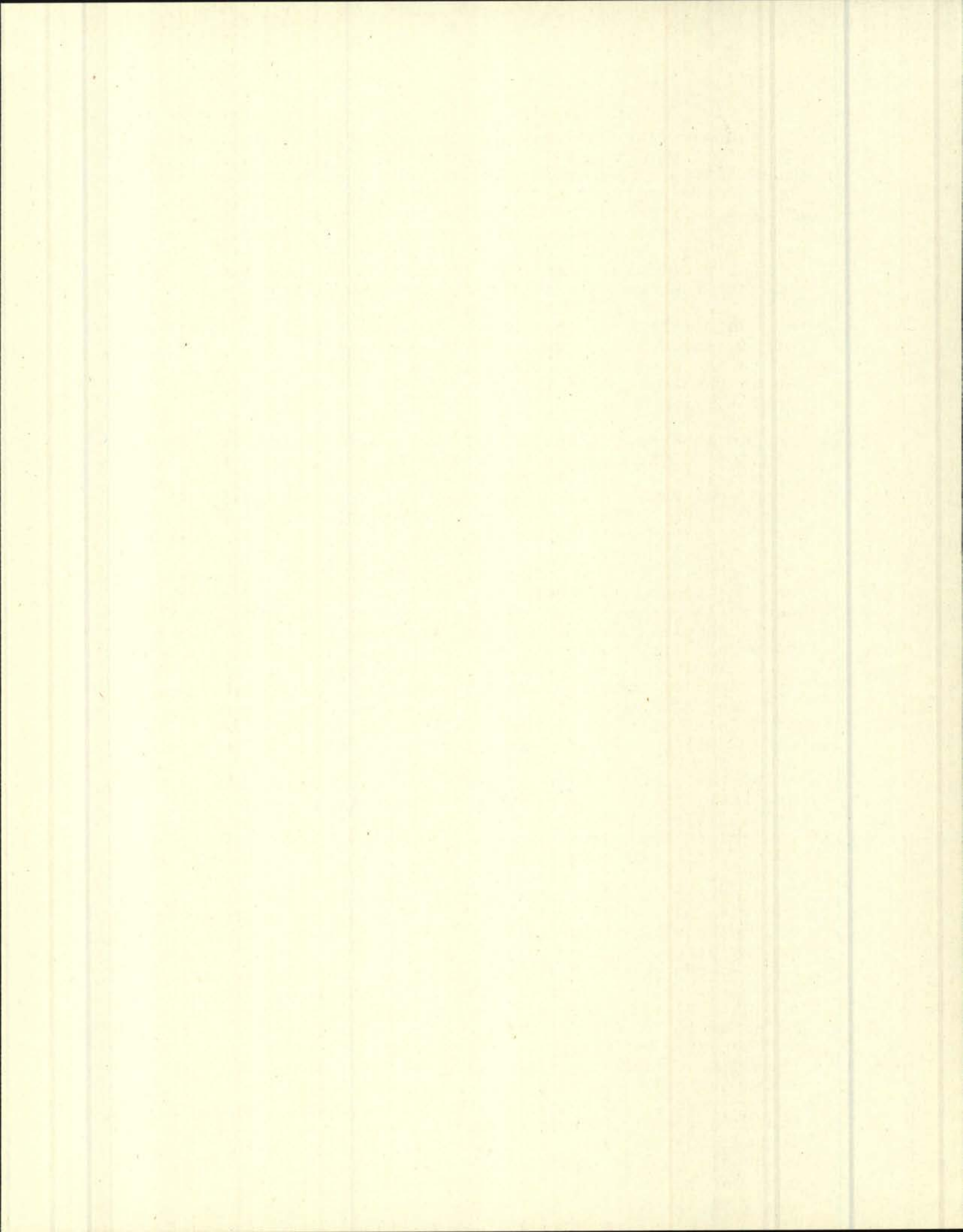
Some corporations such as the corporation incorporated under The Oblate Act have no share capital and therefore have no Shareholders. The "owners" are known as members and it is usually contemplated that the members are owners, not in their own right, but as Trustees for the religious society of which they are also a member. Normally no written Declaration of Trust to such effect is prepared or executed and I think that it is better practice to do so. The members of this type of corporation also ordinarily would appoint Directors and have the power to suspend or substitute such Directors at any time. The Directors would ordinarily choose an Executive Committee who would effect a day-to-day management of the business (i.e. the objects) of the corporation and would have the power



to suspend or substitute any of such officers at any time. Therefore you can see that in the case of such a corporation the residue of power is with the members who in turn should be members at the pleasure of the religious society for whom they are or should be deemed to be holding their membership in the corporation in trust. Therefore the religious society should have a satisfactory constitution and by-laws setting up the procedural machinery to appoint and suspend and substitute such members in the corporation at any time.

What I have set out above is being set out merely for the purpose of defining concepts and structures as are referred to in the next Provincial Act that I shall refer to as well as in the Agreements that you asked me to criticize.

2. On the 12th day of April, 1961 a Provincial Statute known as "An Act to Incorporate Le College St. Jean d'Edmonton" came into being. I shall refer to this Statute as "The College Act" and shall refer to the corporation incorporated under The College Act merely as the "College". Whereas The Oblate Act was a Federal Statute The College Act is a Provincial Statute. I have a copy of The College Act in hand. Under clause No. 1 of The College Act Fathers Lacerte, Pomerleau and Champagne and others are constituted a body corporate and polity under the name of the College. The "others" are such other members of the "Congregation" (i.e. the body corporate incorporated under The Oblate Act) and such other members of the Congregation shall from time to time be substituted for them in accordance with the Constitution of the Congregation. It appears therefore that whoever are associated with those three Fathers in accordance with the Constitution of the Congregation (i.e. the body corporate under The Federal Act) are constituted as well a body corporate under the name of the corporation under The College Act. Similarly such other members of the Federal Corporation as shall from time to time be substituted for the three Fathers in accordance with the constitution of the Federal Corporation are constituted a body corporate under the name of the College. Therefore the Constitution of the Federal Corporation is of paramount importance in the College Act and the College in that one must look to the constitution of the Federal Corporation to satisfy oneself that the manner of association of persons with those three named Fathers and the substitution of other members of the Federal Corporation or the three Fathers is set out with adequate clarity and that the procedural machinery above referred to is set up. The wording of clause 1 is not without difficulty in this respect if one gives it careful analysis. Among other things at the end of the seventh line it should probably have read "substituted for any or all of them". However I don't believe that we should get too technical. Everyone expects these types of Statutes to be rather summary in form and all of today's judicial tribunals having jurisdiction in any matter which might come before them would certainly be guided by the apparent



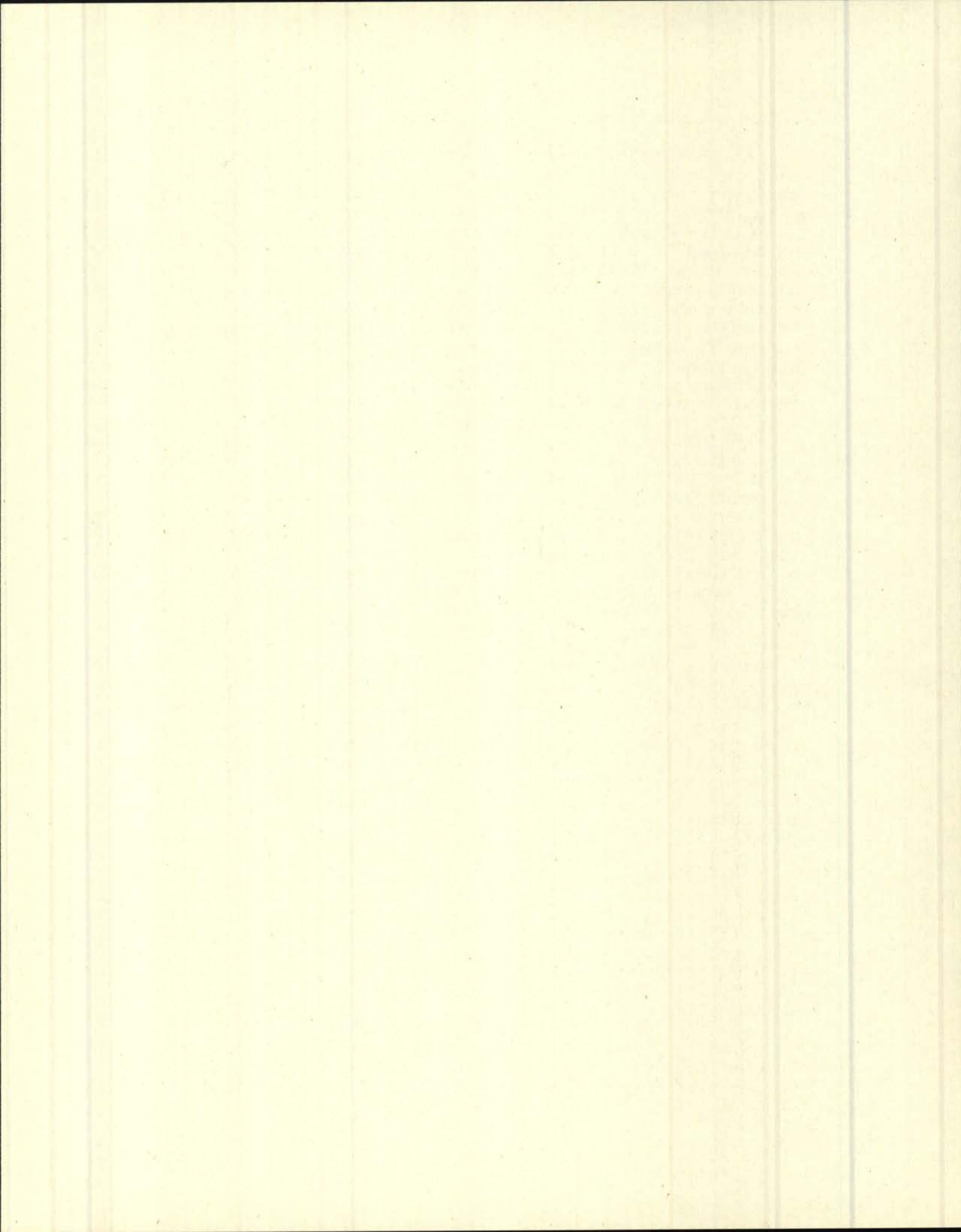
intent of the Statute in all respects possible.

At the end of clause 1 there is contained the power to those members to appoint inter alia officers of the corporation for carrying into effect the objects and purposes of the corporation.

Clause 2 sets out that the affairs of the corporation shall be managed by a Council. The Council is to be composed of the Rector of the College and those advisors of the Rector which are chosen according to the constitution of the Federal Corporation. Again we must look to the constitution of the Congregation to satisfy oneself that the advisors of the Rector are properly chosen in order to qualify them to be on the Council which manages the affairs of the College. Under clause 2 the Council has the power to make rules and regulations for the management of the affairs of the College, that is to say they are empowered to establish their own by-laws. Therefore it is not the members of the College but the Council of the College which establishes its by-laws. The first Council of the College shall consist of the three Fathers named in clause 1. Procedurally that first Council consisting of the three named Fathers should have set up adequate by-laws to enable them to have a Chairman, to hold meetings, to establish quorums, to establish the percentage of vote required to pass resolutions, to establish duties and power of officers (subject to the constitution of the Federal Corporation), the keeping of books and records, the affixing of the seal of the corporation (see Clause 5 of The College Act), appointment of auditors and any other usual matter found in by-laws.

I think I should point out at this time that ordinarily a Minute Book of the Corporation is kept in which is contained copies of all of the constitution and by-laws and amendments thereto and all Minutes and resolutions of the members and Directors, copies of all Annual Statements filed at the Companies Branch and all other matters that should be so kept especially those matters referred to in the applicable Companies Act. In the case of The College Act the Companies Act of Alberta sets out certain requirements and among other things it should be pointed out that Section 183 (2) of that Act stipulates that the College is subject to the obligations imposed by "this Act" on limited companies with certain exceptions and in (4) of that Section there is a requirement that the College shall, within fourteen days after the date of its Annual Meeting, file without fee with the Registrar a list of all the Directors and Officers elected at that Annual Meeting. Special care must be taken to observe the obligations of the College under that Provincial legislation. The matters are too extensive to be gone into in this letter.

Similar requirements with respect to the Congregation must be considered not only from the point of view of the Federal Companies Act but also any requirement under the Provincial Companies Act.



Under Clause 3 of the College Act the corporation shall have the power to acquire or dispose of any real property by lease or otherwise and it is implied that it may do so only for the purposes of accomplishing the objects set out in Clause 1. The manner of execution of any such Lease or Agreement contemplated by Clause 3 is covered by Clause 5 and depends upon the rules and regulations for by-laws of the College.

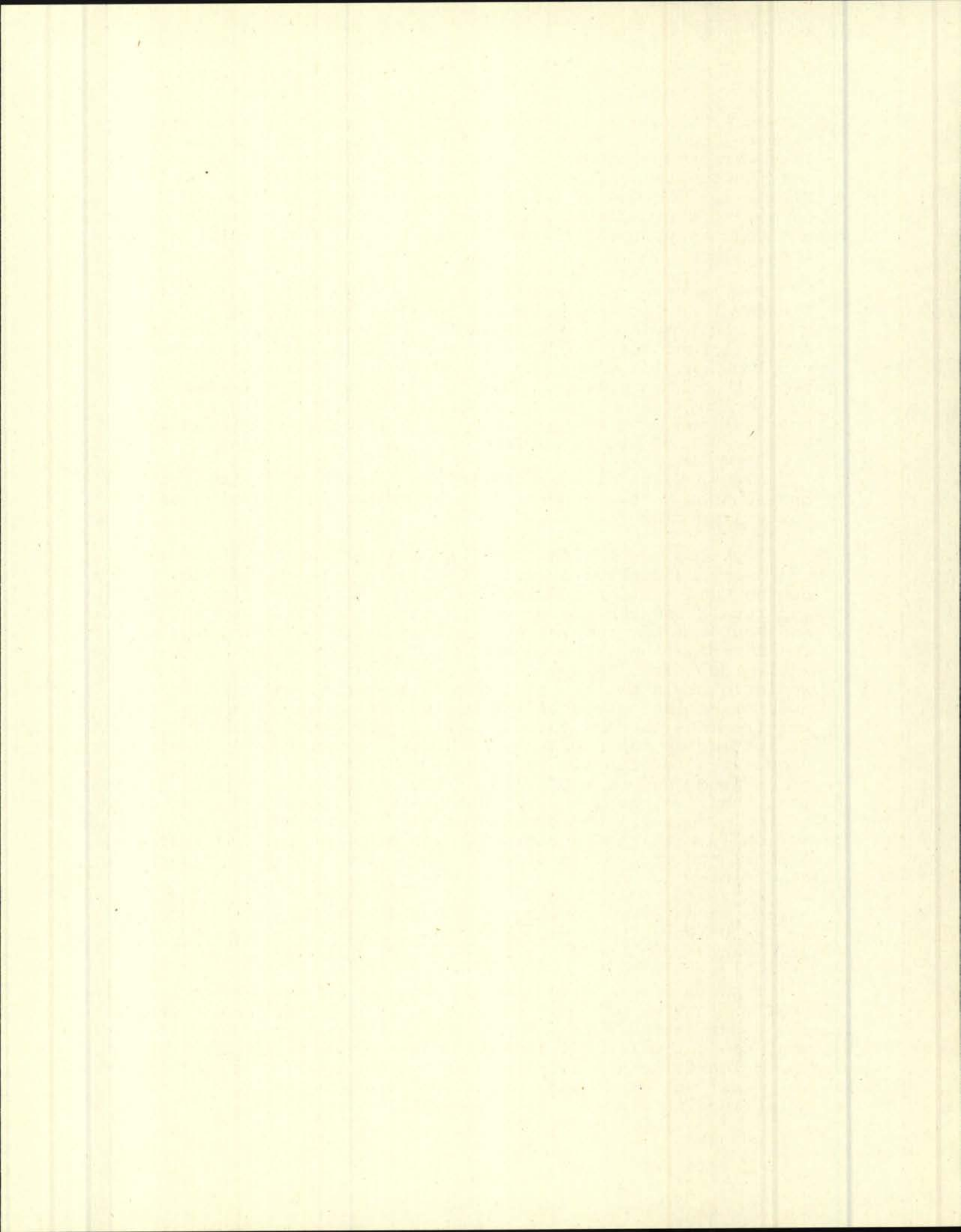
The lands where the College carries on its business have, I understand, been transferred into the name of the College under the provisions of Clause 6. I have not searched the Title at Land Titles Office to verify this fact. Therefore the lands no longer belong to the Congregation but the sole property of the College. One must assume that the transfer of the lands was by way of gift and that there is therefore no resulting debt owing by the College to the Congregation as a result of such transfer.

Clause 8 states that the powers granted in The College Act are subject to the general laws of the Province of Alberta in force from time to time.

It becomes apparent that the Congregation has the residue of power and control over the College under the constitution of the Congregation and would exercise that power by stipulating and regulating the manner of appointment of Officers and Rector and Rector's advisors of the College under the constitution of the Congregation. The Council of the Congregation might very well profit from being addressed by their legal advisors who would explain to them the matters above set out so that they understand the nature of the various entities and the procedural requirements in each case as well as the opportunity and advisability of setting up the necessary machinery to carry out the necessary procedures to effectively control and administer the two corporations from the point-of-view of the obligations of law. I trust that the above, even though abbreviated in form, sets out enough of the structural and procedural aspects of the two corporations to comply with the request that you made of me in this regard. I shall now proceed to discuss the several Agreements that you handed me.

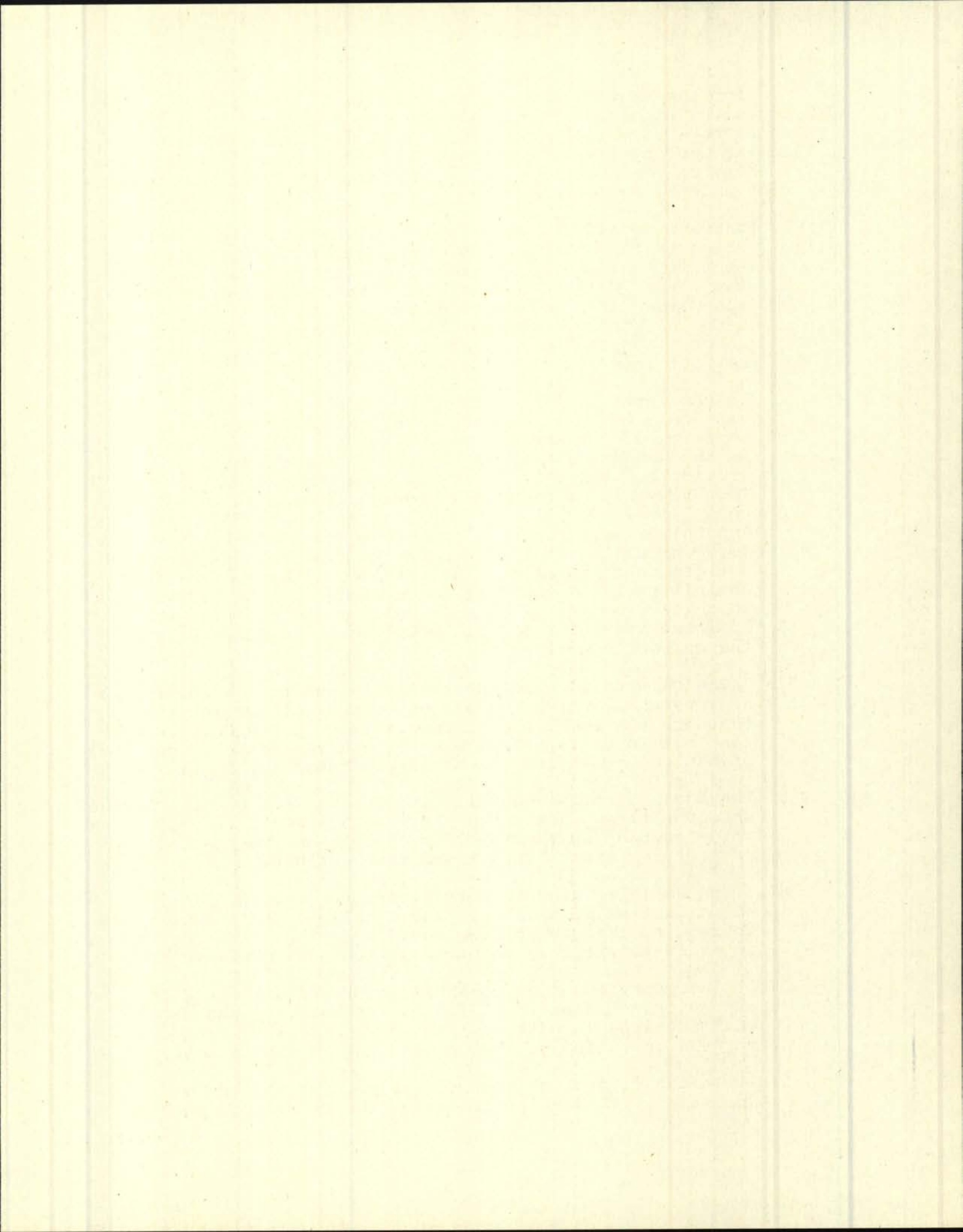
3. Agreement dated 27 November, 1970 and made between The Governors of the University of Alberta ("the University") and Le College St. Jean d'Edmonton ("St. Jean").

I shall refer to the above Agreement as the "Operating Agreement". In view of the fact that in Clause 2 on page 2 refers to the organization established between the two parties to the Agreement as "the College", I shall no longer refer to the Corporation under The College Act as "the College" but shall hereinafter refer to it as "St. Jean" and shall hereinafter refer to the College as defined in Clause 2 of the Operating Agreement.

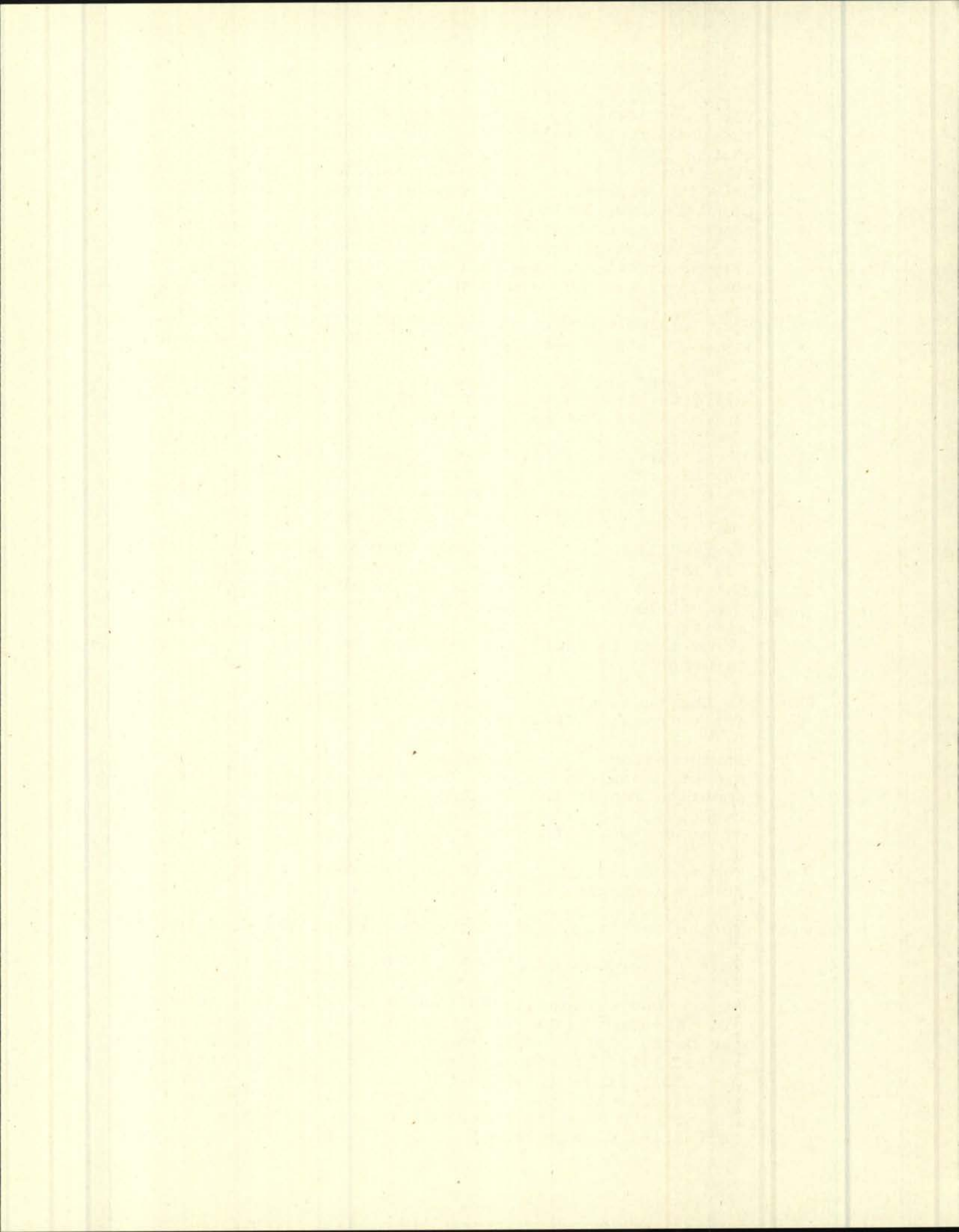


For the sake of brevity and clarity I shall insofar as the Operating Agreement is concerned, number each of the paragraphs under this part to be coincident with the number of the paragraph in the Operating Agreement that I am addressing myself to and I shall do the same insofar as concerns the Supplemental Agreement and the Lease.

1. University and St. Jean jointly established an organization which is the College. For the sake of clarity I believe that it would be advisable to put quotation marks around the words "College", "Universitaire", "Saint-Jean" so that the words "(the College)" do not appear to be part of the name. I wondered whether the word "Saint" should not be abbreviated to "St.". The College is to be composed as is set out in Part 111.
5. In the first two lines it does not set out that the University has sole authority and sole responsibility for the matters therein set out and one may or may not wish to interpret it in that manner. However the words "the University...shall provide..." taken in their ordinary context should mean that the University alone shall provide those matters.
- 5(a) The University ("solely"?) assumes administration responsibility for controlling the College budget and financing for the matters therein set out including the leasing from the Administrative Council of Le College. Technically I believe that your leasing is from Le College and not from the Administrative Council of Le College. Le College is the corporate entity.
- 5(e). The University has the authority and responsibility to approve and control the budget of the College in matters that are the immediate responsibility of the University (and not in matters that are not the immediate responsibility of the University unless it is otherwise set out).
6. The Administrative Council (should this not be "Le College" wherever it appears in the Agreement?) shall assume (is the word "assume" appropriate?) authority and responsibility (sole?) for the matters thereafter set out.
- 6(a). In the third line the word "charter" is used. There is no definition of this word and I believe the intention was to require that Le College would keep itself in good standing in order to properly maintain its corporate existence.
- 6(b). The question of the possible future requirements for expansion and additional facilities arises. Who decides what physical lands, premises and chattels are required for the operation of the College and to what extent?
- 6(c). In the first line what is the meaning of the word "certain". The ambiguity leaves the sub-clause meaningless.



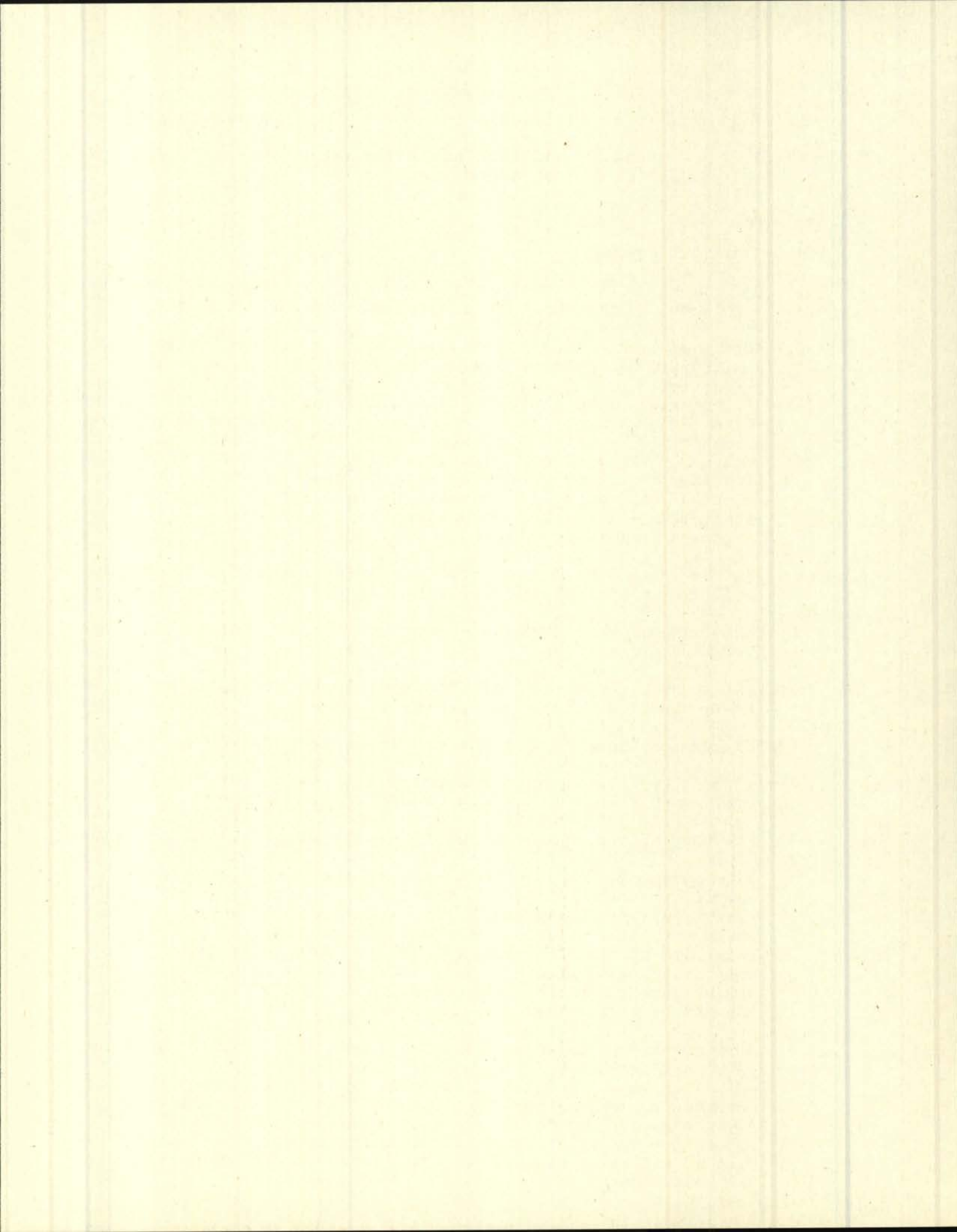
- 7.(a). You should satisfy yourself as to the procedures used by the University to appoint Deans. Those procedures could change from time to time and no provision is made in this sub-clause for the change in procedures. Le College will have two representatives on the appropriate Selection Committee of the University. There is no limitation on membership on the Selection Committee unless under the constitution of the University. Therefore your two representatives could represent varying proportions of the Committee depending on the size of the Committee.
- 7(c). What is the meaning of the words "within usual University policies and practices"? Who decides what is usual?
- 8(a)(vi). There should be added the words "selected by the Administrative Council (or Le College) from time to time." This is provided for in 6 (a).
- 8(b)(b)(iii)(d). The words "in accordance with University policy" should have added to it the words "from time to time". There is confusion of the numerical designation of the sub-paragraphs under this sub-paragraph.
- 9(a). In the first line at the top of page 11 after the word "College" should not the word "Faculty" be added? In those same first two lines is there any ambiguity about the established procedure of the University. Note that all appointments are made subject to University regulations (from time to time) and only for the duration of the Operating Agreement.
- 9(b). In the third line should the word "Faculty" not be added after the word "College".
- 9(c). In the second line the words "procedures of the University" are used and some of the procedures are referred to in the constitution of the University. Those procedures could change and the words "from time to time" should be added after the word "University".
- 9(d). The same remarks apply to the second last line as apply to the last preceding paragraph.
- 9(e). In the last line what is the meaning of the word "share"?
- 10(b). This is very loose.
- 12(a). At the end of the clause the words "from time to time" are intended. You will have to satisfy yourself as to the bases that prevail for the University in relation to facilities being available for Faculty and Students. Obviously it is intended that the Faculty and Students referred to are the Faculty and Students of the College and not the Faculty and Students who are using the other facilities of St. Jean.



- 12(b) (ii). What is the meaning of the words "special facilities"?
- 12(c). In the second line after the word "any the words "person or" should be added.

4. Supplemental Agreement

1. In the sixth line what is the meaning of the word "it"? The word could refer to "University" or "St. Jean".
2. What has been added for greater clarity does not give much greater clarity in my view. The first premise appears to be contradicted in part by the second premise. What is meant by "do not include alterations and/or additional facilities"? In the first part the University is not required to provide necessary financing for alterations and/or additional facilities whereas in the second part it is set out that the matters that are the immediate responsibility of the University do include approval and control of financing, financing, construction and other matters related to any capital expansions and/or alterations at those premises. *How does this tie in with 6(b) of Operating Agmt.*
4. In the third line the term "operating expenses" is not properly defined in 5(n) of the Operating Agreement.
- 4(a) Who decides what funds are required for the purposes therein set out?
- 4(b). Note that the amount of the funds to be provided are ultimately to be decided by the University.
- 4(d). The term "operating expenses" is not adequately defined.
- 4(e). The University has no responsibility to supply funds for any capital expansions and/or alterations subject to the provisions of the Lease. Compare this with the difficult wording at the end of Clause 2 of the Supplemental Agreement. *University does not rent "facilities" as term is sometimes defined in Operating Agmt.*
5. What percentage is contemplated by the words "a percentage" in the amended 5 (o)? In the sixth line of 5(o) who decides the need, the financial ability of the College operations to absorb the related costs and the non-academic services provided by the University. In the last sentence of 5 (o) are the non-academic services sufficiently inclusive. I would understand that others such as "choir" and "drama" should be included.
6. The amendment to 10(a) is not without difficulty. What is the position as to the revenue from the cafeteria facility which is used by College students and non-college students. Is this a revenue party resulting from the University's operation at the College? Is the College responsible for the expenses of the cafeteria under the last part of the clause but not entitled to the revenue under the first part of the clause?



8. This matter would probably be better handled if there were a requirement for an agreed detailed budget.
10. In the third line after the word "outside" should be added the words "person, persons".

Part II - It is difficult from the photostats of the sketches which you supplied me to ascertain what was on Schedule "A". My copies do not show anything outlined in red.

Page 9 (c) - In the matter of free right of ingress and egress to and from the demised premises raises difficulties. The matter should be further clarified as to common areas and blended rights of ingress and egress and points of ingress and egress and over what routes might be delineated.

Page 9 (d) (ii) - What is meant by the term "fixed commitments" in the third line? Should the fixed commitments not only relate to the demised premises but also to the facility described in (f) on page 13 of the Supplemental Agreement? Fixed commitments is defined at the end of clause (ii) and at the end of that clause should be added the words "and the facilities described in (f) on page 13 of this Agreement".

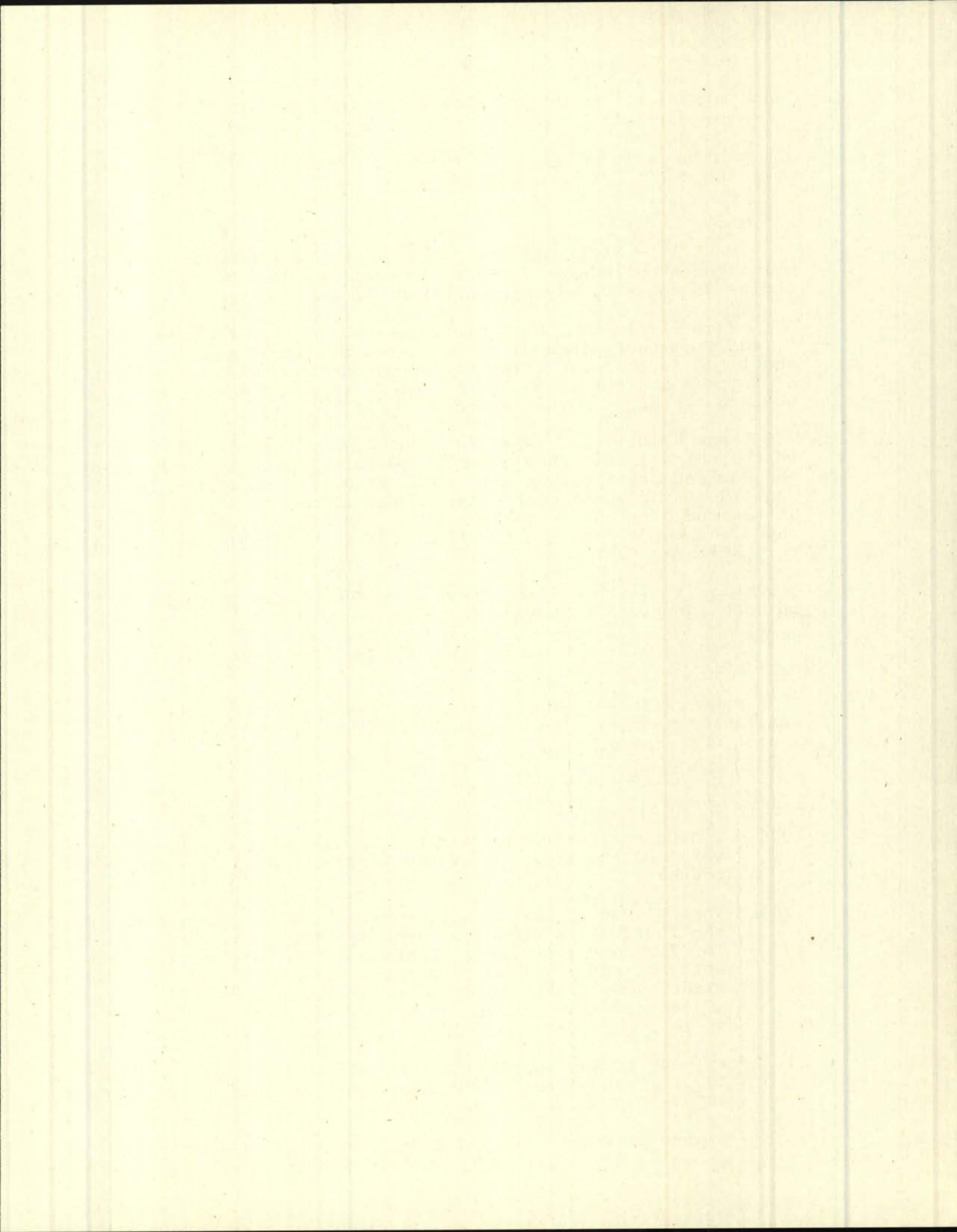
Page 10 (iii) - Three lines from the bottom the word "its" in both locations is ambiguous.

Page 12 - In the ninth line the term "minimum rentals" is not defined.

Page 13(f) - In the fourth line the words "shall be made available" are ambiguous. When shall they be made available and on what basis.

5. Lease

- 1.00 - I have not searched the Title to the lands and have not verified the accuracy of the lands and will do so at your request.
- 1.01 - This clause is merely a recital. I think the problem in the fourth line could be cured by adding the words "in part" or "in some respects". Because of the ambiguity of the word "certain" in the third line the clause does not adversely affect you in that it does not bind you with an interpretation of the Operating Agreement. I think the clause could be left as it is without it harming you.
- 1.03 - My copy of the Supplemental Agreement is dated 30 November, 1970. Perhaps the other copies were amended to 27 November, 1970.
- 2.00 - I have difficulty in determining what improvements are shown outlined in red in that my Schedules do not have

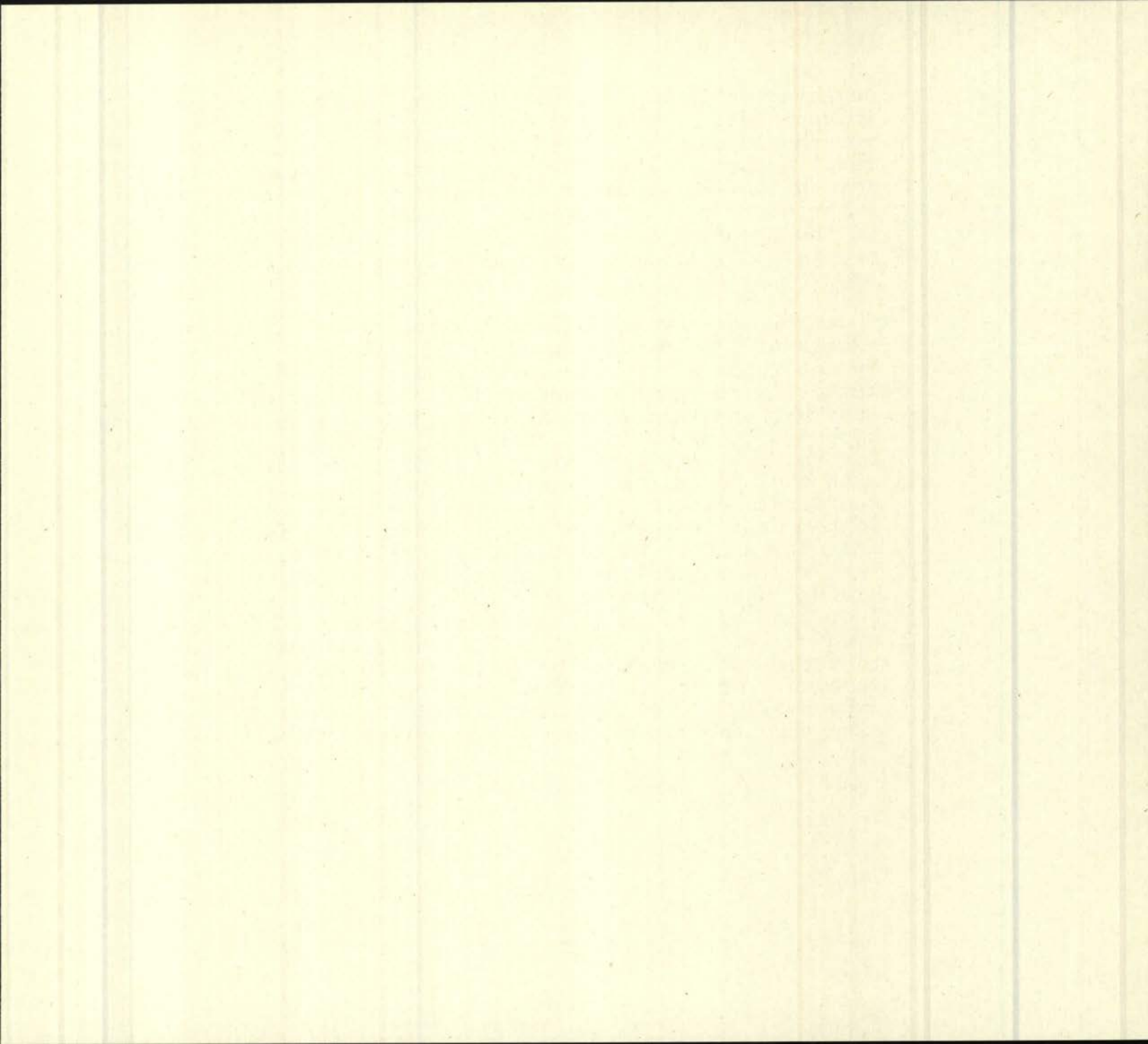


anything outlined in red. However I note the comments in your letter to me dated 1 December and agree that you should outline in red the mechanical room. My recollection is that the heating and electrical facilities for the demised premises are self-contained and do not serve other parts of the premises. If they serve other parts of the premises it might be necessary to include special provisions. Also the promenade deck should be outlined in red.

3.00 - Contributions by the University for fixed commitments in excess of \$100,000.00 annually are subject to approval by the University. I note that you have a comment in your letter to me under paragraph 2 of your letter of the 1st of December and that there is a proposed change to the Lease appended to Mr. Allen's letter to you dated the 25th of October. With slight alteration of the wording I agree with the suggestion contained in your letter. In the substitute clause in the Schedule of proposed changes I do not believe that the words "outstanding indebtedness" are sufficient. With regard to the substitute clause there are further problems in connection with the blended and divided uses of the various premises. With respect to the last line of the substitute clause I do not know what is meant by the word "liability" in this context and I believe that the whole matter should be pinned down in a better fashion. Of course if the fixed commitments substantially exceed \$100,000.00 the matter might become largely academic except to the extent of the benevolence of the University.

To be redrafted

J. S. Jackson



BUREAU DU RECTEUR



COLLÈGE SAINT-JEAN
8406 - 91E RUE, EDMONTON 81

le 13 mars 1972

R.P. Thomas Bilodeau, O.M.I.
Maison Provinciale
9916 - 110ème rue
Edmonton, Alberta

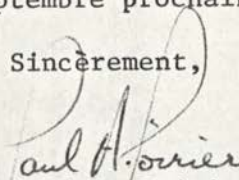
Cher Thomas,

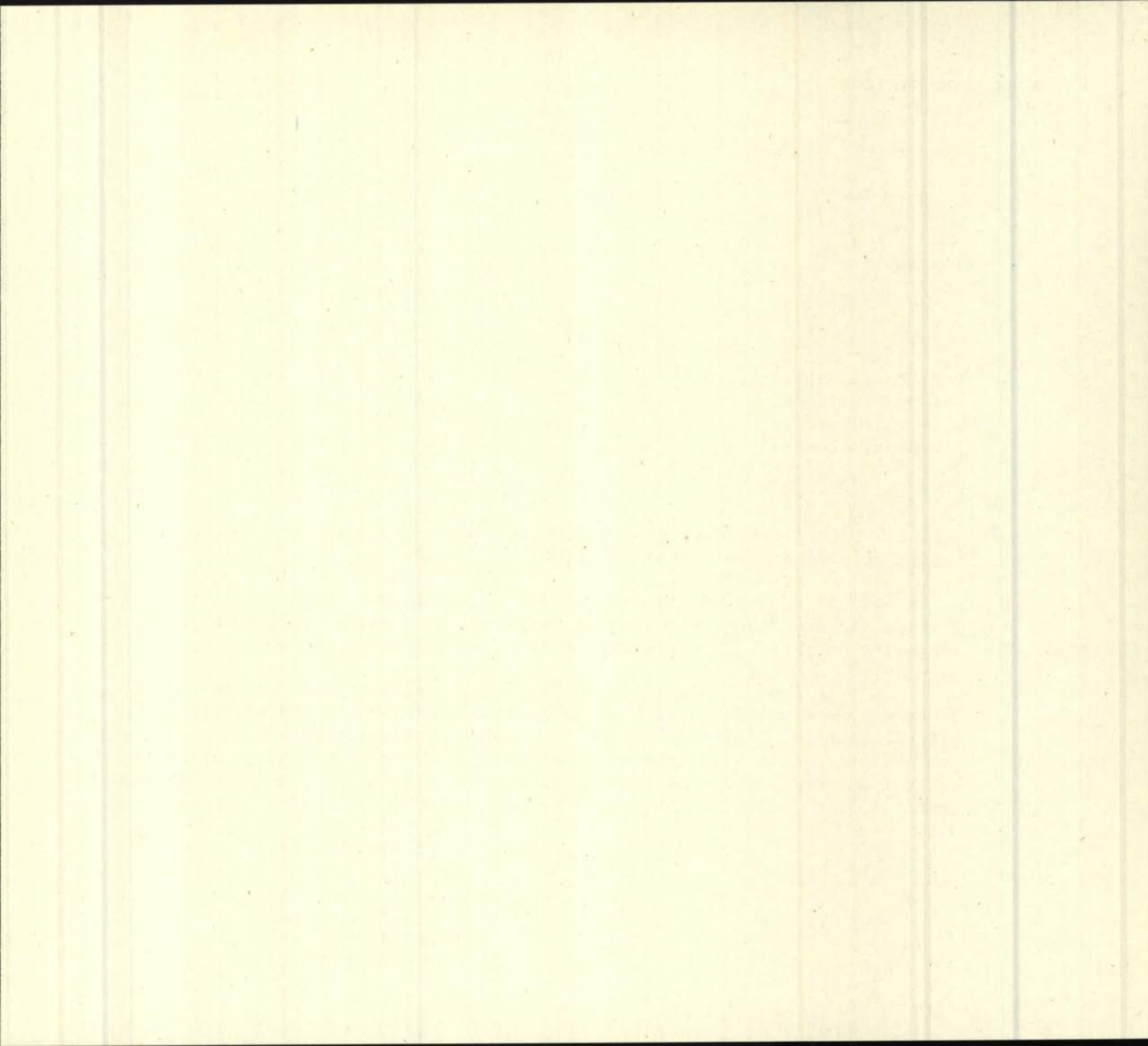
Ceci n'est que pour fermer le cercle en ce qui a trait au projet "chargé des relations publiques".

Je trouve que les changements apportés par l'Administration Provinciale aux dispositions de sa décision en ce qui a trait à la prolongation du prêt pour une deuxième année sont très satisfaisants.

Le Conseil d'Administration est en train de dresser des critères en vue d'une évaluation au mois de septembre 1972. Je réitère l'invitation: si l'Administration Provinciale était intéressée à participer à l'évaluation elle serait la bienvenue. De toute façon, je transmettrai un bref rapport de cette évaluation faite par le Conseil d'Administration dès qu'elle aura été complétée en septembre prochain.

Sincèrement,


Paul A. Poirier
Recteur Intérimaire



RE: COLLECTION LESSARD

Révérands pères,

En réponse partielle à un désir de l'administration provinciale que les volumes de la dite COLLECTION LESSARD soient inventoriés dans un bref délai et remis en partie à la Maison Provinciale, voici:

- Pour le moment: diviser cette collection qui groupe un peu de tout et non seulement des livres sur les indiens, serait, à mon avis, peu pratique et même risquerait de l'infirmier à jamais.
- la collection groupe beaucoup de titres d'ethnologie, d'anthropologie, de mythologie etc... et très peu de livres sur les Indiens de nos régions. (Une liste a été préparée de titres plus aptes à répondre aux recherches de nos Oblats.)
- L'inventaire de la grande majorité de cette collection peut être faite sur Xerox, moyennant le coût de photocopie, à verser à la corporation du Collège. (Une soixantaine de dollars, je suppose.)
- Une liste des volumes que les Oblats seraient intéressés à garder, et qui avaient été passés au Père Lessard par les Archives des Oblats, peut être faite assez facilement, et advenant un nouveau statut au Collège, il est entendu que ces volumes seraient retirés.

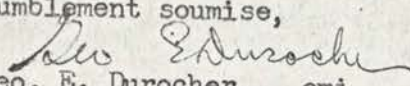
DONC, pour le moment, par souci d'une collection qui est groupée, qui n'est pas si riche ni unique que l'on serait porté à le croire, je crois un peu risqué et prématuré de la transporter en partie, seulement, car plusieurs titres ont été ajoutés par le Collège.

Par souci également d'appuyer les recherches des étudiants et professeurs actuels au Collège, je crois désirable et possible de continuer le service actuel.

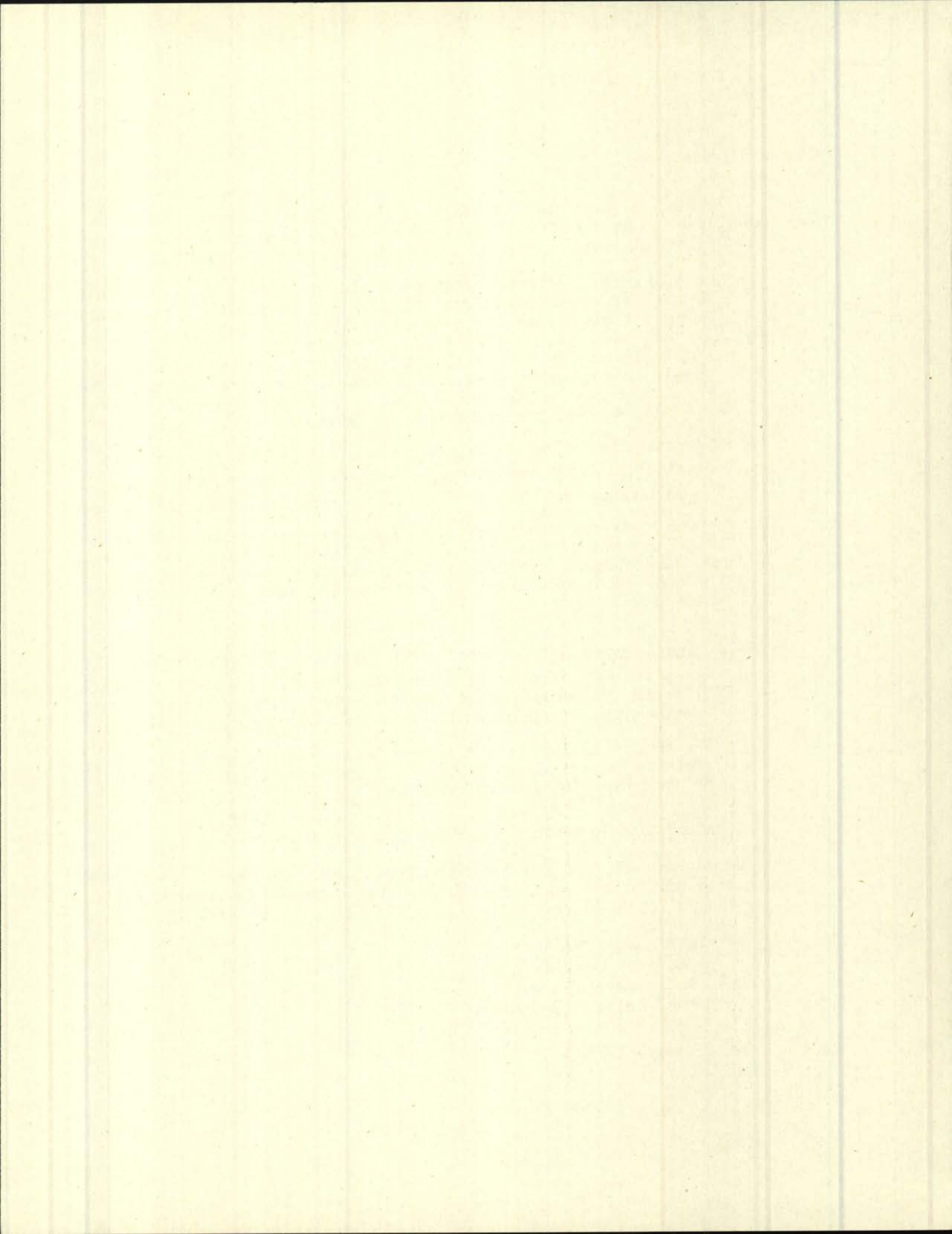
J'ai consulté le Recteur et d'autres pères à cet effet.

Je dépose donc, par l'entremise du Père Hudon, qui en est au courant cette proposition qui, pour le moment, me semble la plus réaliste.

Humblement soumise,


Geo. E. Durocher, omi
bibliothécaire à St-Jean

le 19 mars, 1972.



En réponse partielle à un désir de l'Administration provinciale que
 les volumes de la dite COLLECTION LESSARD soient remis en partie
 le 23 mars 1972 dans un
 bref délai et remis en partie à la Maison provinciale, voici :

Révérend Père Georges E. Durocher, O.M.I.
 Bibliothécaire
 Collège St-Jean,
 8406¹/₂ 91e rue
 Edmonton 81, Alta.

Cher Père Georges,

- l'inventaire de la grande majorité de cette collection peut être
 C'est à moi qu'il incombe de communiquer aux intéressés les
 délibérations du Conseil (19 et 20 mars). Ta lettre fut lue et les re-
 commandations motivées que tu apportes furent considérées. Nous estimons
 que ton point de vue est justifiable pour une bonne part. Par contre,
 nos délibérations de janvier restent écrites et représentent un autre
 point de vue; celui de certains Pères de la Province et de notre archi-
 viste en particulier.

Voici un extrait du compte-rendu de notre dernière réunion:

5- Lettre du P. Durocher --- Re: Collection Jean Lessard

Il est décidé de demander au Père Durocher de discuter du
 problème d'inventaire et de remise ou non-remise de cette collection à
 la Maison provinciale, avec l'Administration du Collège, et qu'ensuite
 les recommandations en soient faites au Conseil Provincial par cette
 Administration."

Il ne s'agit pas d'un manque de confiance dans ton point de
 vue et nous aurions sans doute pu et dû adopter cette façon de faire en
 janvier. Il s'agit plutôt d'une politique qui veut la co-ordination et la
 cohésion d'une équipe locale quant à un projet. C'est ainsi que nous de-
 mandons l'approbation d'un district lorsque l'un des missionnaires lance
 un projet - comme c'est le cas pour une salle à Standoff.

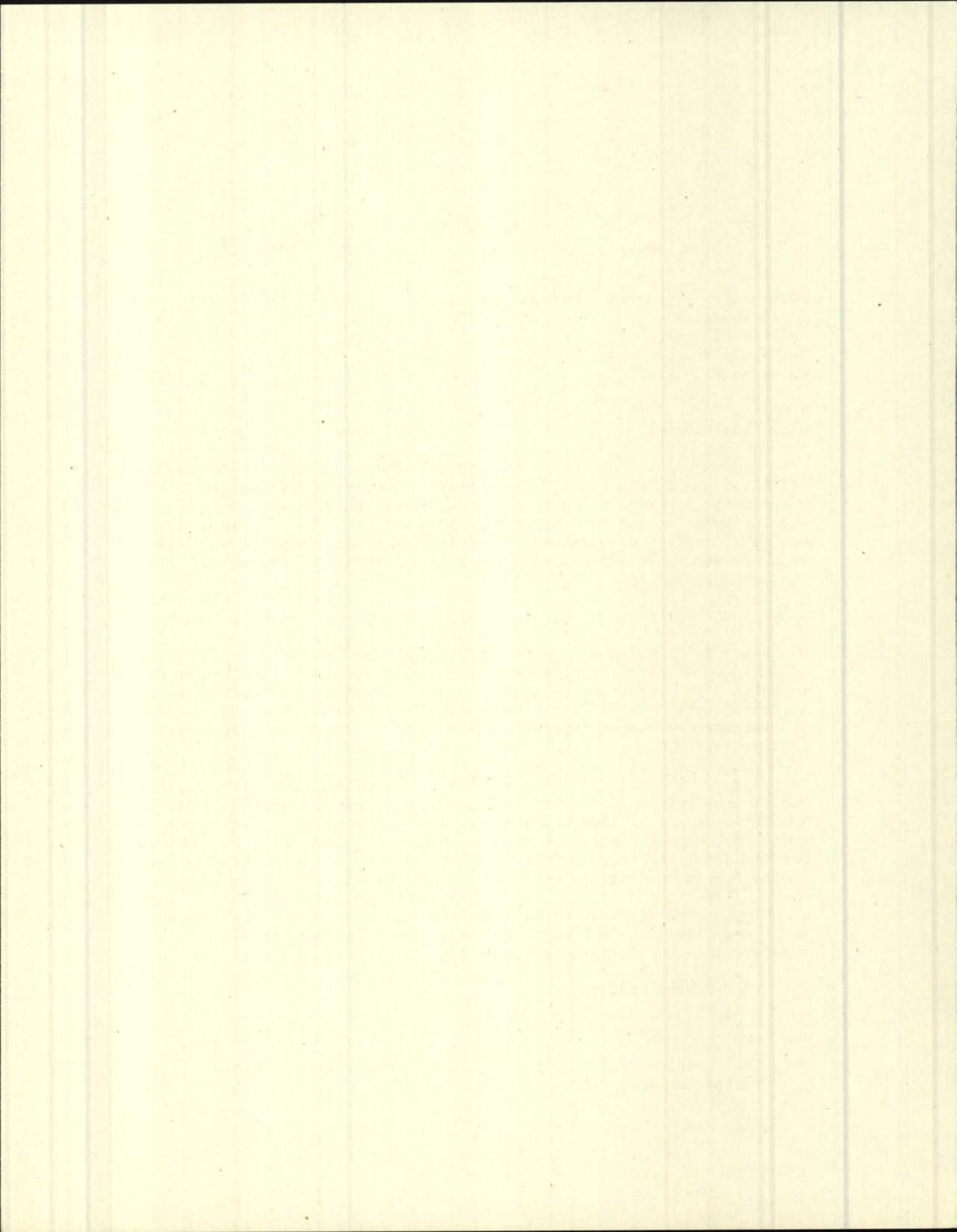
Pratiquement et personnellement, je suggère de laisser dormir
 cette question jusqu'à l'automne. De soulever la question avec l'Ad-
 ministration du Collège à ce moment-là.

Bien sincèrement,

bibliothécaire à St-Jean

C.C. Paul Poirier, O.M.I.
 Hector Ferland, O.M.I.

Thomas Bilodeau, O.M.I.



le 22 mars 1972

Révérend Père Paul Poirier, O.M.I.

Recteur intérimaire

Collège Saint-Jean

2006, 9^e rue

Edmonton S1 Alta.

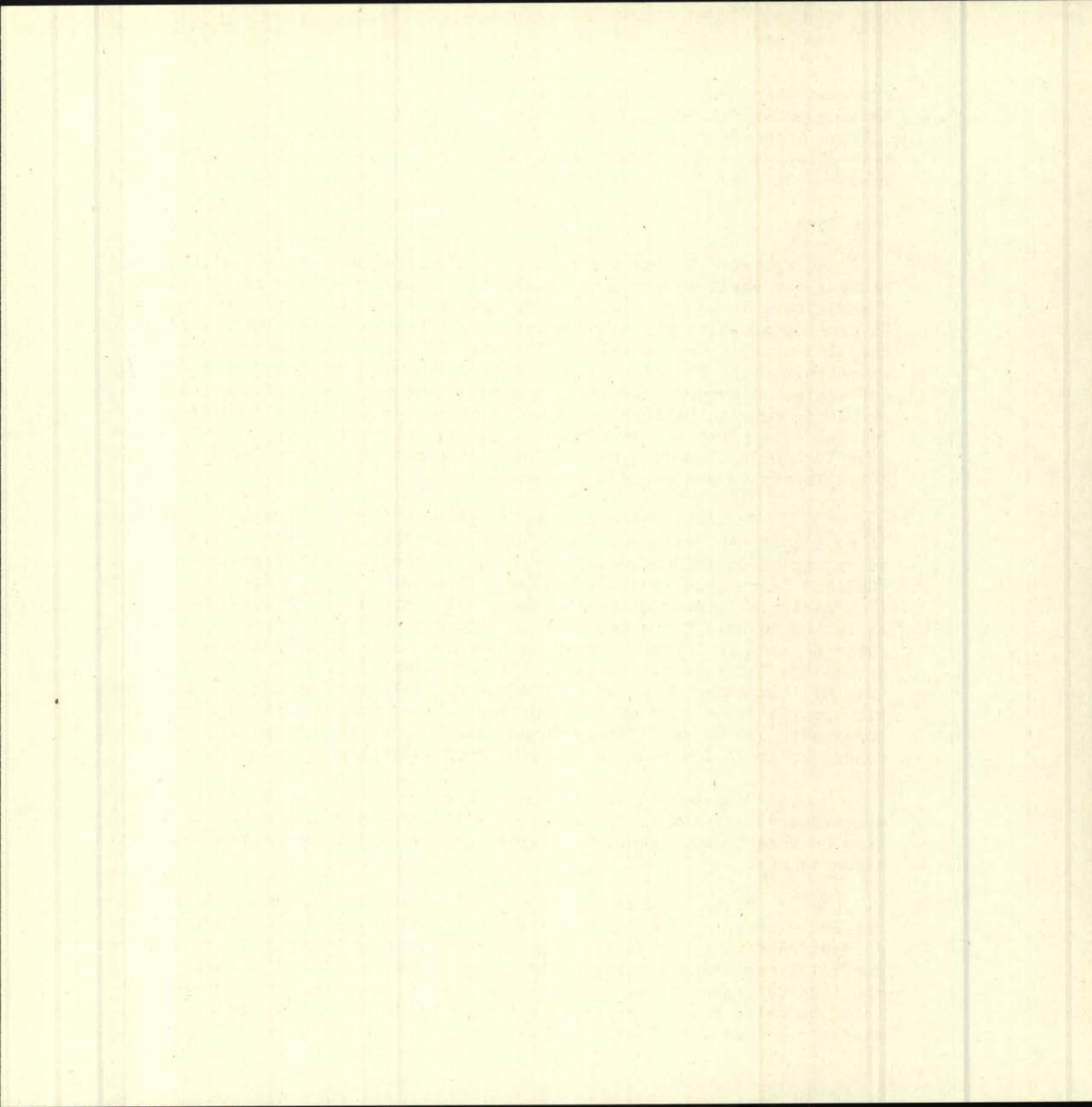
Cher Paul,

Cette lettre n'a rien d'officiel; mais je mets ces quelques pensées par écrit, au cas où tu voudrais les partager avec ton Conseil d'Administration.-- ce n'est pas du tout pour publication. La demande au sujet d'une bourse pour Paul Pelchat a suscité une réaction chez les membres du Conseil provincial, Il n'y a pas avantage à entretenir cette réaction qui est sans doute plus émotive que vraiment réfléchi. J'avoue avoir senti quelque chose moi-même, bien que ma sympathie pour le Collège est à ce point connue que je me demande parfois si elle n'est pas un handicap. Quoiqu'il en soit de mes affections pour le Collège, quelque chose d'agaçant s'est vite perçue la lecture de cette lettre de demande d'une bourse.

En réfléchissant à cela, je suis arrivé à ces considérations. Il ne s'agit pas tellement de la somme demandée; il ne s'agit pas non plus de la nature de la demande; je crois qu'il s'agit de la fréquence du mot "Collège Saint-Jean" à nos réunions de Conseil. A cette dernière réunion, il y avait la lettre des nominations, qui a été acceptée sans ambages; la lettre du Père Durocher, où l'on décelait un certain malaise et enfin cette demande de Bourse. Rares sont les réunions où l'on ne parle pas du Collège Saint-Jean. Quant à l'aspect financier, il y a eu les longues délibérations au sujet de l'agent des relations publiques, l'autorisation pour l'évaluation de la propriété. Bien sûr que l'on peut arriver à comprendre que ce sont là des investissements pour la Province; mais rien comme sortir de l'argent de sa poche pour faire gémir quelqu'un.

Pour ce qui est du cas concret de la bourse, il était mieux de ne pas y insister en réunion. On a laissé cette question à la discrétion du Père Hudon. Hector a suggéré que la politique des bourses soit mieux connue.

Reste l'autre question plus importante des relations excellentes qui existent entre l'Administration provinciale et la Corporation et qui doivent continuer à exister. Comment communiquer l'information, entretenir des relations, sans surcharger le courant? Hector étant présent à nos réunions du Conseil peut suggérer les moments opportuns de présenter telle ou telle chose. Je crois que tous les Oblats du Collège auraient avantage à consulter Hector sur l'opportunité (timing) de la présentation



de tel ou tel projet.

Révérend Père Paul Poirier, O.M.I.

Tout cela pour prévenir au lieu de tout cela pour dire que les membres de l'Adm- Provinciale ont un faible pour le monde, susceptible de sauter quand le courant est trop fort.

Amicalement,

Cher Paul,

Cette lettre n'a rien d'officiel; mais je mets ces quelques pensées par écrit au cas où les choses se passeraient autrement. -- ce n'est pas du tout pour publication. La demande au sujet d'une bourse pour Paul Poirier a suscité une réaction chez les membres du Conseil provincial. Il n'y a pas avantage à entretenir cette réaction qui est sans doute plus émotivée que vraiment réfléchie. J'aurais aimé avoir senti quelque chose moi-même, bien que ma

le 22 mars 1972

Révérend Père Paul Poirier, O.M.I.
Recteur intérimaire,
Collège St-Jean,
8406- 91e rue
Edmonton, 81, Alta.

Cher Paul,

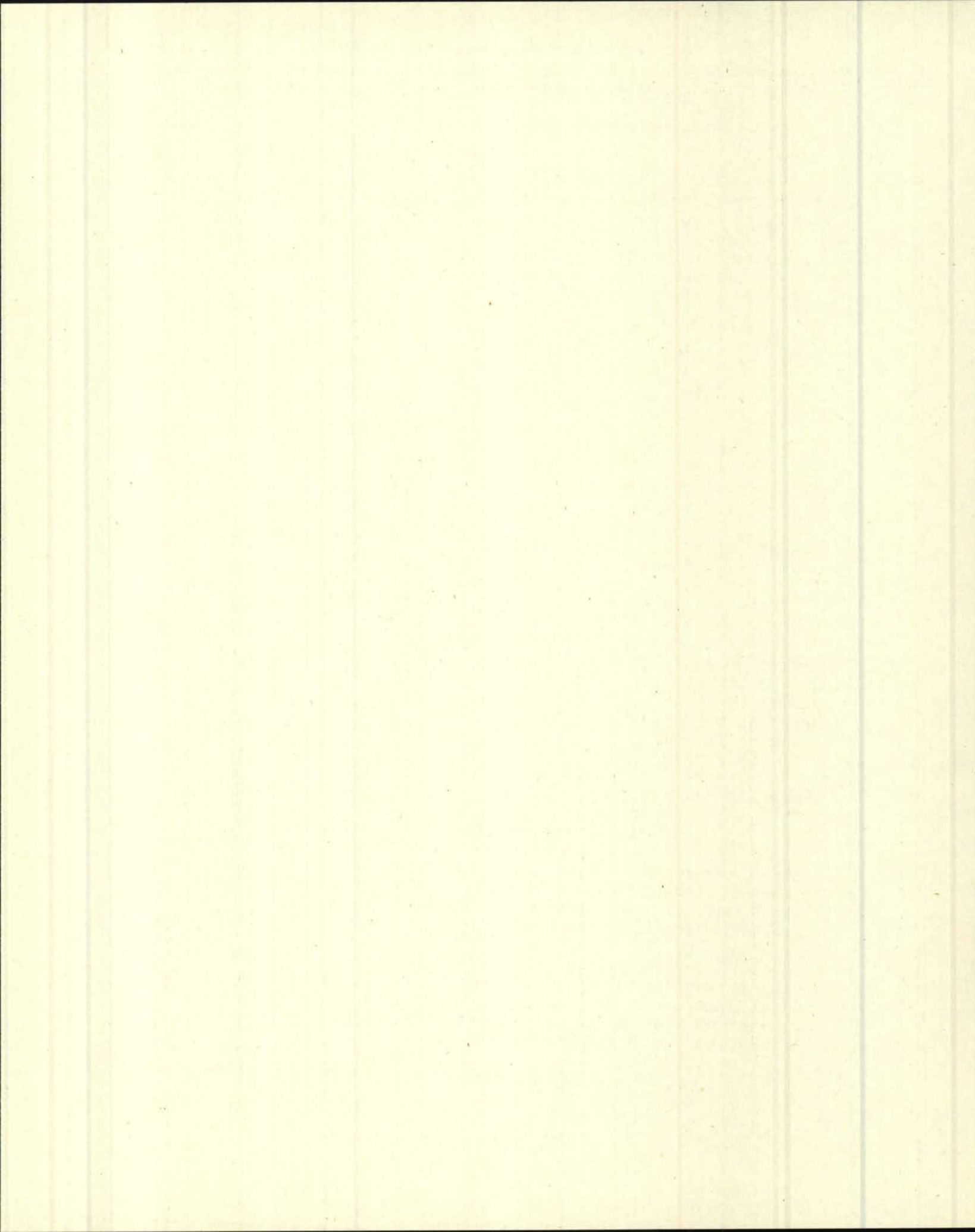
A la suite de nos délibérations du Conseil Provincial en date des 19 et 20 mars, l'Administration provinciale nomme officiellement Alfred Groleau, Hector Ferland et Arthur Van Hecke membres aviseurs du Conseil d'Administration de la Corporation du Collège Sainte-Jean, et Antonio Keroack, membre aviseur avec le titre de Secrétaire-trésorier du Conseil d'Administration, selon la teneur de ta lettre du 10 mars.

Hector FERland deviendra automatiquement Recteur intérimaire en cas de mortalité subite du Recteur intérimaire actuel, Paul Poirier. En tout autre cas, l'Administration provinciale ne procéderait pas à la nomination d'un Recteur sans consultation auprès des membres de la Communauté oblate du Collège Saint-Jean.

Par les présentes, ces nominations deviennent officielles.

Amitiés,

Thomas Bilodeau, O.M.I.
Provincial.



BUREAU DU RECTEUR



COLLÈGE SAINT-JEAN
8406 - 91E RUE, EDMONTON 81

le 10 mars 1972

R.P. Thomas Bilodeau, o.m.i.
Maison Provinciale
9916 - 110^{ème} rue
Edmonton, Alberta

Cher Thomas,

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 1972, j'ai soulevé le problème que notre Conseil n'était pas légalement constitué parce qu'il n'avait pas été officiellement nommé par l'Administration Provinciale.

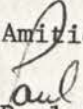
Comme tu le sais, selon Tex Gallant, le Conseil n'est qu'un organe consultatif au service du Recteur. Cependant, il faut un Conseil et un Conseil d'Oblats. Du temps de Lacerte des "by-laws" ont été rédigées et elles ont été amendées du temps de McMahon. Selon Tex Gallant, ces "by-laws" sont, au moins en partie, "ultra vires" parce qu'elles assignent un rôle délibératif à deux vice-recteurs qui, selon la charte, ne sont que des "advisors". Je ne sais pas s'il vaut la peine de rédiger, etc... de nouvelles "by-laws". Je crois qu'en pratique je me lie à l'avis du Conseil et il est clair que les spécifications des "by-laws" existantes en ce qui a trait aux relations avec l'Administration Provinciale sont observées.

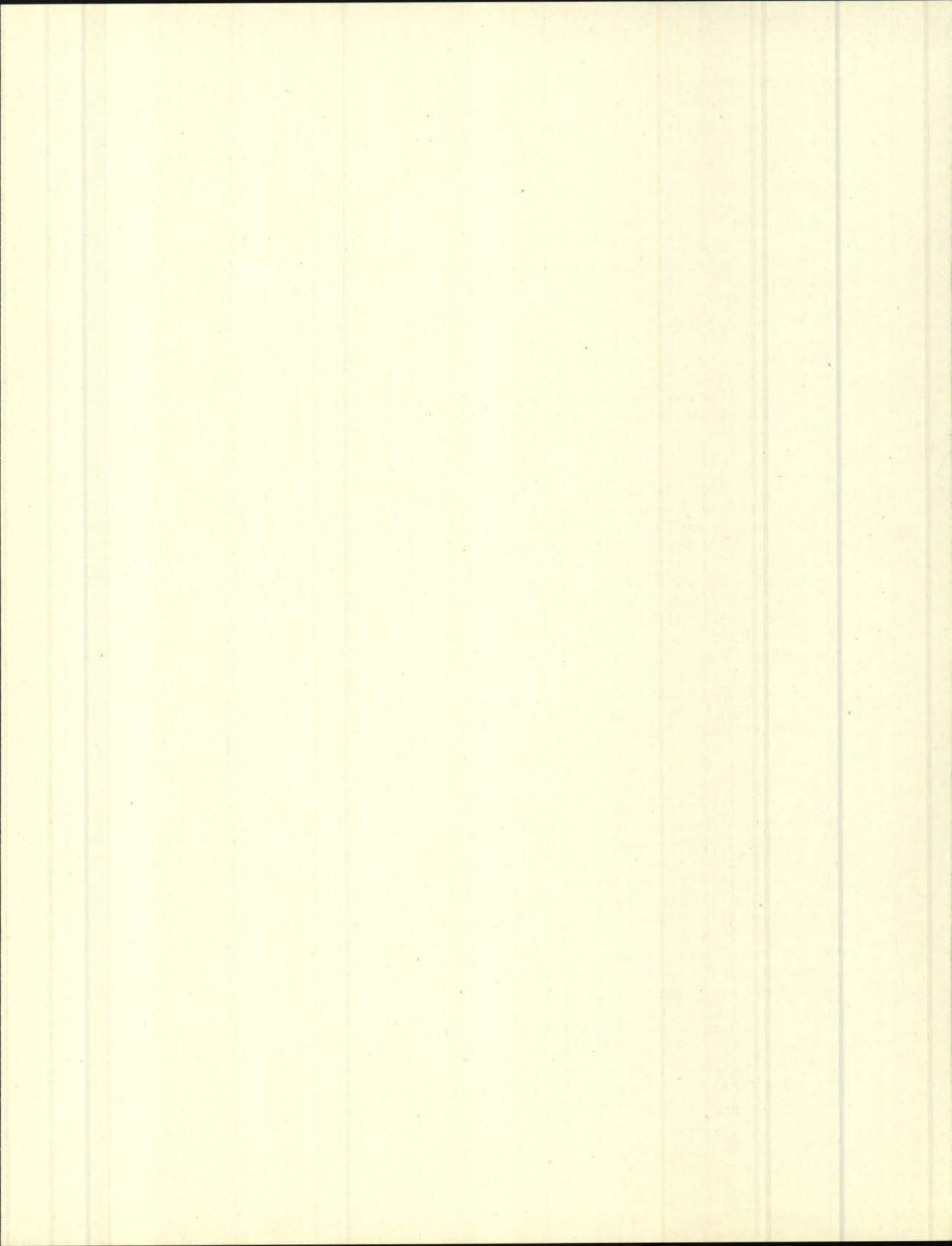
Le Conseil d'Administration a suggéré que l'Administration provinciale nomme officiellement les Oblats présentement sur le Conseil membres du Conseil d'Administration. J'ai offert les titres de Vice-Recteurs à Hector et à Alfred mais ils ne les veulent pas; il me faudra trouver un autre moyen de masser leur ego.

Concrètement, je suggère que tu nommes officiellement Alfred Groleau, Hector Ferland et Arthur Van Hecke, membres aviseurs du Conseil d'Administration et Antonio Keroack, membre aviseur avec le titre de secrétaire-trésorier du Conseil d'Administration. Avec moi, ils constitueront le Conseil d'Administration qui rencontrera les exigences de la loi. Cependant, j'ai l'intention de continuer à inviter des laïcs à prendre part activement au Conseil d'Administration; la restructuration du Conseil des Aviseurs impliquera sans doute une plus grande participation des laïcs au sein du Conseil d'Administration. Je crois que ceci est sage et que ceci aidera les Oblats à pouvoir se retirer éventuellement de l'administration et de la responsabilité financière du Collège St-Jean tout en permettant à l'oeuvre de continuer.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a suggéré que dans ta lettre de nomination il y ait une clause qui stipule qu'Hector Ferland devienne automatiquement Recteur si pour une raison où pour une autre je ne suis pas capable d'exercer mes fonctions de Recteur. Ceci a une certaine importance au point de vue légal, car sans Recteur, le Conseil d'Administration ne peut rien faire qui ait force de loi.

Amitiés,


Paul A. Poirier,
Recteur intérimaire



le 21 février 1972

Révérend Père Paul Poirier, O.M.I. recteur,
Collège Universitaire St-Jean,
8406, -91e rue
Edmonton, 81, Alta.

Cher Paul,

Voici les deux points du procès-verbal de la réunion du Conseil Provincial des 13 et 14 février, 1972, touchant l'agent des relations publiques et l'évaluation de la propriété du Collège:

- 3- Lecture d'une lettre de Paul Poirier- concernant le prêt de la part de l'administration provinciale au Collège Saint-Jean pour son engagé de relations publiques. Cf. Procès-verbal de la réunion des 7 et 8 novembre 1971.

Il est recommandé qu'à la fin de septembre 1972, il y ait une évaluation de la fonction du chargé des relations publiques et prêt pour une 2e année aux conditions suivantes:

- 1) que la Corporation du Collège soit encore une corporation oblate.
- 2) que l'évaluation faite par la dite Corporation soit favorable au réengagement de Guy Lacombe.
- 3) Que Guy Lacombe soit encore au service de la Corporation oblate comme agent des relations publiques.

4- Evaluation de la propriété du Collège.

En raison de la vente éventuelle du Collège il est nécessaire.

- 1) qu'une évaluation de la propriété (terrain et edifices) du Collège soit faite.
- 2) vu aussi l'urgence de l'évaluation, le Conseil provincial autorise que cette évaluation se fasse immédiatement.
- 3) quant au contenu du Collège que l'évaluation soit faite de tout le secteur scolaire, mais non pour la résidence, qui sera faite par les oblats.

Excuse le formel de cette missive.

Sincèrement,

Thomas Bilodeau, O.M.I.





January 12, 1972.

Dean F. McMahon,
College Universitaire St.-Jean,
8406 - 91 Street,
Edmonton, Alberta.

Dear Dean McMahon:

At a meeting held on Monday, January 10, 1972, the Executive Committee of General Faculties Council gave approval to the naming of two representatives from the College Universitaire St.-Jean to the Council of the Faculty of Education.

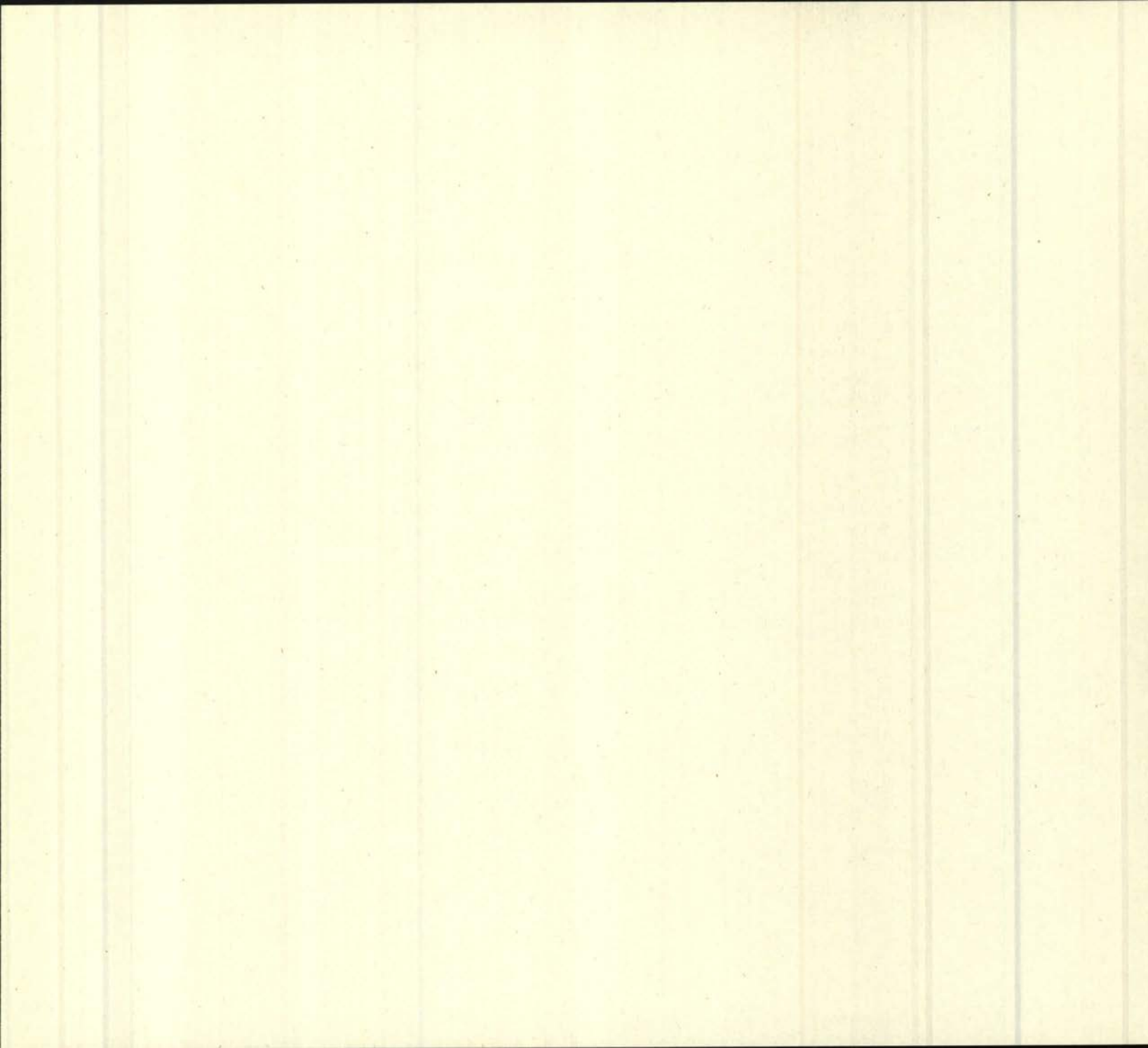
We would appreciate your letting us know the names of your representatives so that we can send the Faculty Council material to them.

Yours sincerely,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "H. T. Coutts".

H. T. Coutts, Dean
FACULTY OF EDUCATION.

*mc





CONSEIL ACADEMIQUE



Réunion - jeudi le 13 janvier à 15 heures

Ordre du Jour -

+ Conseil -

- Secrétaire

1. Rapport du Comité de Planification Académique. ←

~~Cours de P.P. (358) (M)~~

2. Comité de Promotion.

Cf. "Terms of Appointment" - no 111.3, Faculty Handbook
et copie de la lettre des avocats.

3. Comité des structures internes au Collège.

Le rapport vous sera envoyé avant mardi le 11 janvier.

} - Vendredi,
7h:

4. Rapport sur les moyens d'assurer la culture française au Collège.

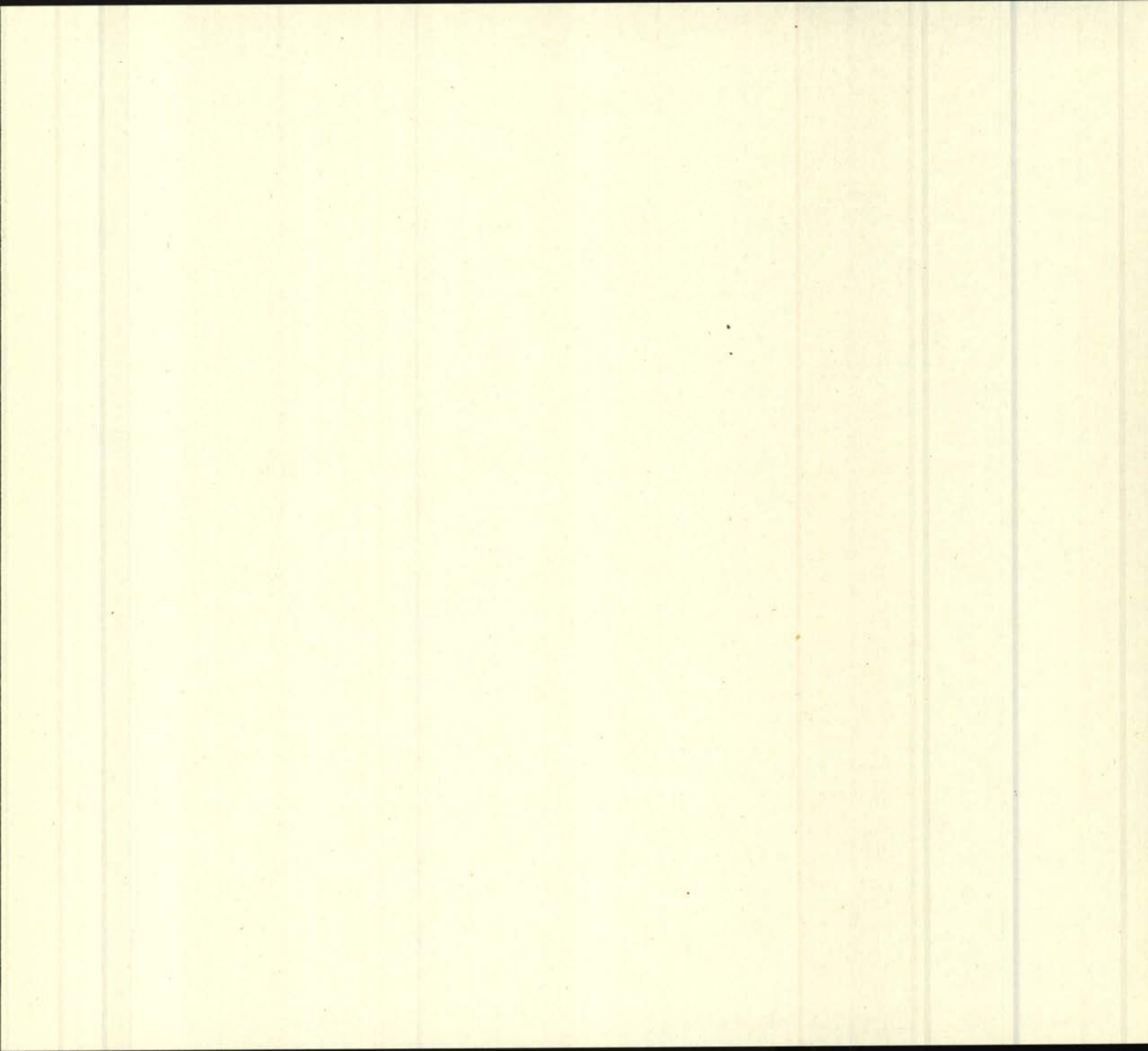
5. Autres Questions.

~~Cours de méthodologie - 358 (1)~~

6. { Cours de M. (358).
Lettre des Dr. Aclen.

S. Alice Trottier
Secrétaire.

7. - Représentants sur le CA.F.C.



FACULTY OF ARTS
OFFICE OF THE DEAN



THE UNIVERSITY OF ALBERTA
EDMONTON 7, CANADA

December 20, 1971

Reverend Father Paul A. Poirier,
Acting Rector,
College Saint-Jean,
8406 - 91 Street,
Edmonton, Alberta.

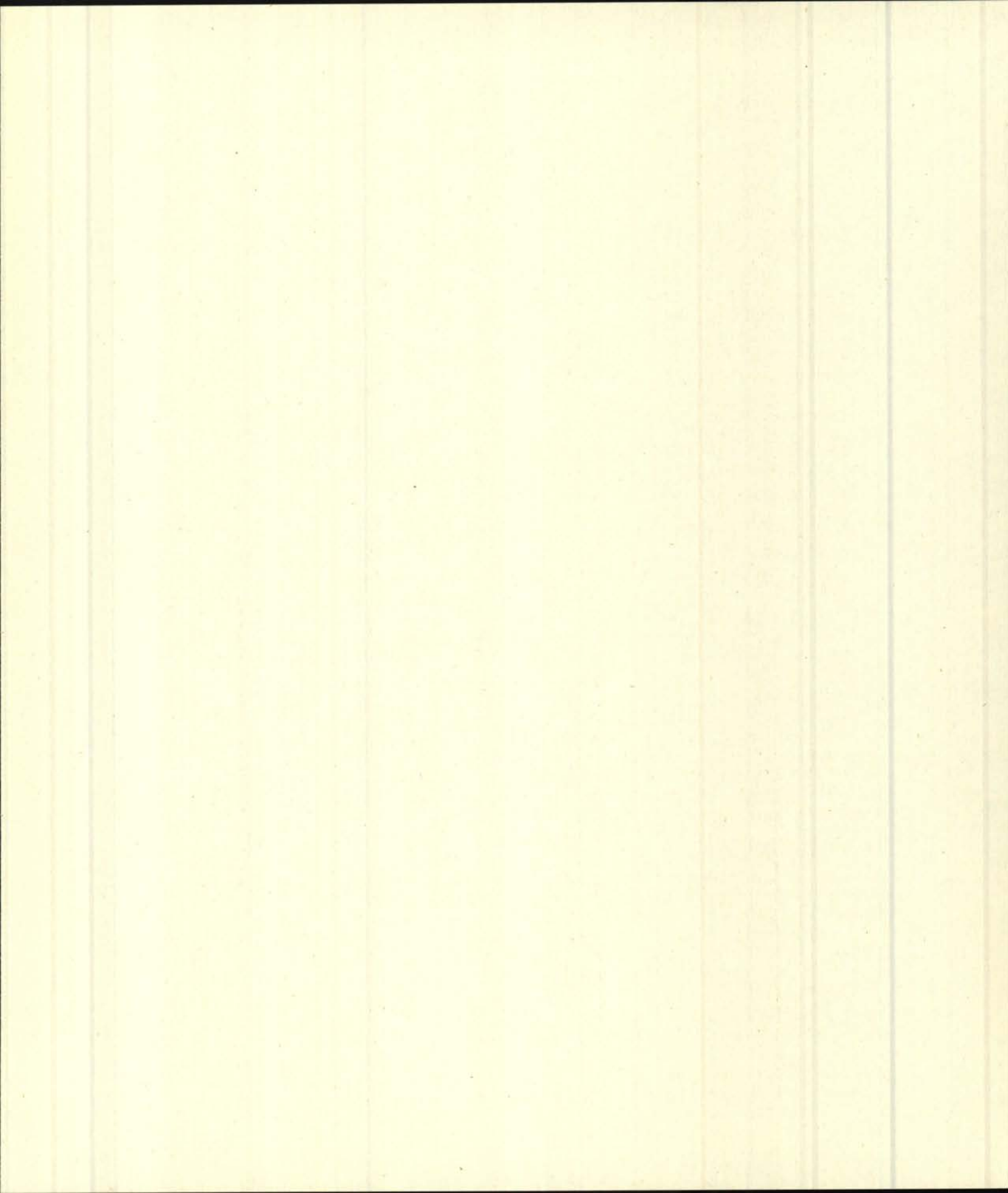
Reverend Father:

This reply to your letter of 1st December, 1971, with attached copy of your letter to the President, has been delayed by the pressure of meetings and work on our budgets.

In February, 1971, I discussed with Father McMahon arrangements for the appointment of a member of your College to the Council of the Faculty of Arts. These were parallel with the sessions of the appointment of a representative of this office on the College Council. The appointment of Dr. Moore as my representative was confirmed in my letter of 11th February, 1971; I had thought there was a comparable letter about membership of a member of your Council on our Faculty Council at about the same time, but I cannot locate it in my files.

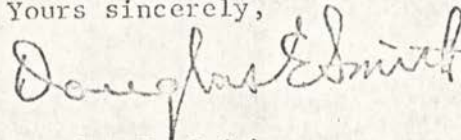
Certainly our Faculty Council discussed my proposals, and agreed to the appointment of one member of your staff as a member of our Faculty Council. Father McMahon had begun to make arrangements for a nomination, but was unable to complete them at that time. The minutes of subsequent meetings of the Executive Committee of our Faculty Council show progress reports, but the arrangements are still incomplete.

The Universities Act specifies the membership of Faculty Councils and provides explicitly, in Section 36 (2) (E) for the appointment of "such other persons as may be appointed thereto by the General Faculties Council on the recommendation of the Faculty Council." When that Act came into force, Council of the Faculty of Arts decided not to take advantage of this provision until it had reviewed thoroughly the purpose and effect of appointment to our Council of members of other Faculties. It finally agreed to the appointment of eleven members, including four from the Faculty of Science (with which we have very close ties, particularly in relation to the curricula of our various degrees, which result in publication of a joint calendar). Its agreement in principle to the appointment of one member from College Saint-Jean would add a twelfth member to this group.



The appointment of a second representative to the Council of the Faculty of Arts would require a further consideration by our Council. I feel that I cannot predict the views of Council. I shall discuss the matter with the Executive Committee at our next meeting; and in the meantime I should welcome nominations for the appointment of one member, in accordance with the decision already made.

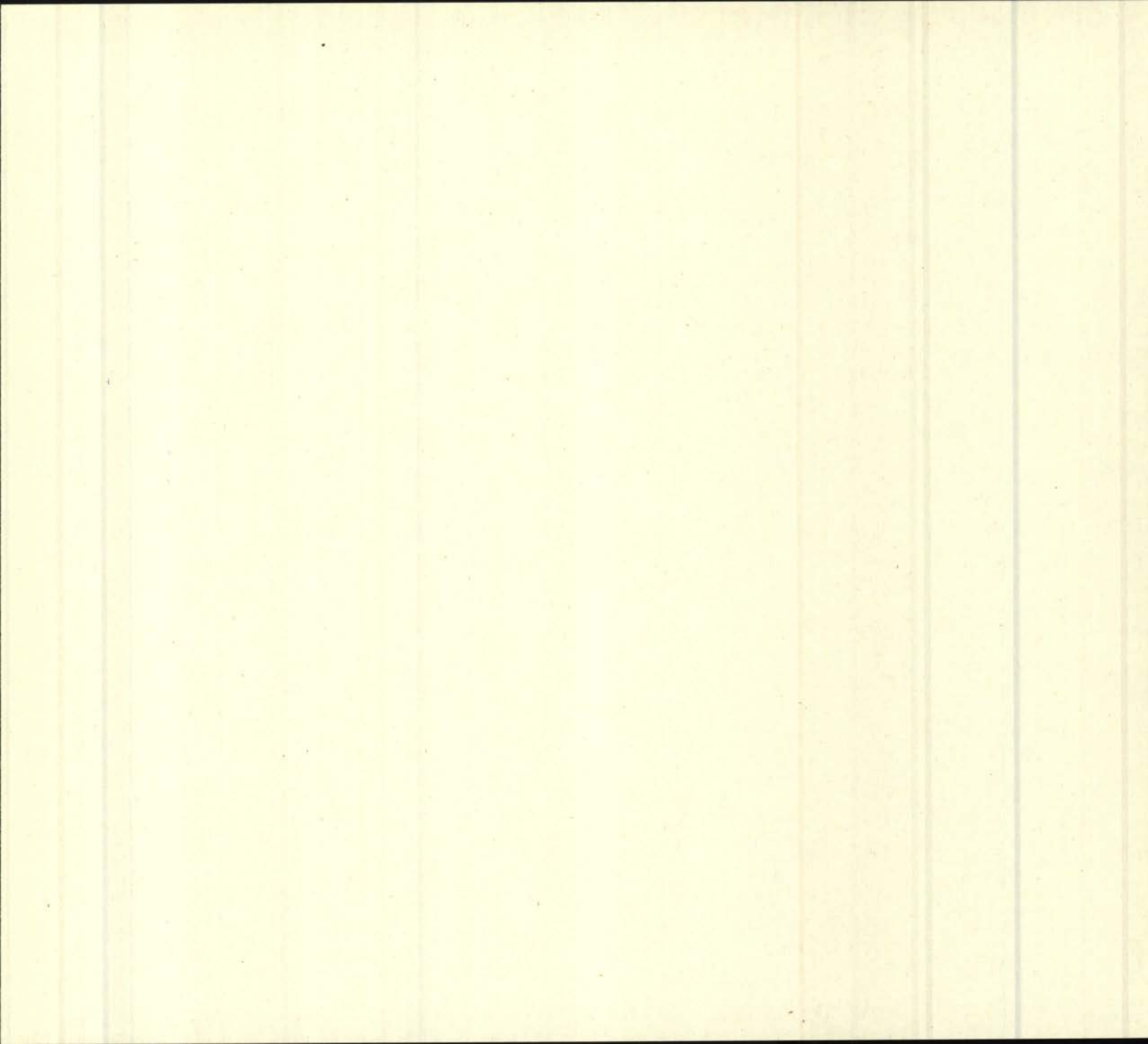
Yours sincerely,

A handwritten signature in cursive script that reads "Douglas E. Smith". The signature is written in dark ink and is positioned below the typed name.

Douglas E. Smith,
Dean.

DES/mb

c.c. Dr. Max Wyman,
President.



1266 Maple Street
Eugene Oregon
97401
Eugene, Oregon
Le 6 janvier, 1972

M. F. X. McMahon, doyen
Collège Universitaire St. Jean
8406 91^{ème} rue
Edmonton, Alberta

Monsieur McMahon,

Au mois d'avril, 1971 j'ai signé un contract avec le Collège Universitaire St. Jean pour trois ans dans une position à plein temps - permanent. J'ai reçu à ce temps-là un congé officiel de l'Université de l'Alberta pour avancer mes études vers un doctorat en littérature à Eugene, Oregon.

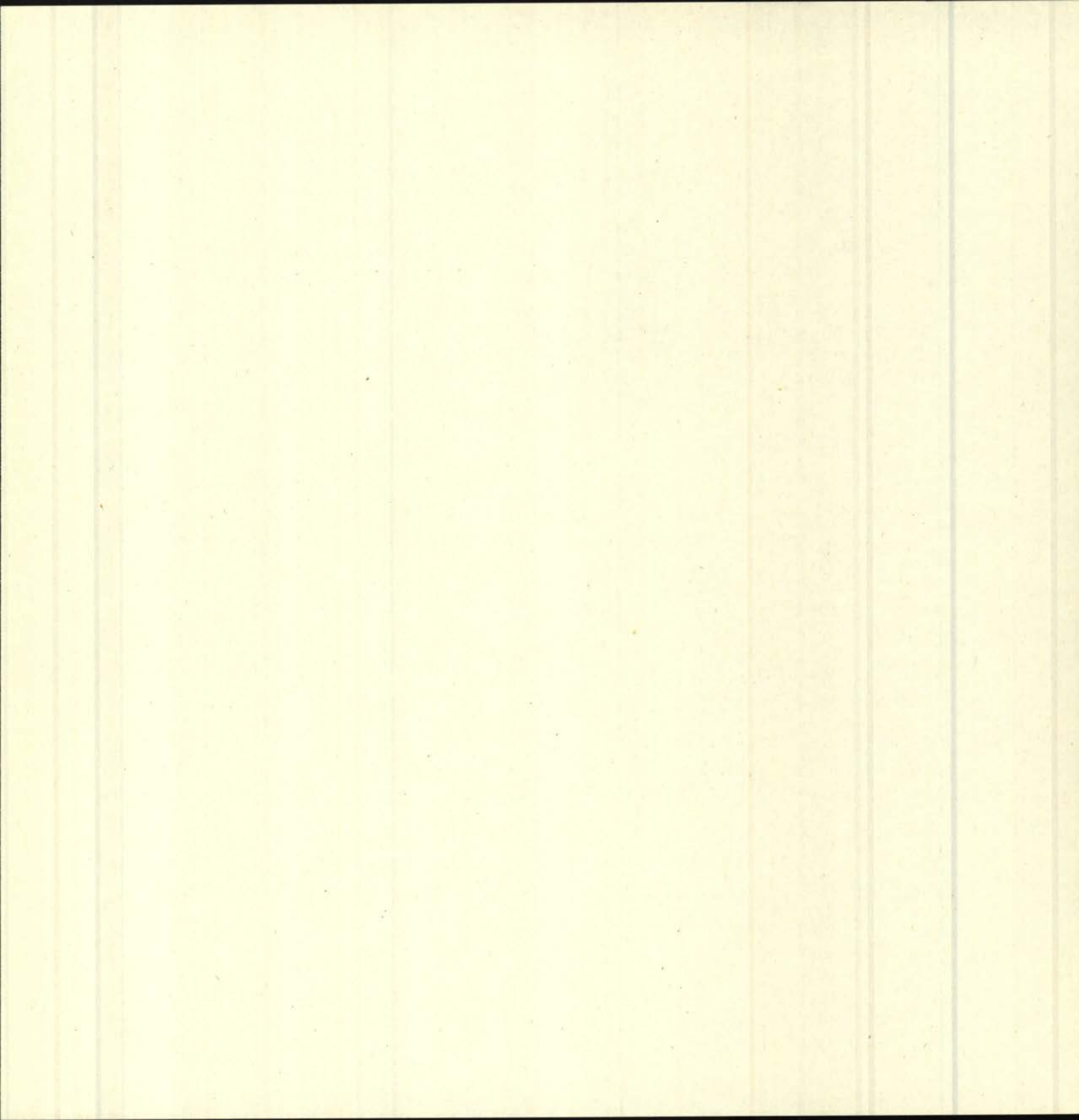
J'ai l'intention de retourner au Collège Universitaire St. Jean pour assumer mes cours de littérature, au mois de septembre, 1972.

Je désire qu'une copie de cette lettre soit donnée aux membres du conseil académique du Collège pour que mon intention soit bien connu de ces membres lors de leurs délibérations au sujet des cours pour l'année scolaire 72-73.

Je désire aussi recevoir les communications qui touchent, soit ma position, soit les cours de littérature proposer pour le Collège dans l'avenir.

Sincèrement,

Robert Lacourse



INTER-DEPARTMENTAL



CORRESPONDENCE

TO

DATE 6 Janvier 1972

FROM F. J. McMahon

Cher membre du personnel,

Il est temps de préparer le budget pour l'année 1972-73. Je vous demanderais de me remettre un projet des dépenses qui seront occasionnées par votre travail ou celui de votre remplaçant au cours de l'année fiscale avril 72 / mars 73. Ces projets devraient tout inclure : et les dépenses d'opération et les dépenses capitales (essentiellement le matériel non consommable).

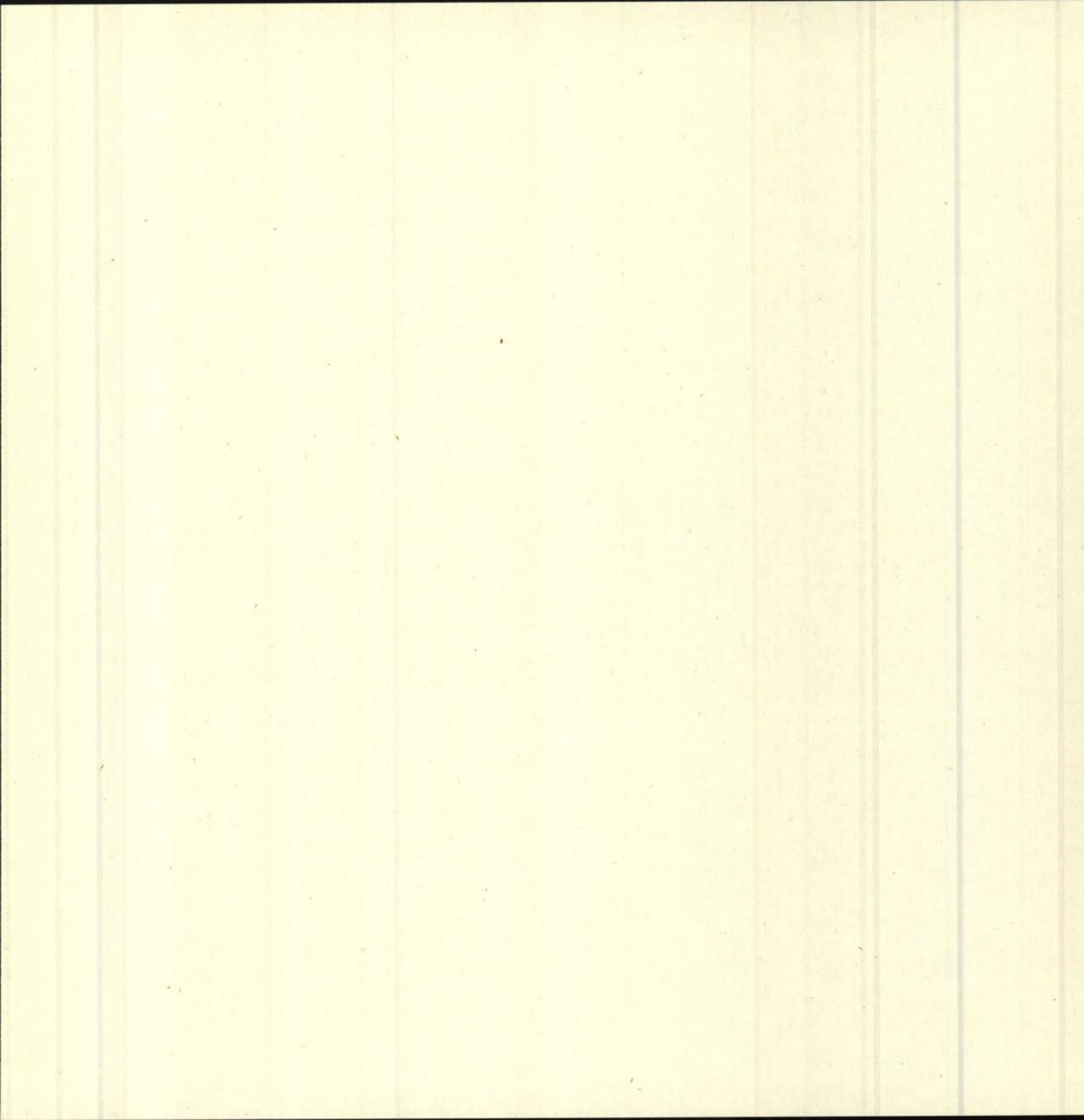
Des items qu'il faudrait inclure : matériel de labos ; location de films ; assistants pour les classes ou les labos ; voyages pour le Collège (pas pour son développement professionnel); rubans vidéoscopiques...

Je vous demanderais de me remettre ces projets au plus tard le 17 janvier.

Sincèrement,

F. J. McMahon

Demanche soir : Sec. Gen.



INTER-DEPARTMENTAL



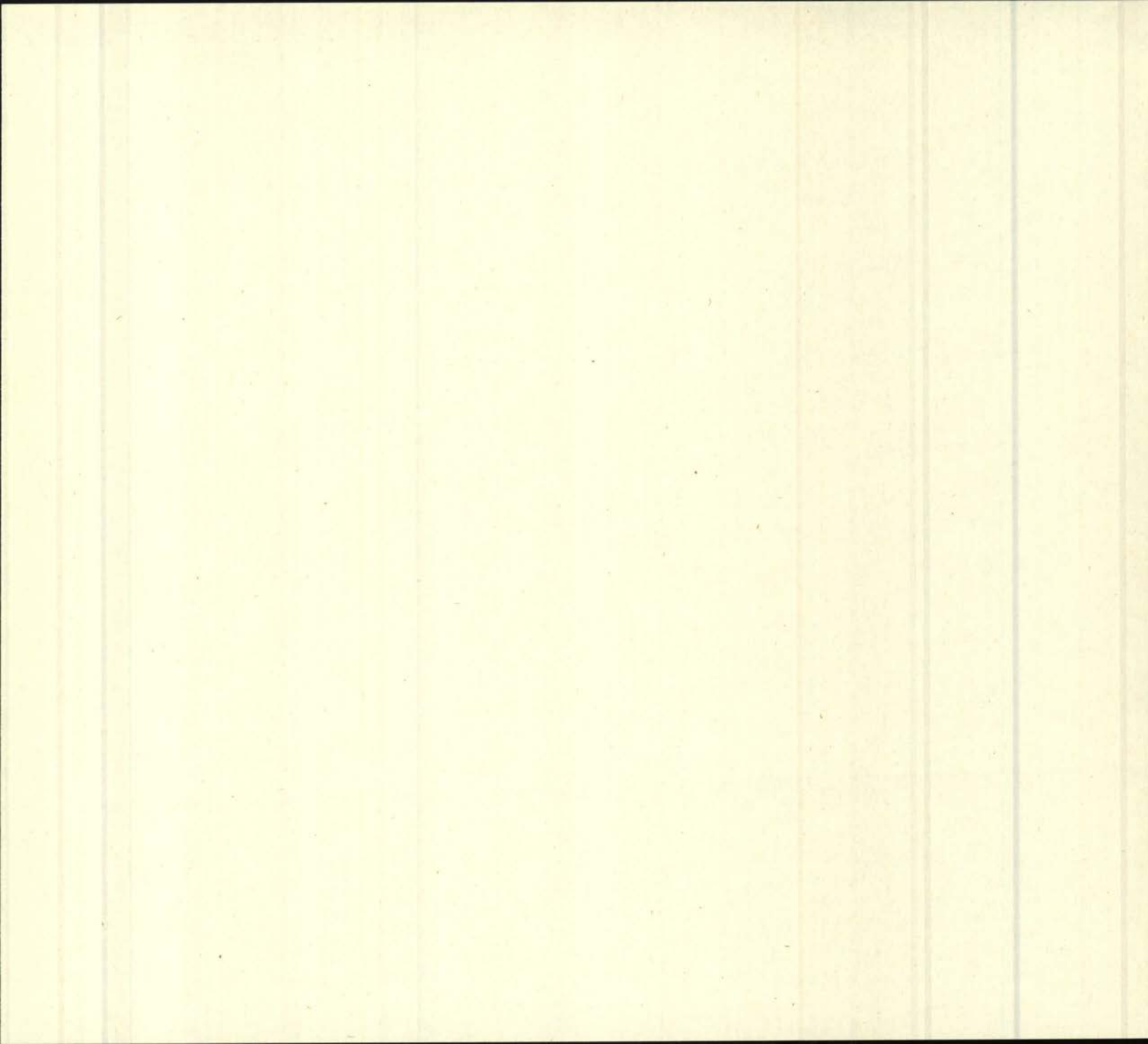
CORRESPONDENCE

TO Aux Professeurs du Conseil Académique

DATE December 20, 1971

FROM Paul A. Poirier

Voici la correspondance concernant le nombre de représentants du Conseil Académique du Collège Universitaire St-Jean sur les Conseils des facultés de l'Université.





December 16, 1971

Rev. Paul A. Poirier, Acting Rector
Collège Saint-Jean d'Edmonton
8406 - 91st Street
Edmonton 81, Alberta

Dear Paul:

Re: Collège representatives on Faculty Councils

The individual Faculties have already made some provision under section 36(2)(e) of the Universities Act for members of the Collège faculty to sit on their Councils. If the Administrative Council is not satisfied with these provisions as they now exist or as they may be modified by individual Faculty Councils, the Administrative Council should, by formal motion, request General Faculties Council, under sections 36(2)(e) and 34(1)(a) of the Act, to approve the appointment of two (2) representatives of the Faculty Council of Collège Universitaire Saint-Jean to the Faculty Council of each of the Faculties of Arts, Education, and Science.

The Faculty Council of Collège Universitaire Saint-Jean should then nominate to the Executive Committee of General Faculties Council those of its members it wishes to represent it on the Council.

Yours sincerely,

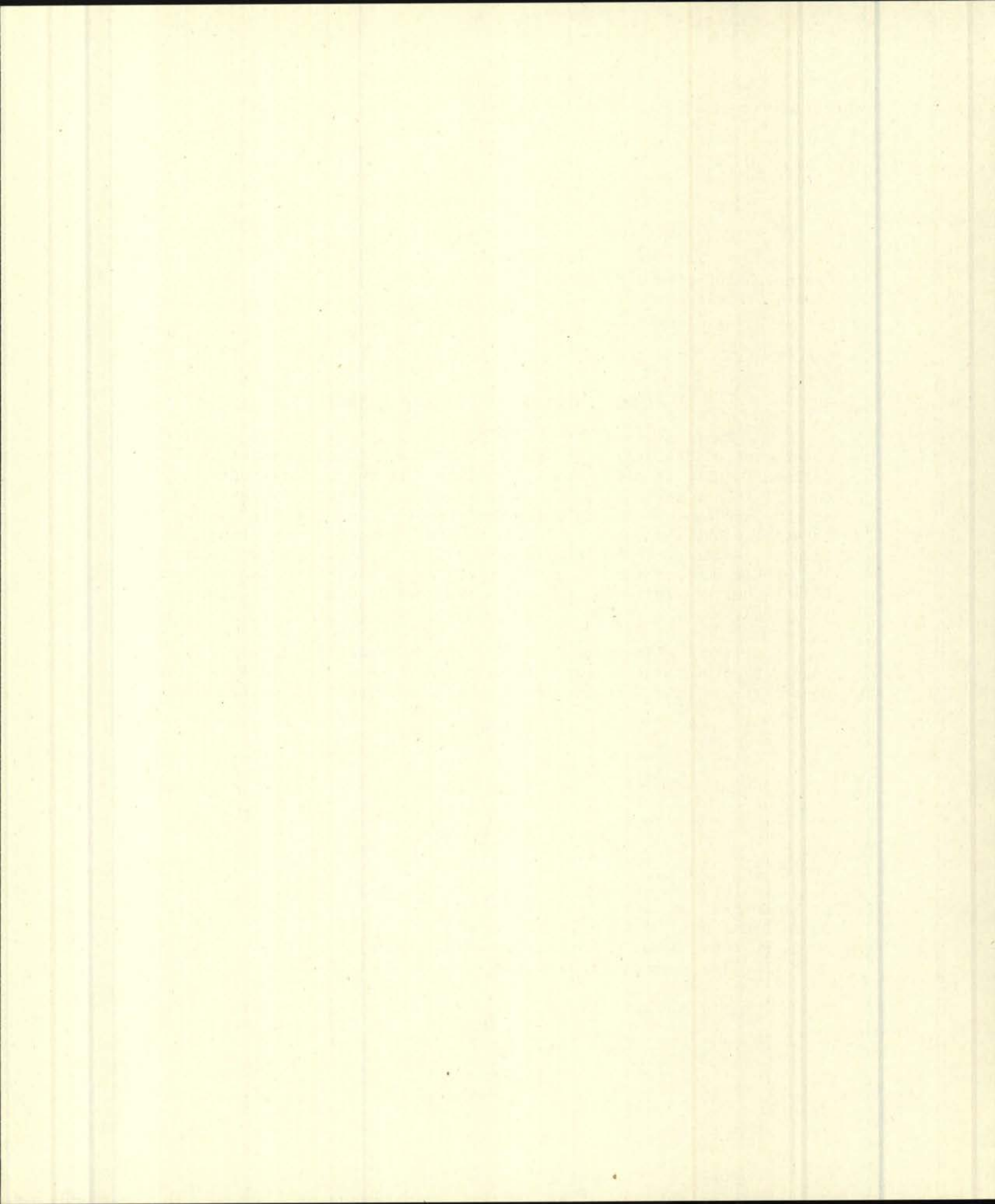
Willard
Willard Allen
Associate Vice President
(Academic)

/db

copies to:

- D. E. Smith, Dean of Arts,
- H. T. Coutts, Dean of Education,
- D. M. Ross, Dean of Science,
- F. McMahon, Dean, Collège Universitaire Saint-Jean,
- M. M. Midgley, Secretary, General Faculties Council.

Phone to Allen: suggests that Admin. Council get in touch with the different Faculty Councils if were not happy with what has been laid down.



BUREAU DU RECTEUR



COLLÈGE SAINT-JEAN
8406 - 91E RUE, EDMONTON 81

December 1st, 1971

C. Poirier

Dr. Max Wyman
President
President's Office
University Hall
University of Alberta
Edmonton, Alberta

Dear Dr. Wyman,

The Agreement between the Governors of the University of Alberta and the Administrative Council of Le Collège St-Jean states that "the College Faculty Council shall have a representative or representatives on the Council of each of the faculties of Arts, Education and Science of the University, the number of such representatives to be determined from time to time by agreement between the University and the Administrative Council" (Agreement, page 10, clause d).

The matter of representatives to the Council of the faculties was brought up at the last meeting of the College Faculty Council on November 18th, 1971. As president of the Administrative Council, I was asked to initiate the procedures required to determine the number of representatives.

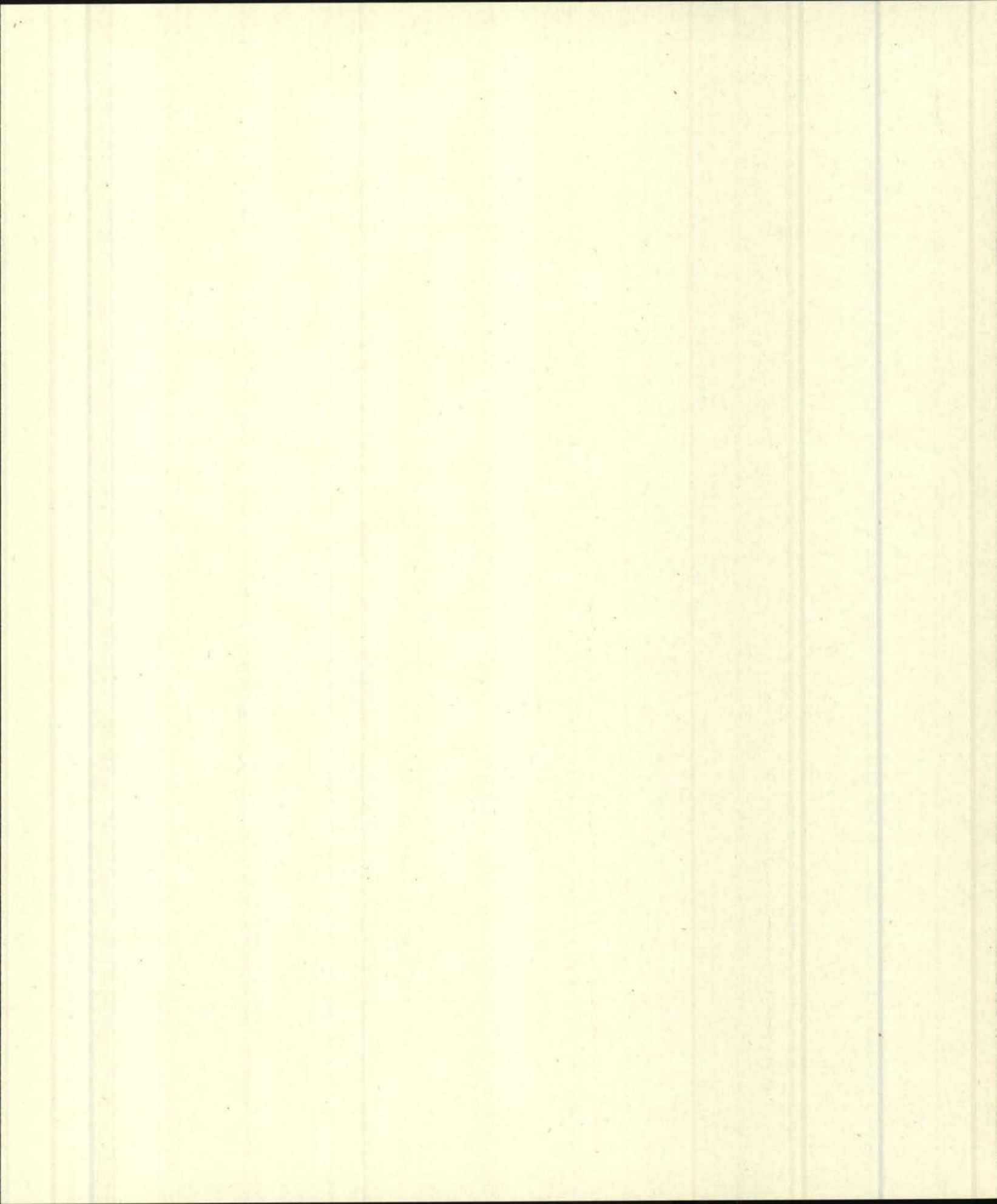
I propose that the College Faculty Council have two representatives on the Council of each of the faculties of Arts, Education and Science of the University. At your convenience, I would appreciate your reactions to this proposal in order to inform the College Faculty Council

Yours truly,

Paul Poirier
Acting Rector and President
of the Administrative Council
of Le Collège St-Jean d'Edmonton.

/jgb

cc.: D.M. Ross
D.E. Smith
H.T. Coutts
W.F. Allen



RAPPORT DU COMITE DE PLANIFICATION ACADEMIQUE

A ETRE PRESENTE AU CONSEIL ACADEMIQUE

LE 12 JANVIER 1972

Introduction

Le Comité de Planification Académique a décidé d'établir et de présenter ce rapport où il indique ses recommandations au Conseil Académique. Tous ceux qui sont intéressés au choix de nouveaux permanents et aux cours que nous devons offrir au Collège pourront ainsi en prendre connaissance.

Ceux-ci sont donc priés de prendre ce rapport et de l'étudier attentivement ; s'ils veulent intervenir lors de la discussion du Conseil Académique, ils sont priés de se faire connaître auprès de Soeur Alice Trottier, Secrétaire du Conseil, trois jours avant la date fixée pour la réunion du Conseil : ils recevront alors une autorisation pour y prendre la parole au même titre que les membres officiels.

Ceux qui désireraient des recommandations supplémentaires doivent s'adresser au Bureau du Doyen.

1. Professeurs permanents

- Présents en 71-72 : F.J. McMahon
T. Bilodeau (philosophie) - en congé pour 0.75% -
D. Desmarais (maths/physique)
J. Fortier (classiques)
L. Godbout (philosophie)
M. Kapetanovic (français)
S. Sheridan (biologie)
A. Trottier (histoire)
E. Blackburn (chimie)
- En congé et qui doivent revenir : L. Lacasse (anglais)
R. Piché (Ed. Psych.)

2. Professeur temporaire engagé pour 1972-73 : M. Michel Mabru.

Professeurs déjà engagés pour 1972-73 : $10.25 + 1 = 11.25$

3. Budget approuvé pour 72-73 : 17.75 professeurs (Full Time Equivalent)

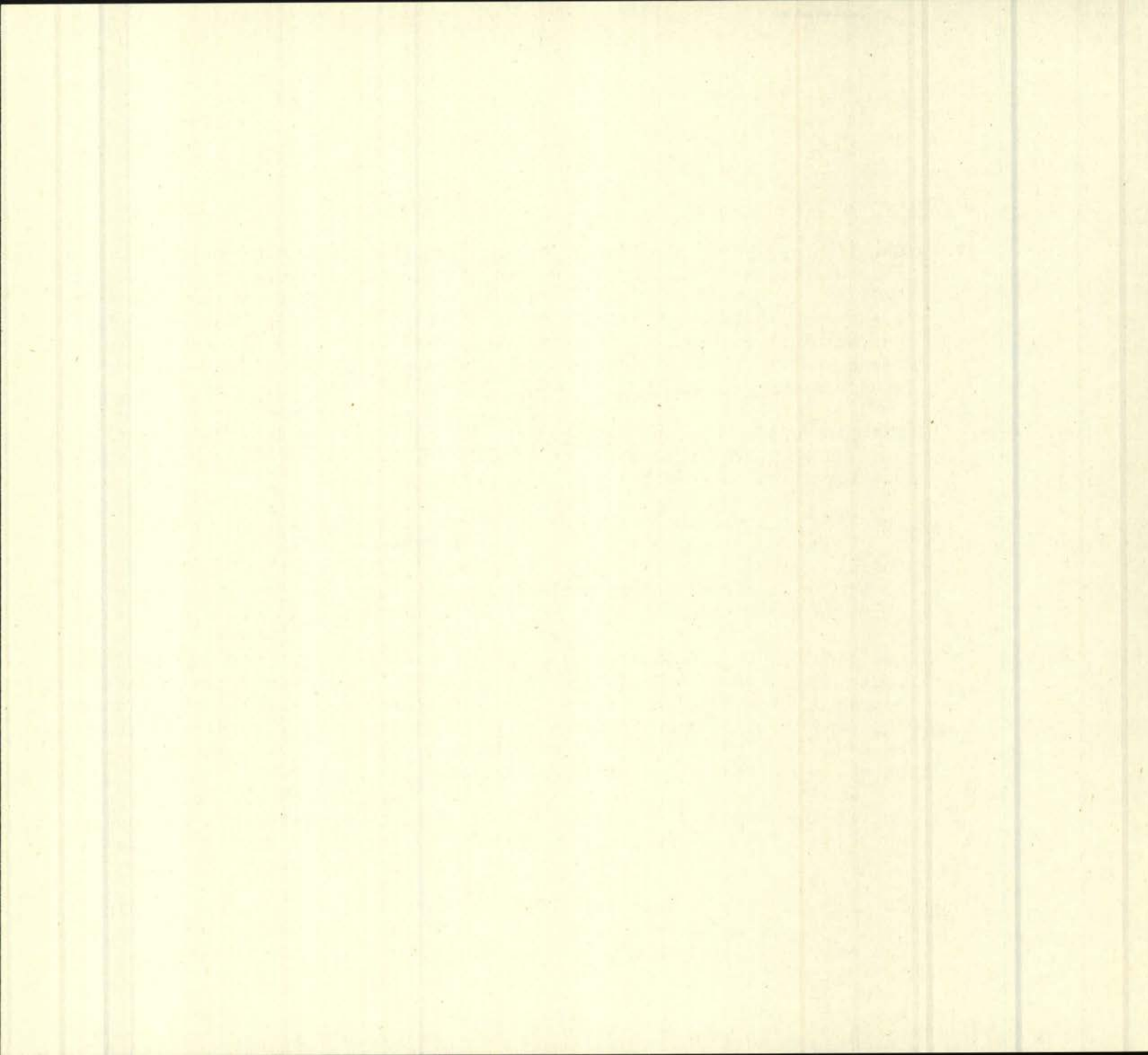
Professeurs que nous pouvons engager : $17.75 - 11.25 = 6.50$



.../

4. Recommandations

- a/ Que l'on engage un professeur permanent en français pour l'enseignement du français comme langue. Ce professeur étant appelé à jouer un rôle clef au Collège, le Comité de Planification recommande que le Comité de Sélection tienne particulièrement compte de la capacité des candidats de s'adapter aux besoins des Franco-Albertains. Le Comité recommande aussi que l'on retienne surtout les candidatures des professeurs ayant une certaine expérience *dans l'enseignement d'une seconde langue comme langue universitaire.*
- b/ Que l'on engage deux permanents dans les sciences humaines plus nouvelles, soit un en psychologie et un en sociologie. Ces professeurs devront avoir une formation en sciences empiriques.
- c/ Que l'on ne retranche aucun des cours qui étaient donnés en 1971-72. *pour l'année 72-73.*
- d/ Qu'aux professeurs déjà engagés pour 1972-73 l'on ajoute un cours régulier au niveau de 300 ou 400 en philosophie, en géographie, en histoire, et le cours de Phys. Sciences 341. *Chem.* *lettre fran. 410 -*
- e/ Que l'on ajoute l'équivalent d'un cours et demi en Cu & Me, soit un demi-cours avancé en Cu & Me de l'enseignement du français aux francophones, au niveau des écoles élémentaires ; un demi-cours en Cu & Me de l'enseignement des études sociales aux francophones, au niveau des écoles élémentaires, et un demi-cours en Cu & Me de l'enseignement des études sociales aux francophones, au niveau des écoles secondaires.
- f/ Que l'on demande une augmentation de $1\frac{1}{2}$ FTE, *afin de permettre* ~~ce qui permettrait~~ d'engager un 2ème professeur d'anglais et d'ajouter l'équivalent de $1\frac{1}{2}$ cours de Cu & Me.
- g/ Au cas où il nous serait impossible d'obtenir une augmentation des FTE, que l'on n'engage qu'un professeur en anglais (Sr. Lacasse) et que l'on ajoute seulement l'équivalent d'un cours plein de Cu & Me, en plus des cours indiqués en d/.



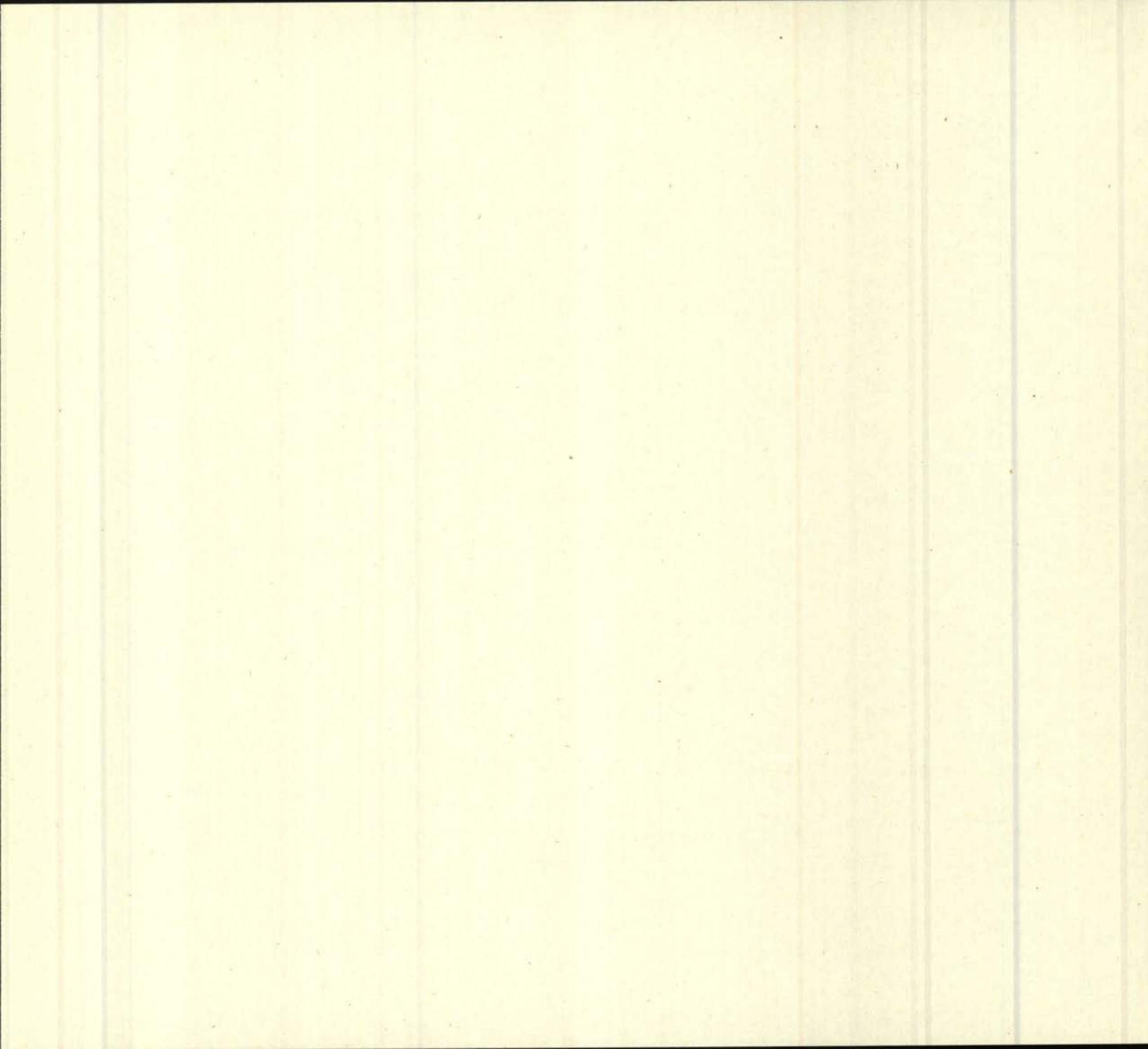
ANNEXE 1.

Le Budget pour 1972-73 est établi en fonction des prédictions ci-dessous :

<u>Etudiants</u>	en	<u>1971-72</u>	prévus : <u>1972-73</u>
Educ. I		33	45
" II		19	25
" III		11	12
Arts I		25	32
" II		19	19
" III		10	12
Sc. I		14	18
" II		1	7
			<hr/>
			170



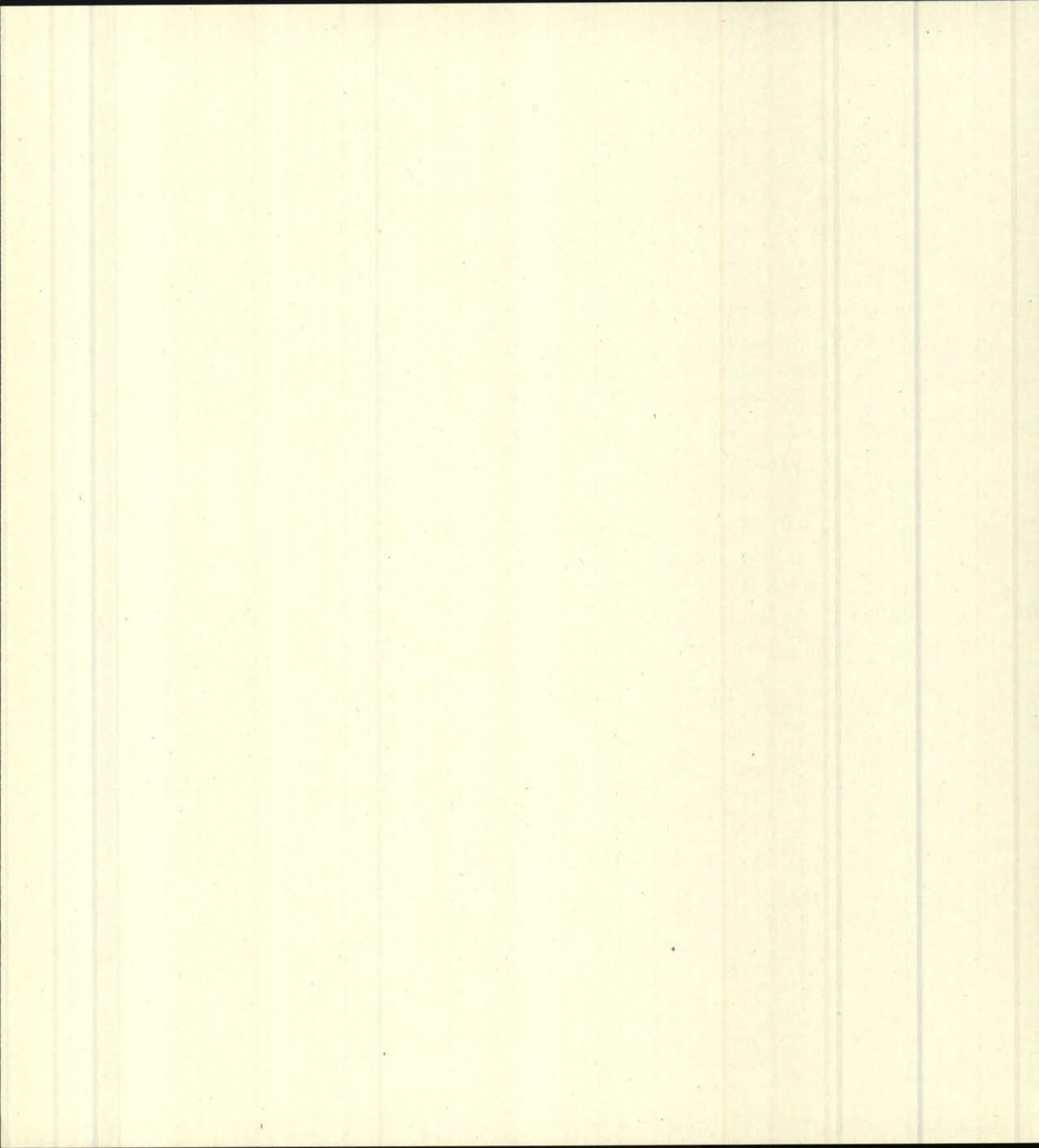
ce qui donnerait normalement : FRANC 205 : 2 sections
FRANC 200 : 4 sections
l'équivalent de ANGL 200 : 64 students
SOCIE 202 : 50 "



ANNEXE 2.

Heures d'enseignement du personnel actuel :

	<u>Lec</u>	<u>Lab</u>
1.		
2. T. Bilodeau	3	
3. M. Kapetanovic	9	3
4. J. Fortier	12	3
5. P. McGaffey	6	
6. D. Desmarais	7	3
7. S. Sheridan	7	3
8. A. Trottier	7.5	
9. L. Godbout	9	
10. C.A. Chevalier	9	
11. A. Tremblay	6	
14. I. Lafrance	6	6
15. E. Blackburn	7	6
16. G. Escande	9	
17. H. Olson	9	
18. M. Mabru	6	2
22. G. Liguori	3	
23. R. Beaujot	3	
24. A. Lafrance	3	
J. Forcier	3	
M. Villeneuve	1.5	(2)
E. Boucher	1.5	
P. Poirier	3	
S. Woods	3	



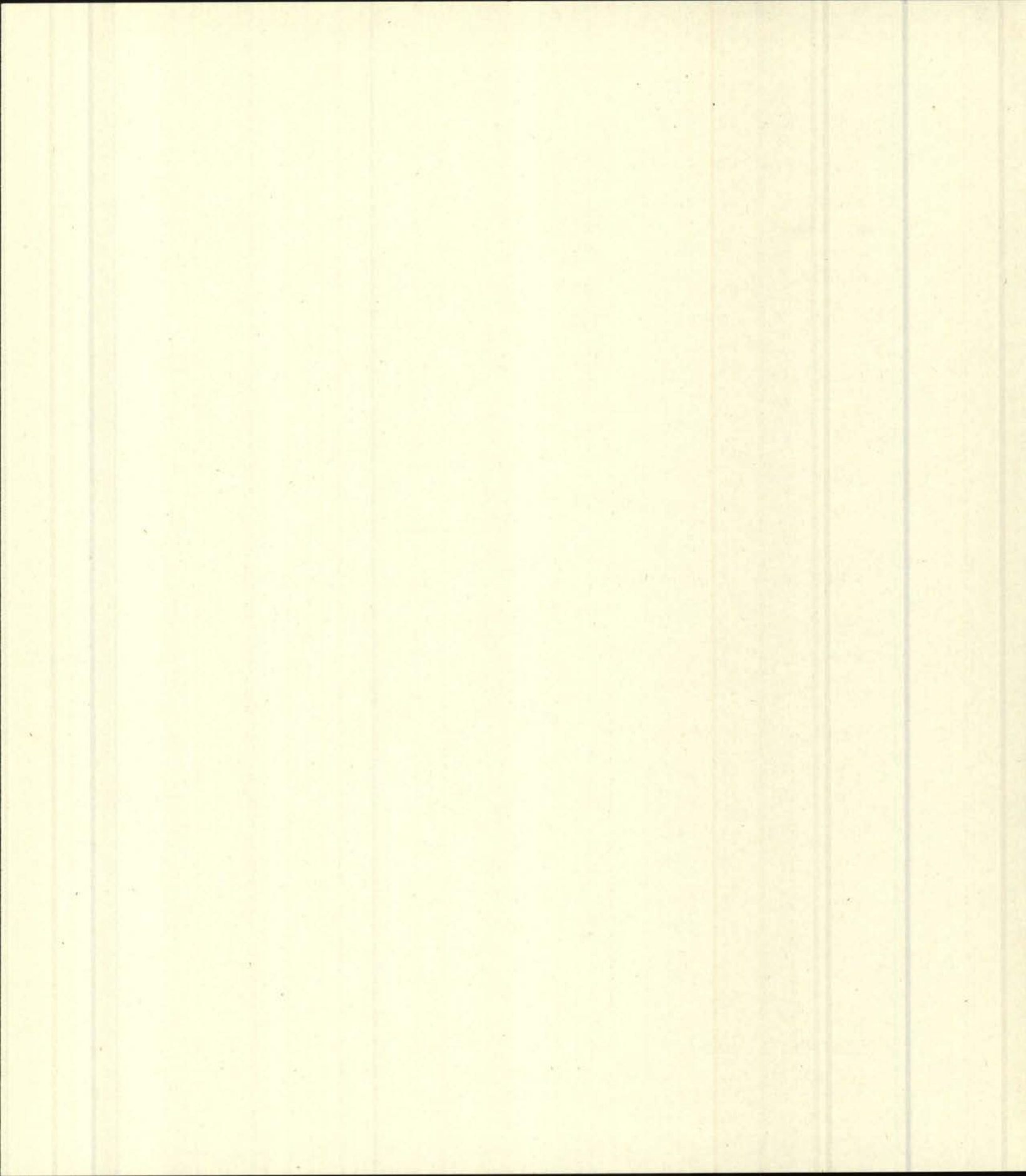
ANNEXE 3.

Cours enseignés par les permanents en 1971-72 :

BIOLE 296	S. Sheridan
297	"
CHIM 200	E. Blackburn
250	"
350	"
CLSSE 240	J. Fortier
350	"
351	"
FRANC 200C	"
200E	M. Kapetanovic
355	"
FO ED 201	A. Trottier
GENTQ 352	S. Sheridan
HISTE 200	A. Trottier
370	"
MATHS 201	D. Desmarais
PHILE 255	L. Godbout
354	"
358	T. Bilodeau
471	L. Godbout
PHYSE 200	D. Desmarais

Recommandation d/

Qu'aux professeurs déjà engagés pour 1972-73 l'on ajoute un cours régulier au niveau de 300 ou 400 en philosophie, en géographie, en histoire, et le cours de Phys. Sciences 341.



ANNEXE 4.

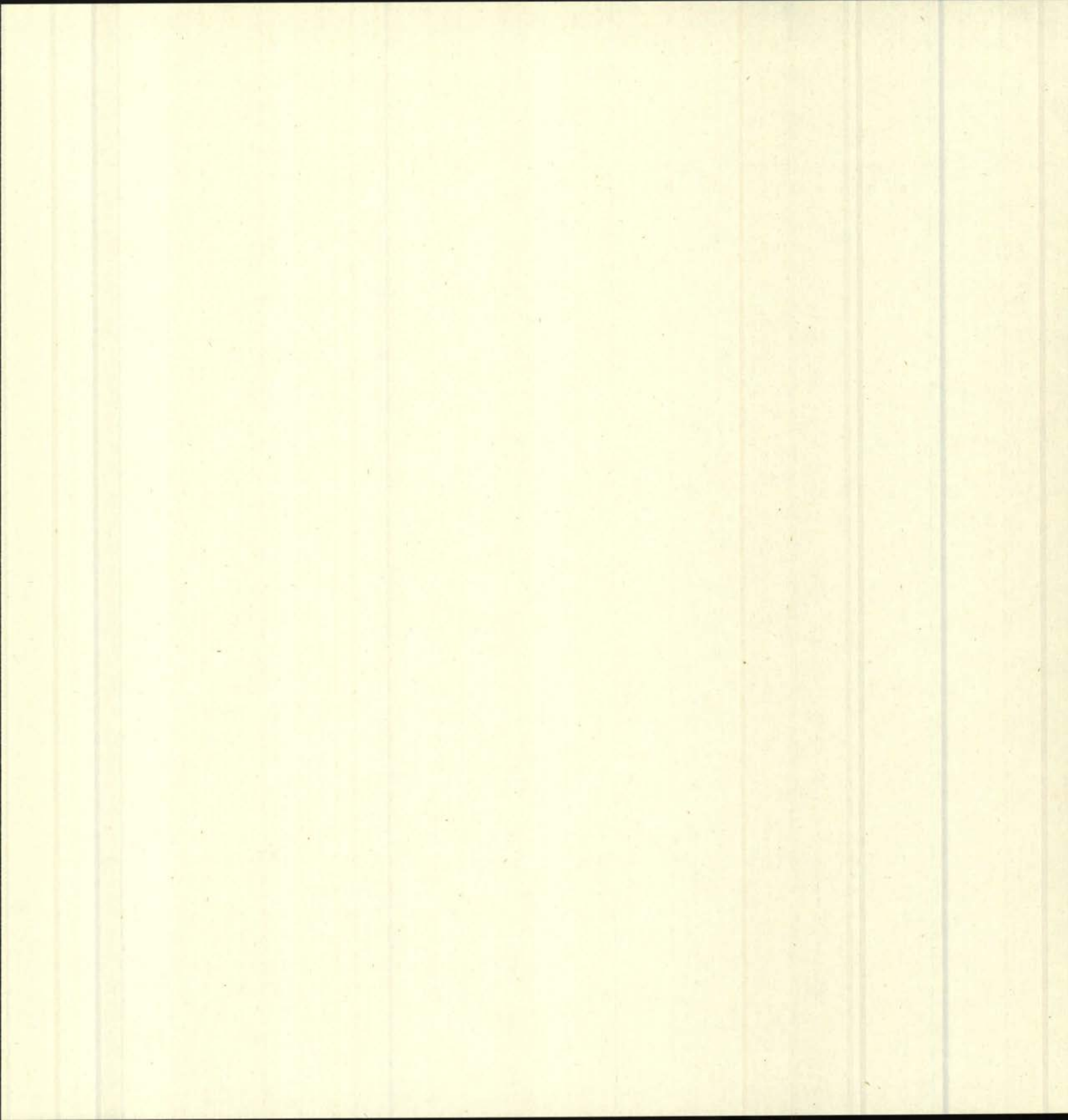
Cours enseignés au Collège Saint-Jean en 1971-72
et nombre d'étudiants qui les suivent :

<u>SCIENCES PURES</u>		<u>SCIENCES HUMAINES</u>		<u>SC. de l'EDUCATION</u>		<u>LETTRES & BEAUX ARTS</u>	
MATHS 201	14	PSYCE 202	27	ED PS 269/71	35	ANGL 265/284	82
PHYSE 200	9	SOCIE 202	71	469/71	7	383	21
CHIM 202	19	320	12	ED AD 261	26	CLSSE 240	2
250	5	350	9	CU ME 310	24	350	2
350	2	PSYCE 341/490	12	358	24	351	3
BIOLE 296	28	360/361		FO ED 201	26	PHILE 255	19
297	25	HISTE 200	14			354	6
GEOGE 201	13	370	15			358	87
GENTQ 352	3	GEOGE 300	6			FRANC 200	27
		ECONE 200	12			205	49
						330	15
						335	18
						355	10
						MUSIE 205	7
						DRAME 210	7
						CA FR 350	37
						ET RE 379	4

CU & ME : on recommande d'ajouter $\frac{1}{2}$ cours avancé pour l'enseignement du français au niveau des écoles élémentaires

$\frac{1}{2}$ cours pour l'enseignement des études sociales au niveau des écoles élémentaires

$\frac{1}{2}$ cours pour l'enseignement des études sociales au niveau des écoles secondaires.



ANNEXE 5.

a/ Cours qu'enseigneraient les nouveaux permanents :

FRANC 200A

200B

330

PSYCE 202

3--

3--

SOCIE 202

3--

3--

PSYCE 3--, SOCIE 3-- et GEOGE 350
signifient que l'on envisage d'offrir
l'équivalent de deux cours pleins en
psychologie et en sociologie, et un
nouveau cours plein en géographie.

b/ Cours qu'enseigneraient les plein-temps temporaires :

GEOGE 201

300

3--

FRANC 335

CA FR 350

FRANC 205

c/ Cours qu'enseigneraient les professeurs temporaires à temps partiel :

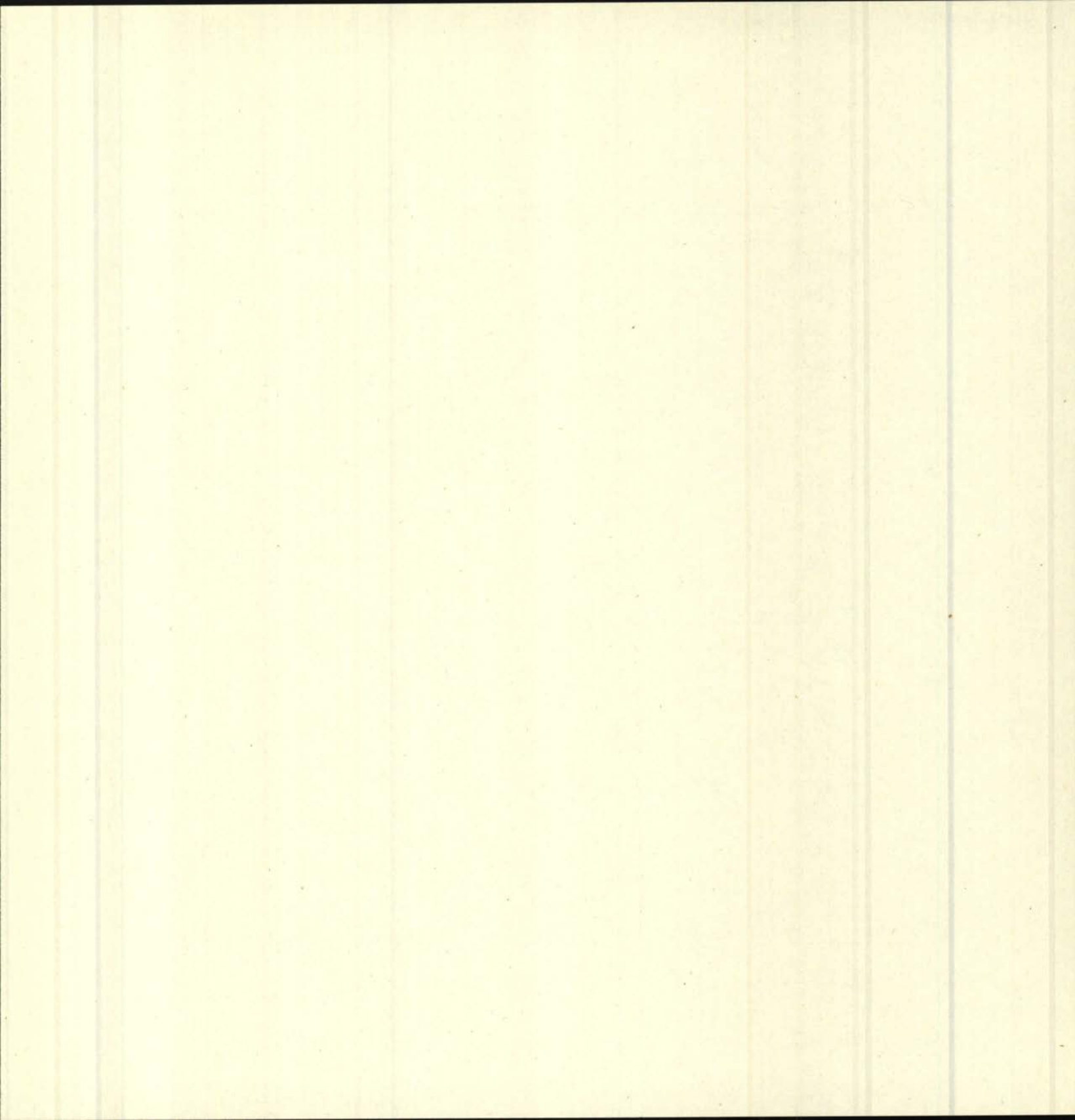
MUSIE 205

DRAME 210

ET RE 370

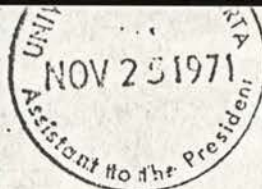
CU ME 310

358



FIELD HYNDMAN

BARRISTERS AND SOLICITORS



H. G. FIELD, O.C.
PETER M. OWEN, O.C. (ALSO OF N.W.T. BAR)
A. P. BLAKEY
H. A. BODNER (ALSO OF N.W.T. BAR)
JOHN B. DEA
W. J. GIRGULIS
T. S. MILLMAN
D. M. BOWES
W. M. WINTERMUTE
C. P. CLARKE

E. L. BOYD
R. H. TESKEY

S. W. FIELD, O.C., LL.D.
L. D. HYNDMAN, JR., M.L.A.
(RETIRED)

CABLE ADDRESS "FIELDMAN"

TELEPHONE 429-4251
AREA CODE 403

1000 ROYAL BANK BUILDING
BOX 2800, POSTAL STATION A
EDMONTON 15, ALBERTA
CANADA

FILE NUMBER 5-39619/JBD/2

November 24, 1971.

Mr. John Nicol,
Secretary,
Deans' Council,
The University of Alberta,
Edmonton 7, Alberta.

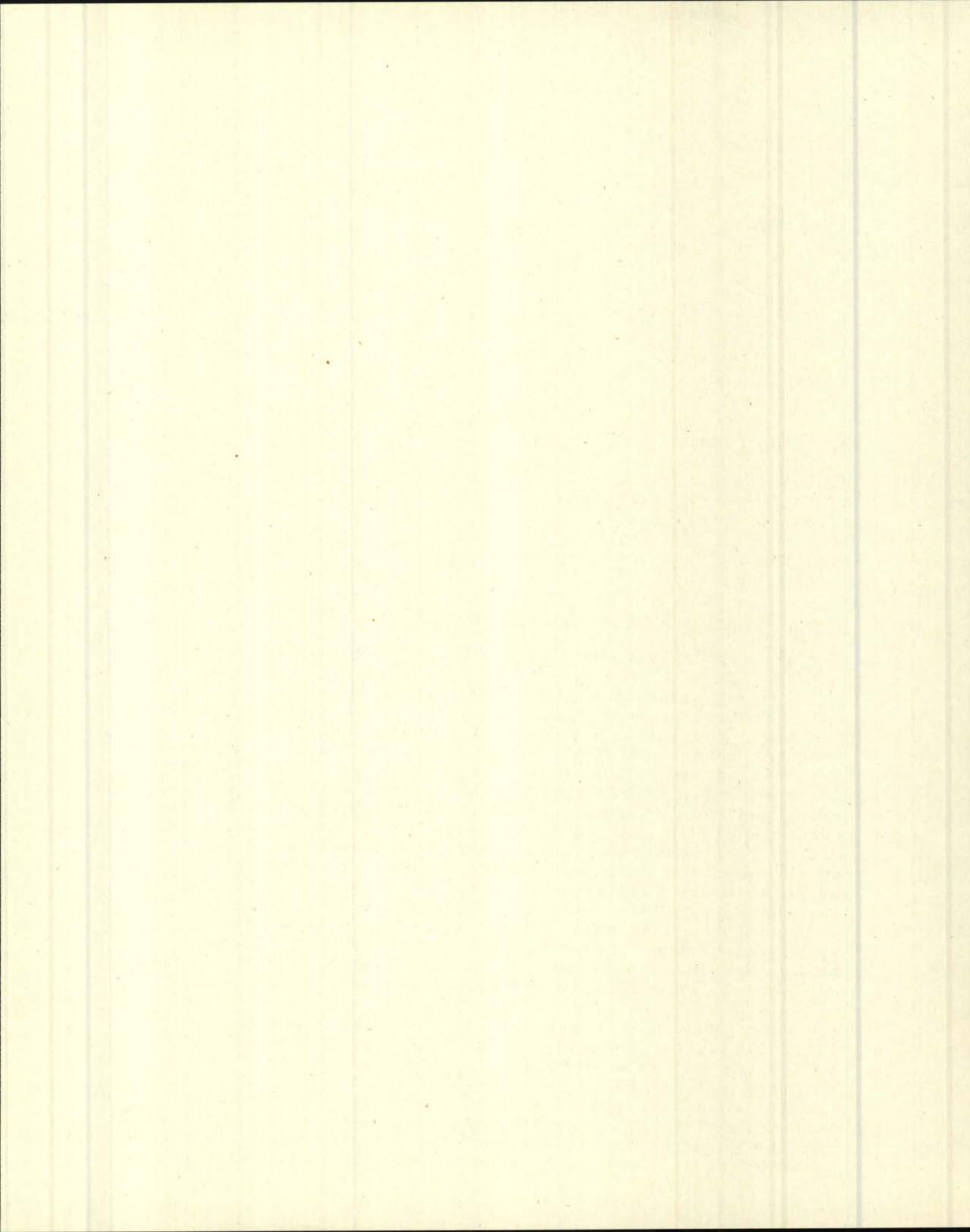
Dear Sir:

RE: Faculty Promotions and Salaries
Committees and Students

Thank you for your letter of November 18, 1971.

The Handbook provisions with respect to salaries and promotions are an essential part of the contract between the Board and the academic staff member. Part I of the Handbook taken as a whole discloses in our view an intention that the salary and promotion of a professor be subject to the recommendation of his peers. That is to say, subject to the recommendation of other academic staff whose own salary and promotion is determined in the same way. Were students to sit on such committees, the salary and promotion of a party to the contract would be decided at least in part by a person or persons who has neither rights nor responsibilities under the contract. This state of affairs could certainly exist were that the wish of the Board and the professor but without specific agreement between the Board and the staff member on such matter we think that the better opinion is that a student may not sit on a faculty promotions and salary committee.

What has happened of course is that the membership of faculties for general University purposes has been extended to include not only academic staff but also administrative and professional officers and students. The fact that students are for some purposes full members of a faculty does not, it seems to us, require that they be regarded as members of the faculty for the purposes of the Handbook. As above mentioned, the Handbook is an agreement between each member of the staff and the Board



November 24, 1971

of Governors which sets out the terms of the contract of employment between the staff members and the Board. Without some specific reference to the entitlement of a person not a party to the contract to sit in judgment on the parties to the contract, we are of the view that no such entitlement exists.

That interpretation appears to have been the interpretation placed upon Section 111.3 by the Board of Governors in their resolution of 6 February, 1970 concerning the right of administrative and professional officers to sit on faculty promotions and salaries committees. Had the Faculty Council been entitled to elect as members of the faculty promotions and salaries committees any persons who under any circumstances were members of the faculty, then there would have been no requirement for the Board of Governors resolution which specifically authorizes the addition of administrative and professional officers to a faculty promotions committee when their cases are being considered.

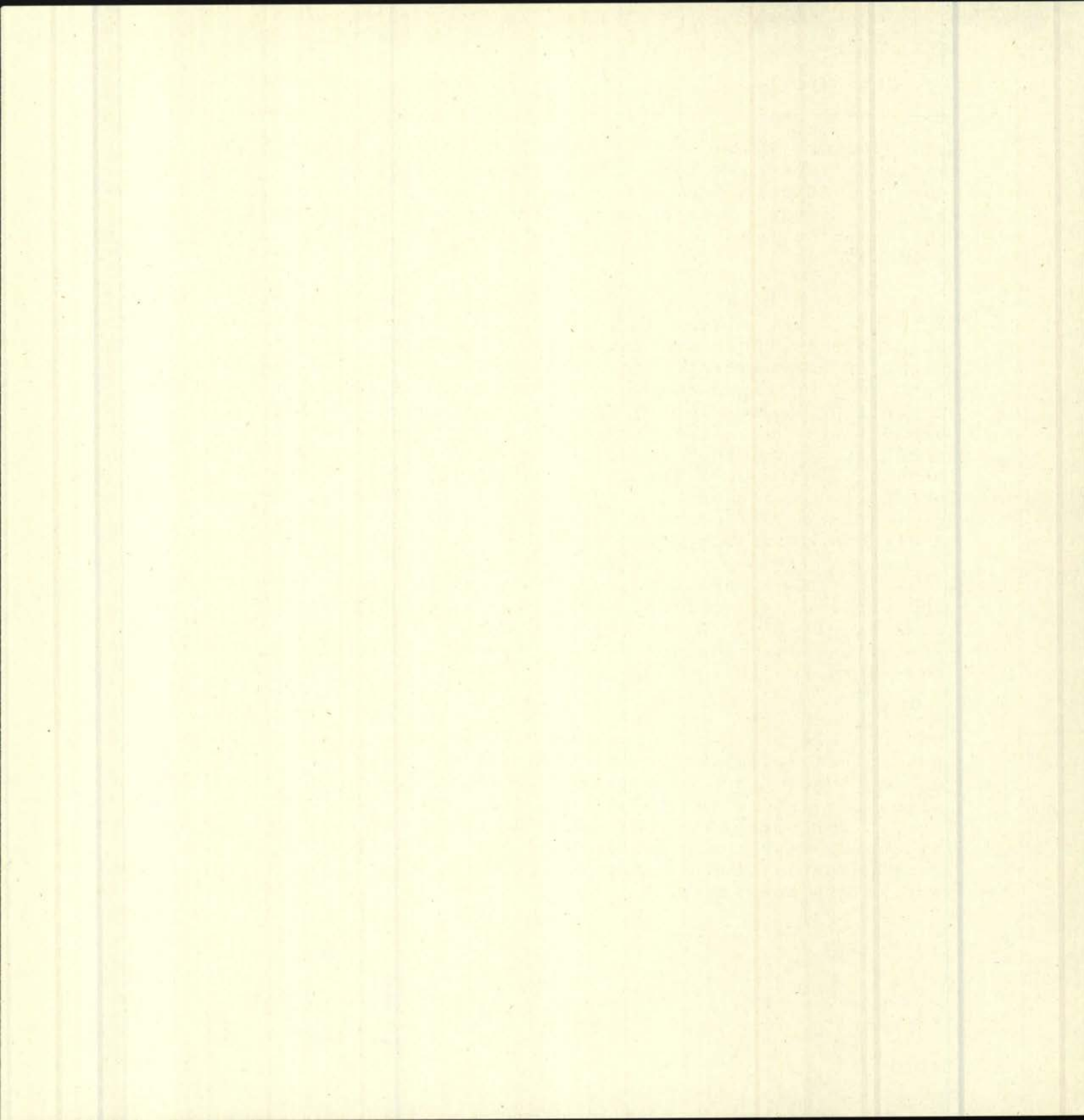
The conclusion one draws is that such administrative and professional officers (who are for other purposes members of a faculty) would not be competent to sit on a faculty promotions and salaries committee were it not for the Board of Governors resolution.

For the reasons above, it is our view that the persons elected by the Faculty Council to the faculty promotions and salaries committee must be fulltime staff members except in the case of administrative and professional officers (which situation is covered by the Board of Governors resolution) and except for schools with fewer than ten fulltime staff members (in which case the provisions of 111.10 apply). Hence the conclusion is students may not be members of a faculty promotions and salary committee.

Yours truly,

FIELD HYNDMAN

Per: 



14-11-70

College union approved

The integration of College St. Jean with the University of Alberta was approved by the board of governors Friday.

College St. Jean, which will become College Universitaire St. Jean, has been an affiliate college, offering the first two years of the education program and general arts and science instruction, mostly in French.

However, it wasn't able to grant degrees.

Now, financing, academic course accreditation, staff employment and qualifications, admissions and examinations will be provided by the university.

The federal government tried to discourage the formation of this French university of the West as early as February.

It was to allocate funds to just one French college or university in the Prairies, and seemed to be leaning to the one in St. Boniface, Manitoba.

Dr. J. G. Bradley, chairman of the board of governors, said he hoped this would change.

The financial aspects of the integration were discussed during the closed part of the board's meeting.

College St. Jean now part of U

College St. Jean officially gained a new name and new status Friday.

The agreement making it an integral part of the University of Alberta was signed by Dr. John Bradley, chairman of the U of A board of governors, and Rev. Frank McMahon, rector of the college.

Also participating were John Nicol, secretary to the board of governors, and Rev. Antonio Keroack, secretary-bursar of the college, which will now be known as College Universitaire St. Jean.

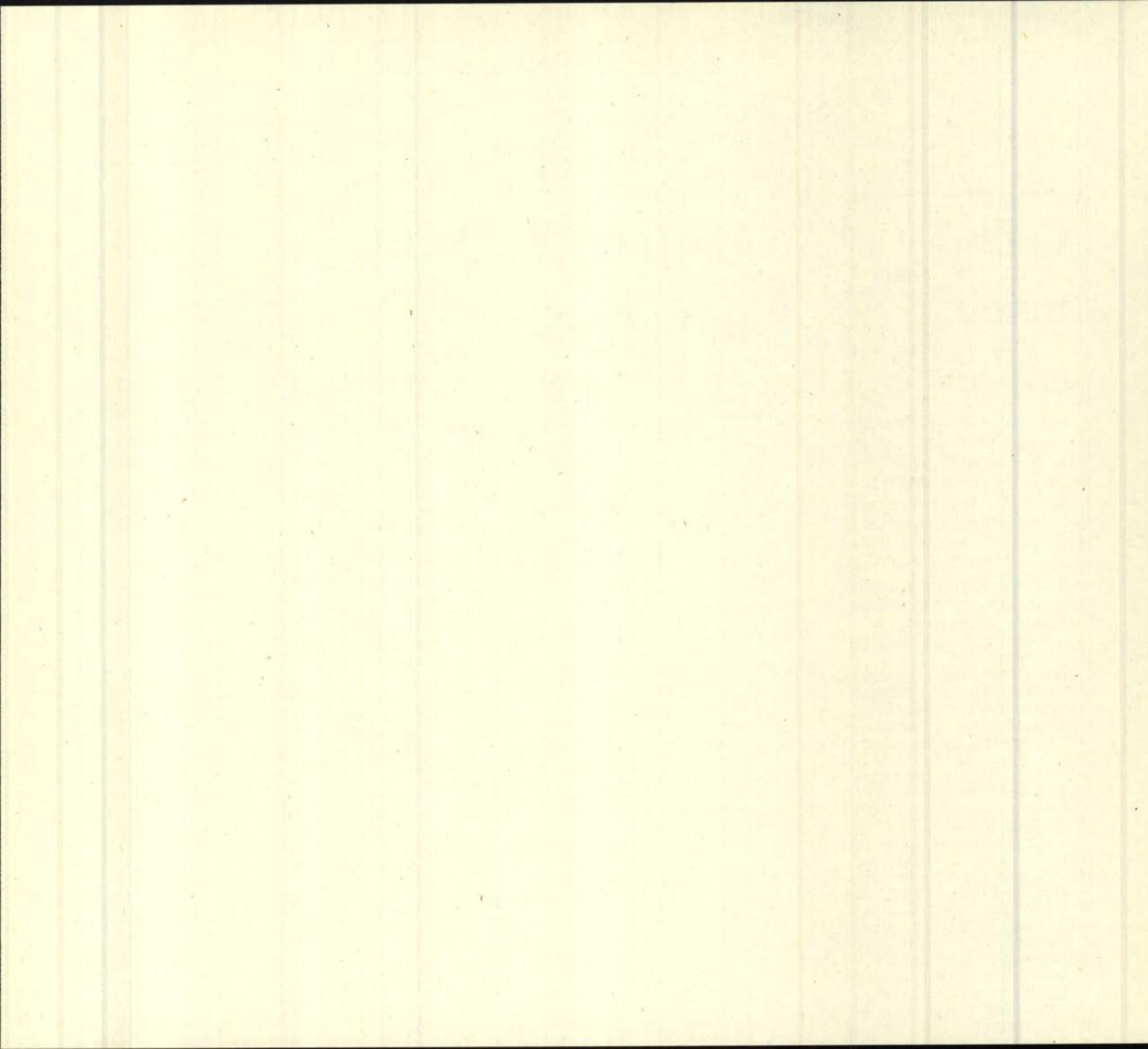
The college has been affiliated with the U of A since 1963 and has offered courses credited towards the university degree.

It will now provide a bilingual and bicultural section of the university, offering university level education for students who want instruction in French and who wish to live in a predominantly French environment.

Entrance requirements and academic terms at the college will be the same as for the rest of the U of A.

Students at College Universitaire St. Jean will be full members of the U of A Students' Union.

Students in either "section" of the university may take courses in the other section.



Le 21 septembre 1970

R.P. F.J. McMahon, o.m.i.,
Recteur
Collège Saint Jean
8406 - 91^e rue
Edmonton 81, Alberta.

Rév. et cher Père,

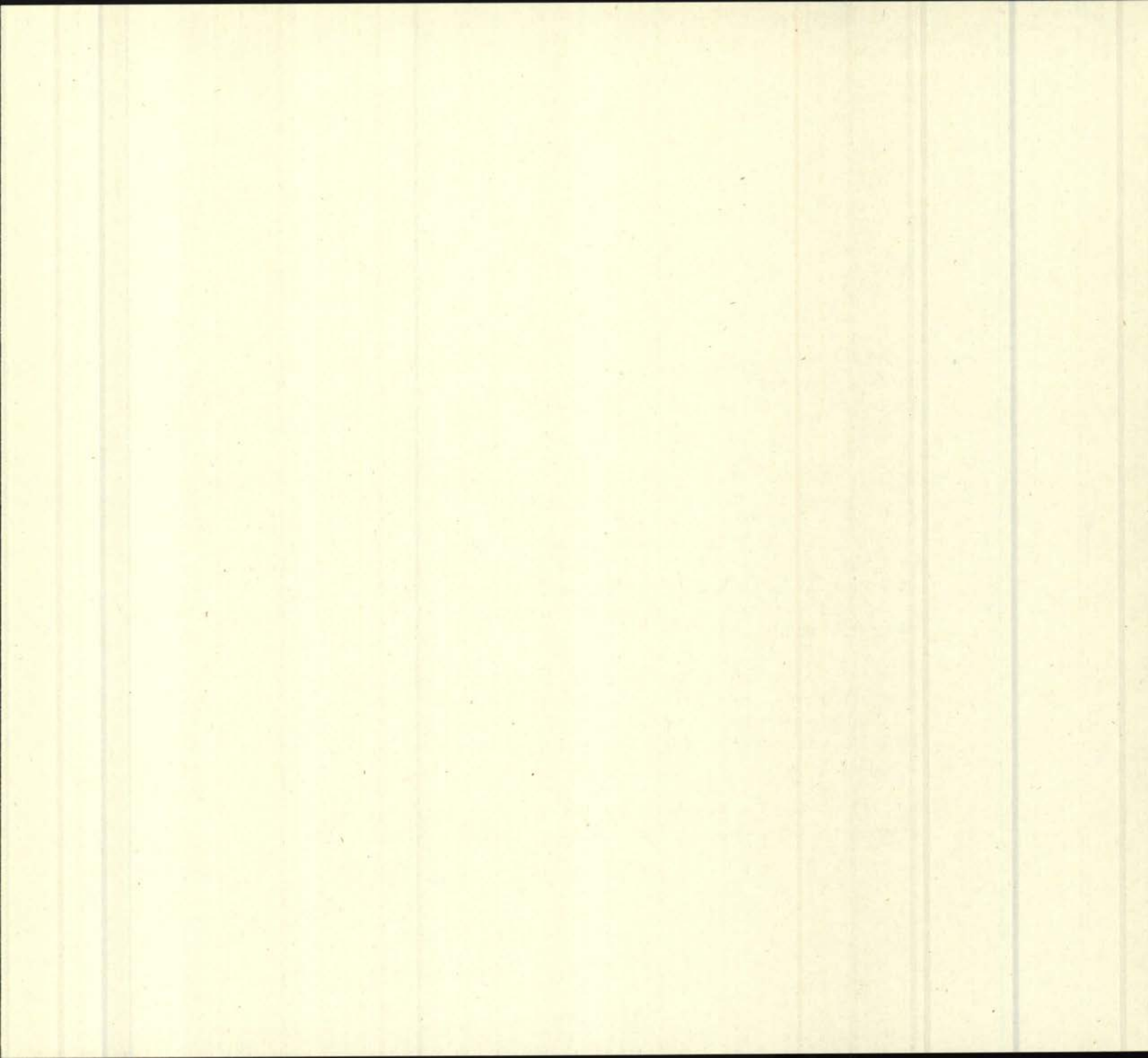
En réponse à votre lettre du 16 de ce mois, je vous annonce que déjà le P. Paul Labelle a reçu son obédience pour la maison S. Jean où il résidera comme étudiant à l'Université et comme aide au Collège. Il peut donc être affecté à la pastorale auprès des élèves universitaires au Collège. Ceci répond à votre première demande.

Quant à votre seconde demande, j'ai le regret de vous dire que le Père Morin n'a reçu aucune obédience pour le Collège et que par conséquent il ne peut pas être affecté à la pastorale auprès des élèves universitaires de cette même institution.

Vous remerciant de votre coopération et vous assurant de la mienne, je demeure,

bien vôtre en N.S.

Georges-Marie Latour, o.m.i.,



R.P. G.-M. Latour, o.m.i.
 Supérieur Provincial
 9916 - 110e rue
 EDMONTON, Alberta

Rév. et cher père,

Je voudrais demander par la présente que les RR. PP. Paul Labelle et Louis Morin puissent être affectés à la pastorale auprès des élèves universitaires au Collège.

Vous savez le mal que nous avons eu dans ce domaine à recruter un personnel compétent et stable. Par ailleurs la situation particulière des deux pères ci-haut mentionnés nous paraît tout à fait providentiel. Le Père Labelle cherche actuellement à se situer pour trouver un ministère fructueux et épanouissant. Nous croyons qu'avec l'appui d'une équipe comme il le trouvera au Collège il retrouvera sa santé et, nous espérons, l'orientation pastorale qu'il recherche.

Le Père Morin semble déjà orienté très nettement vers la pastorale des jeunes et ses longues années à Saint-Albert ainsi que ses études en Europe lui assurent une compétence qui peut nous être fort utile.

En plus, ces deux personnes devront s'intégrer à l'équipe de pastorale du secteur universitaire où moi-même et les P.P. Ferland, Groleau, et Bilodeau parmi d'autres sont déjà engagés. Cela assurera un équilibre à leur travail.

Enfin, ces deux nouveaux membres avec le temps qu'ils auront à consacrer à la pastorale nous permettront de développer une forme d'éducation chrétienne de la jeunesse qui assurera l'annonce de l'Évangile pour ces temps nouveaux.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous donnerez à cette question, je reste,

Votre tout dévoué,



F.J. McMahon, o.m.i.
 Recteur



le 13 septembre 1970

Révérénd Père Hector Ferland, o.m.i.
Supérieur
Maison Saint Jean,
8406 - 91^e rue
Edmonton 81, Alberta.

Cher Père Supérieur:

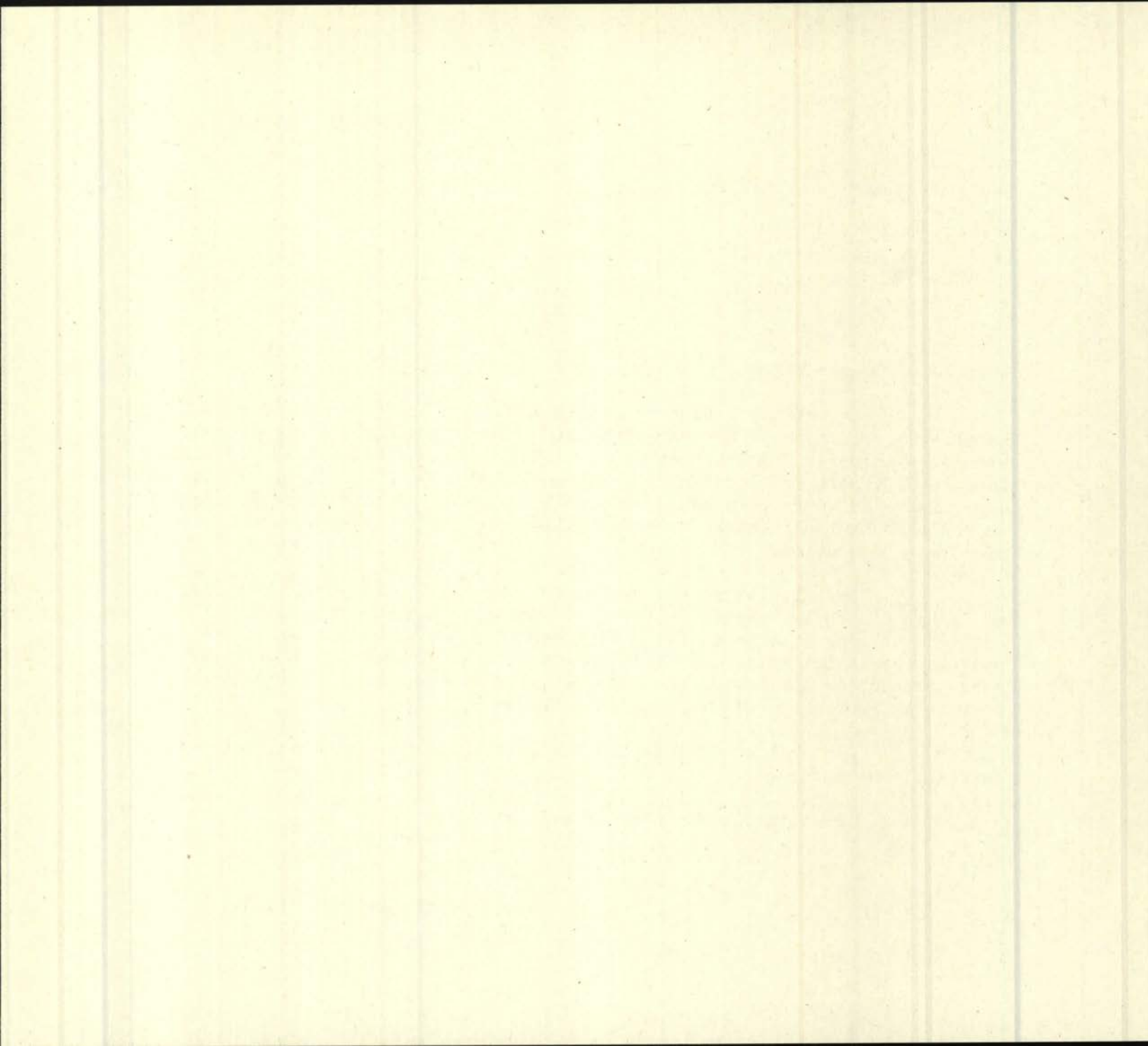
En date du 1 septembre j'ai donné une obédience au P. Paul Labelle, o.m.i. pour la maison Saint-Jean, chez vous après que ce dernier m'a dit avoir pris chambre chez vous et avoir promis d'aider à la pastorale. Donc le P. Labelle est étudiant à l'Université et aide au Collège. Il devient donc membre de votre communauté et soumis au supérieur tout comme les membres de nos communautés oblates. Cependant l'administration paiera les cours qu'il prendra en éducation.

Dans la lettre que je lui écrivais le 1 septembre, j'ai dit au P. Labelle de laisser la voiture automobile au Lac Ste Anne quand il est venu me voir à ce sujet la semaine dernière je lui ai dit que je ne pouvais pas la lui laisser définitivement mais qu'il pourrait l'utiliser pour transporter son bagage croyant que cette voiture serait à Edmonton pour le 14 septembre. C'est ce qu'il a dit au P. Hudon.

J'aime à croire que ces renseignements vous aideront dans votre rôle de supérieur.

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.

Georges-Marie Latour, o.m.i.,



Collège Saint-Jean
8406-91e rue
Edmonton, Alberta

31 août 1970

Cher Père Provincial,

Le Frère Tetreault est venu au Collège ce matin. Je lui ai parlé. Il est intéressé à venir au Collège. Les Frères du Collège me poussent à vous dire qu'ils aimeraient l'avoir ici. Je laisse cela à votre bon jugement, espérant que tout s'arrange pour le mieux.

Bien à vous, H. Kerland C.M.I. (verso)

BUREAU DU RECTEUR



COLLÈGE SAINT-JEAN
8406 - 91E RUE, EDMONTON 81

le 10 juin 1970

R.P. G.-M. Latour, o.m.i.
Supérieur provincial
9916 - 110e rue
Edmonton, Alberta

Rév. et cher père,

Je voudrais vous indiquer mon départ imminent pour un voyage d'affaires en France. En effet, je quitte Edmonton le 10 juin, pour n'y rentrer que le 7 juillet. Je m'excuse de m'être pris si tard pour vous l'annoncer mais ce n'est que le 5 juin que j'ai pu à cet égard prendre une décision définitive.

Il s'agit d'une visite organisée par l'Ambassade de France pour que je puisse explorer les moyens par lesquels le Collège pourrait obtenir du personnel, des fonds de développement et d'autres services de la France.

En même temps j'assiterai au Congrès de Monde et Foi (catéchèse) à Marseille où je dois diriger une session.

Sur le voyage de retour je passerai quelques jours en Irlande dans la famille de mon père.

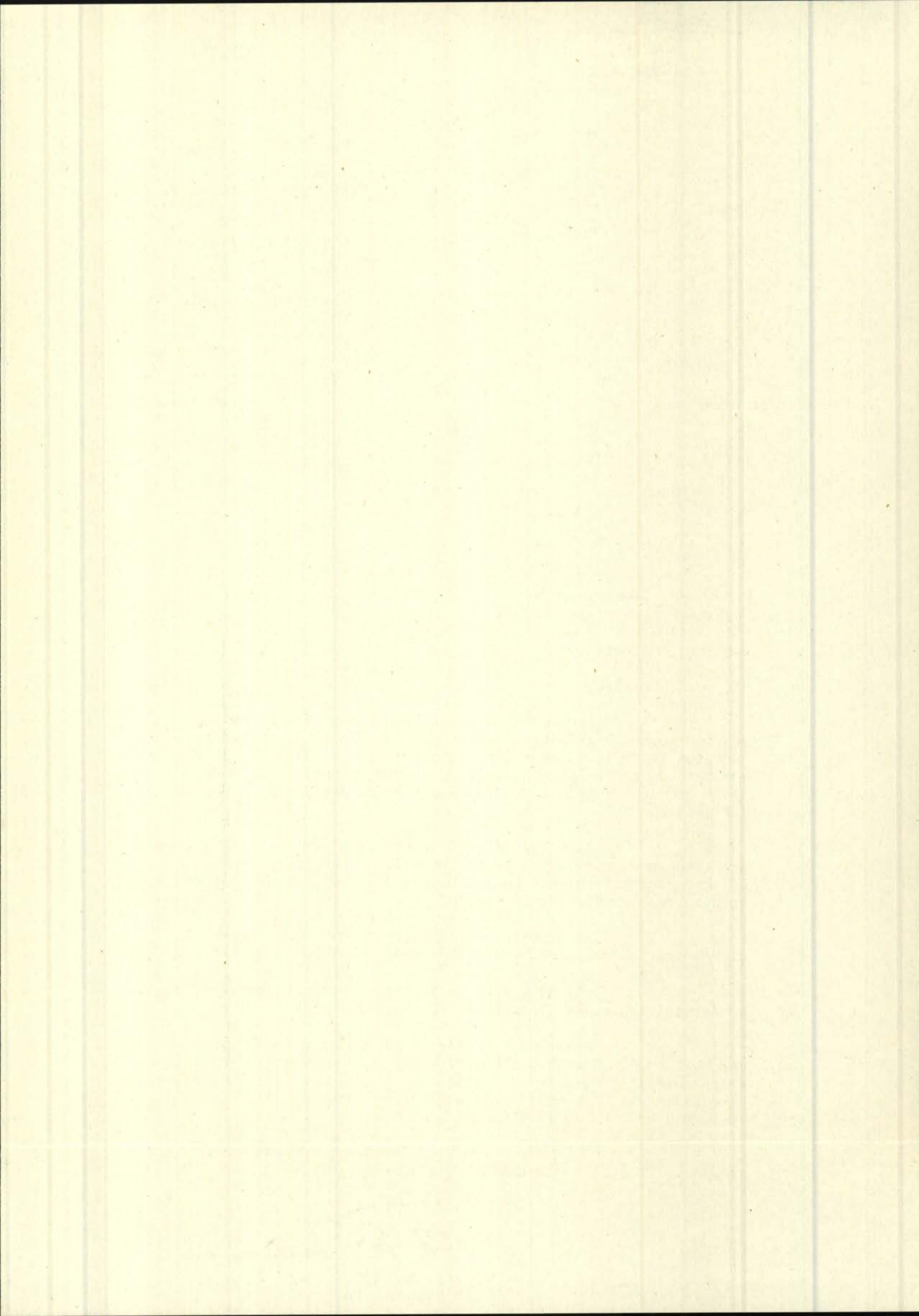
Avant de terminer il me fait plaisir de vous annoncer que le Bureau des Gouverneurs de l'Université d'Alberta a approuvé la fédération du Collège. Il ne reste plus que la Commission des Universités qui devrait en discuter le 18 juin. Tout va donc bien de ce côté-là.

De nouveau, je vous demande pardon de mes retards. En vous souhaitant un été agréable,

Votre tout dévoué,

F. Mc Mahon o.m.i.

F. McMahon, o.m.i.
Recteur



Le 11 juin 1970

Révérend Père François McMahon, o.m.i.
recteur
Collège Saint Jean
8406 - 91^e rue
Edmonton 81, Alberta.

Bonjour Père Recteur!

Je vous sais gré de m'avoir averti de votre départ pour un voyage d'affaires en France du 10 juin au 7 juillet. Heureux d'apprendre aussi que vous dirigerez une session au Congrès de Monde et Foi à Marseille et qu'au retour vous aurez la joie de visiter en Irlande votre parenté du côté paternel.

Meilleurs souhaits de bon et fructueux voyage!

Egalement mes félicitations pour succès obtenus dans vos démarches auprès des Gouverneurs de l'Université d'Alberta.

Mes prières vous accompagnent toujours!

Que la Vierge Immaculée féconde vos travaux apostoliques!

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.

Georges-Marie Latour, o.m.i.,
provincial.

*Pour le temps présent 11/9/70
Je ne pense pas pouvoir laisser
aller au collège de J. F. F. F. F.
et cela après entente avec lui!*

U of A takes over College St. Jean

A college that will develop bilingual teachers for the province will become part of the University of Alberta.

College St. Jean has been an affiliate college offering the first two years of the bachelor of education program and general arts and science instruction, mostly in French. It hasn't been able to grant degrees.

Integration with the U of A was approved by the university's general faculty council Monday and must now be approved by the board of governors.

A report said that apart from developing bilingual teachers for Alberta, the college will "provide educational opportunities for Albertans who wish to pursue their university studies in an environment in which the French language and French-Canadian culture predominate."

The college, on 84th Avenue and 91st Street, has not entered the U of A easily. Negotiations started in the summer of 1969.

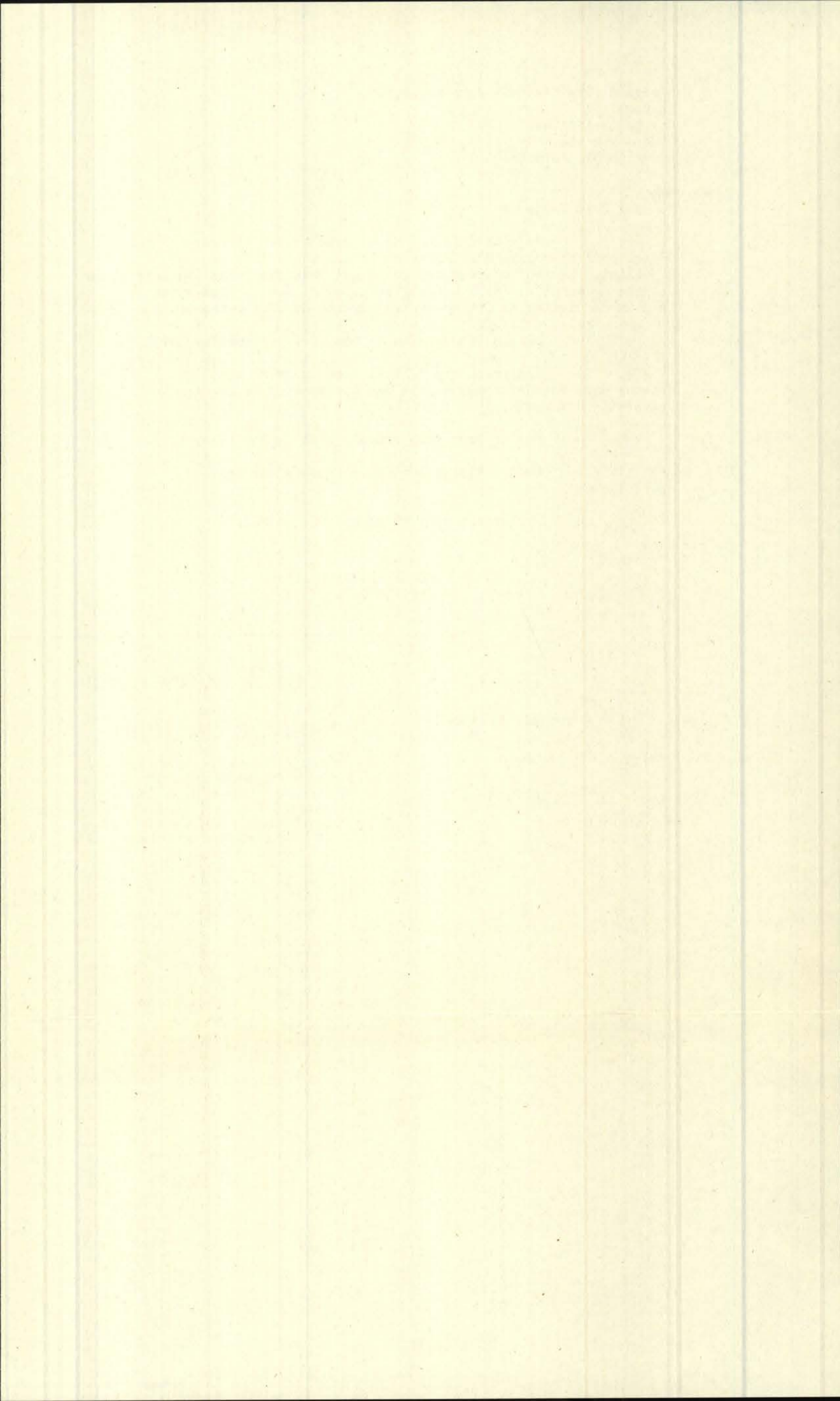
An earlier draft agreement was turned down by the general faculty council and the present approved agreement is completely different from the original.

In February, the federal government was discouraging proposals to turn the college into a French university of the West.

The college, will be called College Universitaire St. Jean.

Financing, academic course accreditation, staff employment and qualifications, admissions and examinations will be provided by the university.

"We won't have a French institution with a French language for French men and women — but a truly bilingual place where English-speaking students can go and hear French in the halls, in the dining rooms — a truly bilingual atmosphere," said dean of arts, Dr. D. E. Smith.



le 27 mai 1970

Révérend Père François McMahon o.m.i.
recteur
Collège Universitaire S. Jean
8406 - 91^e rue
Edmonton 81, Alberta.

Bonjour Père,

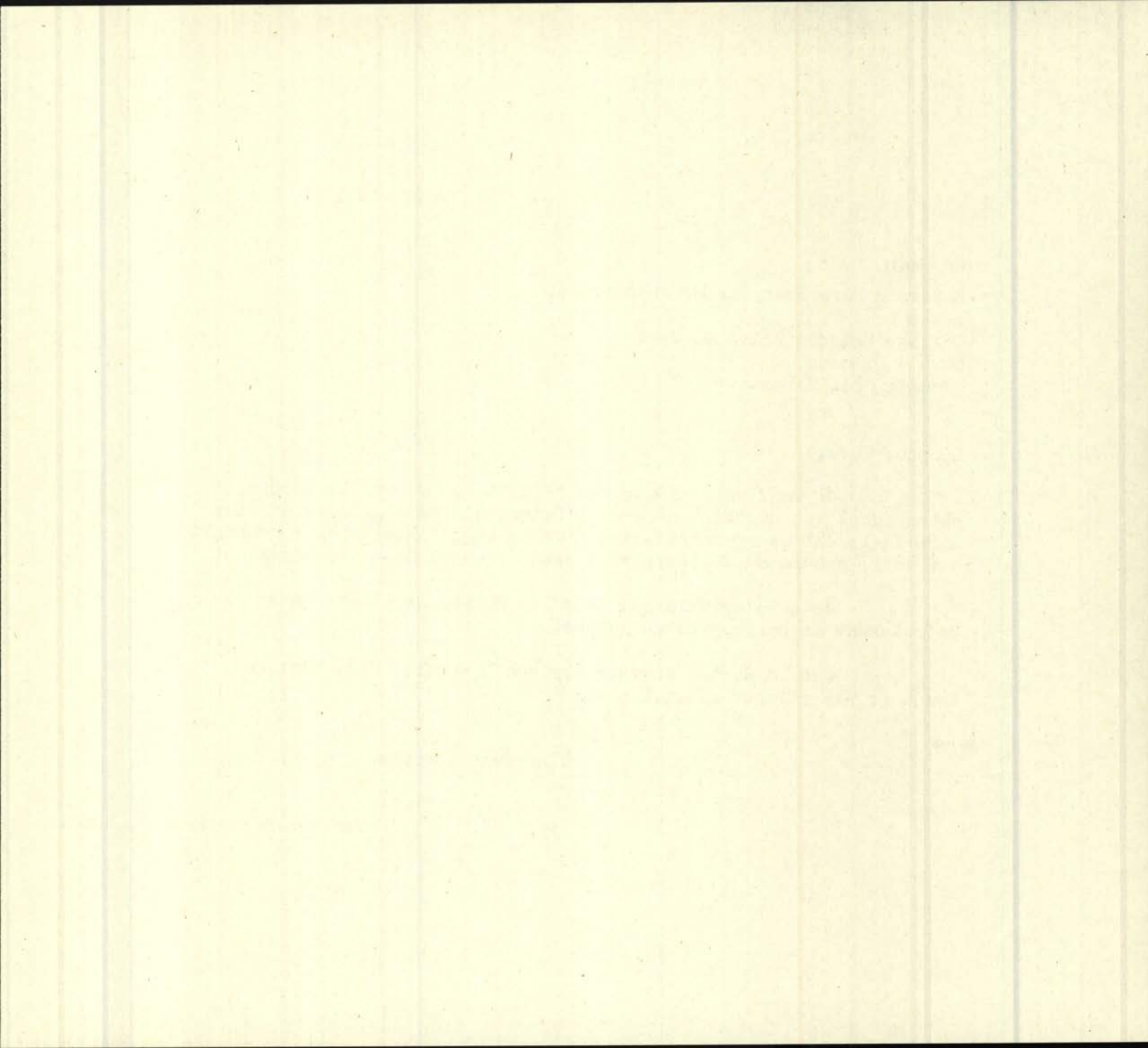
Je veux vous offrir mes félicitations pour le succès obtenu dans vos négociations avec l'Université de l'Alberta et vous dire également ma reconnaissance pour le magnifique travail accompli par votre groupe du Collège, vous assurer aussi de ma coopération!

Je suis certain que tous les Oblats de l'Alberta se réjouissent de ce progrès en marche!

Que le Christ Sauveur par son Immaculée Mère bénisse toujours vos efforts apostoliques!

Sincèrement vôtre,

Georges-Marie Latour, o.m.i.,





LES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE

PROVINCE DE L'ALBERTA-SASKATCHEWAN

No. 5/69

ATTESTATION

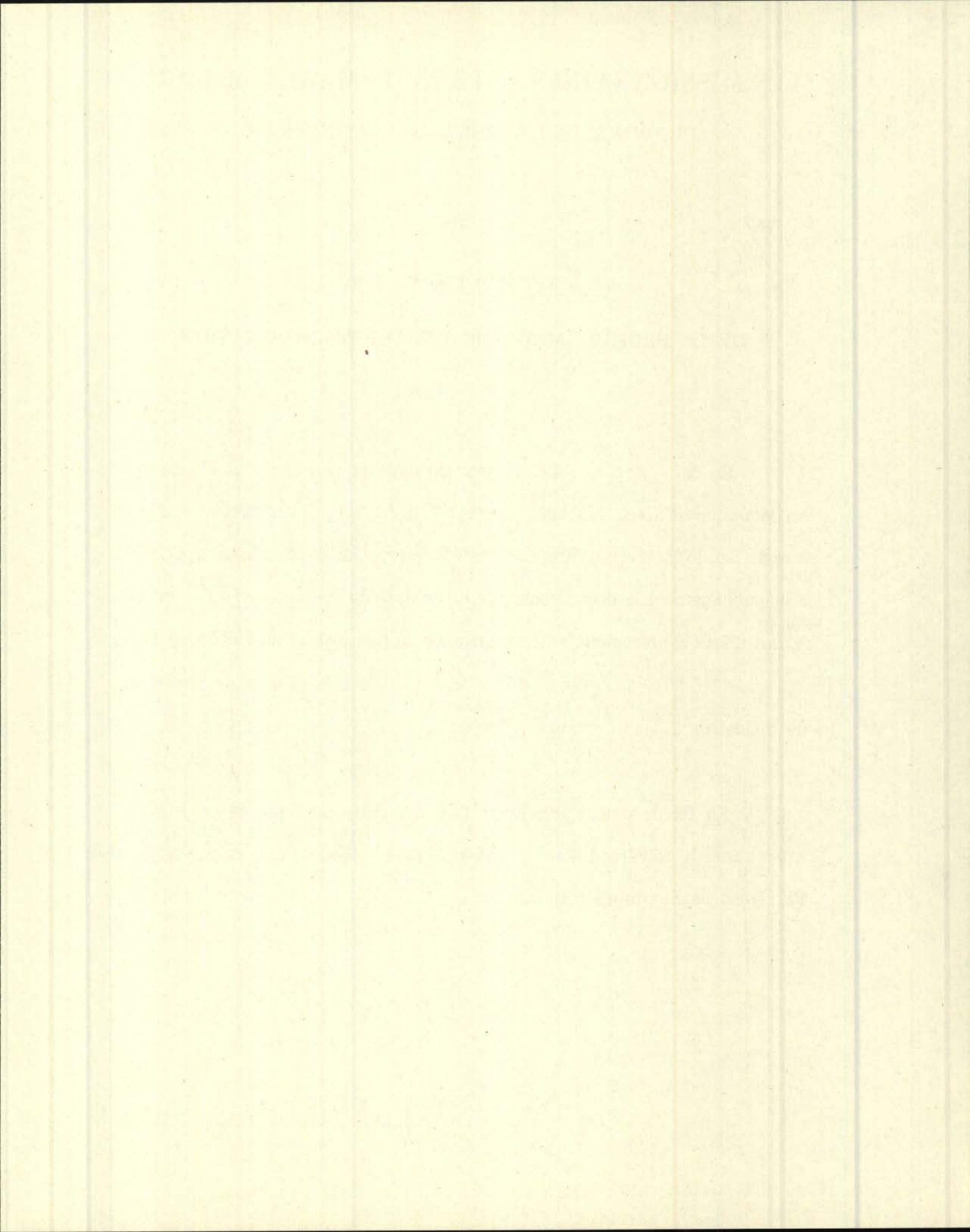
DE LA PROMULGATION DU DÉCRET DE NOMINATION

En ce 15^e jour du mois de août 1969, devant
la Communauté de la Maison Saint-Jean, Edmonton réunie
à cette fin, le Révérend Père Georges-Marie Latour, O.M.I.
a lu publiquement le décret émis par lui en date du 31 juillet et par
le fait même a promulgué authentiquement la nomination du Révérend Père
Hector Ferland, O.M.I. à la charge de Supérieur
de la Maison Saint-Jean

En foi de quoi, après avoir fait la lecture publique de la présente
attestation, le Révérend Père Georges-Marie Latour, O.M.I.
l'a signée de sa propre main.

G. M. Latour, O.M.I.
Provincial.

Alfred Groleau, O.M.I.
Secrétaire.





L.J.-C. et M.I.

LES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE

PROVINCE DE L'ALBERTA-SASKATCHEWAN

D É C R E T

No. 5/69...

Vu la nécessité de pourvoir à la charge de Supérieur de la Maison
.... ~~Saint-Jean, Edmonton.~~ Nous avons, de l'avis de notre Conseil,
en sa séance du 31 juillet 1969.... décidé de nommer et nommons par les
présentes le Révérend Père ~~Hector Forland~~ O.M.I., supé-
rieur de cette même maison, le croyant apte à remplir ces fonctions pour un
premier triennat. ~~Dollord Desmarais, 1er assistant et économe~~
~~Alfred Groleau, deuxième assistant.~~

De plus, nous ordonnons que notre décret soit lu publiquement devant
la communauté réunie, au moment jugé opportun; cette lecture, conformé-
ment à l'article 195 des Règles, en sera la promulgation authentique. Aussitôt
le nouveau Supérieur émettra sa profession de foi et le serment antimoder-
niste, selon la prescription du Droit Canon. Par cette promulgation, le Supé-
rieur entre de plein droit dans sa charge, avec l'autorité et les facultés qui
lui sont concédées par le Droit commun, nos Constitutions et les coutumes
légitimes reçues chez nous.

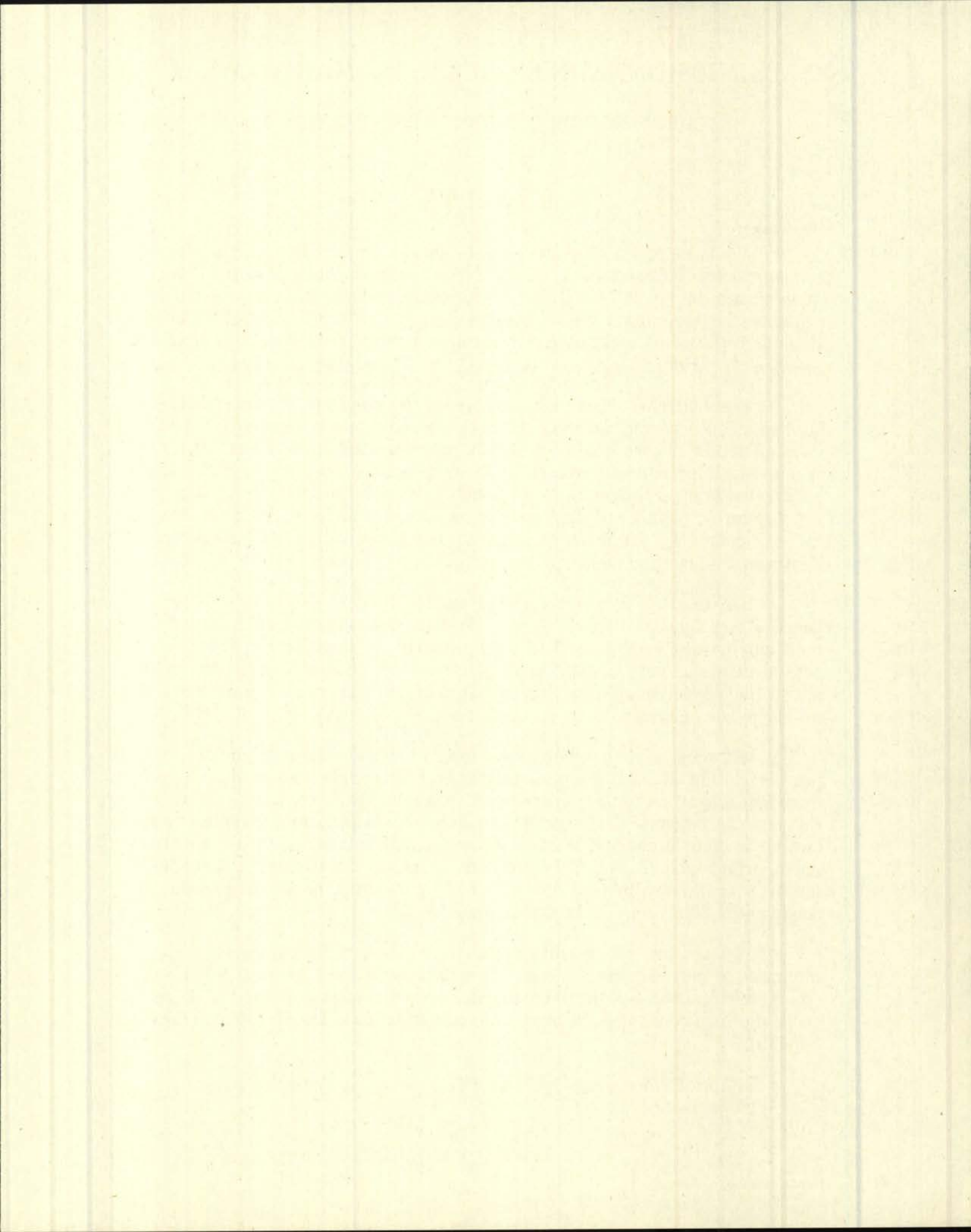
On inscrira dans un registre spécial ou dans le Codex Historicus
l'acte authentique ou le procès-verbal de cette promulgation en indiquant la
date qui marque l'entrée officielle en fonction du nouveau Supérieur. Cet
acte authentique sera dûment signé par nous ou notre délégué. Une copie
authentique sera envoyée au Secrétariat général et provincial, mais le décret
lui-même sera conservé dans les archives de la Maison.

Et vous, mon cher Père, vous ferez preuve de sens missionnaire, pour
percevoir, dans la fidélité aux directives de l'Eglise, les besoins et les appels
du monde auquel est consacré l'apostolat de la Congrégation; vous ferez preuve
du sens des personnes, afin de promouvoir une communauté vivante et mis-
sionnaire, dans la charité, le dialogue et la participation instituée entre tous;
enfin, promouvoir le sens de l'unité dans le respect des diversités, pour déve-
lopper avec les qualités de contact et d'organisation requises, relations et
échanges à l'intérieur de la Communauté.

Quelles que soient leurs fonctions, Prêtres et Frères de votre Com-
munauté se considéreront comme d'humbles serviteurs les uns des autres,
égaux devant Dieu qui distribue charismes et ministères en vue de la crois-
sance du Corps dont ils sont membres et de sa mission dans le monde (Const.
117-119).

Fait à Edmonton, le 1 août 1969


Provincial.



le 14 avril

69

Révérénd Père Hector Ferland o.m.i.
Vice Supérieur
Collège S. Jean
8406 - 91e rue
Edmonton 81, Alberta.

Cher Père Ferland,

Avant trop longtemps, il faudra libérer le frère Comeau de ses fonctions qu'il remplit avec une très grande fidélité au Collège Saint-Jean et cela depuis plusieurs années.

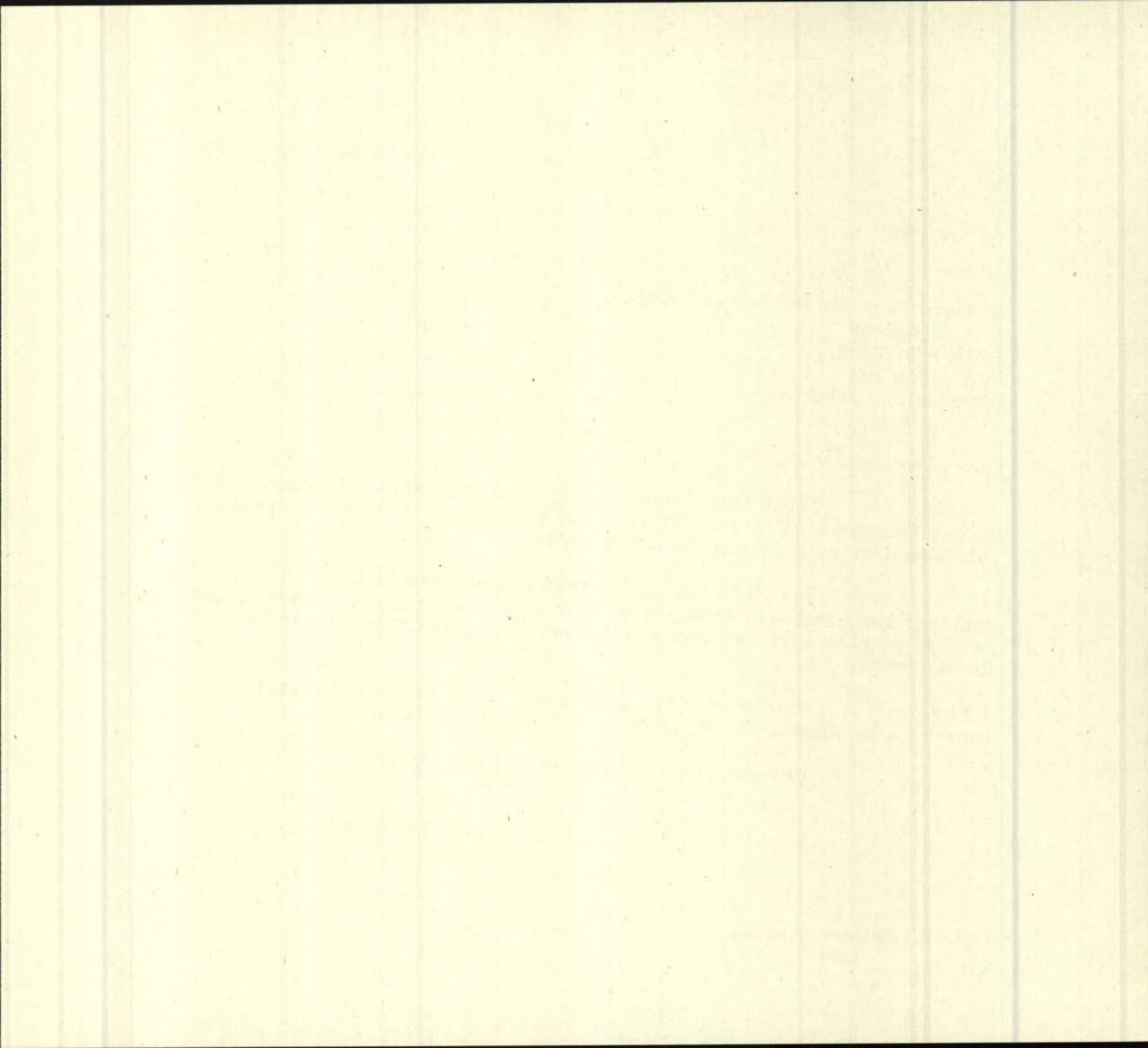
Par la présente, je vous demanderais de bien vouloir notifier les personnes intéressées afin qu'elles puissent éventuellement ne plus compter sur nos Frères Oblats et très prochainement sur le Frère Comeau.

Nous apprécions grandement votre travail apostolique auprès de la Communauté et votre esprit de coopération.

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.

Georges-Marie Latour o.m.i.,

cc. F.A.Comeau o.m.i.,



BUREAU DU RECTEUR



COLLÈGE SAINT-JEAN
8406 - 91^E RUE, EDMONTON

le 25 octobre 1968

R. P. G. M. Latour, o. m. i.
Provincial
9916 - 110^e rue
Edmonton, Alberta

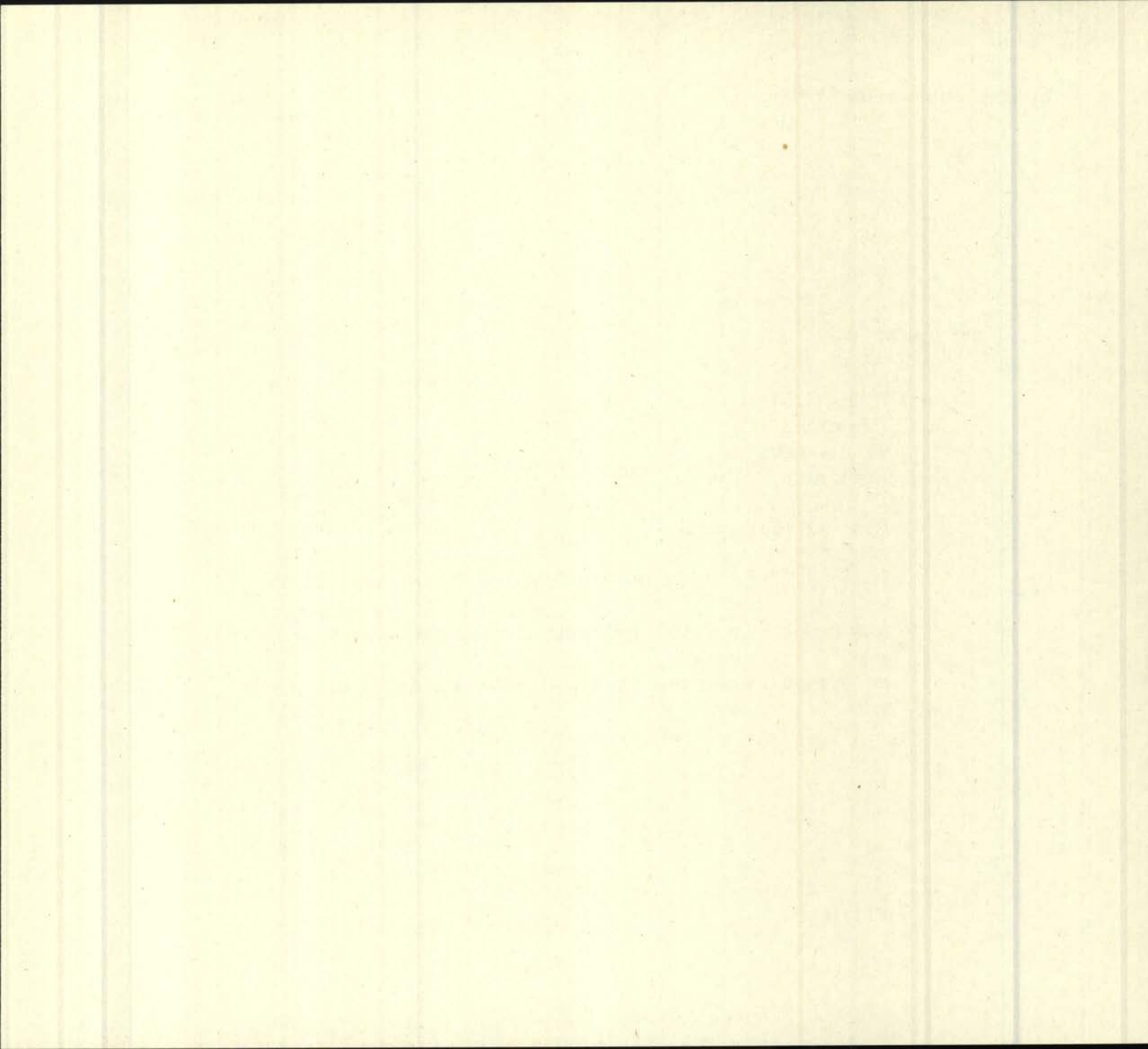
Rév. et cher père,

Je me suis inscrit à des sessions de
formation en relation humaine et vous demande si le Conseil
accepterait d'assumer les frais de cette session.

Bien à vous en N. S.

F. McMahon, o. m. i.
Rector

FM/jgb



le 27 octobre 1968

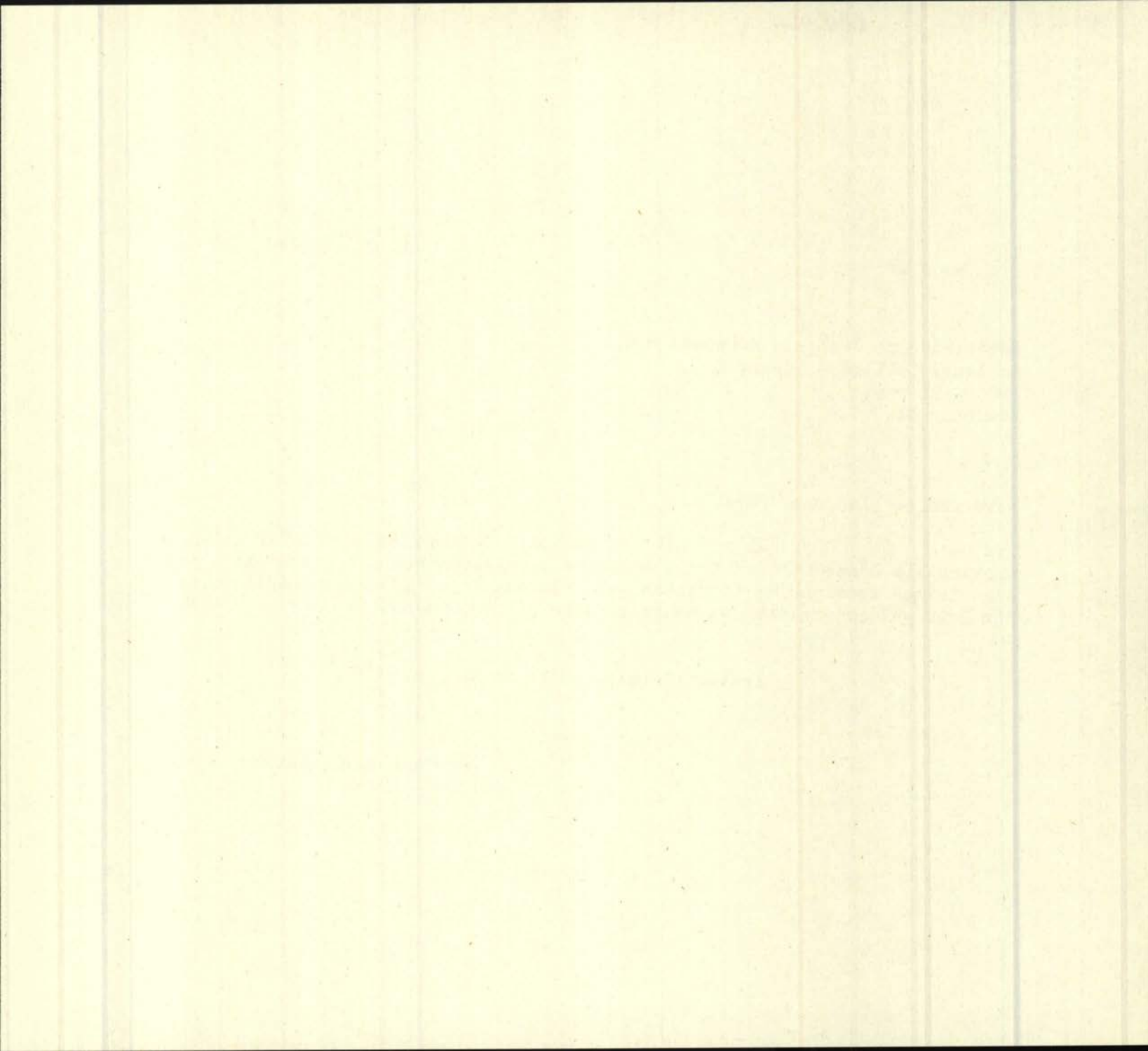
Révérend Père François McMahon, o.m.i.,
Recteur, Collège S. Jean,
8406 - 91 rue,
Edmonton-81.

Révérend et bien cher Père:

Il n'était pas dans l'intention de l'administration provinciale d'assumer les frais encourus par les Oblats qui prendraient part à certaines sessions de formation mais seulement les dépenses occasionnées par ceux qui suivraient des cours annuels. *autourés par le provincial.*

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.,

Georges-Marie Latour, o.m.i.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
MONCTON, N.-B., CANADA

le 6 juillet 1968

R. P. Georges-Marie Latour, o.m.i., Supérieur provincial
Missionnaires Oblats de Marie Immaculée,
9916 - 110 rue
Edmonton, Alberta.

Mon révérend et cher Père,

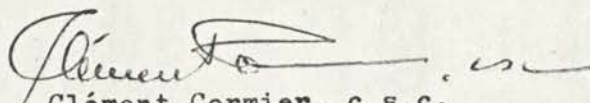
Je vous remercie de votre aimable lettre du 2 courant dans laquelle vous m'invitez au nom de votre Conseil provincial à assumer la direction du Collège Saint-Jean. En même temps, je veux vous témoigner ma gratitude de votre bienveillance à l'occasion de ma visite à Edmonton en mai dernier.

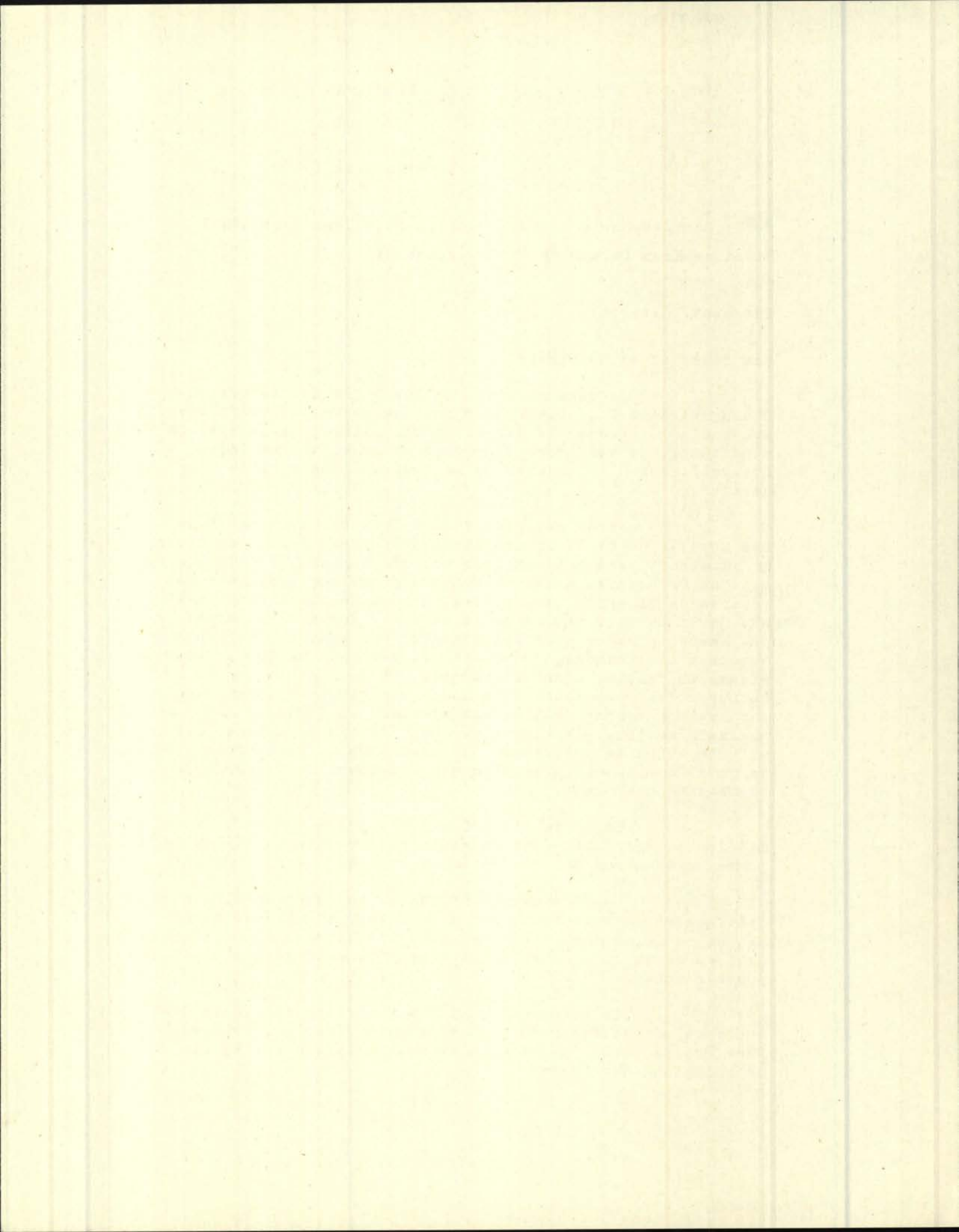
Après avoir considéré très sérieusement tous les aspects de cette proposition, j'en viens à la conclusion qu'il serait présomptueux pour moi d'accepter. J'écris longuement au P. Patoine et au P. McMahon pour leur expliquer les raisons de ma prise de position. A vous je dirai simplement que je trouverais téméraire de me baser sur mon rendement des années passées pour entreprendre une nouvelle carrière absorbante. Vraiment, je me sens un peu usé. Un des principaux signes du déclin, c'est l'insomnie. Et je prévois que le retour à des responsabilités administratives ne ferait que paralyser davantage mes moyens d'action et diminuer ~~mes~~ ^{mon rendement.} ~~moyens d'action~~. D'autant plus que j'aurais à partager mes efforts entre le programme d'expansion du Collège et le travail de deux Commissions d'enquête qui absorbent déjà considérablement de mon temps.

En toute sincérité donc, j'estime que je servirais mal le Collège Saint-Jean en assumant une charge à laquelle je ne me sens pas apte à donner le meilleur de moi-même.

Une des deux Commissions en question étudie précisément la situation des universités et collèges catholiques, et m'amènera probablement à visiter le Collège Saint-Jean au cours de l'année. A ce moment il me ferait plaisir de pouvoir vous saluer.

En vous réitérant mes remerciements de la confiance que vous m'avez témoignée, je vous prie d'agréer, révérend Père Provincial, l'expression de mes meilleurs sentiments de religieux dévouement.


Clément Cormier, c.s.c.





le 28 mars, 1969

R. P. Georges-Marie Latour, O.M.I.
Maison Provinciale
9916 - 110e rue,
EDMONTON.

Chère Père Latour,

Certains Oblats de l'Alta-Sask. se sont inscrits à la session d'été de l'Institut de Pastorale catéchétique - session qui aura lieu du 7 au 25 juillet.

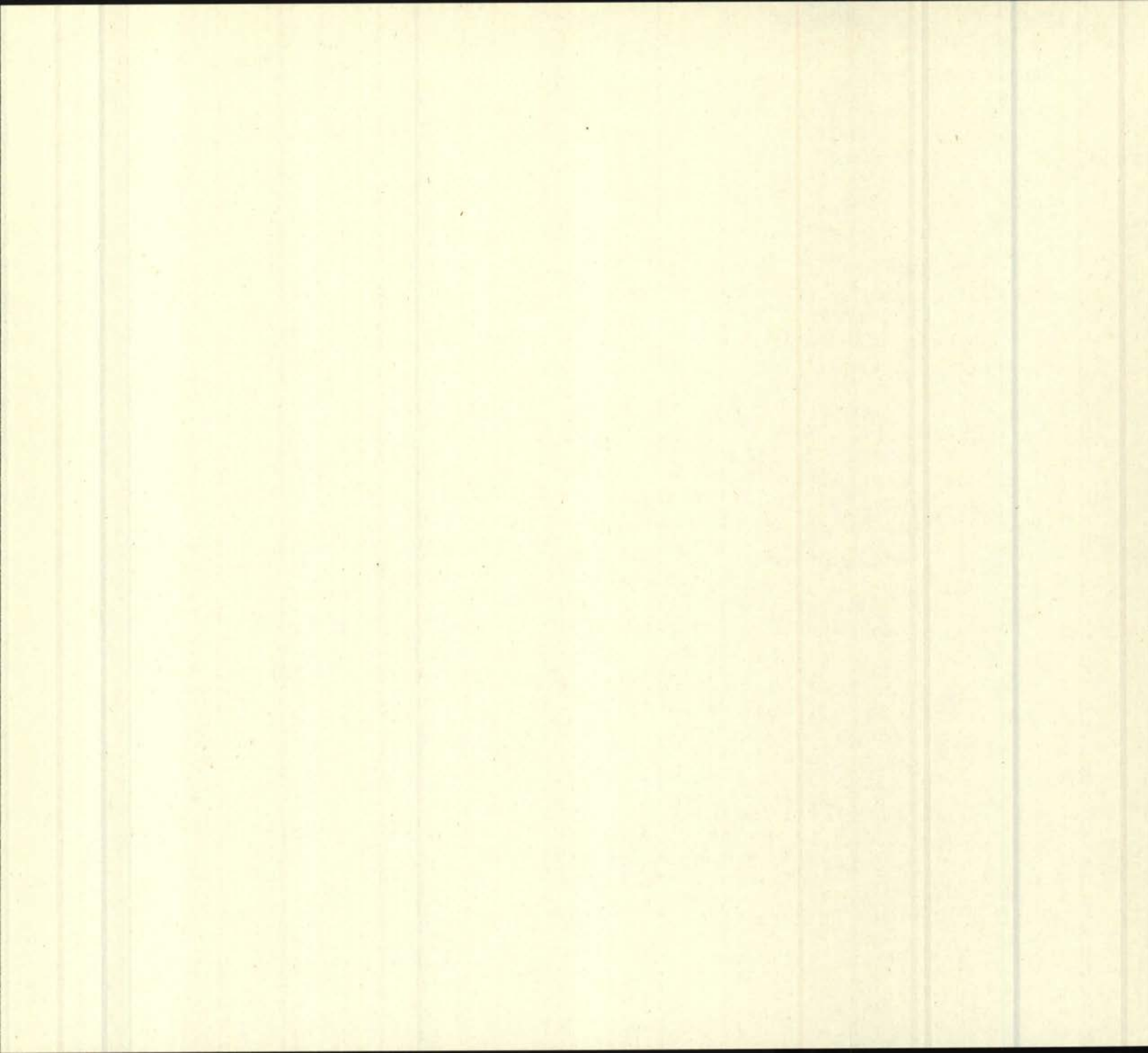
En leur nom, je viens demander à l'Administration provinciale d'assumer leurs frais de scolarité (\$75) et de chambre et pension (\$75). Veuillez me faire savoir le plus tôt possible la réponse de l'Administration provinciale à cette requête.

En date du 28 mars, les Pères Guy Michaud, Gérard Lassonde, Antonio Kéroack et Daniel Lafrance se sont inscrits comme étudiants. Cinq autres Oblats participeront aux cours comme animateurs et leurs frais sont assumés par l'Institut de Catéchèse.

Je m'attends à ce que quelques autres Oblats s'inscrivent avant le 15 mai. Je pourrais vous communiquer leurs noms au fur et à mesure qu'ils s'inscrivent.

Bien à vous,

Paul A. Poirier
Secrétaire exécutif



le 1 avril 1969

Révérénd Père Hector Ferland o.m.i.
vice supérieur
Collège Saint Jean
8406 - 91e rue
Edmonton 81, Alberta.

Cher Père Ferland,

re votre lettre du 7 février 1969
Cours de perfectionnement

La politique du Conseil Provincial est de défrayer les frais
encourus par les Oblats qui

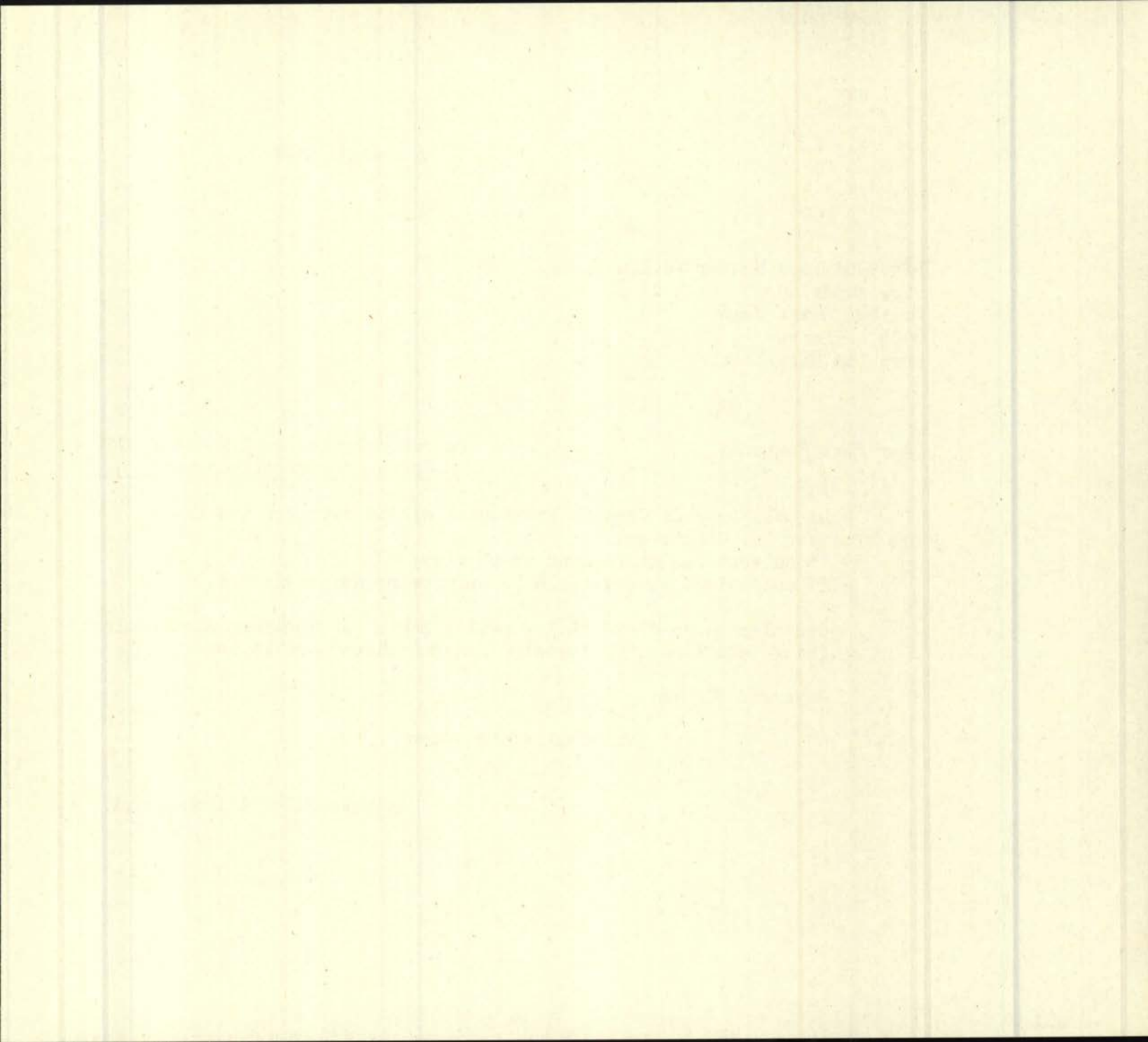
- 1* suivent des cours d'un an ou plus
- 2* ont obtenu au préalable la permission du provincial.

Donc les cours d'été et les petits cours particuliers sont exclus
(sauf dans le cas de certains missionnaires sans le sou.

Joyeuses Pâques.

Fraternellement vôtre

Georges-Marie Latour o.m.i.



le 1 avril 1969

Révérénd Père Paul Poirier o.m.i.
secrétaire exécutif
8006 - 91e rue
Edmonton 81, Alberta.

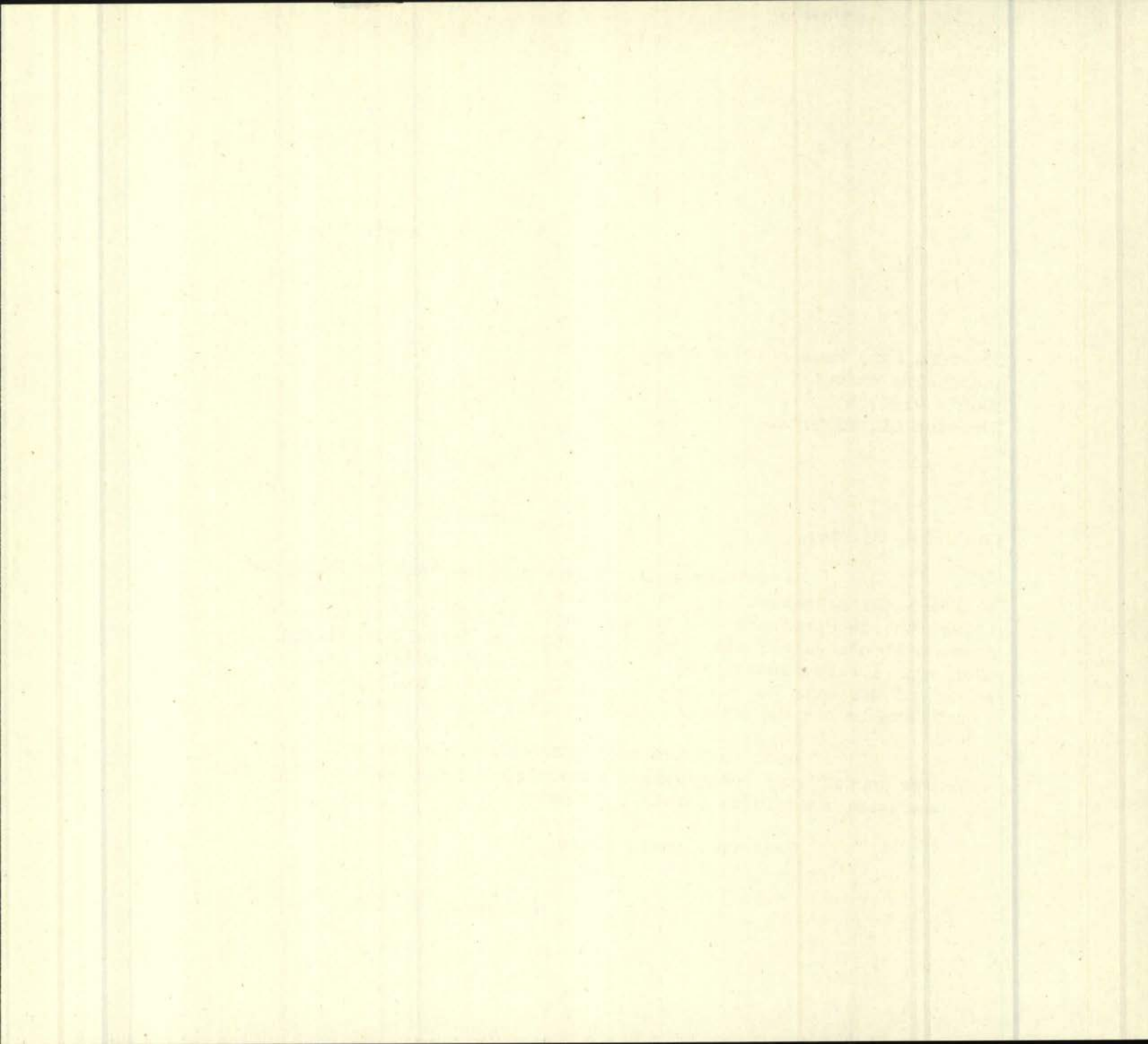
Cher Père Poirier,

Je suis heureux d'apprendre que certains Oblats de l'Alberta-Saskatchewan se sont inscrits à la session d'été de l'institut de Pastorale catéchétique mais j'ai le regret de vous dire qu'il n'a jamais été dans l'intention du Conseil Provincial d'enlever les responsabilités aux maisons, résidences ou postes en ce qui concerne les cours d'été ou les cours à bref temps..... (sauf dans le cas de certains missionnaires sans le sou.

Donc en principe l'administration provinciale approuve de défrayer les dépenses encourues par des études prolongées et auparavant autorisées par le Provincial.

Fraternellement vôtre,

Georges-Marie Latour o.m.i.





Collège Saint-Jean

8406-91E RUE EDMONTON, ALTA.

7 février 1969

Révérend et cher Père Provincial,

Le but de ma présente lettre est de m'enquérir sur la politique du Conseil Provincial, au sujet des Oblats qui suivent des cours de spécialisation ou de perfectionnement. J'ai pu comprendre que les frais de ces cours sont payés par la Province, depuis un certain nombre d'années. Est-ce bien ce principe qui continue à prévaloir ?

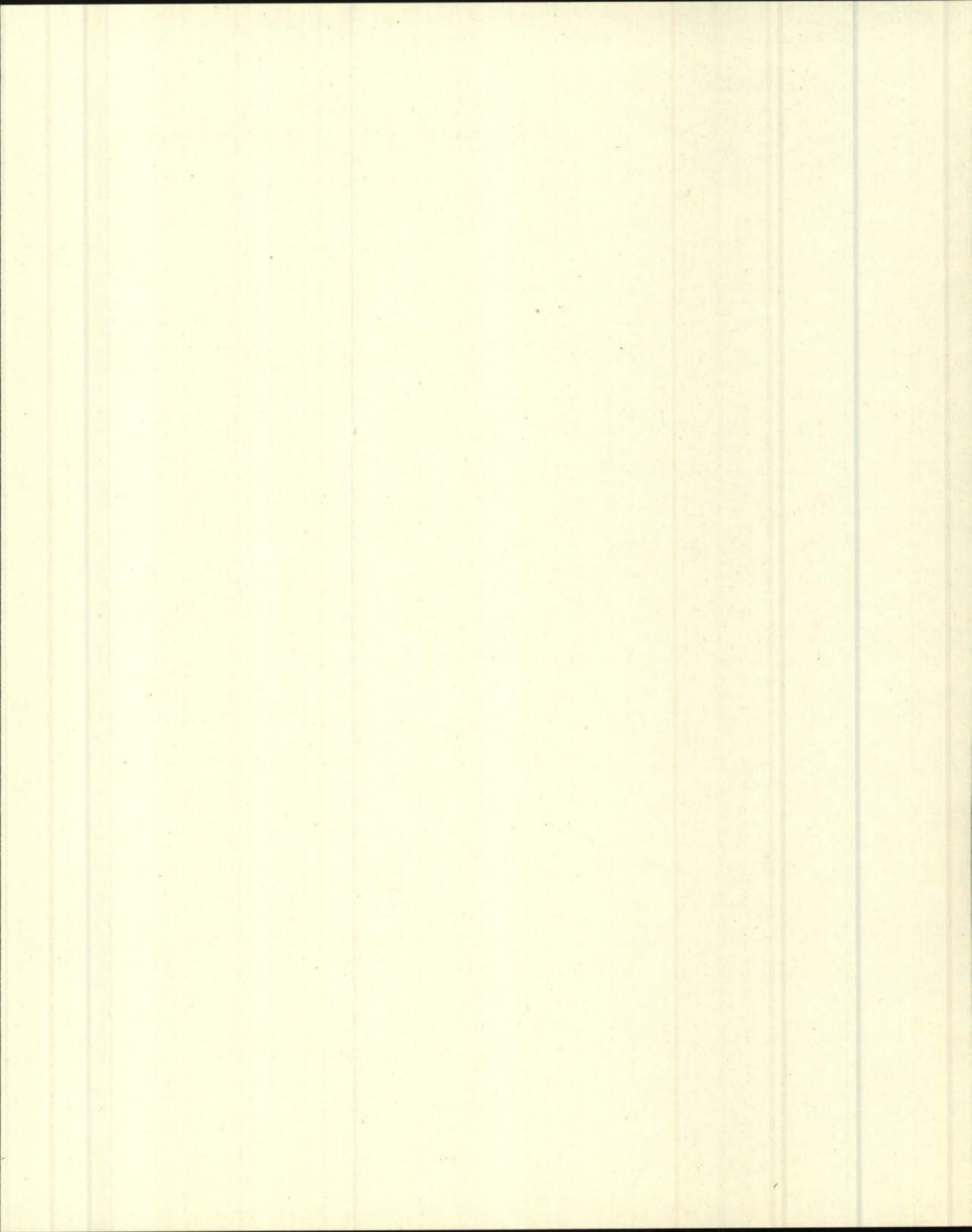
Le Père Durocher suit actuellement des cours à Edmonton, cours de "perfectionnement de la lecture rapide". Ces cours coûteront \$ 150.⁰⁰ Croyez-vous que la Province va payer ce montant ?

Il n'est pas question, pour les Oblats du Collège, de vouloir s'exonérer de leurs responsabilités financières, mais plutôt de se conformer à la politique établie -

Il est vrai que les Oblats du Collège, en général, suivent plus de cours supérieurs que les autres Pères de la Province, mais il n'est pas moins vrai que plusieurs anciens du Collège sont maintenant, ailleurs, et contribuent le fruit de leurs études à toute la Province.

Vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous porterez à ma lettre, je demeure fraternellement vôtre en Jésus et Marie.

J. Ferland O.M.I.
Vice-Sup



12806 - 113 AVENUE
EDMONTON, ALBERTA

le 7 septembre 68 19.....

Révérénd Père Hector Ferland, o.m.i.,
Pro-Supérieur,
9127 - 84 Avenue,
Edmonton, Alberta.

Cher Père Ferland:

Comme vous le savez sans doute, après consultation et après avoir pris l'avis des consultants provinciaux, je vous ai nommé pro-supérieur du Collège S. Jean, durant l'absence du P. Fernand Thibault avec pouvoirs et responsabilités du supérieur de maison.

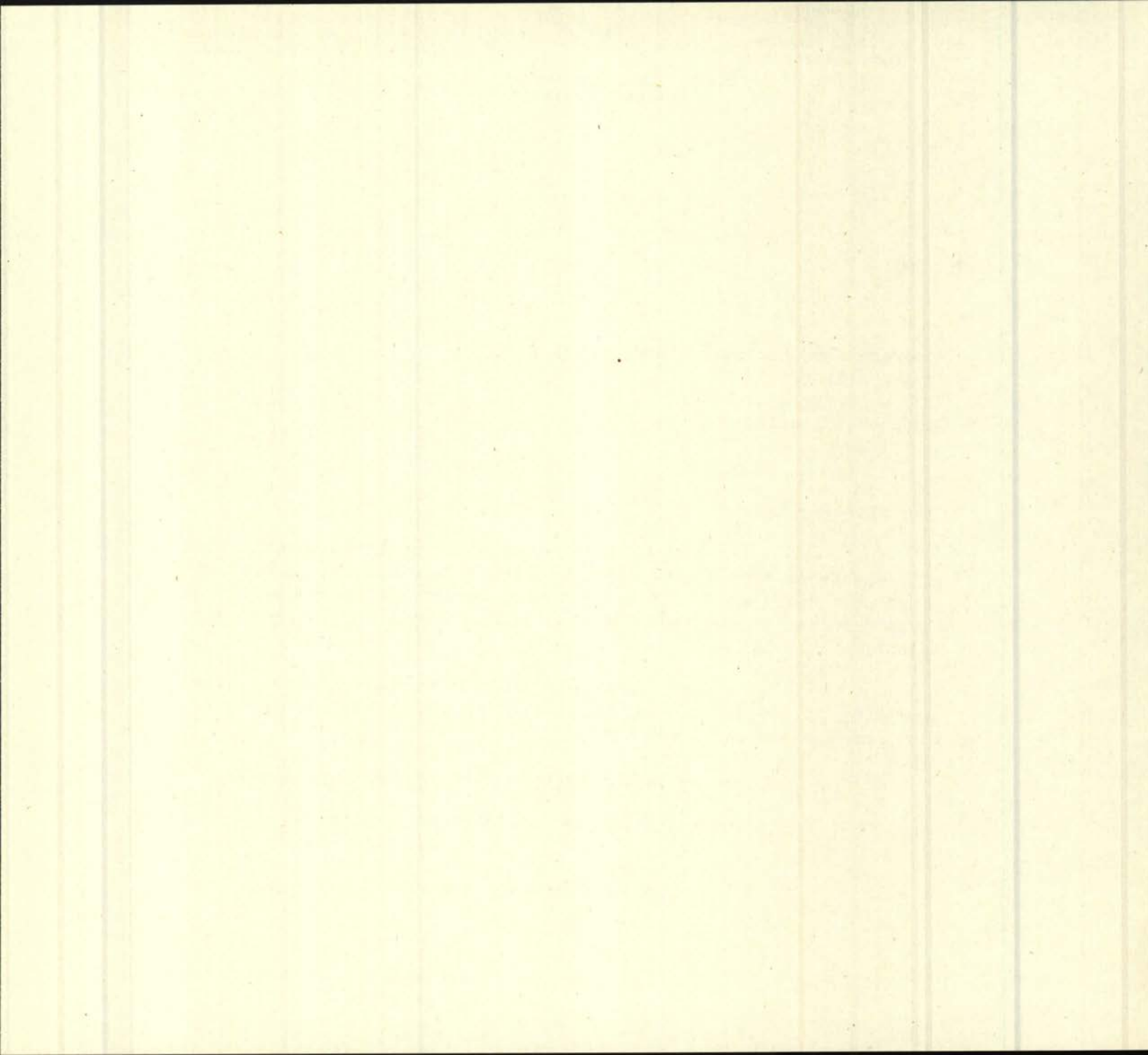
Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter avec esprit de foi ce nouveau service que la province veut bien ajouter à vos nombreuses responsabilités.

Que la Vierge Mère de Dieu vous aide toujours,

Vous assurant de mon dévouement empressé, jedemeure

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.,

Georges-Marie Latour, o.m.i.,
supérieur provincial.





le 3 juin 1968

Rév. Père Georges-Marie Latour, O.M.I., provincial
9916 - 110^e Rue
Edmonton, Alberta.

Cher Père Latour,

En octobre 1967, lors des délibérations au sujet du Recteur éventuel du Collège Saint-Jean, les Pères de cette institution proposaient le Père Francis McMahon comme Assistant-Recteur. Ils disaient, à cette occasion, leur désir de s'exprimer de nouveau (printemps, 1968) au sujet de la compétence administrative du Père McMahon.

A cet effet, je prenais l'initiative de faire une consultation auprès des Pères de la maison, le 24 mai 1968.

Voici une reproduction du texte de cette consultation et ses résultats:

CONSULTATION (texte):

Bien que le Père Arthur Lacerte soit officiellement le Recteur du Collège Saint-Jean, c'est le Père Francis McMahon, Assistant-Recteur, qui, effectivement, assume la fonction de Recteur. On peut s'attendre à ce que quelqu'un remplace officiellement le Père Lacerte, en sa fonction de Recteur, d'ici quelques mois.

Pour les raisons suivantes, on vous prie de vous exprimer librement sur ce que vous pensez du Père Francis McMahon comme Recteur éventuel.

1^o En octobre 1967, nous avons proposé le Père McMahon comme Assistant-Recteur, nous réservant le droit de nous exprimer sur son administration au printemps.

2^o Le Père McMahon serait heureux de savoir ce que les Pères de la maison pensent de son administration.

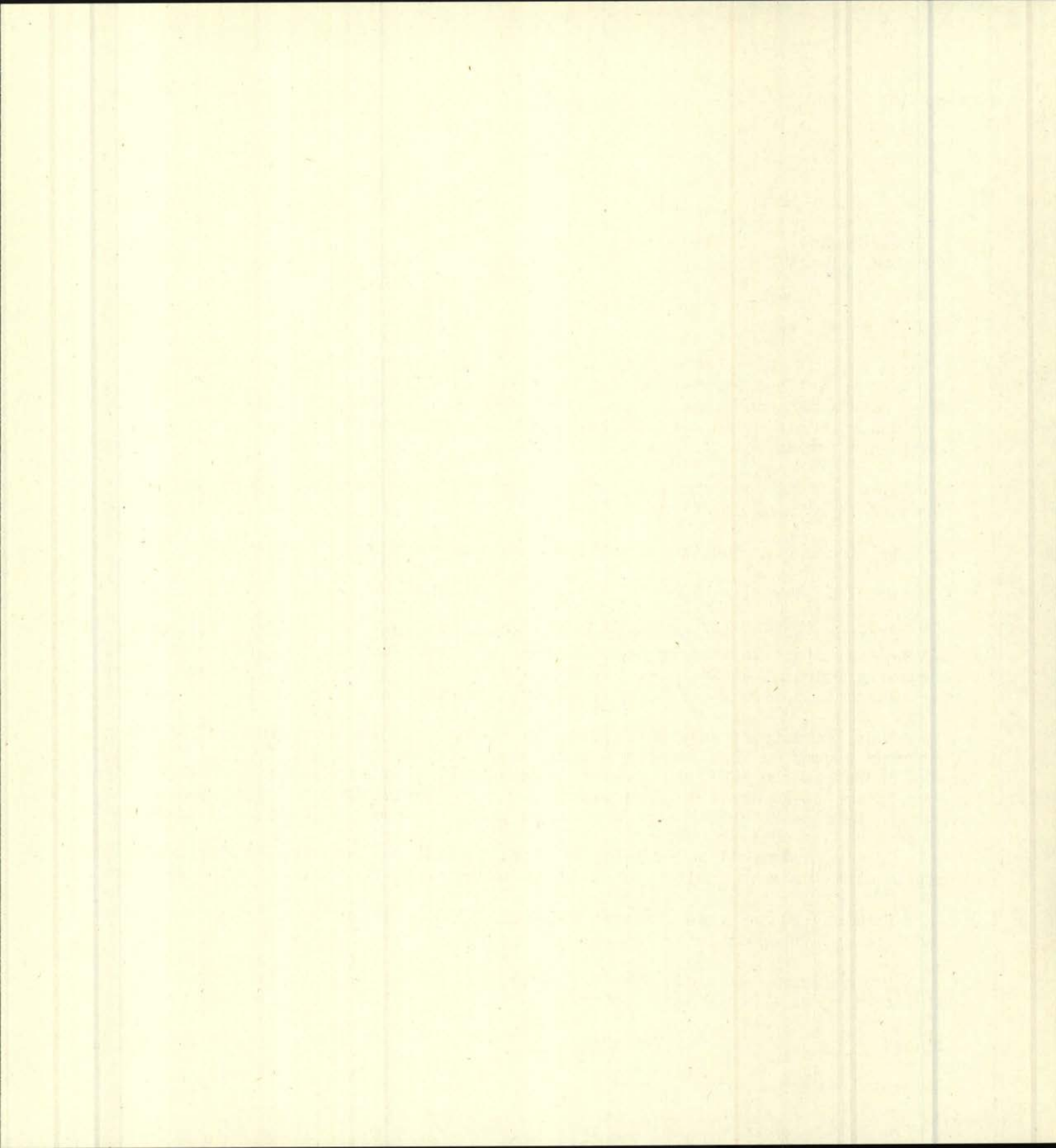
3^o L'administration générale, l'administration provinciale, le Père Lacerte ont le droit de savoir notre point de vue au sujet du Père McMahon comme Recteur.

Pour que cette "consultation" donne une idée assez nette de ce que pensent les Pères, on propose le schème suivant:

Proposition: Je crois que le Père Francis McMahon est compétent dans l'administration du Collège et je le propose comme Recteur.

Placet _____ Non placet _____ Placet juxta modum _____

Commentaires (ad libitum)



RESULTATS

Sur les 14 pères consultés, on obtint:

Placet: 10

Non placet: 0

Placet juxta modum: 0

Abstention: 3

Absent (donc, pas consulté): 1

Deux faisaient des commentaires portant sur la structuration à apporter à l'agencement des fonctions du Recteur et du Supérieur et à l'insertion de la Communauté oblate dans l'oeuvre du Collège.

CONCLUSIONS

Je n'ai pu constater de critiques négatives vis-à-vis l'administration du Père Francis McMahon. Au contraire, on remarque dans la communauté une résurgence de l'optimisme qui s'était estompé pour un temps au départ du Père Lacerte.

Il est opportun, comme deux pères le signalent, de structurer plus nettement les fonctions du Recteur et du Supérieur de la communauté oblate. L'esprit qui anime la communauté oblate de Saint-Jean laisse croire que les membres de cette communauté pourraient eux-mêmes procéder à la structuration des dites fonctions.

Le Rév. Père Latour et son Conseil pourraient ratifier le schème proposé et le modifier au besoin.

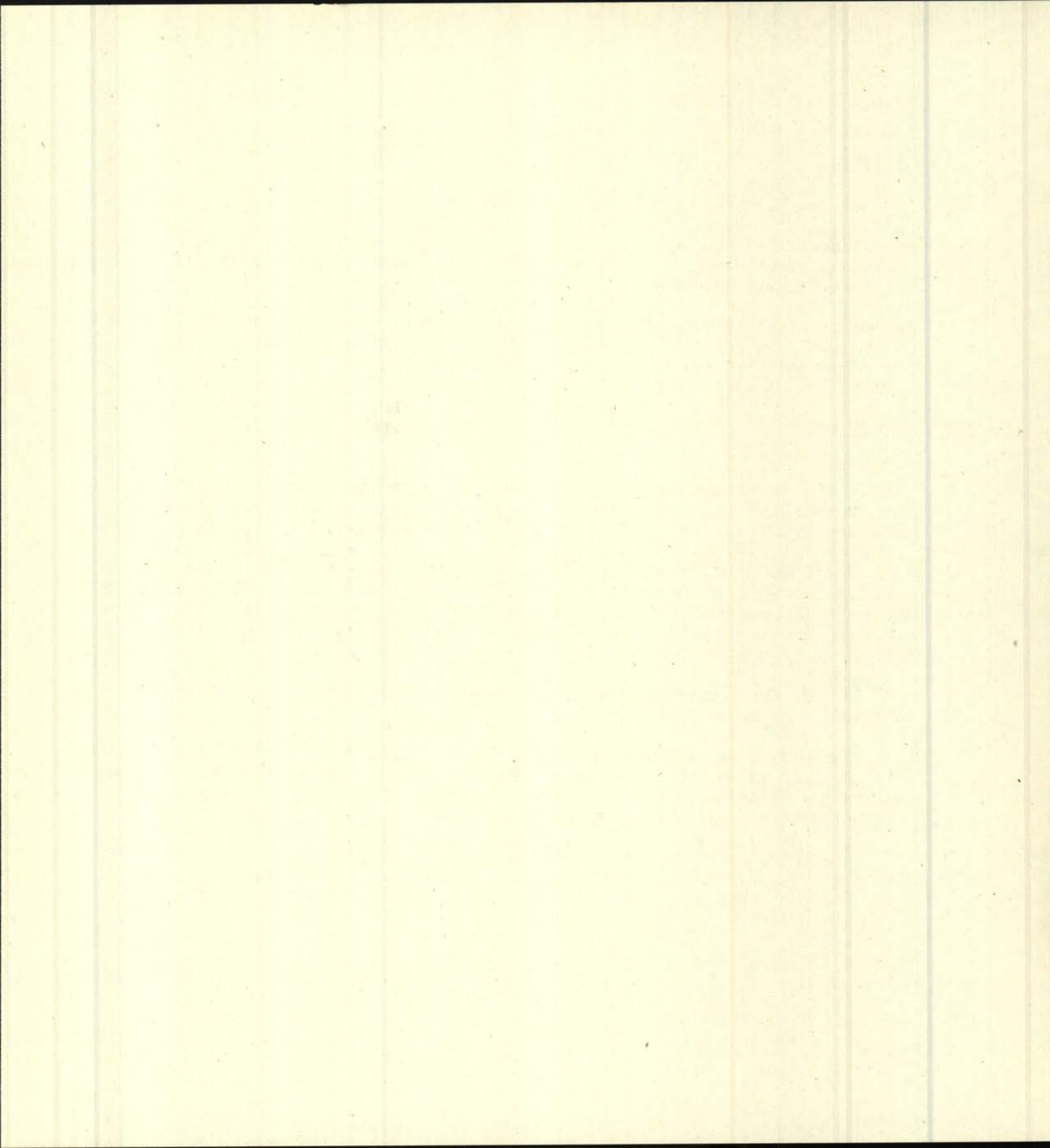
Finalement, le Père McMahon peut avoir quelqu'un en vue - autre que lui-même - comme Recteur du Collège Saint-Jean. Le cas échéant, il serait à tout point de vue avantageux de consulter les Pères A. Lacerte et G.-M. Latour, les pères de Saint-Jean et l'A.C.F.A.

Des copies de cette missive sont envoyées à l'administration générale, à l'administration provinciale et au P. A. Lacerte.

Bien vôtre,

Thomas Bilodeau, O.M.I.

Thomas Bilodeau, O.M.I.





COPIE

Le 23 février 1968.

R. P. François McMahon, o.m.i., Assistant-recteur,
Collège Saint-Jean, Edmonton, Alberta.

Révérend et cher Père,

Par la présente, je désire confirmer le sujet de l'entretien que nous avons eu hier après-midi.

Je vous demande de me considérer comme relevé de mes fonctions de principal et de vice-recteur à partir du 1er août 1968 ou à une date antérieure si vous le souhaitez.

La raison principale qui me pousse à vous présenter ma démission est la suivante: j'ai perdu espoir dans l'oeuvre que j'essaie d'accomplir ici depuis 20 ans: éveiller une foi profonde et pratique chez les jeunes et faire aimer la culture française par ces mêmes élèves. J'avoue, sans aigreur ni mécontentement, que j'ai manqué mon coup et il est temps qu'après 15 ans je cède la place à d'autres.

Je me sens tout à fait incapable de faire face plus longtemps aux problèmes à régler: le recrutement de personnel enseignant pour l'année prochaine; l'enseignement de la religion aux jeunes; l'établissement d'un programme de français adapté aux élèves; l'organisation d'un système de surveillance d'après les théories modernes; l'installation du régime des cours semestriels; le mécontentement et les exigences exagérées des parents; la difficulté d'éduquer les jeunes au respect du bien d'autrui; l'usage des laboratoires de chimie et de physique par les élèves des grades 10, 11 et 12; le manque d'intérêt chez les jeunes pour la religion et le français. En présence de tous ces problèmes, je suis débordé, drainé de toute initiative, dépourvu de tout intérêt à une oeuvre que je ne sais plus comment poursuivre dans les cadres de ma formation et de ma philosophie d'antan.

C'est pourquoi je soumettrai ma démission à la Commission Scolaire dans un avenir prochain et je leur suggérerai M. René Mathieu comme mon remplaçant, à moins que vous n'ayiez un autre candidat.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'un jeune apporterait un nouveau sang à mes fonctions. Il donnerait surtout au Cours Secondaire un nouvel élan dont celui-ci a grandement besoin.

cc. P. G.-M. Latour, o.m.i., prov.
P. Arthur Lacerte, o.m.i., prov.

Votre dévoué,

Fernand Champagne
Fernand Champagne, o.m.i.

*accuse réception -
pas surpris - mêmes raisons
na reconnaissance*

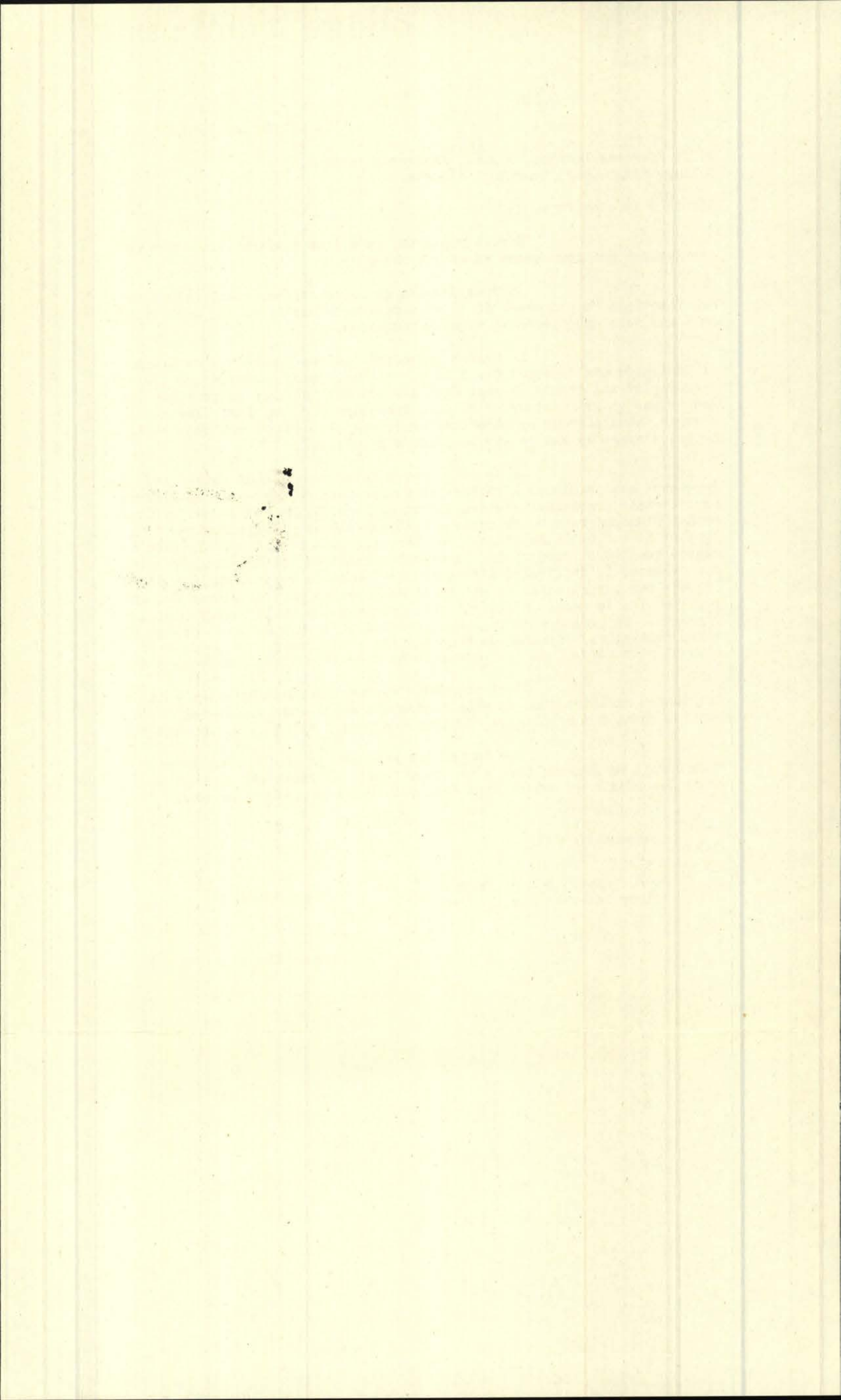
28/2/68



R. P. G. M. Latour o.m.i.
Maison Provinciale
Edmonton

Rev. & cher père

Ci-joint vous trouverez la lettre de recommandation du Collège concernant un remplacement du Père Champagne. Sur les 8 frères du Collège présent, 7 se sont prononcés en sa faveur; moi-même je n'ai pas voté. Cela marque une étape dans l'évolution du Collège, mais une étape je crois que



fait avance l'oeuvre que nos frères ont commencé
et soutiennent encore.

Bien à vous en N.S. et M.I.

F. McMahon o.m.i.

BUREAU DU RECTEUR



COLLÈGE SAINT-JEAN
8406 - 91E RUE, EDMONTON

April 18, 1968

Mr. H. A. MacNeil
Superintendent
Edmonton Separate Schools Board
9807 - 106 Street
Edmonton, Alberta



Dear Mr. MacNeil,

As a result of the discussions in your office, April 17th, the Corporation of Collège Saint-Jean is prepared to recommend that Mr. Rene Mathieu be appointed to replace Rev. Father F. Champagne as principal of the Junior and High School section of the Collège.

It is our understanding that he will conform to the requirements of the School Act and the regulations of the Separate School Board. However, the principal is also the delegate of the Corporation of Collège Saint-Jean and is responsible ^{to the Collège} within the limits of the above.

Mr. Mathieu is well known by the authorities of Collège Saint-Jean. He is quite familiar with the complexities of this particular institution and has been well liked by the members of our staff. His knowledge of French is adequate for this position and his interest in improving the quality of the school as a bilingual academic institution is quite real. We feel therefore that he will develop his potential as a leader in education both for the Edmonton School System and the french population.

Mr. Mathieu is aware of the special situation of Collège Saint-Jean within the Edmonton Separate School System and is quite willing to work within this framework.

Yours sincerely,

F. McMahon, o.m.i.
Pro-Rector

FM/jgb

c. c.: R. P. G.M. Latour, o.m.ii provincial
R. P. A. Lacerte, o.m.i., rector, C.S.J.

copie.

1874
MAY 10
1874

REQUETE POUR DEPENSES EXTRAORDINAIRES

RESIDENCE de COLLÈGE ST-JEAN

Date 20 JANVIER 1967

Au Révérend Père Provincial,
Edmonton, Alta.

Révérend Père:

Par la présente, je demande respectueusement l'autorisation nécessaire pour prendre dans la caisse oblate \$1840.00 (dans la caisse non-oblate

LA SOMME DE

POUR (objet) ACHAT D'UNE NOUVELLE AUTOMOBILE: VALIANT.

MOTIFS LES VOYAGES FRÉQUENTS NÉCESSITÉS PAR MON MINISTÈRE: COORDINATEUR DU SERVICE DES VOCATIONS, DIRECTEUR DE L'A.M.M.I., PRÉFET SPIRITUEL DES FRÈRES.
LA PRÉSENTE VOITURE DONT JE DISPOSE: UNE VOLKSWAGEN 1964 EST À SON QUARANTE TROISIÈME MILLE MILES.
CELLE-CI EST ENCORE BONNE, MAIS POURRAIT NÉCESSITER DES RÉPARATIONS MAJEURES, AVANT LONGTEMPS.

RENSEIGNEMENTS

APRÈS RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DES MARCHANDS: CROSSTOWN MOTORS ET MILLER MOTOR, PAR L'ENTREMISE DE C.I.C, ET APRÈS LES POURPARLERS QUE J'AI EU PERSONNELLEMENT AVEC MESSIEURS BRADY DE CROSSTOWN ET WALCH DE MILLER MOTOR, JE TROUVE QUE M. BRADY OFFRE DE MEILLEURES CONDITIONS. POUR UN VALIANT "SEDAN" "DART", EN ÉCHANGE DE LA VOLKSWAGEN ACTUELLE, IL DEMANDE \$1840.00. J'AI RÉUSSI À OBTENIR UN ESCOMPTE DE \$160.00.
PAR CONTRE, SI LE CONSEIL PROVINCIAL OPTÉ DE NOUVEAU POUR UNE VOLKSWAGEN, ELLE SE VEND PRÉSENTEMENT PRÈS DE \$2,200 (DE LUXE).
QUANT À MOI, J'AI ÉTÉ SATISFAIT DE LA VOLKSWAGEN, MAIS ELLE PLUS LÉGÈRE ET PLUS VULNÉRABLE EN CAS D'ACCIDENTS.

F. Hubert
directeur

Prière d'indiquer au verso comment on va s'y prendre pour financer le projet, si l'argent n'est pas actuellement en caisse.

CONSEIL DE LA MAISON DE
CONSEIL DU DISTRICT DE DATE

A. Wadeau omi conseiller

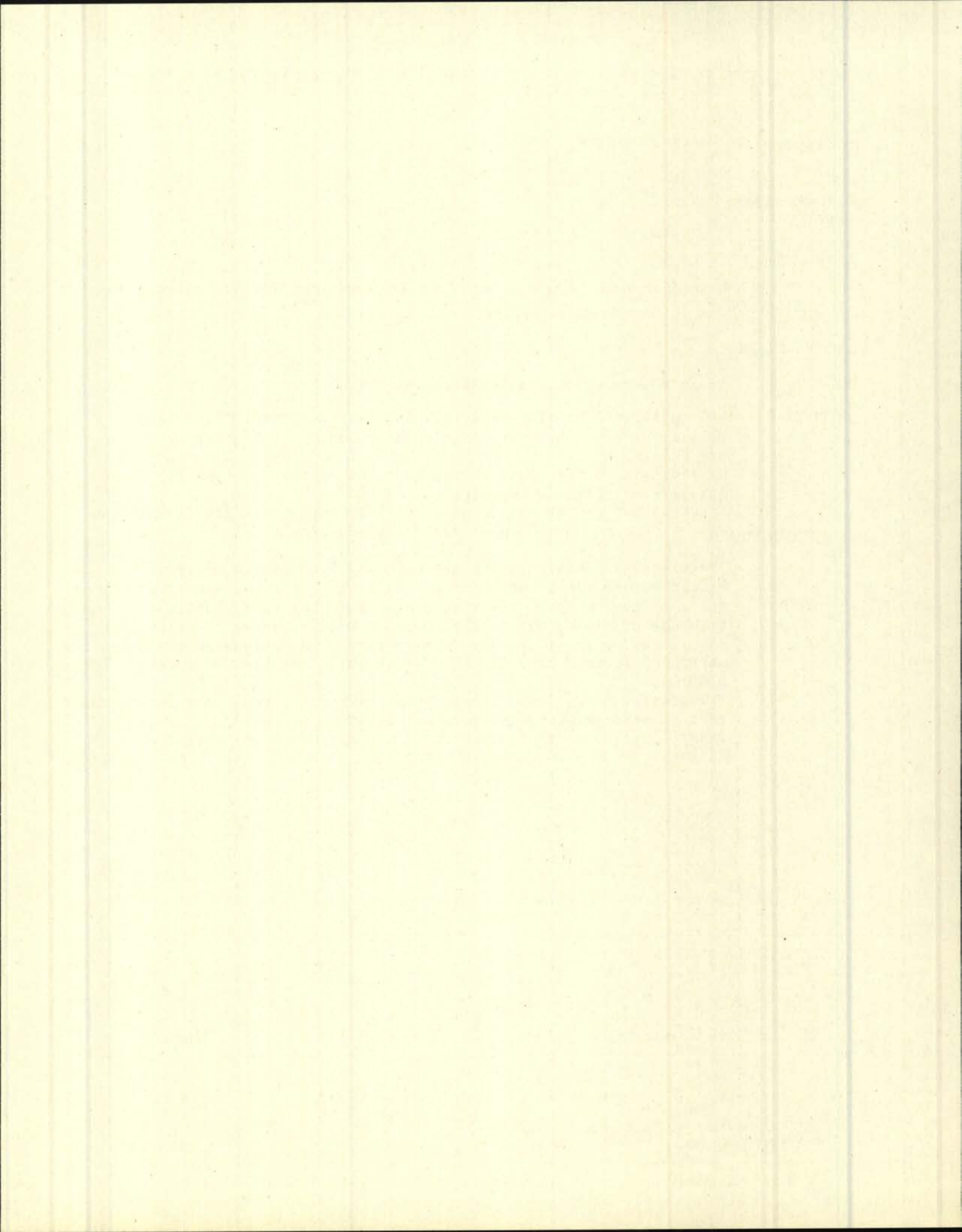
J. Desmarais conseiller supérieur

A. Laurent omi Conseiller provincial
G. Gassard Conseiller provincial

DATE 31-1-67

F. Hubert Conseiller provincial
R. Gagnon omi Conseiller provincial

G. M. Lefebvre omi Provincial



RENSEIGNEMENTS SUR LES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

(circulaire no 204 du 23 août 1954)

A. — POUR LES DEPENSES D'ARGENT OBLAT:

1. — Le Supérieur ou Directeur peut dépenser la somme de \$75.00, dans les limites de sa juridiction.
2. — Pour une somme dépassant les \$75.00:
 - a) Là où il n'y a pas de conseil, la permission se demande au Provincial.
 - b) LE CONSEIL DU DISTRICT peut autoriser une dépense allant jusqu'à \$375.00.
3. — Avec son CONSEIL ORDINAIRE, le provincial peut permettre une dépense de \$2,500.00.
4. — Avec son CONSEIL EXTRAORDINAIRE, le provincial peut permettre une dépense de \$7,500.

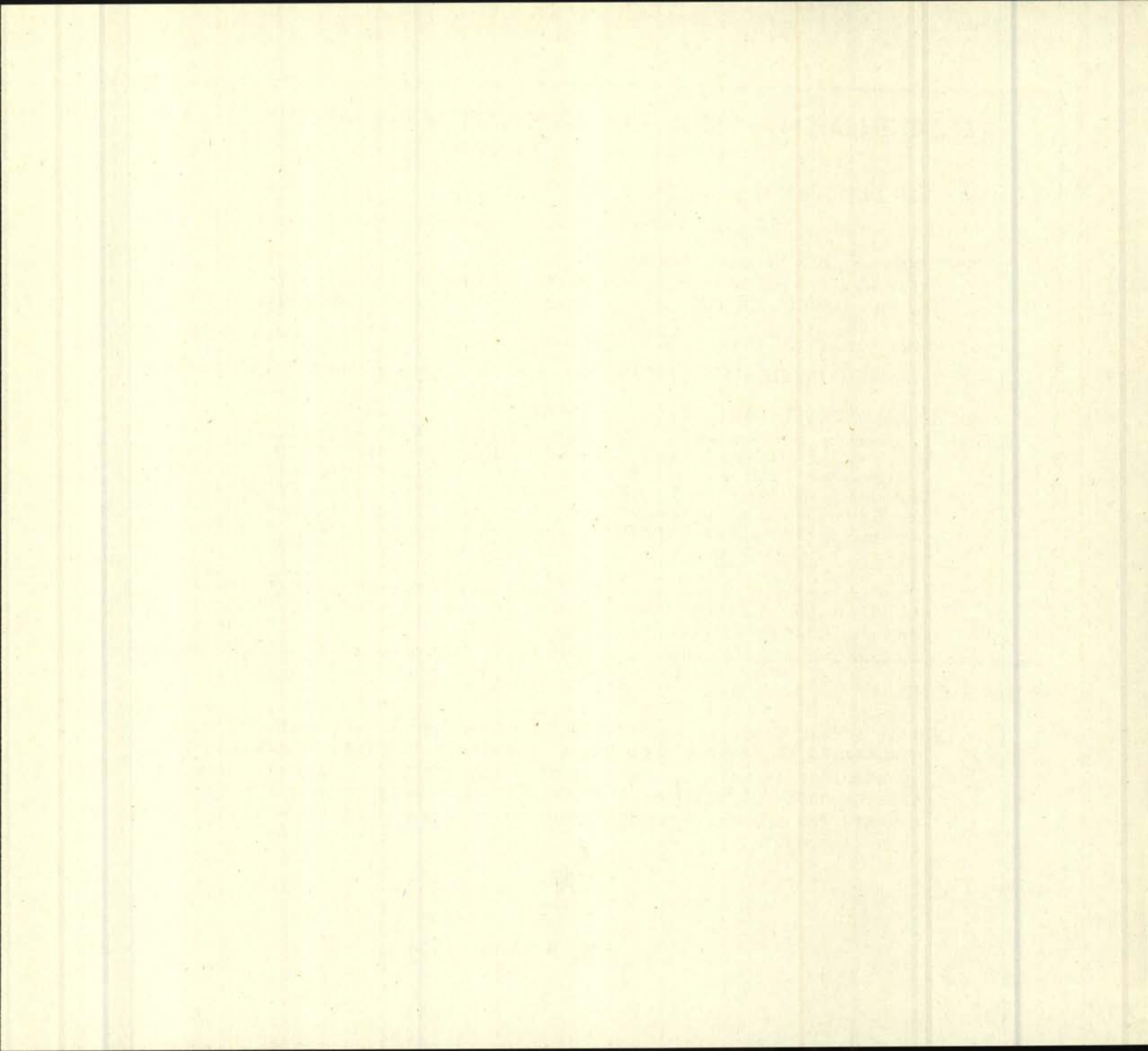
B. — POUR LES DEPENSES D'ARGENT NON-OBLAT:

1. — Le Directeur, Supérieur ou Curé, qui administre DES FONDS NON-OBLATS, "avant de poser des actes d'administration EXTRAORDINAIRE ne doit pas se contenter de l'assentiment de l'Ordinaire. Il doit recourir d'abord à son supérieur religieux compétent pour en obtenir l'autorisation de réaliser ces actes d'administration. Dans le cas présent, une telle autorisation n'est pas un mandat, ni une permission proprement dite, mais un simple NIHIL OBSTAT, par lequel le SUPERIEUR RELIGIEUX accorde toute liberté de procéder selon les pouvoirs qu'il aura reçus de l'Ordinaire".
2. — "On devra observer (pour ces fonds non-oblats), les mêmes règlements que pour les fonds oblats. Si toutefois un INDULT du Saint-Siège est requis, il appartient à l'Ordinaire de le demander." (Cir. no 204).

FINANCEMENT:

J'AI ACTUELLEMENT EN BANQUE \$1700.00. LÀ-DESSUS, PRÈS DE \$300.00 EN HONORAIRES DE MESSES. EN OUTRE, NOUS FAISONS IMPRIMER ACTUELLEMENT UN DÉPLIANT ANGLAIS QUI NOUS COÛTERA QUELQUE \$300.00. DONC JE POURRAIS DISPOSER DU MAXIMUM DE \$1000.00. QUANT À LA BALANCE, JE NE CONNAIS PAS D'AUTRE ENDROIT QUE CELUI DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE POUR LA COMBLER.

H. Ferland
PÈRE H. FERLAND O.M.I.



MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE-IMMACULEE

ADMINISTRATION PROVINCIALE

TÉL. PROVINCIAL: 454-6785
ECONOME: 454-6716



MISSIONARY OBLATES OF MARY IMMACULATE

PROVINCIAL ADMINISTRATION

PH. PROVINCIAL: 454-6785
BURSAR: 454-6716

~~12809-119 AVENUE~~ 9916-110 rue,
EDMONTON, ALBERTA

le 13 novembre 1967

19

Révérend Père Arthur Lacerte, o.m.i.,
Recteur du Collège S. Jean,
8406 - 91 rue,
Edmonton, Alberta.

Cher Père Lacerte:

J'aurais dû vous écrire immédiatement après la réunion du Conseil Provincial de la semaine dernière au sujet de la nomination de l'ASSISTANT RECTEUR DU COLLEGE S. JEAN dont vous demeurez encore le recteur infatigable et apprécié de plus en plus.

Comme vous le savez, en sa séance de jeudi dernier, le Conseil Provincial, après avoir étudié consciencieusement les résultats de la consultation faite auprès du personnel enseignant de cette institution, décida de nommer temporairement (jusqu'à la fin de cette année scolaire) le Révérend Père François McMahon o.m.i., assistant recteur. Il sera secondé dans sa nouvelle charge par les RR.PP. Fernand Champagne, o.m.i. et Thomas Bilodeau, o.m.i., comme premier et deuxième vice-recteurs. Le P. McMahon dirigera le Collège selon vos directives et vos orientations, en union d'esprit avec le nouveau conseil d'administration. A ce Conseil, j'offre mes meilleurs vœux, l'assurance de mes humbles prières et mon entière collaboration.

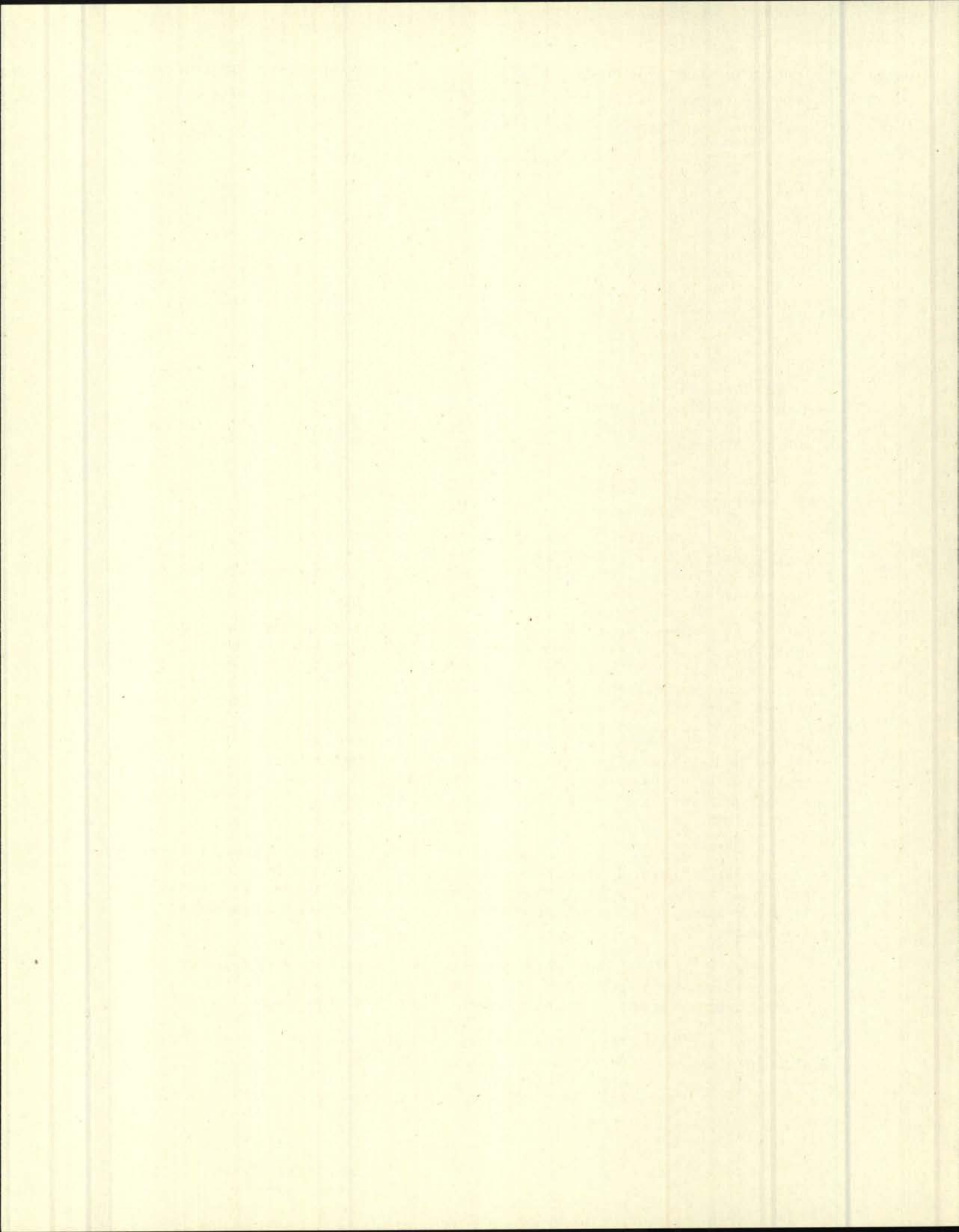
A tous les membres du Collège S. Jean: pères, frères, religieuses, laïques, j'exprime mes sentiments de gratitude profonde, d'affection toute religieuse et oblate pour l'intérêt toujours grandissant qu'ils ont apporté et apportent encore à cette oeuvre si nécessaire en notre temps.

A vous, cher Père Lacerte, dévoué recteur d'une oeuvre qui est bien vôtre, je réitère mes vœux, je redis ma vive reconnaissance, mon affectueux attachement pour votre franc et sincère dévouement.

Dans l'espérance que ces décisions pourront donner satisfaction à tous ceux qui se dévouent au Collège S. Jean, je demeure

fraternellement vôtre en Notre-Seigneur et Marie Immaculée,

Georges-Marie Latour, o.m.i.,
supérieur provincial.





13 JUIN 1970

RÉVÉREND PÈRE G.M.LATOUR O.M.I. PROVINCIAL
9916-110E RUE, EDMONTON, ALTA.

RÉVÉREND ET CHER PÈRE PROVINCIAL,

COMME LE PÈRE ROY DOIT QUITTER SON POSTE DE DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL, LA COMMISSION DE FORMATION A CRU BON DE VOUS DONNER LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS.

RAISON DE LA RÉSIGNATION DU PÈRE ROY:

SON MÉDECIN L'OBLIGE À RESTREINDRE SON TRAVAIL ET À SE REPOSER DAVANTAGE.

REACTION DE LA COMMISSION.

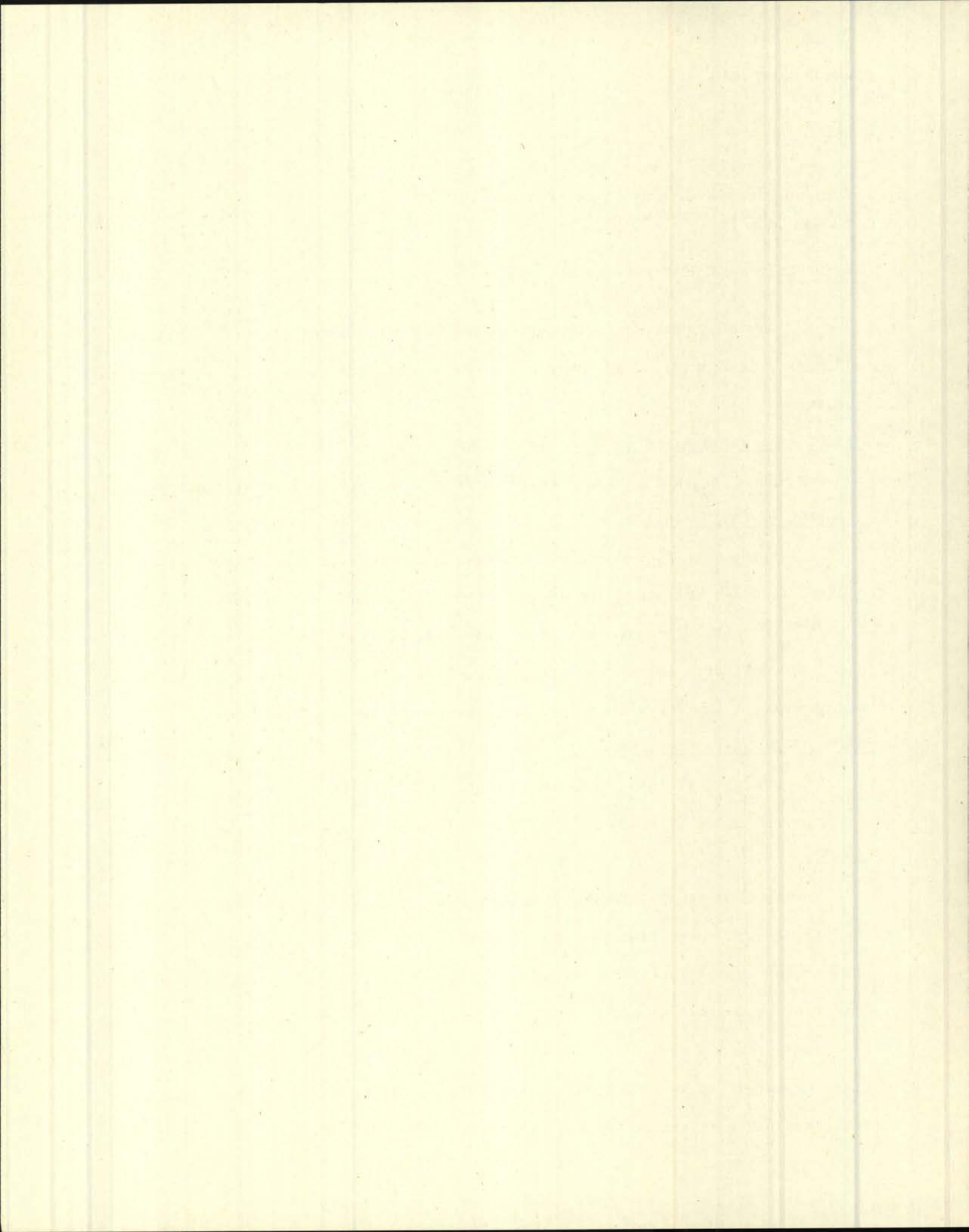
PUISQUE LE PÈRE ROY DONNE PRIORITÉ À SON TRAVAIL COMME TRAVAILLEUR SOCIAL, IL ÉTAIT LOGIQUE QU'IL RÉSIGNE COMME DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE.

EN PLUS, COMME LE PÈRE ROY EXPRIME SON DÉsir DE DEMEURER AU COLLÈGE, NOUS TROUVONS QUE C'EST NORMAL D'ACQUIESCEr À SON OPTION. IL VEUT AIDER À L'ÉQUIPE DE PASTORAL DU COLLÈGE, SELON SES CAPACITÉS ET SON TEMPS LIBRE.

PROPOSITION DE LA COMMISSION.

APRÈS MULTES DISCUSSIONS ET RECHERCHES, LE PÈRE ANTONIO KEROACK OFFRE SES SERVICES COMME DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE, TOUT EN DEMEURANT COMPTABLE AU COLLÈGE.

IL NOUS SEMBLE DIFFICILE DE PORTER UN JUGEMENT À PRIORI SUR LA NOMINATION DU PÈRE KEROACK COMME DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE. LUI-MÊME EST TRÈS CONSCIENT, ET NOUS LE SOMMES AUSSI, QUE CE SERAIT POUR LUI UNE EXPÉRIENCE NOUVELLE QUI COMPORTE SES IMPRÉVUES. MAIS DANS L'ENSEMBLE, ON NE PRÉVOIT PAS DE DIFFICULTÉS INSURMONTABLES, NI INCOMPATIBLES AVEC SON TRAVAIL AU COLLÈGE. LE PÈRE KEROACK SENT LE BESOIN DE S'ENGAGER DAVANTAGE AU SEIN DE NOTRE ÉQUIPE D'ÉDUCATEURS ET VOIT DANS L'OEUVRE DE LA RÉSIDENCE UNE POSSIBILITÉ RÉELLE.



REMARQUES: IL NOUS SEMBLE INOCCUPÉ DE FERMER LA RÉSIDENCE OÙ TELLEMENT DE JEUNES VIVENT DES MOMENTS INTENSES DE FORMATION CHRÉTIENNE. LES ÉTUDIANTS, APRÈS ENQUÊTE, SERAIENT PROFONDÉMENT DÉÇUS DE VOIR CETTE RÉSIDENCE FERMÉE.

CONCLUSION:

LA COMMISSION PROPOSE AU CONSEIL PROVINCIAL QUE LE PÈRE KÉROACK SOIT NOMMÉ DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL. ON PROPOSE AUSSI QUE VOUS DISCUTIEZ AVEC LUI LES CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE TANT AU POINT DE VUE ÉDUCATIF QU'ADMINISTRATIF.

IL EST ENTENDU QUE SI VOUS NOMMEZ LE PÈRE KÉROACK, NOUS LUI OFFRONS NOTRE SERVICE, POUR ASSURER LE MEILLEUR SUCCÈS POSSIBLE DE LA RÉSIDENCE.

VOUS REMERCIANT À L'AVANCE POUR L'ATTENTION QUE VOUS DONNEREZ À CES RENSEIGNEMENTS,

JE DEMEURE VÔTRE DANS LE CHRIST PRÊTRE,

H. Ferland O.M.I.
H. FERLAND O.M.I.

Aux membres du Coseil Provincial.

Je vous envoie photo-copie de cette lettre afin de vous permettre de réfléchir sur cette proposition:

- a le choix d'un directeur
- b le maintien de la résidence.

avant la réunion du prochain conseil provincial.

Bonjour.

G.M. Latour, o.m.i.
G.M. Latour, o.m.i.,

N.B. Cette maison d'accueil ferme ses portes aux trois aspirants? à la fin de septembre 1970. A la demande de son directeur, le P. Kéroack et entente avec les PP. Provincial et Econome.

G.M. Latour, o.m.i.,
Confère procès verbal du Conseil Provincial du 29 octobre 1970.



RAPPORT: RÉUNION: RÉSIDENCE D'ACCUEIL.

MARDI, LE 28 AVRIL 1970, SE TENAIT AU COLLÈGE, EN PRÉSENCE DU P. PROVINCIAL ET DE L'ÉCONOME PROVINCIAL, UNE RÉUNION DE LA COMMISSION DE FORMATION POUR DISCUTER LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL.

1-EXPOSÉ HISTORIQUE DE LA RÉSIDENCE PAR LE PÈRE FERLAND.

2-LE PÈRE ROY, DIRECTEUR ACTUEL, DÉCRIT SON EXPÉRIENCE DE L'ANNÉE:

A-EFFORT ET SUCCÈS DANS LES COMMUNICATIONS INTERPERSONNELLES À L'INTÉRIEUR DE LA RES.
B-AUTHENTICITÉ ET FRATERNITÉ DANS L'ACCUEIL OFFERT DANS LA RÉSIDENCE.

PLUSIEURS ONT BÉNÉFICIÉ DE MOMENTS FORTS D'ENTR'AIDE ET D'ÉCHANGE.

C-AU P.D.V. RELIGIEUX, LE DIRECTEUR, FACE AU PLURALISME DE CONVICTIONS CHRÉTIENNES N'A PAS CRU BON D'OFFRIR LA MESSE QUOTIDIENNE. QUATRE MESSES FURENT ORGANISÉES AU COURS DE L'ANNÉE. PAR CONTRE, CERTAINS ÉLÈVES DE LA RÉSIDENCE ONT PARTICIPÉ AVEC INTÉRÊT À DES OFFICES LITURGIQUES, PARTICULIÈREMENT CHEZ LES FILLES DE JÉSUS.

D-MOINS BIEN RÉUSSI.....L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES DANS LEURS ÉTUDES.

3-L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE LA RÉSIDENCE: BIEN QUE CE SOIT PROBLÈME SECONDAIRE, C'EN EST UN CONCRET ET CRUCIAL, EXIGEANT SOLUTIONS IMMÉDIATES.

A-SOLUTIONS FAVORISÉES: QUE LE PÈRE ROY AUGMENTE LE LOYER ET LA PENSION DE \$70. PAR MOIS À \$80.

B-LE PÈRE ROY SE FERA AIDER, AU BESOIN, DANS LA TENUE DE SES LIVRES.

4-AUTRES POINTS DISCUTÉS:

A-LE PRÊTRE A SON RÔLE SPÉCIFIQUE À JOUER À L'INTÉRIEUR D'UNE TELLE RÉSIDENCE.

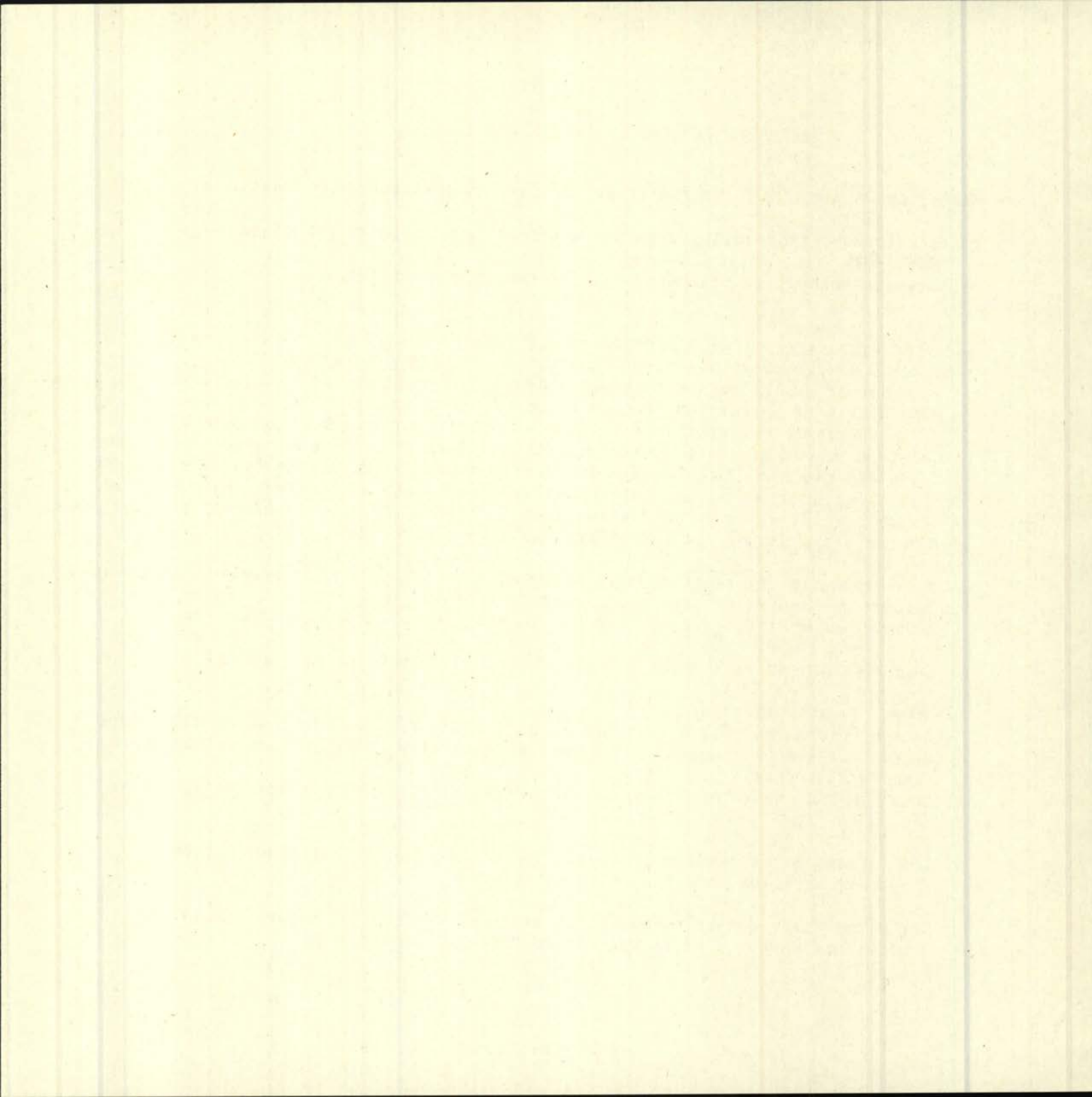
B-LES COLATS SONT TOUJOURS LES BIENVENUS POUR VISITER ET RENCONTRER LES MEMBRES DE LA RÉSIDENCE.

C-LA COMMISSION DE FORMATION, LORSQUE NÉCESSAIRE, OFFRE SON SERVICE AU P.ROY.

N.B. À L'ISSUE DE LA RÉUNION, L'OPTION EST ÉVIDENTE QUE LA RÉSIDENCE RESTERA OUVERTE AU MOINS POUR UNE AUTRE ANNÉE.

IL NOTER AUSSI QUE LE CLIMAT DE LA RÉUNION FUT DES PLUS FAVORABLES ET QUE L'ÉVALUATION DE LA RÉSIDENCE FUT OBJECTIVE ET POSITIVE.

H.FERLAND O.M.I. PRÉSIDENT.





LE 21 AVRIL 1970

AUX RÉVÉREND^S PÈRES PROVINCIAL ET ÉCONOME PROVINCIAL,
9916-110E RUE, EDMONTON, ALTA.

RÉVÉREND^S ET CHERS PÈRES,

POUR FAIRE SUITE À NOTRE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE
DE LUNDI LE 20 AVRIL DERNIER, CETTE LETTRE VOUDRAIT CONFIRMER NOTRE PRO -
CHAINE RENCONTRE DE MARDI LE 28 AVRIL PROCHAIN, VERS 7 HEURES DU SOIR, AU
SALON DES OBLATS DU COLLÈGE.

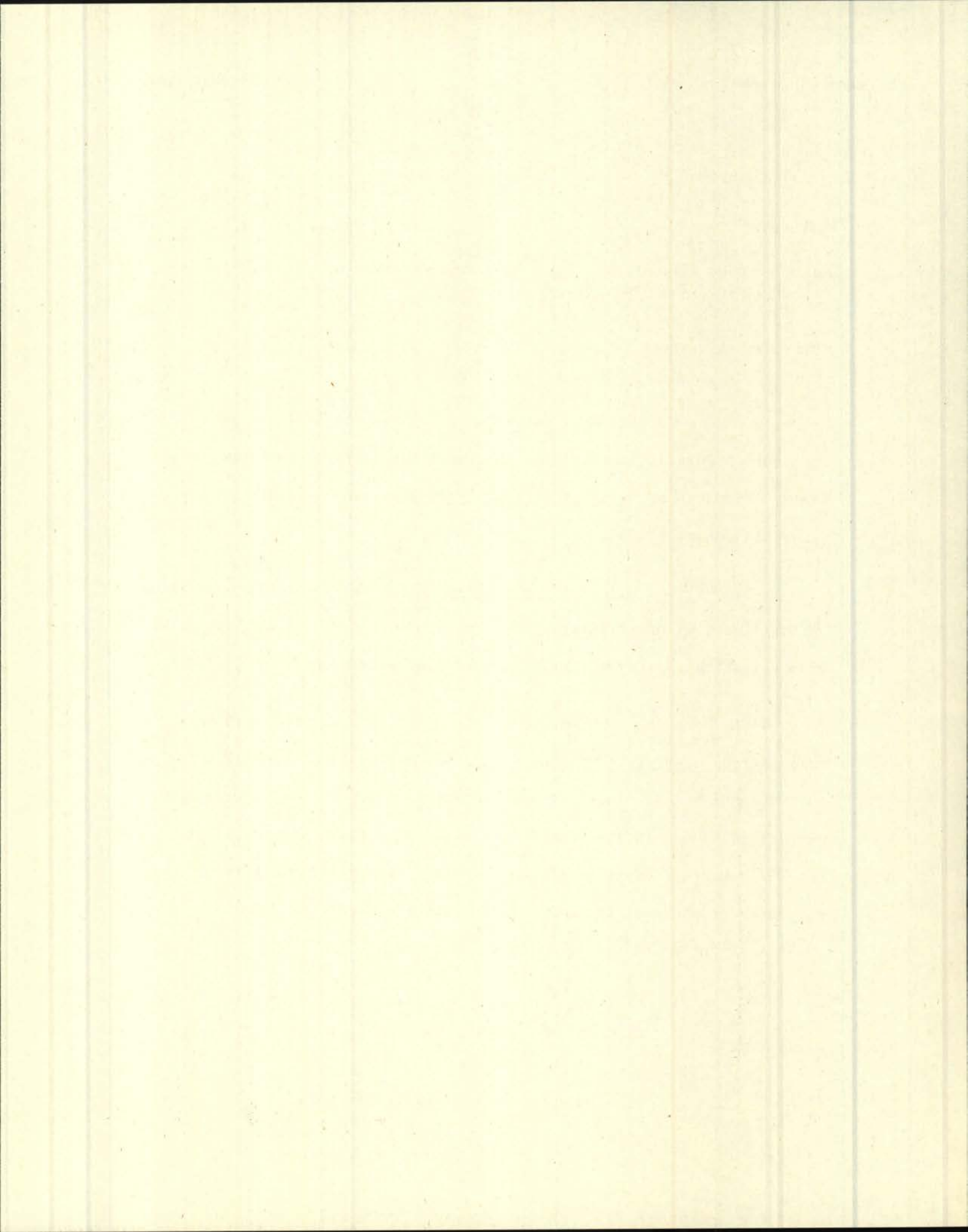
LE BUT PRINCIPAL DE CETTE RÉUNION SERA D'ÉVALUER
OBJECTIVEMENT ET HONNÊTEMENT L'EXPÉRIENCE DE NOTRE RÉSIDENCE D'ACCUEIL,
ET D'ENVISAGER, S'IL Y A LIEU, LES MOYENS DE L'AMÉLIORER.

COMME CETTE RÉSIDENCE FUT CONÇUE COMME PROJET
DE FORMATION CHRÉTIENNE ET RELIGIEUSE, LA COMMISSION DE FORMATION EST
INTÉRESSÉE À SON SUCCÈS ET SE VOIT RESPONSABLE DE L'ASSURER. QUELQUES
MEMBRES DE LA COMMISSION SERONT DONC PRÉSENTS À CETTE RÉUNION, À SAVOIR:
LES PP. BILODEAU, GROLEAU ET FERLAND. SERONT ÉGALEMENT PRÉSENTS LE PÈRE
ROY, DIRECTEUR ACTUEL DE LA RÉSIDENCE, AINSI QUE LE PÈRE DESMARAIS, À TITRE
D'ASSESEUR ET D'ÉCONOME DE LA COMMUNAUTÉ OBLATE.

DANS L'ESPOIR QUE CETTE RENCONTRE SOIT DES PLUS
FRUCTUEUSES,

JE DEMEURE FRATERNELLEMENT VÔTRE,

H. Ferland O.M.I.
HECTOR FERLAND O.M.I.



le 1 août

69

Révérend Père Alphonse Roy, o.m.i.
Collège Saint-Jean
8406 - 91^e rue
Edmonton 81, Alberta.

Cher Père Roy,

En sa séance du 31 juillet 1969, le Conseil Provincial vous nomme directeur de la résidence d'accueil d'Edmonton (9127-84 avenue) et membre de la communauté oblate de la maison du Collège Saint-Jean.

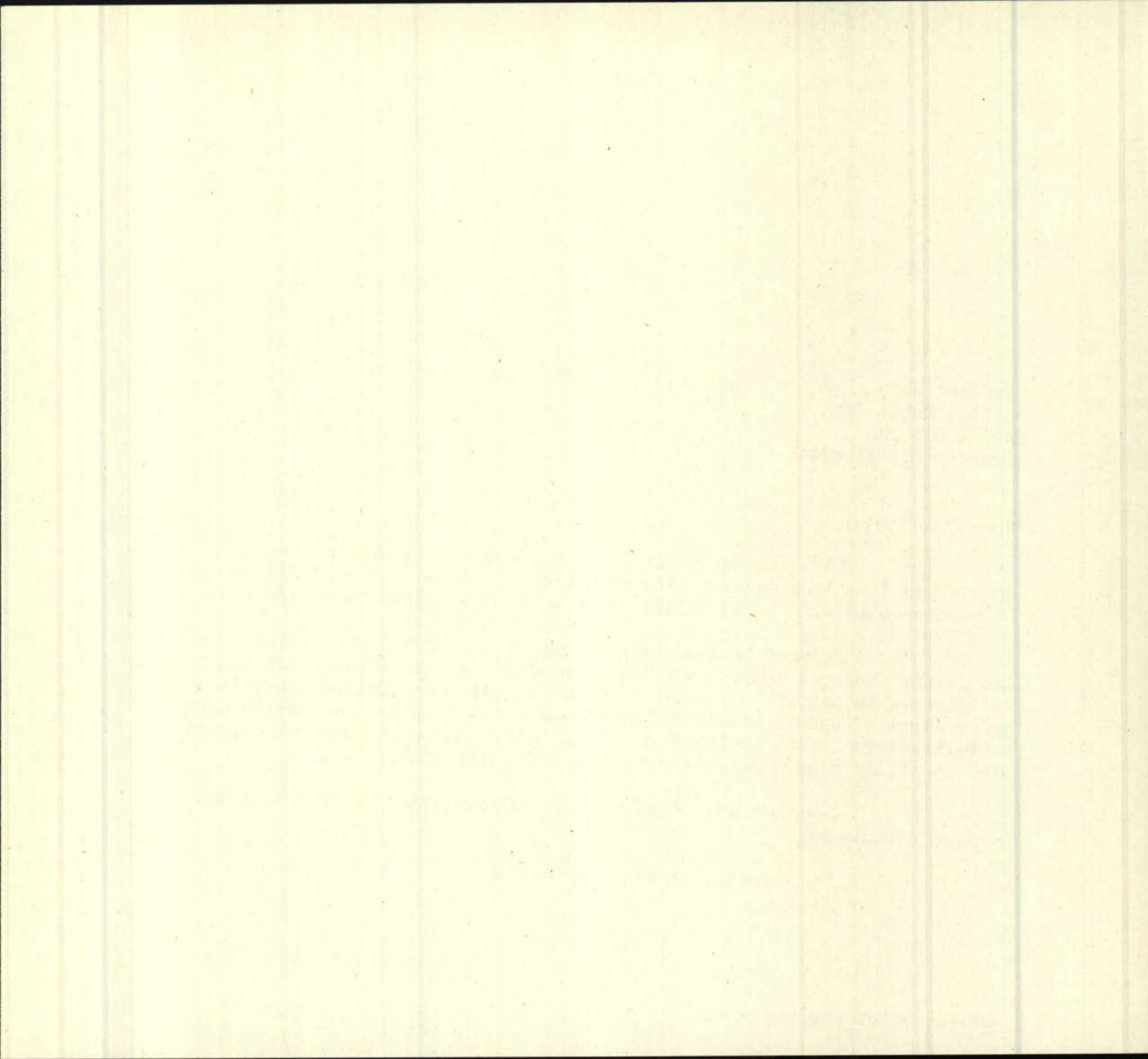
Puisque la résidence d'accueil a pour but de fortifier la foi des jeunes gens qui veulent étudier plus profondément le sacerdoce et la vie religieuse, le Conseil Provincial est d'avis que vous devriez travailler en union étroite avec la commission de formation et de vocation établie dans notre province depuis quelques années et qui a obtenu de très bon résultats, d'où l'utilité d'organiser un comité de direction etc.....

Comptant sur votre entière collaboration et vous assurant de notre dévouement,

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.

Georges-Marie Latour, o.m.i.

cc: P. Hector Ferland o.m.i.,



le 19 août 1969

Monsieur Lucien Royer,
Collège Saint-Jean
8406 - 91^e rue
Edmonton 81, Alberta.

Cher Monsieur,

Par l'entremise du P. Ferland, j'apprends que vous aimeriez à résider à la résidence du Collège pour approfondir une vie communautaire et surtout une vie chrétienne. Je crois que nous pouvons vous aider financièrement à cette fin. Vous serait-il possible de me dire vos vues à ce sujet, soit par écrit ou par téléphone _ 482-5141.

Que la Vierge Immaculée bénisse votre apostolat.

En N.S. et M.I.

Georges-Marie Latour, o.m.i.
supérieur provincial.

le 21 août

69

Monsieur Lucien Royer,
8406 - 91^e rue
Collège Saint Jean
Edmonton 81, Alberta.

Cher Monsieur,

Il me fait plaisir de vous annoncer que l'administration provinciale des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée vous offre une bourse de \$ 400.00 pour l'année 1969-70.

Vous assurant de notre entière collaboration et vous souhaitant bon succès dans vos études supérieures, je demeure

vôtre en N.S. et M.I.

Georges-Marie Latour, o.m.i.,

cc Père H. Ferland, o.m.i.



Le 12 août, 1969

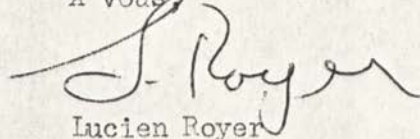
Cher Père Ferland,

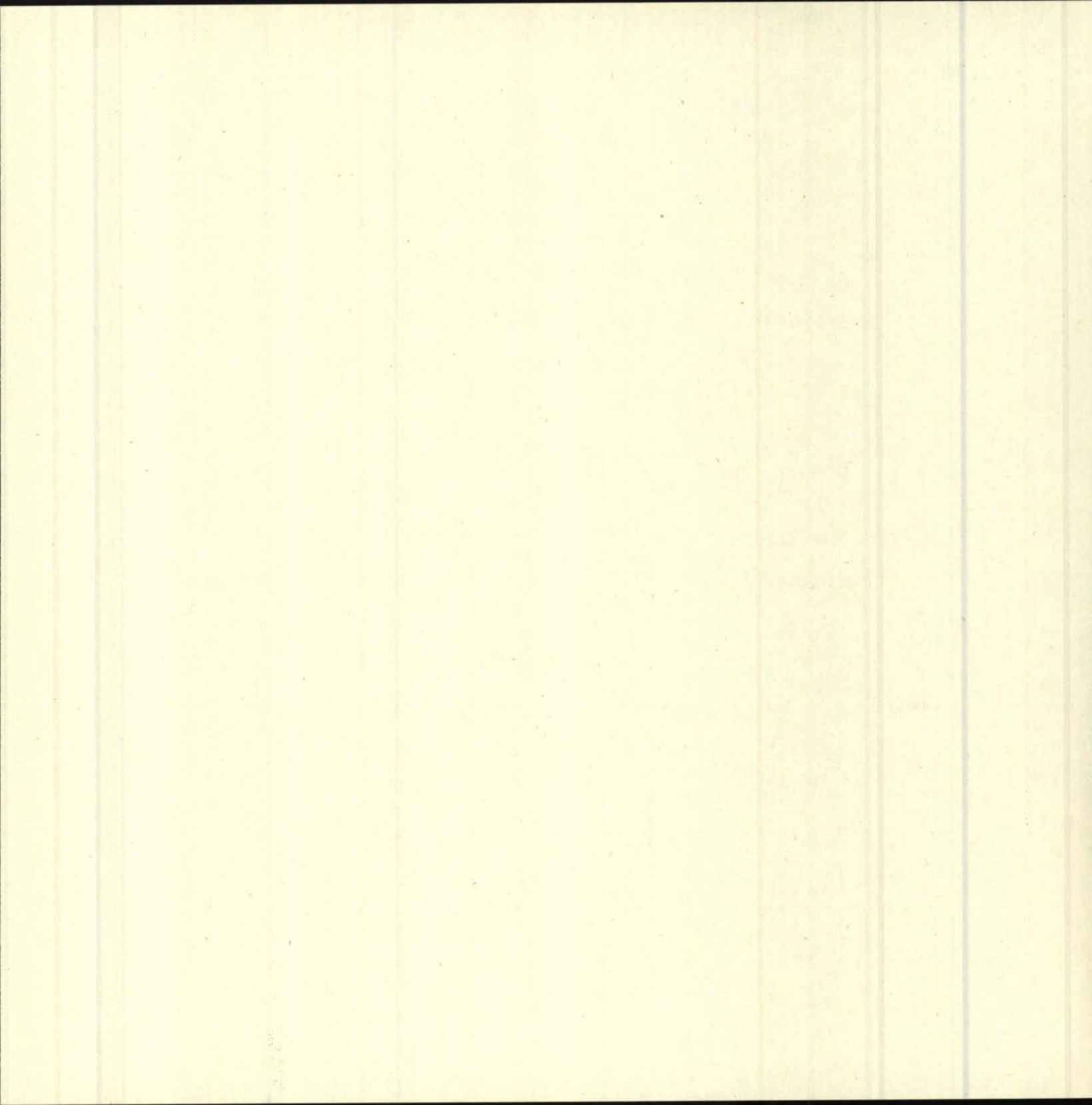
Comme vous l e savez bien, j'ai consacré mon été entière à la formation de l'A.U.C.S.J. pour préparer le retour des élèves au mois de septembre. Cependant je crois que mon travail pourrait être rendu plus efficace si je pouvais vivre la vie d'élève en résidence. C'est en demeurant au Collège que j'espère devenir plus sympathique envers les problèmes et les difficultés des élèves. Cependant, j'aimerais bien vivre en résidence pour promouvoir une vie communautaire et surtout une vie chrétienne.

Mais puisque je n'ai pas eu de revenu au cours de l'été, tout cela me semble difficile. Donc je vous écrit pour savoir s'il n'y a quelque moyen par lequel vous pouvez m'aider.

Je serais très reconnaissant pour l'attention que vous voudriez bien accorder à cette demande.

A vous,


Lucien Royer





18 AOÛT 1969

RÉVÉREND PÈRE G.M.LATOUR O.M.I. PROVINCIAL
ADMINISTRATION PROVINCIALE,
EDMONTON, ALTA.

RÉVÉREND ET CHER PÈRE,

M. LUCIEN ROYER, ÉLÈVE EN DEUXIÈME ANNÉE UNIVERSI-
TAIRE DEMANDE UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR VIVRE EN RÉSIDENCE.

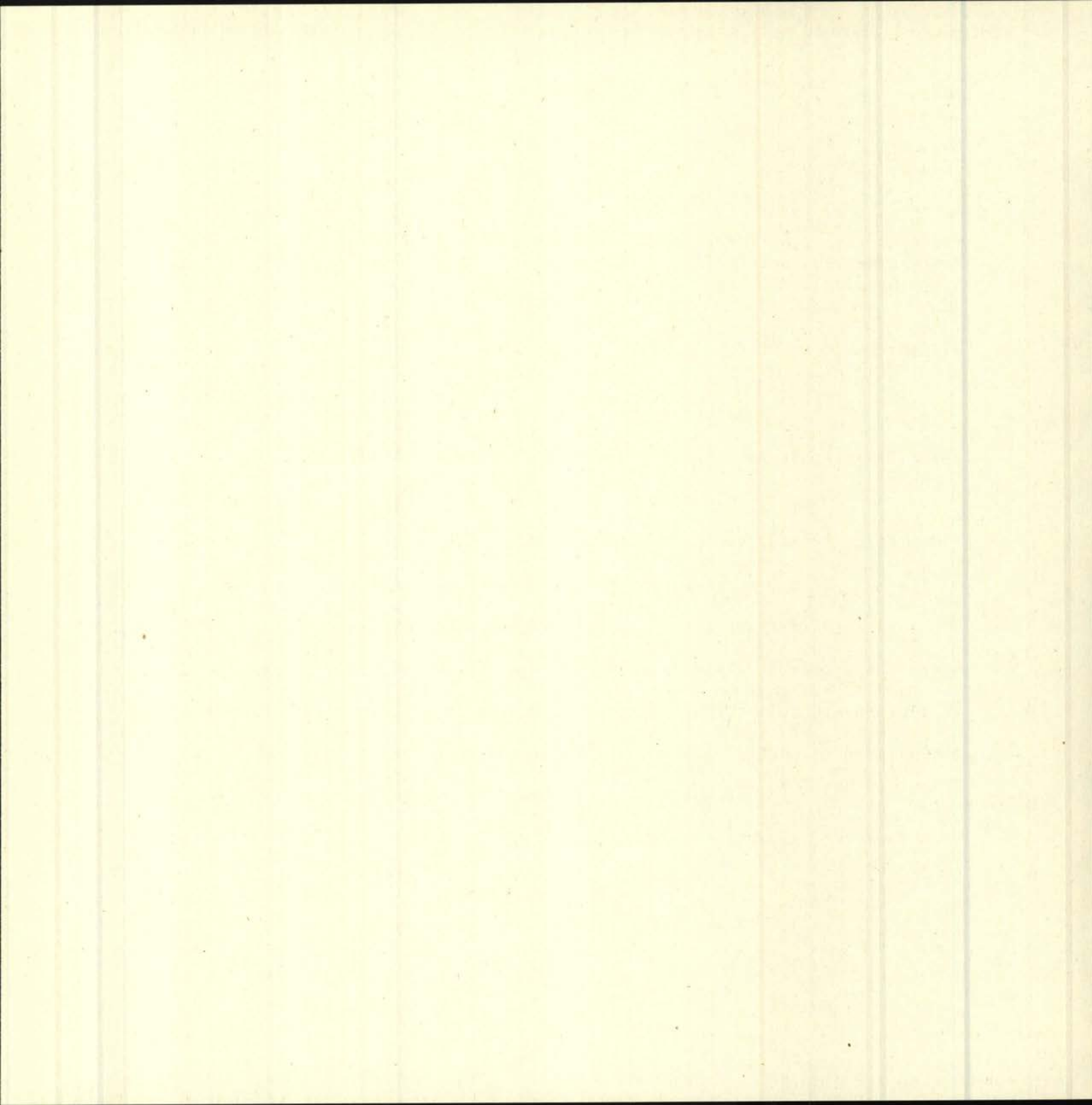
VOUS TROUVEREZ CI-INCLUS LA LETTRE QU'IL M'A FAIT
PARVENIR LE 12 AOÛT PASSÉ.

JE RECOMMANDE AVEC LOUANGE LA PERSONNALITÉ DE LUCIEN.
C'EST UN ÉLÈVE QUI A BEAUCOUP ÉVOLUÉ DEPUIS QUELQUES MOIS, ET QUI A MA-
NIFESTÉ BEAUCOUP DE PERSÉVÉRENCE ET DE STABILITÉ DANS SES RESPONSABILITÉS.
JE CROIS D'AILLEURS QUE LE P.BILODEAU, MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL,
POURRA APPUYER MON TÉMOIGNAGE SUR LA VALEUR DE LUCIEN.

SI VOUS JUGEZ OPORTUN DE DONNER SUITE À SA DEMANDE,
VOUS POURRIEZ LE CONTACTER AU COLLÈGE MÊME.

FRATERNELLEMENT DANS LE CHRIST ET MARIE,

Hector Ferland O.M.I.
HECTOR FERLAND O.M.I.



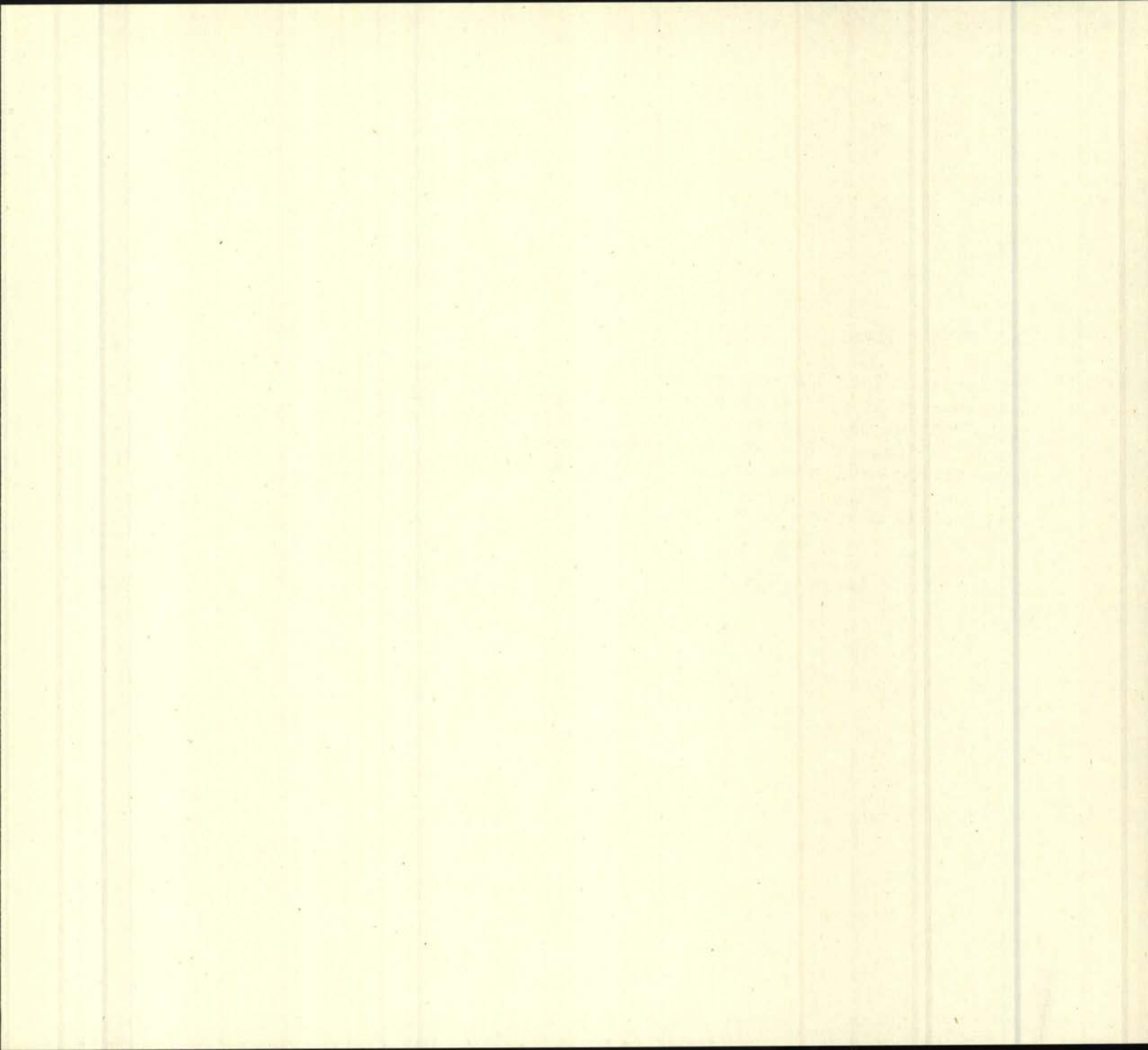
le 19 août 69

Cher Père Ferland,

Re: Lucien Royer. J'ai essayé de le rejoindre au Collège vers les 4.00hrs mais sans succès. Il pourrait m'appeler à mon bureau- 482-5141. Si vous le voyez, dites lui que nous pouvons certainement faire quelque chose pour lui.....
Merci de l'intérêt que vous portez aux jeunes.
Bonne chance dans votre charge pastorale et bon succes en tout.

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.

Georges-Marie Latour, o.m.i.



et plus en mesure de coopérer.

La Commission de Formation et des Vocations vient d'être remaniée, à cause des circonstances. Voici la liste que je soumetts à votre approbation:

P. P. Ferland, président Bilodeau, représentant du Conseil
Michaud Guy, représentant les curés
Brodeau, représentant du Collège.
Paul Labelle, représentant les missionnaires
Jacques Joly, représentant les Retraités
Fr. Onley, LaFrance, représentant les Frères. Tous ont accepté. Voulez-vous présent de croire à mon dévouement et à ma coopération, je demeure, P. Ferland OMI

DIRECTIONS SUR LA RÉSIDENCE, SUITE.

PROMOUVOIR LA VIE SPIRITUELLE.

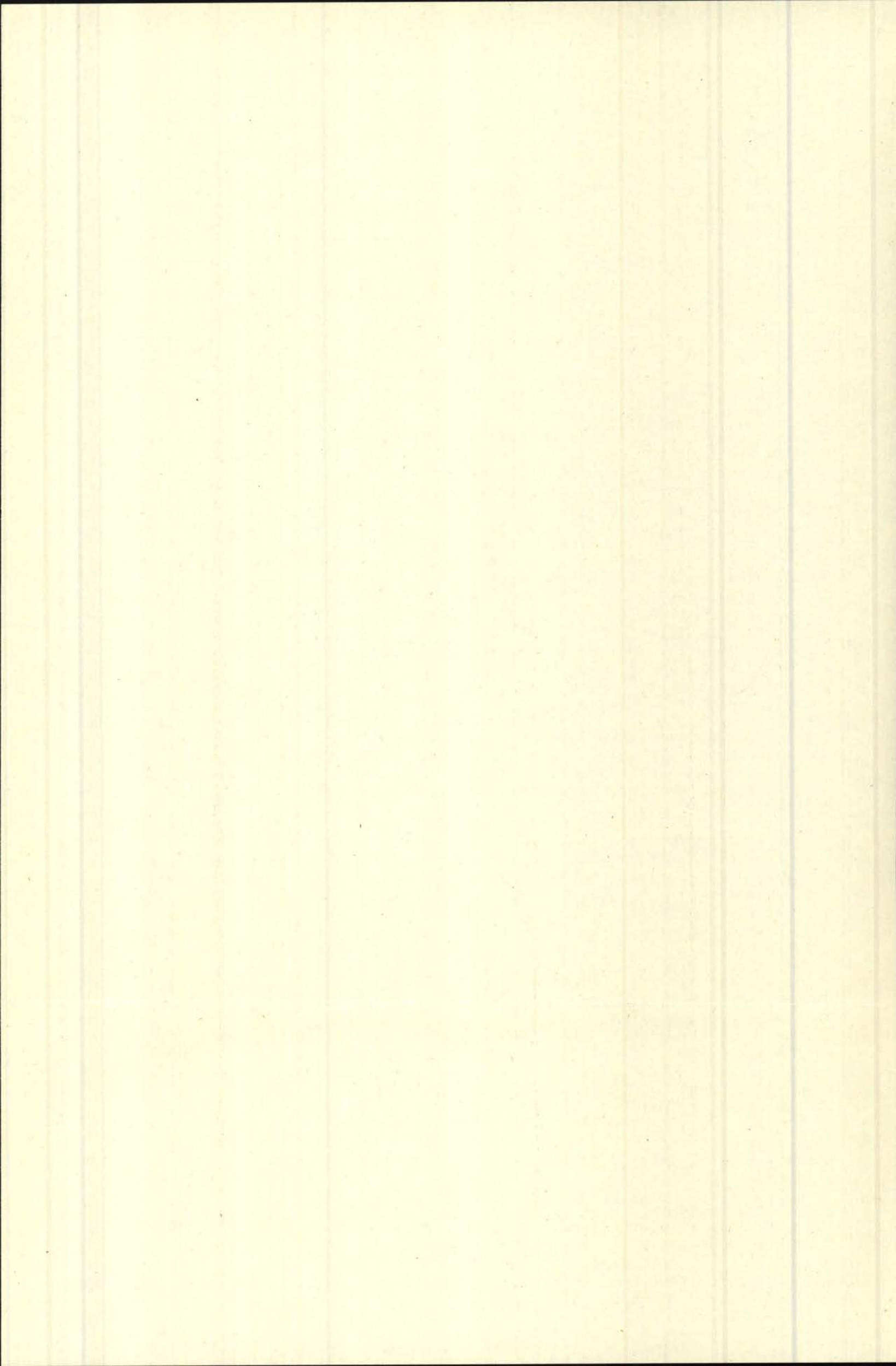
- POUR QUE LES ACTIVITÉS ET LES EXPÉRIENCES AIENT LEUR VALEUR AUTHENTIQUE, LEUR SENS ÉVANGÉLIQUE, IL EST NÉCESSAIRE DE S'ORIENTER VERS LA RÉFLEXION, LA MÉDITATION, LA PRIÈRE. C'EST EN CE FAISANT, QUE CHACUN TROUVERA NORMALEMENT LA RÉPONSE QU'IL CHERCHE, PAR RAPPORT À SA VOCATION POSSIBLE, QU'ELLE SOIT AFFIRMATIVE OU NÉGATIVE.
- AINSI EN EST-IL DE LA MESSE OU DE LA LITURGIE! C'EST À CHACUN D'EN FAIRE L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE, PROFONDE, SINCÈRE. À LA RÉSIDENCE MÊME, IL N'Y A RIEN D'IMPOSÉ. CHACUN PEUT SE RENDRE FACILEMENT À LA CHAPELLE DU COLLÈGE POUR PARTICIPER AUX OFFICES LITURGIQUES.
- QUELQUES FOIS, AU COURS DE L'ANNÉE, SELON LES CIRCONSTANCES, NOUS AURONS AUSSI DES EXPÉRIENCES LITURGIQUES À LA RÉSIDENCE.
- NOTRE PÉDAGOGIE INSISTE PLUTÔT SUR LA DÉCOUVERTE, LA PRISE DE CONSCIENCE PERSONNELLE ET COMMUNAUTAIRE, QUE, SANS DIEU, SANS L'ESPRIT SAINT, LES EFFORTS HUMAINS SONT DÉPOURVUS DE LEUR PLEINE VALEUR.
- LE RÉSIDENT EST UN CHERCHEUR DE DIEU, IL VEUT TROUVER SA ROUTE VERS LUI.
- LE PÈRE FERLAND, ANIMATEUR DE LA RÉSIDENCE, EST D'ABORD MEMBRE DE L'ÉQUIPE COMME AMI ET CONSEILLER SPIRITUEL. IL NE VEUT PAS ÊTRE UN SURVEILLANT, CAR CELA TRAIT CONTRE TOUTE LA PHILOSOPHIE DE LA RÉSIDENCE.
- AU COURS DE L'ANNÉE, QUELQUES CONFÉRENCIERS LAÏCS OU RELIGIEUX SERONT INVITÉS, SELON LES BESOINS DES GARS, COMME COMPLÉMENT D'ENTRAÏDE.
- CHAQUE SEMAINE, IL Y A UNE RÉUNION À LA RÉSIDENCE, POUR LES GARS QUI EN FONT PARTIE. EN PLUS D'ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA RÉSIDENCE, LES GARS RÉFLÉCHISSENT SUR CERTAINS THÈMES DE BASE DE LEUR FOI, DE LEUR PERSONNALITÉ, DE LEUR ENGAGEMENT, DE LEURS VALEURS...

5-TESTER LA MATURITÉ.

- POUR REMPLIR ADÉQUATEMENT LES CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE, CHACUN SE REND COMPTE QU'IL LUI FAUT UNE BONNE DOSE DE MATURITÉ ET DE CONVICTIONS PERSONNELLES.
- TOUT LE GROUPE DOIT FAIRE FACE À UN DÉFIT. EN ACCEPTANT TEL OU TEL GARS EN RÉSIDENCE, LE PÈRE FERLAND PRÉSUME EN TOUTE CONFIANCE QUE LES GARS SONT CAPABLES DE PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS, D'ORGANISER LEUR VIE ET DE LA BIEN ORIENTER. SI À UN MOMENT DONNÉ, LE PÈRE SE RENDAIT COMPTE DE L'INCAPACITÉ OU DE LA MAUVAISE VOLONTÉ D'UN GARS, IL LUI DIRAIT TOUT SIMPLEMENT DE QUITTER LA RÉSIDENCE.
- UN AN, EN RÉSIDENCE, PEUT ÊTRE POUR QUI LE VEUT, UNE ÉTAPE IMPORTANTE DE MATURATION. L'AN PASSÉ, L'UN ET L'AUTRE DES GARS ONT PROBABLEMENT FAIT DEUX ANS DANS UN, AU POINT DE VUE DE MATURATION.
- CHACUN VIENT EN RÉSIDENCE, PLUS POUR CONTRIBUER PAR SES TALENTS ET SA PERSONNALITÉ À UN GROUPE EN RECHERCHE, QUE POUR EN RETIRER DES BIENFAITS PERSONNELS IMMÉDIATS.
- C'EST DUR DE TRAVAILLER AVEC LES AUTRES, POUR LES AUTRES, DE LES RESPECTER, DE SACRIFIER PARFOIS SES GOÛTS, MAIS IL Y A LÀ UNE JOIE "HIPPIE" INDESCRIPTE QUE SEUL CELUI QUI EN FAIT VRAIMENT L'EXPÉRIENCE, PEUT GOÛTER PROFONDÉMENT.
- SI LE PÈRE MET SA CONFIANCE EN TOI, TU DOIS TOI AUSSI METTRE TA CONFIANCE EN LUI, ET DANS TOUT LE GROUPE; CAR TOUTS LES GARS SONT ICI POUR LES MÊMES BUTS. CETTE CONFIANCE VIRELLE FORMERA INÉVITABLEMENT UN GROUPE FORMIDABLE, ENRICHISSANT, ÉPANOUI, HEUREUX.

6-AUTRES RENSEIGNEMENTS:

- LE CÔTÉ DU LOYER, EN RÉSIDENCE, EST DE \$225.00 PAR ANNÉE POUR CELUI QUI VERSE CE MONTANT DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE; OU DE \$30.00 PAR MOIS, EN COMPTANT HUIT MOIS AU COURS DE L'ANNÉE. LES PAIEMENTS SE FONT AU PÈRE FERLAND AU DÉBUT DU MOIS.
- POUR LE RESTE: SCOLARITÉ, REPAS (MIDI ET SOIR)... LES ARRANGEMENTS SE FONT AVEC L'ÉCONOME DU COLLÈGE OU DE L'UNIVERSITÉ.



Collège Saint-Jean

8406-91e rue
Edmonton, Alberta

12 août 1968

Bien cher Père,

Voici une copie des constitutions
révisées de la Résidence d'accueil pour
l'année 1968-69.

J'ai demandé au Père Lacombe
d'imprimer sur l'entre-nous le texte
au complet, afin que les Oblats de
notre Province soient mieux renseignés

PRÉCISIONS SUR LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL
9127-84 AVENUE.

IL S'AGIT D'UNE RÉSIDENCE DANS LAQUELLE SONT ACCEPTÉS LES JEUNES GENS QUI VEULENT ÉTUDIER PLUS PROFONDÉMENT LE SACERDOCE OU LA VIE RELIGIEUSE.

BUTS QUE VEUT POURSUIVRE CETTE RÉSIDENCE.

1- PROCRUER UNE ATMOSPHÈRE PROPICE À DES ÉTUDES SÉRIEUSES.

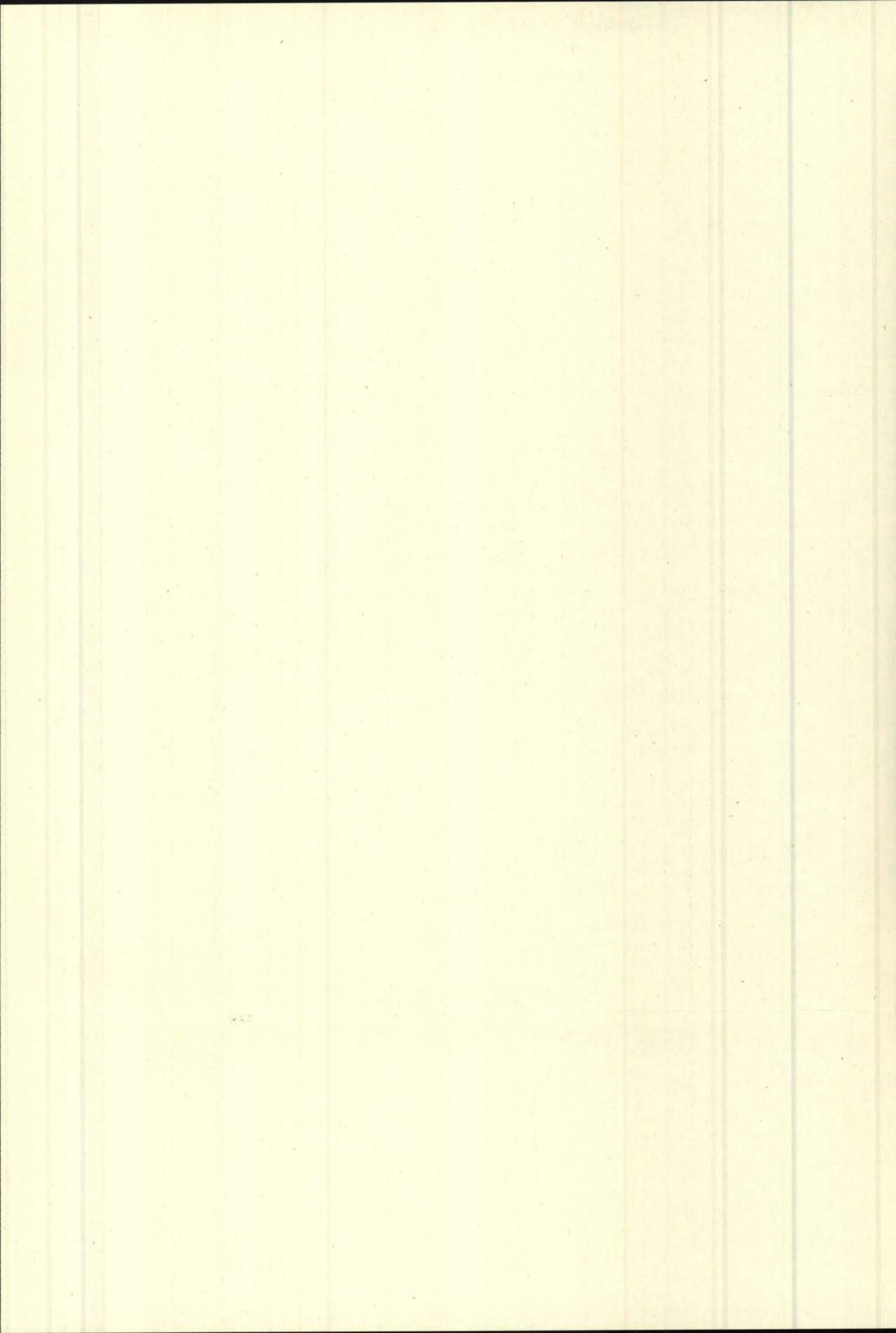
- POUR DEVENIR BON PROFESSIONNEL, L'UNIVERSITAIRE VISE À ACQUÉRIR LE GOÛT ET L'AMOUR DE L'ÉTUDE, À DÉVELOPPER CHEZ LUI L'HABITUDE DE LA RÉFLEXION ET DE LA MÉDITATION. AINSI DEVRAIT-IL NORMALEMENT ORGANISER SON PROPRE PROGRAMME D'ÉTUDES, EN SAUVEGARDANT L'ÉQUILIBRE QUI LUI CONVIENT, COMME FACTEUR DE FORMATION ET D'ÉPANOUISSEMENT.
- COMME CHACUN DOIT CONTRIBUER À CRÉER LA MEILLEURE ATMOSPHÈRE POSSIBLE, LE RESPECT ET LA CHARITÉ POUR TOUT LE GROUPE REQUIÈRENT DES HEURES DE SILENCE, SURTOUT L'APRÈS-MIDI ET LE SOIR.
- CHACUN EST LIBRE D'Étudier où il veut: dans sa chambre, dans le salon, à la bibliothèque.
- SEULS LES ÉTUDIANTS QUI ONT TERMINÉ AVEC SUCCÈS LEUR GRADE XII PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS EN RÉSIDENCE.
- TOUT UNIVERSITAIRE, EN RÉSIDENCE, PEUT POURSUIVRE LES ÉTUDES DE SON CHOIX: ARTS, ÉDUCATION, MÉDECINE, ETC., ETC. MAIS POUR ÊTRE HONNÊTE AVEC SON CONTRAT, IL DOIT AVOIR L'INTENTION DE CLARIFIER SA VOCATION POSSIBLE AU SACERDOCE OU À LA VIE RELIGIEUSE.

2- VIVRE L'EXPERIENCE D'UNE FRATERNITE PROFONDE.

- L'INITIATION GRADUELLE ET PROGRESSIVE À LA FRATERNITÉ EXIGE LE DÉPASSEMENT DE LA SIMPLE CAMARADERIE ET L'ACCOMPLISSEMENT D'UN BUT EN COMMUN. DANS NOTRE CAS, C'EST L'ÉTUDE DE LA VOCATION SACERDOTALE OU RELIGIEUSE. SANS PRESSION MALSAINE QUI NUIRA À LA LIBERTÉ DE CHACUN, CETTE ÉTUDE DEMEURE ESSENTIELLEMENT L'OBJECTIF DE LA RÉSIDENCE.
- L'ENGAGEMENT DE CHACUN SERA ANIMÉ PAR LA DYNAMIQUE DE GROUPE, À L'OCCASION DES RÉUNIONS.
- LA RÉSIDENCE VEUT ÊTRE UNE MAISON DE FAMILLE, OÙ CHACUN S'Y TROUVE CHEZ SOI, EST HEUREUX D'Y VIVRE ET D'Y APPARTENIR. ELLE LE SERA VRAIMENT SI CHACUN FAIT EFFORT SINCÈRE ET HONNÊTE POUR CONNAÎTRE L'AUTRE, DÉCOUVRIR SES VALEURS, ET L'ACCEPTER TEL QU'IL EST.

3- ENCOURAGER L'ENGAGEMENT APOSTOLIQUE.

- COMME IL EST FACILE DE S'EN RENDRE COMPTE, TOUS LES BUTS PIVOTENT AUTOUR DE LA CHARITÉ, VERTU FONDAMENTALE DU CHRÉTIEN.
- CETTE CONDITION DE L'ENGAGEMENT "COMMITMENT" COMMANDE DE BIEN MOTIVER SON COMPORTEMENT SES EXPÉRIENCES, SES ACTIVITÉS DANS UN CONTEXTE CHRÉTIEN.
- COMME TOUS LES HOMMES DE VALEUR SONT MANTÉS PAR UN IDÉAL À RÉALISER, LES GARS DE LA RÉSIDENCE ASSUMENT DES RESPONSABILITÉS: ILS ADMINISTRENT EUX-MÊMES LEUR BUDGET, VOIENT À L'ACHAT DES ALIMENTS POUR LES DÉJEUNERS ET LES GOÛTERS; ILS VOIENT AUSSI À LA PROPRIÉTÉ DE LA MAISON.
- L'ENGAGEMENT PEUT DÉPENDRE DES GOÛTS, DE L'ÂGE, DES TALENTS DE CHACUN. MAIS EN DÉFINITIVE, IL SE CONCRÉTISE DANS L'ENTREPRISE QUE CHACUN CHOISIT. VOICI QUELQUES EXEMPLES: ŒUVRES DE JEUNESSE DANS LES PAROISSES: LOUVETEAUX, SCOUTS, CLUBS DE JEUNES; ŒUVRES DES REYRAITES À ST-ALBERT; SERVICE DES PAUVRES AU MARIAN CENTRE; VISITE DES PATIENTS AU SANATORIUM, AUX HÔPITAUX; AIDE AUX AVEUGLES, ETC., ETC. MAIS C'EST SURTOUT DANS SON PROPRE MILIEU, SUR LE CAMPUS, QUE LE RÉSIDENT PEUT ESSAYER SES FORCES: CHORALE, JOURNAL (MANIFESTE); IL SERAIT À SOUHAITER QUE LE RÉSIDENT S'EFFORCE D'INTÉRESSER D'AUTRES ÉTUDIANTS À CES GENRES DE "COMMITMENT".



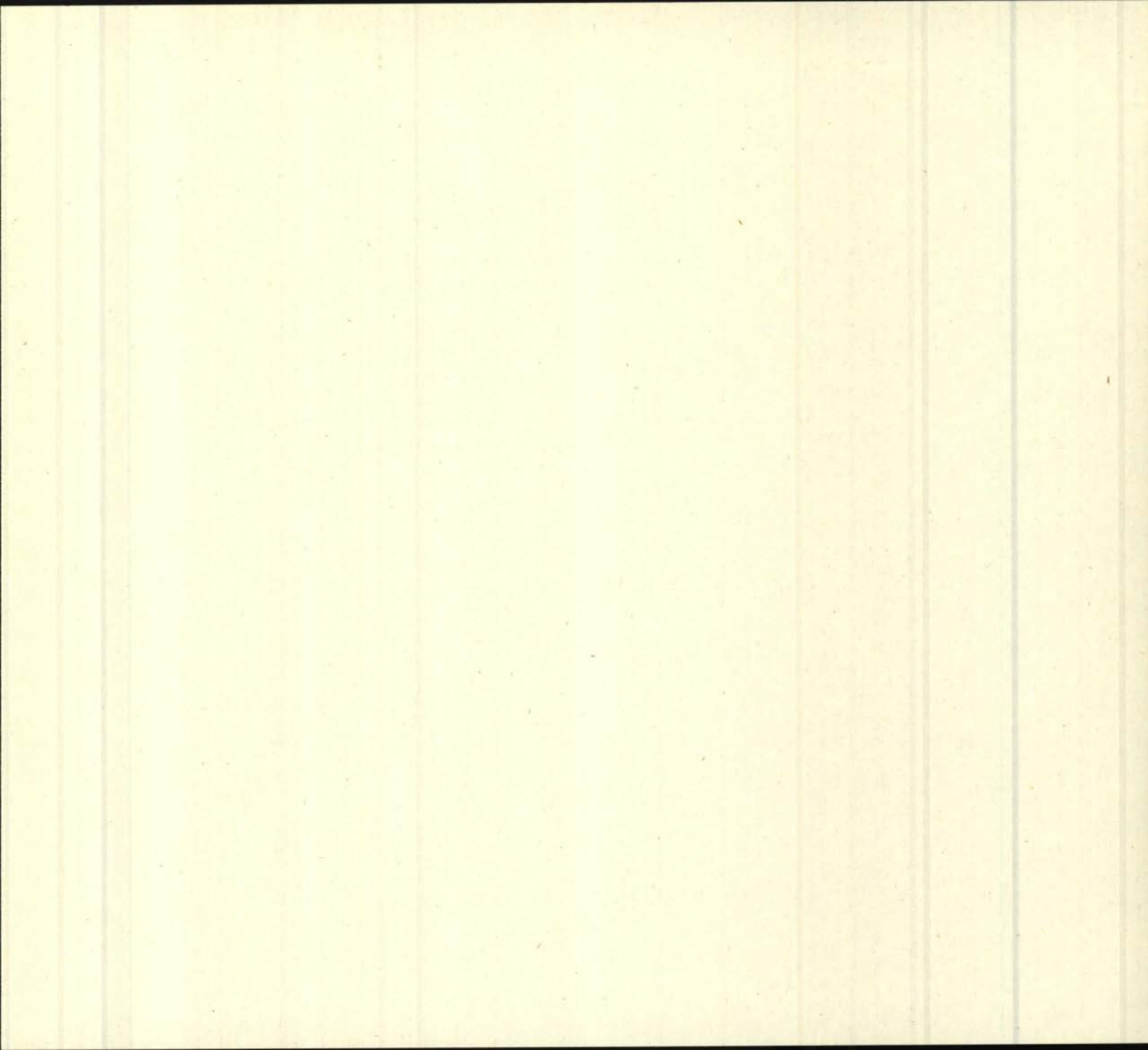
FORMULE D'APPLICATION.

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES PRÉCISIONS DE LA RÉSIDENCE, ET Y AVOIR RÉFLÉCHI, JE VIENS VOUS DEMANDER D'ÊTRE ACCEPTÉ.

JE PROMETS DE FAIRE MON POSSIBLE POUR PROCURER À LA RÉSIDENCE L'ATMOSPHÈRE PROPICE AUX ÉTUDES, DE FAIRE L'EXPÉRIENCE D'UNE FRATERNITÉ PROFONDE, DE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS APOSTOLIQUES, DE COOPÉRER À LA VIE SPIRITUELLE.

MON BUT, EN DEMANDANT D'ALLER EN RÉSIDENCE, EST DE CHERCHER HONNÊTEMENT LA RÉPONSE À MA VOCATION POSSIBLE AU SACERDOCE OU À LA VIE RELIGIEUSE.

Signé.....



MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE-IMMACULEE

ADMINISTRACION PROVINCIALE

TÉL. PROVINCIAL: 454-6785

ECONOME: 454-6716



12806 - 113 AVENUE
EDMONTON, ALBERTA

MISSIONARY OBLATES OF MARY IMMACULATE

PROVINCIAL ADMINISTRATION

PH. PROVINCIAL: 454-6785

BURSAR: 454-6716

le 16 août 1968. 19.....

Révérénd Père Hector Ferland, o.m.i.,
Directeur de la résidence d'accueil,
9127- 84 Avenue,
Edmonton, Alta.

Cher Père Ferland:

C'est avec une bien grande attention que j'ai lu "précisions sur la résidence d'accueil". C'est clair, c'est précis, c'est orienté vers le sacerdoce et la vie religieuse. Mes félicitations. Je suis certain que l'Esprit Saint fécondera vos efforts.

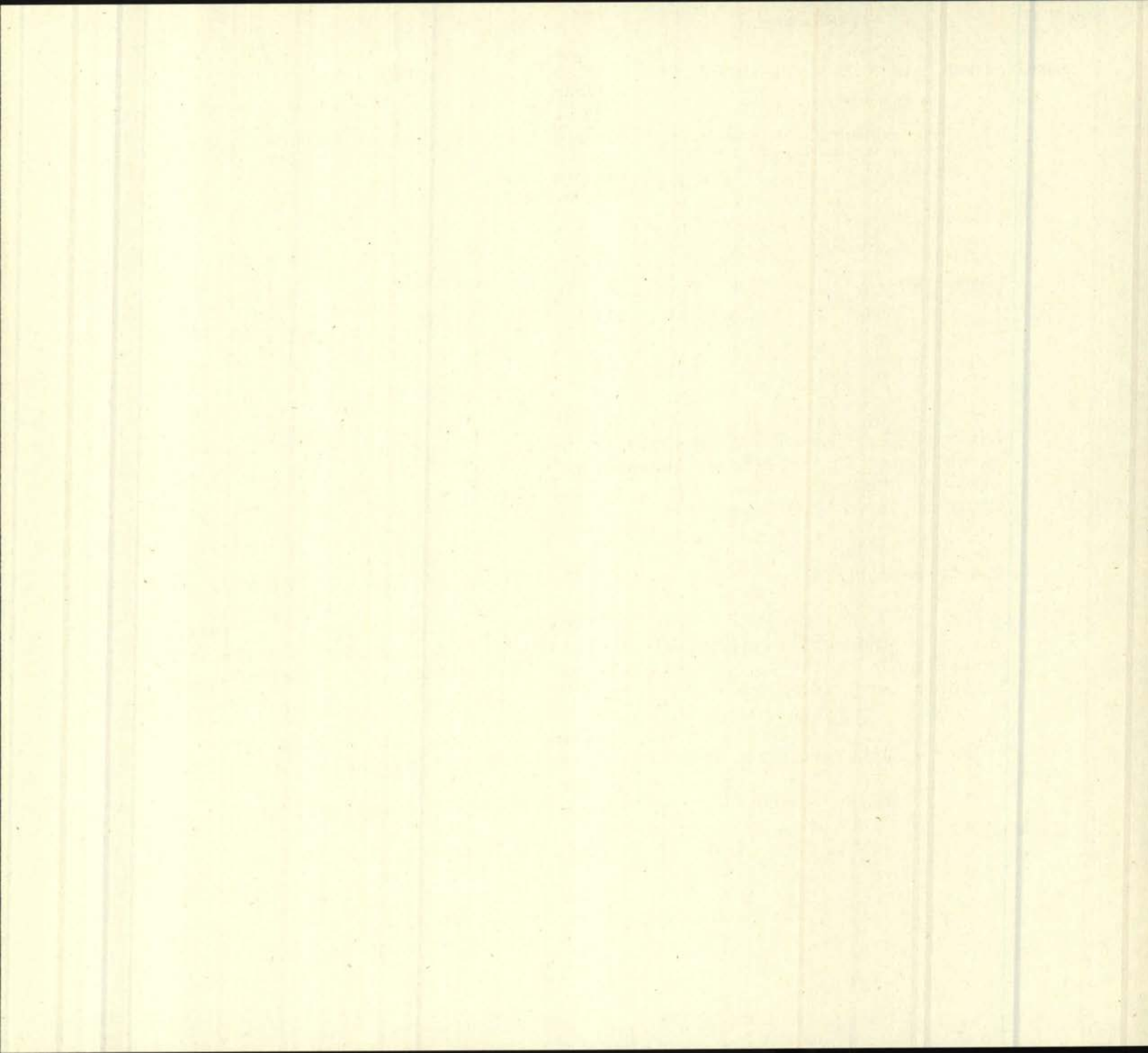
Bien volontiers j'approuve votre liste de noms. Votre choix me plaît beaucoup, vous avez de bons Oblats dévoués.

J'apprécie grandement votre coopération empressée.

Que la Vierge Immaculée présente à son divin Fils aspirations.

Fraternellement vôtre en N.S. et M.I.,

Georges-Marie Latour, o.m.i.,





2 AOÛT 1967

RÉVÉREND PÈRE G.M.LATOUR O.M.I. PROVINCIAL.
ADMINISTRATION PROVINCIALE,
EDMONTON, ALTA.

RÉVÉREND ET CHER PÈRE,

POUR FAIRE SUITE À VOTRE SUGGESTION DE DE VOUS DONNER PLUS DE PRÉCISIONS CONCERNANT LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL QUE VOTRE CONSEIL A DÉCIDÉ D'OUVRIR EN SEPTEMBRE PROCHAIN, VOICI QUELQUES RENSEIGNEMENTS.

1-EXPÉRIENCE D'UN AN. CE N'EST VRAIMENT QU'APRÈS UN AN QUE NOUS SERONS EN MESURE D'ÉVALUER NOTRE NOUVELLE EXPÉRIENCE. D'ABORD, ÉTANT DONNÉ QUE NOTRE PROJET EST PEU CONNU, ON NE PEUT PAS S'ATTENDRE À REMPLIR, DÈS SEPTEMBRE, TOUTES LES CHAMBRES DE LA MAISON. EN PERSPECTIVE, IL SERAIT NORMAL, IL ME SEMBLE, DE PRENDRE NOTRE TEMPS POUR FAIRE UNE MEILLEURE SÉLECTION DES CANDIDATS.

D'AILLEURS, À DATE, CHOSE SURPRENANTE, MALGRÉ LE PEU DE PROPAGANDE, PLUS D'UNE DIZAINE DE JEUNES GENS ONT DEMANDÉ DES RENSEIGNEMENTS.

IL EST CLAIR QUE QUELQUES-UNS VONT ATTENDRE POUR CONNAÎTRE LES RÉACTIONS DES PREMIERS QUI FERONT L'EXPÉRIENCE.

ENSUITE, IL EST AUSSI À PRÉVOIR QUE LES PÈRES DU COLLÈGE QUI S'OCCUPENT PLUS PARTICULIÈREMENT DE LA DIRECTION SPIRITUELLE ORIENTERONT À UN MOMENT DONNÉ, VERS LA RÉSIDENCE, CEUX QUI MANIFESTENT L'ESPOIR D'UNE VOCATION.

DONC, IL SE PEUT QUE NOTRE MAISON SOIT REMPLIE DÈS LA FIN DE SEPTEMBRE, OU AU COURS DU PREMIER SEMESTRE. C'EST DU MOINS CE QUE JE PENSE ET ESPÈRE.

2-AUTONOMIE DE LA RÉSIDENCE.

IL ME SEMBLE QU'IL FAUDRAIT RÉGLER CETTE QUESTION DÈS MAINTENANT. IL FAUT QUE LE DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE AIE DÈS LE DÉBUT LA CONFIANCE DE L'AUTORITÉ PROVINCIALE ET JOUISSE DE LA LIBERTÉ NÉCESSAIRE POUR CONDUIRE CETTE EXPÉRIENCE À BONNE FIN. CE QUI VEUT DIRE QUE CETTE RÉSIDENCE NE SOIT PAS UN PENSIONNAT DU COLLÈGE. À OTTAWA ET À MONTRÉAL, LES RÉSIDENCES QUI EXISTENT DÉJÀ ONT LEUR COMPLÈTE AUTONOMIE. LA RAISON PRINCIPALE QUI MOTIVE CETTE INSISTANCE, EST QUE CETTE RÉSIDENCE N'EST NI COLLÈGE NI JUNIORAT, MAIS FOYER FRATERNEL QUI VEUT INITIER GRADUELLEMENT LES JEUNES À LA VIE COMMUNAUTAIRE ET APOSTOLIQUE, TOUT EN TENANT COMPTE DE LEURS RESPONSABILITÉS ACADÉMIQUES ET DE LEUR MILIEU SCOLAIRE.

SANS DOUTE QUE CETTE AUTONOMIE NE PRONERA PAS LA SÉPARATION TOTALE DU COLLÈGE, PUISQUE LES REPAS SERONT PRIS LÀ. MAIS LE RÈGLEMENT, LA VIE DE LA RÉSIDENCE DEVRAIT ÊTRE LAISSÉ AU JUGEMENT DU DIRECTEUR, QUI, AU BESOIN, CONSULTE LES MEMBRES DE SA COMMISSION.

ENFIN, PUISQU'IL EST QUESTION D'AUTONOMIE, IL ME SEMBLE QUE POUR CETTE ANNÉE D'EXPÉRIENCE, LE PROBLÈME FINANCIER NE DEVRAIT PAS GÊNER LES INITIATIVES QUI S'AVÈRERONT NÉCESSAIRES, NI EMPÊCHER L'ATMOSPHÈRE DU FOYER PAR LA PRÉSENCE DES GEBB QUI AIMERAIENT LOUER TOUTE CHAMBRE VIDE.

3-MOBILIER DE LA MAISON.

À QUI FAUDRAIT-IL S'ADRESSER POUR OBTENIR LE MOBILIER INDISPENSABLE DE LA RÉSIDENCE? EST-CE QUE VOTRE CONSEIL POURRAIT ME DONNER DES PRÉCISIONS À CE SUJET? PAR MOBILIER, J'ENTENDS LITS, TABLES DE TRAVAIL, CHAISES, ETC. PUISQU'ON VEUT FAIRE DE LA RÉSIDENCE UN FOYER, NE FAUDRAIT-IL PAS AVOIR AUSSI UN FRIGIDAIRE, UNE TÉLÉVISION, ETC.? CE N'EST PAS TANT LE CONFORT QUI NOUS PRÉOCCUPE QUE L'ESSENTIEL QUE L'ON TROUVE DANS D'AUTRES FOYERS.





4-AUTRES PRÉCISIONS. PUISQUE LE FRÈRE RAYMOND BARIL A DEMANDÉ UNE ANNÉE DE RÉGENCE, TOUT EN FAISANT UNE ANNÉE D'ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ, SERAIT-IL POSSIBLE QU'IL SOIT NOMMÉ ASSISTANT DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE? JE LUI EN AI PARLÉ, À TITRE DE RENSEIGNEMENT ET IL SERAIT HEUREUX DE M'AIDER.

LES AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PHILOSOPHIE DE LA DITE RÉSIDENCE SONT PUBLIÉS SUR UNE FEUILLE À PART.

CONCLUSION: TOUS LES RENG^{SEI}NEMENTS QUE JE VOUS INCLUS ONT ÉTÉ DISCUTÉS LONGUEMENT PAR LES MEMBRES DE NOTRE COMMISSION, ET AUSSI PAR D'AUTRES PÈRES ET MÊME PAR DES JEUNES GENS.

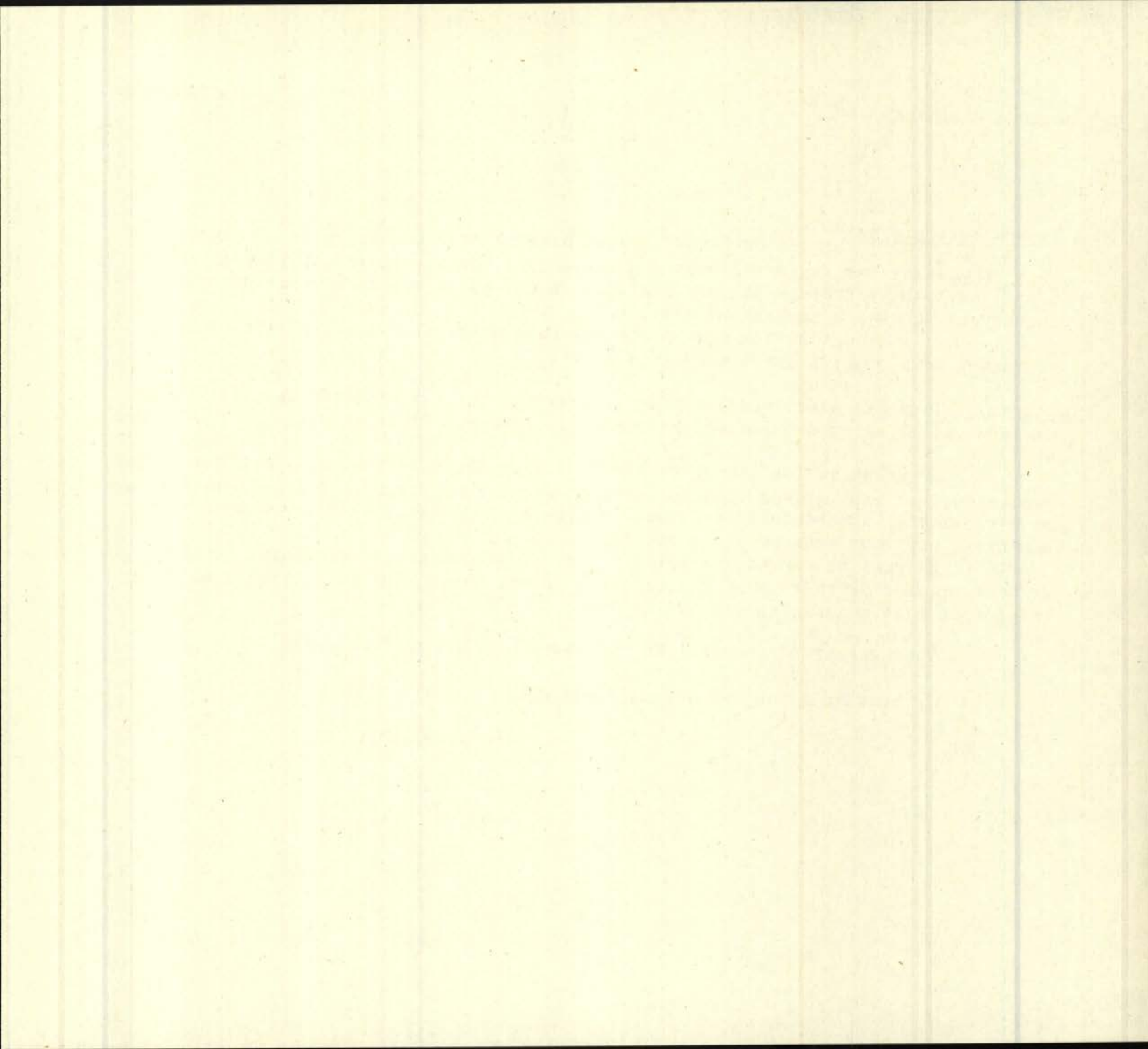
J'ESPÈRE QU'ILS SERONT DE NATURE À VOUS ÉCLAIRER TANT SOIT PEU SUR NOTRE PROJET. PUISQUE VOUS M'AVEZ NOMMÉ DIRECTEUR DE CETTE RÉSIDENCE, JE FERAI MON POSSIBLE POUR Y EXERCER LA MEILLEURE INFLUENCE POSITIVE ET FORMATRICE, MAIS JE NE PUIS PAS PROMETTRE QUE TOUT SERA UN GRAND SUCCÈS.

EN PLUS DE DEMANDER À VOTRE CONSEIL D'APPROUVER CES ~~DEMANDES~~ REQUÊTES, JE VEUX DEMANDER SURTOUT DE PRIER QUE QUE L'ESPRIT SAINT NOUS ÉCLAIRE ET NOUS DONNE LE COURAGE D'AGIR SELON LA VOLONTÉ DE DIEU.

VOUS PRIANT D'ACCEPTER MES MEILLEURS SENTIMENTS FRATERNELS,

JE DEMEURE VÔTRE, EN JÉSUS ET MARIE,

H. FERLAND O.M.I.





Le 20 août 1967. 19

Monsieur l'ère Rector Ferland, O.M.I.,
Directeur,
8406- 91 rue,
Edmonton, Alta.

Chez l'ère Ferland:

En réponse à votre lettre du 2 août, je vous vous dirai:

- 1* que vous êtes nommé directeur de la résidence d'accueil et que vous jouissez des droits, privilèges et responsabilités de nos directeurs de résidences oblats dans la province.
- 2* Autonomie. Cette résidence est autonome, elle est sur le même pied que nos résidences oblats dans la province: Ecole du Nord, Ecoles indiennes.
- 3* Mobilier de la résidence. Pour ces articles, nous avons pensé que vous pourriez vous adresser à l'économe provincial, le P. Fomerleau. Certains articles pourraient facilement être transférés de la résidence provinciale à la votre. Les articles que vous n'auriez pas pourraient être achetés par le P. Fomerleau.
- 4* Autres précisions. J'essaie en vain de vous rejoindre.

Tout en vous promettant notre entière collaboration, le Conseil provincial et moi-même vous assurons de nos prières de chaque jour.

Que la Vierge Immaculée féconde vos efforts courageux,

En Notre-Seigneur et Marie Immaculée,

Georges-Marie Latour, O.M.I.,



ON PARLE D'UNE RESIDENCE.....

Projet : étudié par notre commission
par un groupe d'élèves
A. Ferland 6 m 2

CERTAINS ÉTUDIANTS S'INTERROGENT SUR LEUR AVENIR. ON SE POSE DES QUESTIONS PLUS PRÉCISES: "SUIS-JE APPELÉ À CONSTRUIRE UN MONDE MEILLEUR? LE SEIGNEUR ME VEUT-IL À SON SERVICE SPÉCIAL DANS LE SACERDOCE?" JE NE SUIS PAS PRÊT À ALLER M'ENFERMER DANS UN SÉMINAIRE OU UN NOVIAT " JE NE SUIS PAS CAPABLE DE QUITTER LE MONDE, JE SENS QU'IL A BESOIN DE MOI, ET JE L'AIME. "

ON EST AUSSI EN FACE D'UN PHÉNOMÈNE QUI NE PEUT NOUS LAISSER INDIFFÉRENT: CELUI DE LA BAISSÉ CONSTANTÉ DES VOCATIONS ET DE L'ONCONSTANCE DES NOVICES ET DES SCOLASTIQUES. Exemples: Exode des sers: St Pétri: 10; nous 3; Au noviciat: nous 1 novice, sur 17; 4 ou 5 de reste.
Lettre du P. Exner.

ALORS ON PARLE DE FAIRE UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE QUI SEMBLERAIT RÉPONDRE À UN BESOIN ACTUEL. ON PARLE DE RÉSIDENCE QUI ACCUEILLERAIENT DES JEUNES GENS QUI SONGENT À S'ENGAGER AU SERVICE DU CHRIST ET DE L'ÉGLISE DANS LE SACERDOCE. CETTE RÉSIDENCE SERAIT SITUÉE À EDMONTON, TOUT PRÈS DU COLLÈGE, À QUELQUES PAS DES STATIONS D'AUTOBUS, CETTE SITUATION PERMETTRAIT AUX JEUNES GENS DE FRÉQUENTER SANS DIFFICULTÉ OU LE COLLÈGE, OU L'UNIVERSITÉ, OU TOUT AUTRE INSTITUTION V.G. ALBERTA COLLEGE. ELLE PERMETTRAIT AUSSI À L'UN OU L'AUTRE QUI VOUDRAIT TRAVAILLER À SALAIRE, TOUT EN VOULANT MÛRIR SON DÉSIR DU SACERDOCE, DE FAIRE PARTIE DU GROUPE.

LA MAISON D'ACCUEIL DONT IL EST QUESTION DANS CET EXPOSÉ ET QUE LES OBLATS ENVISAGENT DE FONDER DANS UN AVENIR PROCHAIN, VEUT AIDER LES JEUNES GENS DE MULTIPLES FAÇONS. Ce projet est le fruit de plusieurs rencontres, notamment à Winnipeg avec le P. Guay.

1-ELLE PROCURE UNE ATMOSPHÈRE PROPICE À DES ÉTUDES SÉRIEUSES.

ÉTUDES COLLÉGIALES OU UNIVERSITAIRES. DONC APRÈS LE GRADE X11, SAUF SI UN ÉTUDIANT DU GRADE X11 ÉTAIT ÂGÉ. L'INSISTANCE SERAIT SUR ÉTUDES SÉRIEUSES.

2-ELLE PERMET UNE EXPÉRIENCE UNIQUE DE FRATERNITÉ.

L'INITIATION GRADUELLE À UN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE PAR RAPPORT AU BUT SPÉCIFIQUE DE LA RÉSIDENCE, EXIGE LE DÉPASSEMENT DE LA SIMPLE CAMARADERIE. CET ENGAGEMENT SE FERAIT SENTIR PAR LE DYNAMISME DU GROUPE, C'EST-À-DIRE PAR DES FRÈRES QUI VEULENT S'ENTRAIDER, SE FAIRE AIDER, ET À VALUER ENSEMBLE LA VALEUR DE LEURS EXPÉRIENCES. SANS DOUTE QUE LA TECHNIQUE DE LA REVISION DE VIE SERAIT À CONSEILLER SURTOUT SI LES CIRCONSTANCES SONT FAVORABLES.

3-ELLE MET LES PARTICIPANTS DE LA RÉSIDENCE EN CONTACT RÉGULIER AVEC UN OU DES PRÊTRES QUI SE VEULENT AMIS ET CONSEILLERS. (ÉVIDEMMENT L'INTERVENTION DE LAIQUES SPÉCIALISÉS DANS TEL OU TEL DOMAINE, PAR EXEMPLE L'ÉDUCATEUR, LE PSYCHOLOGUE, ETC CONTRIBUERAIT EFFECTIVEMENT À L'ENRICHISSEMENT DE LA PERSONNALITÉ ET DE LA FORMATION DES JEUNES.)

L'IDÉAL SERAIT QUE LE PRÊTRE NE SOIT PAS UN SURVEILLANT, MAIS UN ANIMATEUR DE LA FRATERNITÉ. QU'IL AIDE LES GARS À PRENDRE CONSCIENCE QU'ILS SONT, TOUS SANS EXCEPTION, RESPONSABLES DE L'ATMOSPHÈRE DE LA RÉSIDENCE ET DES ÉTUDES, AUSSI BIEN QUE LA VIE FRATERNELLE.

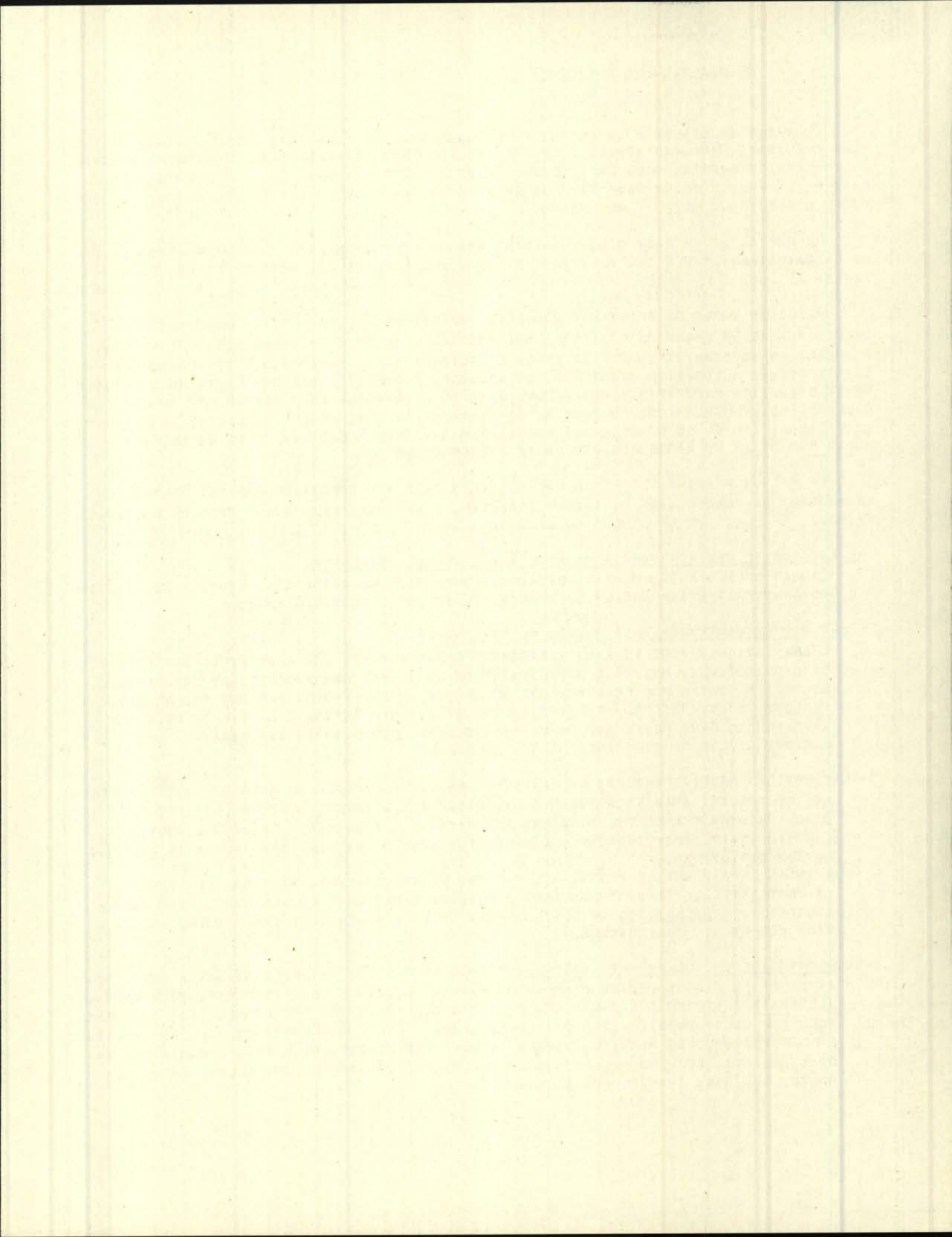
4-ELLE FAVORISE UN ENGAGEMENT APOSTOLIQUE DANS LE MILIEU ENVIRONNANT. CETTE CONDITION

PRIMORDIALE RISQUE D'ÊTRE COMPROMISE PAR UN IDÉALISME TROP ABSTRAIT. VOILÀ POURQUOI IL SERAIT OPPORTUN D'ÉTABLIR DES CONTACTS AVEC CERTAINS ORGANISMES DÉJÀ EXISTANTS, TELS QUE CELUI DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (WELFARE), CELUI DU CENTRE MARIAL, LES HÔPITAUX, LE SANATORIUM, LES A.A., LE CENTRE INDIEN, LES CENTRES DE LOISIRS, CERTAINES PAROISSES, ETC, ETC, EN VUE DE FACILITER L'ACTIVITÉ APOSTOLIQUE RELATIVEMENT AUX GOÛTS, À L'ÂGE, AUX TALENTS DE CHACUN.

Insistance
sur l'opportunité
dans leur milieu

Réunion de la Commission

7 juin 1967



ON PARLE DE RESIDENCE... SUITE

5-ELLE PRÉPARE, DANS LA RÉFLEXION ET L'ACTION, UNE VIE AU SERVICE DU CHRIST ET DES DES HOMMES (DONC AU SERVICE DE L'ÉGLISE)

POUR QUE L'ACTION ET L'EXPÉRIENCE AIENT SA VALEUR, SON SENS ÉVANGÉLIQUE, IL EST NÉCESSAIRE D'ORIENTER LES GARS VERS LA RÉLEXION, LA MÉDITATION, NON POUR L'AMOUR DU PRINCIPE, MAIS COMME RÉPONSE À LEUR BESOIN EN VUE DE L'APOSTOLAT. AINSI EN EST-IL DE LA PRIÈRE ET DES AUTRES EXERCICES RELIGIEUX! CETTE MÉTHODE PÉDAGOGIQUE QUE NOUS ENVISAGEONS DANS L'ESSAI D'UNE RÉSIDENCE INSISTE PLUTÔT SUR LA DÉCOUVERTE, LA PRISE DE CONSCIENCE QUE SANS DIEU, PAR CONSÉQUENT SANS LA VIE SPIRITUELLE, LES EFFORTS HUMAINS SONT TRÈS LIMITÉS ET DÉPOURVUS DE LEUR PLEINE VALEUR. IL SERA DIFFICILE DE FAIRE DÉCOUVRIR CES VALEURS DE BASE, MAIS C'EST LE DÉFIT QUE DOIT ACCEPTER LA RÉSIDENCE.

6-ELLE N'EST PAS UN COLLÈGE, NI UNE INSTITUTION DE TYPE TRADITIONNEL. CE NE SONT PAS LES RÈGLEMENTS NI LES TRADITIONS QUI LUI DONNERONT SON CARACTÈRE, MAIS BIEN L'ATMOSPHÈRE QUI SAURONT Y CRÉER LES ÉTUDIANTS AVEC LE OU LES PRÊTRES QUI VIVRONT AVEC EUX.

SUGGESTIONS:

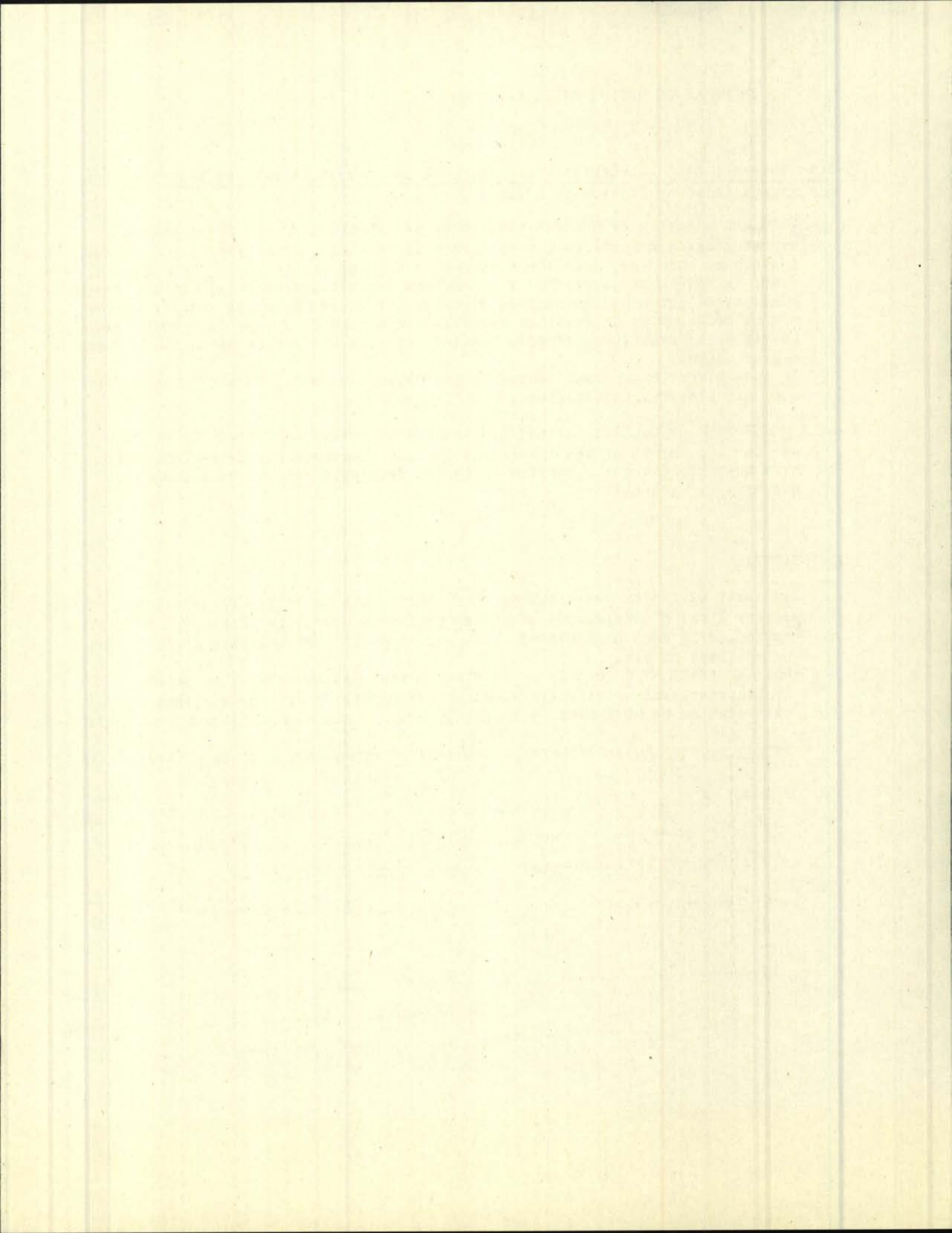
- QU'AVANT DE LANCER OFFICIELLEMENT LE PROJET, LES AUTORITÉS PROVINCIALES VOIENT À FAIRE SPÉCIALISER LE OU LES PÈRES QUI SERONT EN CHARGE. PAR SPÉCIALISATION, J'ENTENDS UN COURS DE DYNAMIQUE DE GROUPE, ET QUELQUES EXPÉRIENCES DE REVISION DE VIE.
- QUE LES PÈRES ET FRÈRES DE LA PROVINCE SOIENT MIS AU COURANT DU PROMET, ET TROUVENT AVEC LA DISCRÉTION VOULUE LES CANDIDATS QUI RÉPONDRAIENT AUX EXIGENCES DE LA RÉSIDENCE. *Note pastorale devant en tenir compte: paroisse, retraite, autre ministères*

AUTRES SUGGESTIONS: CONSULTER, CHERCHER ET DEMANDER L'AIDE DE L'ESPRIT-SAINT.

Nommer dans un bref délai le ou les responsables pour qu'ils se préparent. Suggère: P. Bilsden, assistant P. Ferland
Rien n'empêche que ces responsables, bien que résidant dans cette résidence, sont également professeurs ou exercent un autre ministère.

En vue du discernement: on suggère que certains tests soient obligatoires } personnalité, orientation, etc

Conclusion: Ce problème, il faut sans doute l'étudier, et nous concerter pour trouver les solutions - mais il doit aussi et surtout nous faire comprendre que la prière et la réflexion sont notre premier devoir





Collège Saint-Jean

8406-91E RUE EDMONTON, ALTA.

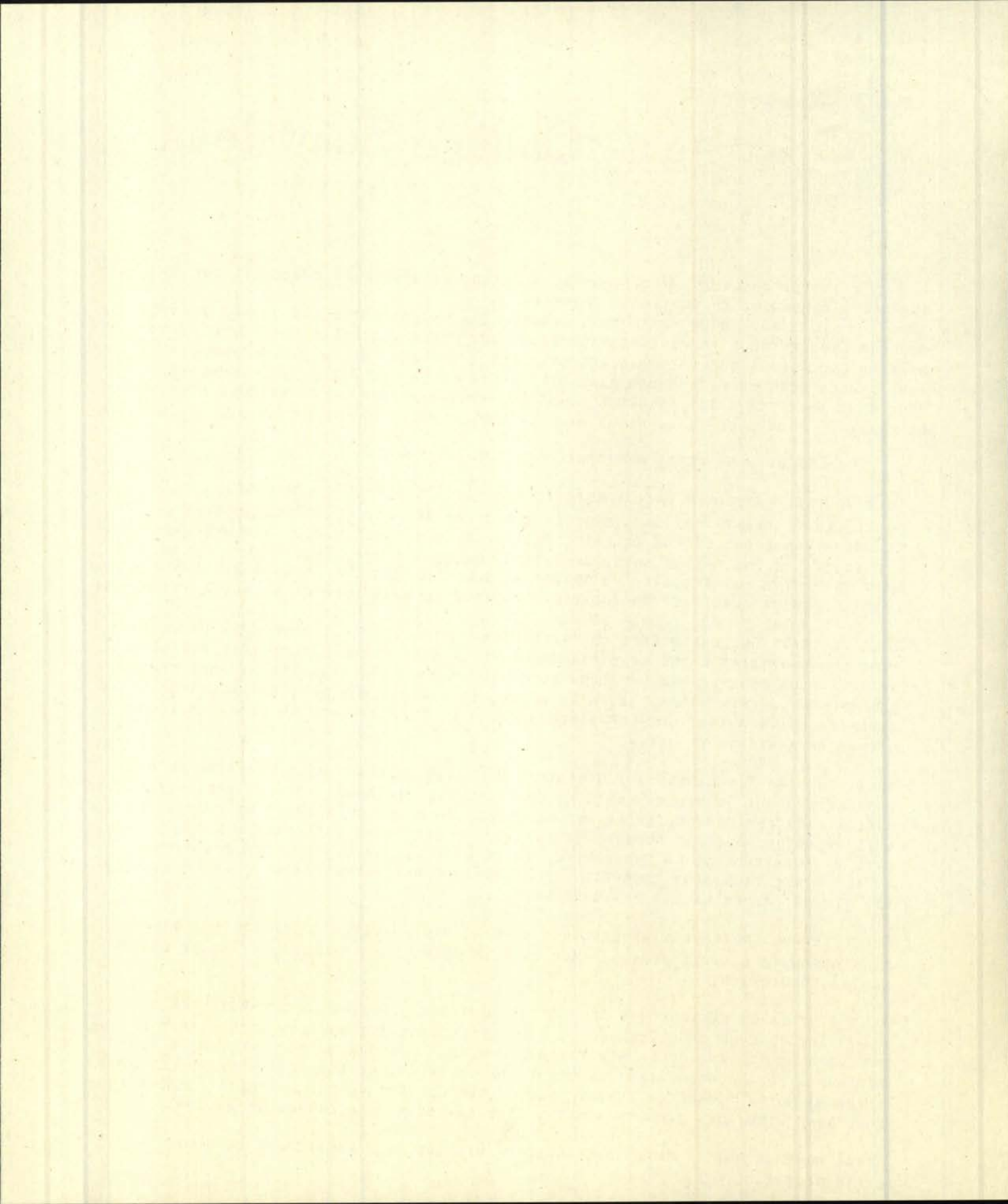
VOICI QUELQUES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL QUE NOUS OUVRONS À EDMONTON, EN SEPTEMBRE PROCHAIN.

IL S'AGIT D'UN FOYER DANS LEQUEL SERAIENT ACCEPTÉS LES JEUNES GENS QUI VEULENT ÉTUDIER PLUS PROFONDÉMENT LE SACERDOCE ET LA VIE RELIGIEUSE. SITUÉE TOUT PRÈS DU COLLÈGE, À QUELQUES PAS DES STATIONS D'AUTOBUS, CETTE MAISON PERMETTRAIT AUX JEUNES GENS DE FRÉQUENTER SANS DIFFICULTÉ OU LE COLLÈGE OU L'UNIVERSITÉ. PEUT ÊTRE ACCEPTER AUSSI LE JEUNE HOMME QUI VOUDRAIT FAIRE L'EXPÉRIENCE D'UN AN DE TRAVAIL, POURVU QU'IL LE FASSE DANS LE BUT DE MÛRIR SON DÉSIR DU SACERDOCE.

LES BUTS DE CETTE RÉSIDENCE SONT LES SUIVANTS:

- 1-ELLE VOUDRAIT PROCURER UNE ATMOSPHÈRE PROPICE À DES ÉTUDES SÉRIEUSES. SEULS LES ÉTUDIANTS QUI ONT TERMINÉ LEUR GRADE X11 POURRONT ÊTRE ACCEPTÉS. LE JEUNE HOMME QUI DÉCIDE DE FAIRE PARTIE DE LA RÉSIDENCE POURRA POURSUIVRE LES ÉTUDES DE SON CHOIX: ARTS, ÉDUCATION, MÉDECINE, ETC, ETC. MAIS POUR ÊTRE HONNÊTE AVEC LE GROUPE DE SES CONFRÈRES, IL DOIT AUSSI AVOIR L'INTENTION DE CLARIFIER SA VOCATION POSSIBLE AU SACERDOCE ET À LA VIE RELIGIEUSE.
- 2-ELLE VOUDRAIT UNE EXPÉRIENCE DE FRATERNITÉ. L'INITIATION GRADUELLE À UN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE EXIGE LE DÉPASSEMENT DE LA SIMPLE CAMARADERIE. CET ENGAGEMENT SE FERA PLUS CONCRET PAR LA "DYNAMIQUE" DU GROUPE, C'EST-À-DIRE PAR DES TYPES QUI VEULENT S'ENTRAIDER, SE FAIRE AIDER, ET ÉVALUER ENSEMBLE LA VALEUR DE LEURS EXPÉRIENCES. EN AUTANT QUE LES CIRCONSTANCES LE PERMETTRONT, ON FERA AUSSI EXPÉRIENCE DE REVISION DE VIE.
- 3-ELLE FOURNIRA L'OCCASION AUX RÉSIDENTS D'ÊTRE EN CONTACT RÉGULIER AVEC UN OU DES PRÊTRES QUI SE VEULENT AMIS ET CONSEILLERS. ÉVIDEMMENT L'INTERVENTION DE LAÏCS SPÉCIALISÉS EST PRÉVUE, SELON LES BESOINS, COMME ENRICHISSEMENT DE FORMATION. L'IDÉAL QU'ON VOUDRAIT POURSUIVRE EST QUE LE PRÊTRE NE SOIT PAS UN SURVEILLANT, MAIS UN ANIMATEUR DE LA FRATERNITÉ, QU'IL AIDE LES GARS À PRENDRE CONSCIENCE QU'ILS SONT, TOUS SANS EXCEPTION, RESPONSABLES DE L'ATMOSPHÈRE DE LA RÉSIDENCE, DES ÉTUDES, ET DE LA VIE FRATERNELLE.
- 4-ELLE VEUT UN ENGAGEMENT APOSTOLIQUE DANS LE MILIEU. CETTE CONDITION PRIMORDIALE SERA DISCUTÉE SUR PLACE. SANS DOUTE QUE LES GOÛTS, LES TALENTS, L'ÂGE DE CHACUN SONT À CONSIDÉRER.
- 5-ELLE VEUT FAVORISER UNE VIE DE SERVICE. POUR QUE L'ACTION ET L'EXPÉRIENCE AIENT LEUR VALEUR, LEUR SENS ÉVANGÉLIQUE, IL EST NÉCESSAIRE QUE LES GARS SOIENT ORIENTÉS VERS LA RÉFLEXION, LA MÉDITATION, NON POUR L'AMOUR DU PRINCIPE, MAIS COMME RÉPONSE À LEUR BESOIN. AINSI EN EST-IL DE LA PRIÈRE ET DES AUTRES EXERCICES SPIRITUELS! NOTRE PÉDAGOGIE INSISTE PLUTÔT SUR LA DÉCOUVERTE, LA PRISE DE CONSCIENCE QUE, SANS DIEU, LES EFFORTS HUMAINS SONT DÉPOUVUS DE LEUR PLEINE VALEUR.

VOILÀ DONC CE QUI EN EST, CONCERNANT LA VIE QUE NOUS ESSAIERONS DE VIVRE DANS CETTE RÉSIDENCE.



AUTRES RENSEIGNEMENTS:

1-AU P.D.V.FINANCIER:

- SI L'ÉLÈVE PREND SES COURS AU COLLÈGE:.....\$300.00
- S'IL PREND SES COURS À L'UNIVERSITÉ:.....?
- LA PENSION:.....\$400.00

2-LES REPAS:

- LE DINER ET LE SOUPER SERONT PRIS AU COLLÈGE.
- SI PLUS TARD ON VOIT LA NÉCESSITÉ DE PRENDRE LE SOUPER À LA RÉSIDENCE, SANS POUR CELA TROP AUGMENTER LE COÛT DE LA PENSION, LE GROUPE POURRA EN DISCUTER LA POSSIBILITÉ.

3-NOMBRE D'ÉTUDIANTS À LA RÉSIDENCE:

- POUR CETTE PREMIÈRE ANNÉE, IL SERAIT PRÉFÉRABLE DE NE PAS ÊTRE TROP NOMBREUX.
- L'IDÉAL: DE CINQ À HUIT.

4-A QUI S'ADRESSER POUR ÊTRE ADMIS À CETTE RÉSIDENCE?

IL APPARTIENT AU PÈRE FERLAND, AIDÉ DE SA COMMISSION, D'ACCEPTER OU DE REFUSER TOUT CANDIDAT.

5-AUTRES DÉTAILS: À PRÉCISER AU FUR ET À MESURE DES EXPÉRIENCES.

CONCLUSION: CEUX QUI FERONT L'EXPÉRIENCE PRÉVUE PAR CETTE RÉSIDENCE, DÉCOUVRI-
RONT, SANS DOUTE, DES EXIGENCES, MAIS SURTOUT UNE VIE INTENSE
DE FRATERNITÉ.

